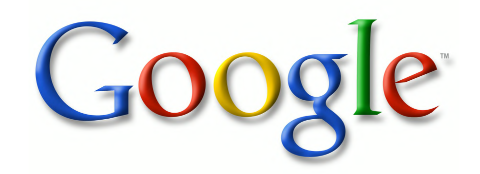



THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
1817

HAGIOGRAPHIE

DU DIOCÈSE D'AMIENS

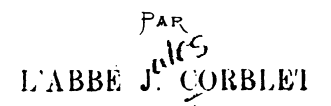
TOME II.

Arras. — Typographie Ve Rousseau-Leroy.

HAGIOGRAPHIE

DU

DIOCÈSE D'AMIENS



L'ABBÉ J. CORBLET

Chanoine honoraire et Historiographe du Diocèse d'Amiens
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier d'Académie
Directeur de la REVUE DE L'ART CHRÉTIEN, Correspondant de la Société des Antiquaires de France
Membre de l'Institut des Provinces de la Société des Antiquaires de Picardie
etc., etc.

TOME DEUXIÈME

PARIS
J.-B. DUMOULIN, LIBRAIRE
13, Quai des Augustins

AMIENS
PRÉVOST-ALLO, LIBRAIRE
34, Rue Delambre

1870

HAGIOGRAPHIE

DU DIOCÈSE D'AMIENS

S. FÉLIX DE VALOIS

FONDATEUR DE L'ORDRE DES TRINITAIRES.

20 Novembre. — † 1212.

Plusieurs historiens [1] ont prétendu que S. Félix [2] n'a point tiré son origine de l'illustre famille de Valois qui devait un jour monter sur le trône de France, mais que le nom de Valois lui fut donné, soit pour indiquer le pays où il naquit, ou du moins celui où il passa une partie de sa vie. Nous devons donc tout d'abord éclaircir cette question, et fournir les preuves qui nous autorisent à faire figurer Félix de Valois dans notre galerie, comme étant né à

[1] CARLIER, *Hist. du duché de Valois*, I, 433. — TOUSSAINT DU PLESSIS, *Hist. de l'égl. de Meaux*, I, 731. — BAILLET, *Vie des Saints*.

[2] On le trouve désigné au Moyen-Age sous les noms de *Fœlix*, *Flix*, *Fliche*, *Feli*, *Fèle*, *Felix l'Hermite*,

Amiens [1], et non pas à Saint-Quentin, ainsi que l'ont supposé quelques écrivains, ou bien, selon d'autres, dans un lieu resté inconnu.

Raoul Ier, qu'on appelle aussi Raoul IV, comte de Vermandois, d'Amiens et de Montdidier, était fils d'Adèle de Vermandois et de Hugues le Grand, frère du roi Philippe Ier. On le nomme parfois Raoul *de Péronne*, parce qu'il était châtelain de cette ville; Raoul le *Vaillant*, à cause du courage dont il fit preuve au siége de Livry; Raoul *le Borgne*, parce qu'il perdit un œil à cette bataille; Raoul *de Valois*, parce qu'il fut le premier de sa branche qui posséda le Valois; Raoul *de Montdidier*, parce qu'il s'empara de ce comté; Raoul *de Crépy*, parce que cette ville était le chef-lieu du comté de Valois, dont il prit possession après la mort de sa mère en 1118.

Éléonore de Champagne, sa première femme [2], voulut, aux approches de sa maternité, témoigner à Dieu sa reconnaissance, en faisant un pèlerinage au prieuré bénédictin de Happes, près de Valenciennes, où reposaient les reliques de S. Hugues, évêque de Rouen, pour qui elle avait une dévotion

[1] C'est l'opinion des écrivains suivants : MABILLON; RAYNALDI; DILLOUD, *les Vies des SS. Jean de Matha et Félix de Valois*, p. 360; l'abbé PRAT, *Hist. de S. Jean de Matha*, p. 34; DOMINIQUE DE JÉSUS, *la Monarchie sainte*, II, 311; DUSEVEL, *Hist. d'Amiens*, II, 521; le P. CALIXTE, *Vie de S. Félix*, p. 37, et presque tous les anciens historiens de l'Ordre des Trinitaires.

[2] D'après Dom Grenier, Raoul aurait épousé auparavant Adèle, veuve de Robert, châtelain de Péronne. Cf. DE BEAUVILLÉ, *Hist. de Montdidier*, I, 70. — Éléonore de Champagne était sœur de Thibaud le Grand, d'après le P. Anselme et l'*Art de vérifier les dates*; ç'aurait été sa fille, selon Du Tillet; sa nièce, d'après M. d'Arbois de Jubainville.

spéciale, sans doute parce qu'il était issu des comtes de Champagne. Éléonore voulut passer la nuit en prières devant l'autel de S. Hugues ; mais, épuisée par les fatigues de la route, elle succomba au sommeil. Dans un songe, elle vit l'enfant Jésus, tenu dans les bras de la sainte Vierge, donner une croix de bois à un autre enfant de son âge et recevoir en échange un bouquet de fleurs de lys ; elle aperçoit ensuite S. Hugues, revêtu de ses habits pontificaux, environné d'une foule de saints, qui vient lui expliquer ce songe prophétique. Il lui fut alors révélé que le fils qu'elle devait bientôt mettre au monde sacrifierait les honneurs que lui promettait son blason chargé de fleurs de lys [1], pour embrasser les humiliations de la croix [2].

Après avoir terminé sa neuvaine de pèlerinage, Éléonore se mit en route pour Saint-Quentin : mais, surprise par les douleurs de l'enfantement, elle fut obligée de s'arrêter au château d'Amiens, qui faisait partie des domaines de son époux, et elle y mit au monde un fils, le 11 avril 1127. Cette naissance fut signalée par la guérison d'une femme d'Amiens qui était possédée du démon [3]. Le nouveau-né reçut le nom de Hugues, en l'honneur du saint qu'elle venait d'invoquer et peut-être aussi le nom de Simon, qu'avait porté un de ses parents, comte d'Amiens

[1] Raoul Ier, dit le P. Anselme (*Hist. gén. de la maison royale de France*, p 533), portait un écu *échiqueté d'or et d'azur, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or.*

[2] Des révélations analogues sont faites aux mères de S Jean de Matha, S. Dominique, S. André Corsini, S. Camille de Lellis, etc.

[3] Colliette, *Mémoires du Vermandois*, II, 248.

et de Crépy[1]. Le fils de Raoul et d'Éléonore devait plus tard abandonner ces deux noms qui auraient révélé son illustre origine, et prendre celui de Félix, que nous allons lui donner dès maintenant, pour la clarté du récit.

Éléonore, qui se rappelait toujours le songe mystérieux de son pèlerinage, voulut concourir aux desseins de la Providence sur son enfant, en le recommandant à S. Bernard, abbé de Clairvaux, la gloire et l'arbitre de son siècle. Elle était sûre d'ailleurs de trouver un favorable accueil auprès de l'illustre moine, qui lui était attaché par les liens de la parenté et aussi par ceux de la reconnaissance, en raison de la protection dont Thibaud, comte de Champagne, avait entouré l'Ordre de Cîteaux.

S. Bernard, accompagné de ses religieux, reçut, à l'entrée du monastère, la comtesse de Valois, qui tenait dans ses bras son enfant âgé de trois ans. Il accepta au nom de Dieu cette offrande solennelle et voua l'enfant au service de la sainte Vierge.

Pendant les quelques jours qu'Éléonore passa à Clairvaux, S. Bernard lui révéla l'avenir de Félix, les combats qu'il aurait à souffrir, les austérités dont il parsèmerait sa vie et la gloire qui couronnerait un jour ses humiliations volontaires. La pieuse mère se soumit aux volontés du ciel, et puisa dans ces prédictions le courage dont elle devait un jour avoir besoin pour supporter ses propres infortunes.

Éléonore retourna avec son fils au château de Crépy, où elle était appelée à exercer les devoirs de

[1] Nous consacrerons un article à la biographie de S. Simon.

l'hospitalité envers un Pontife infortuné. Innocent II, chassé de Rome par la faction qui soutenait son compétiteur Anaclet, était venu chercher un asile en France. Louis le Gros lui fit un respectueux accueil, et l'engagea à sacrer à Reims l'héritier présomptif de la couronne. Raoul I[er], comte de Valois, exerça dans cette cérémonie les fonctions de grand sénéchal, dont il devait bientôt recevoir le titre officiel. Il offrit son château de Crépy pour résidence au Pontife exilé : Innocent II usa pendant quelque temps de cette généreuse hospitalité et, en reconnaissance, appela les bénédictions du Ciel sur le jeune enfant que sa mère dirigeait avec tant de sollicitude dans les voies de la vertu.

Un grand événement politique devait occasionner à Éléonore des chagrins sans terme. Son époux avait été chargé par Louis le Gros de négocier le mariage de son fils, Louis le Jeune, avec Éléonore, fille de Guillaume X, duc d'Aquitaine. Il vit à Bordeaux la sœur cadette de cette nouvelle reine, nommée Alix-Pétronille, et conçut pour elle une passion si violente qu'il résolut de l'épouser, après avoir répudié sa première femme. Il prétexta un degré de parenté prohibé par l'Église et fit approuver ses projets criminels par son frère Simon, évêque de Noyon, par Barthélemy, évêque de Laon, et par Pierre, évêque de Senlis. Ce mariage adultère s'accomplit en 1141 ; le jeune Hugues (Félix de Valois), alors âgé de quatorze ans et élevé à Clairvaux, fut déshérité et considéré comme bâtard.

Le frère d'Éléonore, Thibaud, comte de Champagne, le comte de Bourgogne, S. Bernard et

Arras. — Typographie Ve Rousseau-Leroy.

HAGIOGRAPHIE

DU

DIOCÈSE D'AMIENS

PAR

L'ABBÉ J[ules] CORBLET

Chanoine honoraire et Historiographe du Diocèse d'Amiens
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier d'Académie
Directeur de la REVUE DE L'ART CHRÉTIEN, Correspondant de la Société des Antiquaires de France
Membre de l'Institut des Provinces de la Société des Antiquaires de Picardie
etc., etc.

TOME DEUXIÈME

PARIS
J.-B. DUMOULIN, LIBRAIRE
13, Quai des Augustins

AMIENS
PRÉVOST-ALLO, LIBRAIRE
34, Rue Delambre

1870

lixte, dont nous avons lu l'intéressante biographie[1], après la rédaction de cette notice.

CHARLEMAGNE.

Pepin, son fils, roi d'Italie en . . 781.
Bernard, son fils, dépossédé en 818.
Pepin II, son fils, mort en. . . . 893.

VERMANDOIS.		VALOIS.	
Herbert Ier, fils aîné de Pepin II	† 903	Pepin III, fils cadet de Pepin II.	
		Bernard II, son fils. . . .	† 956
		Hildegarde, sa fille, épouse Valeran et meurt en . . .	965
Herbert II, son fils . . .	943		
Albert Ier, son fils. . . .	987	Gauthier Ier, leur fils. . .	988
		Raoul Ier, troisième fils de Gauthier Ier	1002
Herbert III, son fils. . .	1000		
Albert II, son fils. . . .	1021	Gauthier II, fils de Raoul Ier.	1037
		Raoul II, troisième fils de Gauthier II.	1040
Othon, son frère.	1045		
		Raoul III, fils aîné de Raoul II.	1074
Herbert IV, son fils, épouse Hildebrande de Valois en 1050.		Simon, deuxième fils de Raoul III, fait cession à Hildebrande, sa sœur, en 1077, meurt en	1082

VERMANDOIS-VALOIS.

Herbert IV et Hildebrande . . . . † 1077.
Adèle, leur fille, à l'exclusion d'Eudes, épouse Hugues de France . . . . † 1120.
Raoul IV ou Ier, fils de Hugues et d'Adèle . . † 1152.
Hugues (S. Félix de Valois), fils de Raoul Ier et d'Eléonore de Champagne, né en 1127.

[1] *Vie de S. Félix de Valois, prince du sang royal de France*, par le R. P. Calixte, président du couvent de Cerfroid. Paris, 1868.

Les adversaires de cette tradition ne lui opposent que des arguments négatifs. Pourquoi, disent-ils, les historiens contemporains ne nous parlent-ils point de ce Félix, comme étant le fils aîné de Raoul?

Nous répondrons que plusieurs en parlent, puisqu'ils nous disent que Raoul et Éléonore eurent un enfant nommé Hugues; ces annalistes l'ont perdu de vue à cause de son changement de nom. Ne devait-on pas d'ailleurs éviter de réveiller la mémoire d'Éléonore et de son fils disgracié, en face d'une nouvelle épouse et d'un prince qui rachetait ses torts passés par un grand dévouement à l'État et à l'Église.

Ajoutons que les chroniqueurs se bornent souvent à mentionner les personnages qui doivent figurer dans l'ordre de succession et s'embarrassent peu des autres. Si nos adversaires insistaient en disant qu'on s'est trompé, en prétendant que Félix est issu de la maison *royale* de Valois, puisque la branche *royale* de cette famille n'apparaît qu'au XIV[e] siècle, nous conviendrions de ce qu'il y a d'exagéré dans cette assertion, tout en faisant remarquer que, dès le XII[e] siècle, le nom de Valois était porté par une famille alliée au trône, comme le démontre incontestablement l'*Art de vérifier les dates* [1].

Cette tradition, adoptée par le Bréviaire romain, n'offre aucun détail qui puisse la faire suspecter. Elle a été révélée après la mort de Félix par S. Jean de Matha et s'est conservée depuis lors dans l'Ordre des Trinitaires.

[1] *Chronologie des comtes de Vermandois.*

Le jeune Félix s'était formé près de sa mère à l'école de la charité. La plus grande récompense qu'il ambitionnait, c'était de distribuer de ses propres mains des aumônes aux pauvres; il quittait volontiers la table pour leur aller porter les aliments dont il se privait; il s'ingéniait auprès de son oncle, le comte Thibaud, afin d'obtenir des largesses sans cesse renaissantes, pour ses favoris, mais il ne demandait rien pour lui et se dépouillait même de tout ce qu'on pouvait lui donner.

Un pauvre, couvert d'ulcères, vint un jour implorer sa charité. Félix se déroba aux regards des gens de sa suite, conduisit le mendiant à l'écart et le revêtit de ses propres habits. Mais, la nuit suivante, il retrouva ces vêtements sous le chevet de son lit.

Félix était plein de compassion pour toutes les infortunes, même pour celles qui sont le châtiment mérité des fautes les plus graves. Il s'attendrit un jour sur le sort d'un condamné à mort, dont il n'ignorait point les forfaits. Un pressentiment mystérieux lui fit prévoir que ce criminel pourrait devenir un grand saint et s'imposer librement une expiation plus méritoire que celle qu'allait exiger la justice humaine. Il s'offrit lui-même à Dieu comme victime, pour participer à cette satisfaction présumée. La grâce du condamné lui fut accordée par le comte Thibaud, et il n'eut pas à la regretter : car le coupable se retira dans la solitude, peut-être à Clairvaux, et racheta sa vie passée par les plus grandes austérités.

Le jeune prince de Valois songea à entrer dans la

vie monastique et se retira à Clairvaux, où S. Bernard l'avait, tout jeune enfant, consacré à Marie. Il y trouva Henri, fils de Louis le Gros et d'Alix de Savoie, qui devait un jour gouverner l'Église de Beauvais et plus tard celle de Reims. Les exemples de ce prince, comme ceux de S. Bernard, excitèrent son admiration et alimentèrent son zèle. Il se trouvait heureux de se nourrir comme eux de pain de millet et d'avoine, de racines sauvages et de feuilles de hêtre, de se condamner à un silence perpétuel, d'oublier toutes les joies du monde et de renoncer entièrement à sa volonté. Il ne voulait qu'être l'imitateur des religieux et bientôt, sans le savoir, il devint leur modèle.

Quand Félix s'aperçut de l'estime dont il était l'objet, il voulut échapper aux tentations de l'amour-propre et se retirer dans une solitude inaccessible à la louange, où sa vie, son nom, sa mémoire resteraient ensevelis dans un éternel oubli. Il s'ouvrit de ses projets à S. Bernard qui les approuva.

Pour mieux cacher son dessein, Félix se rendit à la cour de son oncle Thibaud, comte de Champagne. Il y fut reçu avec les honneurs qu'on devait à son rang, et, après un court séjour, il manifesta le dessein de visiter l'Italie. Thibaud ne vit là qu'un moyen de perfectionner l'éducation de son neveu, et lui fournit une escorte pour accomplir son excursion.

Un autre motif encore engageait peut-être le fils d'Éléonore à s'exiler. Ne pouvait-il pas devenir un sujet de discorde ? Son père, Raoul Ier, avait un fils de son mariage adultère avec Pétronille; ne pouvait-

on pas contester les droits d'un bâtard et renouveler la guerre qu'avait apaisée la mort d'Éléonore? Félix, en disparaissant de la scène politique, laissait le champ libre aux enfants de Pétronille et assurait la paix du duché de Valois, sans faire une renonciation formelle qui aurait été une injure à la mémoire de sa mère [1].

Dès que Félix eut traversé les Alpes, il songea à réaliser le projet qui avait guidé ses pas. Partout il s'enquérait du genre de vie qu'on menait dans les monastères, de la régularité qui y florissait, des saints personnages qui les édifiaient par leurs vertus. Ayant appris qu'un pieux anachorète avait confiné son existence au milieu des Alpes et pratiquait dans cette solitude une perfection surhumaine, il sentit soudain dans son âme un attrait mystérieux pour ce genre de vie, et résolut de se faire le disciple du saint anachorète, sans qu'on pût soupçonner le lieu de son exil volontaire. Il profita d'une excursion pour se dérober aux regards de sa suite et s'enfoncer dans la forêt. Lorsque ses serviteurs eurent remarqué son absence, ils se mirent à sa recherche; leurs tentatives prolongées restant infructueuses, ils crurent que leur maître avait péri dans quelque ravin et publièrent le bruit de sa mort.

Le jeune comte de Valois étant parvenu à trouver la grotte du solitaire, lui exposa son dessein

[1] Quelques auteurs prétendent, mais sans preuves, que Félix accompagna alors Louis VII dans sa croisade. Notre Saint, après un court séjour en Palestine, serait revenu par mer en France et aurait été jeté par un naufrage sur les côtes de la Ligurie.

d'ensevelir dans l'oubli son nom et son existence. Encouragé par le saint homme à réaliser ses humbles projets, le fils de Raoul et d'Éléonore changea son nom d'Hugues en celui de Félix, qu'il choisit pour exprimer le bonheur qu'il ressentait de se consacrer désormais tout entier au service du Seigneur.

A l'exemple du modèle qu'il s'était choisi, Félix prolongeait pendant la nuit ses prières et ses méditations, et s'adonnait à des austérités qui faisaient revivre en lui les traditions de la Thébaïde ; il mortifiait son esprit encore plus que sa chair et soumettait toutes ses inclinations à la volonté divine. Il obéissait avec la docilité d'un enfant à son compagnon qui l'éprouvait parfois par des ordres inexécutables. Rien ne pouvait altérer la patience et la douceur de Félix; une paix délicieuse devenait le prix de son abnégation et de son immolation perpétuelle.

Félix alla recevoir la prêtrise dans une ville épiscopale dont nous ignorons le nom, et puisa, dans la réception de ce sacrement, une nouvelle énergie pour entrer encore plus avant dans la voie de la perfection [1].

Le saint vieillard qui l'avait déterminé à recevoir les ordres, l'avertit qu'il sentait les approches de la mort ; et, après lui avoir révélé les destinées qui allaient s'ouvrir devant lui, lui légua sa pauvre cellule.

[1] Il n'est pas certain toutefois que ce soit à cette époque que Félix reçut le sacerdoce.

on pas contester les droits d'un bâtard e aimé
la guerre qu'avait apaisée la mort d'É rs an-
en disparaissant de la scène pol . Cepen-
champ libre aux enfants de Pét dre, et sa
paix du duché de Valois, sans de ceux qui
formelle qui aurait été ur merveilleux
sa mère [1]. lors de rentrer

Dès que Félix eut inconnu dans le
à réaliser le projet
il s'enquérait d disent qu'avant de se
les monastère résida quelque temps dans une
saints per Le Breuil, *située dans le diocèse*
tus. Ay *appelée* S'agirait-il de Breuil, paroisse du doyenné
confir de Roye? Nous sommes disposé à croire qu'il est ici
qu question de Breuil en Brie, qui confine au Valois. Remarquons, d'ailleurs, que cette circonstance n'est point mentionnée dans les plus anciennes biographies de S. Félix.

Le comté de Valois avait subi de nombreuses révolutions depuis le départ de Félix, qui datait déjà de vingt années. Raoul I[er], réconcilié avec l'Église, était mort en laissant trois enfants de son mariage avec Pétronille : Raoul II, Élisabeth et Éléonore.

Raoul II, surnommé *le Jeune* ou *le Pieux*, était mort en 1166, vers l'âge de quinze ans, et n'avait gouverné le Valois que de nom, sous la tutelle d'Yves de Nesles, comte de Soissons. Sa sœur Élisabeth, héritière du comté, en transporta la possession à son mari, Philippe d'Alsace, comte de Flandre.

[1] COLLIETTE, *Mém. du Vermandois*, II, 248 ; TOUSSAINT DU PLESSIS, *Hist. de l'église de Meaux*, I, 731.

A la mort d'Élisabeth, Philippe-Auguste, prenant ombrage de la puissance croissante du comte de Flandre, le contraignit, les armes à la main, à cé-er le Valois à Éléonore, la dernière fille de Raoul, i venait de se marier en quatrièmes noces avec hieu, comte de Beaumont. On sait que le comté alois-Vermandois fut uni à la couronne en

ait donc la maison de Flandre qui possédait ois, quand Félix rentra dans le domaine où les droits de sa naissance auraient dû l'appeler à régner. Il lui fut facile de rester inconnu; le temps et les macérations avaient altéré ses traits ; les croisades, les guerres dont le Valois avaient été le théâtre, les fléaux contagieux avaient emporté la plupart de ceux qui l'avaient connu jadis ; et d'ailleurs, comment aurait-on songé à reconnaître un prince dont la mort passait pour un fait avéré ?

S. Félix fixa sa retraite dans une grotte qu'il trouva au milieu d'une vaste forêt du diocèse de Meaux, qui devait prendre un jour le nom de Cerfroid [1]. C'était un lieu presqu'inaccessible, situé entre Gandelu, La Ferté-Milon, Crouy et la rivière de l'Ourcq, où les animaux sauvages établissaient leurs tanières. Une source coulait à une demi-lieue de ce repaire, où s'élevèrent bientôt une petite cellule et un oratoire.

Les tentations vinrent plus d'une fois assaillir le solitaire dans sa sauvage retraite. Son imagination

[1] Cerfroid fait aujourd'hui partie du diocèse de Soissons ; c'est un hameau dépendant de Brumetz (canton de Neuilly-Saint-Front).

lui représentait les plaisirs qu'il avait abandonnés, la puissance qu'il avait délaissée, le nom auquel il avait renoncé, l'autorité qu'il pouvait peut-être revendiquer : mais la grâce triomphait toujours dans son âme, et il repoussait ces séduisants mirages comme de trompeuses amorces de l'Esprit du mal.

Quelques haillons lui servaient de vêtements; des feuilles de hêtre, quelques racines sauvages et parfois un peu de pain qu'on lui apportait des villages voisins, voilà quelle était sa nourriture. Il s'était tellement accoutumé au jeûne, que plus d'une fois il passa une semaine entière sans prendre aucun aliment. C'était son âme qu'il songeait à nourrir par des contemplations qui le ravissaient en extase.

Un jour qu'il se rendait près de la fontaine qui avoisinait sa grotte [1], il aperçut un cerf [2] d'une blancheur éclatante, portant entre ses cornes une croix rouge et bleue : Félix ne comprit que plus tard le mystère de cette apparition, qui devait être perpétuellement rappelé par le nom de Cerfroid [3]

[1] Cette fontaine fut désignée plus tard sous le nom de *Fontaine de la Trinité*, à cause d'une sculpture représentant les trois personnes divines. Elle est comprise aujourd'hui dans l'enceinte du monastère de Cerfroid.

[2] Le cerf joue un rôle dans les légendes de S. Branchion, S. Eustache, S. Fantin, S. Gilles, S. Hubert, S. Julien l'Hospitalier, S. Kellac, S. Rieul, S. Télo, etc.

[3] D'après cette légende, Cerfroid viendrait de *cervus frigidus*, dénomination qu'on trouve au XIII[e] siècle. Ajoutons que d'anciens documents portent *Cerfraium, Cerfridus, Cerfredus*, et que plusieurs historiens croient que cette légende a été faite après coup pour expliquer l'étymologie de Cerfroid. — Voir, sur l'origine de ce nom, la dissertation du P. Calixte, *op. cit.* p. 279.

et par les deux cerfs blancs qui servent de support à l'écusson des Trinitaires.

C'est en 1194 que la Providence guida les pas de S. Jean de Matha vers la solitude que Félix de Valois habitait depuis plus de vingt ans.

Jean de Matha était né en 1160 à Faucon, dans la vallée de Barcelonnette; après avoir fait ses premières études à Aix, il avait pris à Paris le bonnet de docteur en théologie. En recevant la prêtrise, il fit vœu de se consacrer au rachat des chrétiens qui gémissaient dans la captivité des infidèles; mais, avant de se mettre à l'œuvre, il résolut de vivre quelque temps dans la solitude pour mûrir son projet et s'attirer les grâces d'en-Haut. Guidé par une sainte inspiration, il se dirigea vers la grotte de Félix qui, de son côté, avait eu révélation de cette prochaine entrevue. Les deux saints firent éclater leur joie, en confondant leurs embrassements, et comprirent que leur sort allait rester à jamais uni. Jean de Matha, en exposant le motif de sa venue, ne cacha rien de cè qui s'était passé dans son âme, et Félix, poussé par la même confiance, révéla à son hôte le secret de sa naissance.

Jean de Matha avait raconté à Félix une apparition qu'il avait vue en célébrant sa première messe, et qui semblait le prédestiner à fonder un Ordre pour le rachat des captifs. Félix ne douta pas un seul instant que la Providence ne le réservât à concourir à cette œuvre de miséricorde. Mais ni l'un ni l'autre ne savaient quels moyens prendre pour réaliser les vues du Seigneur. Ils résolurent d'attendre de nouvelles lumières, et de les obtenir en redoublant de piété et de mortifications.

Résolus de ne point se séparer, ils se tracèrent une règle de conduite, pour ne point se laisser entraîner par les variations de la ferveur. Ils déterminèrent les heures qui devaient être consacrées à la récitation de l'office, à la célébration des saints mystères et aux divers exercices de piété.

La renommée des deux saints solitaires avait pénétré dans tout le Valois. On venait réclamer leurs conseils, implorer leurs prières, admirer leurs vertus. La charité leur faisait alors un devoir de vaincre leur humilité, et Dieu exauçait leurs intercessions. Jean de Matha les attribuait toujours à la sainteté de Félix, et ce dernier n'y voyait qu'un effet des mérites de Jean de Matha. C'étaient là les seules contestations qui s'élevaient entre eux, et ils gémissaient devant Dieu de ces faveurs dont ils se croyaient indignes, et qui attiraient sur eux l'admiration des hommes. Le même sentiment d'humilité les avait engagés jusque-là à refuser les disciples qui voulaient se ranger sous leur conduite. Mais, quand Dieu leur eut révélé dans une vision sa volonté à ce sujet, ils admirent auprès d'eux de nombreux novices, et furent obligés de transporter leur habitation près de la fontaine où ils allaient chaque jour prendre leur repas, et où ils avaient vu souvent apparaître le cerf mystérieux, portant entre ses cornes la croix rouge et bleue, qui devait être adoptée plus tard dans le costume des Trinitaires. S. Jean de Matha, sous l'humble nom de *Ministre*, fut chargé, malgré lui, du supériorat de cette communauté naissante, et Félix bénit le ciel d'avoir échappé à l'honneur qu'on avait voulu lui imposer.

Nos deux saints savaient que Dieu les réservait à l'œuvre de la rédemption des captifs, mais ils ne connaissaient pas encore les voies qu'il fallait suivre pour arriver au but qui leur était assigné. Un ange leur apparut par trois fois [1] et leur ordonna de se rendre à Rome, où, par la bouche du souverain Pontife, ils apprendraient comment ils devaient accomplir leur sainte mission.

Ils partirent pour Rome vers la fin de l'an 1197, et s'arrêtèrent à Paris où ils obtinrent des lettres de recommandation pour le pape Célestin III, non-seulement de l'évêque Eudes de Sully, mais encore de l'abbé de Saint-Victor et de l'abbé de Sainte-Geneviève.

Célestin était mort quand nos deux pèlerins arrivèrent à Rome; ils trouvèrent le Saint-Siége occupé par Innocent III, qu'un songe avait prévenu en leur faveur, et qui leur offrit une affectueuse hospitalité dans son palais de Latran, comme s'ils eussent été prélats de la famille pontificale. Les deux saints racontèrent au Pontife les visions qui semblaient les convier à fonder un institut, pour s'occuper spécialement de racheter les esclaves chrétiens qui gémissaient dans la captivité des Musulmans. Innocent III soumit ce projet à l'examen du Sacré-Collége qui l'encouragea de ses vœux; et, le lendemain, 20 janvier, il célébra la messe en présence des cardinaux pour appeler la bénédiction du ciel sur

[1] Nous trouvons des apparitions d'ange dans les Actes de S. Chrysostome, Ste Colette, S. Cuthbert, S. Dominique, S. Dunstan, S. Jean de Dieu, S. Jean Gualbert, S. Jean Ermite, S. Maïeul, S. Philippe de Néri, S. Vandrille, S. Ulric, S. Yves, etc.

l'avenir de cette œuvre. C'est alors qu'il vit apparaître un ange, escorté de deux captifs, et revêtu du même costume que portait le messager céleste qui s'était montré jadis aux regards de S. Jean de Matha. Il fut décidé que cet habit serait celui du nouvel Ordre, et, quelques jours après, le 2 février, ce costume était revêtu par les deux saints fondateurs. Innocent III prononça à cette occasion un discours où il exposait le symbole des trois couleurs qui formaient la sainte livrée des Rédempteurs des captifs: le blanc leur prescrivait la pureté d'intention ; le bleu, l'esprit de pénitence et de mortification ; le rouge, la charité qui devait embraser leur dévouement. Le Pontife termina son allocution en imposant à la Congrégation naissante le nom d'*Ordre de la Trinité pour la rédemption des captifs.*

De retour à Paris, les deux patriarches obtinrent l'approbation de Philippe-Auguste, et, d'après l'ordre du souverain Pontife, se concertèrent avec Eudes de Sully et Absalon, abbé de Saint-Victor, pour formuler les constitutions de l'Ordre, qui furent approuvées par le Saint-Siége, le 17 décembre 1198.

La règle des Trinitaires embrassait un quadruple objet : le soin des malades, le soulagement des malheureux, la catéchisation des soldats et le rachat des captifs. Basée sur les trois grands vœux de religion, elle était destinée à développer la charité jusqu'à l'héroïsme. Toutes les églises de l'Ordre devaient être dédiées à la Trinité et être construites avec une grande simplicité. Il était prescrit de faire trois parts des revenus de chaque maison : la première, pour l'entretien des religieux ; la seconde,

pour les besoins des pauvres ; la troisième, pour la rédemption des captifs. Un établissement devait se composer de trois clercs et de trois laïques, sous la conduite d'un procureur ; contrairement à l'usage des autres instituts religieux, on ne pouvait être admis, comme novice, qu'à l'âge de vingt ans accomplis. Le vêtement consistait en une tunique de laine blanche, ayant sur le devant une croix mi-partie rouge et azur, une coule, un manteau et un haut-de-chausses. L'usage du poisson et du vin était interdit ; celui de la viande n'était toléré que le dimanche, alors qu'elle avait été donnée en aumône. Les Trinitaires devaient voyager, non pas à cheval, mais sur des ânes, coutume orientale, qui alors n'entraînait aucun ridicule et qui, dès 1198, fit donner aux Trinitaires le surnom de *Frères aux ânes* [1] ; les laïques seuls portaient la barbe longue. La sévérité de ces constitutions fut adoucie en 1247 par le pape Clément IV.

Tandis que Jean de Matha, en qualité de supérieur général, alla fixer sa résidence à Rome où l'institut prit un rapide accroissement, Félix de Valois, âgé alors de soixante-dix ans, dirigea la maison de la Sainte-Trinité à Cerfroid.

Inspiré par les graves intérêts qui lui étaient confiés, Félix rompit avec ses goûts de solitude, et se consacra tout entier à la direction de l'Ordre qui devait, sept siècles durant, produire des fruits si abondants. Le renom de ses vertus et de ses miracles

[1] *Chronique de Saint-Médard de Soissons.* — Les Mathurins de Verberie furent les premiers qui dérogèrent à cet usage, sous le règne de saint Louis. CARLIER, *Histoire du Valois,* II, p. 79.

attirait auprès de lui des disciples fervents qui, embrasés de ses leçons et de ses conseils, allaient bientôt alimenter leur zèle sur les côtes d'Afrique. Affaibli par l'âge et les infirmités, Félix ne pouvait point aller lui-même, comme Jean de Matha, disputer aux Musulmans la liberté des chrétiens; mais il formait à la vertu des religieux qui pussent entreprendre ces œuvres de dévouement; il recueillait l'argent nécessaire à les accomplir, et propageait l'Ordre de la Sainte-Trinité dans les provinces septentrionales de la France.

La maison de Cerfroid fut construite en 1198, avec les dons de plusieurs seigneurs des environs. Marguerite de Blois, fille de Thibaud Ier, et par conséquent la tante de Félix, dont elle ignorait l'extraction et la parenté, lui donna vingt arpents de bois, connus aujourd'hui sous le nom de *Champ des Ermites*[1]. C'était là qu'avaient demeuré longtemps les deux saints solitaires, avant d'établir leur résidence près de la fontaine de Cerfroid. Le nouveau monastère fut aussi enrichi des présents de Roger le Lépreux, de Gaucher III, seigneur de Châtillon, du seigneur de Nanteuil, et aussi de Philippe-Auguste et de S. Louis, dont la puissante protection devait hâter le développement du nouvel institut.

Bientôt des maisons de Trinitaires furent fondées à Bourg-la-Reine, à Metz (1198), à Étampes, à Silvelle et à la Villette-aux-Aulnes, dans le diocèse de Meaux, à Verberie (1206), etc.

[1] Dans la commune de Montigny; on y voit une croix de pierre, datée de 1723.

Philippe-Auguste, vers l'an 1208, autorisa l'évêque de Paris à donner aux Trinitaires l'hôpital de Saint-Benoît, dont l'église était dédiée à S. Mathurin, ce qui leur fit donner en France le surnom de *Mathurins* [1].

Innocent III, instruit des progrès de l'Ordre et des immenses services qu'il rendait pour la rédemption des captifs, confirma ses priviléges en 1209.

Pendant les dernières années de sa vie, Félix se lia avec le B. Jean de Montmirail, seigneur d'Oisy et de Gandelu : ses conseils contribuaient à détacher complétement du monde le riche gentilhomme qui devait embrasser la vie monastique à l'abbaye de Longpont. Jean, en sa qualité d'héritier de la comtesse Marguerite de Blois, confirma la donation, faite à Cerfroid, du *Champ des Ermites* [2].

Malgré les occupations qui entraînaient Félix dans une foule d'affaires, il n'en gardait pas moins une inviolable fidélité à la règle. Quand il avait été obligé, pendant le jour, de dérober quelques heures aux exercices prescrits à la communauté, il compensait abondamment cette perte de temps par les méditations qu'il prolongeait pendant la nuit, dans l'oratoire de la Vierge. Il invoquait la mère du Sauveur sous le nom de *Notre-Dame du Remède*, pour laquelle il manifestait une vive dévotion dans toute sa conduite et dans tous ses discours. C'est à bon

[1] Plusieurs historiens ont fait à tort dériver *Mathurins* du nom de S. Jean de Matha.

[2] Les Bollandistes se sont trompés en attribuant cette charte au fils du B. Jean Ier de Montmirail. Voyez l'*Histoire du B. Jean*, par M. l'abbé BOITEL, p. 415.

droit que M. de Montalembert a dit qu'il était l'*adorateur spécial de Marie* [1].

La sainte Vierge lui apparut plusieurs fois. La plus célèbre de ces visions est consignée dans la légende du Bréviaire romain. La veille de la Nativité, pendant la nuit, Félix était plongé dans une fervente oraison, au pied de l'autel. Tout à coup, il se voit environné d'une lumière éclatante et aperçoit une foule d'anges qui, revêtus de l'habit des Trinitaires, viennent occuper les stalles du chœur. La sainte Vierge, vêtue du même costume, prend la place d'honneur et entonne le divin office que les anges continuèrent, en associant Félix à leur chœur. C'est alors que Marie annonça à Félix que bientôt il unirait ses chants, dans le ciel, à celui des séraphins.

Le supérieur de Cerfroid n'avait plus alors qu'un seul désir, celui de revoir Jean de Matha avant de quitter cette vie. Ce vœu fut bientôt exaucé. Miraculeusement averti par la voix de Dieu, S. Jean de Matha se hâta d'accourir à Cerfroid, et, pendant plusieurs jours, il s'entretint avec son ancien compagnon de solitude de tout ce qui pouvait intéresser la prospérité de l'Ordre. Le supérieur général des Trinitaires repartit pour Rome [2], au couvent de Saint-Thomas *in formis*, et Félix ne s'occupa plus désormais qu'à se préparer à la mort dont le jour lui avait été fixé. Atteint d'une fièvre légère, il reçut les derniers sacrements, fit ses adieux à ses religieux et s'éteignit le 4 novembre 1212, à l'âge de 96 ans,

[1] Introduction de l'*Histoire de Ste Élisabeth de Hongrie*.

[2] Ce voyage de Jean de Matha n'est pas admis par tous les biographes.

en baisant le crucifix qu'il tenait à la main. On dit qu'ayant à peine expiré, il apparut à S. Jean de Matha, couronné de gloire et de lumière [1].

Qu'on nous permette, en terminant cette biographie, de dire quelques mots sur l'œuvre fondée par S. Félix et S. Jean de Matha.

Ce n'était point seulement les soldats chrétiens, trahis par le sort des armes, qui devenaient les esclaves des Musulmans fanatiques. Les pirates des États barbaresques infestaient la Méditerranée, l'Adriatique, l'Océan, et s'aventuraient jusque dans les mers de Russie. Ils ne se contentaient point d'attaquer les navires, mais ils faisaient des descentes sur tous les rivages et en enlevaient les chrétiens qu'ils pouvaient saisir. Ces esclaves étaient conduits sur les côtes d'Afrique et condamnés aux plus horribles traitements. Ceux qui ne mouraient pas dans les supplices étaient destinés aux travaux les plus durs et n'obtenaient d'adoucissement à leurs maux qu'en reniant leur foi. Les barbares consentaient volontiers à rendre la liberté à leurs captifs, mais moyennant une rançon équivalant à environ six mille francs de notre monnaie actuelle. Mgr Pavy, évêque d'Alger, a estimé à neuf cent mille le nombre des esclaves rachetés par les Trinitaires, depuis 1198 jusqu'en 1787 [2], ce qui représente une somme de plus de quatre milliards d'aumônes re-

[1] Diego Ortega, auteur d'une Vie en espagnol de S. Félix de Valois, raconte plusieurs apparitions de ce saint à la sœur Angèle-Marie de la Conception, qui fonda, au XVII[e] siècle, le couvent des religieuses Trinitaires de Tobozo (Manche).

[2] *Appel aux catholiques*, 1858.

cueillies et distribuées par les disciples de S. Jean de Matha et de S. Félix de Valois.

« Le Père de la Rédemption, dit Châteaubriand [1], s'embarque à Marseille : où va-t-il ainsi avec son bréviaire et son bâton ? Ce conquérant marche à la délivrance de l'humanité, et les armées qui l'accompagnent sont invisibles. La bourse de la charité à la main, il court affronter la peste, le martyre et l'esclavage. Il aborde le Dey d'Alger, il lui parle au nom de ce Roi céleste dont il est l'ambassadeur. Le barbare s'étonne à la vue de cet européen qui ose, seul, à travers les mers et les orages, venir lui redemander des captifs. Dompté par une force inconnue, il accepte l'or qu'on lui présente, et l'héroïque libérateur, satisfait d'avoir rendu des malheureux à leur patrie, obscur et ignoré, reprend humblement à pied le chemin de son monastère. »

« Il n'est pas de septuagénaire, disait M. Petit-Radel [2] en 1832, qui ne se rappelle avoir vu à Paris, à Lyon, à Marseille et autres villes, le spectacle touchant de la procession de la Rédemption des captifs. On y voyait des hommes de toutes les nations, marchant en ordre, deux à deux, et en grand nombre, tenant des palmes, ayant les mains liées de longs rubans de soie, accompagnés des religieux qui les avaient délivrés, nourris, vêtus, et qui quêtaient dans les rues pour compléter cette belle œuvre, en fournissant aux moyens de rendre ces captifs à leur patrie, à leur famille, à leur profession. »

Quarante ans après sa fondation, l'Ordre des

[1] *Génie du christianisme*, 4e partie, livre 3, chap. 6.

[2] Continuation de l'*Hist. littér. de la France*, t. XIII, p. 148.

Trinitaires comptait 600 maisons en Europe; avant la Révolution, il n'en avait plus que 199, dont 93 appartenaient à la France [1]. Les établissements d'Espagne ont été supprimés sous le gouvernement de la reine Christine. Il en existe encore quatre à Rome, qui s'adonnent à diverses œuvres de charité. Le principal but de l'Ordre ayant heureusement fait défaut, il n'est pas étonnant que l'institut ait disparu chez nous pendant quelque temps. La France, en conquérant l'Algérie, a mis un terme aux brigandages des pirates et elle a couronné, par la gloire des armes, l'œuvre qu'avait commencée l'héroïsme de la charité chrétienne.

Mais, comme les Trinitaires avaient plusieurs buts assignés dans leur règle, ils ont pu, en restant fidèles à l'esprit de leur Ordre, fonder récemment de nouvelles maisons en France et en Algérie. Ils s'occupent spécialement aujourd'hui des infirmeries militaires, du rachat des nègres et de la régénération chrétienne de l'Afrique. Établis d'abord à Faucon (Basses-Alpes), en 1839, dans la patrie de S. Jean de Matha, ils ont racheté en 1867 le domaine de Cerfroid, où il ne restait plus que quelques ruines de l'ancien monastère. L'Impératrice a voulu contribuer, par une généreuse offrande, à la restauration du couvent. Une troisième fondation a eu lieu depuis à Notre-Dame-de-l'Ille, près de Vienne en Dauphiné.

[1] Il y avait six provinces en France; celle de Picardie comprenait les maisons suivantes : Arras, Hondschoot, Vianden, Préavin, Douai, Audrigny, Lens, Templeux-la-Fosse, Aurival, Lerines, Bastognes, Renué, Huy, Péronne, Estaires.

En 1866, M. l'abbé Capella, curé d'Authie, vicaire général de Mgr Massaia, vicaire apostolique des Gallas (Abyssinie du sud), a fondé, dans le diocèse d'Amiens, l'œuvre du rachat des esclaves qui est annexée à l'Ordre de la Sainte-Trinité et adoptée par celui de Notre-Dame de la Merci.

CULTE ET LITURGIE.

Félix fut inhumé dans l'église de Cerfroid, localité qui faisait partie du diocèse de Meaux et qui, depuis le Concordat, appartient à l'Église de Soissons. Son tombeau devint un lieu de pèlerinage très-fréquenté. On l'invoquait surtout pour les enfants atteints de langueur; il était spécialement honoré par l'Église de Meaux dès l'an 1219. Sauf cette exception, le culte de S. Félix de Valois ne fut longtemps qu'une prérogative de l'Ordre des Trinitaires. Ce n'est qu'au 1er mai 1262 que les honneurs de la canonisation solennelle lui furent rendus par Urbain IV, dont la bulle originale, datée du 4 octobre 1263, fut égarée dans le cours des âges suivants. Aussi, quand les Trinitaires, au XVIIe siècle, sollicitèrent l'inscription du nom de leurs fondateurs dans le Bréviaire romain, ils ne purent que produire des preuves équivalentes, en montrant que Jean de Matha et Félix de Valois jouissaient de temps immémorial des honneurs du culte, et qu'ils avaient été qualifiés de saints par plusieurs papes, notamment dans une bulle d'Urbain VIII. Louis XIV fit intervenir sa puissante sollicitation, et la Sacrée Congrégation des Rites, en 1671, inscrivit le nom de S. Félix, au 4 novembre, dans le Martyrologe romain.

Plus tard, on s'aperçut que la fête de saint Félix de Valois était toujours primée par celle de saint Charles Borromée, qui coïncidait avec elle; et, en 1679, elle fut rejetée au 20 novembre.

On a fait de vaines recherches à Cerfroid en 1705 pour retrouver la sépulture de saint Félix de Valois. Une petite relique est conservée dans le monastère actuel.

Les Trinitaires de Saint-Quentin quittèrent cette ville au milieu du XIII[e] siècle, pour s'établir à Templeux-la-Fosse, dans le doyenné actuel de Roisel. Leur charte de fondation donnée par Vermand, évêque de Noyon, est datée du 29 janvier 1254. Ce furent ces religieux qui, en 1665, prirent la direction du collége de Péronne. Dans sa Notice sur cet établissement, M. G. Valois nous apprend « qu'ils obtinrent de l'évêque l'autorisation d'établir chez eux une confrérie des saints de leur Ordre. Cette nouveauté déplut beaucoup au Chapitre de Saint-Fussy, qui sans doute n'avait pas été consulté. Les chanoines firent éclater leur ressentiment et auraient réussi à chasser les Trinitaires, si MM. de l'hôtel de ville n'eussent pris leur défense ».

ICONOGRAPHIE.

On représente saint Félix de Valois un crucifix à la main, pour rappeler son attachement à la mortification et aussi peut-être la dernière circonstance de sa vie. On lui donne encore pour attribut une bourse et un cerf crucifère.

Un élève de Rubens, Van Thulden, décora de peintures murales le couvent de Saint-Mathurin de Paris. Il y représenta à tort S. Félix accomplissant la rédemption d'un captif dans les pays barbaresques, où il n'alla jamais.

Une toile d'Erasme Quellin nous montre l'apparition du cerf au saint solitaire.

Giacinto Calendrucio l'a peint tenant un étendard aux armes de Valois et ayant à ses côtés un captif délivré de ses chaînes.

Van Thulden a gravé une suite de vingt-quatre planches relatives à l'histoire de S. Jean de Matha et de S. Félix de Valois, sous le titre suivant : *Revelatio Ordinis SS. Trinitatis Redemptionis captivorum sub Innocentio tertio, anno* 1198. Parisiis, 1633, in-4°.

Borrekens, Sébastien Leclerc, L. Gaultier et Scotin ont gravé des figures de S. Félix.

Une médaille octogone, frappée à Rome au XVIIe siècle, représente, d'un côté, S. Félix de Valois et S. Jean de Matha auxquels apparaît un ange entouré de deux esclaves, et de l'autre, la Vierge se montrant à S. Félix, revêtue des habits de son Ordre, chantant l'office avec lui et une foule d'anges qui s'étaient placés dans les stalles de l'église de Cerfroid.

Les Trinitaires avaient pour armes l'ancien écu de France aux fleurs de lys sans nombre, avec la croix rouge et bleue en abyme. Deux cerfs servaient de support. On voit que ces armoiries rappelaient tout à la fois la naissance princière de S. Félix et l'origine miraculeuse de l'Ordre.

BIBLIOGRAPHIE.

JOFREDI, *Vita S. Johannis de Matha*, apud GRŒVIUM, *Thesaur. antiquitat. ital.*, t. IX, part. VI. — MACEDO, *Vita S. Felicis Valesii*, 1660. — FRANÇOIS DE SAINT-LAURENT, *Compendium vitæ SS. Johannis et Felicis.* — RAPHAEL A S. JOHANNE, *Liber de redemptione captivorum.* — GONON, *Vitæ et sententiæ Patrum occident.*, lib. VI — *Gallia christiana*, VIII, *instrum.* p. 554.—JACQUES BOURGEOIS, *Institution de la Très-sainte et indivisible Trinité et Rédemption des captifs.* — DILLOUD, *Vie de S. Félix de Valois*, 1695. — BONAVENTURE BARON, *Annales de l'ordre de la Très-sainte Trinité.* — GONZALEZ DE AVILA, *Vies de S. Jean de Matha et de S. Félix de Valois.* — HELYOT, *Hist. des Ordres monastiques.* — HURTER, *Tableau des Institutions de l'Église au Moyen-Age*, II, 482.— ÉTIENNE BINET, *Abrégé des Vies des principaux fondateurs de religions.* — *Officium proprium patris nostri S. Felicis de Valois*, 1690.— La plupart des recueils hagiographiques, et les ouvrages d'ANSELME, COLLIETTE, le P. CALIXTE, CARLIER, DU CANGE, DOMINIQUE DE JÉSUS, Mgr PÁVIE, l'abbé PRAT et TOUSSAINT DU PLESSIS, cités dans les notes de cette biographie.

S. FIRMIN

MARTYR, PREMIER ÉVÊQUE D'AMIENS.

25 Septembre. — † IIe Siècle.

Autant l'auteur d'un recueil biographique ressent de satisfaction littéraire à faire revivre un personnage peu connu, autant éprouve-t-il d'embarras quand il se trouve en présence d'une figure dont tous les traits ont été irrévocablement fixés. C'est ce qui nous arrive à l'égard de S. Firmin [1], dont M. Charles

[1] *Firminus;—Firmins, Fermin, Fremin, Fremis, Fernin, Frenin.* Dans l'arrondissement de Pont-Audemer, on lui donne plusieurs qualifications, selon les maladies pour lesquelles on va l'invoquer dans divers pèlerinages : *S. Firmin au feu*, *S. Firmin l'engelé*, *S. Firmin l'échauffé*, *S. Firmin l'accroupi*, *S Firmin le frétillant*, etc. (Canel, *Essai sur l'arrondissement de Pont-Audemer*).—*Firminus* paraît être un diminutif de *Firmus* (ferme, stable, fidèle), nom que portait le père de notre premier évêque.— Ce prénom était jadis fort répandu dans notre diocèse, comme on peut le voir en parcourant la liste des mayeurs d'Amiens.—Parmi les saints qui ont porté le même nom, nous citerons outre Firmin le confesseur, évêque d'Amiens : un soldat martyrisé à Satales, en Arménie (24 juin); un évêque de Metz (18 août); un évêque d'Uzès (11 octobre); un évêque du Gévaudan (14 janvier); un abbé de Saint-Savin (11 mars); un évêque de Pompéiopolis, en Paphlagonie, dont le chef, conservé au couvent des Minimes de Madrid, a été réputé à tort comme celui de notre saint martyr.

Salmon a publié une Vie si complète et si consciencieusement étudiée [1]. Cet ouvrage, couronné par l'Institut, est assurément l'un des monuments historiques dont l'érudition moderne peut se glorifier à meilleur droit. Il n'a qu'un grave défaut à notre point de vue : celui d'avoir fait une moisson si abondante et si soigneuse, qu'il ne nous reste plus à glaner que quelques maigres épis. Aussi, après avoir vérifié les sources où a puisé notre savant collègue, après avoir constaté la parfaite exactitude de ses recherches, nous avons dû nous borner, la plupart du temps, à analyser son œuvre, surtout en ce qui concerne l'histoire du culte de S. Firmin.

Nous n'avons pas même eu la possibilité de marcher dans une voie différente pour la question controversée de chronologie. Longtemps nous avions suspendu notre opinion à cet égard, et, ne voulant la former qu'après une étude approfondie de tous les textes, nous nous étions abstenu de prendre part à ce débat [2]. Nous venons de consacrer huit mois à lire les principaux ouvrages qui, depuis le XVII[e] siècle jusqu'à nos jours, se sont occupés de l'introduction du Christianisme dans les Gaules, et notre conviction bien arrêtée est que l'Évangile a été prêché dès le premier siècle dans beaucoup de nos diocèses, et que le martyre de S. Firmin, tout

[1] *Histoire de S. Firmin, martyr, premier évêque d'Amiens*. Arras, 1861, in-8°.

[2] Cette question a été, sinon traitée, du moins abordée au congrès archéologique de Laon (1858) que j'avais l'honneur de présider, et au congrès scientifique d'Amiens (1867), dont j'étais l'un des Secrétaires généraux.

impossible qu'il soit d'en préciser la date, doit être circonscrit dans la première moitié du II[e] siècle.

L'importance de cette question exigera d'assez longs développements que nous réservons pour un chapitre spécial. Nous écarterons donc toute discussion chronologique du récit que nous allons faire de la vie et du martyre de S. Firmin, en prenant pour principal guide, à l'exemple de M. Salmon, non point les Actes édités par Bosquet [1], mais ceux qu'a publiés le P. Stilting [2]. Ces derniers, que nous croyons remonter au V[e] siècle, méritent plus de confiance par là même qu'ils sont conformes à tous les antiques manuscrits liturgiques de l'Église d'Amiens. Nous aurons soin d'indiquer dans des notes les principales variantes du texte de Bosquet, variantes qui, à elles seules, suffiraient à démontrer que c'est là une copie fautive, postérieure aux Actes adoptés par les Bollandistes et par M. Salmon. Nous devons toutefois faire remarquer que nous aurons à signaler un certain nombre d'invraisemblances, communes à toutes les versions, qui proviennent, soit de l'impéritie des copistes, soit de la faute de l'auteur, déjà éloigné des temps dont il parle, et mêlant quelques traditions orales aux documents authentiques qu'il avait sous les yeux.

Alors que la foi chrétienne, malgré la rage des persécutions, commençait à fleurir dans les diverses

[1] *Historiæ ecclesiæ Gallicanæ a Jesu Christi evangelio in Galliis usque ad datam a Constantino imp. ecclesiæ pacem.* In-4°, 1636, deuxième partie, pag. 146.

[2] *Acta sanctorum septembris*, t. VII, p. 51.

contrées de l'univers [1], il y avait à Pampelune [2] un homme de vie irréprochable, de naissance illustre, occupant le premier rang parmi les sénateurs [3], lequel justifiait par ses œuvres son nom de Firmus [4]. Sa femme, nommée Eugénie, l'égalait par l'éclat de l'origine, par ses qualités morales et par la richesse de ses biens patrimoniaux. Ces deux époux, plongés encore dans les ténèbres de l'idolâtrie, devaient plus tard avoir trois enfants, Firmin, Fauste et Eusébie. Pour montrer comment la grâce de Dieu s'appropria cette famille, il nous faut remonter plus haut et raconter sommairement les œuvres évangélisatrices de S. Saturnin et de S. Honeste.

Saturnin, associé aux travaux de S. Pierre, avait évangélisé diverses contrées de l'Asie. Vers l'an 43 de l'Incarnation, il se rendit à Rome avec le Prince des Apôtres, qui le chargea bientôt d'aller propager la Foi dans les Gaules. Saturnin, en se rendant à

[1] *Temporibus priscis, quibus fides christiana, illustrante Spiritus sancti gratia, per diversa orbis climata cœpit florere, unde perfidorum tyrannica rabies in christianum populum sæviebat, erat in urbe Hyberiensi, nuncupata Pampolana, vir vitæ honestate venerabilis,* etc. — Voici comment ce texte est altéré dans l'édition de Bosquet : *Temporibus Maximiani et Diocletiani imperatorum, quo tempore tyrannica rabies in christiano populo sæviebat, erat vir*, etc.

[2] *Pampelona* ou *Pampolana,* aujourd'hui Pamplona, capitale de la Navarre espagnole.

[3] M. Am. Thierry (*Histoire de la Gaule,* II, 25) suppose que Firme n'était que décurion et appartenait à cette aristocratie de curiales provinciaux auxquels on donnait par politesse le titre de sénateur.

[4] Dans les Actes édités par Bosquet, le père de notre saint est nommé *Firminus* et non *Firmus.*

Toulouse, passa par Nîmes où il convertit un jeune homme nommé Honeste, qui appartenait à une riche famille du pays. Le fervent néophyte devint bientôt le zélé coopérateur de son père d'adoption. Quand il eut reçu la dignité du sacerdoce, il fut envoyé à Pampelune pour y annoncer l'Évangile. La première fois qu'il y prêcha, il eut pour auditeurs Firme et deux autres sénateurs qui se rendaient au temple de Jupiter. Firme fut étrangement surpris d'entendre l'orateur réprouver le culte des idoles, et le dialogue suivant s'établit entre eux :

FIRME. — Si, comme vous le prétendez, ces dieux que nous adorons et qui ont été révérés de tout temps, ne sont que de vaines idoles, apprenez-nous donc quelle est la religion que nous devrions embrasser, et quel est le Dieu qu'il nous faudra adopter de préférence aux nôtres ?

HONESTE. — C'est le Dieu qui a créé la terre, le ciel et l'océan ; celui-là est le seul vrai Dieu, par qui tout a été fait, en qui tout existe et sans qui rien ne serait ; il est le souverain dominateur de la mort et de la vie. Les dieux des nations, que vous honorez d'un culte sacrilége et qu'adorent les païens abusés, sont bien plutôt des démons que des divinités. C'est ce qu'a dit l'Esprit-Saint par la bouche du prophète : « Tous les dieux des nations sont des démons : c'est le Seigneur seul qui a créé les cieux ».

FIRME. — A quelle secte, à quelle religion appartenez-vous donc, vous qui ne craignez pas d'insulter ainsi nos dieux et nos déesses ?

HONESTE. — Si vous désirez savoir quelle est mon origine, je vous dirai que je suis né dans la ville

de Nîmes. Mon père s'appelle Émelius et ma mère Honesta. Quant à la religion que je professe, je proclame bien haut que je suis chrétien. Instruit des vérités de la foi catholique, baptisé par l'évêque Saturnin, dont je suis le disciple, j'ai été élevé par lui à l'ordre sacerdotal. Initié dès ma jeunesse à la science des belles-lettres et à la connaissance des divines Écritures, j'enseigne aux autres ce que m'a révélé cette sublime doctrine. Sachez donc qu'il n'y a qu'un seul Dieu, maître absolu des choses visibles et invisibles, qui a toujours été et qui sera toujours. C'est dans son auguste majesté que résident les trésors de la sagesse. Père, Fils et Saint-Esprit, c'est un seul et même Dieu en trois personnes, et ces trois personnes ne sont qu'un seul Dieu. Si quelqu'un d'entre vous veut connaître à fond ce mystère, je pourrai lui en communiquer l'intelligence, par la grâce de l'Esprit-Saint, qui seul peut inspirer la vérité. Quant aux dieux qu'adore la gentilité, ce sont des simulacres muets et sourds, fabriqués à l'image de l'homme par la main de l'artiste qui met en œuvre le bois, la pierre, l'or, l'argent ou l'airain. Ces idoles ont une bouche, et elles ne parlent point; des yeux, et elles ne voient point; des oreilles, et elles n'entendent point; des narines, et elles ne sentent point; des mains et des pieds, et elles ne sauraient ni toucher ni marcher. C'est ce que rappelle la sainte Écriture, en disant : « Que ceux qui fabriquent ces idoles leur deviennent semblables, ainsi que ceux qui mettent en elles leur confiance ! » Notre Dieu à nous, c'est Jésus-Christ, Fils unique de Dieu le Père, engendré avant tous les siècles et qui s'est

incarné dans le sein de la Vierge Marie [1]. Toute puissance lui a été donnée dans le ciel et sur la terre. Par sa glorieuse passion, il a brisé les funestes liens qui enchaînaient le genre humain; et, rachetant de l'empire du démon tous ceux qui lui donnent leur foi, il les fait passer de la mort à la vie, des ténèbres à la lumière, de l'esclavage à la liberté. C'est lui qui a marché à pieds secs sur les eaux, qui a ressuscité Lazare, mort depuis quatre jours; c'est lui qui, à la fin des temps, escorté des anges et des archanges, viendra juger les vivants et les morts, condamner les impies aux supplices éternels, et récompenser les justes par un bonheur sans limites et sans fin. Voilà la doctrine que m'a enseignée l'évêque Saturnin, disciple des Apôtres; voilà la religion qu'il m'a ordonné de prêcher à tous les hommes, en les baptisant au nom du Père, du Fils et de l'Esprit-Saint, pour qu'ils obtiennent la rémission de leurs péchés et le bonheur de la vie éternelle.

FIRME. — Si Saturnin, que vous prétendez être un disciple des Apôtres, nous expliquait lui-même cette doctrine, peut-être y croirions-nous : car la renommée nous a fait connaître son éloquence, ses vertus et les nombreux prodiges qu'il accomplit au nom de Jésus de Nazareth.

[1] Jesus Christus, ante secula, ex arcano divinitatis genitus, in nostro seculo de Maria virgine natus est. — Faut-il entendre par *in nostro sæculo*, le monde en général, la terre, ici-bas, le temps? ou traduire littéralement *dans notre siècle?* En ce dernier cas, cela prouverait que le rédacteur des Actes, en prêtant ce langage à S. Honeste, le croyait contemporain de l'Incarnation, et ce serait un témoignage de plus à joindre à ceux que nous produirons plus tard sur l'évangélisation de l'Espagne et des Gaules, au Ier siècle.

HONESTE. — Si vous avez vraiment l'intention de connaître la vérité, je prierai Saturnin, mon père et mon maître, de venir promptement ici vous apporter le salut et changer vos ténèbres en lumières.

On voit que le sénateur Firme avait passé de la curiosité à l'étonnement, de l'admiration à la confiance. Honeste, ne voulant pas laisser refroidir l'œuvre de la grâce, partit aussitôt pour Toulouse et y conjura Saturnin d'aller achever les conversions ébauchées. Le saint évêque, laissant à son disciple Papoul le gouvernement de l'Église toulousaine, mit tant d'empressement à réaliser le désir d'Honeste, qu'il arriva avec lui à Pampelune, sept jours après la prédication que nous avons rapportée [1].

Saturnin, sans prendre le temps de se reposer, se rendit dans un bois sacré, planté de cyprès [2], où se trouvait un antique temple de Diane; et là, abrité sous un térébinthe, il adressa la parole aux païens qui allaient se prosterner devant la statue de la déesse : « N'est-il pas insensé, leur dit-il, de mettre votre confiance dans ces trompeuses idoles qu'a façonnées la main d'un ouvrier, et de faire résider la puis-

[1] *His peractis* (la prédication de Pampelune), *ipse præsul ac pontifex septima fere die ad Pampolanensem urbem pervenit*, disent nos Actes de S. Firmin. Ce voyage, aller et retour, de Pampelune à Toulouse, par un chemin montagneux, accompli en sept jours, nous paraît difficile à admettre. Les Actes publiés par Maceda d'après le manuscrit de Florence, se contentent de dire : *Paucis diebus evolutis*.

[2] *In luco cypressino*. — On lit dans le texte de Bosquet : *In loco opressino* : ce qui n'a pas de sens.

sance de Dieu dans des œuvres de pierre ou de bois ! » Intimement convaincu par une secrète inspiration que ses efforts seraient couronnés de succès, le pieux missionnaire expliqua tour à tour les fondements de notre foi, la trinité des personnes divines, la création du monde, la chute de l'homme, l'incarnation du Verbe. Dieu bénit tellement sa parole, qu'au bout de trois jours il avait converti et baptisé quarante mille personnes [1].

Sept jours après, Firme, Faustin et Fortunat se joignirent à leurs concitoyens pour écouter la parole de l'apôtre qui s'était rendu à leur appel [2]. Au bout de trois jours, la grâce avait complétement touché leur cœur : aussi ne se bornèrent-ils point à recevoir le sacrement de la régénération ; ils voulurent manifester l'ardeur de leur zèle, en brisant les statues qu'ils avaient adorées, en détruisant le temple de Diane et le bois sacré qui, depuis si longtemps, avait protégé de son ombre les infâmes mystères du polythéisme.

[1] Ce chiffre de 40,000 personnes baptisées dans une ville si peu importante que Pampelona peut inspirer des doutes. Quelques manuscrits des Actes de S. Firmin ne parlent que de 20,000 convertis. Il est probable que le chiffre primitif aura grossi sous la plume des copistes. On n'en trouve exprimé aucun dans les Actes de S. Saturnin, publiés par Maceda. D'après les Actes de S. Papoul, Saturnin serait resté deux ans à Pampelona : en ce cas on pourrait admettre cette conversion successive de 40,000 personnes dans la région dont Pampelona était la cité principale.

[2] On s'explique difficilement que les trois sénateurs ne mettent pas plus d'empressement à voir le missionnaire qui s'est rendu à Pampelona sur leur demande expresse. Peut-être est-ce une interversion de texte qui fait placer leur conversion après celle des autres habitants de Pampelona.

S. Saturnin, en partant évangéliser de nouvelles contrées de l'Espagne et des Gaules, confia à S. Honeste le soin de continuer son œuvre à Pampelune. Ce fut lui qui baptisa Firmin, le fils aîné du sénateur Firme [1], et qui l'instruisit tout à la fois dans la science des lettres et dans celle de la religion.

Firmin n'avait encore que dix-sept ans et déjà il édifiait sa ville natale, en se rendant chaque jour à l'église, aux heures consacrées par la liturgie, pour célébrer les louanges de Dieu et de ses saints. Il passa ainsi sept années dans l'accomplissement régulier des devoirs chrétiens et dans la méditation des vérités éternelles. Honeste, sur qui s'appesantissait le poids des années, en faisait son compagnon dans ses courses apostoliques, et le chargea même d'annoncer la parole divine dans les faubourgs et les villages des environs [2].

S. Honeste, édifié depuis longtemps sur les vertus de son disciple, s'adressa à S. Honorat qui occupait alors le siége de Toulouse, pour qu'il conférât la dignité épiscopale au fils du sénateur Firme.

Les Actes de S. Firmin présentent une lacune, en faisant consacrer évêque notre saint, à l'âge de

[1] Une tradition espagnole, contraire au texte de nos Actes (*in baptismo filius ejus* (*Honesti*) *erat*), fait baptiser Firmin par S. Saturnin. — Bien que les divers Actes de S. Firmin ne nous disent point quand il naquit, il nous paraît plus probable que ce fut après le départ de Saturnin. C'est après avoir mentionné cette circonstance que les Actes de la Bibliothèque Riccardi nous disent : *Liberos genuisse legitur.*

[2] *Per vicos et suburbana civitatis.* — *Vicos* devient *vices* dans la leçon fautive éditée par Bosquet.

vingt-quatre ans, sans avoir parlé de son ordination sacerdotale. Il y a évidemment ici une confusion que nous ne pouvons éclaircir que par des conjectures. Firmin aura sans doute reçu la prêtrise à l'âge de vingt-quatre ans, et, environ sept ans plus tard, le sacre épiscopal. Nous voyons, en effet, qu'il quitta sa patrie à l'âge de trente-et-un ans, et qu'il n'avait résidé que peu de temps à Pampelune après sa consécration [1].

En conférant l'épiscopat à Firmin, Honorat avait désigné à son zèle les contrées de l'Occident [2] et lui avait dit publiquement : « Réjouis-toi, mon fils, d'avoir été prédestiné par le Seigneur pour être un vase d'élection. Va donc par le monde répandre les fruits de ton ordination. Le Seigneur ne t'abandonnera pas ; mais sache qu'il te faudra beaucoup souffrir pour son nom, afin de mériter la couronne de gloire ».

Le jeune évêque revint dans sa ville natale et y

[1] Deinde non post multum temporis... trigesimo primo fere anno ætatis suæ... perrexit in partes Galliæ.

[2] « Suivant notre auteur, dit M. l'abbé Richard *(Origines chrétiennes de la Gaule*, p. 162), S. Honorat aurait conféré à S. Firmin la dignité épiscopale, « ut nomen Domini in Occidentis partibus prædicaret. Qui et eum his verbis allocutus est : perge in dispersionem gentium » On comprend ce langage tenu à Jerusalem ; mais, en Espagne, S. Firmin n'avait point à aller trouver la dispersion des Gentils, il s'y trouvait; et si on l'eût vraiment député vers l'Occident, il devait parcourir l'Ibérie jusqu'à l'Océan et non s'engager de plus en plus vers le Septentrion » Maceda *(op cit.*, p. 325) explique ce passage en faisant remarquer que Pampelune est à l'occident de Toulouse, et que *in dispertionem gentium* s'applique aux localités de la Navarre où l'Evangile était encore inconnu.

séjourna quelque temps, avant d'accomplir la mission que lui avait donnée S. Honorat pour les contrées de l'Occident. Ce séjour, quoique peu prolongé [1], peut autoriser jusqu'à un certain point la tradition navarraise qui considère S. Firmin comme le premier évêque de Pampelune [2]. Mais, à proprement parler, il ne fut jamais qu'évêque régionnaire, et le diocèse d'Amiens lui-même ne pourrait point le considérer comme son premier pontife, s'il n'avait point versé son sang dans nos murs et reçu, par là même, une sorte de consécration spéciale que devait acclamer le culte de la postérité.

En méditant les Livres saints, Firmin était surtout frappé de ces passages : « Allez, enseignez toutes les nations et baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » — « Ne vous inquiétez pas de savoir comment vous parlerez, car ce ne sera point vous qui parlerez, mais l'Esprit de Dieu qui parlera par votre bouche. » — « Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui annoncent la paix et le salut ! » Il résolut de suivre ces conseils de la perfection chrétienne, et, à l'âge de trente-et-un ans, il abandonna sa patrie, son père, son frère, sa sœur et tous ses proches pour venir prêcher la Foi dans les

[1] Les écrivains espagnols, interprétant largement le *non post multum temporis*, font résider l'évêque Firmin dans la Navarre pendant deux ans (Prudent de Sandoval), ou même six ans (Moret). La tradition qui le fait prêcher à Tolède paraît empruntée à la Chronique apocryphe de Flavius Dexter.

[2] Voir sur cette question les réflexions du P. Stilting dans les *Acta Sanct. sept.*, t. VII, p. 29, et la dissertation qu'a publiée Maceda pour le réfuter (*De celeri propagatione evangelii*, pag. 320).

Gaules. Il se rendit d'abord à Agen, où il ne demeura que quelques jours. Cette cité était alors évangélisée par un prêtre nommé Eustache ou Eustage [1], auquel il prêta son concours en instruisant le peuple des vérités chrétiennes. Pénétrant ensuite dans le pays des Arvernes, dont *Augustonemetum* (Clermont-Ferrand) était alors la capitale, il y convertit la majeure partie des habitants, et couronna sa conquête par le baptême de deux personnages importants, Arcade et Romule, avec lesquels il avait longtemps discuté sur la valeur des idoles.

Le nombre des conversions ne saurait être un suffisant indice du temps que consacra le missionnaire espagnol à chacun des pays qu'il évangélisa : car, selon le souffle de la grâce, la semence divine de la parole fructifie tantôt lentement, tantôt d'une manière instantanée. Nous ne pouvons donc rien présumer de la longueur du séjour que fit S. Firmin en Auvergne ; mais nous avons une indication précise pour le temps qu'il passa ensuite au pays des Andes (Anjou), après avoir traversé la Loire. Nous savons qu'il y resta quinze mois, retenu qu'il y fut par Auxilius, prélat de la ville d'Angers [2], qui vit avec bonheur un apôtre étranger décupler le nombre du troupeau confié à ses soins.

[1] Grandet, dans sa *Continuation du martyrologe angevin*, manuscrit conservé à la Bibliothèque d'Angers, donne à ce prélat le nom de Vast.

[2] *Ab Auxilio Andegavinæ urbis præsule*, lit-on dans les Actes édités par Stilting. Bosquet a lu : *Ad auxilium Andegavinæ urbis*. Maceda regarde ce passage comme une addition faite aux Actes primitifs, sans nier qu'elle puisse avoir eu un solide fondement.

Les Actes de notre Saint nous le montrent ensuite à Beauvais. Mais diverses traditions locales, recueillies par d'anciens historiens, nous permettent de signaler son séjour antérieur, ou du moins son passage, en divers points de la Normandie, notamment à la métairie du Doub, endroit dépendant aujourd'hui de la paroisse de Saint-Martin-Saint-Firmin (Eure), où il aurait été mis en prison ; et à Sommesnil, dans le pays de Caux [1], dont il aurait baptisé les habitants.

L'infatigable apôtre, ayant appris la persécution qu'exerçait à Beauvais le gouverneur Valère contre les chrétiens que S. Lucien avait engendrés à la foi, conçut la généreuse pensée de leur porter l'appui de ses encouragements [2]. Mais le tyran qui, comme toutes les autorités romaines, voyait dans le Christianisme une menace pour l'Empire, ordonna bien vite d'incarcérer le prédicateur étranger, après l'avoir fait battre de verges et charger de chaînes. La tradition beauvaisienne raconte qu'un ange vint consoler le captif, qui, sans se laisser intimider par les menaces, essayait de convertir ses geôliers.

D'après la liturgie de Beauvais, Valère, enlevé par une mort funeste, aurait été remplacé par Sergius qui, lui-même, aurait péri de mort subite, en punition de l'injuste captivité où il aurait laissé languir S. Firmin [3]. Nous serions assez disposé à

[1] Canton d'Ourville (Seine-Inférieure).

[2] *Primumque illum populum in fidei soliditate confirmavit.* — On lit *primus* dans le texte de Bosquet, ce qui ferait supposer, contre les traditions les mieux autorisées, que Firmin aurait évangélisé Beauvais avant S. Lucien.

[3] *Proprium Bellov.*, 25 sept.

croire que Valère et Sergius ne sont que les deux noms d'un même personnage. En effet, les Actes de S. Firmin, après avoir parlé de la cruauté de Valère, ne mentionnent nullement sa mort, mais celle de Sergius. Quoi qu'il en soit, cet événement décida les chrétiens à délivrer le saint évêque, qui put continuer son œuvre de régénération, et qui la couronna en érigeant une église à S. Etienne [1].

Il est probable que S. Firmin aura évangélisé une partie du Beauvaisis : c'est du moins ce qu'on peut inférer du culte immémorial qu'on lui rend dans diverses paroisses, dont deux portent son nom [2]. C'est sur le même genre de présomptions que s'appuie la tradition, pour dire que notre apôtre, se rendant de Beauvais à Amiens, aurait passé par Doméliers, le

[1] Le Propre de Beauvais nous dit que S. Firmin érigea cette église sur les lieux mêmes où il avait été captif. Que l'église actuelle de Saint-Étienne soit bâtie à l'emplacement de l'ancienne prison, il n'y a là rien d'impossible ; mais que le sanctuaire primitif dédié à ce saint ait été construit sur les ruines du cachot, ce n'est nullement vraisemblable. Les chrétiens d'alors pouvaient être assez puissants pour délivrer un prisonnier, mais ils auraient été fort imprudents et auraient compromis leur avenir en détruisant une prison. Firmin lui-même n'aurait-il point complètement manqué d'humilité en glorifiant ainsi le souvenir de son incarcération? Il n'est point question de cette délivrance de prison dans les Actes de Florence, et Maceda (page 45) la met en doute : *Quod an verum sit dubitabunt, opinor, critici.* — Le Propre de Beauvais suit la leçon de Bosquet, en disant que cette église fut dédiée tout à la fois à S. Etienne et à S. Laurent. Cette dernière indication ne peut être qu'une addition faite à nos Actes, lorsqu'on aura donné S. Laurent pour second patron à l'église Saint-Etienne. On sait que le martyre de S. Laurent, d'après le jugement des meilleurs critiques, doit être placé en 258 ou 259.

[2] Mesnil-Saint-Firmin (canton de Breteuil) et Saint-Firmin (canton de Senlis).

Saulchoy et la Vacquerie (Oise), paroisses qui sont placées sous son patronage.

S. Firmin entra à Amiens le 10 octobre [1] par la porte de Beauvais, selon les uns, par la route actuelle de Montdidier, selon les autres. Il fut reçu par le sénateur Faustinien [2] qu'il avait peut-être connu ailleurs, et l'admit aussitôt au rang de catéchumène, en attendant le jour très-prochain où il devait lui conférer le baptême. En trois jours de prédications, le saint évêque convertit près de trois mille personnes [3], parmi lesquelles se trouvaient d'importants personnages : le sénateur Auxence Hilaire avec toute sa maison ; Attilie, veuve d'Aggrippin [4], avec ses enfants, ses serviteurs et ses servantes ; toute la famille de Faustinien, etc. Les habitants

[1] M. l'abbé Richard (*Origines chrétiennes*, p. 163) voit ici une erreur de date, parce que Firmin n'a pu, dans le courant d'une même année, entrer à Amiens le 10 octobre et y être martyrisé le 25 septembre. Le texte de nos Actes ne dit nullement que ces deux événements se soient accomplis la même année. Ils restent muets sur les prédications de Firmin dans les environs d'Amiens et en Morinie, qui nous sont signalées par de nombreuses traditions : ce n'est donc qu'une année, et peut-être davantage, après son entrée à Amiens, fêtée au 10 octobre par notre ancienne liturgie, que S. Firmin a subi son glorieux martyre.

[2] Les actes publiés par Bosquet le désignent sous le nom de *Faustinus*, tandis que tous nos anciens manuscrits liturgiques l'appellent *Faustinianus*.

[3] Le P. Stilting dit à ce sujet : « Non est verisimile tribus diebus peracta esse omnia quæ hic narrantur. » L'ancien bréviaire de l'abbaye de Saint-Denis dit que S. Firmin convertit 3,000 personnes en trois mois. (De Court, *Mém. chron.*, I, 85.)

[4] « Ne serait-ce pas de cet Agrippin que l'île nommée *Agrappin*, près Amiens, dont parle La Morlière, aurait pris son nom? » (D Grenier. *Introd. à l'Hist. de Pic.*, p. 82.)

de l'antique Samarobrive sentaient leur conscience ébranlée, non-seulement par les discours de l'apôtre, mais aussi par les miracles dont il autorisait sa doctrine. Ils le virent avec une profonde admiration guérir des muets, des fiévreux, des paralytiques, des lépreux, et rendre la vue à un jeune homme de grande famille, nommé Castus, qui avait eu un œil crevé.

Les environs d'Amiens furent bientôt évangélisés par Firmin. Picquigny, Vignacourt, Boves sont spécialement désignés par la tradition comme ayant été sanctifiés par sa présence.

La Morinie, qui réclame pour ses premiers apôtres S. Pierre, S. Paul, S. Joseph d'Arimathie, S. Martial, S. Sixte, etc., peut revendiquer à meilleur droit notre premier Pontife. D'anciennes traditions locales lui font évangéliser Boulogne-sur-Mer, Térouanne [1], Montreuil et une partie du Ponthieu.

Le bruit des nombreuses conversions qu'opérait S. Firmin parvint aux oreilles de Longulus et de Sébastien, gouverneurs de la première Belgique, qui résidaient alors à Trèves [2]. Ils s'empressèrent

[1] Dom Grenier (*Introd. à l'Hist. de Pic.*, p. 273) pense que Térouanne et Boulogne sont restés sous la juridiction de l'évêque d'Amiens jusqu'au temps de S. Remi, peut-être même jusqu'à l'épiscopat de S. Omer. M l'abbé Van Drival (*Hist. des évêques de Boulogne*, p. 3) croit au contraire que Boulogne a été siége épiscopal dès la fin du III[e] siècle.

[2] Audientes itaque Longulus et Sebastianus præsides quæ per beatum Firminum episcopum in illo tempore gerebantur, venerunt ab urbe Treviris, ingressique civitatem Ambianensium. Voici la variante du texte de Bosquet : *Audiens itaque Valerius Sebastianus... venit ad urbem.* Non-seulement les deux gouverneurs

de venir à Amiens et invitèrent tous les citoyens à se réunir sous trois jours au prétoire *cimilien* [1]. Au jour indiqué, les habitants d'Amiens, les troupes et leurs tribuns étaient assemblés au lieu du rendez-vous, ainsi que les membres de la curie et les prêtres des faux dieux. Sébastien prit alors la parole : « Les très-sacrés empereurs [2], dit-il, ont décrété que toutes les nations de l'univers devaient adorer les dieux de l'empire, vénérer leurs autels et y brûler de l'encens, selon les antiques ordonnances des princes ; ils ont prononcé des peines contre ceux qui contreviendraient à ces ordres ou qui y apporteraient la moindre opposition. Pour un tel crime, le Sénat et les princes de la République ont décrété la peine capitale. »

Après cet exposé, Auxilius, curial et prêtre du temple de Jupiter et de Mercure [3], se chargea du rôle d'accusateur. « Il y a ici, dit-il, un évêque des chrétiens qui non-seulement détourne notre cité du culte et de la religion des dieux, mais qui semble avoir pris à tâche de renverser leurs autels dans tout l'empire romain et dans l'univers entier. » —

sont fondus en un seul, mais ce personnage va à Rome : car c'est là le sens rigoureux de *ad urbem*. — Fr. de Bivar, dans son commentaire de la chronique de Flavius Dexter (f° 215), présume que Longulus et Sébastien n'étaient point gouverneurs de la province, mais de simples licteurs.

[1] *Prœtorium cimilianum*. — *Æmilianum* dans Bosquet.

[2] Le texte de Bosquet ajoute ici les noms de *Decius et Valerianus*.

[3] On croit que l'ancienne borne de Camon, qu'on voit aujourd'hui dans le jardin du Musée Napoléon, est un débris du temple de Jupiter et de Mercure.

« Quel est donc l'audacieux, s'écria Sébastien, qui s'est rendu coupable d'une si criminelle profanation ? » — « Il s'appelle Firmin, répondit Auxilius : c'est un Espagnol aussi habile qu'éloquent. Il annonce au peuple qu'il n'y a pas, au ciel et sur la terre, d'autre Dieu que celui des chrétiens, Jésus de Nazareth. Selon cet étranger, nos dieux, qu'il appelle des démons, ne sont que de vains simulacres, muets, sourds et insensibles. Son influence est telle que personne ne vient plus apporter d'encens ni de prières au temple de Jupiter et de Mercure. Les sénateurs eux-mêmes se laissent séduire et embrassent la religion des chrétiens. Le sort de la république est compromis, et je ne réponds pas de la stabilité de l'empire, si vous ne faites un grand exemple en livrant ce perturbateur aux supplices et à la mort. Faites-le comparaître devant ce tribunal, excellent gouverneur. Vous sauverez ainsi la république, et vous délivrerez nos dieux et nos déesses d'un péril imminent. »

Sébastien souscrivit à ces vœux en ordonnant à ses soldats d'amener Firmin, sous deux jours, aux spectacles du théâtre, près de la porte Clypéenne[1]. L'apôtre n'attendit point le terme assigné : dès le lendemain, il se rendait au prétoire[2] et ne crai-

[1] La porte Clypéenne, qui emprunta son nom à une fabrique de boucliers, était probablement située au nord de la cité. Elle ne fut détruite qu'en 1349.

[2] « L'évêque Firmin, dit M. Am. Thierry, à la nouvelle de la mort de S. Quentin, sortit de sa retraite et vint se livrer aux magistrats d'Amiens ». Il n'est nullement question de S. Quentin dans aucune version des Actes de S. Firmin, pas plus que de Rictiovare. Ce n'est point malheureusement la seule erreur qu'on puisse

gnait pas d'y proclamer la toute-puissance de Jésus-Christ et l'obligation de renverser les sanctuaires des idoles.

Sébastien lui fit alors subir un interrogatoire : « N'es-tu pas ce malfaiteur qui renverse les temples sacrés des dieux et qui éloigne le peuple de la religion des très-sacrés empereurs ? »

L'apôtre lui répondit avec assurance : « Si vous voulez savoir mon nom, je m'appelle Firmin ; né en Espagne [1], je suis citoyen de Pampelune et issu d'une famille sénatoriale. J'appartiens à la foi chrétienne et suis revêtu de la dignité épiscopale. J'ai reçu mission de prêcher l'évangile du Fils de Dieu, afin que les nations apprennent qu'il n'y a pas d'autre Dieu, au ciel et sur la terre, que celui qui a tout fait de rien et par qui tout subsiste. Il tient entre ses mains la vie et la mort, et rien n'échappe à sa puissance. Au ciel, sur la terre et aux enfers, tout genou fléchit devant lui. Entouré des Anges et des Vertus des Cieux, il abaisse les royaumes et brise les sceptres des rois. Tandis que les temps et les générations s'écoulent devant son éternité, il reste toujours immuable en face de la mobilité des siècles. Mais les dieux que vous adorez, sous l'influence du démon, ne sont que de vains simulacres, sourds, muets et insensibles, qui abusent leurs victimes et les précipitent aux enfers. Je viens vous déclarer que ces idoles sont l'œuvre du dé-

signaler dans les quelques pages consacrées à l'Église d'Amiens par l'*Histoire des Gaules*. Voir à ce sujet l'ouvrage de M l'abbé Richard, p. 355 et suiv.

[1] Les Actes de Bosquet lui font dire *gente romanus*.

mon : reniez-les donc, si vous ne voulez point tomber dans les abîmes éternels, où gémit la puissance infernale. »

A ces mots, Sébastien, transporté de colère, jeta une exclamation qui trouva un rapide écho dans l'auditoire. Il s'écria ensuite : « Au nom des dieux et des déesses, au nom de leur invincible autorité, je t'adjure, Firmin, de renoncer à ta folie et de te soumettre à la religion de tes pères ; sacrifie sur-le-champ aux dieux et aux déesses, si tu ne veux pas encourir des supplices de tout genre et le tourment d'une mort ignominieuse. »

Bien loin de se laisser intimider par ces menaces, S. Firmin répondit : « Je ne redoute pas vos supplices : ce qui m'afflige en ce moment, c'est la folie qui vous fait croire qu'un serviteur de Dieu puisse se laisser ébranler par une coupable crainte. Accumulez les supplices, Dieu y proportionnera ses secours pour me faire obtenir, au terme des combats, la couronne de la gloire impérissable. Je ne veux pas échapper aux souffrances dont vous me menacez, en sacrifiant l'éternité de bonheur que le Fils de Dieu me réserve dans son royaume. Mais vous, vous serez condamné aux flammes perpétuelles de l'enfer, à cause des cruautés que vous exercez contre les serviteurs de Dieu. »

Le gouverneur, ainsi que toute l'assemblée, était frappé de la constance de Firmin et de la fermeté de ses réponses. Les Amiénois, qui se rappelaient ses éclatants prodiges, voulaient le délivrer. Aussi Sébastien n'osa-t-il point heurter le sentiment populaire, en ordonnant des tortures publiques qui

auraient pu provoquer des troubles. Il feignit de laisser Firmin en liberté, mais il ordonna à ses soldats de l'arrêter prochainement, de le conduire en prison, de lui trancher la tête, en secret, dans son cachot, pendant la nuit, et de prendre soin de cacher son corps, après l'avoir mis en pièces, dans la crainte que les chrétiens lui rendissent un culte de vénération.

Le saint évêque put donc continuer quelque temps encore ses prédications pour affermir dans la Foi les nouveaux convertis ; mais les soldats du gouverneur, fidèles aux ordres qu'ils avaient reçus, les exécutèrent dans toute leur rigueur, en arrêtant S. Firmin ; ils le conduisirent dans la prison du château, qui fut plus tard désigné sous le nom de *Castillon*. Ils frémissaient de rage en entendant leur prisonnier célébrer sans cesse, pendant la route, les louanges de Jésus-Christ : aussi se hâtèrent-ils de l'enfermer dans un obscur cachot dont ils scellèrent la porte, et devant lequel ils préposèrent des gardes.

Quand Samarobrive fut ensevelie dans les ombres de la nuit, des soldats armés de glaives se rendirent à la prison pour accomplir les ordres de Sébastien. Aussitôt que le saint évêque les eut aperçus, il devina son sort et, versant des larmes de joie, il s'écria : « Je vous rends grâce, ô souverain rémunérateur de tous les biens, de ce que vous daignez m'adjoindre à la société de vos élus. O roi miséricordieux et très-clément, veillez sur ceux que vous avez appelés à vous par ma voix, et daignez exaucer tous ceux qui vous invoqueront en mon nom. »

Cette prière terminée, un soldat tira son glaive du fourreau et trancha la tête de l'apôtre[1].

« Ainsi mourut, dit M. Ch. Salmon[2], le premier évêque de l'antique Samarobrive, le vingt-cinquième jour du mois de septembre, dans les premières années du second siècle, sous le règne de Trajan. Le sang de S. Firmin, répandu sur le sol humide de sa prison souterraine, était le premier sang versé par le paganisme, dans la capitale des *Ambiani*. S'il eût été donné au bourreau, qui venait de le faire couler, d'élever ses regards au-dessus de ce monde, il l'eût pu voir monter, comme un suave encens, jusqu'au pied du trône du tout Miséricordieux qui règne dans les cieux, pour retomber ensuite, en une douce rosée de grâce et de sanctification, sur les cœurs encore arides et desséchés de ceux des habitants de Samarobrive, que le zèle et le dévouement du saint apôtre n'avaient pu amener à la connaissance de la Foi. Dieu accepta l'holocauste, il bénit la prière du martyr, et la ville, consacrée par le sang de son premier évêque, devint plus tard une des plus chrétiennes cités de la France très-chrétienne. »

Le corps du glorieux martyr avait été laissé dans la prison. Le sénateur Faustinien parvint à l'enterrer secrètement pendant la nuit, et l'inhuma dans sa sépulture de famille, située près de sa métairie d'Abladène, à l'emplacement actuel de l'église de Saint-Acheul. Un sépulcre neuf, où personne

[1] Tous ces détails du martyre sont fort abrégés dans la leçon de Bosquet.

[2] *Histoire de S. Firmin*, p. 85.

n'avait encore été inhumé, reçut les restes du martyr, enveloppés d'aromates et de précieuses étoffes. De nombreux miracles s'accomplirent sur ce tombeau, que devait abriter plus tard une église érigée par S. Firmin le Confesseur [1].

Sébastien ne tarda point longtemps à recevoir le prix de son iniquité. Quelques jours après, se trouvant à Beauvais, il vit les habitants de cette cité se soulever contre lui, pour venger le martyre de S. Firmin, et il périt de cette mort funeste des persécuteurs dont l'histoire nous a laissé tant d'exemples [2].

CHRONOLOGIE.

C'est un devoir pour nous de rendre compte des motifs qui nous font placer le martyre de S. Firmin dans la première moitié du IIe siècle. En accomplissant cette tâche, nous espérons faire partager à beaucoup de nos lecteurs la conviction que nous a procurée une étude consciencieuse, entreprise et poursuivie sans aucun parti pris. Avant d'aborder ce qui concerne spécialement S. Firmin, il nous a paru nécessaire de traiter la question générale de la rapide propagation de l'Évangile et de son introduction

[1] Les Actes de Bosquet contiennent une longue interpolation où il est dit que S. Firmin le Confesseur était fils du sénateur Faustinien, et qu'il fut ordonné par Jean, évêque de Lyon. Ces deux erreurs, sur lesquelles nous reviendrons, suffiraient à elles seules pour déconsidérer le texte édité par Bosquet.

[2] C'est aux Actes de Bosquet que nous empruntons cette addition que nous suspectons fortement. Le copiste, nous l'avons vu, a changé les noms de Longulus et de Sébastien, en celui de Sébastien Valère. N'aurait-il pas commis une seconde confusion en attribuant à ce personnage le sort que subit à Beauvais le gouverneur Sergius?

dans les Gaules aux temps apostoliques, parce que nos conclusions, relativement à notre diocèse, ne pourraient point convaincre ceux qui admettent en principe que les Gaules n'ont dû recevoir les lumières de la Foi que vers le milieu du IIIe siècle.

Nous diviserons cette étude en dix articles :

I. Rapide exposé de la polémique.— II. Preuves générales de la diffusion universelle de l'Évangile pendant les deux premiers siècles. — III. Preuves indirectes de l'introduction du Christianisme dans les Gaules avant le IIIe siècle. — IV. Preuves directes de l'évangélisation des Gaules au Ier siècle. — V. Réfutation des principales objections contre ce système historique. — VI. S. Saturnin, qui baptisa le père de S. Firmin, a vécu au Ier siècle, et non au IIIe. — VII. Réfutation de l'opinion qui place le martyre de S. Firmin sous Dioclétien. — VIII. Réfutation de l'opinion qui le fait martyriser sous Aurélien. — IX. Réfutation des principales objections contre l'antiquité du martyre de S. Firmin.

I. — RAPIDE EXPOSÉ DE LA POLÉMIQUE.

L'évangélisation des Gaules au temps des Apôtres n'est pas une de ces théories historiques qu'on puisse accuser d'innovation : ce fut, jusqu'au XVIIe siècle, la tradition perpétuelle et immémoriale des Églises de France. Tous les documents historiques des temps précédents et les monuments de la liturgie s'accordent à nous montrer le Christianisme introduit dans les Gaules, dès le Ier siècle, par trois groupes de missionnaires et par un certain nombre de prédications individuelles. S. Lazare, S. Maximin, Ste-Marie-Madeleine, Ste Marthe, partis de l'Orient, quatorze ans après l'Ascension de Notre-Seigneur, apportèrent en Provence les lumières de la Foi. Vers la même époque, sept missionnaires, envoyés par S. Pierre, évangélisèrent plusieurs de nos provinces : S. Trophime s'arrêta à Arles, S. Martial à Limoges, S. Austremoine

à Clermont, S. Paul Serge à Narbonne, S. Saturnin à Toulouse, S. Gatien à Tours, S. Valère à Trèves. Plus tard, S. Denis, envoyé par le pape S. Clément, vint de Rome à Lutèce, tandis que ses compagnons et ses disciples fondèrent d'autres siéges épiscopaux : S. Julien au Mans, S. Lucien à Beauvais, S. Saintin à Meaux, S. Taurin à Évreux, S. Rieul à Senlis, etc.

En dehors de ces trois groupes principaux, nous voyons apparaître, à des époques diverses, mais avant le III[e] siècle, S. Crescent à Vienne, S. Bénigne à Dijon, S. Sabinien à Sens, S. Sixte à Reims, S. Memmie à Châlons, S. Sinice à Soissons, S. Clément à Metz, S. Front à Périgueux, S. Eutrope à Saintes, S. Pothin et S. Irénée à Lyon, etc. On pourrait bien signaler quelques divergences d'opinions sur tel ou tel de ces personnages, mais la croyance était uniforme sur ce fait capital de l'introduction du Christianisme au I[er] siècle. Ce fut Jean de Launoy, ce docteur de Sorbonne dont Adrien de Valois nous a tracé un si triste portrait, qui essaya, le premier, de faire table rase des traditions qui pouvaient revendiquer seize siècles de possession non interrompue. Le sentiment de réaction contre le Moyen Age, qui dominait alors, assura le succès des opuscules de Launoy [1], et un grand nombre d'écrivains catholiques, à l'exemple des jansénistes, souscrivirent au système d'un novateur que ses opinions hérétiques avaient fait exclure de la Sorbonne, et qui n'eut pas moins de vingt-neuf ouvrages condamnés par la Congrégation de l'Index.

Les réformateurs de bréviaires introduisirent peu à peu dans la liturgie les innovations chronologiques qu'avaient

[1] *Dissertatio in qua Dionysii parisiensis et Dionysii areopagitæ discrimen ostenditur. — Responsionis ad dissertationem de duobus Dionysiis discussio — De commentitio Lazari et Maximini, Magdalenæ et Marthæ in Provinciam appulsu. — Dissert. qua locus historiæ Gregorii Turonensis vindicatur a multis erroribus. — Dissertatio qua Sulpicii Severi locus de prima martyrum epocha vindicatur. — De primi Cennomanorum præsulis epocha.*

acceptées et patronées des érudits de premier ordre, tels que Tillemont, Dom Calmet, Fleury, les deux de Valois, Ellies Du Pin, Dom Rivet, J. Sirmond, Fr. de Bosquet, le P. Longueval, Baillet, les Bollandistes et la plupart des Bénédictins. Toutefois, il faudrait bien se garder de croire que l'ancienne opinion traditionnelle ne conserva point de partisans : ils furent beaucoup plus nombreux qu'on ne le suppose communément. Les uns, tels que Dom Bondonnet [1], Pierre de Marca [2], Ouvrard [3], Bullet [4], Maceda [5], composèrent des ouvrages spéciaux pour combattre les doctrines historiques de Launoy; les autres, tels que Baronius, Bellarmin, Noël Alexandre, Sponde, les deux Pagi, Mabillon, Claude Robert, Dom Doublet, Gretser, le P. Lequien, Dom Liron, A. du Saussay, etc., affirmèrent plus d'une fois dans leurs écrits leur conviction motivée en faveur de l'évangélisation des Gaules au Ier siècle.

Les écrivains de la province sont toujours restés moins accessibles que ceux de Paris à l'influence de la mode, dont l'empire s'étend sur les questions d'érudition aussi bien que sur les frivolités de la vie : nous pourrions en citer un grand nombre qui sont restés fidèles à la croyance que proclamait ainsi Bossuet dans son *Discours sur l'Histoire universelle :* « L'Église naissante remplissait toute la terre, et non-seulement l'Orient, mais encore l'Occident; outre l'Italie, les provinces d'Espagne, les diverses nations des Gaules, la Germanie, la Grande-Bretagne [6]. »

[1] *Réfutation des trois dissertations de M. Jean de Launoy contre les missions apostoliques dans les Gaules au Ier siècle.* 1653.

[2] *De tempore prœdicatœ primum in Gallias fidei.* 1658.

[3] *Défense de l'ancienne tradition des Églises de France sur la mission des premiers prédicateurs évangéliques.* 1678.

[4] *De apostolica Ecclesiœ gallicanœ origine.* 1752.

[5] *De celeri propagatione Evangelii in universo mundo.* 1798.

[6] Bossuet dit encore dans son *Discours sur l'unité de l'Église :* « A la suite de Rome, et par elle, tout l'Occident est venu à Jésus-

A côté des écrivains qui affirmaient nettement leur opinion, il y en eut qui hésitèrent et ne franchirent point les limites du doute : « Quoi qu'en disent plusieurs savants modernes, écrivent les érudits auteurs de l'*Art de vérifier les dates* [1], il y a bien de l'apparence que c'est à S. Clément, et non à S. Fabien, qu'on doit rapporter la mission des premiers évêques des Gaules, tels que S. Saturnin de Toulouse, S. Gatien de Tours, S. Denis de Paris, S. Paul de Narbonne, S. Austremoine de Clermont, S. Martial de Limoges. » Tillemont lui-même, si affirmatif en certains points, se trouve obligé d'exprimer sa perplexité : « Nous ne voyons rien, dit-il, qui empêche absolument de croire que S. Luc et S. Crescent ont prêché la Foi dans les Gaules. » Nous pourrions citer des hésitations du même genre de la part du P. Labbe, de Dom Vaissette, d'Honoré de Sainte-Marie, de Denys de Sainte-Marthe, de Papebrock et de bien d'autres.

Cette question avait longtemps sommeillé, quand elle fut remise à l'ordre du jour par le savant ouvrage de

Christ, et nous y sommes venus des premiers ;... c'est vous, Seigneur, qui excitâtes S. Pierre et ses successeurs à nous envoyer, dès les premiers temps, les évêques qui ont fondé nos Églises. » M. Tailliar *(Origines du Christianisme)* se félicite « de suivre l'opinion de tant d'écrivains éminents qui, *depuis Bossuet jusqu'à Châteaubriand* », fixent au III[e] siècle l'introduction du Christianisme dans les Gaules. On vient de voir quel est le sentiment de Bossuet. Quant à Châteaubriand, il s'exprime ainsi dans ses *Études historiques* (1[re] partie, de Jules César à Decius) : « Pierre envoya des missionnaires en Sicile, en Italie, dans les Gaules et sur les côtes de l'Afrique. S. Paul arrivait à Éphèse lorsque Claude mourut et il catéchisa lui-même dans la Provence et les Espagnes. »

[1] Page 239 de l'édition de 1778. Ils se contredisent plus loin, à l'article spécial de S. Gatien : mais ce doit être une distraction, puisqu'aux articles particuliers de S. Denis, de S. Saturnin, de S. Martial, de S. Paul de Narbonne, leur mission est attribuée au pape S. Clément.

M. l'abbé Faillon [1]. Une forte réaction s'opéra dès lors en faveur des antiques traditions qu'avaient combattues la critique rigoriste du XVII[e] siècle, et la science contemporaine s'empressa de réviser le procès que leur avait intenté Launoy. M. l'abbé Arbellot [2], M. l'abbé Darras [3], M. Charles Salmon [4], M. le chanoine Robitaille [5], M. l'abbé Richard [6], M. l'abbé Gordière [7], etc., ont démontré l'antiquité de nos origines chrétiennes par une foule de preuves qui ont pu être contestées, mais non pas réfutées. Il ne suffisait point de reprendre en sous-œuvre la question générale; il était nécessaire de concentrer les recherches sur chacun des principaux missionnaires des temps apostoliques auxquels nos ancêtres ont dû les premières lumières de la Foi. Plusieurs des écrivains que nous venons de citer sont entrés dans cette voie [8], qu'ont parcourue également MM. l'abbé Maxime Latou [9], l'abbé de Lutho [10], l'abbé Dion [11], l'abbé Bougaud [12], l'abbé

[1] *Monuments inédits sur l'apostolat de Ste Marie-Madeleine en Provence*, etc. 2 vol. in-8°.

[2] *Dissertation sur l'apostolat de S. Martial et sur l'antiquité des Églises de France. — Documents inédits sur l'apostolat de S. Martial et sur l'antiquité des Églises de France.*

[3] *S. Denis l'Aréopagite; Étude sur les origines chrétiennes des Gaules.*

[4] *Recherches sur l'époque de la prédication de l'Évangile dans les Gaules et en Picardie.*

[5] *Coup d'œil sur l'époque de la prédication de l'Évangile dans la Gaule-Belgique et la Grande-Bretagne.*

[6] *Origines chrétiennes de la Gaule et date de S. Firmin, contre Tillemont, MM. Dufour, Tailliar, Salmon, Obanos, etc.*

[7] *Recherches sur la prédication de l'Évangile dans les Gaules au Ier siècle.*

[8] CH. SALMON, *Histoire de S. Firmin, martyr.* — ROBITAILLE, *Vie de S. Paul Serge, fondateur de l'Église de Narbonne, etc.*

[9] *Vie de S. Saturnin, disciple de S. Pierre.*

[10] *Vie de S. Ursin, apôtre du Berry.*

[11] *Apostolat de S. Front au Ier siècle.*

[12] *Étude historique et critique sur la mission, les actes et le culte de S. Bénigne, apôtre de la Bourgogne.*

Pergot [1], l'abbé Blond [2], l'abbé Rolland [3], le P. Guilloud [4], etc.

Des études analogues ont été poursuivies, avec les mêmes conclusions chronologiques, par beaucoup de ceux qui se sont occupés spécialement des origines historiques de nos diocèses [5], de l'hagiographie locale [6], de l'hagiographie générale [7], et de l'histoire de l'Église [8].

[1] *Histoire de S. Front, apôtre et premier évêque de Périgueux.*

[2] *Recherches sur la date de l'apostolat de S. Rieul.*

[3] *Dissertation sur l'apostolat de S. Gatien.*

[4] *S. Pothin et ses compagnons.*

[5] Dom Piolin, *Histoire de l'Église du Mans.* — L'abbé Barrère, *Histoire du diocèse d'Agen.* — L'abbé Charbonnel, *Origine de l'Église de Mende.* — Le P. Gaydou, *Études critiques sur l'origine de l'Église de Mende* — Ravenez, *Recherches sur les origines des Églises de Reims, de Soissons et de Châlons.*— Condert de la Vittate, *le Christianisme dans l'Aquitaine.* — Brilloin, *Notice sur l'introduction du Christianisme en Saintonge.* — L'abbé Do, *Origines chrétiennes du pays Bessin.* — L'abbé Tapin, *les traditions du diocèse de Bayeux; la Science et la Tradition.* — De Bernoville, *Mélanges concernant l'évêché de Saint-Papoul.* — L'abbé Cirot de la Ville, *Origines chrétiennes de Bordeaux.* — Jéhan de Saint-Clavien, *S. Gatien et les origines de l'Église de Tours,* et *le Christianisme dans les Gaules.* — Chaussier, *Origine apostolique de l'Église de Metz.* — L'abbé Frugère, *Apostolicité de l'Église du Velay.* — L'abbé Guillaume, *Histoire du diocèse de Toul.* — L'abbé Boitel, *Histoire de la Champagne.* — Etc.

[6] De Chergé, *Vies des saints du Poitou.* — L'abbé Auber, *Vies des Saints de l'Église de Poitiers.* — L'abbé Nadal, *Histoire hagiologique du diocèse de Valence.* — L'abbé Destombes, *Vies des Saints des diocèses de Cambrai et d'Arras.* — L'abbé Sabbatier, *Vies des Saints du diocèse de Beauvais.* — L'abbé Van Drival, *Hagiologie diocésaine* (Arras). — Etc.

[7] Les nouveaux Bollandistes et spécialement *Acta S. Florentii,* au 10 octobre. — Ch. Barthélemy, *Annales hagiologiques de France.* — L'abbé Guérin, *Vies des Saints.* — Etc.

[8] L'abbé Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église catholique.* — L'abbé Blanc, *Cours d'histoire universelle.* — L'abbé

L'opinion contraire compte encore beaucoup de partisans, mais il faut reconnaître qu'elle n'a produit, pour s'affirmer, qu'un nombre fort restreint de livres et de brochures [1]. Nous voyons bien çà et là des assertions très-catégoriques à ce sujet, mais nous craignons que leurs auteurs n'aient pas toujours approfondi la question. Une étude moins sommaire aurait peut-être eu pour résultat le revirement d'idées qui s'est produit à cet égard chez plus d'un savant. Nous nous bornerons à citer M. Paulin Pâris et M. Augustin Thierry. Ce dernier écrivait à l'abbé Arbellot : « J'ai lu avec un vif intérêt votre Mémoire sur la date de l'apostolat de S. Martial. Je crois que vous avez pleinement raison, et, qu'en ce point, la tradition locale prévaut réellement contre l'histoire. La mé-

DARRAS, *Histoire générale de l'Église*. — Le baron HENRION, *Histoire générale de l'Église* (dernière édition). — L'abbé JAGER, *Histoire de l'Église catholique en France*. — L'abbé FREPPEL, *S. Irénée et l'éloquence chrétienne pendant les deux premiers siècles*. — Mgr REGNAULT, *Histoire des premiers siècles de l'Église*. — BONNETTY, divers articles dans les *Annales de philosophie* — Etc.

[1] L'abbé PASCAL, *Gabalum christianum* et *Défense de l'ancienne tradition de l'Église de Mende sur S. Sévérien* — L'abbé SALVAN, *Histoire de S. Saturnin ou Recherches historiques et critiques sur l'apostolat et le martyre de ce saint*. — DU MÉRIL, *Recherches historiques sur l'établissement de la religion chrétienne dans le diocèse de Bayeux*. — J. LAIR, *Origines de l'évêché de Bayeux*. — DE BELLOGUET, *Origines dijonaises*. — HUILLARD-BRÉHOLLES, *les Origines du Christianisme en Gaule*, article inséré dans la *Revue contemporaine*, 15 sept. 1866. — W. D'OUZOUVILLE, *Origines chrétiennes de la Gaule*. — J DESNOYERS, *Topographie ecclésiastique de la France, pendant le Moyen Age*. — TAILLIAR, *Essai sur les origines et les développements du Christianisme dans les Gaules*. — ANONYME, *Défense de S. Grégoire de Tours*, par un membre de la Société archéologique de Touraine. — L'abbé BOURASSÉ, *les Origines de l'Église de Tours*. — L'abbé BERNARD, *les Origines de l'Église de Paris*. (Ouvrage annoncé, mais non encore paru en ce moment, décembre 1869)

thode que vous appliquez à cette démonstration me semble irréprochable ; je ne doute pas qu'elle ne soit appréciée par tous les vrais érudits [1] ». M. Paulin Pâris, qui, dans un célèbre rapport à l'Académie des inscriptions, avait considéré le mouvement qui se produisait dès lors en faveur des origines apostoliques, comme *un étrange retour aux idées du XIe siècle*, s'exprime ainsi dans son excellente édition de l'*Histoire littéraire de la France* (t. I, p. 441) : « Nous avouons avoir professé longtemps le sentiment de Tillemont sur les origines asiatiques du Christianisme ; mais les nouveaux arguments présentés par les soutiens de l'opinion contraire nous ont complétement amené à une conviction différente. Rome, où le Christianisme faisait chaque jour de nouveaux progrès depuis le règne de Néron, Rome, qui avait déjà fait subir de grandes persécutions aux chrétiens, Rome avait des rapports trop immédiats, trop continuels avec la Gaule pour que les prêtres et les confesseurs n'eussent pas fréquemment passé dans cette pépinière de rhéteurs, de philosophes, de grammairiens, qui ne cessaient d'aller ou de venir de Rome à Lyon, Arles, Marseille, Toulouse, Nîmes, Narbonne. Non, cela nous paraît aujourd'hui moralement impossible, car nos grandes cités vivaient de la vie, des sentiments, des mœurs de la Rome impériale. Et supposer que le Christianisme, qui avait déjà envahi la Germanie et l'Espagne, n'eût pas assez de retentissement pour que le bruit en arrivât à la Gaule, c'est aller contre Sénèque, Pline et Tacite ; c'est fermer les yeux à la lumière de l'histoire. »

Une des considérations qui ont le plus activé la répudiation du système de Launoy [2], c'est l'universalité et la

[1] Lettre citée par M. Arbellot dans ses *Documents inédits sur S. Martial.*

[2] « La doctrine de l'établissement de la Foi dans les Gaules aux temps apostoliques tend de plus en plus à être l'opinion dominante dans le clergé français », dit M. Desnoyers, membre du Comité impérial des travaux historiques, dans la *Revue des Sociétés savantes*, n° de février 1866.

constance des traditions qui régnèrent jusqu'au XVII[e] siècle dans les Églises de France, sur l'époque où vécurent leurs premiers fondateurs. C'est là un argument qui ne saurait être invoqué en faveur de S. Firmin, puisque les anciens monuments liturgiques de notre diocèse restent muets sur ce point. Aussi l'opinion qui place nos premiers martyrs sous le règne de Dioclétien put s'introduire facilement chez nous, où elle régna à peu près sans conteste depuis les innovations liturgiques de Mgr de La Motte.

M. Ch. Salmon a éveillé, le premier, l'attention sur cette question chronologique, en consacrant un important chapitre, dans son *Histoire de S. Firmin*, à l'époque de la vie et de la mort de notre premier pontife. L'Académie des inscriptions, en 1862, décerna à cet ouvrage une mention honorable ; mais le rapporteur, M. Alfred Maury, en blâma le système historique, au nom de la Commission [1]. L'année suivante, M. Ch. Dufour, alors président de la Société des Antiquaires de Picardie, consacra son discours de séance publique à combattre la même opinion [2]. M. Salmon répondit à ses deux contradicteurs par la publication de ses *Recherches sur l'époque de la prédication de l'Évangile dans les Gaules et en Picardie*, excellente dissertation où, tout en justifiant ses doctrines, il relève les nombreuses erreurs de ses adversaires. Ces erreurs ont été de nouveau réfutées, mais avec une regrettable vivacité, par M. l'abbé Richard, dans un ouvrage de haute érudition [3], dont nous ne

[1] *Rapport fait à l'Institut au nom de la Commission des antiquités nationales de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur le concours de* 1862.

[2] *L'Apostolat de S. Firmin, premier évêque d'Amiens, rétabli au III[e] siècle.* Discours prononcé à la séance publique du 7 décembre 1862, par M. Dufour.

[3] *Origines chrétiennes de la Gaule et date de S. Firmin, contre Tillemont, MM. Dufour, Tailliar, Salmon, Obanos, etc., et Réfutation de M. Am. Thierry sur l'Église naissante, ses martyrs, leurs actes.* — Le nom de l'auteur, qui ne se trouve point dans le titre de l'ouvrage, a été révélé dans la *Foi picarde*, t. III, p. 279.

partageons point toutes les opinions, surtout en ce qui concerne la chronologie de S. Firmin.

Comme notre savant confrère beauvaisien, nous aurons à combattre les assertions de M. Tailliar [1], président honoraire à la Cour impériale de Douai; mais nous conserverons toujours les égards que mérite la sincérité de ses convictions, ce qui nous serait commandé, d'ailleurs, par la profonde estime que nous professons pour la loyauté de son caractère, la variété de ses connaissances et la franchise de ses sentiments religieux.

Les injures adressées aux partisans de Grégoire de Tours n'auraient point seulement pour inconvénient de gâter inutilement de bonnes raisons, elles pourraient aussi excuser, jusqu'à un certain point, les dédains immérités que nous prodiguent quelques-uns d'entre eux. Il est un de ces reproches ironiques contre lequel nous éprouvons le besoin de protester : c'est le nom d'*école légendaire* que nous infligent nos adversaires, en se donnant la qualification d'*école historique*. On voudrait faire croire par là que nous nous appuyons uniquement sur les traditions que contiennent les légendes du Moyen Age. Assurément, nous invoquons leur autorité, quand leurs récits nous paraissent dignes de foi : mais, dans la question générale qui nous occupe, nous pouvons produire de nombreux témoignages d'historiens. Nous voulons même laisser de côté ceux du Moyen Age et ne faire parler que des écrivains qui ne soient point postérieurs au VI[e] siècle. Par là même qu'ils sont contemporains de Grégoire de Tours ou antérieurs à cet annaliste, ils auront plus de force pour réfuter le célèbre passage qui constitue le principal argument de nos contradicteurs. Qu'on ne s'attende point à trouver beaucoup d'imprévu dans nos citations, ni beaucoup de nouveauté dans nos arguments. Tout en y mettant un peu du nôtre, nous voulons, avant tout, grouper dans un ordre métho-

[1] *Essai sur les origines et les développements du Christianisme dans les Gaules. — Essai sur l'histoire du régime municipal romain dans le nord de la France*, p. 223.

dique et dans un cadre restreint, ce qu'ont dit de mieux sur cette matière les nombreux ouvrages que nous avons indiqués plus haut, et qu'il devient inutile de citer de nouveau. Toutefois, nous devons mentionner spécialement Maceda, parce que bien peu de personnes ont pu consulter l'important écrit de ce Jésuite espagnol [1]. On n'en connaît en France qu'un seul exemplaire, conservé à la riche bibliothèque de l'abbaye de Solesmes. Le Révérendissime Abbé de ce monastère, Dom Guéranger, a bien voulu nous le confier : nous ne saurions trop lui témoigner notre reconnaissance pour cette mesure exceptionnelle, l'une des plus précieuses marques de l'amitié dont il veut bien nous honorer.

II. — PREUVES GÉNÉRALES DE LA DIFFUSION UNIVERSELLE DE L'ÉVANGILE PENDANT LES DEUX PREMIERS SIÈCLES.

M. Tailliar nous dit [2] que « la tradition qu'on invoque, au lieu de commencer au temps des Apôtres et de se dérouler sans interruption, surgit tout à coup à une époque donnée, puis s'interrompt plus tard, de telle sorte que le point de départ lui fait défaut et qu'elle manque de continuité. » Nous espérons pouvoir prouver tout le contraire. S'il est un fait hors de toute contestation, c'est que la tradition constante et universelle du Moyen Age attribue aux disciples des Apôtres la fondation d'un grand nombre de nos Églises, et que cette tradition n'a été interrompue qu'au XVII[e] siècle par l'école de Launoy, contre laquelle ont toujours protesté un bon nombre de savants. On n'attaque cette croyance que parce qu'on ne lui croit pas de racines dans les premiers siècles de l'Église, et qu'on

[1] *De Celeri propagatione Evangelii in universo mundo libri tres*, auctore Michaelo-Josepho MACEDA, presbyt. Bononiæ. MDCCIIC, ex typographia Sancti Thomæ Aquinatis, superiorum permissu, in-4°.

[2] *Essai sur les origines du Christianisme, etc.*, p. 50.

l'accuse d'avoir pris naissance à des époques de barbarie où les fraudes historiques auraient eu toute chance de succès. Combien de fois n'a-t-on point répété que c'était là une invention des légendes du Moyen Age, que l'on ne pouvait point considérer comme ayant une réelle valeur historique ! On sait ce que nous pensons de l'autorité des légendes [1], et nous n'avons plus à revenir sur ce point. Mais ce ne seront pas leurs seuls témoignages que nous invoquerons; nous appellerons à notre aide les historiens, les Pères de l'Église, les controversistes, les philosophes, les poètes, les orateurs, les théologiens, et, pour rester sur le terrain choisi par nos adversaires, nous ne sortirons point des six premiers siècles de l'Église.

Avant d'aborder les preuves directes de l'évangélisation des Gaules, au temps des Apôtres, nous voulons montrer, dans ce chapitre, combien a été rapide et universelle la diffusion de l'Évangile, pendant les deux premiers siècles, et nous le ferons à l'aide des textes que nous fourniront exclusivement les quatre premiers siècles de l'ère chrétienne. Si tout l'univers, c'est-à-dire le monde connu des Romains, a été évangélisé du temps des Apôtres et de leurs successeurs immédiats, il faudra bien conclure que la Gaule a joui de ce bienfait; et, si l'on veut créer pour elle une exception, il faudra en déduire les motifs, ce qu'on n'a pas encore tenté de faire et ce qu'on n'essaiera jamais.

Lorsque le Sauveur eut enseigné à ses Apôtres la parole de vie, il leur dit : « Allez dans tout l'univers et prêchez l'Évangile à toutes les créatures [2] ». Les Apôtres, dont nous sommes loin de connaître exactement toutes les pérégrinations, se conformèrent à l'ordre du divin Maître. S. Marc nous dit, en effet, qu'ils prêchèrent *partout* [3];

[1] Voir notre introduction à l'*Hagiographie du diocèse d'Amiens*, t. I, p. XXXVII.

[2] Euntes in mundum universum, prædicate Evangelium omni creaturæ. MARC, XVI, 15.

[3] Illi autem profecti prædicaverunt ubique, XVI, 20.

S. Paul écrivait aux Romains [1] et aux Colossiens [2] que la Foi était annoncée dans tout l'univers et jusqu'aux derniers confins du monde. Sans doute, il ne faut point prendre ces paroles à la lettre, et surtout dans le sens rigoureux de nos connaissances géographiques actuelles; mais elles s'appliquent tout au moins à ce vaste empire romain, qui était considéré comme le véritable univers, et S. Paul se serait exposé à recevoir un facile démenti, si la Gaule était restée étrangère à ces croyances chrétiennes que S. Matthieu avait portées en Éthiopie, S. Simon en Perse, S. Barthélemy en Arménie, et que S. Thomas avait répandues jusque chez les Parthes et les Indiens.

Cette rapide et universelle irradiation de la lumière évangélique nous est attestée par tous les siècles : écoutons seulement les affirmations des quatre premiers.

Ier SIÈCLE. — Sénèque nous dit « qu'une nouvelle religion, qui avait pris naissance sous Tibère, avait déjà gagné toutes les parties de l'empire sous Néron ».

Hermas, ou du moins le livre du *Pasteur* qu'on lui attribue [3], affirme, comme S. Ignace [4], que toutes les nations de la terre connaissent la loi de Jésus-Christ.

IIe SIÈCLE. — Les écrivains de cette époque sont plus nombreux, et dès lors les témoignages se multiplient. Vers l'an 140, S. Justin défiait les Juifs de lui citer « une seule race de mortels, Grecs ou barbares, de quelque nom qu'on puisse les appeler, soit parmi les peuplades Scythes qui habitent leurs chars errants, soit parmi les tribus nomades qui n'ont point de demeure fixe, soit parmi les peuples pasteurs qui vivent sous la tente, au sein desquelles on n'élève

[1] Fides vestra annuntiatur in universo orbe, I, 8. — In omnem terram exivit sonus eorum et in fines orbis terræ verba eorum, X, 18.

[2] Quod (Evangelium) pervenit ad vos, sicut et in universo mundo est, et fructificat, et crescit sicut in vobis. I, 6.

[3] Universæ nationes quæ sub cœlo sunt audierunt et crediderunt, et uno nomine Filii Dei vocati sunt. Lib. III, simil. IX.

[4] Unum baptisma et una Ecclesia quam suis sudoribus et laboribus fundarunt sancti apostoli, a finibus terræ usque in fines in sanguine Christi. *Epist. ad Philadelph.*, c. IV.

des prières et des actions de grâces, au nom de Jésus crucifié [1]. » Et, remarquons bien que l'auteur, voulant prouver aux Juifs incrédules la réalisation de la prophétie de Malachie [2], ne se serait point exposé à voir ruiner sa thèse par des adversaires qui connaissaient assurément l'état religieux des Gaules à cette époque.

Les *Constitutions apostoliques* [3], Sérapion, évêque d'Antioche [4], l'hérétique Bardesanes [5], S. Irénée [6], Clément d'Alexandrie [7], etc., sont unanimes à nous montrer le flambeau de la Foi porté chez tous les peuples alors connus.

III[e] Siècle. — Origène [8] se plaît à énumérer les con-

[1] Nullum enim omnino genus est, sive Græcorum sive Barbarorum, sive quolibet nomine appellentur, vel Hamaxiobiorum qui in plaustris habitant, vel Nomadum, qui domibus carent, vel Scenitarum qui, pecora pascentes, habitant in tentoriis, nullum, inquam, ejusmodi genus est, in quo non, per nomen crucifixi Jesu, preces et gratiarum actiones Patri et Creatori universorum fiant. *Dial. cum Tryphone. — Patrol. grecque*, VI, 748.

[2] Ab ortu solis usque ad occasum, magnum est nomen meum in gentibus... et vos polluistis illud. I, 11, 12.

[3] Odor cognitionis evangelii in omnibus gentibus suavis factus est.

[4] Omnem in Christo fraternitatem quæ per universum orbem terrarum diffusa est... *Epist. ad Coricum* (ap. Euseb., lib. V, c. XVIII).

[5] Quid autem dicemus de christianorum secta, qui in omni parte orbis, imo vero in omni civitate, inveniuntur. *De fato dial. ad Antoninum imper.*

[6] Unam et eamdem fidem habet in universo mundo, quemadmo dum prædiximus. *Adv. Hæres.*, c. IV.

[7] Magistri nostri verbum non mansit in sola Jndæa, sicut philosophia in Græcia, sed diffusum est per totum orbem terræ, Græcorum simul et barbarorum gentibus, et vicis et totis urbibus persuadens. *Stromat.*, lib. VI.

[8] Et vero in omni orbe terrarum, in omni Græcia, atque universis cæteris nationibus, innumeri sunt et immensi, qui, relictis patriis legibus, et his, quos putabant Deos, ad observantiam Moyseæ legis et disciplinarum se Christi cultum tradiderunt. *De principiis*, l. IV, c. I.

quêtes que la Foi a remportées, chez toutes les nations, sur le judaïsme et le culte des faux dieux. S. Cyprien la compare à un arbre dont les rameaux couvrent toute la terre [1]. Tertullien [2] et Arnobe [3] tiennent un langage analogue.

IV[e] SIÈCLE. — S. Basile [4] et Eusèbe de Césarée [5] comparent la diffusion de l'Évangile à la rapidité d'un éclair ou d'un rayon de soleil. Lactance [6], S. Hilaire de Poitiers [7],

[1] Ecclesia Domini, luce perfusa, per orbem totum radios suos porrigit... ramos suos in universam terram copia ubertatis extendit. *De auctoritate Ecclesiæ.*

[2] Hesterni sumus et vestra omnia implevimus, urbes, insulas, castella, municipia, conciliabula, castra ipsa, tribus, decurias, palatium, senatum, forum. Sola vobis relinquimus templa. *Apolog. adv. Gentes*, c. XXXVII. — Ailleurs Tertullien, en énumérant les pays soumis au Christ, nous dit : *Et Galliarum diversæ nationes* (*Adv. jud* , c. VII). Il s'agit bien là des quatre grandes provinces de Narbonne, de Lyon, de la Belgique et de l'Aquitaine.

[3] Brevi tempore totus mundus ista christiana religione completus est. *Ad Gentes*, l. II.

[4] Evangelii doctrina, fulgetra quavis pernicior, ad extremos usque limites terræ habitabiles pertigit. *Enarr. in Isaïa,* c. VII.

[5] Nulla fere mora interposita, tanquam solis jubar, salutare Dei verbum universum terrarum orbem suo splendore collustravit. *Hist.*, lib. II, c. III. — Eusèbe nous dit ailleurs (lib. III, c. XXXI), en parlant des Apôtres : Qui cum in locis quibusdam peregrinis fidei duntaxat jecerunt fundamenta, pastoresque alios constituissent... ipsi ad alias regiones gentesque, cum gratia et virtute divina, se contulerunt.

[6] Ordinavit Christus discipulos et instruxit ad prædicationem dogmatis ac doctrinæ suæ..., et inde discipuli... dispersi sunt per omnem terram ad evangelium prædicandum, sicut illis magister Dominus imposuerat, et per annos XXX usque ad principium Neroniani imperii, per omnes provincias et civitates Ecclesiæ fundamenta miserunt. *De morte persecut.*, c. II.

[7] Apostoli plurima tabernacula (Églises) condiderunt, et per omnes orbis terrarum partes, quæcumque adiri possunt, quin etiam in Oceani insulis (la Grande-Bretagne) habitationes Deo plurimas paraverunt. *Tract. in Psalm.*, XIV, n° 13.

S. Ambroise [1] nous montrent toutes les provinces de l'Empire romain évangélisées par les Apôtres et les disciples de Jésus-Christ. S. Jérôme [2], commentant le chapitre XXIV de S. Matthieu, ne croit pas qu'aucune nation ait ignoré le nom du Christ ; et S. Jean Chrysostome [3], en étudiant le même texte, se demande combien ne durent pas être extraordinaires les pérégrinations des Apôtres, puisque S. Paul, à lui seul, a semé la parole divine depuis Jérusalem jusqu'en Espagne.

Il résulte de tous ces témoignages que la propagation de l'Évangile n'a pas été lente, mais, tout au contraire, extrêmement rapide, comme nous le dit S. Hilaire de Poitiers [4] ; que les Apôtres et leurs disciples immédiats ont évangélisé toutes les nations, c'est-à-dire, tout au moins, les provinces de l'empire romain et les contrées qui étaient fréquentées par les maîtres du monde. Comment admettre un seul instant que les missionnaires de la nouvelle Foi aient privé la Gaule de leurs prédications, cette contrée si romaine, si accessible par ses nombreuses voies, si liée aux intérêts de la métropole, et s'identifiant si bien à elle par ses croyances, ses mœurs, ses monuments et ses institutions. Eh quoi ! les Apôtres et leurs disciples auraient pénétré dans les contrées les plus barbares de l'Afrique et de l'Asie, en bravant les difficultés des chemins et de l'éloignement, et ils auraient volontairement fermé les yeux sur un pays justement célèbre, où prospérait la civilisation, où il était si facile de se rendre, soit par mer, soit par terre ! Les successeurs immédiats de S. Pierre auraient oublié les pres-

[1] Le traité *De excidio Hieros* (l. II) attribué d'abord à S. Hégésippe, puis à S. Ambroise, mais qu'on s'accorde à placer au IVe siècle, s'exprime ainsi : Ex quo cœpit congregatio christianorum, in omne hominum penetravit genus, nec ulla natio romani orbis remansit quæ cultus ejus expers relinqueretur.

[2] Non puto aliquam mansisse gentem quæ Christi nomen ignoret.

[3] *In Matth.*, c. XXIV.

[4] Prædicationis regni Dei non fuit lenta properatio, sed in omnem terram indefessa mobilitate et celeri transcurrit. *In Psalm.*, CXLVII.

criptions du divin Maître, ou, du moins, leur esprit de prosélytisme se serait évanoui devant les barrières des Alpes et du Rhin! Mais a-t-on fourni l'ombre d'un argument pour expliquer comment la Gaule aurait été l'objet d'un si singulier mépris, la victime d'une si étrange exception ? A-t-on essayé de nous apprendre pourquoi il ne faudrait pas la compter parmi ces nations, ces provinces de l'Empire, dont l'évangélisation nous est affirmée par des témoignages si nombreux, si irrécusables, si voisins des événements, si divers d'origine, formulés par des auteurs qui écrivaient, les uns contre les Juifs, les autres contre les Gentils, tous également intéressés à démentir un fait qui aurait été controuvé ou exagéré ? Puisqu'on ne nous donne point la solution de ce problème, nous sommes en droit, même avant d'avoir produit des textes plus précis et plus spéciaux, de conclure que la Gaule, aussi bien que les autres provinces romaines, a été évangélisée pendant les deux premiers siècles.

III. — PREUVES INDIRECTES DE L'INTRODUCTION DU CHRISTIANISME DANS LES GAULES, AVANT LE IIIe SIÈCLE.

Nous voulons grouper dans ce chapitre les principales preuves de l'évangélisation de l'Espagne et de l'Angleterre avant le IIIe siècle, époque que nos adversaires assignent à la prédication des Gaules. S'il est avéré que l'Ibérie et la Grande-Bretagne ont reçu des missionnaires aux deux premiers siècles, il faudra bien admettre qu'ils ont suivi, les uns, la voie Aurélienne, qui conduisait de Rome à Cadix, en longeant les côtes maritimes de la Gaule méridionale ; les autres, la voie militaire qui, partant de Rome, aboutissait à Gessoriacum (Boulogne), d'où l'on s'embarquait pour les îles Britanniques. Or, tous les monuments historiques démontrent que l'usage invariable des premiers prédicateurs était de semer la parole divine partout où ils passaient : donc ils n'ont pas pu traverser une grande partie des Gaules sans l'évangéliser, et il serait tout à fait illogique de supposer que le zèle des Apôtres et de leurs dis-

ciples se fût porté uniquement sur des points extrêmes, en négligeant complétement les parties intermédiaires.

La tradition espagnole ne s'appuie pas uniquement sur ces légendes dont nos adversaires déclinent l'autorité. Il résulte de la lettre que S. Cyprien adressa au clergé d'Espagne, au sujet de Basilide et de Martial [1], que cette péninsule avait, dès cette époque, des évêchés constitués, des cimetières spéciaux pour les chrétiens, des réunions conciliaires, en un mot, tout ce qui dénote une très-ancienne organisation religieuse. Dès le IIe siècle, Tertullien affirmait que toutes les contrées de l'Espagne étaient soumises à Jésus-Christ [2]. Didyme d'Alexandrie [3], S. Jérôme [4], Théodoret [5], S. Isidore de Séville [6] nous disent tous qu'elles ont été évangélisées par les Apôtres.

On a découvert, dans les ruines de Marcussia (province de Burgos), une inscription qui félicite Néron d'avoir purgé la province des voleurs et de ceux qui prêchaient au genre humain une superstition nouvelle, ce qu'il faut entendre par le Christianisme, que Tacite [7] et Suétone [8] désignent sous le même nom :

NERONI CL(audio)
CÆS(ari) AUG(usto) PONT(ifici) MAX(imo)
OB PROVINC(iam) LATRONIB(us)
ET HIS QUI NOVAM
GENERI HVM(ano)
SVPERSTITIONEM INCVLCAB(ant)
PVRGATAM.

[1] Baluze établit l'authenticité de cet écrit qu'avait niée Launoy.

[2] Hispaniarum omnes termini .. Christo subditi.

[3] Ad diversas provincias perrexisse (apostolos), ut alius ad Indos, alius ad Hispanias, alius ad Illyricum, alius ad Græciam pergeret. *In cap.* XXXIV *Isaiæ*

[4] Qui (apostoli) de Hierusalem usque ad Illyricum et Hispanias evangelium prædicarunt, capientes in brevi tempore ipsam quoque romanæ urbis potentiam. *In cap.* XLII *Isaiæ.*

[5] *Exposit. II epist. ad Timoth.*

[6] *De vita atque obitu sanctorum.*

[7] Exitiabilem superstitionem. *Annal.*, XV, c. 44.

[8] Superstitionem novam et maleficam. *In Nerone*, c. XVI.

Nous savons bien que quelques savants ont considéré cette inscription[1] comme apocryphe; mais, son authenticité a été revendiquée par d'autres érudits et spécialement par Ernest Walch, professeur à l'Université d'Iéna, qui a composé deux dissertations sur ce précieux monument[2].

L'Espagne honore d'un culte spécial un certain nombre de saints qui l'ont évangélisée au premier siècle[3]; pour ne point nous attarder dans de trop longs détails, nous ne voulons parler que du voyage de S. Paul. L'apôtre des Gentils écrit de Corinthe aux Romains : « Lorsque je ferai le voyage d'Espagne, j'espère vous voir en passant, afin qu'après avoir joui quelque peu de votre présence, vous me conduisiez dans cette contrée-là[4] ». M. Tailliar nous dit à ce sujet (pag. 7) : « Quant à S. Paul, il paraît avoir eu l'intention de se rendre en Espagne. Mais rien n'indique qu'il ait réalisé ce projet. Ses prédications s'étendirent depuis Jérusalem jusqu'à l'Illyrie, mais n'allèrent point au delà ». Si les Livres saints ne nous parlent point de la réalisation du projet bien accentué de l'Apôtre, elle nous est attestée par tant d'écrivains des premiers siècles qu'on ne saurait la mettre en doute. La tactique de nos adversaires

[1] Cette inscription est reproduite dans Gruter, p. 238 ; Baronius, ad ann. 69, n° 46 ; Maceda, p. 101 ; les Bollandistes, 17 octobre, p. 23, etc.

[2] *Marmor Hispaniæ effossum — Persequutionis christianorum Neronianæ in Hispania ex antiquis monumentis probanda uberior explanatio.*

[3] S. Marcel et S. Rufus, fondateurs des Églises de Tolède et de Tortosa ; S. Saturnin, évêque de Toulouse, etc. Nous lisons au 15 mai dans le *Martyrologe romain :* In Hispania, SS. Torquati, Ctesiphontis, Secundi, Indelatii, Cæcilii, Hesychii et Euphrasii, qui Romæ a sanctis Apostolis episcopi ordinati et ad prædicandum verbum Dei in Hispanias directi sunt; cumque variis urbibus evangelizassent et innumeras multitudines Christi fidei subjugassent, in ea provincia diversis locis quieverunt.

[4] Quum in Hispaniam proficisci cœpero, spero quod præteriens videam vos, et a vobis deducar illuc, si vobis primum ex parte fruitus fuero. *Epist. ad Rom*, xv, 24. — Plus loin (verset 28), il ajoute : Per vos proficiscar in Hispaniam.

consiste souvent à nier, de parti pris, l'authenticité des textes qui les gênent, mais ils ne pousseront point assurément la témérité jusqu'à rejeter en bloc les témoignages de S. Clément [1], S. Athanase [2], S. Cyrille de Jérusalem [3], S. Épiphane [4], S. Jean Chrysostome [5], Théodoret [6], S. Jérôme [7], S. Grégoire le Grand [8], etc.

Ainsi donc, les renseignements des principaux Pères de l'Église sont en harmonie avec nos légendes, aussi bien qu'avec les traditions locales qui signalent la présence de S. Paul à Arles et à Narbonne, et on devra nous expliquer comment l'Apôtre aurait été atteint de mutisme en traversant la Gaule méridionale, et comment il aurait dédaigné d'y laisser quelques-uns de ses compagnons [9].

Nous ferons la même observation pour les missionnaires qui traversèrent diagonalement la Gaule pour se

[1] *Epist. ad Corinth.*

[2] Studio fuit sancto viro (Paulo) ad Illyricum illud (evangelium) prædicare; neque segnescere, neque omittere, quin Romam iret, et in Hispaniam ascenderet. *Epist. ad Drucontium.*

[3] Effusus est super faciem universæ Ecclesiæ ut prædicaret evangelium de Hierosolymis usque ad Illyricum et ædificaret non super alienum fundamentum, ubi jam fuerat prædicatum, sed usque ad Hispanias tenderet et a mari rubro, imo ab oceano usque ad oceanum tenderet. *In caput V Amos.*

[4] *Hæres* XXVII.

[5] Videas eum (Paulum) ab Hierosolymis usque Hispanias currentem : nam cum Romæ biennium exegisset in vinculis, tandem dimissus est, deinde in Hispaniam profectus. *Homel.* LXXVI *in Matth.* Voyez aussi *Præf. in epist. ad Hæbræos.*

[6] *In Psalm.* CXVI.

[7] *In Isaia,* cap. II.

[8] Ecce Paulus, cum nunc Judæam, nunc Corinthium, nunc Ephesium, nunc Romam, nunc Hispaniam peteret .. quid se aliud quam esse aquilam demonstrabat? *In Job.*, l. XXXI. Voyez aussi lib. III, *Moral.*, c. XXII.

[9] Sur le voyage de S. Paul en Espagne, voyez un article de M. Latou dans la *Revue des Sciences ecclésiastiques*, t. IV, p. 47, et un travail de M. Bonnetty dans les *Annales de Philosophie chrétienne*, v[e] série, t. V, p. 275.

rendre en Angleterre. Laissons de côté, si l'on veut, l'identité de Claudia Ruffina, fille d'un roi breton, avec la femme chrétienne du sénateur Pudens, ainsi que les légendes qui concernent S. Joseph d'Arimathie, l'apôtre S. Simon, S. Polycarpe, Aristobule, etc., et continuons à n'appeler à notre aide que les Pères de l'Église et les historiens des premiers siècles.

Pomponia Græcina, femme du proconsul Aulus Plautius, le premier qui, sous l'empire de Claude, fit en Angleterre des conquêtes durables, « fut accusée, dit Tacite, d'avoir embrassé une superstition bizarre et étrangère », c'est-à-dire la religion chrétienne [1].

Le vénérable Bède nous apprend que, vers le milieu du second siècle, Lucius, roi des Bretons, écrivit au pape Éleuthère pour solliciter des missionnaires, que c'est ainsi que l'Angleterre fut convertie à la Foi, et qu'elle en goûta les bienfaits en toute quiétude jusqu'au règne de Dioclétien [2]. Ne nous étonnons donc pas que Tertullien [3] et S. Gildas [4] nous parlent de cette conversion précoce de la

[1] C'est l'avis unanime de tous ceux qui se sont occupés de Pomponia Græcina, entre autres de Juste Lipse, Ernesti, Baronius, Tillemont, M. l'abbé Greppo, M. de Champagny, M. de Rossi, Dom Guéranger, etc.

[2] « Anno ab Incarnatione Domini 156, Marcus Antoninus Verus regnum cum Aurelio Commodo fratre suscepit. Quorum temporibus, cum Eleutherius vir sanctus Pontificatui romanæ Ecclesiæ præesset, misit ad eum Lucius, Britannorum rex, epistolas, obsecrans ut per ejus mandatum christianus efficeretur, et mox effectum piæ postulationis consecutus est : susceptamque fidem Britanni usque in tempore Diocletiani principis inviolatam integramque quieta pace servabant. » *Hist. angl.*, l. I, c. IV. Il y a dans ce texte quelques confusions de noms et de dates, qui ne portent d'ailleurs aucun préjudice à notre thèse. Marc-Aurèle ne prit Lucius Commodus Verus pour collègue qu'en 161 ; Marc-Aurèle était père et non pas fils de Commode.

[3] Britannorum inaccessa Romanis loca Christi vero subdita fuisse. *Ad Scapul.*, c. VII.

[4] Interea glaciali frigore rigente insula... verus ille sol, universo orbi præfulgidum sui coruscum ostendens, tempore, ut sci-

Bretagne, qui avait été ébauchée antérieurement par les disciples des Apôtres, d'après les témoignages de Théodoret, de S. Hilaire [1], d'Origène [2] et d'Eusèbe de Césarée [3].

Si nous avons pu conclure, des textes généraux réunis dans le chapitre précédent, que la Gaule a dû être évangélisée dès le premier siècle, nous sommes maintenant bien plus en droit d'affirmer notre opinion, et nous pouvons dire qu'en face de l'Angleterre et de l'Espagne, visitées pendant les deux premiers siècles par les ouvriers apostoliques, le délaissement de la Gaule serait un fait inadmissible, et que le système de nos contradicteurs est marqué du cachet de la plus complète invraisemblance.

IV. — PREUVES DIRECTES DE L'ÉVANGÉLISATION DES GAULES AU PREMIER SIÈCLE.

Nous grouperons sous trois chefs principaux les preuves directes de l'évangélisation des Gaules au premier siècle : 1° textes empruntés aux six premiers siècles ; 2° traditions des Églises de France ; 3° autorité liturgique. Nous réserverons quelques arguments d'autre nature pour répondre aux objections des partisans de saint Grégoire de Tours.

§ I. — *Textes empruntés aux six premiers siècles.*

M. Tailliar invoque contre l'évangélisation de la Gaule, au premier siècle, non-seulement le témoignage de Grégoire de Tours, mais « le silence des écrivains des IV[e] et V[e] siècles ». Il est vrai que quelques auteurs célèbres de cette époque, tels que S. Prosper d'Aquitaine, S. Sidoine

mus, summo Tiberii Cæsaris, radios suos primum indulget, id est sua præcepta, Christus. Quæ licet ab incolis tepide suscepta sunt, apud quosdam tamen integre, et alios minus, usque ad persecutionem Diocletiani. *De excidio Britanniæ.*

[1] Texte cite à la note 4 de la page 70.

[2] *Homel. IV in Lucam* et *Homel IV in Ezech.*

[3] Alios porro trans oceanum evasisse ad eas insulas quæ Britannica vocantur. *Demonstr. evang.*. l. III, c. V.

Apollinaire, S. Paulin de Nôle n'ont rien dit sur le sujet qui nous occupe. Mais, n'est-ce pas violer une des règles les plus incontestées de la critique historique que d'invoquer l'affirmation isolée d'un écrivain, qui souvent s'est contredit lui-même, et d'opposer le silence de quelques auteurs, qui n'étaient pas obligés d'aborder cette question, à des témoignages très-nombreux et très-variés, les uns datant de la même époque, les autres plus rapprochés des événements qu'ils racontent? Ce sont ces attestations que nous allons produire, en nous renfermant dans les limites des six premiers siècles : elles montreront, tout aussi bien que celles qui concernent l'Angleterre et l'Espagne, que lorsque les écrivains que nous avons cités dans notre deuxième chapitre, proclamaient la diffusion apostolique de l'Évangile dans toute l'étendue de l'empire romain, ils ne se sont point laissé entraîner, comme on les en accuse, à des exagérations oratoires, mais qu'ils ont basé leurs généralités sur des faits précis et positifs.

Ier Siècle. — S. Paul, dans sa seconde épître à Timothée, le prie de venir le rejoindre au plus tôt, parce que ses disciples étaient alors dispersés de tous côtés. « Démas, dit-il, s'en est allé à Thessalonique, Crescent en Galatie, Tite en Dalmatie [1] » ; par Γαλατία, faut-il entendre la Galatie, province de l'Asie-Mineure, ou bien la Gaule? Il est certain que ces deux pays ont été désignés par le même nom. Diodore de Sicile a pris soin de nous apprendre que nous devons notre origine à Galatus, fils d'Hercule. Au IIIe siècle, Philostrate, dans sa *Vie des Philosophes*, s'étonne que Phavorinus, natif d'Arles, dans la Galatie occidentale, parlât si bien la langue grecque. Strabon, et Ammien Marcellin nous disent que les Grecs désignaient les Gaulois sous le nom de Galates [2]. Le doute pourrait donc être permis sur la véritable signification géographique du

[1] Demas... abiit Thessalonicam, Crescens in Galatiam, Titus in Dalmatiam, c. IV, 9 et 10.

[2] Plutarque, dans sa *Vie de César*, nomme toujours la Gaule Γαλατία.

passage de S. Paul, si les anciens commentateurs ne nous avaient éclairés à ce sujet. S. Épiphane [1] et Théodoret [2] ont fait remarquer qu'il s'agit ici de la Gaule et non point de la Galatie [3]. Eusèbe de Césarée [4], Sophronius [5] et la Chronique d'Alexandrie nous disent également que Crescent, disciple de S. Paul, vécut dans les Gaules. Ainsi donc, la tradition de l'Église de Vienne est en parfaite harmonie avec les historiens grecs, et assurément on ne les soupçonnera point, comme on l'a fait injustement pour nos légendaires, d'avoir voulu, par intérêt local, grandir l'antiquité d'une Église particulière. Sans vouloir donner à cette première preuve une valeur absolue, nous ferons remarquer qu'elle tire surtout sa force de la concordance des textes que nous avons invoqués avec la tradition viennoise [6].

IIe Siècle.— L'hérétique Bardesanes, qui florissait sous Marc-Aurèle, loue la pureté du mariage chez les chrétiens, quel que soit le pays qu'ils habitent, la Parthie, la Bactriane ou la Gaule [7].

[1] *Adv. hœres.*, l. II, c. XI.

[2] *In Epist. II ad Timoth.*, c. IV.

[3] Si d'autres commentateurs ont cru qu'il s'agissait de la Galatie, c'est parce qu'ils ont vu cette province désignée plusieurs fois dans les Actes et les Épitres.

[4] *Hist. eccl.*, lib. III, c. IV, ἐπὶ τας Γαλλίας.

[5] *In Script. ecclesiast.*

[6] Le *Martyrologe romain* concilie fort bien l'opinion qui fait mourir S. Crescent en Galatie avec celle qui interprète, comme nous l'avons fait, le texte de S. Paul : In Galatia, S. Crescentis discipuli B. Pauli apostoli, qui in Gallias transitum faciens, verbo prædicationis multos ad fidem Christi convertit : rediens vero ad gentem, cui specialiter datus erat episcopus, cum Galatas ipsos usque ad finem vitæ suæ in opere Domini confirmasset, demum sub Trajano martyrium consummavit. 27 jun.

[7] Quid autem dicemus de christianorum secta qui in omni parte orbis, imo vero in omni civitate inveniuntur ? Nec multas Parthi christiani ducunt uxores... Nec Bactriani et Galli matrimonia corrumpunt. — Cité par Baronius, ad ann. 175 et le P. Van Hecke, t. VIII, oct. p. 26.

Vers l'an 170, S. Irénée, évêque de Lyon, pour montrer l'uniformité de la Foi, nous dit que « les Églises qui ont été fondées en Germanie n'ont pas une croyance ni une tradition différentes de celles qui existent chez les Ibères, de celles qui existent chez les Celtes, ni de celles qui existent en Orient[1] ».

Si on nous objecte qu'il ne s'agit ici que de la province de Lyon, parce que César, dans ses *Commentaires*, la désigne seule sous le nom de Celtique, nous répondrons que les Grecs donnaient ce nom à toute la Gaule, et, de plus, que S. Irénée aurait commis une grave inexactitude en parlant au pluriel des Églises de la Celtique — *Hæ quæ in Celtis*, — s'il n'y avait eu alors dans la Gaule que l'Église de Lyon dont il était évêque, et celles de Valence et de Besançon qu'il fit gouverner par deux de ses disciples : car, au point de vue où il se plaçait, c'était là un seul et unique témoignage.

Vers l'an 188, S. Irénée présida à Lyon deux conciles : l'un qui condamna les hérésies de Valentin et de Marcion, l'autre qui proscrivit l'usage des Quartodécimans. Cette dernière assemblée comptait treize évêques. Eusèbe de Césarée mentionne la lettre synodale adressée au pape Victor sur le concile qu'avait présidé S. Irénée[2]. M. Tailliar comprend autrement que tout le monde le texte d'Eusèbe et il ajoute : « On invoque, il est vrai, un synodique dans lequel on fait figurer treize évêques, qui se seraient réunis à cette époque ; mais cette pièce, évidemment controuvée, est postérieure à la réorganisation des provinces, opérée par Constantin. Elle contient, en effet, l'indication des treize cités que renferme la province viennoise et que men-

[1] *Adv. Hær.*, l. I, c. X. *Patrol. grecque*, VIII, 632.

[2] Epistola quoque Ecclesiarum (seu parochiarum, id est diœceseon) Galliæ extat, quibus præerat Irenæus. EUSEB., V. 29. Le commentateur Henri de Valois ajoute en note : Fuit igitur hæc epistola synodica, utpote nomine ecclesiarum, ex persona fratrum, id est episcoporum Galliæ. — Eusèbe avait dit dans un chapitre précédent (23) : « Irenæus in epistolà quam scripsit nomine fratrum quibus præerat in Gallia... »

tionne la *Notice des Gaules*. C'est un acte apocryphe qui ne mérite aucune confiance. » Il faudrait autre chose qu'une telle allégation pour faire rejeter l'existence d'un concile qui a été admis par Baluze, Baronius, Bini, Bosquet, Cossart, Hardouin, Labbe, Longueval, Sirmond, Henri de Valois, etc. Tillemont lui-même, dont ce concile dérange le système, ne peut s'empêcher d'en reconnaître l'authenticité et laisse échapper à regret cet aveu : « Ce qui donne lieu de croire qu'il y avait des évêques établis en plusieurs lieux [1] ».

III[e] SIÈCLE.— S. Cyprien, évêque de Carthage, adressa, en 254, au pape S. Étienne, une lettre pressante pour l'engager à faire déposer Maxime, évêque d'Arles, qui propageait les erreurs de Novatien. Il y dit que Faustin, évêque de Lyon, lui avait écrit *deux fois* à ce sujet. « Marcien, ajoute-t-il, se vante *depuis longtemps* de son adhésion à la secte de Novatien et de sa rupture avec notre communion... C'est déjà trop que, *dans les années qui viennent de s'écouler*, un si grand nombre de nos frères soient morts sans avoir reçu la paix de l'Église [2] ».

Il est impossible de concilier ce texte avec l'opinion qui fait fonder nos Églises, et spécialement celle d'Arles, en 250. Supposons un instant, avec M. Tailliar, que l'évêque de cette cité, S. Trophime, ait pu être déposé en 252 et remplacé alors par Marcien. La dénonciation de ses erreurs par Cyprien ayant eu lieu en 254, comment faire concorder ce rapide espace de deux années avec le temps qu'ont dû exiger les deux communications de Faustin, évêque de Lyon ; avec les défections des fidèles, qui ont eu lieu *annis istis superioribus ;* avec le schisme de Marcien, qui date de longtemps, *qui jampridem jactat et prædicat*? Aussi, M. Tailliar commence-t-il par dire que « cette lettre est apocryphe ». C'est, assurément, un argument commode pour se débarrasser des textes gênants, et on abuse trop contre nous de ce facile procédé. Baluze et les autres édi-

[1] *Hist. eccl. des six premiers siècles*, IV, p. 441.
[2] *Patrol. lat.*, t. III, col. 990.

Fac simile des Actes de S.t Saturnin
(N.° 223 de la Biblioth. Riccardi.)
d'après une photographie rapportée de Florence par M.r Salmon.

cũ raro inaliquib; ciuitatib; eccl'e pa
uco℞ xp̃ianoꝝ deuotione c̃surgerent.
et crebro miserabili errore gentilium.
in idolis fetidis moenib; locis tẽpla
fulgerent. ante annos satis plurimos.
idest claudio qui gaio uita defuncto
subrogatus. imperium romane rei publi
ce obtinendo ministrabat. sicut fideli
relatione retinetur. primũ et summu
xp̃i tolosana ciuitas scm̃ saturninum
habe cepat sacdotẽ. O quã p̃fulgida
fuit dies illa qua tholosam ingressus ẽ
equidicis apl'oꝝ cohertes. saturninus
electus di pontifex. cuius in habitaculi
discordie paratus intrauerunt pedes bea
ti p̃petuã pacẽ ferentes. Cuius equidem
auctoritatis fultus priuilegio. occeam
q; partes regionis attigerit. ut multoꝝ
relatione didicimus. uel etiã quibusdã
scriptoꝝ documtis cõperimus. pauca
de plurib: colligentes explicare p̃ponim
mus. Post saluatoris nr̃i dm̃ ad celos
ascensum. in primordio p̃dicationis apl'i
ce saturninus sc̃e fidei certissime credu
lus. apl'i petri p̃fectus extitit discipl's.

Auto L Boileau, Amiens.

teurs de S. Cyprien ont prouvé que cette lettre était authentique et qu'elle avait été écrite, au plus tard, en l'an 254.

Dès lors, nous n'avons plus à nous occuper de toutes les hypothèses qu'accumule M. Tailliar, en disant « *qu'il se peut* que cette lettre ait été remaniée dans l'intérêt de la métropole d'Arles » ; qu'en changeant *Adrumetis* en *Arelatis*, on a pu métamorphoser un évêque d'Afrique en un évêque d'Arles; et enfin « qu'en admettant que la lettre en question soit de S. Cyprien..., elle a pu, *à la rigueur*, être écrite en 257 ».

Il est un ouvrage bien plus ancien dont on n'a pas encore essayé de nier l'authenticité : c'est le traité de Tertullien contre les Juifs, écrit vers l'an 200. Nous y lisons que les diverses nations des Gaules et certaines contrées de la Grande-Bretagne, restées inaccessibles aux Romains, étaient soumises à l'empire du Christ[1]. Nos adversaires nous répondent que, par *ces diverses provinces des Gaules*, on peut entendre seulement la province cisalpine et la province lyonnaise. Qu'on nous explique alors comment les missionnaires du premier siècle ont pu enjamber la Gaule Belgique pour se rendre en Angleterre.

IV[e] SIÈCLE. — S. Épiphane nous dit que S. Luc exerça le ministère de la parole sainte en divers pays et surtout dans les Gaules [2], ce qui est conforme aux traditions de l'Église de Rennes [3]. Plusieurs de nos adversaires, entre autres Tillemont et Fleury, ont admis cette prédication de S. Luc dans nos contrées.

S. Jérôme, écrivant à une dame espagnole, nommée Théodora, s'exprime en ces termes : « S. Irénée, évêque de Lyon, homme des temps apostoliques et disciple de Papias, auditeur de Jean l'Évangéliste, rapporte qu'un cer-

[1] Et Galliarum diversæ nationes et Britannorum inaccessa Romanis loca, Christo vero subdita. *Adv. Judæos*, c. VII.

[2] Ipse primum in Dalmatia, Gallia et Italia ac Macedonia præstitit, sed in Gallia præ cæteris *Adv. Hæres.*, c. LI.

[3] D. LOBINEAU, *Hist. de Bretagne*, l. I, n° 5.

tain Marc, issu de la race de Basilide le Gnostique, vint d'abord dans la Gaule et infesta de sa doctrine les pays arrosés par le Rhône et la Garonne ; puis, passant par les Pyrénées, pénétra jusqu'en Espagne [1] ». Il importe peu à notre question, comme l'a fait remarquer M. Arbellot [2], que cette citation soit incomplétement exacte et que S. Jérôme ait confondu ou non Marc l'Égyptien avec Marc le Gnostique. Il n'en reste pas moins acquis que ce Père de l'Église latine a cru qu'il y a eu des Églises chrétiennes, dès le IIe siècle, dans les contrées où coule la Garonne.

Ve siècle. — Une épître adressée à S. Jacques, qu'on a longtemps attribuée à S. Clément, parle des missionnaires envoyés, dès le Ier siècle, dans les Gaules et en Espagne [3]. Nous convenons, avec la critique moderne, que ce document est apocryphe ; mais, comme il a été produit au Concile de Vaison (442), qui l'a cru authentique, nous avons le droit de le mentionner parmi les témoignages du Ve siècle.

C'est aussi à cette époque qu'il faut faire remonter les Actes de S. Denis, où nous lisons « qu'ayant reçu de S. Clément, successeur de l'apôtre Pierre, l'ordre de distribuer aux Gentils les semences de la parole divine, il parvint jusqu'à Paris [4] ». Les Actes de Ste Geneviève [5], datant de la même époque, précisent le même fait. Les Actes de S. Paul de Narbonne attribuent sa mission à S. Pierre.

Paul Orose, qui composa son *Histoire* au commencement du Ve siècle, nous dit [6] que Marc Aurèle fit persécuter

[1] *Patrol. lat.*, t. XXII, col. 689.
[2] *Dissertation*, etc., p. 242.
[3] Aliquos ad Gallias Hispaniasque mittimus.
[4] Bolland, 9 oct.
[5] Surius, 3 janv.
[6] Eo (Lucio Vero) defuncto, Marcus Antoninus (Marc Aurèle) solus reipublicæ præfuit; sed in diebus Parthici belli, persecutiones Christianorum, quarta jam post Neronem vice, in Asia et Gallia, graves præcepto ejus extiterunt, multique sanctorum martyrio coronati sunt. » *Hist.*, lib. VII, c. XV, page 603 de l'édit. de Cologne, 1582. Paul Warnefride, au VIIIe siècle, reproduit à peu près les mêmes termes.

les chrétiens dans l'Asie et dans les Gaules, et que cette persécution fut la quatrième que ces contrées subirent depuis celle de Néron.

En 450, dix-sept évêques de la province d'Arles, réunis en concile, adressèrent une lettre synodale au pape S. Léon pour lui exposer les droits de leur Église : « C'est un fait de notoriété publique, dans toutes les provinces des Gaules, disent-ils, et qui n'est point ignoré par l'auguste et sainte Église romaine que, la première sur le sol gaulois, la cité d'Arles a eu l'honneur de recevoir dans ses murs le prêtre S. Trophime, envoyé par le B. apôtre Pierre [1]. » On a dit, en cette occasion, comme en plusieurs autres, que S. Pierre devait s'entendre ici par le Saint-Siége : c'est prêter une absurdité aux Pères du concile, dont le but était de baser les priviléges de l'Église d'Arles sur l'antiquité de sa fondation : ils l'établissent en rappelant que S. Trophime était disciple de S. Pierre ; mais ils n'auraient rien prouvé en disant qu'il fut envoyé par le Saint-Siége.

« Ce qui reste constant, dit M. Tailliar (p. 72), c'est que l'Église d'Arles a, en 449, allégué dans une requête, qu'elle avait pour fondateur un envoyé de S. Pierre. Mais ce ne sont pas les articulations d'un plaideur qui produisent l'autorité de la chose jugée : cet effet ne résulte que de la décision du Pape. C'est là un principe élémentaire en droit. ». Nous sera-t-il permis, de notre côté, d'invoquer un principe élémentaire de morale : c'est qu'il ne faut pas accuser sans preuves. Voici dix-sept évêques qui constatent purement et simplement que toutes les Gaules, ainsi que Rome, reconnaissent que l'Église d'Arles a été fondée par un disciple de S. Pierre, et on répond qu'ils ont menti. Mais ç'aurait été tout à la fois une coupable impudence et une insigne maladresse : car l'Église de Vienne, engagée dans le débat, aurait eu beau jeu pour démentir une grossière invention. Remarquons d'ailleurs que le procès portait uniquement sur la primauté de l'Église d'Arles et non point

[1] Missum a beatissimo Petro apostolo. S. Leo, *Epist.* LXV. *Patrol. lat.*, t. LXIX, col. 880.

sur son antiquité. C'était là un fait hors de contestation et qu'avait reconnu le pape Zozime, en 417 : « On ne doit, disait-il, sous aucun prétexte, déroger à l'antique privilége de la ville métropolitaine d'Arles. Par notre siége fut envoyé, en premier lieu, ce grand pontife Trophime; et, de sa source, toute la Gaule vit couler dans son sein les ruisseaux de la Foi [1]. »

Un manuscrit du IXe siècle, conservé à la bibliothèque de la Minerve, contient, entre autres opuscules, un traité anonyme contre les Ariens, que les meilleurs critiques italiens attribuent au Ve ou VIe siècle. L'auteur s'exprime ainsi dans un passage où il a pour but de prouver que les Églises d'Orient et d'Occident conservent invariablement les mêmes doctrines qui ont été prêchées par les Apôtres et leurs disciples immédiats: *In Galliis etiam, civitas Arelatensis discipulum Apostolorum S. Trophimum habuit fundatorem; Narbonensis, S. Paulum ; Tolosana, S. Saturninum; Vassensis, S. Daphnum. Per istos enim quatuor Apostolorum discipulos, in universa Gallia ita sunt ecclesiæ constitutæ, ut eas per tot annorum spatia numquam permiserit Christus ab adversariis occupari* [2].

M. Tailliar essaie d'invalider l'autorité de ce texte, en faisant remarquer (p. 73) que S. Daphnus a signé les actes du concile d'Arles, tenu en 314, et que par conséquent il existait, non point du temps des douze Apôtres, mais seulement au IVe siècle. Est-il donc si rare de voir deux personnages porter le même nom à trois siècles de distance, et ne trouvons-nous pas, dans un grand nombre de nos listes épiscopales, ces répétitions de noms, dont le choix a été inspiré par une pieuse vénération ?

VIe SIÈCLE. — S. Isidore de Séville nous apprend que l'apôtre S. Philippe annonça l'Évangile aux Gaulois [3].

[1] Sane quoniam metropolitanæ Arelatensium urbi vetus privilegium minime derogandum est, ad quam primum, ex hac sede, Trophimus, summus antistes, ex cujus fonte totæ Galliæ fidei rivulos acceperunt, directus est. SIRMOND, *Concil. ant. Galliæ*, I, 42.

[2] MAMACHI, *Orig. christ.*, l. II, c. XXII. — MACEDA, p. 14.

[3] Philippus Galliis prædicat Christum. *De ortu et obitu patrum*, c. LXXIII.

Venance Fortunat, dans son hymne sur S. Denis, rappelle que ce Pontife fut envoyé par S. Clément [1]. Dans le poène qu'il composa en l'honneur de S. Martial, il s'écrie : « Vous, que Rome et la Gaule honorent, tantôt après Pierre, comme étant son inférieur et plus jeune que lui, tantôt avec Pierre, comme étant son égal dans la prérogative de l'apostolat ; la tribu de Benjamin vous vit naître d'un sang illustre ; la ville de Limoges conserve maintenant votre corps sacré [2] ». On conviendra que cet éloge n'aurait aucun sens, si S. Martial, évêque de Limoges, n'avait pas été compagnon de S. Pierre et l'un des soixante-douze disciples de Notre-Seigneur.

Les vers de Fortunat paraissent modelés sur la légende de S. Martial, composée sous le nom d'Aurélien. M. Arbellot reconnaît, comme tous les critiques, que ce document est rempli de détails apocryphes ; mais il n'admet point que le fait principal de la mission de Martial, du temps de S. Pierre, puisse être une invention de l'auteur, contraire à la croyance publique et aux traditions du Limousin. D'ailleurs, la même assertion se retrouve dans d'autres Actes inédits, remontant au VI[e] siècle, que M. Arbellot a découvert à la Bibliothèque impériale [3].

[1] *Patrol. lat.*, t. LXXXVIII, col. 98 :

Clemente Roma præsule
Ab Urbe missus adfuit
Verbi superni Numinis,
Ut fructus esset Galliæ.

[2] Tellus te Romana, quibus te Gallica tellus post Petrum recolant juniorem parte secunda, cum Petro recolunt æqualem sorte priori. Benjamita tribus te gessit sanguine claro. Urbs te nunc retinet Lemovica corpore sancto. *Ibid.*, col. 115. Sur l'authenticité de cette pièce, voir ARBELLOT, *Dissertation sur l'apostolat de S. Martial*, p. 72.

[3] Tum B. Petrus Marcialem episcopum dignum Domino et verum qui ad hoc adscitatus fuerat, ut ad prædicandum gentibus mitteretur, ad se vocavit, cui ait... : Est namque civitas in provinciis Galliarum, profano vacans errori, nomine Lemovix. *Docum. inédits sur l'apost. de S. Martial.*

Grégoire de Tours cite une lettre adressée à Ste Radegonde par sept évêques, où nous lisons que « dès la naissance de la religion catholique, on commença à respirer la Foi dans les Gaules [1] ». Ailleurs, il nous dit que « S. Eutrope, martyrisé à Saintes, fut envoyé dans les Gaules par le pape Clément, qui le sacra pontife [2] »; et que « S. Ursin et S. Saturnin furent ordonnés par les disciples des apôtres [3] ».

Un manuscrit syriaque du VI[e] ou VII[e] siècle, apporté du monastère de Scété à Londres, en 1839, et édité depuis par le cardinal Maï, contient le passage suivant : « Rome et toute l'Italie, l'Espagne, la Grande - Bretagne et la Gaule, avec les autres contrées voisines, virent s'étendre sur elles la main sacerdotale des apôtres, sous la direction de Simon Céphas qui, en quittant Antioche, alla instruire et diriger l'Église qu'il fonda à Rome et chez les peuples voisins [4] ».

M. l'abbé Faillon a trouvé le passage suivant dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale (n° 5537), qui date du XI[e] siècle, mais dont il attribue le texte au VI[e] : « Sous Claude, l'apôtre S. Pierre envoya dans les Gaules, pour prêcher la foi de la Trinité aux Gentils, quelques disciples auxquels il assigna des villes particulières : ce furent Trophime, Paul, Martial, Austremoine, Gatien, Saturnin et Valère, et plusieurs autres que le B. Apôtre leur avait désignés comme compagnons [5] ».

Nos contradicteurs rejettent comme apocryphes quelques-uns des textes que nous venons de citer, mais presque toujours par cette seule raison que ces textes contredisent leurs opinions préconçues. Quand bien même nous serions obligé de renoncer à quelques-uns de ces témoignages, il en resterait toujours un nombre plus que

[1] *Hist. Franc.*, l. IX, c. XXXII.
[2] *De Glor. confess.*, l. I, c. LVI.
[3] *Ibid.*, c. LXXX.
[4] MAÏ, *Script. vet.*, X, 7. — *Patrol. Græca*, XXIV, col. 627.
[5] *Monum. inédits*, II, 374.

suffisant pour prouver que les premiers siècles de notre ère ont cru que la Gaule a été évangélisée par les disciples de S. Pierre et de S. Clément.

§ II. — *Traditions des Églises de France.*

Le R. P. Picardat, dans une dissertation manuscrite qu'il a bien voulu nous communiquer, a réuni tous les passages des écrivains du Moyen Age qui attestent la prédication dans les Gaules au premier siècle. L'espace ne nous permet point d'aborder ces longues énumérations, et d'ailleurs nos adversaires conviennent que les auteurs du Moyen Age, à très-peu d'exceptions près [1], sont favorables au système que nous défendons. On peut signaler quelques divergences sur tel ou tel saint, mais il y a uniformité de croyance sur la question générale. Nous ne reproduirons donc pas ici les témoignages de Paul Warnefride, Paschase Radbert, Raban-Maur, Hincmar, S. Adon, Usuard, Flodoard, Abbon, Yves de Chartres, Anselme de Laon, Pierre le Vénérable, Ordéric Vital, Innocent III, Albert le Grand, Vincent de Beauvais, S. Thomas d'Aquin, S. Bonaventure, etc., ni les assertions des martyrologes et des légendaires. Nous nous bornerons à constater que, jusqu'au XVIII[e] siècle, une quarantaine des Églises de France se sont glorifiées d'avoir été évangélisées par des disciples de Notre-Seigneur ou par ceux des Apôtres [2].

[1] Le moine Léthalde, écrivain du X[e] siècle, dans sa *Vie de S. Julien du Mans,* reproduit l'opinion historique de S. Grégoire de Tours, tout en reconnaissant qu'elle est opposée à la tradition. M. Tailliar invoque quelques passages des martyrologes de Bède et de Raban-Maur ; mais on sait combien ils ont été interpolés. Les martyrologes de S. Adon et d'Usuard, qui sont considérés comme authentiques par les critiques les plus compétents, constatent les origines apostoliques des Églises d'Arles, Vienne, Périgueux, Saintes, Trèves, Narbonne, etc.

[2] Arles (S. Trophime), Aix (S. Maximin), Apt (S. Auspice), Bayeux (S. Exupère), Beauvais (S. Lucien), Béziers (S. Aphro-

M. Tailliar voudrait ruiner l'autorité de la tradition en disant (p. 54) que : « lorsqu'elle est dépourvue de ses trois conditions d'ancienneté, de perpétuité, d'universalité, elle est insuffisante ; on peut même dire qu'elle n'existe pas ». Ne demandons pas à la tradition historique les caractères que l'Église réclame pour la tradition dogmatique. Certaines traditions locales sont parfaitement incontestables et ne sauraient, en raison même de leur intérêt restreint, devenir universelles. Nous convenons qu'en ce qui concerne tel ou tel saint, on ne pourrait point toujours, faute de documents, prouver que la tradition qui le place au premier siècle est ancienne et perpétuelle. Mais quant à la tradition générale de l'évangélisation des Gaules aux temps apostoliques, nous pouvons affirmer qu'elle a pour elle l'ancienneté : qu'on relise nos textes ; la perpétuité : elle n'a été interrompue qu'au XVII[e] siècle ; l'universalité : toutes nos provinces se sont montrées unanimes.

Il ne faut pas oublier que la tradition est un des éléments de la science historique : on doit la discuter quand elle est en désaccord avec d'autres renseignements : mais on ne saurait lui opposer purement et simplement une injuste fin de non-recevoir. Qu'on agisse ainsi vis-à-vis des traditions populaires, on ne s'expose qu'à rejeter parfois un certain fonds de vérités mêlées à des fables : mais qu'on tienne la même rigueur à des traditions qui se retrouvent sur tous les points de la France et du

dise), Bourges (S. Ursin), Châlons-sur-Marne (S. Memmie), Chartres (S. Aventin), Clermont-Ferrand (S. Austremoine), Évreux (S. Taurin), Le Mans (S. Julien), la Limagne (S. Nectaire), Limoges (S. Martial), Lodève (S. Flour), Marseille (S. Lazare), Meaux (S. Sanctin), Metz (S. Clément), Nantes (S. Clair), Narbonne (S. Paul Serge), Orange (S. Eutrope), Paris (S Denis), Périgueux (S. Front), Reims et Soissons (S. Sixte et S. Sinice), Rouen (S Nicaise), Saintes (S. Eutrope), Séez (S. Latuin), Senlis (S. Rieul), Sens (S. Savinien), Toul (S. Mansuet), Toulouse (S. Saturnin), Tours (S. Gatien), Trèves (S. Valère), le Velay (S. Georges), Verdun (S. Sanctin), Vienne (S. Crescent), etc.

monde catholique, dans tous les siècles de l'Église ; dont l'origine se perd dans la nuit des temps; qui concordent entre elles malgré l'éloignement des lieux ; qui sont en harmonie avec l'enseignement général de l'histoire; qui sont consignées dans les plus vénérables monuments de la liturgie; c'est vouloir renverser les lois de la critique et supprimer l'une des sources de la vérité.

§ III. — *Autorité liturgique.*

Toutes les liturgies qui se sont succédé jusqu'au XVII[e] siècle sont unanimes dans leur croyance à l'évangélisation des Gaules aux temps apostoliques. Nous savons bien que ce n'est point là une autorité irréfragable, en matière d'histoire: mais on conviendra que ces traditions, auxquelles on inflige l'épithète méprisante de *populaires*, sont élevées par les antiques liturgies à un rang très-officiel, et qu'elles peuvent répondre à leurs détracteurs que possession vaut titre.

Tandis que les réformateurs des bréviaires français, souvent suspects de jansénisme, se laissèrent gagner par les innovations de Launoy, le bréviaire romain resta fidèle aux anciennes traditions. Quand la liturgie universelle fut introduite en France, chaque diocèse soumit son Propre des saints à l'approbation du Saint-Siége,et la Congrégation des Rites, après mûr examen, sanctionna beaucoup de légendes qui font remonter au premier siècle l'origine de nos Églises [1], alors même que le Martyrologe romain avait donné des indications contraires.

Ces décisions n'ont assurément aucune autorité doctrinale, mais on ne saurait leur contester une haute valeur, au point de vue de la critique historique.

Au sujet du célèbre décret concernant S. Martial, rendu par Pie IX, le 18 mai 1854, M. Tailliar (p. 49): « bénit la haute sagesse du souverain Pontife Pie IX et

[1] Propres des diocèses de Limoges, Aix, Sens, Chartres, Auch, Beauvais, Cahors, Le Puy, Bayeux, Autun, Marseille, Tulle, etc.

l'intelligence pénétrante du cardinal Antonelli, dont on ne saurait trop louer la sollicitude et la circonspection dans ces matières délicates », et il ajoute en note : « Ce décret relatif à S. Martial se borne à déclarer, ce qui nous semble parfaitement juste, que l'éloge et le culte de ce saint sont établis de temps immémorial : *constare ab immemoriali de elogio et cultu de quo agitur*. Mais il ne décide pas, comme l'articulait la requête de Mgr l'Évêque de Limoges, que S. Martial était l'envoyé de S. Pierre et l'un des soixante-douze disciples du Christ. »

M. Tailliar reconnaîtra facilement qu'il est dans une complète erreur, en parcourant le document officiel qui concerne cette cause [1].

Quand Mgr de Buissas, évêque de Limoges, soumit à l'approbation du Saint-Siége le Propre des saints de son diocèse, il conserva à S. Martial le titre et le culte d'Apôtre, que lui donna toujours la tradition. Le secrétaire de la Congrégation des Rites proposa de remplacer le culte d'apôtre par celui de confesseur pontife, en partant de ce principe incontesté que c'est seulement à ceux qui ont fait partie des disciples de Notre-Seigneur qu'on peut, par privilége, étendre le culte décerné aux Apôtres. Cette cause historico-liturgique fut débattue devant les cardinaux de la Congrégation des Rites qui, le 8 avril 1854, reconnurent à l'Église de Limoges le droit d'honorer son premier évêque du culte et du titre d'apôtre et d'insérer dans sa liturgie qu'il avait été l'un des soixante-douze disciples du Christ. C'est ce décret qu'approuve le Saint-Père, en constatant l'antiquité du culte spécial d'Apôtre, qui avait été mis en question, *cultu de quo agitur*. Ainsi donc, M. Tailliar doit nous permettre d'inscrire au profit de notre opinion, et non de la sienne, « la haute sagesse du souverain Pontife Pie IX et l'intelligence pénétrante du cardinal Antonelli ».

[1] *Lemovicen. Confirmationis elogii et cultus ut apostoli quo S. Martialis primus Lemovicensium episcopus hactenus gavisus est ab immemorabili tempore et ex constitutionibus apostolicis*. Lemovicis, 1855.

V. — RÉFUTATION DES PRINCIPALES OBJECTIONS CONTRE L'ÉVANGÉLISATION DES GAULES AU Ier SIÈCLE.

Quand de solides arguments établissent un fait, il ne saurait être mis en doute par quelques objections dont on ne trouverait point la solution. S'il n'en était pas ainsi, que d'événements ne pourrait-on pas exclure du domaine de la certitude, sous prétexte que tel chroniqueur n'en a point parlé, que tel autre paraît avoir rendu un témoignage contraire, que ceux-ci sont en contradiction sur certains détails, que ceux-là laissent dans l'ombre une partie de la question. Appuyé sur ce principe de critique, nous pourrions dire que nous croyons avoir prouvé l'évangélisation des Gaules, au Ier siècle, d'une manière assez péremptoire, pour que ce système historique ne puisse être battu en brèche, même par des objections que nous ne pourrions résoudre. Mais toutes celles qu'on a accumulées sont loin d'être irréfutables et peuvent même nous fournir de nouveaux arguments. Nous allons les grouper dans un ordre méthodique, pour maintenir la clarté dans nos débats, et nous examinerons successivement les objections tirées : 1° de S. Sulpice Sévère et de S. Grégoire de Tours ; 2° de certaines données historiques ; 3° de la philologie ; 4° de l'archéologie ; 5° de la vraisemblance historique.

§ I. — *Objections tirées de saint Sulpice Sévère et de saint Grégoire de Tours.*

Sulpice Sévère, en parlant de la cinquième persécution qui eut lieu en 177, sous Marc-Aurèle, nous dit que « c'est alors qu'on vit pour la première fois des martyres dans les Gaules, la religion chrétienne ayant été embrassée tardivement au-delà des Alpes [1] ».

[1] Sub Aurelio deinde, Antonini filio, persecutio quinta agitata. Ac tum primum, intra Gallias, martyria visa, serius trans Alpes Dei religione suscepta. *Hist. sacra,* l. II, c. 32. *Patrol. lat*. xx, col. 147.

Nos adversaires qui n'ont que deux textes dans leur arsenal, celui-ci et celui de Grégoire de Tours, s'y cramponnent d'autant plus, et font valoir la qualité des témoignages à défaut de la quantité. De celui que nous venons de citer, ils concluent : 1° qu'il n'y eut point de martyrs dans les Gaules avant ceux qu'immola à Lyon la persécution de Marc-Aurèle ; 2° que le Christianisme ne pénétra chez nous que peu de temps avant le règne des Antonins.

Sulpice Sévère, dans un court abrégé d'histoire, où il résume en vingt lignes cent soixante-cinq années des annales de l'Église, n'a dû se préoccuper que des faits généraux et a pu négliger de parler des rares martyrs isolés des deux premiers siècles, comme il a omis plus tard de mentionner la destruction de la légion thébéenne. Rien n'empêche de croire que, par le mot *martyria*, il ait entendu des massacres collectifs et non des exécutions isolées, bien que nous devions loyalement reconnaître que c'est dans ce dernier sens que ce même mot est employé parfois par l'auteur [1]. Mais nous préférons dire que, dans ce chapitre, l'annaliste se contente de résumer Eusèbe qui, écrivant en Orient, n'a pas eu connaissance des martyrs primitifs des Gaules et n'a eu sous les yeux que des documents relatifs aux célèbres massacres de Lyon. Sulpice Sévère a eu tort sans doute de ne point rectifier sur ce point l'auteur qu'il analysait, mais il a pu ne voir là qu'un détail secondaire dans le rapide coup-d'œil d'ensemble qu'il jetait sur les persécutions générales.

Mais, dira-t-on, l'historien ne nous livre-t-il pas sa propre pensée, en ajoutant que la Foi ne s'est introduite que tardivement dans les Gaules ? Ici, on interprète abusivement le texte que nous avons cité. Il y est dit que la religion chrétienne fut embrassée (*suscepta*), et non point prêchée, fort tard dans les Gaules, ce qui est tout différent. Nous ne sommes pas en contradiction avec l'évêque de Bourges, quand nous disons que le Christianisme, importé

[1] Lib. II, cap. 47.

dans les Gaules au Ier siècle, n'y remporta que des succès partiels, que les persécutions arrêtèrent si bien ses développements que les missionnaires du IIIe siècle et du suivant trouvèrent presque partout le paganisme en vigueur, et que leurs efforts auraient peut-être échoué de nouveau sans la conversion de Constantin. Les légendes de S. Martin, de S. Amand, de S. Valery et de S. Berchond, de S. Honoré et de bien d'autres nous prouvent que les croyances païennes avaient encore de profondes racines du IVe au VIIe siècle [1]. Il suffisait qu'il y eut dans la Gaule des deux premiers siècles un certain nombre de chrétiens pour que les nombreux écrivains que nous avons cités dans le chapitre précédent aient parlé de la prédication de l'Évangile dans nos contrées ; mais Sulpice Sévère, se plaçant à un point de vue différent, et considérant la masse restée païenne jusqu'au IVe siècle, a dit avec raison que la Foi avait triomphé tardivement dans les Gaules.

M. Paulin Pâris, dans sa nouvelle édition de l'*Histoire littéraire de la France* (t. I, p. 441), propose une autre interprétation, en croyant que le passage en question a été obscurci par le mauvais placement d'une virgule : « J'irai même, dit-il, au-delà de MM. Darras, Arbellot, de Bausset, Roquefort, en proposant de rapporter le *serius* de Sulpice aux persécutions qui auraient frappé assez tard sur la Gaule déjà convertie au Christianisme. C'est ainsi, je le pense, que l'eût entendu Dom Rivet lui-même, s'il n'eût pas écouté, dans la discussion des faits de cet ordre, une passion regrettable. Chose singulière, le savant bénédictin veut que l'édit de Domitien, rendu en 94 contre les philosophes, ait fait refluer aussitôt dans la Gaule les études philosophiques, et il n'admet pas que les nombreuses persécutions faites contre les chrétiens, durant les deux pre-

[1] A Rome même, l'idolâtrie n'était pas détruite à la fin du IVe siècle, témoin la tentative d'une partie du sénat, sous le règne de Théodose, pour la restauration officielle du culte païen. Le polythéisme avait encore, à cette époque, une certaine vitalité, comme le prouve le poème anonyme, composé en 394, que M. Morel a publié dans la *Revue archéologique* (juin et juillet 1868)

miers siècles, aient fait refluer dans les Gaules les chrétiens chassés de Rome et les prédications évangéliques. »

A l'appui de cette interprétation, nous ferons remarquer que parmi les évangélisateurs des Gaules, que nous plaçons au premier siècle, il en est fort peu qui aient subi le martyre; presque tous sont honorés du culte de confesseurs pontifes.

Si nos contradicteurs ne veulent point admettre ces explications, ils seront toujours obligés de convenir que Sulpice Sévère et Grégoire de Tours émettent une opinion contraire à celle d'une foule d'écrivains qui leur sont contemporains ou antérieurs, et que dès lors nous avons le droit de n'en pas tenir compte. Et qu'on veuille bien se rappeler que, parmi les témoignages que nous avons cités, il en est peu qui soient empruntés à des légendes, parce que nous n'avons pas voulu nous exposer à une fin de non recevoir basée sur les erreurs que peuvent contenir ces documents. Il ne faudrait pourtant point abuser de nos concessions, en exaltant l'infaillibilité de Sulpice Sévère : car nous pourrions rappeler que ses assertions sont loin d'être incontestables, comme lorsqu'il prétend que Néron, réalisation de l'Antéchrist, était encore en vie au V[e] siècle; lorsqu'il nous dit que Titus, en haine des juifs et des chrétiens, fit mettre le feu au temple de Jérusalem ; lorsqu'il raconte que Trajan défendit de persécuter les chrétiens, ce qui est formellement contraire à la teneur de sa lettre à Pline. Aussi Mamachi a-t-il porté ce sévère jugement : « Je crois peu à Sulpice Sévère qui se trompe souvent et se montre peu habile en histoire [1]. »

Grégoire de Tours, auquel on peut reprocher d'aussi nombreuses erreurs [2], sans que sa sincérité soit mise en

[1] Sulpitio non credam erranti sæpe et minus perito historiarum *Orig. et antiq. christian.*, II, 270.

[2] C'est précisément dans le chapitre qu'on invoque contre nous que se trouvent des erreurs de chronologie incontestées relativement à S. Sixte, S. Laurent, S. Hippolyte, Valentin, Novatien, etc. M. Jehan de Saint-Clavien et M. l'abbé Rolland ont fort bien démontré que Grégoire de Tours ne connaissait que fort im-

cause, a fourni à l'école de Launoy son principal argument. « Du temps de Dèce, nous dit-il [1], sept évêques furent envoyés pour prêcher la foi dans les Gaules, comme l'atteste l'histoire de la passion du martyr S. Saturnin. Elle s'exprime en ces termes : « Sous le consulat de Dèce et de Gratus, comme on s'en souvient par une tradition fidèle, la ville de Toulouse reçut son premier évêque, S. Saturnin. » Voici donc les évêques qui furent envoyés : « Gatien, à Tours ; Trophime, à Arles ; Paul, à Narbonne ; Saturnin, à Toulouse ; Denis, à Paris ; Austremoiné, chez les Arvernes ; Martial, à Limoges ».

M. l'abbé Faillon (*Mon. inéd.*, II, 370) a parfaitement expliqué la méprise de Grégoire de Tours. Nous possédons les Actes de S. Saturnin, où il est dit qu'il vint à Toulouse sous le consulat de Dèce (erreur que nous expliquerons plus tard), mais où il n'est fait aucune mention de ses compagnons. D'un autre côté, nous connaissons les Actes de S. Ursin qui énumèrent les sept évêques, parmi lesquels il place S. Denis, en attribuant leur mission à S. Pierre. Grégoire de Tours, sachant fort bien que S. Denis n'avait pas été envoyé par le Prince des Apôtres, a reconnu là une faute chronologique ; en voulant la corriger, il est tombé dans une bien plus grave erreur et il a

parfaitement l'histoire de ses propres prédécesseurs. Sur la valeur historique de cet annaliste, voir dans les *Annales de Philosophie*, février 1862, un article de M. Lecoy de la Marche ; M. Kriès, *de Vita et scriptis Gregorii*; un article de M. Ch. Salmon dans la *Revue de l'Art Chrétien*, sept. et nov. 1869.

[1] Hujus tempore, septem viri episcopi ordinati ad prædicandum in Gallias missi sunt, sicut historia passionis sancti martyris Saturnini denarrat. Ait enim : « Sub Decio et Grato consulibus, sicut fideli recordatione retinetur, primum ac summum Tolosana civitas sanctum Saturninum habere cœperat sacerdotem. » Hi ergo missi sunt : Turonicis, Gratianus episcopus ; Arelatensibus, Trophimus episcopus ; Narbonæ, Paulus episcopus ; Tolosæ, Saturninus episcopus ; Parisiis, Dionysius episcopus ; Arvernis, Stremonius episcopus ; Lemovicis, Martialis est destinatus episcopus » (*Hist Franc*, l. I, c. 28).

appliqué aux sept évêques l'attribution du règne de Dèce qu'il avait trouvée dans les Actes de S. Saturnin. Quand nos adversaires nous reprochent de nous « cramponner à des légendes qu'ont rejetées nos savants les plus orthodoxes [1] », ils devraient bien se rappeler que Grégoire de Tours n'a basé son opinion que sur une légende, et, qui pis est, sur une légende dont nous démontrerons le peu de valeur.

L'évêque de Tours s'est donné d'ailleurs de fréquents démentis. Il a inséré, dans son *Histoire des Francs*, la lettre adressée par sept évêques à Ste Radegonde, où il est dit que « dès la naissance de la religion catholique, on commença à respirer l'air de la Foi dans les Gaules ; » nous avons vu plus haut qu'il place au premier siècle l'apostolat de S. Eutrope, de S. Ursin et de S. Saturnin.

Que faut-il conclure de ces contradictions ? que S. Grégoire de Tours, à une époque où manquaient les moyens de communications pour s'enquérir des traditions locales, a pu rester dans le doute sur la véritable date de l'évangélisation des Gaules ; sans se prononcer sur ce point, il aura tantôt exprimé les traditions qui parvenaient jusqu'à lui et tantôt accueilli l'opinion contraire consignée dans une légende fautive qu'il avait sous les yeux. On s'expliquerait ainsi ses précautions de citation [2] et le vague de certains renseignements [3]. Ou bien encore, comme l'a cru Tillemont, on pourrait en induire qu'il a existé au VI[e] siècle deux traditions contradictoires sur l'époque de l'introduction du Christianisme. Mais nous ajouterons qu'il ne peut y avoir parité de valeur entre deux traditions dont l'une n'a trouvé d'écho que dans Grégoire de Tours et peut-être dans Sulpice Sévère, tandis que l'autre a été acceptée par un si grand nombre d'écrivains contemporains ou antérieurs.

[1] MAURY, *Rapport à l'Institut sur le concours de* 1862.

[2] Ut fertur — fama ferente.

[3] Ainsi pour S. Austremoine, il se contente de nous dire qu'il fut envoyé *par les évêques de Rome. Glor. Conf.*, c. 30.

Nous ne voulons point prolonger la discussion sur un texte qui a été tant de fois élucidé [1]; nous nous bornerons à rappeler qu'il est invraisemblable que sept évêques aient été envoyés de Rome dans les Gaules, en 250, alors que sévissait le plus énergiquement la persécution de Dèce, et que le clergé romain épouvanté laissait vacant, pendant seize mois, le siége apostolique; que l'autorité de Grégoire de Tours est si peu sûre, que ses plus chauds partisans, tels que Tillemont, Longueval, Denis de Sainte-Marthe se sont trouvés obligés de la délaisser sur divers points, notamment en plaçant S. Trophime au premier siècle; que le texte qu'on nous oppose est démenti, non-seulement par une foule de traditions locales, mais par tous les historiens que nous avons cités; enfin, que jusqu'au XVIIe siècle, l'opinion isolée de S. Grégoire de Tours, bien qu'elle fût connue, est restée sans influence et sans écho.

§ II. — *Objections tirées de certaines données historiques.*

M. Tailliar (p. 123), pour expliquer comment la Gaule ne fut évangélisée que sous le pontificat de S. Fabien (236-250), partage la papauté primitive en trois phases [2]:

[1] Voyez spécialement les ouvrages déjà cités de MACEDA, OUVRARD, FAILLON, ARBELLOT, SALMON, DARRAS, GORDIÈRE, JEHAN DE SAINT-CLAVIEN, etc.

[2] Dans la prétendue phase juive de M. Tailliar, composée de cinq papes, se trouvent S. Lin, italien d'origine, né à Volaterra; saint Clément Ier, né à Rome. S. Clet, omis dans cette nomenclature naquit à Rome. Ainsi donc, sur six papes, en voilà trois latins Nous pourrions ajouter que S. Évariste naquit en Grèce d'un père juif de la cité de Bethléem, tandis que M. Tailliar le fait naître à Bethléem (p. 116). Sur les huit papes de la prétendue phase grecque, nous n'en voyons que trois qui soient d'origine grecque. S. Alexandre Ier et S. Sixte Ier naquirent à Rome; S. Pie Ier, en Italie; S. Anicet, en Syrie; S. Soter, à Fondi, en Campanie. La phase latine aurait été inaugurée par S. Victor, qui naquit en Afrique, et dont M. Tailliar fait commencer le pontificat en l'an 192, tandis que les meilleurs critiques reportent son règne à l'an 185.

la phase juive, qui comprendrait les cinq premiers papes ; la phase grecque (109-192) et la phase latine. La première ne se serait nullement occupée des Gaules ; la seconde aurait fondé les siéges gallo-grecs des bords du Rhône ; à la troisième serait due l'érection des sept premières Églises gallo-latines, au midi, à l'est et au nord de la France. Quand bien même cette classification ne serait pas complétement arbitraire, nous pourrions toujours dire qu'elle ne prouve absolument rien. Les successeurs des Apôtres, quelle que fût leur nationalité, n'en héritaient pas moins de leurs droits et de leurs devoirs, et ils ne pouvaient oublier que c'est à eux, comme au Collége apostolique, que le divin Sauveur avait intimé cet ordre : *Docete omnes gentes*.

Notre savant collègue insiste beaucoup sur un autre argument qui lui paraît décisif : « L'état social au milieu duquel vivent ces saints, nous dit-il (p. 197), l'administration romaine organisée de leur temps, les institutions judiciaires alors en vigueur, les lois qui leur sont appliquées sont du IIIe et non du Ier siècle ». Sur quoi s'appuie-t-on pour produire une affirmation si positive? sur quelques détails des légendes écrites du Ve au Xe siècle. Est-ce que leurs auteurs, peu versés dans la science de l'antiquité, ne se souciant guère de faire de la couleur locale, n'ont pas dû souvent confondre les temps et les lieux, donner aux localités les noms qu'elles portaient de leur temps, et rajeunir les mœurs et les institutions dont ils avaient à parler. Nous irons plus loin que M. Tailliar, et nous dirons que certains détails historiques de ces légendes ont une physionomie toute mérovingienne. On n'en conclura pas assurément que les saints dont elles racontent la vie n'ont vécu qu'au VIe ou VIIe siècle, mais que leurs biographes ont agi souvent comme ces peintres du XVIe siècle, qui donnaient aux Apôtres l'allure et les costumes des cours de François Ier ou de Charles-Quint.

C'est précisément l'état de la Gaule au Ier siècle qui nous démontre l'invraisemblance de l'oubli qu'en auraient

fait les missionnaires chrétiens. C'est de l'an 58 à l'an 52, avant Jésus-Christ, que César soumit notre pays à la puissance romaine; c'est Auguste qui fit ouvrir les quatre voies qui, partant de Lyon, coupaient en quatre parties le territoire conquis. Les commerçants, comme nous l'apprend Strabon, s'étaient empressés d'établir des relations d'échange entre Rome et la partie la plus occidentale de la Celtique; de nombreuses familles italiennes étaient venues se fixer dans nos provinces pour y exploiter les terres qu'on leùr donnait ou qu'ils achetaient à bas prix. Et il faudrait admettre que, parmi tous ces négociants et ces colons, il n'y a pas eu de ces chrétiens qui remplissaient pourtant déjà la capitale du peuple-roi, ou que, s'il y en a eu, ils n'ont pas cherché à propager leur doctrine, à attirer ces missionnaires qui n'auraient eu de zèle à dépenser que pour l'Afrique et l'Asie! Et cet état de choses aurait duré deux siècles et demi! Et la Gaule, cette province qui vivait de la vie de Rome, aurait encore ignoré le grand événement qui agitait la société romaine, à l'époque même où Tertullien disait aux magistrats de l'empire: « Nous remplissons tout ce qui est à vous, vos villes, vos îles, vos forteresses, vos colonies, vos bourgades, vos assemblées, vos camps, vos tribus, vos décuries, le palais, le sénat, le forum; nous ne vous laissons que vos temples! »

Si, des temps gallo-romains, nos adversaires portent les yeux sur le Moyen Age, ils y trouvent un autre genre d'argument. Ne pouvant nier les affirmations des légendes sur l'origine apostolique de nombreuses Églises des Gaules, ils expliquent ces assertions par de prétendues rivalités de siéges épiscopaux et de monastères. Tous les monuments historiques que nous invoquons ne sont, d'après M. Tailliar, que « des plaidoyers en faveur de telle ou telle Église et décident dans leur propre cause ». Cette généralisation n'est nullement motivée : nous ne voyons, au Moyen Age, que trois grands procès sur la matière qui nous occupe : ils sont relatifs à S. Trophime, à S. Martial, à S. Denis, et ne justifient nullement les conclusions de M. Tailliar. Si l'Église de Vienne a contesté à celle d'Arles sa supré-

matie, elle n'a jamais nié que S. Trophime fut un disciple des Apôtres. En ce qui concerne S. Martial, la discussion roula, non point sur la date de sa mission, mais sur son titre d'apôtre. Pour S. Denis, on ne met pas en doute l'époque de son apostolat, mais son identité avec l'aréopagite [1].

Si les traditions en faveur du premier siècle étaient le fruit d'amours-propres locaux, comment n'auraient-elles pas été énergiquement démenties par les Églises rivales? Comment des siéges importants, comme Lyon, Bordeaux, Cambrai, n'auraient-ils pas ambitionné la gloire d'une antiquité reculée que s'arrogeaient des Églises bien inférieures, comme Apt, Séez et Béziers ? Comment ces traditions auraient-elles été adoptées par les autres diocèses et soutenues par des savants étrangers, tels que ceux d'Italie, qui n'avaient à défendre aucun intérêt de clocher ? « Singulier contraste, s'écriait le *Journal de Trévoux* en 1725 [2], qui s'accorde peu avec la jalousie réciproque des peuples sur tout ce qui les distingue! Ce sont les étrangers qui persistent à reculer jusqu'aux temps apostoliques la mission de nos premiers évêques, pendant que nous renonçons dédaigneusement à l'antiquité de cette origine, pour nous en donner une beaucoup plus récente! »

Insisterait-on en disant que les Églises, comme les villes, ont toujours eu une tendance à vieillir leur berceau, et qu'on s'explique les prétentions des siéges épiscopaux, en voyant celles de certaines cités qui ont jadis réclamé pour fondateur, soit un prince aventurier, exilé de Rome, soit quelque héros échappé d'Ilion! Nous répondrons que ces imaginations romanesques ne datent ni des temps méro-

[1] Voir l'excellent ouvrage de M. l'abbé Darras, *S. Denys l'aréopagite, premier évêque de Paris ;* on y trouvera une réfutation inattaquable de l'opinion qui accuse Hilduin (IXe siècle) d'avoir nventé l'identité de S. Denis, évêque de Paris, avec S. Denis l'aréopagite. L'auteur a ajouté de nouveaux arguments à ceux qu'avaient déjà produits, en faveur du Ier siècle, Mabillon, Pagi, Noël Alexandre, Roncaglia, Chifflet, Halloix, etc.

[2] Numéro de janvier, p 93.

vingiens, ni du Moyen Age. C'est seulement aux XVe et XVIe siècles qu'on voulut rattacher l'histoire des Gaules à celle de l'antique Troie et parfois même à Noé et à ses enfants. Ce fut le dominicain Annius de Viterbe qui donna le premier, en 1498, la série des prétendus rois primitifs des Gaules, qu'il attribua à Bérose. D'autres écrivains brodèrent bientôt sur ce thème des fictions aventureuses, et l'on inventa des biographies détaillées des vingt-quatre souverains qui se seraient succédé dans les Gaules, depuis le déluge jusqu'à la guerre de Troie. On voit qu'aucune assimilation ne saurait être établie entre les rêveries du XVIe siècle et les traditions religieuses dont l'origine remonte à la naissance du Christianisme.

§ III. — *Objections tirées de la philologie.*

On s'est demandé dans quelle langue auraient prêché les missionnaires du premier siècle. En celtique? ils ne le connaissaient pas; en latin? les auditeurs n'auraient point compris. « Si ces prédications retentissent à la fin du troisième siècle, dit M. Dufour, les difficultés doivent être de beaucoup moins grandes; le peuple celtique est entièrement romanisé [1]. » Nous croyons que les difficultés sont restées à peu près les mêmes; dès le premier siècle, comme au troisième, on parlait latin dans les villes peuplées de colons romains; au troisième siècle comme au premier, la plupart des campagnes avaient encore conservé leur idiome primitif. Aux deux époques, les missionnaires romains se trouvaient donc en face de deux langues bien diverses, et nous savons qu'ils ont prêché dans les petites bourgades, aussi bien que dans les grandes cités. Avaient-ils reçu, comme les Apôtres, le don des langues? Apprirent-ils la langue du pays, comme font aujourd'hui ceux de nos missionnaires qui évangélisent la Chine ou la Tartarie? Nous n'en savons rien, et la solution de cette question

[1] *L'apostolat de S. Firmin*, p. 9.

n'apporterait aucun jour sur l'époque où la Foi s'introduisit dans nos contrées.

Il est une expression que nos contradicteurs voudraient détourner de son sens réel, pour nous ôter un point d'appui : c'est celle de *disciple des Apôtres*, *disciple de S. Pierre*. « N'est-ce pas prendre trop à la lettre, dit M. Dufour (p. 14), une expression figurée, qui est même entrée dans notre langue ? Et à qui ferait-on croire que qualifier aujourd'hui un médecin de disciple d'Hippocrate, cela voudrait dire qu'il aura été formé par le savant grec, dans l'art de guérir ». S'il s'agissait d'une locution honorifique, on aurait désigné nos missionnaires sous le nom de *disciples de Jésus-Christ*, et non point de *disciples des apôtres*, puisqu'ils enseignaient la religion du Sauveur ; s'il s'agissait d'une expression figurée, pourquoi ne la voyons-nous pas appliquée aux missionnaires des IVe et Ve siècles, qui y auraient eu les mêmes droits ? Il suffit d'être quelque peu familier avec le langage des Pères et des Martyrologes, pour voir que cette qualification doit toujours être prise dans son sens littéral, parfaitement déterminé d'ailleurs par les textes nombreux où il est dit que S. Pierre ou S. Clément envoya tels ou tels de ses disciples dans les Gaules.

§ IV. — *Objections tirées de l'archéologie.*

Les légendes qui racontent la vie de nos premiers apôtres parlent parfois d'érections d'églises : on en conclut qu'ils n'ont pu vivre qu'au IIIe siècle, parce qu'il n'y eut point d'églises bâties avant cette époque. « Jusqu'au règne de Constantin, dit M. de Caumont [1], il n'y eut point en Gaules d'église proprement dite ; on célébrait les mystères dans des maisons des nouveaux convertis, dans les cryptes ou les lieux retirés. » Si ce n'a été qu'au IVe siècle que furent construits les premiers temples, nos légendaires se sont trompés sur ce point ; mais leurs as-

[1] *Histoire de l'architecture religieuse*, ch. III.

sertions erronées ne peuvent devenir un argument en faveur du III[e] siècle, puisqu'il aurait été dépourvu de monuments religieux, tout aussi bien que le premier.

Nous devons dire, toutefois, que nous ne partageons point l'avis de M. de Caumont sur cette absence prolongée d'églises. Des textes formels nous montrent que le premier soin des Apôtres et de leurs disciples était de bâtir des sanctuaires dans les lieux qu'ils évangélisaient [1]. Lactance nous apprend que Dioclétien ordonna de démolir les églises élevées dans les Gaules [2]. On peut, à ce sujet, consulter Ciampini [3], qui cite un grand nombre de temples chrétiens, modestes constructions en bois, qui furent érigés dans les Gaules pendant les trois premiers siècles.

Une autre objection archéologique a été formulée contre le I[er] siècle par M. de Caumont, au Congrès scientifique qui eut lieu à Amiens en juin 1867 [4] : c'est l'absence d'inscriptions chrétiennes remontant à cette époque. Un argument qui prouve trop perd toute sa valeur. M. Le Blant, dans sa savante préface des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, a constaté qu'il n'existe jusqu'ici que quatre inscriptions chrétiennes datées, trouvées dans les Gaules, qui soient antérieures au V[e] siècle, et que la plus ancienne est de l'an 334. Il faudrait donc en conclure que le Christianisme ne pénétra chez nous qu'au IV[e] siècle. M. Le Blant, qui est pourtant partisan de l'évangélisation au III[e] siècle,

[1] Voyez Bona, *de Reb. liturg.*, lib. I, c. 19. — L'abbé Do, *Origines chrét. du pays Bessin*, p. 156.

[2] *De morte persecut.*, c. xv.

[3] *Veter. mon.*, I, c. 18.

[4] Nous avons été surpris de lire dans le *Bulletin monumental* de M. de Caumont, que le Congrès scientifique d'Amiens s'était prononcé en faveur du III[e] siècle. Dans une séance de la Section d'Archéologie, après une lecture de M. Tailliar, MM. de Caumont et l'abbé Cochet ont abondé dans son sens ; M. l'abbé Duval a répliqué. Les autres membres n'ont point pris part à la discussion. Il n'y avait alors que dix membres présents. Ce n'est pas assurément une pareille causerie intime qu'on peut qualifier de décision du Congrès.

a très-loyalement reconnu que l'absence d'inscriptions chrétiennes ne prouve absolument rien : « Lorsqu'il s'agit des premiers siècles, nous dit-il [1], chercher dans les marbres d'une contrée des monuments contemporains de l'âge où y parut le Christianisme, c'est, le plus souvent, s'exposer à des mécomptes. Par nécessité absolue, aussi bien que par goût du mystère, les fidèles ont longtemps caché leurs croyances. On le voit pour Rome, où, sur 1400 inscriptions datées, trente et une seulement sont antérieures à Constantin ». M. Huillard-Bréholles [2], de son côté, fait cette remarque : « L'extrême rareté de la mention du martyre sur les monuments s'explique par le caractère officiel des persécutions et par la vigilance des autorités romaines qui n'auraient point souffert cette espèce de protestation publique. » Nous admettons parfaitement cette explication ; mais, si elle est vraie pour le IIIe siècle, à plus forte raison doit-on l'admettre pour les temps antérieurs ; et, par conséquent, l'absence d'indications chrétiennes sur nos anciens marbres funéraires ne prouve absolument rien contre notre thèse.

Puisque nous parlons d'inscriptions, c'est ici le cas de rappeler celles qui ont été découvertes à Arensberg, en 1842, dans le duché de Hesse, et dont le savant Bollandiste, le R. P. Van Hecke, a tiré un nouvel argument dans la dissertation qui précède les Actes de S. Florentin [3]; il s'agit de deux terres cuites : la première, en forme de poisson, symbole des premiers chrétiens, porte ces mots :

LEG. XXII PRI (*legio XXII*, *primitiva*, *fidelis*)

L'autre, en forme de croix, porte la même inscription avec l'addition SEMPER ON.

Or, cette vingt-deuxième légion, qui se recrutait en Italie, était sur les bords du Rhin du temps de Caracalla et de Septime Sévère (214-235). On voit, par la forme des

[1] Préface des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, p. LVI.
[2] *Revue contemporaine*, 15 septembre 1866.
[3] *Acta sanctorum*, 10 octobre,

objets découverts, qu'elle comptait des chrétiens dans son sein, tout aussi bien que cette légion fulminante, qui, sous Antonin, campait sur les bords du Danube, et à qui Dieu donna la victoire, nous dit Tertullien, à cause des prières de ceux d'entre eux qui étaient chrétiens. De ces faits, nous tirerons cette conclusion que les légions romaines qui séjournèrent dans les Gaules pendant les deux premiers siècles devaient aussi renfermer un certain nombre de soldats chrétiens ; qu'ils ont dû, dans la ferveur de leur prosélytisme, faire connaître les croyances qui les animaient, et que, par là, nous sommes reportés bien en deçà de cette date de l'an 250, où l'on voudrait que les Papes et les missionnaires se fussent enfin aperçus qu'il existât de par le monde un pays qui s'appelait la Gaule !

§ V. — *Objections tirées de la vraisemblance historique.*

Il n'est point vraisemblable, a-t-on dit, que S. Pierre et S. Clément aient envoyé des missionnaires dans des villes aussi peu importantes que l'étaient alors Lutèce, Limoges, Lodève, Saintes, Périgueux, et qu'ils aient oublié d'autres cités bien plus considérables, où tout le monde convient que des siéges épiscopaux ne furent constitués qu'au IIIe ou au IVe siècle. Sans essayer d'établir ici une comparaison sur l'importance relative des cités des Gaules, étude pour laquelle les renseignements feraient souvent défaut, nous dirons qu'il n'est nullement démontré que S. Pierre et S. Clément aient spécialement désigné telle ou telle ville aux disciples qu'ils envoyaient dans les Gaules. Nous croyons que presque tous furent des évêques régionnaires ; après de nombreuses courses apostoliques, ils s'arrêtèrent là où les fixa leur inspiration personnelle, ou plutôt l'influence de la grâce. Un certain nombre d'entre eux ont été considérés comme fondateurs de siéges épiscopaux, uniquement parce que leurs courses apostoliques ont été interrompues par le martyre : ainsi donc, l'importance respective des cités est une considération qui doit rester complétement étrangère à nos débats.

Mais cependant, insistera-t-on, n'est-il pas singulier que la Gaule Belgique ait été évangélisée au Ier siècle, alors que des provinces bien plus romaines, Lyon et Vienne [1], n'ont reçu les lumières de la Foi que vers l'an 160? Cette dernière assertion est une hypothèse toute gratuite : on a beau répéter que S. Pothin fut le fondateur de l'Église lyonnaise, on ne le prouvera jamais. La lettre que les Églises de Vienne et de Lyon adressèrent à celles d'Asie, se borne à dire que « le ministère de l'épiscopat de Lyon fut confié à S. Pothin [2] » : ce qui ne démontre nullement qu'il n'a pas eu de prédécesseur dans cette cité, et surtout qu'il n'y eut pas là de chrétiens avant lui ; car de vastes assemblées de fidèles ont dû se former dans bien des lieux où ne résidait point de pontife, et ce qui s'est passé en Amérique, au XVIe siècle, nous explique ce qui dut avoir lieu dans nos contrées.

Nos adversaires comprennent que cette introduction du Christianisme à Lyon, au milieu du IIe siècle, peut faire sembler étrange le retard d'un siècle qu'ils exigent pour les autres contrées des Gaules. Aussi, pour établir entre ces deux périodes une différence radicale, ils font de Lyon et des siéges qui en dépendaient une Église gallo-grecque. On rappelle que S. Pothin est né en Asie ; mais par quel document prouverait-on qu'il vint chez nous directement de l'Orient, et qu'il ne fut point envoyé par le Saint-Siége? Nous dirons la même chose de S. Irénée qui fut sacré en Occident. « Il est manifeste, a dit le pape S. Innocent, qu'aucune Église n'a été fondée en Italie et dans les Gaules que par l'autorité de S. Pierre et de ses successeurs [3]. » L'Église de Lyon est essentiellement latine par son origine

[1] Nous devons rappeler que l'Église de Vienne fait remonter bien plus haut son origine, puisqu'elle considère comme son premier apôtre S. Crescent, disciple de S. Paul.

[2] Qui episcopatum Lugdunensis Ecclesiæ administrabat. RUINART, *Acta sincera*, p. 52.

[3] Manifestum est, in omnem Italiam et Gallias, nullum instituisse ecclesias, nisi eos quos venerabilis Petrus aut ejus successores constituerant sacerdotes. *Epist.* XXV.

et sa constitution, et nous ne voyons pas plus de raison de la qualifier de gallo-grecque qu'on n'en aurait à dire que l'Église d'Amiens est gallo-espagnole, parce qu'elle a été fondée par S. Firmin de Pampelune.

Une autre prétendue invraisemblance qu'on ne cesse de nous opposer, ce sont les lacunes qui apparaissent entre le Ier et le IIIe siècle, dans la plupart de nos listes épiscopales. On voit que c'est encore là une de ces preuves négatives dont la valeur doit s'éclipser devant les arguments positifs que nous avons produits. Pour qu'elle conserve quelque apparence de force, il faudrait, d'ailleurs, établir : 1° que toutes les Églises que nous proclamons avoir été fondées au Ier siècle sont dépourvues d'une liste complète ; 2° que ces lacunes ne se remarquent point dans les Églises italiennes qui, de l'aveu de nos adversaires, datent des temps apostoliques ; 3° que de semblables lacunes n'apparaissent point dans les catalogues du Moyen Age ; 4° que nous fussions impuissants à expliquer ces interruptions de siéges. Or, nous allons démontrer tout le contraire.

1° L'Église de Trèves compte vingt-cinq évêques rangés au nombre des saints, depuis sa fondation jusqu'en l'an 314, ce qui suffit largement pour exclure tout interrègne. Les listes épiscopales sont complètes, ou peu s'en faut, du Ier au IIIe siècle, à Metz, à Reims, à Chartres, à Narbonne, etc. Nous devons en conclure que la brièveté des autres listes doit s'expliquer par un autre système que celui de nos adversaires, puisqu'une seule exception avérée renverse leur hypothèse.

2° Que peuvent prouver ces interruptions contre l'apostolicité des Églises des Gaules, lorsque nous en trouvons de semblables pour des siéges d'Italie et d'Orient, dont nos contradicteurs ne sauraient nier l'existence dès le Ier siècle ? M. l'abbé Richard a constaté [1] que Corinthe ne nous offre que six noms d'évêques pour les trois premiers siècles ; Ephèse, trois noms pour les deux premiers ; Phi-

[1] *Origines chrétiennes de la Gaule*, p. 62.

lippes, huit noms jusqu'au XII[e] siècle ; Athènes, quinze noms jusqu'au XII[e] ; Aquilée, cinq noms jusqu'à la paix de Constantin ; Marsi, trois noms jusqu'au VI[e] siècle ; Ravenne, treize noms jusqu'au XV[e] siècle ; Spolète, neuf noms jusqu'en 350 ; Lucques, trois noms jusqu'à Constantin. Tout au contraire, Alexandrie, Antioche, Jérusalem, etc., nous présentent de trente-cinq à quarante évêques pour l'ère des persécutions qui dévorait si vite les chrétiens. Des savants ont expliqué ces différences incontestables de trois façons : 1° par le peu de soin qu'on mit à rédiger les premiers catalogues ; 2° par la destruction des monuments primitifs où auraient pu figurer ces listes ; 3° par les persécutions qui, en certains lieux, interrompirent réellement les successions épiscopales. Qu'on nous dise comment ces explications, reconnues valables pour l'Orient et l'Italie, ne seraient plus de mise quand il s'agit des Gaules et de l'Espagne ?

3° Sans sortir de la France, ne voyons-nous pas de longues lacunes dans les catalogues épiscopaux du Moyen Age, notamment à Toulouse, à Bordeaux, à Marseille, à Toulon, à Aire, etc. Dans d'autres cités, on remarque des interruptions au IX[e] siècle : on les explique par les invasions des Normands ; est-ce que les persécutions des premiers siècles n'ont pas dû avoir la même influence sur la succession régulière des siéges ?

4° La brièveté des listes épiscopales peut s'expliquer, selon les localités, de deux manières. Ce n'est point dans les temps de persécution qu'on songe à créer des archives. Tout nous démontre que c'est vers le VIII[e] siècle qu'on inséra dans les dyptiques les noms des évêques. Faut-il s'étonner qu'en l'absence de documents on ait commis des oublis inévitables : on se rappelait bien le nom du fondateur, qui d'ailleurs était presque toujours inscrit dans la liturgie des saints, mais il n'en était pas de même pour tous ceux de ses successeurs dont la mémoire n'avait pas été perpétuée par la popularité du culte. Supposons un instant ces dyptiques bien complets au VIII[e] siècle ; combien y en a-t-il eu qui aient survécu aux invasions des Nor-

mands? Il a fallu les restituer de mémoire au X[e] siècle, à l'aide des légendes de saints, des actes de conciles et des rares chroniques qui avaient échappé à la destruction. Comment pourrait-on exiger pour nos successions d'évêques une intégralité qu'on se garderait bien de réclamer dans l'ordre civil ou militaire? « Que diraient nos adversaires, s'écrie fort bien M. Salmon [1], si, leur ayant demandé la liste des gouverneurs romains des provinces des Gaules, de César à Constantin, et n'ayant pu l'obtenir, pour cause, nous venions gravement leur soutenir que les Gaules n'ont pas eu de gouverneurs pendant cet espace de temps? »

L'explication que nous venons de donner peut s'appliquer à un certain nombre de diocèses; dans beaucoup d'autres, les lacunes des listes épiscopales témoignent tout simplement d'une longue vacance des siéges. L'attachement des campagnes au culte druidique, l'intolérance des magistrats romains, auxquels appartenait le patronage officiel du polythéisme, arrêtèrent en bien des endroits l'essor de la religion nouvelle [2]; ici, les premières étincelles de la Foi furent complétement étouffées; là, le culte du vrai Dieu se maintint dans quelques groupes, mais sans organisation, ou peut-être avec une organisation tout autre que celle de nos jours. Le P. Perrone, s'inspirant d'un passage de S. Jérôme [3], croit que beaucoup d'Églises, après la mort de leur fondateur, furent longtemps régies

[1] *Recherches*, etc., p. 202.

[2] Ce n'est point là une simple hypothèse, et nous ne faisons que généraliser ce que Grégoire de Tours dit du siége qu'il occupait : « Quod si quis requirit cur, post transitum Gatiani episcopi, unus tantum usque ad S. Martinum fuisset episcopus, noverit quia, paganis obsistentibus, diu civitas turonica sine benedictione sacerdotali fuit. »

[3] Idem est presbyter qui et episcopus, et... communi presbyterorum consilio ecclesiæ gubernabantur; post (ea) vero in toto orbe decretum est ut unus de presbyteris electus superponeretur cæteris, ad quem omnis ecclesiæ cura pertineret et schismatum semina tollerentur. *In. Tit.* I, v. 5.

par un conseil d'anciens, et que plus tard les inconvénients de ce système oligarchique firent élire un des prêtres pour gouverner toute la communauté chrétienne. C'est là un mode d'administration qui a été en vigueur dans diverses contrées de l'Amérique et de l'Océanie, avant que la papauté ait multiplié les siéges et délimité les diocèses [1].

Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître que ce fut l'avénement de Constantin qui ouvrit une ère nouvelle au Christianisme dans toutes les provinces de l'empire, en permettant à la hiérarchie religieuse de s'affermir et de se développer. C'est alors que dans beaucoup de cités, évangélisées deux siècles auparavant par un évêque régionnaire, on vit s'établir une véritable organisation épiscopale, qui avait été essayée de nouveau, mais souvent sans succès, au milieu du III[e] siècle. Par un juste sentiment de piété et de reconnaissance, on dut considérer comme premier évêque de chaque diocèse celui qui, du temps des apôtres, était venu y apporter le témoignage de sa parole ou de son sang.

Voici donc trois solutions différentes, mais dont chacune est applicable à tout diocèse dont la liste épiscopale est incomplète, et dont aucune n'est exclusive des autres, puisque nous admettons que dans certains diocèses il y eut interruption de siéges, et que, dans d'autres, il n'y en eut point. Que devient dès lors la prétendue invraisemblance que nous allèguent nos contradicteurs ?

VI. — S. SATURNIN, QUI BAPTISA LE PÈRE DE S. FIRMIN, A VÉCU AU I[er] SIÈCLE ET NON AU III[e].

Après avoir prouvé que le Christianisme s'est répandu dès le I[er] siècle dans les Gaules et avoir réfuté les objections générales qui pouvaient atteindre S. Firmin, nous devons aborder la question spéciale à notre premier apôtre,

[1] Voir à ce sujet un excellent chapitre des *Origines chrétiennes de la Gaule*, p. 51

débarrassée qu'elle est maintenant des préjugés qui auraient pu l'obscurcir.

La solution chronologique de S. Firmin étant inséparablement liée à celle de S. Saturnin qui baptisa le père de notre apôtre, il faut nécessairement que nous soyons fixés tout d'abord sur l'époque où vécut le saint évêque de Toulouse. Trois opinions se sont produites à cet égard. Selon les uns, Saturnin aurait été envoyé dans les Gaules par S. Pierre; selon d'autres, par S. Clément; la troisième hypothèse place sa mission au milieu du III[e] siècle.

La première opinion invoque en sa faveur la légende de S. Denis, écrite par Fortunat de Poitiers, celle de S. Austremoine, rédigée au VII[e] siècle par S. Priest de Clermont, celle de S. Front, beaucoup d'écrivains du Moyen Age, une foule de monuments liturgiques des Églises de France et d'Espagne et la tradition constante de l'Église de Pampelune. M. l'abbé Latou (*Histoire de S. Saturnin*) et M. Salmon (*Recherches, etc.*) ont mis en lumière toute la vraisemblance de cette chronologie.

La seconde opinion, qu'adoptent M. Arbellot et M. l'abbé Richard, est mentionnée dans les Actes de S. Denis, cités au concile de Limoges, dans le livre de la *Gloire des Martyrs* de Grégoire de Tours et dans la légende de S. Marcel. Elle est reproduite par le martyrologe de Raban-Maur, par Vincent de Beauvais et divers bréviaires du Moyen Age.

Ces deux traditions sont parfaitement conciliables. Lorsque S. Pierre, vers l'an 49, fut chassé de Rome par suite des séditions que les juifs excitèrent contre les chrétiens, il retourna à Jérusalem et confia le gouvernement de son Église à quelques-uns de ses disciples, parmi lesquels se trouvait S. Clément, qui devait être un de ses successeurs. La mission de Saturnin peut dater de cette époque : on s'expliquerait ainsi que l'apôtre ait été désigné, tantôt comme envoyé par S. Pierre, tantôt comme délégué par S. Clément. C'est aussi ce qui a dû se produire, si Saturnin, désigné par S. Pierre pour cet apostolat, n'est arrivé dans les Gaules que sous le pontificat de S. Clément. La divergence n'est donc qu'apparente, et c'est

une seule et même opinion qui se prononce en faveur du Ier siècle, en produisant les autorités que nous avons citées et en se glorifiant de l'adhésion de S. Antonin, Pierre le Vénérable, Pierre de Marca, Dadin de Hauteserre, Noël Alexandre, Ant. et Fr. Pagi, Labenazie, l'*Art de vérifier les dates*, la grande *Histoire du Languedoc*, M. l'abbé Faillon, M. Natalis de Wailly, etc.

Beaucoup d'historiens des XVIe et XVIIe siècles ont adopté l'assertion de Tillemont, qui place en l'an 257 le martyre de S. Saturnin. Ils peuvent citer en leur faveur quelques écrivains du Moyen Age, tels que Florus, moine de Saint-Trond (760), dans ses additions au martyrologe de Bède, et S. Adon (858), dont la désignation chronologique — *Temporibus Decii* — a passé dans le martyrologe romain. Mais il est bien évident que ces indications ont toutes pour origine l'affirmation de Grégoire de Tours[1] et les Actes de S. Saturnin qu'il a cités. Il serait superflu de revenir sur la confiance qu'il faut accorder au fameux passage de l'*Histoire des Francs ;* mais nous devons examiner la légende qui a induit S. Grégoire en erreur et qu'on invoque encore aujourd'hui comme la preuve la plus décisive en faveur du IIIe siècle. Car, par une singulière contradiction, nos adversaires nous reprochent d'invoquer l'autorité chronologique des légendes, et c'est sur une légende, sur une seule, que repose tout leur système !

Les Actes de S. Saturnin, publiés successivement par Surius et D. Ruinart, ont été attribués par plusieurs critiques[2] au Ve ou au VIe siècle, parce qu'on y trouve mentionné le nom de S. Exupère, qui monta sur le siége de Toulouse au commencement du Ve siècle. Nous pensons, avec D. Ruinart, D. Piolin et M. Salmon, que la seconde partie du récit, où est nommé S. Exupère, est postérieure

[1] M. Dufour (pag. 26) ajoute au témoignage de Grégoire de Tours celui de Sidoine Apollinaire sur le martyre de S. Saturnin au IIIe siècle. Sidoine Apollinaire ne dit pas un seul mot sur l'époque de cet événement.

[2] Le P. Stilting, l'*Histoire littéraire de la France*. etc.

aux premières années du V[e] siècle, mais que la première date du courant du IV[e].

Voici le préambule de cette légende : « Tempore illo quo, post corporem Salvatoris Domini nostri Jesu Christi adventum, exortus in tenebris Sol justitiæ, splendore fidei illuminare occidentalem plagam cœperat, postquam sensim et gradatim in omnem terram Evangeliorum sonus exivit, parique progressu in regionibus nostris Apostolorum prædicatio coruscavit ; cum raræ in aliquibus civitatibus ecclesiæ paucorum Christianorum devotione consurgerent ; sed nihilominus crebra miserabili errore gentilium nidoribus fœtidis in omnibus locis templa fumarent : ante annos *L*, *sicut actis publicis*, *id est*, *Decio et Grato Consulibus*, sicut fideli recordatione retinetur, primum et summum Christi Tolosa civitas sanctum Saturninum habere cœperat Sacerdotem [1]. »

Ainsi donc, ce serait sous le consulat de Dèce et de Gratus que la ville de Toulouse aurait reçu son premier apôtre, cinquante ans avant l'époque où écrivait l'auteur, ce qui ferait remonter ce document à l'an 300 environ. Mais les mots que nous avons soulignés sont une interpolation : plusieurs manuscrits offrent cette variante *Decio et Germanico ;* d'autres ne contiennent pas de noms propres, mais seulement *ante annos satis plurimos* ou *ante annos plures*. Pourquoi cette barbare répétition de *sicut ?* Pourquoi invoquer la tradition pour un fait qui est attesté par des actes publics ? Le mot *id est* indique une addition explicative, une note marginale qui s'est glissée postérieurement dans le texte. La leçon primitive devait porter simplement *ante plures annos*. Cette indication était suffisante du vivant de l'auteur ; plus tard elle devint trop vague, et on voulut mentionner en marge une date plus précise. Un copiste aura introduit les noms de Dèce et de Gratus, tandis qu'un autre, mieux renseigné, comme nous allons le voir, a inséré le nom de Claude.

[1] D RUINART, *Acta primorum martyrum sincera et selecta*, p. 110.

On conserve à la bibliothèque Riccardi, de Florence, un Sanctoral qui se termine par une vie de S. Saturnin. Un savant jésuite espagnol, Joseph Maceda, découvrit ce manuscrit en 1795, et publia le texte de la légende de S. Saturnin à Bologne, en 1798, à la suite d'une longue dissertation sur la rapide propagation de l'Évangile dans l'univers ; le manuscrit ne date que du X[e] siècle, mais c'est la copie d'un original du IV[e] siècle, car il n'y est point question de la découverte et de la translation des reliques qui eurent lieu vers l'an 400. L'antiquité de cette date nous semble avoir été complétement démontrée par Maceda, Dom Piolin et M. Salmon. L'auteur des Actes de Florence a fondu ensemble les légendes de S. Saturnin, de S. Firmin et de S. Honeste. En ce qui concerne l'évêque de Toulouse, il y a parfaite conformité entre le texte publié par Ruinart et celui de Maceda, mais avec cette différence essentielle, pour la question qui nous occupe, que, dans la première version, l'arrivée de Saturnin à Toulouse est placée sous le consulat de Dèce et de Gratus, tandis que, dans la seconde, elle est mise sous l'empire de Claude, qui commence à régner en l'an 41 de l'ère vulgaire. *Ante annos satis plurimos, id est Claudio qui Gaio vita defuncto subrogatus, imperium romanæ reipublicæ obtinendo ministrabat, sicut fideli relatione retinetur.* Entre les deux additions marginales, passées plus tard dans le texte, nous devons préférer la plus ancienne, qui se trouve en harmonie avec la tradition et une foule d'anciens monuments liturgiques. Plusieurs écrivains, à l'exemple de M. Darras (*Hist. gén. de l'Église*, t. v), ont émis cette hypothèse que le manuscrit de Florence, portant les abréviations $\overline{\text{CDIO}}$ et $\overline{\text{GO}}$, un maladroit copiste aurait lu *consulibus Dio*, c'est-à-dire *Decio et Grato*, au lieu de *Claudio et Gaio*. Cette supposition est toute gratuite : le texte porte en toutes lettres *Claudio qui Gaio vita defuncto subrogatus*, comme on peut le voir dans le *fac-simile* ci-joint, exécuté d'après une photographie que M. Salmon a rapportée de Florence.

Dès maintenant, nous sommes donc en droit de conclure que, puisque S. Saturnin, qui a baptisé le père de S. Fir-

min, a vécu sous le règne de Claude (de l'an 41 à l'an 54), nous ne pouvons pas rejeter le martyre de l'Apôtre amiénois au-delà de la première moitié du second siècle.

La tradition des Églises d'Espagne n'a jamais varié sur ce point, et nous en trouvons un écho fidèle dans les ouvrages de Prudence Sandoval, J. Marietta, J. de Moret, Ambroise Moralès, François de Bivar, Maceda, etc. En France, presque tous les historiens ont placé le martyre de S. Firmin au IIIe siècle, mais à des dates arbitraires et fort diverses [1]; quelques-uns pourtant, comme Du Saussay, Louvet, Giry, etc., s'étaient prononcés en faveur du second siècle. C'est à M. Salmon qu'appartient le mérite d'avoir élucidé cette question, où l'on ne pouvait point invoquer la tradition locale, puisque nos anciens monuments liturgiques restent muets sur le temps où vécut le fondateur de notre Église.

En nous basant sur l'époque où vécut S. Saturnin et sur les faits contenus dans la légende de S. Firmin, nous concluons que notre premier évêque a été martyrisé dans la première moitié du deuxième siècle, mais nous ne voulons pas essayer de déterminer une date plus précise. Est-il mort en l'an 101, comme le disent les auteurs espagnols? Serait-ce de l'an 101 à l'an 117, comme le croit M. Salmon? Faut-il reporter ce martyre à l'an 134, d'après les calculs que nous a communiqués le R. P. Picardat? Pourrait-on même aller jusqu'à l'an 150, d'après d'autres suppositions que nous a exposées un de nos savants collègues de la Société des Antiquaires de Picardie? Nous ne voulons point discuter la valeur de ces diverses probabilités, parce qu'elles ne sont basées que sur des conjectures plus ou moins plausibles, sur la date de l'arrivée de S. Saturnin dans les Gaules, sur l'époque discutable de la naissance de S. Firmin et sur la durée de ses prédications dans les diverses provinces qu'il a évangélisées.

[1] Bosquet indique l'an 258; Malbrancq, 268; Tillemont et D. Rivet, 287; Longueval, 288; le P. Stilting, D. Grenier, le *Gallia christiana*, 290; Baronius, La Morlière, Le Cointe, 303.

VII. — RÉFUTATION DE L'OPINION QUI PLACE LE MARTYRE DE S. FIRMIN SOUS DIOCLÉTIEN.

Le martyrologe d'Usuard, copié par le martyrologe romain [1], place la mort de S. Firmin sous la persécution de Rictiovare : telle est l'origine de cette date de 287, adoptée par les historiens qui ont attribué à cette époque la persécution générale, laquelle eut lieu bien plus probablement en l'an 303 [2]. Pour ruiner cette opinion, il suffit de remarquer qu'aucun document historique ne rattache le martyre de notre Apôtre à la persécution de Rictiovare : les Actes de S. Firmin auraient certainement nommé ce célèbre personnage, au lieu de désigner les noms obscurs de Longulus et de Sébastien ; ils auraient fait allusion à S. Quentin, à S. Fuscien, à S. Victoric, si ces missionnaires eussent été les contemporains de notre évêque. De deux choses l'une : ou bien Usuard, par suite d'une distraction, a commis une erreur qui s'est introduite plus tard dans quelques exemplaires de la légende de S. Firmin, ou bien il s'est laissé induire en erreur par un de ces exemplaires déjà falsifiés de son temps. Les Actes dont nous parlons, publiés dans l'*Histoire gallicane* de Bosquet, commencent par ces mots : « Temporibus Maximiani et Diocletiani imperatorum, quo tempore tyrannica rabies in Christiano populo sæviebat, erat vir, etc. » La construction seule de cette phrase suffirait à révéler une interpolation. « N'est-il pas manifeste, dit avec raison M. Richard, que le double emploi d'un substantif, mis immédiatement au pluriel et au singulier dans un même membre de phrase, *temporibus*, *quo tempore*, ne saurait être tombé de la même plume? Le simple bon sens indique que la phrase a dû commencer d'abord par

[1] Ambiani in Gallia, Beati Firmini martyris qui in persecutione Diocletiani, sub Rictiovaro præside, post varia tormenta, capitis decollatione martyrium sumpsit.—Le Martyrologe romain commet une autre erreur, en supposant que S. Firmin subit divers tourments avant sa décapitation.

[2] Voir le tome I[er] de notre *Hagiographie*, p. 562.

les mots *quo tempore tyrannica rabies*. D'où il suit que la date de Dioclétien pour S. Firmin a été ajoutée plus tard.» Nous en devenons encore plus certain, quand nous consultons nos bréviaires du Moyen Age et que nous trouvons partout invariablement la version suivante, qui a été adoptée par les Bollandistes : « Temporibus priscis, quibus fides Christiana, illustrante Spiritus sancti gratia, per diversa orbis climata cœpit florere, unde perfidorum tyrannica rabies in Christianum populum sæviebat, erat vir, etc. »

S'il est vrai, comme le disent les Actes de Bosquet, que Firme et Eugénie, parents de S. Firmin, furent convertis sous le règne de Dioclétien, alors que notre apôtre n'était point encore né ou qu'il était du moins fort jeune, il devient impossible de fixer son martyre sous le règne de Dioclétien : et il faudrait alors le rejeter sous l'empire de Constantin, après la paix de l'Église, ce que personne n'admettra.

Les Actes publiés par Bosquet se terminent par un paragraphe où il est dit que Faustinien, qui ensevelit à Abladane le corps de notre saint martyr, fut le père de S. Firmin le Confesseur. Comme ce dernier monta, dit-on, sur le siége d'Amiens vers l'an 367, on tire de là un argument pour établir que le premier évêque d'Amiens a vécu au IIIe siècle. Mais le passage dont on invoque l'autorité est encore une interpolation ; il est placé après la formule finale, commune à toutes les légendes : « Dominus, cui est gloria, virtus et potestas per infinita sæcula sæculorum, amen. » Aussi ne rencontre-t-on pas cette addition dans nos anciens manuscrits amiénois.

Cette addition a été empruntée aux Actes très-fabuleux de S. Firmin le Confesseur. « Il est dit dans ces Actes, remarque M. Salmon, que S. Firmin le Confesseur naquit à Amiens ; son père Faustinien le nomma Firmin, en mémoire de S. Firmin le Martyr, dont longtemps auparavant il avait reçu le baptême. En même temps, ils indiquent la naissance du fils de Faustinien comme étant arrivée sous Gratien, c'est-à-dire au plus tôt en 367..... Je ferai obser-

ver que Faustinien ne peut avoir eu un fils en 367, ni avoir été converti, étant déjà sénateur et chef de maison, par S. Firmin le Martyr, au moins soixante-quatre ans auparavant, en adoptant l'opinion qui ne fait mourir S. Firmin qu'en 303. Les Actes de S. Firmin le Confesseur se réfutent donc par eux-mêmes, en ce qui concerne les prétendus rapports de Faustinien, père du troisième évêque d'Amiens, avec le martyr S. Firmin. »

S. Cyprien, qui mourut en 258, nous apprend, dans son épître LXVIII au clergé d'Espagne, que, de son temps, c'était un usage constant et inviolable dans l'Ibérie, comme en Afrique, que l'ordination d'un évêque fût faite par les prélats voisins du siége qu'il devait occuper : or, nous voyons que S. Honeste envoie S. Firmin à S. Honorat de Toulouse pour en recevoir la consécration. Tous trois auraient donc violé la discipline ecclésiastique, s'ils avaient vécu au IIIe siècle. Comment expliquer cette anomalie ? Au contraire, si S. Firmin appartient au Ier siècle, on comprend fort bien que l'absence ou la rareté des siéges épiscopaux en Espagne ait nécessité le voyage à Toulouse.

VIII. — RÉFUTATION DE L'OPINION QUI PLACE SOUS VALÉRIEN LE MARTYRE DE S. FIRMIN.

M. l'abbé Richard, tout en plaçant au premier siècle l'évangélisation des Gaules et l'apostolat de S. Saturnin, croit pouvoir rejeter jusque sous le règne de Valérien le martyre de S. Firmin. Aussi, dans ses *Origines chrétiennes des Gaules*, essaie-t-il de ruiner le système chronologique de M. Salmon, mais par des considérations toutes différentes de celles de MM. Tailliar et Dufour. Notre collègue amiénois avait l'intention de réfuter sur ce point l'opinion développée de M. Richard. Nous étant trouvé en complète communauté d'idées à ce sujet et considérant comme inutile de publier, chacun de notre côté, une dissertation qui serait basée sur les mêmes arguments, nous avons cru que le travail de M. Salmon avait ici sa place toute naturelle. Nous le publions donc, en lui donnant notre plus complète adhésion.

Mon cher Collègue,

Vous m'avez demandé mon opinion sur l'ouvrage de M. l'abbé Richard, intitulé : *Origines chrétiennes de la Gaule et Date de S. Firmin,* et ce que j'ai à répondre aux objections qu'il renferme contre ma thèse sur l'époque de l'apostolat et du martyre de S. Firmin. Vous désirez savoir ce que je pense des noms de Dèce et de Valérien, indiqués comme étant ceux des empereurs dont les édits firent tomber la tête du premier évêque d'Amiens. Je me suis engagé à vous satisfaire sur tous ces points ; mais, au moment d'accomplir ma promesse, je me trouve fort embarrassé. Non que je trouve de la difficulté à soutenir toujours la date des temps apostoliques, comme époque de la vie de S. Firmin, et à détruire le système, plus habilement échafaudé que solide, par lequel l'auteur de ce livre veut la reculer jusqu'au troisième siècle, mais par suite de l'impossibilité de le faire brièvement. En effet, une réfutation complète, et comme je l'entends, de la partie des *Origines chrétiennes de la Gaule* relative à la *Date de S. Firmin,* comprendrait plus d'un volume. Cette réfutation, je n'ai ni le temps ni l'envie de la faire en ce moment, — elle pourra venir plus tard, — et vous ne sauriez l'insérer dans votre travail. Je me bornerai donc à vous soumettre diverses observations sur certains points particuliers : la valeur des Actes de S. Firmin de l'édition de Bosquet et de ceux publiés par les Bollandistes, l'examen de la thèse de M. l'abbé Richard, la solidité de ses hypothèses, etc. Je n'ai le projet d'établir ici aucune thèse nouvelle pour mon compte, m'en référant sur ce point à ce que j'ai écrit ailleurs, où je ne vois rien à changer.

Je rappellerai seulement, pour la clarté de ce qui va suivre, que la thèse chronologique établie dans l'*Histoire de S. Firmin* et dans l'ouvrage publié pour sa défense, contre les critiques de M. Alfred Maury et le discours de M. Dufour, se réduit à ceci : S. Saturnin, premier évêque de Toulouse, lequel a baptisé le père de S. Firmin, a été envoyé dans les Gaules par l'apôtre S. Pierre, sous le règne de l'empereur Claude. S. Firmin est né dans le premier siècle ; il est mort dans la première moitié du second, très-probablement sous le règne de Trajan. L'auteur des *Origines*

chrétiennes de la Gaule soutient, au contraire, que S. Saturnin n'est venu dans ce pays que vers la fin du premier siècle, et que S. Firmin, dont il recule la vie au troisième siècle, n'est mort que pendant la persécution de Valérien, plus de cent soixante ans après l'arrivée en Gaule de l'apôtre qui convertit son père.

Je connaissais depuis longtemps ce système, lorsque j'ai publié mon travail ; je ne l'ai pas admis cependant, quelles que fussent mes sympathies pour son auteur : d'abord, parce que je crois la mission de S. Saturnin de beaucoup antérieure à la fin du premier siècle ; ensuite, parce que S. Saturnin fût-il venu en Gaule alors, on ne saurait faire concorder l'époque de son apostolat avec la persécution de Valérien, comme date de la mort de S. Firmin.

Avant d'entrer en matière, je dois rendre justice au talent et à la science de l'auteur du livre qui nous occupe, ainsi qu'aux excellentes intentions qui l'animent. C'est avec regret, je l'avoue, que je combats un écrivain pour lequel je professe un respect sincère ; mais, solennellement traduit par son ouvrage devant le public, comme ayant indiqué une fausse date de la mort de S. Firmin, je ne puis garder le silence sans m'avouer vaincu. *Amicus Plato, sed magis amica veritas.*

I.

Toute la thèse — si l'on ne veut pas dire le système — de l'auteur des *Origines chrétiennes de la Gaule* sur la *Date de S. Firmin* repose sur deux noms : ceux des empereurs Dèce et Valérien, qui auraient été cités par le gouverneur romain, proclamant à Amiens les édits de persécution, d'après le texte des Actes de S. Firmin de l'édition de Bosquet, lequel texte porte à son début l'indication contradictoire du temps de Maximien et de Dioclétien. Ni l'une ni l'autre de ces mentions chronologiques ne se trouve dans la version de ces mêmes Actes, publiée comme la plus correcte par les Bollandistes, et que j'ai constamment suivie dans l'*Histoire de S. Firmin*, pour cette raison, et parce que c'est celle que l'Église d'Amiens avait insérée dans sa liturgie.

Il me faut donc, pour examiner la valeur de la thèse de M. l'abbé Richard, parler d'abord de l'autorité des documents historiques les plus anciens, concernant le premier évêque d'Amiens. On n'en connaît que deux, trois au plus, en distinguant les Actes de Bosquet de ceux des Bollandistes : les Actes proprement dits de S. Firmin, dont il y a, comme je viens de le dire, deux versions, présentant entre elles diverses dissemblances, et les Actes des

SS. Saturnin, Honeste et Firmin, découverts à Florence, édités par Maceda en 1798, que j'ai également publiés d'après ce savant, et dont j'ai pu, depuis, examiner le manuscrit à la bibliothèque Riccardi, en 1866. Ce précieux monument contredit formellement la thèse de notre auteur, en nous apprenant que S. Saturnin, disciple de S. Pierre, arriva à Toulouse sous le règne de Claude, et en nous donnant une Vie abrégée de S. Firmin, conforme, quant au fond, au texte des Bollandistes.

J'ai dit ailleurs les raisons qui me font adopter le texte des Actes de notre Saint publié par les Bollandistes. L'auteur des *Origines*, au contraire, veut établir que celui édité par Bosquet doit être préféré comme antérieur et reproduisant plus fidèlement la Passion originale de S. Firmin, mais surtout parce qu'il y trouve les noms des empereurs Dèce et Valérien, seule base de son système chronologique.

M. l'abbé Richard commence par rappeler d'une manière générale les critiques adressées aux Actes de S. Firmin par divers érudits, dont il ne cite que fort imparfaitement les ouvrages, omettant d'expliquer que la majeure partie de ces critiques s'applique au texte de Bosquet qu'il préconise, et non à celui dont je prends la défense. « Bosquet, dit-il (p. 167), avait durement formulé d'un mot ses reproches: *non cohœrent* »; mais ce reproche s'applique précisément aux Actes que le même Bosquet avait publiés et qui contiennent des indications contradictoires, et non à ceux que nous défendons. Encore eût-il peut-être été bon d'avertir le lecteur, qui, pouvant prendre le change, appliquerait à un texte les observations relatives à un autre.

« Le plus ancien de ces deux textes, dit M. Richard (p. 148), « paraît être celui publié par Bosquet, évêque de Montpellier, et « par le P. Bolland. Le choix de ces deux érudits, si compétents « en pareille matière, serait déjà d'une bien grande autorité, à « défaut d'autres raisons, pour déterminer sagement le nôtre. » Il faudrait d'abord nous prouver que Bosquet a choisi ce texte préférablement à l'autre, dont je ne sache pas qu'il ait jamais parlé. En outre, le penchant bien connu de Bosquet à reculer au troisième siècle l'évangélisation des Gaules devait naturellement le porter à préférer un texte qui porte à son frontispice les noms de Maximien et de Dioclétien. J'en dirais à peu près autant de Bollandus, si ses continuateurs ne s'étaient chargés de réfuter son jugement, en adoptant comme meilleure l'autre version des Actes de S. Firmin.

Après avoir indiqué les raisons qui lui font également préférer

le texte de Bosquet, dont la plus saillante est qu'*on y trouve le nom des empereurs qui font poursuivre* (lisez : au nom desquels fut poursuivi) *le saint Pontife*, notre auteur avance que ce texte fut suivi au VIIIe siècle par Florus et au IXe par Usuard. Or, de ces deux auteurs, le premier dit que S. Firmin mourut sous Dioclétien ; et le second, sous Rictiovare ; ni l'un ni l'autre ne parlent de Dèce et de Valérien. Ils n'ont donc pas suivi le texte de Bosquet, ou, s'ils l'ont connu, ils n'en ont pris que la première mention chronologique, n'attachant aucune importance aux noms de Dèce et de Valérien.

Après cette citation, qui prouve précisément le contraire de son assertion, notre auteur ajoute : « Ce texte est non-seulement « le plus ancien des deux (qu'est-ce qui le prouve ? c'est une simple affirmation), il est aussi le plus répandu. Il se trouvait « à Amiens, qui en possède une copie provenant des Prémontrés « et transcrite *ex veteribus Breviariis*. » M. Richard se méprend ici étrangement, comme on le verra tout-à-l'heure. « Le « savant amiénois Daire indique assez qu'il y jouissait de la fa- « veur principale. » Le P. Daire cite, comme faisant mourir S. Firmin sous Dioclétien et Maximien, des Actes qu'il paraît croire différents de ceux publiés par Bosquet ; mais il parle de tout cela si légèrement, qu'on voit bien qu'il n'avait guère étudié cette question ; et d'ailleurs, la citation du P. Daire, à ce sujet, que notre auteur a lue dans l'*Histoire de S. Firmin*, ne prouve rien en faveur des Actes qu'il défend.

M. Richard affirme ensuite que la diffusion du texte de Bosquet en divers lieux proviendrait de ce qu'il aurait été emprunté à l'Église d'Amiens, où, selon lui, ce texte aurait été écrit et conservé avec plus de sollicitude qu'ailleurs. Je montrerai tout-à-l'heure, au contraire, que les Actes de l'Église d'Amiens ne sont nullement ceux de Bosquet ; mais auparavant, je dois réclamer contre une interprétation de l'*Histoire de S. Firmin*, par laquelle on veut (p. 149) me faire dire ce que je n'ai pas dit. En effet, en déclarant que j'ignore depuis quand l'Église d'Amiens a cru que S. Firmin était mort sous Dioclétien, je n'ai jamais entendu dire qu'elle avait conservé depuis lors les Actes de Bosquet comme le texte le plus authentique de la Passion de son fondateur, puisque ces Actes le feraient remonter, selon notre auteur, au règne de Valérien. Jusqu'ici, comme vous pouvez le remarquer, toutes les citations de M. l'abbé Richard en faveur de son texte, si elles étaient justes, prouveraient, contre lui, que les autorités qu'il invoque s'accordent à rejeter la date de Valérien, pour admettre,

comme seule authentique, celle de Dioclétien. Je parlerai plus loin de l'insertion du nom de Dèce et de Valérien faite au XVIIIe siècle dans le Bréviaire d'Amiens ; je passe aux deux dernières citations : « On le rencontrait encore (le texte de Bosquet) au célèbre « légendaire de S. Michel de Beauvais..., et la bibliothèque de « Lille en conserve une copie du XIIIe siècle. » Le légendaire de Beauvais n'existe plus; quant au manuscrit de Lille, je regrette que l'auteur n'ait pas donné plus de détails (il aurait été plus exact de dire un fragment) et indiqué celui qui l'avait révélé au public; *suum cuique.*

J'ajouterai qu'on pourrait encore contester par d'autres arguments cette plus grande diffusion des Actes de Bosquet, si gratuitement affirmée par M. l'abbé Richard. Je citerai seulement les Actes des SS. Saturnin, Honeste et Firmin, découverts à Florence par Maceda. Ces Actes offrent une beaucoup plus grande similitude, pour ce qui concerne S. Firmin, avec le texte des Bollandistes qu'avec celui de Bosquet. Or, de deux choses l'une : ou leur rédacteur a travaillé d'après le texte des Bollandistes, comme je le pense, ou bien il a eu sous les yeux des Actes primitifs de notre saint, que nous n'avons plus; dans tous les cas, il n'a pas connu ceux de Bosquet; et comme le lieu où il écrivait était certainement éloigné de la Picardie, on peut en conclure qu'une version des Actes de S. Firmin, autre que celle de Bosquet, était connue au loin, dès une époque reculée.

Répéter très-souvent la même proposition et ainsi espérer la faire accepter comme indubitable par le lecteur, voilà une des illusions de l'auteur des *Origines*. En voulez-vous un exemple? Vous venez de voir qu'il n'a nullement prouvé que les Actes de S. Firmin de l'édition de Bosquet aient jamais été adoptés par l'Église d'Amiens. Néanmoins, plus loin, p. 187, dans la partie de sa dissertation où il établit que le martyre de S. Firmin n'eut pas lieu sous Dioclétien et où il conteste l'authenticité de l'insertion du nom de cet empereur en tête de la Passion de S. Firmin, il dit : « L'Église d'Amiens *qui conserva longtemps ce texte chro-* « *nologique* et le répandit de toutes parts en des temps fort re- « culés, était à portée, mieux qu'aucune autre, d'en contrôler la « valeur historique : elle l'a fait en *le rejetant* de ses offices ; et, « depuis des siècles, malgré tant d'efforts pour le réhabiliter, « elle ne l'a point laissé reparaître dans sa liturgie. » A cette série d'affirmations j'oppose une dénégation formelle. L'Église d'Amiens n'a jamais inséré dans ses offices le texte de Bosquet, donc elle n'a eu ni à le rejeter, ni à l'empêcher de reparaître ; et

je mets mes contradicteurs au défi de citer des livres liturgiques de l'Église d'Amiens antérieurs au XVIII[e] siècle, dans lesquels se trouverait le texte de Bosquet avec l'une ou l'autre de ses indications chronologiques.

Quel que soit mon désir de relever une à une les assertions contestables que je rencontre dans la longue dissertation de l'auteur des *Origines*, forcé d'abréger pour ne pas franchir les limites que je me suis tracées, je passe immédiatement à la comparaison des deux textes des Actes de S. Firmin.

Le texte de ces Actes, publié par les Bollandistes dans le tome VII des *Acta Sanctorum septembris* et reproduit par votre serviteur dans l'appendice de l'*Histoire de S. Firmin*, débute par une phrase qui indique clairement les premiers temps de la prédication de l'Évangile comme étant l'époque où vivait le père de S. Firmin. Cette phrase ne se trouve pas au commencement de la version des Actes de notre saint, publiée par François Bosquet en 1636; on y lit au contraire *temporibus Maximiani et Diocletiani*. Grand dissentiment entre les critiques. Ces mots font-ils ou ne font-ils pas partie du titre de la pièce? Les uns, et j'avoue être du nombre, sont assez d'avis qu'il faut lire ainsi : *Incipiunt Gesta sancti Firmini episcopi et martyris, temporibus Maximiani et Diocletiani*. D'autres, parmi lesquels Bosquet lui-même et l'auteur des *Origines chrétiennes de la Gaule*, regardent au contraire le mot *temporibus* comme étant le début de la pièce, qui est du reste fort mal conçu. Le mot *ibidem*, qui se rencontre plus loin, au même endroit que dans la version des Bollandistes, et qui dans celle de Bosquet ne se rapporte à rien, est une preuve pour moi que le texte de Bosquet est une copie mutilée du texte primitif, qui est celui des Bollandistes, copie défigurée par quelques additions et retranchements. L'auteur des *Origines*, qui nécessairement est d'un avis contraire, n'a pas jugé à propos de publier ce texte auquel il attribue une si grande autorité. Il s'est borné à en faire quelques citations qui ne sont pas toujours rigoureusement exactes. Regrettant qu'il ait rendu son ouvrage incomplet sous ce rapport, et ne pouvant faire ici une publication intégrale et comparative des deux textes, je commence toujours par transcrire, l'un à côté de l'autre, le début de chacun d'eux en soulignant les expressions qui y sont communes :

TEXTE DES BOLLANDISTES.	TEXTE DE BOSQUET.
Temporibus priscis quibus fides Christiana, illustrante Spiritus San-	*Temporibus* Maximiani et Diocletiani Imperatorum, quo tempore *ty-*

cti gratia, per diversa orbis climata cœpit florere, unde perfidorum *tyrannica rabies in* Christianum populum *sæviebat*, *erat* in urbe Hyberiensi nuncupata Pampolana, *vir vitæ* honestate *venerabilis*, *genere et ordine primus inter* senatores, *nomine et opere* Firmus : *Eratque ei uxor moribus et* venustate *similis*, *Eugenia nomine*. *Erant* enim *ambo secundum seculi dignitatem inclyti*, *facultatibus et divitiis locupletes*. Qui cum *in diebus illis secundum* ritus *Gentilium ad fanum Jovis adorandum procederent*, quadam *ibidem die*, *supervenit quidam sacerdos Christianorum*, *Honestus nomine*...

rannica rabies in Christiano populo *sæviebat*, *erat vir vitæ venerabilis*, *genere et ordine primus inter* seniores, *nomine et opere* Firminus, *eratque ei uxor moribus et* honestate *similis*, *Eugenia nomine* ; *erantque ambo secundum sæculi dignitatem inclyti facultatibus et divitiis locupletes*. Cumque *in diebus illis secundum* ritum *gentilium ad fanum Jovis adorandum procederent*, quodam *die*, *ibidem supervenit quidam sacerdos Christianorum*, *Honestus nomine*...

Je le demande? En confrontant, sans parti pris d'avance, ces deux textes, n'est-il pas visible que l'un est la copie abrégée et défigurée de l'autre? *Vitæ venerabilis* au lieu de *vitæ honestate venerabilis*; *ibidem* se rapportant à Pampelune que l'on a oublié de citer en commençant, etc. Le nom de *Firminus*, au lieu de celui de *Firmus*, donné au père de S. Firmin, est une faute grossière, dont les Actes de la Bibliothèque Riccardi nous fournissent la preuve en nommant toujours le sénateur de Pampelune *Firmus*, comme le texte des Bollandistes. Je ferai remarquer à ce propos que l'auteur des *Origines*, en reproduisant (p. 161) le début des mêmes Actes de Bosquet, a cru devoir le corriger en cet endroit, d'après le texte des Bollandistes, et par conséquent le cite inexactement, en mettant *Firmus* au lieu de *Firminus*.

Le résultat de la comparaison de la suite des deux textes ne présenterait que des différences peu importantes jusqu'à l'apostolat du saint à Angers ; ici la dissemblance devient plus forte, je dois la signaler :

TEXTE DES BOLLANDISTES.

Postmodum ergo Ligerem *transiens fluvium*, *ab Auxilio Andegavinæ urbis* præsule, *anno et tribus mensibus in verbo prædicationis detentus est*, *maximam partem illius provinciæ ad cognitionem veritatis evangelicæ perduxit*.

TEXTE DE BOSQUET.

Postmodum ergo Ligerim *transiens fluvium*, ad auxilium *Andegavinæ urbis*, *anno et tribus mensibus in verbo prædicationis detentus est*, ubi *maximam partem illius provinciæ ad cognitionem veritatis Evangelicæ perduxit*.

Je constate ensuite une différence non moins notable, au sujet de l'apostolat de S. Firmin à Beauvais. — J'omets à dessein, pour abréger, celles qui sont moins importantes. —

TEXTE DES BOLLANDISTES.

Postmodum vero, *Sergio* præside *subitaneo ictu defuncto, a Christiano populo* beatus *Firminus episcopus de carcere exsolvitur, liberoque* et soluto *verbo Evangelium veritatis* cunctis annuntians; primum*que illum populum in fidei soliditate confirmavit. Quo in loco ecclesiam* beati prothomartyris *Stephani* constituit...

TEXTE DE BOSQUET.

Postmodum Sergio præsule *ictu subitaneo defuncto a* [illegible] *hristiano populo Firminus Episcopus de carcere exsolvitur, liberoque* salutis *verbo Evangelium veritatis* omnibus annuntiavit, primus*que illum populum in fidei solidate confirmavit. Quo in loco ecclesiam* in honore sanctorum martyrum *Stephani* atque Laurentii construxit....

Le nom de S. Laurent est évidemment une addition faite après coup. Comment admettre qu'on l'eût supprimé dans un texte qui est plus long que celui de Bosquet, et que les différences que j'ai signalées ne permettent pas plus de regarder comme en étant la paraphrase que l'abrégé. Si l'on suivait d'ailleurs la chronologie que vont sembler nous indiquer les mêmes Actes de Bosquet, il deviendrait difficile de croire que S. Firmin fut resté à Beauvais assez longtemps après le martyre de S. Laurent (10 août 259), pour pouvoir apprendre son supplice et lui dédier une église, avant de quitter la cité des Bellovaques pour venir à Amiens, d'où il alla encore évangéliser les Morins avant d'y revenir donner son sang pour Jésus-Christ, toujours sous la même persécution de Valérien. Cela obligerait à reculer la mort de notre premier évêque d'une manière qui pourrait devenir gênante pour les défenseurs du système que je combats.

J'arrive maintenant à la fameuse variante qui forme l'unique base de ce système et l'un des principaux sujets du gros livre des *Origines*. Je cite toujours les deux textes :

TEXTE DES BOLLANDISTES

Audientes *itaque* Longulus et *Sebastianus* præsides *quæ per beatum Firminum episcopum in illo tempore gerebantur*, venerunt ab urbe Treviris, ingressique *civitatem Ambianensium*, ante tribunal præsidentes, *data jussione* præceperunt,

TEXTE DE BOSQUET.

Audiens *itaque* Valerius *Sebastianus* præses *quæ per B. Firminum episcopum in illo tempore gerebantur*, venit ad urbem ingressusque *civitatem Ambianensium*, et pro tribunali residens, *data jussione* præcepit *ut tertia die uni-*

ut universi tertia die convenirent ad prætorium Cimilianum, *ibique transactis tribus diebus, juxta præceptum* præsidum, *omnes tribuni militum, universaque militia ibidem convenit in unum. Tunc* præsides *data jussione* præceperunt, *ut curiales et templorum sacerdotes in* eorum præsentiam *convenirent, ipsisque assistentibus, Sebastianus præses dixit* : *Sacratissimi imperatores decreverunt, ut honor, et cultura* deorum *in omnibus finibus orbis a populis et gentibus conservetur, thure* aræ et *altaria secundum* vetustas *et antiquas principum consuetudines venerentur ; et si quis contra decreta sacratissimorum imperatorum venire tentaverit, aut conservare minime voluerit, diversis tormentorum generibus* affligeretur; *eumque capitalem subire sententiam ex decreto* senatorum *et principum* reipublicæ *Romanorum statutum est.*

versi convenirent ad Prætorium Æmilianum, *ibique transactis diebus tribus, juxta præceptum* præsidis, *omnes tribuni militum, universaque militia ibidem convenit in unum.* Tunc præses *data jussione* præcepit *ut curiales et templorum sacerdotes in* ejus præsentia *convenirent, ipsisque assistentibus, Sebastianus præses dixit : Sacratissimi imperatores* Decius et Valerianus *decreverunt ut honor, et cultura* idolorum *in omnibus finibus orbis a populis et gentibus conservetur,* et *thure altaria secundum* veteres *et antiquas principum consuetudines venerentur ; et si quis contra decreta sacratissimorum Imperatorum venire tentaverit, aut conservare minime voluerit, diversis tormentorum generibus* affligatur, *eumque capitalem subire sententiam ex decreto* senatus. *et principum Romanorum statutum est.*

Évidemment, de ces deux textes, l'un est la copie altérée de l'autre. Mais lequel des deux doit être regardé comme préférable et comme le plus authentique ? Est-ce celui de Bosquet, est-ce celui des Bollandistes ? Pour M. l'abbé Richard, point de doute à élever, la version de Bosquet est le texte original, c'est un reste de l'antique Passionnal. Il n'en donne toutefois d'autre preuve qu'une affirmation, et tout se réduit, de sa part, à une supposition plus ou moins plausible. Pour moi, je persiste à croire que c'est simplement une reproduction quelque peu défigurée et modifiée du texte des Bollandistes, et voici mes raisons :

Les noms des empereurs Dèce et Valérien sont déjà rendus suspects par ceux de Maximien et Dioclétien, que nous avons lus au début du document. Pourquoi préférer les premiers plutôt que les seconds ? Parce qu'ils se trouvent dans le milieu du texte, répondra-t-on, et que pareille interpolation serait inexplicable. Une interpolation est un fait à constater et non à expliquer, et je demanderai, à mon tour, pourquoi, si les noms de Dèce et de Valérien étaient dans le texte original de la Passion de

S. Firmin, on les en aurait effacés plus tard dans les Actes mêmes que l'Église d'Amiens insérait dans sa liturgie ? C'est bien cette suppression qui serait inexplicable. L'Église d'Amiens aurait d'abord proclamé dans sa liturgie que son premier évêque avait souffert sous Valérien, et tout à coup elle aurait effacé cette mention de ses Lectionnaires. Une telle supposition est inadmissible. Surtout, si l'on fait attention que pas un seul martyrologe ne désigne la persécution de Valérien comme époque de la mort de S. Firmin, on arrivera facilement à conclure que ces noms d'empereurs ont été ajoutés au texte primitif à une époque encore inconnue, qu'ils n'ont mérité l'attention d'aucun rédacteur de martyrologe, ni d'aucun érudit, avant que la publication de Bosquet n'ait donné au texte altéré qui les contient une importance qu'il ne mérite pas. Pour moi, considérant que les deux indications de Maximien et Dioclétien, et de Dèce et Valérien, se détruisent réciproquement, je crois plus sage de n'en tenir aucun compte, et les regarde toutes deux comme des interpolations, surtout en présence d'un autre texte, seul admis par l'Église d'Amiens pendant des siècles, et reconnu plus correct par les Bollandistes, où je ne trouve aucune de ces mentions contradictoires.

Je dois encore faire remarquer que le passage renfermant la trop fameuse mention des noms des empereurs présente, avec l'endroit correspondant du texte des Bollandistes, plusieurs différences, dont certaines paraissent des altérations ou des corruptions de la version originale. Je ne parlerai qu'en passant de la variante relative aux noms des gouverneurs, qui sont au nombre de deux dans le texte des Bollandistes, tandis que la version de Bosquet n'en indique qu'un seul, auquel, en compensation sans doute, elle donne deux noms. Je soupçonne fort cette addition de *Valerius* au nom de *Sebastianus* d'être encore une interpolation, mais passons. Que dire de cette phrase *venit* AD URBEM *ingressusque civitatem Ambianensium*, au lieu de *venerunt* AB URBE *Treviris ingressique civitatem Ambianensium* La première tournure n'est-elle pas la seconde, défigurée et mutilée ?

Admettra-t-on que le préfet Sébastien ait pu dire : *Honor et cultura* IDOLORUM ? Assurément, non ; il s'est exprimé comme porte le texte des Bollandistes : *Honor et cultura* DEORUM. Ici il est manifeste que le texte de Bosquet est une altération du nôtre. Je ne puis m'empêcher de regretter que l'auteur des *Origines*, en citant ce passage des Actes de Bosquet (p. 239), ait encore cru

pouvoir le corriger, d'après l'édition des Bollandistes, en substituant le mot *Deorum* à *idolorum*. La première condition d'une juste critique est de reproduire fidèlement les textes.

Ces observations suffisent, je pense, pour démontrer que le passage sur lequel M. l'abbé Richard fait tant de fond est loin d'être sans défauts, et que l'insertion des noms de Dèce et de Valérien, ne fût-elle pas déjà suspecte pour d'autres raisons, le paragraphe qui la renferme ne saurait être donné comme reproduisant plus fidèlement le texte original de la Passion de S. Firmin.

Je continue l'examen des deux textes. Nous sommes arrivés à l'endroit des dissemblances : elles vont se continuer sans désemparer. L'une et l'autre version rapportent, en termes à peu près identiques, l'accusation et l'interrogatoire de S. Firmin ; je noterai, toutefois, la singulière variante par laquelle le texte de Bosquet fait répondre par le saint évêque qu'il est Romain de nation, *gente Romanus*, au lieu d'Espagnol. On va voir que son martyre est retracé seulement en quelques mots dans Bosquet, tandis que le texte des Bollandistes en donne un récit détaillé.

TEXTE DES BOLLANDISTES.

Præcepit itaque eum Sebastianus militibus suis apprehendere, et *custodibus* carceris commendare ; *clam*que eum *in carcere* in *noctis silentio capite truncari*, *corpusque ejus abscondi jussit*, *ne a Christianis*, *quos ad veram lucem perduxerat*, *honorifice coleretur*.

Interea dum pretiosa et acceptabilis Domino hostia, beatissimus Firminus episcopus, Christi populum solita prædicatione in fide Catholica non desisteret solidare, milites nimia cum severitate, prout eis jussum fuerat, eum improvise comprehenderunt, et comprehensum ad carcerem usque perduxerunt. Cumque inter eorumdem manus, divino insignitus auspicio, Christum Dei Filium pro eorum rabie viva voce non cessaret laudare, concite eum in ergastulo obscurissimi carceris retrudentes, signatoque ostio adhibitis custo-

TEXTE DE BOSQUET.

Præcepit itaque eum Sebastianus custodibus commendari, et *clam* eum *in carcere noctis silentio capite truncari* mandavit, *corpus que ejus abscondi jussit*, *ne a christianis*, *quos ad veram lucem perduxerat*, *honorifice coleretur*. Confessus est ergo Christum in Martyrio B. Firminus Episcopus, et Martyr factus est sub die VII kalendarum Octobrium. Faustinus vero *quem jam* ipse B. *Firminus antea baptizaverat*, nocte *corpus ejus a carcere sublatum eripuit*, et *suo* cœmeterio *quod Abladanu dicitur*, *cum aromatibus et linteaminibus pretiosis* concludit. In quo loco multas et innumerabiles virtutes usque in hodiernum diem Dominus operatur, cui est gloria, virtus, et potestas per infinita sæcula sæculorum. Amen.

dibus, abierunt. Nocte vero sequente, cum plebs Somonobrica sese sopor dedisset, ensiferi assunt milites, parati sui nequissimi præsidis jussa patrare.

Quos conspiciens sacrum et acceptabile Christo holocaustum, alacri exultatione cordis repletus, magno præ gaudio lacrymas cœpit fundere, et prece supplici exorando decantare : Gratias tibi ago, Domine Jesu Christe, bonorum retributor omnium, pastor bone, qui me ad tuorum fidelium vocare dignatus es consortium. Dignare ergo, Rex pie, Rex clementissime, hos misericorditer custodire, quos ministerio nostro acquirere voluisti, cunctosque, qui tuum per me petierunt juvamen, clementer exaudire ; quoniam tuum est regnum et celsa potestas, per immortalia seculorum secula. His itaque dictis, unus militum, impiissimo evaginato gladio, sanctam non timuit ferire cervicem. Sicque Martyr Domini est in confessione sanctæ Trinitatis effectus, et in cœlis gloriose coronatus.

Cumque præcelsi Martyris cadaver jacerat exanime, Faustinianus, *quem jam antea* idem *ipse* pretiosissimus testis Christi *Firminus baptizaverat*, tacite noctu *corpus ejus a carcere sublatum eripuit ; et* in *suo* cimiterio, *quod Abladana dicitur*, *cum aromatibus et pretiosis linteaminibus*, in monumento novo, in quo nondum quisquam positus fuisse videbatur, condidit. Quo in loco sanctus Firminus episcopus et confessor ecclesiam construxit, et ad caput ejusdem gloriosissimi Martyris altare in honore sanctæ Dei Genitricis semperque Virginis Mariæ beavit. In qua cum quadam die fungens ante altare Sacrificium consecraret, cœlis apertis, palmam Domini et Salvatoris nostri Jesu Christi meritis sui pretiosissimi prœfati Martyris aspexit. Ibi denique, Domino Jesu Christo cooperante, ad honorem et laudem ejusdem clarissimi testis sui Firmini, crebra et salutifera fiunt miracula. Nam ægri venientes antiquam recipiunt sanitatem, cæci illuminationem, claudi recuperationem, vexati a dæmonio liberationem.

Pour l'auteur des *Origines*, ce passage des Actes de Bosquet reproduit textuellement la fin de la Passion originale de S. Firmin. C'est une conjecture et rien de plus. De même, il appelle le récit de la mort du saint Apôtre, que contiennent les Actes des Bollandistes, une paraphrase, dans laquelle il remarque une indigence absolue, une amplification sans faits, des généralités et des lieux communs, du boursoufflage et de la barbarie. Comme preuve, il en cite quelques mots, qu'il défigure afin de les rendre ridicules, et finit par conclure (p. 171) que c'est la fourrure informe et irrécusable d'une main postérieure.

Déjà, deux fois, nous avons constaté, dans les *Origines chrétiennes de la Gaule*, des citations inexactes des Actes de Bosquet ; en ce moment, je ne puis me dispenser de relever la singulière manière dont notre auteur cite quelques mots des Actes des Bollandistes, par fragments de phrases. Il me semble qu'il eût été convenable de les séparer au moins par des points.

Pourquoi, d'ailleurs, ne pas avoir plutôt reproduit le paragraphe tout entier ? C'était le meilleur moyen de le faire apprécier. De plus, un des fragments de phrases cités a été dénaturé ; les Actes des Bollandistes ne disent pas *cum plebs* SAMAROBRICA SE SOPRORI *dedisset ensiferi milites*, mais bien, comme on l'a vu, *cum plebs* SOMONOBRICA [1] SESE *sopori dedisset, ensiferi* ASSUNT *milites*. Quant à l'appréciation du style et surtout des pensées de cet endroit des Actes, libre à chacun d'avoir le sentiment qui lui est propre ; pour moi, je ne l'ai jamais pu lire sans émotion.

Si le récit détaillé du martyre de S. Firmin, que nous donnent les Actes des Bollandistes, était une paraphrase des quelques mots que lui consacrent ceux de Bosquet, il devrait au moins contenir tout ce que contiennent ces quelques mots ; or, il n'en est pas ainsi. Les Actes de Bosquet indiquent le jour précis de la mort du Saint, ceux des Bollandistes n'en parlent pas. Je le répète : si nos Actes, plus étendus, étaient simplement une reproduction paraphrasée de la version éditée par Bosquet, ils auraient conservé cette mention, et l'on ne saurait admettre que l'Église d'Amiens l'aurait effacée de ses livres liturgiques, si elle y eût jamais été insérée.

On l'a dû remarquer, les Actes de Bosquet, après avoir relaté la sépulture de S. Firmin le Martyr et les miracles opérés à son glorieux tombeau, contiennent la conclusion habituelle des Actes des saints, *per omnia sæcula sæculorum. Amen.* Ensuite vient cette phrase : *Sebastianus denique non post multos dies a militibus Belvaci civitate interficitur* : puis, une notice, non sans défauts, sur S. Firmin le Confesseur, évêque d'Amiens, qu'elle désigne comme le fils de Faustinien qui ensevelit S. Firmin le Martyr. On a déjà fait observer que cette notice appelle Faustinien : *Faustinianus*, personnage que le récit qui la précède nomme Faustin, *Faustinus*, preuve du peu de correction du document en général. M. l'abbé Richard, essayant encore, à la page 761, de confirmer son système par de nouveaux arguments en faveur du texte qu'il préconise, s'exprime ainsi à ce sujet :

« Une simple remarque suffit à décider de l'antériorité entre « les deux textes. Celui de Bosquet termine le récit du martyre « par la conclusion finale, *per infinita sæcula sæculorum*, « *amen ;* et après quelques détails supplémentaires, vient une « autre conclusion. Le texte de Stiltinck (celui des Bollandistes)

[1] On verra plus loin que cette expression est précisément une preuve de la haute antiquité du récit.

« omet la première et prend une partie des détails qui la sui-
« vent; il est donc postérieur : car, jamais un interpolateur
« n'eût introduit au milieu de son travail une conclusion si
« étrange; mais un correcteur l'a naturellement élaguée, en
« même temps qu'il amplifiait le martyre à la mode de S. Pas-
« chase, de son école et de son temps. »

Je n'admets nullement cette nouvelle supposition de notre auteur, pas plus que sa conclusion. Si le rédacteur de nos Actes avait connu le texte de Bosquet et rédigé son travail d'après ce document, il n'eût pas omis de mentionner la mort de Sébastien ni de dire que S. Firmin, deuxième du nom, était fils du sénateur Faustinien ; il ne parle pas de la mort du gouverneur à Beauvais, parce qu'il l'ignorait assurément; sans cela, comment admettre que, dans une paraphrase, il eût supprimé un fait de cette importance? Et, s'il ne commet pas la même erreur sur le troisième évêque d'Amiens, c'est parce qu'il vivait trop près du temps de ce saint confesseur pour tomber dans une aussi lourde méprise à son sujet. On ne peut pas dire qu'il ait pris une partie des détails de la notice sur S. Firmin le Confesseur, parce qu'il parle de l'église construite par ce saint sur le tombeau du martyr, quand on le voit rapporter un miracle arrivé dans cette église, et dont la notice de Bosquet ne parle pas; il mentionne la sépulture du martyr et ne dit mot de celle du Confesseur, que la notice rapporte également, etc. Tout cela indique bien que l'auteur des Actes des Bollandistes n'a nullement travaillé sur ceux de Bosquet, et l'on ne saurait présenter nos Actes comme la paraphrase des autres. C'est en vain que M. l'abbé Richard veut insinuer qu'ils n'ont été écrits qu'à l'époque de S. Paschase Radbert; sa « simple remarque » ne prouve rien; c'est une simple affirmation, qu'une affirmation contraire suffit à détruire; elle m'amène naturellement à parler de l'époque à laquelle on doit fixer la rédaction des Actes de S. Firmin, ce que je vais faire en donnant encore divers détails sur le texte que les Bollandistes ont publié.

Ce texte, un peu plus long, comme je l'ai dit, que celui de Bosquet, est beaucoup plus correct et n'en contient pas les indications chronologiques contradictoires. *Hæc sane lectio*, dit le P. Stilting, *concinnior et aptior est quam altera, imo et verisimilior.* Ce jugement du savant Bollandiste peut être opposé à l'autorité du P. Bollandus invoquée par M. Richard en faveur du texte de Bosquet. C'est en pleine connaissance de cause qu'il a été prononcé, et, pour moi, il constitue un argument dont

la valeur ne saurait être méconnue. Les Bollandistes, ceux du siècle dernier surtout, défendaient la fameuse thèse de l'évangélisation des Gaules au IIIe siècle, ils reculaient le martyre de saint Firmin sous Dioclétien. Tout devait donc, ce semble, leur faire préférer le texte des Actes de notre Saint qui porte à son frontispice le nom de cet empereur, et cependant ils l'ont rejeté. Il leur paraissait donc bien mauvais En cela, ils ont montré qu'ils étaient guidés par la vraie critique historique et non dominés par l'esprit de système. Leur opinion dans cette circonstance n'en a que plus de poids.

Les extraits que je viens de donner de ce texte suffisent amplement pour le faire apprécier. Il contient, comme nous l'avons vu, le récit assez détaillé de toute la vie du Saint. Je ne saurais admettre que la partie de ces Actes, antérieure au martyre de S. Firmin, soit une addition traditionnelle à l'antique Passion. Les affirmations de l'auteur des *Origines* à ce sujet ne suffisent pas pour démontrer une chose que rien ne prouve. Le récit de la conversion du sénateur Firme, son dialogue avec S. Honeste, lors de la première prédication du saint prêtre à Pampelune, les détails précis sur l'apostolat de Firmin dans diverses contrées des Gaules, les noms des personnages qu'il y rencontra, etc., toutes ces indications avaient assurément été conservées par un autre moyen que la tradition seule, et nous y trouvons le ton sérieux de l'histoire. On a élevé des doutes sur le grand nombre de conversions opérées à Pampelune par S. Saturnin, et, à vrai dire, c'est la seule critique un peu sérieuse qu'on aie pu faire de nos Actes. A cela, on peut dire ce qu'a répondu l'auteur des *Origines* lui-même (p. 165), que ce « peut être une erreur de co« piste, comme en présentent, pour les chiffres, presque tous les « vieux ouvrages, même les plus estimés, tels que les *Commen« taires de César*, sans que leur autorité historique en soit ef« fleurée. » Quant à un autre reproche relatif au moment assigné à la conversion de Firme, il ne me paraît pas du tout justifié, et je dois faire remarquer que les Actes de S. Saturnin publiés par Maceda, et auxquels on ne peut refuser une assez haute antiquité, placent de même la conversion des trois sénateurs de Pampelune après celle d'un grand nombre des habitants de cette ville. Mais, en admettant même que certains points peu importants de ce monument soient entachés de légers défauts, on ne saurait lui contester une réelle autorité.

A quelle époque doit-on fixer sa rédaction? J'ai émis l'opinion qu'elle devait remonter à la fin du IVe ou au commencement du

Ve siècle, ne contestant pas cependant que ce texte aie pu recevoir depuis de légères modifications. Cette opinion paraît déplaire beaucoup à l'auteur des *Origines* qui accumule, immédiatement, après l'avoir reproduite, en l'accentuant beaucoup plus que je ne l'avais fait, toutes les critiques qu'il a pu rencontrer dans sa riche bibliothèque, à l'adresse des Actes de S. Firmin. Ces critiques, je l'ai déjà dit et ne saurais trop le répéter, s'appliquent, à deux ou trois exceptions près, au texte de Bosquet.

J'ai indiqué comme une des raisons qui assignent, au plus tard, la rédaction de nos Actes au début du Ve siècle, que les Actes découverts par Maceda dans la Bibliothèque Riccardi de Florence, contiennent un abrégé de ceux de S. Firmin, évidemment fait d'après notre texte. M. l'abbé Richard s'efforce plus loin de prouver que les Actes de Maceda ne sont pas du commencement du Ve siècle, comme l'établit ce savant. Pour moi, il n'a pas ébranlé mon opinion, mais ne tînt-on aucun compte de la similitude de nos Actes de S. Firmin avec ceux de Maceda, je ne les en croirais pas moins de peu de temps postérieurs à la mort de S. Firmin le Confesseur. Le P. Stilting est d'avis qu'ils ont été rédigés au Ve ou VIe siècle plutôt qu'au VIe ou VIIe, c'est-à-dire sur la limite du Ve au VIe siècle, ou comme dit Maceda vers l'an 500 [1] Il déclare que, bien qu'ils ne soient pas d'un langage élégant et pur, ils sont bien éloignés de la barbarie de la fin du VIe siècle. Son opinion, au fond, ne s'éloigne pas trop de la mienne, dans laquelle je crois pouvoir persister.

M. l'abbé Richard, donnant à son tour son avis sur l'époque de la rédaction des Actes de Bosquet, estime que « ce monument mérovingien se place pour ainsi dire de lui-même aux limites des VIe et VIIe siècle (p. 159) » : c'est-à-dire alors juste quelques années avant l'Invention des Reliques de S. Firmin, qui eut lieu précisément dans les premières années du VIIe siècle. Les Actes de Bosquet, avec leur appendice, sont plus barbares que ceux des Bollandistes, sur lesquels ils ont été copiés, — les citations que nous en avons faites ne permettent pas d'en douter ; — ils ont évidemment été compilés longtemps après la mort de S. Firmin le Confesseur. Mais si ces Actes sont de la fin du VIe siècle, les nôtres doivent être antérieurs, et c'est ainsi que mon contradicteur me fournit malgré lui des arguments.

M. Richard, comme preuve que les Actes de S. Firmin ne sont pas du IVe siècle, fait observer que leur auteur, par son style,

[1] *De celeri propagatione Evangelii,* p. 45.

« se place à une distance éloignée de S. Jérôme, de Rufin » et d'autres écrivains « du grand siècle (p. 157). » Il n'est pas étonnant qu'un humble prêtre des bords de la Somme n'ait pas eu le langage élégant des habitants de la capitale du monde, et notre critique sait bien lui-même que le style, à lui seul, ne peut faire juger de l'époque précise d'une pièce. (V. p. 644 des *Origines*.) Parmi les arguments employés par M. Richard pour rajeunir les Actes de S. Firmin, je citerai encore celui qu'il veut tirer du nom par lequel la ville d'Amiens y est désignée. « Amiens, dit-il « p. 158, primitivement *Samarobriva,* plus tard et longtemps « *Ambianis* indéclinable, y est dénommée *civitas Ambianensis* « et *urbs Ambianensium*; ainsi se révèle une époque avancée « du Moyen Age. » M. Richard oublie sans doute que la *Notitia Provinciarum Galliæ* l'appelle, au Ve siècle, *Ambianensium civitas*, précisément comme les Actes de S. Firmin Dans le récit du martyre du saint que donne le texte des Bollandistes, et que M. Richard voudrait faire regarder comme *la fourrure d'une main postérieure*, le peuple d'Amiens est appelé *plebs Somonobrica*, et précisément nous voyons, au IVe siècle, Sulpice Sévère nommer Amiens *Somonobria* [1].

M. Richard trouve également nos Actes inférieurs à ceux de S. Quentin (il aurait dû dire lesquels : nous connaissons au moins trois textes différents de la Passion du martyre d'*Augusta Veromanduorum*), et à ceux de S. Fuscien, ce qu'il ne démontre nullement. Encore est-il visible que les Actes de S. Firmin ont été écrits au moment de la lutte de l'Arianisme contre la vérité, l'auteur des *Origines* le fait remarquer lui-même (p. 155) et dit, à ce propos, que cette hérésie durait encore en Gaule sous Clovis, ce qui est vrai ; mais cela ne nous conduirait pas à la fin du VIe siècle, en admettant toujours que les Actes de S. Firmin eussent été rédigés à la fin de cette lutte, tout comme il fallait admettre tout à l'heure qu'ils avaient été écrits précisément pour l'époque de l'Invention des Reliques. Les renseignements sur l'histoire de l'Arianisme dans notre pays sont peu nombreux. Nous voyons seulement que le premier évêque d'Amiens connu après S. Firmin le Confesseur, Léodard, préserva son diocèse de l'hérésie arienne [2]. On ignore le temps précis de sa vie et de sa

[1] J. Garnier, *Dictionnaire topographique du département de la Somme. Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, XXI, 30.

[2] Daire, *Histoire d'Amiens*, II, 8.

mort, mais il vécut assurément au V[e] siècle. Qu'y aurait-il d'étonnant que les Actes de S. Firmin eussent été mis dans la forme où nous les avons, sous son épiscopat? En rapprochant cette observation des autres raisons qui me portaient à placer, au plus tard, leur rédaction au V[e] siècle, je crois qu'elle n'en est pas affaiblie et je déclare y persister.

Je ne puis omettre ici ce que j'ai dit dans l'*Histoire de S. Firmin* et dans ma réponse à M. Dufour : pour moi, la raison capitale de préférer le texte édité par les Bollandistes, c'est qu'il est celui de l'Église d'Amiens, qui l'a inséré dans sa liturgie de temps immémorial jusqu'au XVII[e] siècle, et ne paraît pas avoir jamais fait pareil honneur au texte de Bosquet. En effet, on trouve à la bibliothèque d'Amiens jusqu'à dix manuscrits liturgiques du XII[e] au XV[e] siècle, qui tous contiennent en totalité ou en partie, dans les leçons du jour de la fête de S. Firmin, notre texte commençant par *Temporibus priscis*, et ne donnant aucune indication chronologique[1]. Pas un seul n'offre le moindre passage des Actes de Bosquet.

L'auteur des *Origines*, comprenant la force de cette raison, essaie de dire (p. 176 et 177) que l'Église d'Amiens n'a pas toujours été de cet avis, et qu'elle a eu jadis dans sa liturgie le texte qu'il préconise. Je cite en entier son passage :

[1] Voici les numéros sous lesquels ces manuscrits sont indiqués au Catalogue de M. Garnier : 111. Bréviaire bénédictin, provenant de l'abbaye de Saint-Fuscien-au-Bois près Amiens, XIII[e] siècle. — 112. Bréviaire d'Amiens, provenant de Saint-Acheul, XIII[e] siècle. — 113. Bréviaire d'Amiens, provenant des Prémontrés, XIV[e] siècle. — 115. Bréviaire de Corbie, XII[e] siècle. — 116. Bréviaire de Corbie, de 1394. — 142. Lectionnaire venant de l'abbaye de Corbie, XII[e] siècle. — 148. Oraisons et Homélies, venant de Saint-Martin-aux-Jumeaux d'Amiens, XII[e] siècle. — 149. Lectionnaire provenant de Saint-Martin-aux-Jumeaux, XIII[e] siècle. — 152. Lectionnaire de Corbie, XV[e] siècle. — 153. Lectionnaire de Corbie de 1405.

A ces dix manuscrits il convient d'ajouter le Bréviaire d'Amiens, manuscrit du XIV[e] siècle, provenant de Saint-Florent de Roye, dont nous avons reproduit les leçons dans l'*Histoire de S. Firmin*. On trouve aussi le début de nos Actes, *Temporibus priscis*, indiqué comme celui de la légende de S. Firmin dans le précieux *Ordinarius liber* de l'Église d'Amiens de 1291, manuscrit n° 184 de la Bibliothèque de la ville.

« Encore que le texte moins ancien *priscis temporibus* » (lisez *temporibus priscis*) « et ses abréviations sans date, aient servi « aux offices amiénois, à partir peut-être du Xe ou du XIe siècle, « parce que les discussions chronologiques d'alors montraient « la difficulté de soutenir l'époque inscrite en tête de nos « Actes ; cependant il faut reconnaître que, longtemps avant « les Normands, l'Église d'Amiens ne connaissait guère que la « légende *Temporibus Maximiani et Diocletiani* ». (A quoi le reconnaît-on ?) « On juge par là qu'elle adoptait, il y a bien des « siècles, pour le martyre de son fondateur, non la date de 287, « précision inconnue des anciens liturgistes, mais la période « assez longue de l'empire de Dioclétien. De plus, il importe « d'observer que les Prémontrés d'Amiens ne tirèrent pas de « vieux légendaires leurs Actes de S. Firmin, conformes à l'édi- « tion de Bosquet : C'est sur de vieux *bréviaires,* comme on l'a « vu plus haut (p. 148), qu'ils les copièrent : il résulte de là « que, concurremment avec la légende corrigée et *achronique*, « restèrent usités, du moins aux offices de certaines églises du « pays, nos Actes mérovingiens avec leurs dates. »

Ce que j'ai dit plus haut, les manuscrits que j'ai cités, tout répond d'une manière péremptoire à l'assertion de M. Richard, assertion dont il n'administre aucune preuve. Je me trompe, il en donne une, à laquelle je dois m'arrêter un instant, c'est l'indication d'une copie des Actes de Bosquet transcrite *ex veteribus breviaris* par les Prémontrés d'Amiens, dans le manuscrit 515 de la bibliothèque de cette ville. L'indication de M. Richard est le résultat d'une singulière erreur que je dois démontrer complètement ici, moi qui soutiens précisément que notre bibliothéque communale ne possède aucune copie ancienne des Actes de Bosquet, ni aucun manuscrit liturgique qui les contienne.

Le manuscrit n° 515 de cette bibliothèque, provenant des Prémontrés, mais que rien ne prouve avoir été copié par ces religieux, est un grand in-folio dont l'écriture paraît être du siècle dernier. C'est une compilation, un recueil de copies de pièces, dont le catalogue de M. Garnier donne une indication sommaire. A partir du folio 150, après ce titre général : *Acta sanctorum quorum peculiaris memoria habetur in Ecclesia Ambianensi, ex veteribus Breviariis ejusdem Ecclesiæ*, on trouve successivement les leçons des fêtes de l'invention de S. Firmin, de Ste Ulphe et de S. Honoré, tirées du Bréviaire d'Amiens de 1550; celle de l'invention des SS. Fuscien, Victoric et Gentien, et de la fête de

S. Firmin le Confesseur, du Bréviaire de 1485 ; au folio 156, sont celles du jour de S. Firmin le Martyr, d'après ce même Bréviaire. Je les ai publiées dans l'*Histoire de S. Firmin*, pages 473 et suivantes. Enfin, au bas du même f° 156, on lit : *Incipiunt gesta S. Firmini episcopi et martyris;* c'est la copie du texte de Bosquet citée par M. Richard, mais il ignore qu'on lit en marge, non point *ex veteribus Breviariis*, comme il le dit à deux reprises différentes, mais : *Ex tom. I. Hyst. Eccles. Gallic. Franc. Bosqueti, part.* 2. *p* 146. Tel est le seul exemplaire de la version de Bosquet des Actes de S. Firmin que possède la Bibliothèque d'Amiens : c'est tout simplement une copie du livre de l'évêque de Montpellier. L'argument auquel M. Richard paraît attacher beaucoup de poids, repose donc sur une erreur de renseignement, et la preuve qu'il allègue ne signifie rien dans la question.

Je conclus donc en répétant qu'il n'existe aucun monument liturgique de l'Église d'Amiens dans lequel on puisse trouver les Actes de S. Firmin tels que les donne Bosquet; toutes les suppositions que fait l'auteur des *Origines* à ce sujet, ne sont que des suppositions qu'aucun document jusqu'ici n'est venu confirmer. Il est inadmissible que l'Église d'Amiens ait jamais eu dans ses offices, une légende contenant la mention du martyre de son fondateur sous Dèce et Valérien, et qu'elle l'ait effacée plus tard, sans la remplacer par une autre, surtout quand nous voyons qu'elle n'a jamais cherché à reculer la date de ce martyre, au contraire. Les bréviaires d'Amiens imprimés de 1485, 1528, 1550, donnant, comme les manuscrits, des extraits textuels de la version des Bollandistes, je suis en droit de dire que cette version est celle de l'Église d'Amiens à l'exclusion de toute autre. Les bréviaires de 1614, 1667 (et non 1668, comme dit M. Richard) et 1683 ne donnant dans leur légende de S. Firmin aucune indication chronologique, je suis encore en droit de conclure que jamais, dans ses livres liturgiques, notre Église n'a indiqué la date du martyre de son premier évêque; et, par conséquent, qu'elle n'a jamais admis qu'il fût mort sous Valérien. Les indications contradictoires qu'on a pu trouver ailleurs, démontrent encore que la tradition n'avait conservé rien de certain à ce sujet, ce qui s'explique par l'époque reculée de ce martyre, les nombreuses persécutions qui se succédèrent ensuite et le silence des Actes à cet égard. Plus tard, comme on savait que la majeure partie des martyrs de notre pays avaient souffert sous Dioclétien, on crut pouvoir rattacher S. Firmin à cette glorieuse

phalange ; de là l'indication de quelques martyrologes et l'intitulé de la Passion mutilée du saint, que Bosquet est venu exhumer des ténèbres dont elle ne méritait guère de sortir.

Ce ne fut qu'en 1746 que, méconnaissant l'autorité des antiques monuments de l'Église d'Amiens, on inséra dans la légende de S. Firmin du nouveau bréviaire, la mention des édits de Dèce et de Valérien des Actes de Bosquet, plus connus, uniquement parce qu'ils étaient imprimés. On n'en croyait pas moins que S. Firmin était mort sous Dioclétien, la date inscrite au calendrier de ce bréviaire en fait foi. La mention de Dèce et de Valérien n'apparaît, dans le bréviaire de Beauvais, à la légende de S. Firmin, qu'en 1829. Celui de 1741 indique la persécution de Dioclétien. On ne peut donc dire, comme M. Richard (pag. 277), que la date de Valérien est « sortie victorieuse des controverses », qu'elle « a résisté depuis deux siècles aux remaniements liturgiques », puisquelle résulte précisément de ces remaniements et qu'aucune liturgie ne la connaissait, il y a moins de deux siècles. De même, on ne peut avancer qu'elle « règne seule aujourd'hui dans le sanctuaire », puisque la légende de S. Firmin, dans le Propre des saints d'Espagne, approuvé par le Saint-Siége, ne donne aucune date pour la mort de notre saint et que plusieurs Propres diocésains, également approuvés, la placent encore sous Dioclétien.

Si la mention de Valérien se trouve dans le Propre romain actuel du diocèse d'Amiens, c'est que, lorsqu'en 1853 on a pris la liturgie romaine, on a purement et simplement reproduit dans le Propre l'office du bréviaire de 1746 ; c'est ainsi que l'Église d'Amiens paraît avoir adopté dans sa liturgie la date de Dèce et de Valérien. C'est une antiquité d'un siècle à peu près, opposée à la longue série de siècles qui avaient fidèlement suivi la légende *achronique,* pour employer l'expression de l'auteur des *Origines.* Il en a été à peu près de même ailleurs. C'est donc aux rédacteurs du bréviaire de 1746, c'est-à-dire en réalité au gallicanisme, que nous devons de voir encore dans la légende amiénoise et ailleurs cette mention de Dèce et de Valérien, pour laquelle M. Richard professe tant d'estime, et que nos vieux livres d'église, depuis les légendaires du XII[e] siècle jusqu'aux bréviaires de 1614 à 1683, paraissent tous avoir ignorée, sinon méprisée, comme l'on fait les rédacteurs de tous les martyrologes, depuis S. Adon et Usuard jusqu'au martyrologe romain.

J'ajouterai enfin que les leçons de la fête de S. Firmin dans les vieux bréviaires de Pampelune et dans ceux de diverses Églises

de France, au Moyen Age [1], étaient extraites des Actes publiés par les Bollandistes, et j'en conclus encore que ce texte, préférable par sa plus grande pureté, était celui de la plupart des Églises qui faisaient l'office de S. Firmin, sauf quelques exceptions insignifiantes, ce qui lui donne une autorité, que n'a pas celui de Bosquet et suffirait à nous le faire préférer, quand même nous n'aurions pas d'autres motifs.

Telles sont, mon cher collègue, les raisons que j'ai à opposer aux arguments de M. Richard en faveur des Actes de Bosquet. Voyons maintenant quelle est la valeur de son hypothèse chronologique.

II.

Pour moi, le nœud de la question chronologique relative à S. Firmin est toujours, quoi qu'en dise M. Richard, dans la date assignée à la mission de S. Saturnin. Je pense, avec Maceda, que notre saint, dont le père fut baptisé par le premier évêque de Toulouse, ne doit pas en être séparé par un trop long intervalle de temps [2]. C'est pourquoi j'ai commencé par établir, dans mes études sur ce sujet, que l'apôtre des Tectosages était venu dans les Gaules vers le milieu du Ier siècle : ce qui place forcément la conversion du sénateur Firme dans le courant du même siècle, et la naissance de S. Firmin vers la même époque. L'auteur des *Origines* s'attache, au contraire, à établir que S. Saturnin a reçu sa mission de S. Clément, et qu'il n'est venu à Toulouse que vers la fin du Ier siècle. Au lieu de traiter à fond cette question et de la résoudre une fois pour toutes, il y revient à plusieurs reprises.

Il commence ainsi, pag. 34 : « La mission de S. Saturnin ne « saurait non plus, quoi qu'on dise, être retardée plus loin que la « fin du Ier siècle. » — Je conteste qu'elle puisse être retardée jusqu'à cette époque, même par ceux qui ne la font remonter qu'à S. Clément. — « De Marca cite des Actes de S. Denis écrits par

[1] Les leçons de la fête de S. Firmin, dans le Bréviaire de Térouanne de 1506, sont extraites également du texte des Bollandistes. Il en est de même pour les bréviaires de Beauvais de 1482, 1496, 1506 1554, etc.

[2] Sanctus Firminus, Firmi a S. Saturnino baptizati filius, non est ab hoc (*Saturnino*) separandus diuturno nimis intervallo temporis. — MACEDA, *de Celeri propagatione Evangelii*, p. 56.

« Fortunat, suivant lesquels le premier évêque de Toulouse et « le premier évêque de Paris se seraient dirigés ensemble vers « les Gaules, par ordre de S. Clément. » Les Actes de S. Denis, connus sous le nom de Fortunat, et que M. l'abbé Darras a prouvé être du Ve siècle, ne disent pas du tout cela. Ils distinguent parfaitement la mission de S. Denis sous S. Clément, de celle de S. Saturnin, qu'ils disent antérieure, et à laquelle ils assignent pour auteur les apôtres, c'est-à-dire S. Pierre [1] L'auteur des *Origines* donne ensuite une rapide indication d'autres Actes de S. Denis, qui font S. Saturnin compagnon d'apostolat du premier évêque de Paris, indique en passant d'autres documents qu'il ne cite pas, en mentionne de même un petit nombre qui font du saint évêque de Toulouse un disciple de S. Pierre ; et, après avoir énuméré quelques auteurs qui assignent à S. Clément la mission de S. Saturnin, il conclut par le passage de l'*Art de vérifier les dates* qui donne la même indication, et c'est tout.

Mais le savant écrivain revient plus loin sur cette grave question, d'une importance capitale pour son sujet.

D'abord, à propos des documents historiques relatifs à S. Firmin, il examine la valeur des Actes des SS. Saturnin, Honeste et Firmin, découverts à Florence par Maceda à la fin du siècle dernier. Il en fait fort peu de cas. Il va sans dire que notre auteur n'a pas vu le manuscrit dont il s'agit. Il n'en parle que d'après d'autres, mais ces autres, il ne les nomme pas. Après avoir donné à un défenseur de ces Actes (p 174) l'épithète de *raisonneur*, il disserte à la page suivante sur la date de ce document. « On a encore voulu établir l'antiquité de la légende florentine, etc... » Je n'ai pas dessein de défendre en ce moment l'antiquité des Actes de Maceda, sans quoi je parviendrais aisément, je crois, à répondre aux observations de notre auteur ; je me borne à demander quel est cet ON dont l'opinion est attaquée ici ? Est-ce Maceda lui-même ? M. Richard ne paraît pas avoir lu son livre, il ne le cite pas et ne répond pas à plusieurs de ses arguments. Ce n'est pas D. Piolin, l'un des rares historiens qui connaissent le bel ouvrage du docte Espagnol. Serait-ce par hasard le P. Van Hecke ? Nous aurions aimé à connaître quel est l'auteur dont M. l'abbé Richard contredit ici la « médiocre observation ? »

Enfin il conclut que si cette légende « est au plus tard des pre-

[1] V. *Recherches sur l'époque de la prédication de l'Évangile dans les Gaules*, p. 141.

« miers temps carlovingiens, il lui reste le faible mérite de nous « apporter la date approximative de S. Saturnin suivant l'opi- « nion régnante avant les invasions normandes. Fût-elle du « Ve siècle, elle ne nous transmettrait aucun renseignement par- « ticulier, etc... » Elle nous transmet du moins la date précise de la mission de S. Saturnin par S. Pierre sous le règne de Claude. L'indication formelle de l'empereur, sous lequel le premier évêque de Toulouse arriva dans cette ville, ne peut s'appeler une date approximative. Et puis, si l'opinion régnante avant les invasions normandes faisait envoyer S. Saturnin par S. Pierre, que devient la thèse de M. Richard sur sa mission par S. Clément ?

Faisons aussi observer qu'à la p. 230 notre auteur cite comme une autorité grave ces mêmes Actes de Maceda, quand il croit pouvoir y puiser quelque argument en faveur de son système, et alors il les estime bien antérieurs au texte des Actes de S. Firmin que reproduisent les vieux bréviaires d'Amiens.

Ajoutons que « l'auteur des *Actes florentins* », qui a donné la date du règne de Claude comme époque de la mission de S. Saturnin n'aurait pas manqué de donner celle de Valérien, lorsqu'il relate la mort de S. Firmin, s'il l'eût trouvée dans les Actes qu'il avait sous les yeux ; elle n'y était donc pas, puisqu'il ne la cite pas. Nous comprenons alors pourquoi surtout il faut dire qu'il n'écrivait pas au Ve siècle. Car si on pouvait en conclure que, dès le Ve siècle, il n'y avait pas de noms d'empereurs dans les Actes de S, Firmin, on pourrait faire de cela, contre la thèse du livre des *Origines*, un argument de quelque valeur.

Notre auteur ne paraît pas non plus satisfait du titre donné à ces Actes par ceux qui les ont publiés. « Il y a donc, dit-il, une « certaine précipitation à prononcer que cette légende de S. Sa- « turnin est incontestablement antérieure au Ve siècle, et à la « décorer pompeusement du titre d'*Acta sincera* réservé, surtout « depuis l'œuvre magistrale de D. Ruinart, aux Actes primitifs « et authentiques. » Ce qui n'empêche pas M. l'abbé Richard de citer (p. 696) les Actes de S. Saturnin comme un ouvrage de seconde main, bien que nous les trouvions dans le recueil de D. Ruinart ; et bien auparavant (p. 36 et suiv.), il s'est attaché à combattre l'autorité de cette pièce, que je crois néanmoins un document primitif et authentique, dont la date seule a été altérée ; les arguments employés pour la rajeunir ne me paraissent pas détruire le jugement contraire de D. Ruinart, du P. de Bye, de Maceda, de D. Piolin, et même de M. l'abbé Salvan.

En voulant réfuter ma thèse chronologique sur S. Firmin, l'auteur des *Origines* revient une troisième fois (p. 218 et suiv.) sur l'époque de la mission de S. Saturnin.

Après avoir déclaré que cette question lui « paraît oiseuse et « d'une complication passablement inutile, puisque la différence « de temps qui en résulte est assez minime et qu'elle n'empêche « le saint ni d'appartenir au premier siècle, ni d'avoir été dis- « ciple de S. Pierre » ; il juge néanmoins « à propos d'en dire un mot ». Mais ce mot n'est pas très concluant, quoiqu'il remplisse près de quatre pages. Après s'être contredit, en citant Fortunat, avec justesse cette fois, parmi les auteurs qui assignent à S. Pierre la mission de S. Saturnin, il donne une liste assez courte et très-incomplète des autorités que l'on peut invoquer en faveur de cette attribution ; puis il ajoute : « Mais elle est un « peu retardée par des autorités plus nombreuses et plus con- « sidérables. » Voyons un peu. Par S. Odon de Beauvais et Raban-Maur, — tous deux postérieurs à la date que M. Richard lui-même assigne aux Actes de Maceda, qu'il désigne d'une manière peu intelligible ; — par divers Actes de S. Denis, S. Eugène, etc. ; « par plusieurs documents florentins [1] et espagnols ».

[1] C'est par cette expression, *des Actes Florentins*, que M. Richard (p. 218) a paru vouloir désigner les Actes de Maceda parmi les autorités qui attribuent à S. Pierre la mission de S. Saturnin. Par celle-ci, *divers documents florentins*, que nous trouvons six lignes plus bas, entend-il désigner les mêmes Actes? Évidemment non, mais quelles sont les pièces qu'il veut indiquer au lecteur? Un peu plus de précision ne nuirait pas. Je vais tâcher de suppléer à son silence en donnant. à sa place, quelques éclaircissements à ce sujet. Par ces mots, M. Richard veut désigner deux Vies abrégées de S. Saturnin, exactement semblables, découvertes également par Maceda à Florence, l'une dans la Bibliothèque Laurentienne, l'autre dans celles des Servites de Marie. Le docte espagnol les a publiées parce que, bien qu'elles donnent un résumé succinct des Actes de D. Ruinart, elles indiquent une époque différente; ce ne sont toutefois que des monuments du XVe siècle qui peuvent bien servir à démontrer que toutes les Vies du saint évêque de Toulouse ne contenaient pas la date du consulat de Dèce et de Gratus : mais n'ont que peu d'autorité pour établir l'époque de sa mission, contrairement aux Actes de la Bibliothèque Riccardi. Au surplus, en voici le texte qui est fort court : « De S. Saturnino M. Satur- « ninus ab Apostolorum Discipulis Episcopus ordinatus, in urbem

Cette dernière indication rend impardonnable la manière dont notre auteur a indiqué les Actes de Maceda. Je suis bien persuadé qu'il ne veut nullement faire prendre le change, mais convenez avec moi qu'il n'est guère possible d'être moins clair dans ses indications.

Il donne ensuite à entendre que la liturgie de Toulouse appuyait l'époque de S. Clément ; et, tout au contraire, jusqu'au siècle dernier, elle a proclamé la mission par S. Pierre, comme avait fait avant elle la vieille liturgie gallicane, et comme faisaient encore beaucoup d'autres [1].

Enfin, après trois pages de dissertations, dans lesquelles il ne cite aucune autorité contraire à sa manière de voir, notre auteur donne pour conclusion l'opinion de Pierre de Marca, qui préfère la mission de S. Clément, et termine en disant (p. 221) : « C'est « à la fois indiquer la meilleure date et faire justice de rêveries « ridicules ».

Après avoir déclaré la question oiseuse, peut-être parce qu'elle l'embarrasse, après avoir cité incomplétement mes autorités, l'auteur des *Origines chrétiennes de la Gaule* fait « justice de « rêveries ridicules », en décidant que S. Saturnin a été envoyé dans les Gaules par S. Clément et non par S. Pierre. On est étonné de lire immédiatement ensuite (p. 222) : « Les défen- « seurs de l'époque apostolique de S. Saturnin ont donc solide- « ment démontré leur premier point : la prédication de S. Sa- « turnin dès l'ère apostolique. » Que veut dire cela ? M. Richard

« Tolosanam directus est. Cum autem, ipso ingrediente, dæmones « a responsis cessarent, unus gentilium dixit quod nisi Saturni- « num occiderent, a diis suis nihil penitus obtinerent. Apprehen- « dentes igitur Saturninum nolentes (*fort.* nolentem) sacrificare, « ad pedes tauri ligaverunt eum, cum stipulis agitantes, a summa « arce, et per gradus Capitolii præcipitaverunt. Sicque capite con- « fracto, et cerebro excusso, martyrium feliciter consummavit. « Cujus corpus duæ feminæ rapientes, in profundo loco propter « metum gentilium condiderunt; quod postea Successores ejus ad « locum reverentiorem transtulerunt. » — Maceda, *de Celeri propagatione Evangelii*, p. 55. Ce n'est pas à ceux qui sont habitués aux études hagiologiques que j'ai besoin de faire remarquer que cette notice, indiquée par plusieurs savants comme inédite, est tout simplement le passage consacré à S. Saturnin par la célèbre Légende dorée de Jacques de Varaggio ou de Voragine.

[1] V. la *Vie de S. Saturnin*, par M. l'abbé Latou.

est-il de mon avis? Nullement, puisque, quand je place l'arrivée de S. Saturnin en Gaule, vers le milieu du premier siècle, il estime (p. 257) qu'il « peut n'y être venu que vers l'an 92 ou 95 »; c'est-à-dire près de cinquante ans plus tard. Il est vrai que plus haut (p. 217), notre auteur a paru dire que nous étions à peu près d'accord, en remarquant que ma thèse comprend deux parties, dont « la première établit à force de textes, la plupart « irrécusables, la mission de S. Saturnin, dès le temps des « Apôtres » (lisez : de S. Pierre). Si mes textes sont pour la plupart irrécusables, j'ai raison, et S. Saturnin a été envoyé par S. Pierre. Pourquoi alors, quatre pages plus loin, indiquer la date de S Clément comme la meilleure et traiter l'autre de *rêverie ridicule ?*

Ce n'est qu'à grand'peine, et en faisant venir S. Saturnin à Toulouse à la fin du premier siècle, en donnant à tous ses personnages des existences antédiluviennes, que M. Richard croit parvenir à faire accorder la mort de S. Firmin sous Valérien avec la mission de S. Saturnin sous S. Clément. Or, si l'apôtre des Tectosages est venu en Gaule seulement vingt ans plus tôt que le suppose notre auteur, il n'est pas possible de songer, même un instant, à concilier les deux époques. C'est à cause de cela que M. Richard embrouille la question, au lieu de l'élucider, en répétant qu'il est peu important de savoir si c'est S. Pierre qui a envoyé le premier évêque de Toulouse, ou si c'est son successeur. Il espère ainsi probablement tourner la difficulté, en paraissant croire que tout doit se résumer à dire que la mission de S. Saturnin appartient au Ier siècle.

Un peu plus loin (p. 225), il proclame S. Denis le chef de la mission de S. Saturnin, quand les Actes les plus authentiques du premier évêque de Paris disent formellement le contraire. Puis, en nombre d'endroits, il dira : « L'on tient pour certain qu'il « (S. Saturnin) fut envoyé par S. Clément (p. 225). »—« S. Sa- « turnin envoyé, comme nous avons vu, par S. Clément (page « 257) », etc. ; et ainsi il pensera avoir résolu la question. Ne nous lassons pas, à notre tour, de répéter que cent assertions ne font pas une preuve.

Enfin, sans m'arrêter à la manière dont mon contradicteur veut prouver que S. Saturnin n'est pas mort sous Néron, que S. Martial est venu *avant lui* prêcher l'Évangile à Toulouse, ce qui n'est qu'un récit traditionnel qu'aucun texte grave n'appuie, et ce qui, d'ailleurs, ne fait rien à la question qui nous occupe, je conclus en disant que M. Richard n'a pas établi que

S. Saturnin ait reçu sa mission de S. Clément plutôt que de S. Pierre, et que, sous ce rapport, il n'a pas détruit ma thèse.

III.

L'auteur des *Origines chrétiennes de la Gaule* sent bien que tout son échafaudage chronologique croule par la base, s'il ne peut faire concorder la date qu'il assigne au martyre de S. Firmin, — la persécution de Valérien, — avec celle de la mission de S. Saturnin de Toulouse; et, après avoir essayé de plaisanter avec quelques hypothèses que j'avais cru pouvoir proposer, il se met à son tour à en présenter au lecteur. Voyons si elles seront de meilleur aloi.

« Avant de nous arrêter plus hardiment à cette troisième « date, dit-il (p. 257), une difficulté se présente à résoudre, une « étude à suivre ou plutôt à compléter : la mission de S. Satur- « nin, au Ier siècle, et la mort glorieuse de S. Firmin *sous Dèce* « peuvent-elles se concilier ? »

Je ferai observer que, selon les défenseurs des Actes de Bosquet, S. Firmin ne serait pas mort sous Dèce, mais bien, au plus tôt, sous Valérien, en vertu des édits de ce prince et de ceux de Dèce.

« S Saturnin, continue notre auteur, envoyé *comme nous* « *l'avons vu*, par S. Clément dans les Gaules, *peut* n'y être venu « que vers l'an 92 ou 95, âgé d'environ quarante ans. Compté « parmi les premiers disciples des Apôtres qui parvinrent à un « âge fort avancé et accomplirent de longues excursions évan- « géliques en Espagne, en Gaule et en Germanie, il *a pu* voir « l'âge de quatre-vingt-quinze ans *et plus*, comme *son maître* « S. Denis *et autres :* ce qui reporte sa fin glorieuse vers l'an « 140 ou 145. »

M. l'abbé Richard nous a lui-même fourni plus haut une première réponse à ces possibilités : « Une hypothèse, dit-il p. 235, « pour crouler, n'a besoin que d'être rencontrée par une autre « hypothèse qui s'avance au devant d'elle pour faire assaut de « faiblesse. »

A cette réponse ajoutons en une meilleure : nous n'avons vu nullement que S. Saturnin ait été envoyé par S. Clément plutôt que par S. Pierre ; nous avons vu, au contraire, que notre auteur a singulièrement embrouillé la question qu'il prétendait élucider ; mais concédons, pour le moment, que le premier

évêque de Toulouse ait reçu sa mission de S. Clément. Est-ce une raison pour dire qu'il peut être venu en Gaule vers l'an 90 ou 95 ? Est-il certain que S. Clément ait siégé à la fin du Ier siècle ? Cette simple question suffit déjà pour ébranler tout le système ; elle n'est pas oiseuse cependant, on le verra bien. J'en réserve la solution pour la fin de cet examen ; elle fera crouler toute la thèse de M. Richard, et je me borne à répondre, en ce moment, que, comme il n'est pas constant que S Clément fût encore pape en 92 ou 95, on ne peut affirmer qu'il ait pu envoyer S. Saturnin en Gaule, vers cette époque. Mais *transeat,* passons et supposons encore un instant que S. Clément ait envoyé S. Saturnin vers l'époque de l'hypothèse. L'âge de quarante ans, que notre auteur lui assigne au début de son apostolat, est encore une supposition que rien ne justifie. La longue vie dont l'apôtre des Tectosages a pu jouir est une troisième supposition dont la preuve n'existe pas non plus. Sans doute il *a pu* vivre cent ans, mais il *a pu* aussi mourir plus jeune. M. l'abbé Latou ne lui donne que soixante-dix ans, lors de son martyre ; son indication, ne fût-elle qu'une hypothèse, suffirait déjà, au propre jugement de M. Richard, pour ruiner la sienne.

En outre, plusieurs de ceux qui font envoyer S. Saturnin par S. Clément reconnaissent qu'il avait été disciple de S. Pierre ; M. Richard paraît même de ce sentiment. Il devient alors plus difficile encore qu'il n'ait eu que quarante ans en 95, près de trente ans après la mort du Prince des Apôtres, lors de laquelle il n'aurait eu que dix à onze ans.

Mais je vais plus loin, et renonçant à arrêter mon contradicteur dès son début, je lui concède encore, pour le moment, que S. Saturnin ne soit arrivé dans les Gaules qu'en 95, à l'âge d'environ quarante ans, et qu'il ne soit mort qu'en 145. A cette époque, le sénateur Firme, père de S. Firmin, était baptisé. Voyons si notre auteur va nous donner quelque indication sur l'époque qu'il attribue à cet événement.

« Il est constant, continue-t-il, que S. Honeste est venu fort « jeune à Toulouse demander le baptême. Si on lui assigne « quinze ans, alors que S. Saturnin en aurait eu quatre-vingt-cinq, « c'est-à-dire, suivant notre comput, l'an 135, on trouve qu'il « n'en avait pas encore quatre-vingts au commencement du « IIIe siècle. Et, comme après avoir consumé sa longue car- « rière à étendre et à soutenir le Christianisme à Pampelune et « par toute la contrée, il atteignait une extrême vieillesse, quand « S Firmin approchait seulement de sa dix-septième année, *on*

« *peut croire*, même en tenant compte de la date apostolique de « S. Saturnin, que le premier évêque d'Amiens, suivant cette « chronologie, sera parvenu à la persécution *de Dèce* (p. 258). » Lisez encore : *de Valérien*.

Il est impossible de mieux embrouiller une question. Notre auteur tait prudemment la date de la persécution de Valérien, omet de nous indiquer celle qu'il assigne à la naissance de S. Firmin, et conclut brusquement par la mention de l'époque de Dèce qui, bien que plus rapprochée de quelques années que celle de Valérien du temps supposé de l'arrivée de S. Saturnin dans les Gaules, en est encore séparée par un intervalle de plus de cent cinquante ans.

S. Honeste, converti dans sa jeunesse par S. Saturnin, s'est-il attaché à l'évêque de Toulouse, dès le début ou vers la fin de son apostolat? Voilà encore une question qui suffit seule à ébranler toute la thèse. La majeure partie des hagiographes sont d'avis que la conversion du saint prêtre nîmois suivit de fort près l'arrivée de S. Saturnin dans les Gaules [1], et l'hypothèse de M. Richard ne peut suffire à détruire leur opinion. Si l'on admet que cette conversion eut lieu en l'an 100, et s'il n'avait alors que quinze ans, comme le suppose M. Richard, il avait quatre-vingt-dix ans en l'an 175. Admettons qu'il atteignit cet âge avancé, quelque improbable que cela soit, et que ce fut peu avant sa mort que S. Firmin le quitta pour annoncer l'Évangile. Comme notre saint, d'après ses Actes, avait trente et un ans, lors du commencement de son apostolat, il faudrait placer sa naissance avant l'an 145. Est-il possible qu'il ait vécu jusqu'à la persécution de Valérien et même jusqu'à celle de Dèce, en 250?

Mais je reviens à l'examen des hypothèses de M. Richard. S'il est à peu près constant que S. Honeste s'attacha dès sa jeunesse à S. Saturnin [2], il ne l'est pas du tout que ce fut vers la fin de la vie de l'évêque de Toulouse. Le contraire est généralement admis et beaucoup plus probable. Soyons généreux cependant et concédons encore cette seconde proposition toute hasardée qu'elle soit. Il faudra toujours bien admettre que la conversion du sénateur Firme est antérieure à la mort de S. Saturnin. Pla-

[1] M. LATOU, *Vie de S. Saturnin*. — A. SALVAN, *Histoire générale de l'Église de Toulouse*, première partie, p. 147-148. — P. CROISET, *Vies des Saints*.

[2] Je ferai observer cependant que les Actes de la Bibliothèque Riccardi ne mentionnent pas cette circonstance.

çons la aux dernières années de la vie du saint Pontife, vers l'an 140, quelque invraisemblable que cela paraisse. A cette époque S. Honeste avait plus de vingt-cinq ans, puisqu'il était déjà prêtre.

Fixons, néanmoins, sa naissance vers l'an 115, il aurait eu quatre-vingt-cinq ans vers l'an 200, et, admettant alors que S. Firmin ait commencé son apostolat à cette époque, nous devrions placer sa naissance avant l'an 170, — supposant toujours avec M. Richard que sa naissance fut postérieure à la conversion de ses parents, ce que je n'admets nullement. — Je le demande : alors que ses Actes nous le montrent encore plein d'activité à l'époque de sa mort, qui, comme vous le verrez tout à l'heure, aurait été, suivant ce système, postérieure de plusieurs années à celle de S. Laurent, c'est-à-dire bien après l'an 260, est-il croyable que notre saint ait eu près de cent ans lors de son martyre ? Mon contradicteur s'empressera de répondre : pourquoi non? « Les vies patriarcales qui entrent ici en ligne de compte « ne sont pas une fiction (elles sont toujours au moins une supposition) : elles ressortent clairement des textes et de l'his-« toire ; et c'est un tort de les avoir trop souvent négligées. » L'auteur des *Origines* paraît oublier que trois générations peuvent vivre chacune près d'un siècle en moins de cent cinquante ans.

Tout invraisemblable que me paraisse cette succession de trois centenaires, sans que leurs Actes fassent mention de cette vieillesse extraordinaire, pour aucun d'eux, je pourrais trouver à l'hypothèse de mon contradicteur quelque chose de spécieux, si je n'avais remarqué les bases plus que fragiles sur lesquelles elle repose. En effet, ce n'est qu'en forçant toutes les dates et vieillissant outre mesure chaque personnage, en faisant venir S. Saturnin à Toulouse vers la fin du Ier siècle, en lui faisant convertir le père de S. Firmin à la fin de son apostolat, en donnant à S. Honeste une vie d'une longueur phénoménale, qu'il arrive, j'allais dire qu'il n'arrive pas, à faire mourir S. Firmin sous Valérien, à l'âge de près de cent ans. Qu'on recule seulement de cinq ans l'époque de la conversion de Firme, qu'on augmente d'un pareil nombre d'années l'âge de S. Honeste à cette époque, tout devient absolument impossible. Si l'on fait attention que rien n'est moins probable que la mission de S. Saturnin par S. Clément, que rien ne prouve que le pontificat de S. Clément n'ait pas eu lieu dans le troisième quart du Ier siècle, que S. Saturnin, disciple de S. Pierre, avait nécessairement plus de

quarante ans vers l'an 95, il me semble que l'impossibilité de l'hypothèse de notre auteur est plus que démontrée ; et cependant je n'ai pas encore parlé de l'époque à laquelle on devrait placer la naissance de notre saint, époque sur laquelle mon contradicteur garde prudemment le silence ou reste dans le vague, mais qui nécessairement serait antérieure à celle que nous avons supposée tout à l'heure.

Je reprends ma citation : « Nous avons établi que sa naissance (de S. Firmin) est postérieure à la conversion de Firme. » — L'auteur veut dire probablement : *nous avons avancé.*—« Celui-ci « (Firme), à son propre baptême, était encore jeune, plus jeune « que S. Honeste ; il tourne l'ardeur de sa jeunesse vers Jésus- « Christ et l'extension de son règne ; déjà avancé en âge, il se « décide, sur le conseil peut-être de S. Honeste, à s'engager dans « le mariage pour transmettre sa haute position, son influence, « à une postérité chrétienne (p. 258). » Tout ceci est une pure fiction. Rien n'autorise à dire que le sénateur Firme était encore jeune lors de sa conversion, ni qu'il se maria dans un âge avancé ; ni que Firme fût plus jeune que S. Honeste, ni que S. Honeste lui-même fût encore jeune à cette époque. Le contraire ressort même des Actes de S. Firmin. De même, ils disent formellement que Firme était marié lorsqu'il se convertit, et qu'Eugénie accompagnait son mari au temple lorsqu'il rencontra S. Honeste. Je cite la version de Bosquet, conforme d'ailleurs à l'autre en ce point, au moins quant au fonds : *Erat vir vitæ venerabilis genere et ordine primus inter seniores, nomine et opere Firminus, eratque ei uxor... nomine Eugenia... cumque in diebus illis... ad fanum Jovis adorandum procederent. Quodam die ibidem supervenit quidam sacerdos christianus, Honestus nomine.* On a beau vouloir disserter sur ce passage, il contient clairement l'indication du mariage de Firme avant sa conversion. C'est du reste ce qui a toujours été admis, ce que j'ai dit dans l'*Histoire de S. Firmin*, d'après les Actes, la plupart des hagiographes, le *Proprium Sanctorum Hispanorum*, S. Braule de Sarragosse, etc., etc. Firme, lors de sa conversion, était un des plus illustres citoyens de Pampelune... *primus inter seniores*, disent les Actes de Bosquet, ceux là mêmes que M. Richard tient en si haute estime ; cette expression ne s'applique guère à un jeune homme ; *inter senatores*, disent ceux des Bollandistes et de l'Église d'Amiens : *Firmus inter senatorum primos vir præcipuus*, lisons-nous dans les Actes de la Bibliothèque Riccardi. Toutes ces désignations montrent suffisamment

qu'il était alors un homme établi dans une haute position et déjà avancé en âge, et nullement un jeune adolescent, à peine revêtu de la robe virile, comme mon contradicteur le donne à entendre. Toutes les suppositions qu'il peut faire à ce sujet ne sauraient détruire des textes formels.

« S. Firmin, continue notre auteur, *né longtemps après la conversion de son père.* » Ceci est une nouvelle interprétation des Actes, à laquelle M. Richard tient beaucoup. Malheureusement elle ne nous semble guère plus solide que celle relative au mariage tardif de Firme. Les Actes de S. Firmin ne disent nullement que ce saint n'était pas né lors de la conversion de ses parents, encore moins qu'il ne naquit que longtemps après. Je sais bien que les Bollandistes ont dit que l'on pouvait inférer du baptême de S. Firmin par S. Honeste, qu'il n'était peut-être pas encore né lors de la conversion de son père, ou bien qu'il était encore enfant (*puerulus*) à cette époque. Mais en présentant cette observation, sous une forme dubitative, ils n'ont nullement avancé, comme M. Richard, que S. Firmin naquit *longtemps* après la conversion de Firme. Maceda non plus n'est pas de cet avis ; car, tout en reproduisant l'observation des Bollandistes, il donne comme un fait constant que S. Firmin fut sacré évêque environ trente ans après la première prédication de la Foi à Pampelune [1] : ce qui revient à dire que sa naissance fut contemporaine du baptême de son père. Concédons encore un instant, néanmoins, que notre saint ne naquit qu'après la conversion de ses parents. Sa naissance ne peut lui être postérieure que de quelques années au plus, puisqu'ils étaient mariés alors et qu'il fut l'aîné de leur famille. Il nous paraît donc que, même en suivant le système de notre auteur, relativement à la mission de S. Saturnin, la naissance de S Firmin devrait être, au plus tard, contemporaine de la mort du grand martyr de Toulouse, c'est-à-dire qu'il faudrait la placer vers l'an 145, au *comput* de M. Richard; aurait-il pu alors vivre encore sous Valérien et même sous Dèce en 250 ?

Que mon honorable contradicteur ne me reproche pas de faire une hypothèse nouvelle. C'est la seule qui rentre dans le cadre de sa thèse, contrôlée par le texte des Actes de notre saint qui

[1] Verissimum quidem est S. Firminum ab Honorato, Tolosæ Episcopo, consecratum fuisse, quo tempore Pompelonensis Ecclesia triginta circiter annos numerabat. — MACEDA, *de celeri propagatione Evangelii*, p. 66.

ne permettent pas d'admettre que Firme fut encore célibataire, lorsque Saturnin fit couler sur son front l'eau régénératrice. Je lui concède, pour le moment, que S. Firmin naquit plus tard ; mais ce plus tard ne peut faire qu'une différence de quelques années, et il en résulte toujours que le premier évêque d'Amiens aurait été plus que centenaire, bien avant le règne de Dèce, « S. Firmin voit son précepteur décrépit, l'établir catéchiste. —S. Honeste n'était pas alors tellement décrépit, qu'il ne vécut encore au moins quinze ans, — le réclamer comme évêque au« xiliaire, afin de lui remettre tous ses pouvoirs. » S. Honeste n'a jamais réclamé S. Firmin comme évêque auxiliaire, car lui-même ne fut jamais évêque, comme le suppose encore notre auteur (p. 231). S'il eût été évêque, il aurait imposé lui-même les mains à son élève, au lieu de l'envoyer à S. Honorat.

« Il (S. Firmin) gouverne l'Église de Pampelune et prêche « quinze ans en Espagne, *d'autres* disent trente. » Ici encore, M. Richard contredit formellement le texte des Actes de S. Firmin, qui porte que notre saint partit pour évangéliser la Gaule, peu de temps après son retour dans sa patrie, après son sacre, *non post multum temporis*... Précédemment (p. 215), l'auteur des *Origines* avait traité de « mauvaise plaisanterie » le passage de la Chronique attribuée à Dexter, concernant S. Firmin, « qu'il fait encore courir jusqu'à Tolède. » Est-ce qu'ensuite il aurait changé d'avis, et le mauvais plaisant de la page 215 serait-il un des *autres*, dont le témoignage paraît invoqué sérieusement à la p. 258 ? Ailleurs (p. 232), M. Richard n'avait fait partir S. Firmin pour la Gaule « qu'après avoir régi quelque temps l'Église de Pampelune, conformément au but de son ordination »; prenant plaisir à contredire une fois encore le texte formel des Actes du saint : *Ordinavit eum episcopum ; ut nomen Domini in occidentis partibus prædicaret*, mais encore il ne lui faisait faire dans son pays qu'un court séjour ; maintenant, à moins de trente pages de distance, ce séjour s'augmente d'un apostolat en Espagne de quinze à trente ans, il y a de la marge, quand nos Actes disent formellement que son apostolat en France commença à l'âge de trente et un ans. *Igitur trigesimo primo fere ætatis suæ perrexit in partes Galliæ*. Que penser d'un système qui semble varier à chaque page dans ses assertions, contredisant hardiment les textes qui le gênent et exagérant ceux qu'il croit lui être favorables ? Par exemple, il donne comme une forte raison de retarder la naissance de S. Firmin que S. Honeste était parvenu à une extrême vieillesse, qu'il tombait de décrépitude, quand notre

saint fut élevé à l'épiscopat. En quoi cette phrase de S. Honeste, disant qu'il a été instruit par S. Saturnin dès sa jeunesse, *a primœvo tempore juventutis meœ,* et cet autre passage des Actes sur la vieillesse du saint prêtre, lorsque S. Firmin était encore jeune, *dum in senectutis tempore aggravatus esset*, ont-ils plus d'importance et méritent-ils plus de considération que le reste du document? Oui, je crois, avec les Actes de notre saint, que S. Honeste était jeune encore lorsqu'il se convertit; je crois qu'il avançait en âge lorsque S. Firmin commença à l'aider dans son ministère, mais je crois aussi que Firme était marié lorsqu'il reçut le baptême, que S. Firmin quitta Pampelune peu après sa consécration épiscopale, parce que je ne me crois pas le droit de prendre dans ses Actes ce qui me plaît et de rejeter ce qui me gêne, et que s'il était quelque endroit du document qui méritât une moindre considération, ce serait plutôt des passages de discours et des phrases incidentes, que les récits circonstanciés et précis.

Je sais bien qu'à la page 162, notre auteur a cru devoir critiquer l'endroit des Actes qui contredit son système de faire ordonner S. Firmin évêque de Pampelune, mais ses raisons ne sont rien moins que concluantes, et qu'a-t-il d'ailleurs à opposer à ces paroles de S Honorat à S. Firmin : *Perge itaque in dispersionem gentium ; accepisti a Domino gratiam et apostolatus officium ?* Nous sommes donc en droit de regarder comme chimérique et contraire à l'histoire le long apostolat de S. Firmin en Espagne, l'autorité des uns et des *autres* ne le fixât-elle qu'à dix ans de durée [1].

« Il (S. Firmin) entreprend d'évangéliser la Gaule, s'arrête à « Agen, à Clermont, à Angers, au Vexin et ailleurs, assez de « temps pour consolider le bien qu'il faisait. Fixé à Beauvais, il « y encourage et gouverne une chrétienté florissante, y souffre, « y reste longtemps en prison sous deux gouverneurs : puis, dé- « livré, il parcourt le pays, opère de nombreuses conversions, « bâtit des églises. Une recrudescence de persécution l'éloigne ; « il parcourt l'Amiénois, la Morinie, et enfin vient à Amiens

[1] Revenant sur les détails de la Vie de S. Firmin, p. 351, l'auteur des *Origines* mentionne, cette fois, l'âge du saint, lorsqu'il fut ordonné évêque ; toujours, selon lui, pour aider S. Honeste à régir l'Église de Pampelune, dont le saint prêtre ne fut jamais évêque, et il ne parle plus de son prétendu apostolat en Espagne.

« consommer son sacrifice.... Tant de labeurs ont réclamé de « S. Firmin un temps considérable et le conduisent, sans diffi- « culté, jusqu'au *temps de Dèce* (p 259). »— Lisez toujours : *de Valérien;* pour la troisième fois la distraction est assez forte.—Je ne ferai pas d'observations sur ce résumé de la vie apostolique de S. Firmin, car j'aime peu à chicaner sur des points de détails; mais je dois faire remarquer que si l'apostolat de notre saint a encore duré longtemps après son départ de Beauvais, comme c'est probable, il faudra nécessairement, en adoptant le texte des Actes de Bosquet, suivant le système de notre auteur, placer sa mort assez longtemps après l'année 258, indiquée par M. Richard comme celle du martyre de S. Laurent, sous l'invocation duquel, d'après ces Actes, notre saint aurait placé l'église qu'il construisit à Beauvais (martyre que d'autres auteurs placent en 259, comme je l'ai dit ailleurs). On ne pourrait guère, en effet, fixer la construction de cette église avant l'année 259 au plus tôt, et il serait difficile alors, sinon impossible, de placer la mort de S. Firmin sous Valérien. Il est vrai qu'on a de la marge, si l'on veut adopter pour époque de son martyre la date de 269 qu'indique Malbrancq, tout à fait arbitrairement du reste.

Il faut remarquer que M. Richard, tout en parlant de Dèce et de Valérien, ne précise jamais en quelle année il entend placer la mort de notre saint. Il reste dans le vague. Je n'ai pas à l'en faire sortir, et je m'abstiens, par conséquent, d'examiner combien dura la persécution de Valérien, si elle se continua après sa captivité, si, au contraire, Gallien ne laissa pas les chrétiens en paix, etc., et je reviens au passage des *Origines*, que je vous ai transcrit. « Tant de labeurs ont réclamé de S. Firmin un temps considérable. » Je suis loin de contester que l'apostolat de notre saint ait été d'une longue durée, bien que je croie que lui assigner vingt ans soit bien suffisant, et je ne suis pas seul de cet avis, j'en ai donné des preuves ; mais, le fixât-on même à cinquante ans, chiffre tout à fait improbable, s'il fut martyrisé vers l'an 269, il n'aurait commencé à prêcher l'Évangile qu'en 219, et la naissance du saint ne serait que de peu d'années antérieure à 190, ce qui ne saurait concorder, même avec la chronologie *patriarcale* de notre auteur relative à S. Saturnin, S. Honeste et Firme.

En vain M. Richard nous dira-t-il : « La date de Dèce et de « Valérien n'est pas une chimère comme telle autre ; elle re- « pose sur un fondement solide, elle diffère essentiellement de « toutes celles qui ont pu être présentées : c'est incontestablement

« la plus sérieuse des Actes. » En quoi la date de Dèce et Valérien des Actes de Bosquet est-elle plus sérieuse que celle de Dioclétien ?— Est-ce parce qu'elle laisse dans le doute sur le règne qui vit tomber la tête du saint martyr d'Amiens ? — Elle n'est indiquée par aucun auteur ancien, par aucun martyrologe, tandis que depuis mille ans environ un grand nombre ont admis celle de Dioclétien. Si cette indication de Dèce et de Valérien est une addition aux Actes de S Firmin, addition inconnue de l'Église d'Amiens jusqu'au XVIIIe siècle, en quoi est-elle moins chimérique que telle autre ?

« Et ainsi, poursuit notre auteur, nos hypothèses, toutes labo-« rieusement combinées qu'elles soient, présentent, avec les autres « qu'on nous oppose, une différence notable bien digne d'être « signalée. Quoi qu'on en dise, elles ne sont nullement jetées à « l'aventure : elles combinent deux époques historiques fort « considérables, le départ de S. Saturnin sous le pape S Clé-« ment et le martyre de S. Firmin durant la huitième persécu-« tion. Elles s'appuient donc à chaque extrémité sur deux évé-« nements historiques, sur des documents positifs, ce qui n'a « point lieu notamment pour la seconde opinion[1], et par là, cette « troisième obtient une tout autre solidité (p. 259). »

J'ai montré la fragilité de cette solidité, et on la verra encore mieux quand je montrerai tout à l'heure comment le point de départ de l'hypothèse de M. Richard, s'il était exact, ne s'accorderait nullement avec le martyre de S. Firmin sous Valérien ; mais, à vrai dire, je n'avais guère besoin de tant d'explications pour en démontrer la faiblesse ; l'auteur me vient lui-même en aide, en ajoutant :

« Allons encore plus loin, et supposons que les deux époques « de l'arrivée de S Saturnin et du martyre de S. Firmin ne se « puissent accorder et restent en un conflit inconciliable ; à la-« quelle des deux faudrait-il donner la préférence ? *Il semble* « qu'il n'y aurait guère à hésiter. Celle du martyre, inscrite au « milieu des *Gesta, en tête de la Passion,* est si grave, d'après « les traditions de l'Église et aux jugements des savants, qu'elle « doit l'emporter sur toute combinaison, adoptant pour unique « régulateur l'arrivée de S Saturnin (p. 260). »

En d'autres termes, M. Richard ne voit dans toute la question que les mots *Decius et Valerianus* du texte de Bosquet ; ces

[1] Celle qui place le martyre de S. Firmin sous Dioclétien, dont les défenseurs s'appuient aussi sur le texte de Bosquet.

trois mots, insérés dans un texte qui offre des signes manifestes de corruption, que l'Église d'Amiens n'a jamais connus, qu'aucun auteur ancien ne paraît avoir remarqués, sont pour lui le phare lumineux auquel il faut se cramponner *per fas et nefas*. Tout le monde ne sera pas de son avis. *Il me semble*, au contraire, qu'il y aurait beaucoup à hésiter, et *il me semble*, en outre, que mon honorable contradicteur forge en ce moment contre lui une arme dangereuse. La date de Maximien et Dioclétien, inscrite en tête des *Gesta*, admise dès le IXe siècle, ne prendrait-elle pas, par suite de ce raisonnement intempestif, une plus grande valeur ?

M. Richard, continuant sa dissertation sur les Actes de S. Firmin, dans le but de défendre son texte favori, décide ensuite que tout ce qui y est antérieur au martyre du Saint n'est qu'une addition traditionnelle ; et, de raisonnement en raisonnement, il arrive à supposer que le sénateur Firme, converti par S. Saturnin, pourrait bien être, non le père, mais le grand-père de S. Firmin. Il faut citer ici, pour être cru : « Qu'y aurait-il alors de « surprenant, dit-il (p. 261), si, parmi les conversions opérées « par S Saturnin, devait être compté, non le père, mais l'aïeul « de S. Firmin ? Pareille *modification* est aussi *légère* en elle-« même que facile à se produire à travers plusieurs siècles de « tradition orale » !! Ici l'érudition disparaît, le parti pris de tout plier au système se découvre, et la faiblesse de la thèse tout entière se montre au grand jour. L'auteur, faisant bon marché des hypothèses qu'il a si péniblement essayé d'échafauder, les remplace par une autre qui les vaut toutes, à elle seule, dont le résultat serait de mettre en suspicion toute l'histoire de S. Firmin, et surtout de faire adopter l'opinion qui place son martyre sous Dioclétien, opinion soutenue, on le sait, par de plus graves et plus anciens auteurs que les défenseurs de l'époque de Valérien. L'auteur des *Origines* fournirait donc à ses adversaires un argument qu'il aurait peut-être peine à réfuter, s'ils voulaient prendre sa supposition au sérieux.

Ce que j'ai dit jusqu'ici suffit, je pense, pour faire voir l'impossibilité absolue qu'il y a de faire concorder la mort de S. Firmin, arrivant pendant la huitième persécution et après le martyre de S. Laurent, la plaçât-on même dès l'an 260, avec la mission de S. Saturnin par S. Clément, vers l'an 92 ou 95, suivant l'hypothèse de M. l'abbé Richard. J'achèverai de démontrer encore plus cette impossibilité, en rappelant que le pontificat de S. Clément ayant pris fin avec l'an 76, la mission de S. Satur-

nin, si elle devait être attribuée à ce Pape ne pourrait être placée à l'année 92 ou 95; et, par conséquent, elle aurait eu lieu environ vingt ans plus tôt que l'époque assignée par l'auteur des *Origines*, ce qui achève de ruiner son système.

Le martyre de S. Clément ayant eu lieu sous Trajan, un grand nombre d'auteurs, dont plusieurs anciens et graves, je dois le reconnaître, ont fixé le pontificat de ce saint aux dernières années du premier siècle. On l'a également regardé comme le troisième successeur de S. Pierre, ou comme le quatrième pape. Beaucoup d'historiens, parmi lesquels Baronius, ont admis cet ordre et cette chronologie.

Mais les savantes recherches de la critique moderne, depuis deux siècles, s'appuyant surtout sur les dates consulaires que contiennent les plus anciens catalogues de l'Église romaine (indications qui, au jugement des érudits et de Baronius lui-même, doivent toujours être préférées), ont démontré que l'ordre et la chronologie du plus ancien de ces catalogues, qui remonte au milieu du IVe siècle, communément appelé catalogue Libérien, devaient être adoptés, notamment en ce qui concerne S. Clément. C'est ce qu'ont admis, de notre temps, les deux derniers historiens français de l'Église, les abbés Rohrbacher et Darras. Les Bénédictins de Solesmes, dans le seul volume qui ait encore paru de leur bel ouvrage sur les *Origines de l'Église romaine*, ont également admis cette succession des papes, lorsqu'ils annonçaient qu'ils soutiendraient la chronologie établie par Bianchini dans ses notes sur le *Liber Pontificalis* [1].

Or, il résulte des travaux de cet érudit que S. Clément succéda à S. Lin en 67, qu'il abdiqua le souverain pontificat à la fin de l'année 76, mais qu'il vécut jusqu'à l'année 100 de l'ère vulgaire, troisième du règne de Trajan; que S. Clet lui succéda sur la chaire de S. Pierre dans les premiers mois de 77, et fut martyrisé le 26 avril 83, dix-sept ans avant le martyre de S. Clément. Cette chronologie, établie sur les documents les plus anciens, s'accordant avec les antiques inscriptions de la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs, avait été soutenue, à part quelques divergences insignifiantes, quant au fond, par le P. Henschenius et le P. Papebroch. Ces savants ont tous deux démontré l'exactitude de l'indication du catalogue Libérien, qui porte que le pontificat de S. Clément eut lieu sous les règnes de Galba et de Vespasien, et qu'il embrassa les années comprises depuis le con-

[1] *Origines de l'Église romaine*, t. I, p. 84.

sulat de Trachalus et d'Italicus jusqu'à celui de Vespasien VII et de Titus. Ils ont parfaitement résolu les objections contraires [1].

On ne peut donc plus aujourd'hui, dans l'état de la science, affirmer comme un fait constant que le pontificat de S. Clément occupa les dernières années du Ier siècle, sous peine de paraître ignorer l'histoire de l'Église à cette époque. L'auteur des *Origines chrétiennes de la Gaule* n'en est pas là assurément ; pourquoi donc ne parle-t-il pas de cette difficulté chronologique, et présente-t-il, comme tranchée dans un sens, une question, que des hommes, dont il aime à saluer le nom et les travaux, ont résolue dans l'autre. Les noms de Bianchini, d'Henschenius, de Papebroch, de Rohrbacher même valent bien cependant la peine qu'on discute leur opinion, quand on ne l'admet pas.

Si le pontificat de S. Clément ne doit pas être placé à la fin du Ier siècle, ce pape n'a pas pu envoyer S. Saturnin dans les Gaules en 92 ou 95 ; et, par conséquent, le point de départ de l'hypothèse de M. Richard n'est plus qu'un point fixe qui bouge.

Parvenu à la fin de cette longue lettre, je me résume :

Le système de M. l'abbé Richard ne peut se soutenir et manque de base solide :

1° Parce qu'il s'appuie sur des Actes de moindre valeur que ceux que nous suivons avec les Bollandistes, les premiers Actes contenant deux indications chronologiques contradictoires, qui se détruisent mutuellement. Toutes les dissertations tendant à prouver que l'une de ces indications est préférable à l'autre se-

[1] CLEMENS... *fuit temporibus Galbæ et Vespasiani a consulatu Trachali et Italici* (68) *usque Vespasiano* VII *et Tito*. — *Catalogue Libérien*. V. *Origines de l'Église romaine*, I, 110 et *Patrologie latine*, CXXVII, 1079-80. Le catalogue dit de Félix IV et le *Liber Pontificalis* donnent pour première indication consulaire du pontificat de S. Clément, la même que le catalogue Libérien ; mais ils désignent, comme la dernière, celle de Vespasien IX et de Titus (79), ce qui est en contradiction avec le nombre de neuf années qu'ils indiquent pour la durée de son pontificat, comme le catalogue Libérien et les antiques inscriptions de S. Paul-hors-les-Murs. Il est évident que ce chiffre IX du consulat de Vespasien, au lieu de VII, est une faute de copiste. — Il est bon de remarquer que cette fixation du pontificat de S. Clément, avant l'an 77, explique comment les Actes de plusieurs des Saints, qu'il envoya en Gaule, placent leur mort sous Domitien.

ront toujours des suppositions et des hypothèses, que d'autres suppositions et d'autres hypothèses suffiront à renverser ;

2° Parce qu'il n'est pas prouvé que S. Saturnin ait reçu sa mission de S. Clément, et que, concédât-on ce point, il est maintenant démontré et généralement admis que S. Clément ne siégeait plus à la fin du Ier siècle ;

3° Enfin, parce qu'il est impossible de faire concorder la mission de S Saturnin, au Ier siècle, avec le martyre de S. Firmin pendant la huitième persécution.

Telles sont, mon cher collègue, quelques-unes des observations que j'ai à vous soumettre sur la *date de S. Firmin*, donnée par le livre des *Origines chrétiennes de la Gaule*. Faites en tel usage qu'il vous plaira ; je vous les livre volontiers, heureux si elles peuvent mériter votre approbation, et si je puis ainsi vous aider, pour une bien faible part, dans la construction du beau monument que vous élevez, avec tant de zèle et de talent, à toutes les gloires hagiologiques de notre diocèse.

Votre bien dévoué,

CHARLES SALMON.

IX. — RÉFUTATION DES PRINCIPALES OBJECTIONS CONTRE L'ANTIQUITÉ DU MARTYRE DE S. FIRMIN.

M. Salmon ayant suffisamment réfuté les objections de détail articulées dans le *Discours* de M. Ch. Dufour [1], nous croyons ne devoir indiquer que les principales, en y joignant seulement quelques rapides mots de réponse.

Première objection. — Comment S. Firmin, originaire d'Espagne, aurait-il pu, s'il a vécu au premier siècle, se faire comprendre de nos aïeux qui parlaient la langue celtique ?

Réponse. — Nous avons répondu d'une manière générale à ce sujet (pag. 101). La difficulté reste la même pour le troisième siècle, puisque M. Dufour reconnaît (pag. 27) que « au IVe siècle dans les Gaules, on parlait encore la langue celtique ».

[1] *L'apostolat de S. Firmin rétabli au IIIe siècle.* In-8° de 28 pages.

Deuxième objection. — Si S. Firmin a vécu au premier siècle, il aurait dû prêcher, non pas contre Jupiter, Junon et Minerve, mais contre Teutatès et Esus, puisqu'alors la religion des Romains n'était pas encore adoptée par les Celtes.

Réponse. — La religion polythéiste de l'empire régnait dans les cités soumises à l'administration romaine. Les missionnaires du premier siècle devaient donc surtout attaquer le paganisme officiel. Si Jupiter, Diane, Mercure sont spécialement désignés dans les Actes de S. Firmin, c'est à l'occasion de faits particuliers, qui n'excluent nullement les prédications contre les dieux topiques. D'ailleurs, S. Firmin eût-il vécu au troisième siècle, qu'il aurait dû tenir la même conduite, puisque malgré l'affermissement de la domination romaine, le druidisme persévérait encore dans beaucoup de campagnes.

Troisième objection. — Les Actes de S. Firmin nous offrent toutes appellations romaines; pas une seule n'est gauloise : ce qui nous indique le troisième siècle et non le premier.

Réponse. — Il n'y a rien de surprenant à voir des noms latins, quand il s'agit d'une ville soumise depuis un siècle et demi aux Romains et régie par leurs lois, aussi bien que par leur langue Rappelons-nous que dès l'an 57 avant Jésus-Christ, César avait soumis les Ambiani; que trois ans plus tard il avait tenu dans leur capitale une assemblée générale; qu'il y avait fait conserver des approvisionnements de grains et les otages des cités gauloises. Veut-on que l'élément romain n'aie pas encore absorbé à ce point l'élément celtique au commencement du deuxième siècle? Alors, répondrons-nous, c'est que le légendaire a latinisé quelques noms celtiques. Tous les écrivains du Moyen Age, parlant de cette époque, n'ont-ils pas agi de la même manière?

Quatrième objection. — Les juges de S. Firmin, en invoquant les décrets contre les chrétiens, s'expriment ainsi : *Sacratissimi imperatores decreverunt.* On comprend ce pluriel, si Firmin a été martyrisé sous les empereurs Dioclé-

tien et Maximien; il ne s'explique plus, si c'est sous Trajan. D'ailleurs, cette formule laudative paraît n'avoir été employée que vers le troisième siècle.

Réponse.— Il ne peut s'agir d'un décret de Trajan, puisqu'il ne publia point d'édit de proscription. Ce sont les anciens édits des empereurs qu'on invoque, parce qu'ils restaient toujours en vigueur. Cette formule de style judiciaire se retrouve dans beaucoup d'autres interrogatoires. Pour n'en citer qu'un exemple, Amalchus dit à Ste Cécile : « Ne sais-tu pas que nos maîtres, les invincibles empereurs, ont ordonné que les chrétiens soient punis ? » Or, Ste Cécile vivait sous le règne d'Alexandre Sévère qui ne publia point d'édit contre les chrétiens. Amalchus invoquait donc les lois de l'empire qu'avaient promulguées les prédécesseurs d'Alexandre [1].—Quant à l'épithète de *Sacratissimus*, nous la voyons donner à l'empereur Adrien dans l'inscription 134 du recueil d'Orelli, ce qui prouve que cette formule était usitée au commencement du second siècle.

Cinquième objection. — Trajan est connu par sa bonté ; une persécution sous son règne est invraisemblable. Sa lettre à Pline dément cette supposition.

Réponse. — Lorsque Pline le Jeune consulta Trajan sur la manière dont il devait traiter les chrétiens, l'empereur lui répondit qu'il ne fallait point les rechercher, mais que si on les accusait, il fallait les punir. C'est ainsi que sous les empereurs, relativement tolérants, il y eut sur divers points de l'empire des persécutions locales, en vertu des anciens édits qui ne furent jamais rapportés. Il ne faut point s'exagérer la bonté de Trajan : Polycarpe et Tertullien le classent parmi les persécuteurs de l'Église : on peut citer au nombre de ses victimes, S. Ignace, S. Clément, S. Évariste, S. Zozime, S. Hyacinthe et bien d'autres.

Sixième objection. — Sébastien ordonne que S. Firmin soit amené au théâtre, près de la porte Clypéenne. Cette porte, qui empruntait son nom à une fabrique de boucliers, n'existait pas à la fin du premier siècle.

[1] Dom Guéranger, *Histoire de Sainte Cécile*, pp. 130 et 403.

Réponse. — C'est là une assertion toute gratuite : pourquoi cette fabrique ne remonterait-elle pas au temps de César ? Supposons une origine plus moderne, le biographe ne devait-il pas désigner le lieu par le nom qu'il portait de son temps. N'agissons-nous pas de même, quand nous disons aujourd'hui que S. Firmin a dû probablement arriver à Amiens par la porte de Noyon ?

Septième objection. — Il est question de sénateurs amiénois, par conséquent d'une organisation politique qui n'existait pas encore à la fin du premier siècle.

Réponse. — Comment pourrait-on prouver qu'Amiens n'a pas été du nombre des cités qui, dès le premier siècle, furent administrées par un sénat ? Rappelons, d'ailleurs, que le titre de sénateur, pendant les six premiers siècles, s'applique d'une manière générale à ceux qui étaient investis d'une fonction judiciaire ou administrative, et que dans le langage de Grégoire de Tours, comme le remarque Faydit, ce terme exprime parfois uniquement une idée d'aristocratie.

Toutes les objections de cette nature s'évanouissent, quand on se rappelle que les écrivains carlovingiens prennent le langage de leur temps, en parlant du premier siècle. Ils transportent dans le passé les institutions, les mœurs, et les coutumes de leur temps, de même que les peintres de la Renaissance donnaient aux Romains les costumes et les allures du XVI[e] siècle. Ces anachronismes de nos légendaires ne sont que des altérations de détail, dont il n'est point permis de tirer des conclusions chronologiques.

Ces conclusions, prises dans un ordre d'idées plus générales, doivent découler de l'universalité de la tradition, de la masse imposante des témoignages qui contredisent Grégoire de Tours, et de l'invraisemblance des opinions contraires. Que nos lecteurs interrogent ces sources de vérité historique, comme nous l'avons fait, sans parti pris, sans arrière-pensée, et nous sommes persuadé qu'ils partageront nos convictions sur l'évangélisation des Gaules au temps des Apôtres et sur l'époque du martyre de S. Firmin.

RELIQUES.

On ignorait, au commencement du VII[e] siècle, l'emplacement du tombeau de S. Firmin. Un rayon miraculeux le désigna à S. Salve, alors qu'il célébrait les saints mystères dans l'église de Notre-Dame-des-Martyrs ; le corps mis au jour exhala une suave odeur qui se répandit jusque dans les diocèses voisins ; et le transport de ces reliques jusqu'à la nouvelle église, dédiée à S. Pierre et S. Paul, fit renaître un été subit de trois heures, pendant lesquelles les arbres se chargèrent de fleurs et de fruits [1]. Nous raconterons plus au long, dans la vie de S. Salve, cette légende que le P. Stilting [2] considère comme fabuleuse ; mais il est une circonstance de cet événement que nous devons signaler ici, parce qu'elle explique une des singularités du culte de S. Firmin.

Simon, seigneur de Beaugency (Loiret), se trouvait à la fenêtre de son château au moment de l'élévation du corps de S. Firmin ; il sentit une odeur surnaturelle traverser les airs et se trouva subitement guéri de la lèpre dont il était affligé. Simon s'empressa de venir à Amiens pour rendre grâces au saint martyr, et donna à notre église des biens considérables, entre autres son château de Beaugency. Quelque temps après, l'Évêque et le Chapitre lui rendirent la jouissance de ce château trop éloigné, à condition que lui et ses successeurs paieraient, chaque année, un cens de 20 sols et une obole. Cette redevance échut à l'Évêque seul, lorsqu'en 875 il y eut séparation de manse entre le Chapitre et l'Évêque. Ce dernier conserva les terres

[1] Les évêques de Beauvais, Noyon, Térouanne et Cambrai assistèrent à cette procession : c'est en souvenir de leur présence qu'on sonnait la grosse cloche de la cathédrale, quand un des successeurs de ces évêques venait à Amiens.

[2] *Act. sanct*, 25 septembre, p. 35.

du domaine orléanais jusqu'en 1149, époque où il consentit à les échanger contre une rente perpétuelle de 70 sols, monnaie d'Orléans. Enfin en 1291, l'Évêque renonça à ses droits personnels, avec cette clause, que le seigneur de Beaugency serait tenu d'offrir un cierge de cent livres à la cathédrale d'Amiens, le jour de la Saint-Firmin. L'inexécution de cette clause engendra plusieurs procès aux XIV[e] et XV[e] siècles. (*Mélanges*, Ms. 563 et 517 de la Bibl. d'Amiens. — Bimbenet, *Mém. sur les écoliers de la nation picarde à Orléans.* — Salmon, *Hist. de S. Firmin, Appendice.*)

Odulphe, trésorier de Saint-Riquier, obtint, en 864, de Hilmerade, évêque d'Amiens, un fragment du vêtement que portait S. Firmin, quand il fut martyrisé.

En 893, Otger, évêque d'Amiens, offrit quelques reliques de notre saint évêque à la collégiale de Saint-Quentin dont il avait été chanoine.

Guibert de Nogent, qui écrivait au XII[e] siècle, raconte une prétendue translation des reliques de S. Firmin, qui aurait eu lieu au VII[e] siècle. Dagobert, nous dit-il [1], eut à combattre les Huns qui, avec le concours des Flamands et des Amiénois, essayèrent de subjuguer la France. Le roi défit ses ennemis dans la plaine de Lihons en Santerre, vint massacrer une partie des habitants d'Amiens, de là courut s'emparer du corps de S. Firmin, qu'on avait transporté au château de Picquigny, et en fit présent à l'abbaye de Saint-Denis. M. de Lestocq, dans une dissertation spéciale, et le P. Stilting, dans son savant commentaire des Actes de S. Firmin, ont démontré la fausseté de ce récit, rejeté aujourd'hui par tous les critiques. On sait que Dagobert a combattu les Winides, mais au-delà du Rhin. Guibert de Nogent invoque, d'ailleurs, pour toute autorité, un morceau de parchemin trouvé dans un crâne : or, le chef de S. Firmin est toujours resté à notre cathédrale jusqu'à la Révolution, et le prétendu corps de S. Firmin

[1] *Translatio corporis S. Firmini*, dans l'appendice de ses œuvres, édit. de 1651, pag. 567.

qu'on conservait à Saint-Denis n'avait point de crâne [1].

Dans la première moitié du XI[e] siècle, Alix de Crespy, femme de Thibaut III, obtint de son cousin Foulques, évêque d'Amiens, une parcelle du bras de S. Firmin, qu'elle déposa dans l'église souterraine de Provins. Vers la même époque, une côte du Saint fut donnée à la collégiale de Saint-Martin de Picquigny.

Dans notre biographie de S. Geoffroy, nous parlons de la dévotion qu'il portait au fondateur de notre Église. Bornons-nous ici à dire qu'il fit exécuter une nouvelle châsse extrêmement riche, où furent transférées les reliques de S. Firmin, vers l'an 1110 [2].

Un violent incendie avait dévoré une partie de la ville d'Amiens, le 3 août 1137 [3]. Pour reconstruire les églises, on résolut de recueillir des aumônes dans tout le diocèse; et, afin d'exciter la pieuse générosité des fidèles, on voulut transporter en divers lieux la châsse de S. Firmin. Au jour indiqué, les habitants de la ville se rendirent à la cathédrale, pour assister au départ des reliques, que la plupart considéraient avec une profonde douleur; les fidèles adressaient naïvement leurs plaintes à la châsse, chargée sur les épaules des prêtres, et conjuraient le Saint de ne point les abandonner. La procession continuait son chemin; mais, arrivée à la porte du Grand-Pont, qui se trouvait dans la chaussée Saint-Pierre, la châsse devint immobile, et ceux qui la portaient ne purent lutter contre la

[1] C'est en se basant sur le témoignage de Guibert de Nogent, toujours si hostile à S. Geoffroy, que J.-B. Thiers, dans sa *Dissertation sur le lieu où repose le corps de S. Firmin le Confès*, consacre un chapitre à montrer que « S. Geoffroy baptisa un corps du nom de S. Firmin le Martyr, et fit porter sa prétendue châsse en divers endroits de son diocèse, pour avoir de l'argent, ce qui est condamné comme superstitieux par les conciles ».

[2] Le *Gallia christiana* dit en 1107; De Court, en 1108.

[3] Voir les observations de M. Salmon au sujet de cette date. Beaucoup d'écrivains avaient supposé à tort que cet incendie était celui-là même que le biographe de S. Geoffroy fixe au 23 août et qu'on rapportait à l'an 1107.

force surnaturelle qui les arrêtait. Les reliques furent rapportées triomphalement dans leur sanctuaire, au milieu des élans de la joie populaire qui, à cette occasion, décerna à son Patron le surnom de l'*Amoureux*.

Vers 1180, on commença à recueillir des offrandes pour la confection d'une nouvelle châsse. Elle était terminée le 16 octobre 1204, époque où eut lieu la translation. Ce précieux monument, en or pur, avait la forme d'une maison et offrait douze tableaux émaillés, relatifs à la vie de S. Firmin, accompagnés chacun d'une inscription explicative. Voici quels en étaient les sujets : 1° S. Honorat donne à Firmin le bâton pastoral ; 2° S. Firmin fait ses adieux à sa famille et à S. Honeste ; 3° il convertit Arcade et Romule; 4° il est chassé de Beauvais par Sergius ; 5° mort de Sergius, jeté à bas de son cheval ; 6° S. Firmin érige à Beauvais une église, sous le vocable de Saint-Étienne; 7° conversion de Faustinien ; 8° Firmin guérit un aveugle et deux lépreux, près de la porte Clypéenne ; 9° Sébastien ordonne la décapitation de S. Firmin ; 10° S. Salve découvre miraculeusement ses reliques ; 11° leur translation ; 12° les habitants de Beauvais, de Noyon, de Térouanne et de Cambrai viennent y assister.

En 1185 ou 1186, Pierre Paris, évêque de Pampelune, obtint de Thibaut d'Heilly une partie du chef de S. Firmin, qu'on vénère, encore aujourd'hui, à l'église de Saint-Laurent. C'est donc à tort que le couvent des Minimes de Madrid prétendait posséder le crâne de notre martyr. C'est celui d'un autre Firmin ou d'un Saint inconnu, auquel on aura appliqué une fausse désignation.

Les anciens bréviaires manuscrits d'Amiens nous disent qu'un grand nombre de miracles s'accomplirent par l'entremise de la châsse de S. Firmin. Ils nous signalent spécialement les suivants, accomplis au XII[e] siècle.

Une désolante sécheresse, unie à une excessive chaleur, avait tari les eaux et désolé les champs. On résolut de faire une procession autour de la ville, avec les reliques de S. Firmin. Pendant cette cérémonie, une femme, percluse de ses membres, invoqua le secours du Saint, recouvra la

santé et put se joindre à la foule qui suivait la procession.

Un autre jour, alors que l'évêque Warin présidait un synode dans sa cathédrale, une jeune fille, muette depuis plusieurs années, retrouva l'usage de la parole, grâce à l'intervention de S. Firmin ; ce même jour, un vieillard fort malade fut guéri devant la châsse du saint martyr.

A une époque inconnue, mais antérieure au XIV[e] siècle, on avait détaché du corps de S. Firmin un bras, avec lequel, aux fêtes de l'Invention et du Martyre de notre Apôtre, l'évêque d'Amiens donnait la bénédiction. Le chef avait été également mis à part, dans un reliquaire spécial que deux échevins portaient aux processions. Quant à la grande châsse, elle était portée par des chevaliers dans l'intérieur de la cathédrale, et ensuite dans les rues, par six bourgeois. Cet usage étant tombé en désuétude, l'échevinage le fit revivre dès l'an 1465, en faisant valoir, auprès du Chapitre, l'antiquité de ce privilége.

Ce n'est pas seulement aux jours de fêtes de S. Firmin et à la solennité de l'Ascension qu'avaient lieu ces processions : c'était aussi dans les temps de sécheresse. On raconte qu'en 1478, au moment où la châsse arrivait à l'église Saint-Acheul, une pluie abondante vint exaucer tous les vœux et fit disparaître toute crainte de famine.

La veille des processions de S. Firmin, les officiers de l'Évêque convoquaient les vassaux de l'évêché, pour qu'ils montassent la garde pendant la nuit, près de la châsse exposée. Les officiers devaient faire le guet à l'extérieur de la cathédrale.

La châsse de S. Firmin fut fréquemment enrichie par des dons de bijoux et de pierres précieuses, lesquels sont mentionnés dans les divers inventaires du trésor de Notre-Dame [1]. Une partie de ces joyaux furent volés en 1573.

[1] Ces inventaires, qui se trouvent aux Archives du Département et dans le manuscrit 517 de la Bibliothèque d'Amiens, ont été publiés par M. Garnier dans le tome X des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, et par M. Salmon, dans son *Histoire de S. Firmin*.

De pareilles soustractions se renouvelèrent dans le cours du XVI[e] siècle.

En 1588, on vendit quelques joyaux du chef de S. Jean-Baptiste, pour faire fabriquer un buste en argent où l'on mit le chef de S. Firmin, conservé jusque-là dans une sorte de coupe. Ce nouveau reliquaire fut porté processionnellement le 27 février 1590, pour demander le succès de l'armée catholique contre les Huguenots.

Le 25 septembre 1598, eut lieu la première procession anniversaire de la reprise d'Amiens sur les Espagnols. « Cette date, dit M. Salmon, resta célèbre dans les fastes historiques de la ville d'Amiens, et on remarqua la coïncidence de la fête de S. Firmin et du jour où les Espagnols, ses compatriotes, furent contraints de rendre à son roi légitime, sa ville épiscopale, dont ils n'avaient pu se rendre maîtres que par surprise. La reddition de la place à Henri IV fut regardée, par beaucoup, comme un signe de la protection du Saint pour sa seconde patrie. »

Une relique de S. Firmin, donnée par l'évêque d'Amiens à l'église d'Haisnes, près La Bassée (Nord), était en grande vénération dans ce pays. La guérison d'un lépreux en 1681 donna lieu aux vers suivants :

Omnibus horrendus lepra Jobus
Extitit in Roncq (près de Tourcoing),
Sed salvus precibus Firmini
Vovet in Haisno ;
Donec mors fortis fecisset
Sensus inanes
Nomen huic erat Antonius, cognomine Boussa.

Le curé de cette paroisse, Joseph Duquesnoy, raconte la guérison d'un autre lépreux, qui alla vénérer la relique de S. Firmin, en 1719[1].

[1] « Etant donc arrivé en la dicte église, et fait sa prière avec toute ardeur et humilité requise, il s'en retourna, sans penser à sa propre guérison, jusqu'à ce qu'il démit, en chemin faisant, son bonnet (car il ne pouvoit porter de chapeau sur la tête, par l'abondance

Ce même curé composa, en 1725, un cantique spirituel qui montre combien le pèlerinage d'Haisnes était fréquenté pour les maladies de peau. Cette pièce de vers, conservée aux archives municipales de cette localité, a été publiée par M. de la Fons, dans *la Picardie* (t. VI, p. 86).

Quand notre châsse de S. Firmin fut envoyée à la Monnaie (1793), M. Lecouvé, maire d'Amiens, recueillit les reliques, consistant en neuf ossements [1] et les remit à M. Lejeune, curé constitutionnel de Notre-Dame. Cet ecclésiastique, qui rétracta son serment à la constitution civile du clergé et devint chanoine de la cathédrale, restitua son précieux dépôt, en 1802. Ces reliques, vérifiées en 1816 et en 1829, ont été solennellement transférées avec d'autres ossements de Saints, le 14 janvier 1851, dans une châsse d'argent, du XIII[e] siècle, dont un anonyme avait fait don à Mgr de Salinis.

Le 19 janvier 1851, une petite relique de S. Firmin fut solennellement transférée à l'église Saint-Germain, dont le premier évêque d'Amiens est patron secondaire, et déposée dans la châsse de S. Germain d'Écosse.

On conserve aussi des reliques plus ou moins importantes de notre évêque : à Amiens, dans les églises Saint-Jacques (1852), Saint-Leu, Saint-Firmin (1861) et Saint-Martin ; à l'Hôtel-Dieu ; aux couvents des Carmélites, de l'Espérance, de Louvencourt, du Sacré-Cœur, des Ursulines, et de la Visitation ; dans le reste du diocèse, au Saint-Sépulcre d'Abbeville, à Corbie, à Fay (Chaulnes), à Longpré-les-Corps-Saints, à Mailly, au Mont-Saint-Quentin, à Picquigny, à Vignacourt, etc. ; dans les diocèses voisins, à la Cathédrale et à Saint-Nicolas d'Arras, à Saint-Fir-

incroyable dudict mal). Il trouva alors, avec un joyeux étonnement, deux bonnets, l'un d'estoffe et l'autre de croutte lépreuse, et s'asseyant sur la crette d'un fosset, il trouva sa chemise pleine des mesmes crouttes ; et enfin, d'une paire de bas, il en trouva deux paires, comme il avait trouvé deux bonnets. »

[1] L'omoplate du côté droit, les deux os coxaux incomplets, les deux cubitus, un radius, le fémur droit, les deux tibias.

min, près de Chantilly; à Sommesnille et à Saint-Vandrille (Seine-Inférieure), à Saint-Martin de Laon, etc. ; à Pampelune (Cathédrale, Saint-Laurent et église Saint-Firmin d'Aldapa).

On conservait jadis à l'église Saint-Jean de Picquigny, une côte de S. Firmin avec des ossements de S. Varlois et de S. Luxor, dans une châsse du XI[e] siècle, décorée de l'inscription suivante :

> Hispanus genere martir Firminus, Honesti
> Discipulus, cultor Deitatis, amator honesti ;
> Indutus fidei lorica, speque coronæ
> Fultus, martyrium duro complevit agone ;
> Cujus in hoc costa requiescit vase reposta ;
> Vuarlesii multa et Luxoris ossa sepulta. 1066.

L'inventaire de la cathédrale de Noyon (1426) mentionne « des draps de S. Firmin dans un coffret d'argent. » D'autres anciens inventaires signalent de ses reliques à la cathédrale de Laon (1523) ; aux collégiales de Saint-Vulfran et de Saint-Quentin; aux abbayes de Saint-Acheul, de Saint-Jean-d'Amiens, de Saint-Riquier, de Saint-Vaast d'Arras, de Saint-Remi de Reims ; aux couvents des Célestins d'Amiens et des Chartreux d'Abbeville, etc.

CULTE ET LITURGIE.

S. Firmin le Confesseur érigea une église sur le tombeau du premier évêque d'Amiens, qui dut être honoré par les chrétiens de Samarobrive aussitôt après son martyre. Son culte se propagea bientôt dans les diocèses voisins, dans quelques provinces même éloignées de la nôtre et pénétra ensuite en Espagne et en Angleterre.

Sous l'épiscopat de S. Salve, le baron de Picquigny voulut *relever du bras de S. Firmin.*

Le pape Alexandre III, en 1164, accorda une indulgence de quarante jours aux fidèles qui visiteraient le tombeau

du saint martyr, pendant l'octave de sa fête. Cette même faveur fut concédée en 1248, par Innocent IV, pour l'octave de l'Invention.

Renault d'Amiens, seigneur de Vignacourt, fonda dans cette localité, en 1216, un Chapitre de Saint-Firmin le Martyr qui, au XVIII[e] siècle, comptait douze chanoines, dont l'un était curé de la paroisse.

En 1226, l'évêque Geoffroy d'Eu réduisit, de quatre deniers à trois, la redevance annuelle que les commerçants mariés devaient payer à l'Évêque, en l'honneur de S. Firmin : c'est le droit seigneurial qu'on appelait *le répit* ou *le respect de S. Firmin.*

Thibaud d'Amiens, archevêque de Rouen, mort en 1229, fonda dans sa cathédrale la fête de S. Firmin, et obtint que l'Église d'Amiens, par une fraternelle réciprocité, célébrât, de son côté, la fête de S. Romain, évêque de Rouen. Nous célébrons toujours la fête de ce dernier pontife ; mais l'Église de Rouen, au moment de l'introduction de la liturgie romaine, a délaissé la fête de S. Firmin, bien qu'un culte de plus de trois siècles l'autorisât à conserver son antique usage.

Le 5 mars 1439, on représenta à Amiens « l'Invention de sainct Fremin martyr », et le 30 mars 1462 « la Vie de monsieur sainct Fremin ».

En 1490, une petite chapelle fut dédiée à S. Firmin sous une arcade du jubé de la cathédrale.

Un archidiacre de Notre-Dame de Paris, natif d'Amiens, Jean de Courcelles, fonda au XV[e] siècle, dans cette métropole, une procession annuelle, le jour de la Saint-Firmin. C'est à la même époque qu'une chapelle de Notre-Dame de Caudebec fut dédiée à notre évêque : elle a été placée depuis sous le vocable de S. Pierre.

La procession générale du jour de S. Firmin fut instituée le 14 septembre 1598 ; à partir de l'année précédente, l'élection des membres de l'échevinage se fit le 24 septembre. Le lendemain, deux des magistrats municipaux, sortant de charge, portaient à la procession la châsse de S. Firmin.

La Décollation de S. Firmin s'est toujours célébrée partout le 25 septembre, excepté en Espagne où on la transfère au 7 juillet.

« Le 25 septembre, dit M. Salmon, on présentait à l'offrande de la grand'messe, dans la cathédrale d'Amiens, six cierges de cire, du poids de cinquante livres, qui étaient dus en nature et non en argent, d'après un arrêt du Parlement de 1269. Ces cierges étaient présentés : deux par le Prévôt royal au nom du Roi, un à cause de la prévôté royale, et l'autre en qualité de comte d'Amiens; un, par le seigneur de Picquigny, vidame d'Amiens, dont la terre relevait du bras droit de S. Firmin; un, par le seigneur de Vignacourt; un, par le seigneur de Raineval et un par le seigneur de Boves. L'origine de cette redevance remontait à un temps immémorial. Le seigneur de Beaugency devait aussi un semblable hommage (le poids de son cierge était de cent livres), ce qui, avec celui présenté par le seigneur de Poix, qui s'offrait depuis le jour de l'Invention, portait à huit le nombre total des cierges présentés le jour de S. Firmin; mais il a cessé depuis la réunion du château de Beaugency au domaine royal, par Henri III (p. 249) ».

En 1747, un mandement de M. de la Motte ne maintient comme fête chômée en l'honneur de S. Firmin, que celle du 25 septembre. A la suite du concordat de 1801, cette solennité fut transférée au dimanche le plus rapproché, et le jeûne de la veille fut supprimé. La messe actuelle de la Décollation, comme celle de l'Invention, a été composée d'après d'anciens monuments liturgiques du diocèse : on y a conservé la belle préface du missel de 1752.

L'église collégiale de Saint-Quentin célébrait, le 19 mai, la fête spéciale de l'Avénement des reliques de S. Firmin, S. Victoric, S. Fuscien, etc., qu'elle possédait depuis le IXe siècle.

Nous trouvons une ou plusieurs fêtes de S. Firmin dans les Propres des abbayes du diocèse d'Amiens, dans les bréviaires actuels d'Espagne, dans ceux de tous les couvents de Prémontré, dans les anciens bréviaires ou les Propres actuels d'Amiens, Agen, Arras, Boulogne, Bour-

ges, Bayeux, Beauvais, Cambrai, Châlons-sur-Marne, Évreux, Laon, Le Puy, Lisieux, Meaux, Nancy, Noyon, Orléans, Pamiers, Paris, Reims, Rouen, Saint-Omer, Senlis, Sens, Térouanne, Troyes, Toulouse, Tulle et Verdun. Depuis l'introduction de la liturgie romaine, l'office de S. Firmin a disparu de quelques-uns des diocèses que nous venons de nommer, lesquels l'avaient emprunté au bréviaire de Paris dans le cours du XVIII[e] siècle.

Le culte de notre pontife a été introduit par les Navarrais dans les possessions espagnoles de l'Amérique.

On fait des pèlerinages en l'honneur de S. Firmin : à Saint-Acheul-lès-Amiens, dont la crypte est veuve de son tombeau ; à Tully (Somme), pour se préserver des clous ; à Saint-Pierre-du-Chastel (Eure), contre les picotements, désignés sous le nom de *fourmilière ;* à Morbecque (Nord), où l'on va boire de l'eau du *puits de S. Firmin*, pour se préserver de la fièvre, des crampes et des rhumatismes ; à Cormeilles (Eure), pour faire marcher les enfants; à Saint-Firmin-sur-Loire (Loiret), pour les douleurs en général; dans diverses églises de Normandie, contre les tremblements ; à Saint-Martin-Saint-Firmin (Eure) ; à Saint-Firmin-des-Bois (Loiret) ; à la chapelle de Saint-Firmin de Pampelune, etc. Au Moyen Age, on invoquait spécialement notre évêque pour l'érésypèle et le scorbut.

A Sommesnil et à Greuville (Seine-Inférieure), il y a encore aujourd'hui une confrérie de S. Firmin. Des congrégations analogues existaient jadis à Madrid et à Sarragosse.

S. Firmin est le patron de la Navarre, des diocèses d'Amiens et de Pampelume, et patron secondaire de Notre-Dame d'Amiens, de S. Germain d'Amiens et du diocèse d'Arras ; treize églises lui sont dédiées dans notre diocèse [1],

[1] Celles de Crocquoison, de Crouy, d'Éramecourt, du faubourg de Hem à Amiens, de Saint-Firmin (canton de Rue), d'Hocquincourt, de Millancourt, de Sourdon, de Thieulloy-la-Ville, de Tully, de Vaux-en-Amiénois et de Vignacourt. — Le village de la Neuville-lez-Amiens célèbre sa fête le 14 janvier.

neuf dans le diocèse d'Arras [1], six dans celui de Beauvais [2], quatre dans celui de Rouen [3], trois dans celui d'Orléans [4], deux dans celui de Blois [5], une dans chacun des diocèses de Cambrai, de Gap, Nancy, Nevers et Séez [6], une en Angleterre [7] et un certain nombre en Espagne.

La compagnie des sapeurs-pompiers d'Amiens fait chanter une messe solennelle à la cathédrale, le jour de S. Firmin, sa fête patronale. A Amiens et à Abbeville, les corporations des tonneliers, des marchands et *devalleurs* de vin l'avaient aussi choisi pour patron. Les tonneliers d'Abbeville ont seuls persévéré dans leur patronage.

C'est sous son vocable qu'étaient jadis deux églises paroissiales d'Amiens, aujourd'hui détruites; une église collégiale de Montreuil; l'église du faubourg de Thoule, à Roye, dédiée plus tard à S. Médard; l'église des Bons-Enfants, située rue Saint-Victor, à Paris; un hôpital d'Amiens, qui occupait une partie de la rue actuelle des Écoles-Chrétiennes, etc [8].

Les écoliers de la nation picarde, aux universités d'Orléans et de Paris, avaient choisi pour patron le premier évêque d'Amiens. Les statuts universitaires de juin 1331 prescrivent que les écoliers du diocèse d'Amiens, en entrant dans la faculté de Paris, doivent s'engager par serment à

[1] Bouin, Brévillers, La Calotterie, Fontaine-l'Étalon, Henneveux, Marles, Nempont-Saint-Firmin, Reclinghem, Sempy.

[2] Doméliers, Saint-Firmin, Hainvillers, Le Mesnil-Saint-Firmin, Le Saulchois, La Vacquerie.

[3] Esteville, Greuville, Sommery, Sommesnil.

[4] Saint-Firmin-sur-Loire, Saint-Firmin-des-Bois, Saint-Firmin-des-Vignes.

[5] Concriers, Saint-Firmin-des-Prés.

[6] Morbecque (Nord), Saint-Firmin en Val-Gaudemard (Hautes-Alpes), Saint-Firmin (Meurthe), Saint-Firmin de Bussy (Nièvre), Normandel (Orne).

[7] North Crowley, dans le Buckshire.

[8] La paroisse constitutionnelle érigée dans l'église des Cordeliers d'Amiens (aujourd'hui Saint-Remi) fut placée quelque temps sous le vocable de S. Firmin.

payer leur quote-part de la fête religieuse du 25 septembre. Cette solennité avait lieu, au XVII[e] siècle, dans la chapelle du collége du cardinal Lemoine. A Orléans, cette fête se célébrait à la paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, le 13 janvier. Les habitants de la ville de Beaugency étaient tenus de faire offrande au procurateur de la nation picarde d'une maille de Florence, valant douze francs de notre monnaie actuelle. Cet usage, signalé comme déjà très-ancien au commencement du XV[e] siècle, remontait peut-être à Simon de Beaugency.

Il serait trop long d'énumérer les chapelles qui furent dédiées à S. Firmin ; notons seulement celles qui lui furent consacrées : à Saint-Éloi de Dieppe, à l'église abbatiale de Saint-Denis, à la léproserie de Saint-Riquier ; et celles qui aujourd'hui encore gardent son vocable, à Saint-Vulfran d'Abbeville et dans les cathédrales d'Amiens, de Rouen et de Pampelune.

Un certain nombre de localités portent le nom de Saint-Firmin. Outre celles que nous avons déjà désignées, nous mentionnerons, comme étant sous ce vocable, une annexe du Crotoy, une annexe d'Eppeville, un faubourg de La Fère, où la foire a lieu le 25 septembre, une rivière qui prend sa source au nord de Roye, une rue de cette ville, une place d'Amiens et une des tours de Saint-Vulfran d'Abbeville.

Le nom de S. Firmin est inscrit dans nos anciennes litanies du Moyen Age ; dans les martyrologes de Rome, d'Amiens, de Cologne ; dans ceux de Florus, de saint Jérôme, de Raban-Maur, d'Usuard, de Wandelbert, etc.

MONUMENTS.

TOMBEAU DE S. FIRMIN. — L'église construite au IV[e] siècle sur le tombeau de S. Firmin s'élevait à l'emplacement actuel de l'église de Saint-Acheul. Antérieurement à 1751, on voyait encore la tombe du saint martyr dans le caveau qui est creusé sous l'autel. Il est probable qu'elle

aura été brisée, lorsque l'église s'écroula à cette époque. Il est donc désormais impossible de se prononcer sur la date de cette pierre funéraire, dont le P. Daire a donné un dessin trop incorrect. On y voit S. Firmin, revêtu d'habits pontificaux, mais sans mitre, tenant sa crosse à la main.

La crypte subsiste toujours, mais on ne saurait attribuer à S. Firmin aucune des cinq tombes qu'elle renferme. Parmi les sculptures du XVII[e] siècle qui décorent ce caveau, on voit cinq bas-reliefs relatifs à l'invention des reliques de S. Firmin. En 1860, M. Gonse, curé de la Neuville, fit placer l'inscription suivante au dessus du caveau :

†

D. O M.

CONFESSIO BEATI FIRMINI

Ambianorum primi Præsulis, Apostoli, Martyris, Patroni, secundo currente sæculo, tecti hac Ara quam erexit super paternam Faustiniani senatoris catacumbam, circa medium sæculi quarti, S. FIRMINUS confessor.

Sacrum corpus cum diutius latuisset, tandem, septimo ineunte sæculo, S. Salvio ejus successori revelatum, astante Clero, exultante populo, coruscantibus undequaque miraculis, elevatum et in cathedralem Ecclesiam Ambianensem translatum.

Ipsa tellus exultans, idibus januarii, frondes et flores protulit, et suavissimus odore sacro pignore dimanans ipsum Balgentiaci ad Ligerim Dinastam, lepra infectum, ad hunc tumulum Sanatum et gratum adduxit : dehinc omnia Sanitatum genera tot retro sæculis emanarunt.

Sumptu parochiali restitutum.

Anno MDCCCLX.

SAINT-FIRMIN EN CASTILLON.— Cette église, érigée sous l'épiscopat de S. Geoffroy, sur l'emplacement du château-fort où fut incarcéré notre apôtre, fut presqu'entièrement reconstruite au XV[e] siècle. La prison où eut lieu la déca-

pitation était métamorphosée en chapelle, avec un autel dédié à S. Nicéphore. L'église paroissiale, qui occupait une partie de la place actuelle de l'hôtel-de-ville, fut démolie en 1805. Vingt-cinq ans plus tard, en repavant l'emplacement de la crypte, on crut prudent de démolir la voûte et de combler le caveau. Aussi, est-ce sans aucun résultat qu'en 1856, nous avons opéré quelques fouilles dans cet emplacement, avec quelques-uns de nos collègues de la Société des Antiquaires.

SAINT-FIRMIN-A-LA-PIERRE. — Cette église, construite en 1117, là où se trouve aujourd'hui la place Saint-Firmin, fut rebâtie au XVI[e] siècle, et démolie après la Révolution. Son nom provenait d'une table de pierre, voisine du monument, sur laquelle on déposait le Saint-Sacrement ou les châsses, lors des processions générales. On conserve, dans le jardin du Musée Napoléon, la table de grès, datée de 1525, que donna un membre de la famille Clabault, pour remplacer un plus ancien *reposoir*. Cette église était également désignée, à cause de sa situation topographique, sous les noms de Saint-Firmin-à-la-Porte et Saint-Firmin-au-Val.

CHAPELLE SAINT-FIRMIN D'ABBEVILLE. — A l'emplacement actuel de Saint-Vulfran, s'élevait jadis une chapelle dédiée à S. Nicolas et S. Firmin ; c'est là qu'en 1058 fut déposé le corps de S. Vulfran, transféré de l'abbaye de Fontenelle ; Guillaume de Talvas, comte de Ponthieu, remplaça cette chapelle par une vaste église qui fut placée sous l'invocation de S. Vulfran. Le souvenir du sanctuaire primitif s'est conservé par le vocable de S. Firmin, donné à l'une des tours et à une chapelle de la collégiale.

COLLÉGIALE SAINT-FIRMIN DE MONTREUIL. — Cette collégiale, supprimée en 1792, avait été érigée, au XII[e] siècle, sous le titre de S. Firmin, par Thibaud d'Heilly, évêque d'Amiens.

SÉMINAIRE SAINT-FIRMIN DE PARIS.—Saint Firmin n'était pas, comme l'a cru M. Barthélemy-Maurice, un couvent de la rue de Vaugirard. C'était un séminaire appartenant aux Prêtres de la Mission, situé rue Saint-Victor, dans le fau-

bourg Saint-Denis. Cet établissement fut converti en prison pendant la Révolution : on y massacra soixante-seize prêtres réfractaires. (GRANIER DE CASSAGNAC, *Hist. des massacres de septembre*, t. II, p. 309).

CHAPELLE DE PAMPELUNE. — On prétend que la chapelle de S. Firmin, de l'église Saint-Laurent, indique l'emplacement de la maison où naquit S. Firmin. Elle fut construite en 1695, en remplacement d'un petit autel qui datait de 1399.

FONTAINES DE S. FIRMIN. — On montre à Pampelune, près de l'église de Saint-Saturnin, le puits dont les eaux auraient servi à l'évêque de Toulouse pour baptiser les premiers chrétiens de cette ville et, par conséquent, les parents de S. Firmin. — A Sommesnil (Seine-Inférieure), la fontaine dite de S. Firmin aurait servi à notre futur évêque pour le même usage. — Il existe des fontaines du même nom, plus ou moins vénérées, à Saint-Firmin, près de Chantilly, à Morbecque (Nord) et à Bourges.— Il y avait jadis une source dans une cave de la place Saint-Firmin, laquelle était décorée d'une décapitation du saint martyr, sculptée en 1445 par Michel Luitefort. Ce bas-relief en pierre se trouve aujourd'hui à Hallencourt.

TRADITIONS POPULAIRES.

Au XVIIe siècle, on voyait encore, sur la grande place de Beauvais, une pierre désignée sous le nom de *Pas de saint Firmin*, où était, dit-on, l'empreinte d'un pied d'homme. La tradition racontait à ce sujet que l'apôtre avait laissé cette marque de son pied, quand il s'enfuit de Beauvais pour échapper à de nouvelles persécutions. Il se serait sauvé par un passage souterrain, dont les restes subsistaient encore il y a deux siècles, dans la direction qui va de la porte de l'Hôtel-Dieu à l'abbaye de Saint-Lucien.

M. Gabriel Rembault nous a signalé une tradition qui fait traverser à S. Firmin, fuyant de Beauvais, le territoire

de La Vacquerie (Oise). Il aurait dit aux habitants que les Beauvaisiens l'avaient raillé parce qu'il était petit et bossu, qu'il les abandonnait et allait à Amiens dont les enfants deviendraient bientôt les siens. On ajoute qu'il se rendit de là à Dommeliers, où il se reposa à l'endroit qu'on appelle encore aujourd'hui *la pierre S. Firmin*, et où on lit cette inscription : *S. Firmin, priez pour nous.*

A Picquigny, rue des Chanoines, on montre un piédestal qui aurait remplacé la pierre sur laquelle se serait posé le prédicateur, pour annoncer l'évangile aux habitants.

D'après une ancienne tradition, S. Firmin, alors qu'il occupait le siége d'Amiens, aurait évangélisé les pays qui s'étendent des bords de la Lys aux rives de l'Yser. A Morbecque, on donne le nom d'*Écuelle de S. Firmin* à une source où il se serait fréquemment désaltéré. (RAYMOND DE BERTRAND, *Dévotions populaires chez les Flamands.*)

D'autres traditions locales mentionnent le passage de S. Firmin à Boves, à Poix, à Rainneval, à Abbeville, à Vignacourt, à Dreuil, à Fontaine-sur-Somme, à Saint-Valery, à Roye, etc.

M. Prarond, dans ses *Rues d'Abbeville* (page 16), raconte une légende relative à la tour Saint-Firmin de la collégiale Saint-Vulfran : mais ce récit est trop spirituel pour que nous ne soupçonnions pas l'auteur d'en avoir puisé le fonds et les détails dans sa poétique imagination.

ICONOGRAPHIE.

S. Firmin est représenté en costume d'évêque, mais rarement tenant sa tête dans les mains. Un sermon d'un Lectionnaire du XIIIe siècle (ms. 149 de la Bibliothèque d'Amiens) nous dit que le saint martyr, après sa décollation, porta sa tête dans ses mains : c'est le seul document ancien mentionnant un tel fait, qui ne paraît pas avoir été accueilli par la tradition.

On donne parfois à S. Firmin, pour attribut, l'épée qui

consomma son martyre. C'est seulement au portail de Saint-Riquier que nous voyons deux licornes à ses pieds : c'est là ce qui aurait fait adopter ces animaux pour support des armes de la ville d'Amiens. On sait que la licorne est l'emblème de la pureté, d'après une tradition qui a peut être son origine dans l'antique religion des Perses.

Un des portails de la cathédrale d'Amiens (au nord de la façade) est dédié à S. Firmin. Sa statue domine le trumeau de la porte. Le personnage que le saint foule aux pieds a le type et le costume romain ; nous croyons qu'il faut y reconnaître Sébastien Valère, plutôt que l'emblème de l'Idolâtrie. Au-dessous, on voit, d'un côté, la décapitation de S. Firmin dans sa prison, et, de l'autre, une scène qui représente peut-être Sébastien, méditant la perte du missionnaire. Quatre autres sujets, inscrits dans des arcades tréflées, figurent des détails de l'Invention des reliques. La statue de notre apôtre a pour cortége quatorze saints personnages, parmi lesquels on reconnaît S. Gentien, S. Salve, S. Domice, S. Honoré, S[te] Ulphe, S. Fuscien, S. Victoric et S. Firmin le Confesseur. Au tympan, les deux étages supérieurs des sculptures, composés de soixante-huit figures, représentent l'Invention du corps de S. Firmin et la procession triomphale de ses reliques.

Les clôtures du chœur, du côté de l'épître, sont consacrées à glorifier le fondateur de notre Église. Pour la description complète de ce chef-d'œuvre du XV[e] siècle, nous renverrons nos lecteurs à l'excellent travail qu'ont publié MM. les chanoines Jourdain et Duval, dans le t. IX des ***Mémoires des Antiquaires de Picardie***. Nous nous bornerons ici à indiquer simplement les sujets des médaillons et des groupes de sculpture, avec les rimes qui sont inscrites sous les arcades.

Les treize médaillons, contenant en tout cent sept personnages, représentent les détails suivants : 1° baptême de S. Firmin ; 2° son éducation par S. Honeste ; 3° S. Saturnin baptise le père de S. Firmin ; 4° prédication de S. Firmin ; 5° il est sacré par S. Honorat ; 6° le saint évêque convertit Arcade et Romule ; 7° il évangélise Angers ;

8° il fait ériger dans Beauvais une église à saint Étienne; 9° il guérit des infirmes ; 10° guérison de deux lépreux ; 11° Caste voit de l'œil qu'il avait perdu ; 12° guérison d'un malade ; 13° possédés délivrés.

Voici les sujets des huit groupes avec les rimes qui les accompagnent :

1° Entrée de S. Firmin à Amiens.

Le disieme de octobre amiens·
Saint fremin fit premiere entree·
Dont faustinien et les siens·
Ont grande joye demonstree·

2° Prédication de S. Firmin.

Au poeuple d'amiens anucha·
La sainte loy evangelique·
Tant que pluseurs deulz adrescha·
A tenir la foy catholique·

3° Baptême de Faustinien, d'Attille et d'autres convertis.

Faustinien · la noble atille·
Feme agrippin · famille enfans·
Baptisa · avec trois fois mille·
Pour ung jour la foy cofessas·

4° Jugement et décapitation de S. Firmin.

Longulus et Sebastien·
Des ydolatres a linstance·
Le saint martir par faulz moyen·
Emprisoneret · Et puis · sas ce·
Que le poeuple en eut congnoissace·
Secretement · contre raison·
Firet de nuit soubz leur puissance·
Trechier so chief en la. prison·

5° Prédication de S. Salve.

Sainct saulue son peuple incitoit·
De faire a dieu priere pure·
Desirant scauoir ou estoit·
De sainct fremin la sepulture·

6° Le rayon miraculeux.

Sainct saulve en esleuans les yeulx
Comme ung rais du soleil dessus·
Apperchеut du trône diuin·
Le corps du martir sainct fremin·

7° Invention du corps de S. Firmin.

Quatre euesques | beauuais | Noyon·
Cambray | therouenne | aidant dieu·
Vindrent voir ceste Inuention·
Euocquez par lodeur du lieu·

8° Translation des reliques.

A sainct acheul en chasse mys·
Fut puys en amyens apporte·
Pluseurs malades la transmys·
Le depriant eurent sancte·

La fausse tradition concernant le prétendu transport de nos reliques à l'abbaye de Saint-Denis, a donné lieu à la décoration d'un autel de cette basilique, consacré à S. Firmin.

Le martyre de S. Firmin est sculpté en ronde bosse dans le cloître de la cathédrale d'Amiens, qui conduit à la grande sacristie. On voit sa statue à la tour du nord; sur le flanc gauche, entre deux fenêtres; à la base du clocher doré; dans la chapelle de S. Jean-Baptiste (œuvre de Poultier, 1710) et dans celle de S. Firmin (œuvre de Vimeu).

Parmi les autres églises qui possèdent des statues anciennes ou modernes de notre saint Évêque, nous mentionnerons Saint-Germain d'Amiens (au portail principal, comme patron des tonneliers, et, à l'intérieur, œuvre de M. Duthoit); Saint-Vulfran d'Abbeville (même répétition); Saint-Firmin et Saint-Leu d'Amiens; les églises de Croixrault, Frémont, Herbécourt, Hornoy, La Neuville-Saint-Acheul, Saint-Sépulcre de Montdidier (1588), Poix, (XVI[e] siècle), Saint-Riquier (portail), Salouel, Senarpont, Vaux-en-Amiénois; la chapelle du Saint-Esprit à Rue, la chapelle castrale de Moreuil, etc.; et, hors de notre diocèse, Greuville et Sommesnil (Seine-Inférieure), Saint-Firmin (Oise), la cathédrale de Pampelune, etc.

Parmi les statues disparues, nous indiquerons celle de Saint-Firmin-à-la-Porte, due au ciseau de Dupuy; celle de Saint-Firmin-en-Castillon, dont la niche, ornementée de fleurs et de fruits, rappelait les miracles de l'Invention; et celle qui dominait la porte de Noyon, bâtie vers l'an 1475, sur la route qui conduit à Saint-Acheul.

A Notre-Dame d'Amiens, beau tableau de M. Lécurieux, représentant S. Firmin qui baptise les premiers chrétiens. —Figure en pied, dans les décorations murales de la nouvelle chapelle du Sacré-Cœur. — Autres tableaux à la chapelle de l'évêché, à Saint-Firmin près du Crotoy, à Vaux-en-Amiénois, à Saint-Firmin-sur-Loire (Loiret), etc.

Un livre d'heures manuscrit du XV[e] siècle, conservé à la Bibliothèque de Boulogne-sur-Mer, nous montre S. Firmin tenant un cœur embrasé dans sa main droite. C'est là un attribut dont nous ne connaissons pas d'autre exemple.

Des vitraux du XV[e] siècle, à Saint-Firmin-en-Castillon, représentaient l'histoire de notre Apôtre. On le voit, tenant sa tête dans ses mains, dans un vitrail du XIII[e] siècle, à la cathédrale d'Amiens. — Autres vitraux anciens ou modernes à Saint-Jacques, à Saint-Germain et au Sacré-Cœur d'Amiens; à La Neuville-Saint-Acheul, à Vignacourt, à Villers-Bretonneux, à Villers-Campsart, à l'hospice de Picquigny, à la chapelle castrale de Grivesne, à la chapelle du Musée Napoléon (œuvre de M. Bazin), etc.

Le bréviaire de Fr. Faure (1667) est orné d'une gravure de Sanson, représentant S. Firmin à genoux dans sa prison. Un bourreau, éclairé par son aide, s'apprête à lui trancher la tête. Trois spectateurs contemplent cette scène derrière une fenêtre grillée.—Dans le missel de Fr. Faure, S. Firmin décapité, gravure de Noblin. — En tête de ce missel et de celui de M. de La Motte, autre gravure de Noblin, où S. Firmin se trouve à côté de S. Jean-Baptiste. — Autres gravures par B. Picart, Sébastien Leclercq et Callot. — M. Guénebault (*Iconographie des Saints*) décrit ainsi une gravure sur bois, d'après Burgmaier, pour la Suite des *Saints de la famille de Maximilien d'Autriche*. « S. Firmin debout, tenant une crosse et un livre ; à terre, devant lui, une tête d'évêque tranchée, près de laquelle un glaive ; divers instruments de supplice sont attachés à une colonne ».

A l'évêché d'Amiens, on conserve une tapisserie (1612) représentant l'entrée de S. Firmin à Amiens ; et, chez les dames Clarisses, un tapis de la même époque figurant la Décollation.

S. Firmin apparaît sur quelques anciens sceaux des évêques d'Amiens. Sur celui de Jean de la Grange, il est à côté de la Vierge qui tient l'enfant Jésus. — Mêmes figures sur le sceau universitaire (1398) de la nation de Picardie. — Tête de S. Firmin sur l'ancien contre-scel du Chapitre d'Amiens. — Effigie en or du Saint sur la croix capitulaire que portent les chanoines d'Amiens, en vertu d'un rescrit du 30 mars 1853.

Des monnaies d'argent, frappées à Amiens aux VIIe et VIIIe siècles, portent sur leur revers le nom de *Sti Firmini*, et, de l'autre côté, les noms abrégés de Pepin ou de Charlemagne.

BIBLIOGRAPHIE.

Les Actes de S. Firmin, publiés d'abord par Bosquet en 1636 (*Ecclesiæ Gallicanæ Historiæ*, in-4°), ont été réédités d'abord en partie, par le P. Bolland, en 1658 (*de sancto Ho-*

nesto, xvi febr.), et par le P. Stilting, en 1760 (xxv sept.), avec de savantes annotations. Nous avons dit plus haut combien cette dernière leçon est préférable aux précédentes et quelle est son exacte conformité avec les anciens monuments liturgiques de notre diocèse.

Ces Actes, que nous croyons remonter au Ve siècle, contiennent quelques interpolations, des exagérations évidentes et certains détails qui prouvent que l'auteur, manquant parfois des documents qui lui étaient nécessaires, a surchargé son récit de circonstances plus ou moins contestables. Ce n'est point là, du reste, un motif pour suspecter la véracité du fond, et nous ne pouvons souscrire à l'excessive sévérité qu'ont montrée, pour ces Actes, Tillemont et Dom Rivet.

Nous avons suffisamment parlé des Actes découverts à Florence et publiés par Maceda.

Un anonyme du VIIIe siècle, extrêmement crédule, a relaté la découverte du corps de S. Firmin qui avait eu lieu au siècle précédent. Ce sermon historique, prononcé au jour anniversaire de cette cérémonie, est imprimé dans l'appendice des œuvres de Guibert de Nogent et reproduit, en grande partie, dans les *Annales* du P. Le Cointe (t. iv, p. 182).

Les Actes de S. Salve et de S. Geoffroy nous fournissent quelques renseignements sur les reliques de S. Firmin.

Outre ces documents et les ouvrages déjà cités de D. Grenier, Maceda ; de MM. Bimbenet, Ch. Dufour, Duval et Jourdain, Garnier, E. Prarond, Richard, Ch. Salmon, Tailliar, Am. Thierry, J.-B. Thiers, etc., nous avons consulté :

Manuscrits. — *Breviarium ambian. antiquum* (XIIIe siècle), nos 112 et 169 de la Bibl. d'Amiens. — *Ordinarius liber eccl. ambianensis* (XIIIe s.), no 184. — *Lectionnaires* des XIIIe et XVe siècles, nos 149, 152 et 153. — Claude Gellée, *Extractum ex Bibliotheca Eccles. ambian.* 1564 ; copie postérieure d'un siècle, conservée aux Archives de

la Somme : l'original se trouve à la Bibl. d'Aix en Provence. — DE COURT, *Mémoires chronolog.*— DOM GRENIER, *Collection*, t. LXVI, f° 117 ; t. CLX, f° 208 ; CLXXVIII, f° 61. — *Mémoire sur le lieu où repose le corps de S. Firmin le martyr* (XVIII[e] s.), aux Archives départ., armoire 1, liasse 50, n° 5. — DU CANGE, *Hist. des évêques d'Amiens* (Bibl. imp. ms. Fr. n° 9476).—*Collection de Vies des Saints* (Bibl. imp. fonds lat., n° 12611). — *Continuation du Martyrologe angevin* (Bibl. d'Angers).— Renseignements communiqués par Mgr BARBIER DE MONTAULT, M. G. REMBAULT, et surtout par M. CH. SALMON, à qui nous devons des remerciements tout spéciaux.

IMPRIMÉS. — MALBRANCQ, *de Morinis*, I, 119, 288, 616. — LE COINTE, *Annal. eccl. Franc.* IV, 180. — *Pro sanctissimo Ecclesiæ Pompelonensis Navarreorum protho episcopo Firmino deffensorium, ex visceribus sacræ theologiæ tam scholasticæ quam moralis deductum*. s. l. n. d. 12 ff. in-f° (aux Archives départ.). — *Gallia christiana*, X, 1150. — Les anciens bréviaires d'Amiens et de Beauvais.—TILLEMONT, *Mémoires*, etc. III, 297, 697.— DE LA MORLIÈRE, *Antiquités de la ville d'Amiens*, édit. in-4°, 25, 182. — LONGUEVAL, I, 125, 127, 132.— DAIRE, *Hist d'Amiens*, II, 3, 127, 264.— LOUVET, *Histoire de la ville de Beauvais*, p. 159.—D. GRENIER, *Introd. à l'Hist. de Pic.*, 267. —*Manuscrits* de PAGÈS, I, 26, 49, 94; V, 484, 490; VI, 42. — DE BEAUVILLÉ, *Docum. inéd.* I, 344, 357, 468. — SABATIER, *Vies des Saints du diocèse de Beauvais*, 327. — Recueils hagiographiques de BAILLET, CH. BARTHÉLEMY, CROISET, ANDRÉ DUVAL, GIRY, PROUST, RIBADENEIRA, etc.

S. FIRMIN LE CONFESSEUR

ÉVÊQUE D'AMIENS.

1er Septembre. — IVe Siècle.

Nous ne possédons que trois documents anciens relatifs à la vie de S. Firmin le Confesseur[1] : 1° un passage des Actes de S. Firmin le Martyr (IVe ou Ve siècle), édités par les Bollandistes ; 2° un appendice dans les Actes du même saint (VIe ou VIIe siècle), publiés par Bosquet ; 3° enfin, la Vie (XIe siècle) que les Bollandistes ont donnée au 1er septembre, avec cette qualification bien méritée : *Acta anachronismis conspersa*. Nous allons tâcher de démêler ce qu'il y a de vrai, de faux et de douteux dans ces documents, et l'on verra que les faits incontestables se réduisent à fort peu de chose.

L'auteur des Actes, que nous croyons remonter au XIe siècle, entre en matière par cette singulière introduction que nous traduisons littéralement :

« Sous le règne éternel de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, l'an 867 de la fondation de

[1] Mêmes variantes de noms que pour S. Firmin le Martyr, dont on le distingue par la qualification de *confesseur*. On disait jadis S. Firmin le *Confez* ou *Confès*, en prononçant l'S.

Rome, Antonin Pie, de concert avec son fils Marc-Aurèle, fonda une ville qu'il nomma *Somonobria*, du nom du fleuve qui l'arrose, la *Somena*. Il la consacra à de nombreuses divinités, la combla de richesses et en fit le séjour d'illustres guerriers. Entourée de bois et de terrains fertiles, cette cité, centre d'un commerce considérable, était défendue, d'un côté, par plusieurs bras poissonneux de la Somme, et, de l'autre, fortifiée par des murailles. Gratien, fils du grand empereur Valentinien, en fit la capitale de ses États, y fut investi de la dignité impériale et changea le nom de cette cité en celui d'*Ambianum*, à cause des cours d'eau qui l'enserrent (*ab ambitu fluminum*). »

Que d'erreurs accumulées ! L'auteur anonyme rapporte au règne d'Antonin Pie (138-161) la fondation de cette célèbre Samarobrive dont nous parlent Ptolémée, Cicéron et Jules César ; il attribue à Gratien (367-383) l'invention de ce nom d'*Ambianum*, que nous trouvons dans Eumène (260-311), et fait fonder Amiens par Antonin Pie, en l'an de Rome 867, c'est-à-dire quatorze ans avant qu'il ait été adopté par Adrien. N'est-il pas superflu d'ajouter que le nom d'*Ambianum* est tiré de la nation des *Ambiani*, ainsi désignés par Jules César, et que l'étymologie indiquée n'a point même un vernis de vraisemblance, puisqu'Amiens n'est pas entourée par la Somme, ni par d'autres cours d'eau.

C'est sous le règne de Gratien (367-383) que notre anonyme fait vivre Faustinien, père de S. Firmin le Confesseur. Il n'aurait pas été seulement préfet d'Amiens, comme le disent les Actes de S. Firmin

le Martyr (édit. de Bosquet), mais il aurait tenu le premier rang parmi les dignitaires de la Gaule [1]. Ce serait ce même personnage qui, converti par S. Firmin le Martyr, lui rendit plus tard les honneurs de la sépulture dans sa métairie d'Abladane. Cette identité est inadmissible, non point seulement dans le système chronologique que nous avons adopté pour notre premier pontife, mais aussi dans l'hypothèse, aujourd'hui abandonnée, qui rapproche le plus la date de son martyre, celle de La Morlière qui adopte l'an 303. Il faudrait alors, en accumulant les improbabilités, supposer que Faustinien avait tout au plus vingt-cinq ans lorsqu'il fut revêtu de l'importante dignité de sénateur; qu'il fut baptisé et qu'il exerçait encore la même fonction à l'âge de quatre-vingt-neuf ans, sous la première année du règne de Gratien. La conciliation des époques devient encore plus impossible, si on place le martyre de S. Firmin vers l'an 287, comme Tillemont, ou sous Valérien, comme M. l'abbé Richard.

Si S. Firmin le Confesseur avait été le fils de Faustinien le sénateur, l'auteur des Actes de S. Firmin le Martyr n'aurait point manqué de signaler une circonstance aussi importante. Elle est mentionnée, il est vrai, dans les Actes publiés par

[1] Hierarchico totius Galliæ ordini præerat summus, nº 2. — Vincent de Beauvais (lib. XVI, c. 89) amplifie encore cette exagération, en disant qu'il était préfet de toute la Gaule : « Non solum Ambianis, sed totius Galliæ præfectus erat » : ce qui est répété par notre bréviaire de 1550 Malbrancq (t I, p. 152) se contente de dire que Faustinien était préfet des ports de la Gaule, et lui ménage ainsi un rôle important dans l'histoire de la Morinie.

Bosquet[1]; mais nous avons montré, ailleurs[2], combien ils sont interpolés. Le père du troisième évêque d'Amiens était-il le fils de Faustinien, comme le supposent La Morlière et Dom Grenier? Ne serait-il pas plutôt son petit-fils? Serait-ce une simple ressemblance de noms, qui aurait fait naître la confusion qu'accepta le Moyen Age et que répétèrent nos bréviaires, à partir du XVIIe siècle? Ce sont là des conjectures qui ont chacune leur dose de probabilités, mais que nous ne pouvons confirmer par aucun indice positif.

Faustinien donna à son fils unique le nom de Firmin, en mémoire du saint fondateur de l'Église d'Amiens. Ce jeune enfant, doué d'un excellent naturel, se consacra au Seigneur, dès ses premières années, et, sous la direction de maîtres sages et religieux, fit de rapides progrès dans l'étude. Ses nobles traits reflétaient la précocité de son intelligence et la grâce de sa modestie. Il méditait souvent, dans la solitude, sur les passages de l'Écriture sainte qu'il avait entendus dans les réunions de l'église auxquelles il assistait assidûment. La simplicité de la colombe, nous dit son biographe, s'alliait chez lui à la finesse du serpent : aussi, la renommée de ses vertus et de ses talents se répandit bientôt dans toute la Gaule.

Une assemblée des évêques de France, ajoute

[1] Il faut remarquer que, dans ces Actes, l'hôte de S. Firmin le Martyr est appelé Faustin, tandis que le nom de Faustinien est réservé au père de S. Firmin le Confesseur.

[2] Pages 34. 40, 43, 44, 46, 47, 54, 116, 117, 120 et suivantes, de ce volume.

notre Anonyme, prenant en considération les persécutions qui sévissaient de nouveau contre les chrétiens, résolut d'ordonner Firmin évêque *des régions occidentales :* dénomination qui, à elle seule, suffirait à compromettre l'autorité du récit. Il s'agit sans doute ici de ce concile dont on ignore le siége, lequel s'assembla, vers l'an 357, pour rejeter le formulaire eusébien que venait d'adopter le conciliabule de Sirmium. La persécution à laquelle il est fait allusion serait celle des Ariens, qui compta parmi ses plus illustres victimes S. Hilaire de Poitiers, S. Eusèbe de Verceil et S. Paulin de Trèves.

L'ordination s'accomplit au milieu d'une immense foule de fidèles, d'un grand nombre de clercs et des chœurs des chantres. Le consécrateur aurait été le B. Jean, évêque de Lyon. On peut se dire tout d'abord qu'au IVe siècle, les évêques se faisaient consacrer par leur métropolitain et que les diocèses de la Gaule-Belgique n'avaient rien à démêler avec Lyon. Cependant, si l'ordination eut lieu pendant le concile dont nous avons parlé, et si ce concile s'est tenu à Lyon — ce qu'on ignore — on comprendrait une infraction aux usages établis.

Une objection beaucoup plus grave, c'est qu'on ne voit apparaître un évêque du nom de Jean, sur le siége de Lyon, qu'au XIIe siècle.

Faut-il supposer une omission dans les listes épiscopales entre Vérissime, qui souscrivit au concile de Sardique, et S. Just qui occupait le même siége, vers l'an 374 ? Ou bien, notre biographe aurait-il commis une erreur géographique dans la désignation du siége de Jean ? Nous avouons que tout l'en-

semble de ce passage nous inspire beaucoup de défiance, parce que nous y voyons plusieurs circonstances qui, selon la remarque de Maceda, paraissent calquées sur les Actes de S. Firmin le Martyr : « De même que ce dernier était le fils aîné du sénateur Firme, baptisé par S. Saturnin, ainsi S. Firmin le Confesseur devient le fils unique du sénateur Faustinien, baptisé par S. Firmin le Martyr. Comme le premier avait été confié par son père à S. Honeste, pour qu'il fût élevé par lui, de même le second est confié par son père à des hommes pieux, pour être instruit. Enfin, comme le premier, devenu savant et chéri de tous, fut sacré évêque par le pontife de Toulouse, de même on rapporte que le second, en raison de la notoriété de son savoir et de ses vertus, fut consacré par l'évêque de Lyon [1]. »

Le nouvel évêque d'Amiens, persévérant dans la perfection, conserva la même humilité, la même charité, la même constance qui l'avaient animé auparavant, et l'élévation du rang ne fit que mettre sa modestie plus en relief [2]. Sachant punir et pardonner, selon les circonstances ; doux envers tous, même envers les orgueilleux que sa longanimité finissait par soumettre ; plein de prévenance pour les pauvres et les étrangers ; puisant dans l'accomplisse-

[1] MACEDA, *de Celeri propagatione Evangelii in universo mundo*, p. 316.

[2] Une phrase incidente de notre biographe mérite d'être remarquée : Episcopalis honor, *qui cæteris pompæ fermentum subministrare solet*, ei majus studium ad humilitatis virtutem exhibuit. Ne pourrait-on point présumer de là que notre Anonyme appartenait à une corporation qui aurait eu maille à partir avec l'évêque de son diocèse ?

ment de ses devoirs la force d'éviter les moindres fautes, il offrait en toutes choses le modèle accompli du pasteur zélé et vigilant.

A certains jours, il recevait à sa table douze indigents, leur lavait les mains et leur servait lui-même du pain et du vin.

Notre biographe fait ensuite résider S. Firmin à Rome, pendant trois ans, ce qui n'est guère en harmonie avec le zèle pastoral qu'il vient de nous signaler. De plus, il place ce pèlerinage sous le pape Vigile, qui ne régna que deux siècles plus tard. Tout ce voyage, dont le retour paraît calqué sur la rentrée de S. Firmin le Martyr à Pampelune, n'aurait-il pas été imaginé pour faire conférer à notre évêque une juridiction omnipotente sur les Gaules, espèce de primatie dont il nous est impossible d'admettre la vraisemblance. L'auteur aura pris sans doute trop à la lettre l'éloge outré qu'on lit dans l'addition fort suspecte des Actes de S. Firmin le Martyr, édités par Bosquet (*omnibus Europæ Ecclesiis pater et magister effectus est*), et il aura brodé sur ce thême les exagérations manifestes que nous allons rapporter.

Pendant son séjour à Rome, Firmin visitait pieusement les sanctuaires et revenait passer la nuit près du tombeau des saints Apôtres. Devenu l'hôte du souverain Pontife, il confondait ses prières avec les siennes. Quand Firmin, au bout de trois ans [1], voulut retourner dans son diocèse, le Pape lui com-

[1] Cette longue absence paraissant un peu trop invraisemblable, quelques auteurs, comme Malbrancq et le P. Daire, l'ont, de leur propre autorité, réduite à un an.

muniqua tous ses pouvoirs apostoliques pour qu'il pût restituer au culte les églises qu'avait dévastées Attila. Ainsi donc l'auteur, après avoir fait vivre son héros sous Gratien (367-383), le conduit à Rome sous le pontificat du pape Vigile, mort en 555 ; et on n'a point même la ressource de supposer ici une erreur de nom, la substitution de Vigile à Innocent Ier, par exemple, puisqu'il s'agit, en même temps, de restaurer les monuments religieux renversés par Attila, mort en 457.

A son retour, le saint évêque s'arrêta quelque temps chez le B. Jean, qui l'avait ordonné, et lui fit connaître les pouvoirs extraordinaires dont il était investi. « Allez donc, mon bien-aimé frère, lui dit l'évêque de Lyon, prêcher partout la parole de Dieu ; soyez la gloire et la lumière de l'Église, obtenez la paix d'une nation féroce et convertissez à la Foi de nombreuses populations. »

Firmin parcourut alors l'Europe, ordonna partout des évêques, des prêtres et des diacres, fit réparer les églises, construire des monastères, et enseigna la manière dont on devait honorer le vrai Dieu.

Ce serait après ces œuvres gigantesques que Firmin serait enfin rentré dans sa ville épiscopale, si longtemps veuve de sa présence. C'est ici que nous nous trouvons enfin devant un fait qui n'est plus contestable, la construction d'une église, érigée sous le vocable de Notre-Dame, sur le tombeau de S. Firmin le Martyr, inhumé, comme nous l'avons dit, à Abladane, ancien domaine de Faustinien le Sénateur. L'érection d'une seconde église, dans l'intérieur de la ville, lui est gratuitement attribuée par

un de nos anciens bréviaires et par le martyrologe gallican.

C'est en célébrant les saints mystères, le jour de Pâques, dans l'église de Notre-Dame des Martyrs, que S. Firmin aurait vu la main du Sauveur, portant l'empreinte de la crucifixion, sortir des cieux et bénir l'oblation sacrée. Ce miracle est-il un emprunt fait à la Vie de S. Honoré, comme l'a supposé le P. Stilting? Des deux côtés, les circonstances sont les mêmes, et nous lisons littéralement, dans les deux légendes, la même conclusion : *Ab omni inquinamento carnis ac spiritus postmodum mansit illæsus.*

On peut répondre à bon droit que la Vie de S. Honoré, ne datant que du XIe siècle, c'est elle qui a dû reproduire un fait qui est consigné dans les Actes de S. Firmin le Martyr (éd. des Bollandistes [1]).

Le P. Cahier ne paraît pas avoir une grande confiance dans l'existence même de ce prodige, attribué à deux de nos saints évêques. « Ne serait-ce pas tout simplement, se demande-t-il [2], une façon de dire aux yeux, que les Saints n'avaient garde de consacrer l'Eucharistie sans se rappeler le pouvoir énorme qui leur est confié en cela par le ciel? »

Quoi qu'il en soit, ce prodige est resté célèbre au Moyen Age, et son souvenir fut perpétué par les armes parlantes de l'abbaye de Saint-Acheul. On sait qu'elles portaient *d'azur à une main appaumée d'argent, sortant d'une nuée.*

[1] In qua (ecclesia), cum quadam die, fungens ante altare, sacrificium consecraret, cœlis apertis, palmam Domini et Salvatoris nostri Jesu Christi meritis sui pretiosissimi præfati martyris aspexit.

[2] *Caractéristiques des Saints*, p. 535.

D'autres miracles sont encore attribués à notre évêque. Il chassa, dit-on, les démons du corps de divers possédés, guérit plusieurs paralytiques et délivra de la fièvre le fils du patrice Calliste.

Le zèle de S. Firmin ne se renferma point dans les limites de l'Amiénois. Il évangélisa la Morinie, le Ponthieu, le Vimeu, le pays de Talou [1], celui de Caux et les rives éloignées de l'Océan, où le Christianisme n'avait pas encore pénétré. Il détruisit des temples païens, brisa des idoles, lutta contre les dispositions hostiles de peuples barbares et supporta patiemment leur ingratitude et leurs outrages. Ses efforts réussirent enfin à convertir une partie de ces grossières populations qui s'étaient montrées d'abord fort insouciantes de la vie future.

La renommée de Firmin se répandit bientôt dans toute la Gaule et même dans les contrées voisines. La gloire du martyre fut la seule qui lui manqua : mais ce ne fut point faute d'avoir bravé la mort qui, plus d'une fois, menaça sa tête.

[1] Il y a dans le texte *Talaonenses ;* quelques manuscrits portent *Taraonenses*, ce qui a fait croire à plusieurs écrivains qu'il s'agissait ici de Térouanne. Le pays des Calètes s'étendait jusqu'à la Bresle et peut-être au delà : c'est d'une portion de son territoire que fut formé, sous les rois de la première race, le comté de Taleu ou Talou, qui devint le comté d'Eu, sous les Normands (FERNEL, *Notice sur les limites de la Normandie et de la Picardie*). — D. Grenier a conclu de ce passage, un peu arbitrairement, que S. Firmin avait eu le gouvernement des Églises de Térouanne et de Boulogne (*Introd.*, p. 300). Nous croyons qu'on ne peut tirer, à ce sujet, aucune induction de l'endroit précité, puisqu'il contient tout à la fois des désignations diocésaines, comme le Vimeu et le Ponthieu et l'énumération de pays qui n'ont jamais fait partie de l'Église d'Amiens : ainsi le pays de Caux (*Caldenses*) et le Talou ont toujours appartenu au diocèse de Rouen.

Sentant approcher sa fin, il assembla ses disciples et leur adressa ces touchantes paroles : « Mes enfants bien-aimés, écoutez les derniers avis que peut vous donner ma tendre affection. Efforcez-vous d'accomplir les commandements divins ; que vos soupirs s'élèvent sans cesse vers Jésus, et que sa loi sainte reste profondément gravée dans votre esprit. Si vous m'aimez véritablement, redoutez les terribles jugements du Seigneur et méditez souvent vos fins dernières. En vous quittant pour toujours, je vous laisse les propres artisans du salut de vos âmes. O divin Rédempteur du monde, vous qui avez été ma force et ma protection, je remets mon esprit entre vos mains ! »

Le vénérable Pontife mourut le premier septembre, à l'âge de soixante-sept ans [1] ; on l'inhuma dans l'église Notre-Dame qu'il avait érigée, et il devint le protecteur du diocèse qu'il avait si bien gouverné.

CHRONOLOGIE.

Dans le cours de cette biographie, nous avons évité d'articuler aucune date, parce que nous ne connaissons point l'époque précise de la naissance [2], de l'ordination [3], ni de la mort [4] de notre saint; ce qui n'a pas empêché plusieurs

[1] Quelques manuscrits portent 47 ans, d'autres 77.

[2] Le P. Stilting dit en 310; le P. Daire, en 322 ; la Chronique de Sigebert, en 382.

[3] Le P. Daire la place en 346 ; le P. Stilting entre 350 et 360; de Court, en 369 ; Malbrancq, en 380.

[4] Le P. Stilting la place de 370 à 380; le martyrologe de Paris, en 390 ; de Sachy et De Court, en 407 ; Gazet, en 420, La Morlière, en 430.

de nos historiens locaux d'aventurer des dates, sans la moindre hésitation.

Le P. Stilting, dans son savant commentaire des Actes de S. Firmin, croit qu'il a pu naître vers l'an 310, être consacré après l'an 347, probablement entre 350 et 360. Mais il base ses suppositions : 1° sur l'idendité des deux Faustinien, 2° sur la date du III° siècle qu'il assigne au martyre de notre premier pontife. Ce sont là deux faits que nous avons contestés ; nous ne pouvons donc en accepter les déductions.

Plusieurs auteurs s'appuient sur l'indication du règne de Gratien, que nous donnent les Actes. Mais pourquoi accepter plutôt cette date que celle du pape Vigile ou d'Attila ? Les renseignements chronologiques fournis par ce document sont trop contradictoires pour servir de base à une appréciation.

Le seul point de départ qui puisse nous guider, c'est la présence d'Euloge au concile de Sardique, en 343, et au concile de Cologne, en 346. S. Firmin n'a donc pu succéder à Euloge qu'après 346.

Si l'on veut tenir compte de cette circonstance du concile qui élève Firmin à l'épiscopat et adopter notre interprétation qui fixe cette assemblée à l'an 357, nous aurions la date la plus probable de la mort d'Euloge [1] et de l'ordination de S. Firmin. Quant à la mort de ce dernier, il faut renoncer à en préciser l'époque et se contenter de la placer vaguement dans la seconde moitié du IV° siécle.

RELIQUES.

S. Salve, évêque d'Amiens, ayant bâti, dans l'intérieur de la ville, une église qu'il dédia aux apôtres S. Pierre et

[1] Dans le tome Ier de notre *Hagiographie,* page 594, nous disons qu'Euloge « mourut probablement vers l'an 367 ». Mieux vaudrait dire en 357, si l'on pouvait accorder une confiance absolue au passage que nous venons de mentionner.

S. Paul, y transféra le corps de S. Firmin le Martyr, qu'il avait découvert à Notre-Dame des Martyrs (Saint-Acheul), et ensuite les corps de S. Firmin le Confesseur, de S. Ache et de S. Acheul. Ces trois derniers corps furent déposés dans la crypte orientale. Leur translation eut lieu le 10 janvier, entre 610 et 613 [1].

On sait que la cathédrale de S. Pierre et S. Paul prit plus tard le nom de Notre-Dame et de S. Firmin; qu'après avoir été plusieurs fois incendiée, elle fut complétement détruite par le feu du ciel, en 1218; et que le transsept nord de la cathédrale actuelle s'élève à l'emplacement de cet antique sanctuaire.

En 893, Otger, évêque d'Amiens, donna à l'église de Saint-Quentin diverses reliques, au nombre desquelles il s'en trouvait de S. Firmin le Confesseur.

Le cartulaire de la collégiale de Longpré-les-Corps-Saints mentionne, en 1206, le don d'une relique fait par Richard de Gerberoy (Mss. de D. Grenier, t. IV, p. 150).

Le 16 mai 1279, on profita de la présence de Philippe le Hardi, roi de France, et d'Édouard IV, roi d'Angleterre, qui venaient de signer un traité de paix, pour transférer dans de nouvelles châsses les corps de Ste Ulphe et de S. Firmin. Cette brillante cérémonie eut pour témoins les deux rois; Charles, prince de Salerne, fils du roi de Sicile; le cardinal Simon de Brie, légat du Saint-Siége, qui devint pape sous le nom de Martin IV; Guillaume, archevêque de Rouen; Philippe, évêque d'Évreux; Regnault, de Beauvais; Guy, de Langres; Robert, de Bath (Angleterre); Guillaume de Mâcon, évêque d'Amiens; et un grand nombre d'abbés, de seigneurs de France et d'Angleterre, qui signèrent tous au procès-verbal. (De Court, 1, 392).

Cette châsse, chef-d'œuvre du XIII[e] siècle, subsista jusqu'en 1793. Pagès nous en a laissé la description. En supposant qu'elle soit exacte, nous découvrons dans les

[1] Le P. Le Cointe la place en l'an 689, conformément au système chronologique qu'il a adopté pour S. Salve et que nous réfuterons dans la biographie de ce pontife.

sujets sculptés quelques particularités qui ne sont point mentionnées dans les Actes de notre Saint. Sa vie était partagée en douze compartiments : 1° baptême de Faustinien, de sa femme et de leur fils Firmin; 2° le B. Jean, évêque de Lyon, procède à l'ordination de S. Firmin ; 3° quatre évêques en sont les témoins ; 4° S. Firmin part pour Rome ; 5° il est accueilli par le souverain Pontife ; 6° il en reçoit le pallium, en qualité de légat ; 7° il en reçoit des reliques contenues dans des châsses ; 8° il parcourt l'Europe en tenant deux châsses dans ses mains, (ne serait-ce pas plutôt deux coffrets contenant les titres de sa mission ?); 9° il est reçu et encensé par le clergé d'Amiens ; 10° il bâtit un monastère ; 11° il fait construire une église à Amiens; 12° miracle de la main divine bénissant le calice, (*Manuscrits* de Pagès, v. 191).

Le Chapitre arrêta, en 1317, que la châsse de S. Firmin serait portée processionnellement dans les cloîtres, le jour de sa fête. Cette décision fut confirmée, l'année suivante, par l'évêque Robert de Fouilloy.

Le 10 janvier 1697, alors qu'on travaillait aux fondations du grand autel, dans l'église de Saint-Acheul, on découvrit, dans une crypte, six tombeaux en pierre qui devinrent bientôt l'occasion d'une ardente polémique. L'un représentait un personnage non mitré, portant une crosse. Ce tombeau, ainsi que deux autres, était décoré d'une inscription sur son couvercle. On voulut voir, dans le premier, la sépulture de S. Firmin le Martyr; dans le second, celle de S. Firmin le Confesseur ; dans le troisième, celui de Faustinien. En comparant les dessins originaux qui nous restent de ces inscriptions, nous y voyons d'assez notables différences.

Nous reproduisons ici, d'après une *Dissertation* de Lestocq, le prétendu nom de Firmin, en faisant remarquer que l'exactitude de ce fac-simile n'a jamais été contestée.

Les religieux de Saint-Acheul furent convaincus qu'ils avaient découvert le corps de S. Firmin le Confesseur dans son prétendu tombeau; et leur abbé, Ponssemothe de l'Étoile, publia aussitôt, sous le voile de l'anonyme, une *Lettre à un curieux sur des anciens tombeaux découverts le* 10 *janvier* 1697, *sous le grand autel d'une église qui était autrefois l'église cathédrale d'Amiens* (in-4° s. l. n. d.).

L'auteur, partant de ce fait incontesté que S. Firmin fut enterré à Abladane, plus tard Saint-Acheul, s'appuie sur les motifs de convenance qui ont dû le faire inhumer près de son père Faustinien, et de ses prédécesseurs, S. Firmin Martyr et S. Euloge; puis, il nie la translation faite à la cathédrale en 1279, sous prétexte que le procès-verbal qu'on lui a communiqué est d'un français trop moderne (c'était une traduction de l'original latin!). Sur le prétendu témoignage d'un serrurier, qui joue un grand rôle dans cette affaire, il raconte que les chanoines de la cathédrale ont ouvert leur châsse de S. Firmin en 1696, et qu'ils n'y ont trouvé que des barres de fer. Selon lui, le passage des Actes de S. Salve, relatif à la translation de S. Firmin dans l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, ne doit pas être pris en considération, parce que d'autres documents gardent le silence à ce sujet.

M. Feydeau de Brou, par une ordonnance du 20 juillet 1697, condamna la *Lettre à un curieux*. Après avoir montré l'inconvenance du ton, la frivolité des arguments, la fausseté des assertions, il condamne le pamphlet et défend de rendre aucun culte aux tombeaux récemment découverts à Saint-Acheul.

L'année suivante, par une ordonnance du 27 août, l'évêque autorisa les chanoines de l'église Saint-Firmin-le-Confesseur à rétablir la fête de la Translation de leur saint patron et à la célébrer, comme jadis, le 10 janvier.

J.-B. Thiers, curé de Vibraye, venant au secours des Augustins de Saint-Acheul, publia en 1699 une *Dissertation sur le lieu où repose le corps de S. Firmin le Confesseur, troisième évêque d'Amiens* (Paris, in-12). Non content de ressasser les arguments de l'Étoile, il cherche à prouver

que l'évêque Otger n'a pu donner à l'église de Saint-Quentin des ossements de S. Firmin, « parce qu'il n'était point d'usage, alors, de démembrer les corps saints »; que l'acte de la Translation de 1279 est une pièce supposée, attendu qu'on ne peut pas produire l'original; que la délibération capitulaire du 28 septembre 1317, ordonnant la procession annuelle de la châsse de S. Firmin, ne prouve rien, puisque c'est une conséquence de l'acte précédent, présumé faux; et que, d'ailleurs, les chanoines d'Amiens ne sauraient être reçus à témoigner dans leur propre cause; que les anciens martyrologes amiénois, qui mentionnent la translation, n'ont aucune valeur, puisque nos bréviaires se sont abstenus d'y puiser ce détail; enfin, que les Actes de S. Salve ont si peu d'autorité, qu'on ne saurait invoquer leur témoignage au sujet de la translation faite au VIIe siècle.

La dissertation de J.-B. Thiers, rédigée d'après les mémoires que lui avaient envoyés les chanoines de Saint-Acheul et où l'on ne retrouve guère l'érudition et l'habileté ordinaires de cet auteur, fut supprimée par un arrêt du Conseil d'état, du 27 avril 1699, ce qui n'empêcha point une seconde édition de paraître à Liége, cette même année.

M. de Lestocq, chanoine théologal de l'Église d'Amiens, publia en 1711 une *Dissertation sur la translation de S. Firmin le Confesseur*, *troisième évêque d'Amiens* (Amiens, in-12). Voici le résumé de cette solide réfutation qui n'avait que le défaut d'être un peu trop tardive. — Les Actes de S. Salve, rédigés au IXe siècle, sont très-contestables dans certains détails, mais ne peuvent avoir commis d'erreur, quand ils nous disent que cet évêque transféra, dans l'église de la ville, les corps de S. Firmin, de S. Ache et de S. Acheul. — Le don fait par Otger, vers la fin du IXe siècle, à l'église Saint-Quentin est constaté indubitablement par la fête immémoriale que célèbre cette collégiale, le 19 mars, pour perpétuer le souvenir de la réception de diverses reliques, provenant de l'ancienne cathédrale d'Amiens. — Roricon, évêque d'Amiens, dans un acte de 1085, nous apprend que les corps de ses prédécesseurs,

qui avaient été enterrés à Saint-Acheul, n'y étaient plus de son temps. — Du XIIe au XVe siècle, on a célébré dans l'Église d'Amiens la fête de la Translation de S. Firmin ; elle n'a été supprimée qu'à cause de sa coïncidence avec l'octave de l'Épiphanie. — Un martyrologe amiénois du XIIIe siècle constate l'existence d'une châsse de S. Firmin le Confesseur en 1254.—Si l'acte original de la translation des reliques en 1279 est perdu, on en connaît plusieurs copies qui remontent au XVe siècle. — On possède l'original de l'ordonnance de 1318, par laquelle Robert de Fouilloy ordonna que la châsse de S. Firmin fût portée en procession. — Il est question de cette châsse dans l'Ordinaire de 1291 et dans celui de 1337. — La Translation est mentionnée dans plusieurs livres liturgiques de Saint-Firmin-le-Confesseur, lesquels remontent au moins au XIIIe siècle.— Si le corps de S. Firmin était toujours resté dans son tombeau, d'où proviendraient les reliques de son nom conservées à Saint-Firmin-le-Confesseur, à l'Hôtel-Dieu d'Amiens, à la cathédrale de Noyon et ailleurs ? — Il est faux que la châsse de la cathédrale ait été ouverte en 1696 et qu'on n'y ait rien trouvé. On a travaillé à la châsse sans l'ouvrir, d'après la déclaration de tous les témoins et celle du serrurier Ducrocq, dont l'abbé de Saint-Acheul n'a pu obtenir la signature, même à prix d'argent.— Le tombeau trouvé à Saint-Acheul, avec des ossements qu'on attribue à tort à S. Firmin, porte une inscription illisible, falsifiée par des copistes complaisants qui l'ont métamorphosée en *Firminus*. Des huit lettres qui composent ce mot, il n'y a que les deux I qui soient reconnaissables.

J.-B. Thiers était mort en 1703. Un anonyme, qu'on croit être l'abbé Ponssemothe de l'Étoile, s'imagina de le faire répondre du fond de la tombe à M. de Lestocq, et publia à Liège, en 1712 : l'*Ombre de M. Thiers ou réponse à la dissertation de M. Lestocq, avec une critique de la vie de S. Salve*, (in-12). L'Ombre a emprunté le fond de son ouvrage à un manuscrit, aujourd'hui conservé à la bibliothèque d'Amiens (n° 521) et portant pour titre : *Difficultés proposées à M. V.* (Vauquet) *curé de Saint-Estienne de C.* (Corbie)

sur la translation de S. Firmin le Confesseur, troisième évêque d'Amiens, par le Sr de Ville-Franche. L'auteur de l'*Ombre* reproche à M. de Lestocq de ne s'appuyer que sur des témoignages qui ne remontent pas au delà du XIIIe siècle ; car, selon lui, les Actes de S. Salve dateraient de cette époque ; c'est avec peu de bonne foi qu'il met en suspicion les nombreux témoignages attestant les diverses translations de S. Firmin, et qu'il épilogue sur la seconde déclaration du serrurier Ducrocq. Il insiste beaucoup sur la réalité de l'inscription *Firminus* qu'aurait reconnue Dom Mabillon.

M. de Lestocq ne voulut point laisser sans réponse ce nouveau pamphlet, et publia, en 1714, la *Justification de la translation de S. Firmin le Confesseur*, (Amiens, in-12). Obligé de réfuter des redites, il se laisse aller lui-même à des répétitions fatigantes. Parmi les arguments nouveaux de l'auteur, nous noterons les suivants : — Le P. Mabillon, consulté sur l'inscription, est défavorable aux prétentions de Saint-Acheul. — Les Actes de la vie de S. Salve et, par conséquent, le récit de la translation de S. Firmin datent du IXe et non point du XIIIe siècle. — Le tombeau de Saint-Acheul, où l'on a prétendu découvrir le nom de *Faustinianus*, père de S, Firmin, porte celui de *F. Tijanus*.

Un opuscule anonyme, toujours attribué à l'abbé de Saint-Acheul, parut en 1714, sous le nom de *Remarques sur le livre de M. de Lestocq qui a pour titre : Justification de la translation de S. Firmin le Confesseur.* Ce n'est qu'un ramas de lieux communs et de questions incidentes, qui fut nettement réfuté, cette même année, par une brochure de vingt-quatre pages, attribuée à M. de Lestocq, et intitulée : *Lettre à M. *** sur les remarques critiques faites contre la justification de la translation de S. Firmin le Confesseur.*

Pour terminer ces débats irritants, on se décida enfin à ouvrir la châsse de la cathédrale. Cette cérémonie eut lieu le 10 janvier 1715, devant une nombreuse assemblée, composée des chanoines de la cathédrale, de ceux de Saint-Acheul, de curés, de supérieurs de monastères, de magistrats et de médecins. On trouva dans la châsse

du XIII[e] siècle : 1° de nombreux ossements renfermés dans un suaire de soie, avec cette inscription : *Hee* (sic) *sunt reliquiæ sancti Firmini Confessoris;* 2° un paquet de grains d'encens; 3° un sachet contenant de la poussière et de petits ossements, avec cette inscription : *Pulvis sancti Firmini Confessoris;* 4° l'acte de la translation de 1279, muni du sceau de six évêques, renfermé dans une boîte en bois de bouleau. Pierre de Sabatier publia le procès-verbal de cette ouverture, signé de tous les témoins, à la suite d'un mandement en date du 12 janvier. Il y condamne les divers ouvrages qui avaient attaqué la possession de la cathédrale, et ordonne qu'à l'avenir l'office de la Translation des reliques de S. Firmin sera célébré, le 10 janvier de chaque année, dans tout le diocèse. Cette Commémoration a disparu de notre bréviaire avec l'introduction de la liturgie romaine.

L'auteur des libelles contre les chanoines de la cathédrale avait maintes fois déclaré que, si on trouvait dans la châsse des ossements et leur authentique, il cesserait le combat et se déclarerait vaincu. Appréhendant le prochain résultat de l'ouverture, et revenant sur sa parole, il avait fait signifier un acte de non-préjudice, par lequel il déclarait « que ses yeux ne seraient pas plus sûrs que ses oreilles, qui avaient entendu dire que la châsse était vide ». Toutefois, devant l'évidence des faits et la conviction universelle, il ne put rester retranché dans cette fin de non-recevoir, et signa, le 23 janvier, très à contre-cœur, une déclaration dans laquelle il disait que, « ayant assisté à l'ouverture de la châsse [1], dans laquelle on a trouvé les ossements de S. Firmin le Confesseur, avec l'authentique de 1279 qui en justifie la vérité, le dit authentique étant muni du sceau des six évêques qui ont assisté à la déposi-

[1] Nous lisons cependant dans le *Mémoire* rédigé par Guillet de Blaru pour M. l'évêque d'Amiens (1716) : « L'ouverture se fit au jour marqué ; le sieur abbé de Saint-Acheul ne s'y trouva point, mais plusieurs chanoines réguliers de sa congrégation y assistèrent.

tion de son corps dans cette châsse, il est persuadé qu'il n'y a plus lieu de révoquer en doute que les reliques du Saint n'y soient conservées ».

Le Chapitre d'Amiens rendit compte de ces divers événements à tous les Chapitres des cathédrales de la province ecclésiastique de Reims, par une circulaire datée du 25 janvier, et M. Sabatier envoya toutes les pièces de cette affaire au pape Clément XI, qui s'empressa de lui témoigner sa satisfaction, par l'entremise de l'évêque de Cavaillon qui se trouvait alors à Rome.

Par une ordonnance du 2 avril 1715, M. Sabatier condamna la biographie que Baillet avait consacrée à S. Firmin dans son recueil hagiographique [1]; ordonna que le caveau de Saint-Acheul serait bouché; et que les ossements qui s'y trouvaient seraient secrètement enterrés dans le cimetière. Les religieux de Saint-Acheul ayant fait opposition à cette ordonnance, ils furent condamnés par une sentence de l'official : mais ils en appelèrent comme d'abus.

Sur ces entrefaites, le *Journal des Scavans de France* (n° du 8 avril 1715) prit parti pour les chanoines de Saint-Acheul. L'auteur de l'article aurait voulu qu'on trouvât dans la châsse un acte constatant la première translation de S. Firmin, au VIIe siècle. N'a-t-on pas pu se tromper en 1279, et prendre pour le corps de S. Firmin le Confesseur, celui de S. Firmin, abbé? (Notons que c'est là un Saint amiénois tout à fait fictif, comme nous le montrerons dans notre Appendice.) Il était difficile de pousser plus loin l'entêtement et la duplicité. C'est ce que montra facilement un Anonyme (peut-être encore M. de Lestocq), dans une *Lettre sur un article du Journal des Scavans du* 8 *avril* 1715.

Le 8 août 1715, l'évêque d'Amiens fit paraître un second mandement, où il défendait, sous peine d'excommunication, de rendre aucun devoir religieux aux ossements renfermés dans le prétendu tombeau de S. Firmin.

[1] Dans la nouvelle édition que Baillet fit à cette époque, il modifia l'âpreté de son langage.

L'avocat Chevalier publia, en janvier 1716, un *Mémoire pour messire Ponssemothe de Lestoille, abbé de l'abbaye de Saint-Acheul-lez-Amiens... contre messire Pierre Sabathier, évesque d'Amiens, et maistre Filleux, chanoine de l'église d'Amiens et promoteur*. De son côté, l'évêque d'Amiens fit rédiger un mémoire par l'avocat Guillet de Blaru. Par un arrêt du 4 février 1716, le Parlement, se constituant juge suprême d'une question canonico-liturgique, déclara qu'il n'y avait point eu d'abus dans les actes de l'évêque d'Amiens. C'est ainsi que se termina cette longue contestation qui ne fait point honneur à la bonne foi des religieux de Saint-Acheul [1].

Nous avons droit de nous étonner qu'après la preuve péremptoire fournie par l'ouverture de la châsse, l'auteur d'une *Notice sur Notre-Dame de Saint-Acheul* (le P. Godefroy), imprimée en 1854, ait pu dire des cinq tombeaux qu'on voit encore aujourd'hui dans la crypte de cette église, mais fort endommagés par l'écroulement des voûtes en 1751 : « On pense que ce sont les tombeaux de S. Euloge, de S. Firmin le Confesseur et de Faustinien. Les deux autres sont inconnus. »

A l'occasion de l'ouverture de la châsse en janvier 1715,

[1] Aux pièces que nous avons citées sur ces débats, il faut ajouter : 1° le recueil manuscrit n° 521 de la Bibliothèque d'Amiens, où l'on trouve, soit en original, soit en copie, un grand nombre d'actes, de procès-verbaux, arrêts et ordonnances, ainsi que des lettres sur cette affaire, signées de Feydeau de Brou, de J.-B. Thiers, Claude de Vert, le P. Coffin, Mabillon, Masclef, Quevin, etc. Ce recueil provient de l'abbaye de Saint-Acheul ; il est facile de voir dans quel esprit de parti il a été composé ; 2° les *Mémoires pour servir à l'histoire de Saint-Acheul*, rédigés en 1712 et publiés dans le tome I des *Documents inédits* de M. de Beauvillé ; 3° deux dissertations des *Mémoires de Trévoux*, mai 1712 et février 1715. — Le *Journal des Savans*, 14 avril 1698 et 28 mars 1712. — La *République des Lettres*, avril 1700. — La *Bibliothèque volante*, de l'an 1700. — DAIRE, *Histoire d'Amiens*, t. II, pp. 133, 264. — MIOLAND, *Actes de l'Église d'Amiens*, II, 148, 165. — *Archives de Picardie*, I, 244.

l'Évêque et le Chapitre d'Amiens donnèrent des reliques de S. Firmin à l'abbaye de Corbie. La réception eut lieu le 15 février. (Archives de la paroisse de Corbie.)

En 1793, avant la confiscation de la châsse, les ossements de S. Firmin, au nombre de douze, en furent retirés par M. François Derivery, et confiés à M. Lejeune, curé constitutionnel de la cathédrale, qui les restitua en 1802. Ces reliques ont été reconnues en 1816 et en 1829. Elles se trouvent aujourd'hui réunies, avec beaucoup d'autres, dans la châsse dite de S. Honoré. Un autre ossement est conservé dans un petit buste placé derrière le grand autel.

Autres reliques au couvent des Ursulines d'Amiens ; à Fricamps (os du bras) ; à Cérisy-Gailly (du suaire réduit en cendres) ; à Longpré-les-Corps-Saints. — Il y en avait jadis à Saint-Germain (XIV[e] siècle) ; à Saint-Firmin-le-Confesseur (deux reliquaires) ; à l'Hôtel-Dieu (1274) ; aux abbayes de Saint-Jean et de Saint-Acheul ; à la cathédrale de Noyon (1426) ; aux collégiales de Saint-Nicolas d'Amiens et de Saint-Quentin, etc.

CULTE ET LITURGIE.

Le culte de S. Firmin remonte probablement à l'époque même de sa mort. Nous trouvons son nom inscrit dans les litanies carolines, dans celles d'Amiens (XII[e] siècle), dans les plus anciens catalogues de nos évêques. Il n'est point mentionné dans le martyrologe romain, ni dans les plus anciens exemplaires des autres principaux martyrologes, mais seulement dans les additions postérieures aux originaux.

D. Grenier cite, dans le tome I[er] de ses manuscrits (page 149), un martyrologe amiénois du XI[e] siècle, où la fête de la Translation est ainsi désignée : *IV idus Januarii translatio corporis S. Firmini episcopi et confessoris.*

En 1281, le Chapitre de Saint-Firmin-le-Confesseur acheta la dîme d'Auchonvillers, pour que le revenu en fût

distribué aux bénéficiers qui assisteraient à la fête de la Translation. Étaient compris dans l'invitation et dans la distribution, les clercs ou chapiers des paroisses de la ville, les appariteurs, notaires et procureurs de l'officialité et les huit sergents des mayeurs et échevins. Cet usage disparut en 1608. (Manuscrits de Dom GRENIER, IV, p. 150.)

En 1442, il s'éleva une contestation entre l'Évêque d'Amiens et les chanoines de Saint-Firmin-le-Confesseur, au sujet des oblations faites au reliquaire contenant le bras de S. Firmin. L'Évêque, dans sa requête, déclare « être en possession et saisine d'atteindre et mettre ou faire mettre ledit bras de S. Firmin et reliques révéremment sur le grand autel ou autre des auteaux de la dite église, aux jours et fêtes solennelles et autres jours accoutumés, pour la révérence de Dieu, dévotion des pèlerins étrangers et autres bonnes personnes qui veulent faire leurs oblations; en saisine et possession d'avoir, prendre et percevoir toutes les oblations, tant de chire comme en argent, qui sont faites et offertes audit bras et reliques. » Une sentence du bailli donna droit à l'Évêque contre les prétentions du Chapitre.

Au jour de la Saint-Firmin, le fermier du moulin Taillefer était tenu de donner au Chapitre de Notre-Dame 5 cochons, 30 chapons, 3 muids de vin, 12 septiers de blé, 2 de cervoise, 1 de sel et une voiture de bois. (GOZE, *Rues d'Amiens*, 1, 135.)

M. Faure, dans sa réforme du bréviaire (1667), transféra la fête de S. Firmin, du 1er septembre au premier dimanche de ce mois, avec office de première classe. M. de la Motte restitua la fête à son ancienne date liturgique. Une dissension s'éleva à ce sujet entre le curé de Saint-Firmin-le-Confesseur et les chanoines de cette collégiale. Le curé voulait continuer de célébrer la fête le dimanche, et les chanoines tenaient à se conformer à l'ancien usage rétabli. M. de la Motte soutint les chanoines, en ordonnant le chômage pour la paroisse, au 1er septembre, et fit rendre, dans le même sens, un arrêt par le Parlement. (Manuscrits de MACHART, t. I, p. 80.)

La fête de S. Firmin se célèbre aujourd'hui sous le rite double de deuxième classe; c'est le seul de nos Saints locaux, avec S. Firmin le Martyr, qui ait une hymne propre.

Nous reproduisons ici, d'après le missel de 1675, l'ancienne prose de S. Firmin, que la Morlière suppose être l'œuvre de Richard de Fournival ou de Girard d'Amiens.

Adest nobis dies grata,
Dies diu præoptata,
Dies digna laudibus.

Qua Firminus Ambianis
Ad divinos ab humanis
Raptus est aspectibus.

Hic præfecti urbis natus,
Adolescens amplexatus
Litterarum studia ;

Renes servans et cor mundum,
Vicit carnem, vicit mundum,
Vicit et dæmonia.

Juventute pubescente,
Crevit carne, crevit mente,
Crevit morum gratia.

Lite carnis præsopita
Magnus ortu, major vita,
Maximus justitia.

Quod Firminus in sudore
Martyr sevit, et cruore
Fuso pro Ecclesia ;

Hic succedens in hæredem,
Ambianis natus, sedem
Messuit cum gloria.

Ab utroque sacerdote
Illustrata clara dote,
Gaudet Somonobria.

Quod si penset ex æquali
Flore vernat speciali
Horum ex præsentia.

Hic Lugduni consecratus,
Romam adit, commoratus
Cum summo pontifice.

Ubi gravi sub censura
Carnis motus lege dura
Domuit triennio.

Solo datus hic natali,
Ambianis in Paschali
Dum sacraret tempore,

Cœli patent, et oblatum
Dextra Dei munus gratum
Consecrat ab æthere.

Cæcos, claudos, surdos, mutos,
Sed et quosvis dissolutos,
Morbo solvit et solutos
Sua servat gratia.

Christum ergo exoremus,
Ut dimissis quæ timemus,
Cum Firmino exultemus
In cœlesti patria. Amen.

S. Firmin le Confesseur est patron de Guyencourt et d'Estrées, dans le canton de Sains.

MONUMENTS ET TRADITIONS.

On montre, dans le jardin de l'Orphelinat, à Camon, l'endroit où, d'après une antique tradition, aurait prêché S. Firmin le Confesseur. On considérait comme ayant été planté par notre évêque, un vieux genévrier qui se trouvait dans le jardin de la Solitude de Gresset, *au Pinceau*

(La Neuville). Le tracé du chemin de fer nécessita le déplacement de cet arbre et amena sa mort.

L'église Saint-Firmin-le-Confesseur succéda à la basilique dédiée par S. Salve à S. Pierre et à S. Paul, à l'emplacement actuel du transsept nord de notre cathédrale. On la détruisit, vers 1236, pour exécuter les magnifiques plans de l'évêque Évrard, et on la rebâtit un peu plus loin, sur le terrain de l'ancien Hôtel-Dieu.

Cette église, paroissiale et collégiale, d'où dépendaient huit cents maisons, fut agrandie au XVI[e] siècle, et démolie vers l'an 1795. Une rue et une impasse ont conservé le nom de l'antique paroisse.

ICONOGRAPHIE.

Statue de S. Firmin le Confesseur (XIII[e] siècle) au portail Saint-Firmin de la cathédrale ; — à Saint-Leu, statue en pierre exécutée par Morgan, élève du baron Pfaffenhoffen ; elle provient de l'église Saint-Firmin-le-Confesseur et a orné longtemps la chapelle absidale de Notre-Dame ; — clef de voûte de l'église Saint-Denis, à Poix ; — tableau à la chapelle de l'évêché ; — verrière représentant sa vie à la chapelle Sainte-Théodosie ; — vitrail moderne à Villers-Bretonneux, etc.

Parmi les monuments disparus, nous signalerons la statue (XIV[e] siècle) qui ornait une ancienne tour, dite de Saint-Remi ; et une tapisserie (1611) de l'ancienne église Saint-Firmin-le-Confesseur. On y voyait la translation des reliques par S. Salve, avec cette inscription sous l'image de Notre-Dame des Martyrs :

De là fut son corps translaté
A Amiens en la suprême église
Où le peuple de la cité
L'honore, révère et fort prise.

BIBLIOGRAPHIE.

L'appendice des Actes de S. Firmin le Martyr (édition de Bosquet) renferme des erreurs si évidentes que nous croyons, avec le P. Stilting, que c'est là une addition très-postérieure aux Actes. On ne la rencontre point dans nos bréviaires amiénois du Moyen Age.

Quant aux Actes de S. Firmin le Confesseur, publiés et commentés par le P. Stilting (*Act. sanct.*, t. I, sept., p. 175), nous avons suffisamment montré leur peu de valeur, en relevant les anachronismes et les fables dont ils fourmillent. Baillet ne les fait remonter qu'au XII[e] ou XIII[e] siècle : cette Vie figurant dans un de nos Lectionnaires manuscrits du XII[e] siècle, elle ne peut pas être postérieure à cette époque. Nous croyons qu'elle a été rédigée au XI[e] siècle, pour remplacer les anciens documents brûlés par les Normands, et que l'auteur n'avait à son service que l'appendice dont nous avons parlé et quelques souvenirs traditionnels.

Le bréviaire amiénois de 1528 reproduit tous les anachronismes de la légende ; ces erreurs disparaissent dans le bréviaire de 1607.

Outre ces documents et les ouvrages de GOZE, GUILLET DE BLARU, de LESTOCQ, LE COINTE, MALBRANCQ, MACEDA, MACHART, MIOLAND, PONSSEMOTHE DE L'ÉTOILE, J.-B. THIERS et VINCENT DE BEAUVAIS, cités dans les notes, nous avons consulté :

MANUSCRITS : Les anciens bréviaires amiénois conservés à la Bibl. communale. — *Ordinarium ecclesiæ sancti Firmini Confessoris*, XIV[e] siècle (n° 186). — Collection de Dom GRENIER, I, 149, IV, 150. — DE COURT, *Mém. chronol.*, I, 101, 137, 392. — Cartons de S. Firmin le Confesseur, aux Archives du départ. et armoire 1, liasse 50, n° 5.

(On trouve dans ce paquet, outre plusieurs pièces officielles : 1° entretiens de trois personnes de la ville d'Amiens sur la *Lettre à un curieux ;* 2° dialogue d'un ecclésiastique d'Amiens et d'un religieux de Saint-Acheul; 3° observations sur un livre qui a pour titre : *Dissertation sur le lieu...*, etc., par J.-B. Thiers. Ces manuscrits, assez volumineux, sont tous hostiles aux prétentions de Saint-Acheul.)—Du Cange, *Hist. des évêques d'Amiens* (Bibl. imp. mss. Fr., n° 9476). — Renseignements communiqués par M. Salmon.

Imprimés : Petrus venet. *Natal. sanctorum*, l. vii, c. 137. — Sigebert, *Chron.*, ad ann. 382. — De la Morlière, *Antiquités d'Amiens*, 184. — *Gallia christ.*, x, 1151. — Tillemont, *Mémoires* etc., iii, 698. — *Traité des préjugés faux et légitimes*, Delft, 1701, t. iii, l. v, ch. 3 et 4. — *Manuscrits* de Pagès, i, 33 ; v, 490; vi, 42. — Le P. Daire, *Histoire d'Amiens*, ii, 7, 265. — De Sachy, *Hist. des évêques d'Amiens*, 37. — De Beauvillé, *Docum. inéd.*, i, 349, 358, 467, etc.— M. Salmon, *Recherches sur l'époque de la prédication de l'Évangile dans les Gaules*, 195. — Les bréviaires anciens et modernes de l'Église d'Amiens. — Recueils hagiographiques d'André Duval, Baillet, Ch. Barthélemy, Godescard, etc.

Ste FRAMECHILDE.

17 Mai. — † 683.

Ste Framechilde, désignée vulgairement sous le nom de Frameuze [1], est morte à son château de Marconne; c'est pourquoi nous la revendiquons pour notre *Hagiographie*. Le Marconne actuel, il est vrai, fait partie du canton d'Hesdin et du diocèse d'Arras; mais l'ancien domaine de Marconne s'étendait en-deçà et au-delà de la Canche [2]. Nous avons vu, en effet, dans la Vie de Ste Austreberte [3] que cette fille de Ste Framechilde traversa la Canche pour se rendre du domaine paternel à Térouanne. Ne peut-on pas en conclure que la résidence seigneuriale était construite là où s'est groupé depuis le village de Sainte-Austreberte, qui, avant la Révolution, faisait partie du doyenné de Labroye, et par conséquent du diocèse d'Amiens ?

Issue d'une race royale de Germanie, Framechilde

[1] *Framechildis*, *Framehildis*, *Framchildis*, *Franchildis*; — *Framehilde*, *Framehide*, *Franchilde*, *Frameheuze*, *Frameuze*, *Frameuse*, *Frameheut*, *Frameut*, *Frameutt*, *Frameutte*.

[2] MALBRANCQ, *de Morinis*, I, 342.

[3] T. I de notre *Hagiographie*, page 231.

épousa Badefrid[1], comte d'Hesdin, qui remplit à la cour de Dagobert Ier les fonctions de comte palatin; c'est à tort que Malbrancq[2] l'a qualifié de saint, car on ne trouva nulle trace d'un culte quelconque qui lui aurait été rendu. Il se trompe également lorsqu'il nous dit que ce descendant des premiers chefs de l'invasion franque devint maire du palais de Thierry, roi d'Austrasie, puisque la contrée où se trouvait son domaine relevait de la Neustrie. Aucun document sérieux ne peut favoriser cette hypothèse, pas plus que celle qui le ferait maire du palais, dans les premières années du règne de Childéric II.

Badefrid et Framechilde s'animaient mutuellement dans la carrière de la perfection, et on ne pouvait dire quel était celui des deux époux qui était plus ferme dans la foi, plus inébranlable dans l'espérance, plus ardent dans la charité, plus strict dans la justice, plus généreux dans les aumônes. Dieu voulut récompenser tant de piété et renouvela pour eux la faveur jadis accordée à Ste Élisabeth, en faisant connaître à Framechilde, par le ministère d'un ange, que sa stérilité cesserait bientôt, et qu'elle aurait une fille du nom d'Austreberte, qui deviendrait un modèle accompli de toutes les vertus.

Un an après (630), la prédiction de l'ange était réalisée, et Framechilde devenait mère d'Austreberte, à Térouanne ou à Maresquel, d'après quelques

[1] Badefroid, Batefride, Baufroy, Befroy, Valdefroy.
[2] *De Morinis*, I, 342, 390.

vagues traditions; à Marconne où était sa résidence habituelle, d'après une autre tradition beaucoup plus probable. Le biographe de la sainte abbesse de Pavilly s'écrie au sujet de cette naissance privilégiée : « Ainsi, Austreberte fut nommée avant d'exister; encore ignorée du monde, elle était déjà connue des anges, et le renom de sa gloire future avait précédé sa naissance [1] !

On croit que Framechilde eut un autre enfant, Adalscaire, qui succéda à son père, en qualité de comte d'Hesdin [2].

Badefrid et Framechilde voulaient marier leur fille à un riche seigneur du pays, croyant sans doute que le désir qu'elle avait exprimé d'entrer en religion n'était qu'une velléité de dévotion passagère. Mais, quand Austreberte se sauva de la maison paternelle, quand elle y fut ramenée par S. Omer qui plaida la cause de sa vocation, ils se conformèrent à la volonté de Dieu ; et, vers l'an 655, ils conduisirent Austreberte au monastère de Port en Ponthieu.

Framechilde y résida peut-être quelque temps, auprès de sa fille : ce qui aurait donné lieu à la fausse tradition qu'elle aurait vécu sous la direction spirituelle de Ste Austreberte.

Après la mort de son mari, Framechilde redoubla de ferveur et de mortification. Elle passait la plus grande partie du jour dans l'église de Marconne, qu'elle avait érigée à Notre-Dame. Elle employait le

[1] *Vita S. Austrebertæ*, apud Boll. x febr.

[2] Mondelot, *Essai historique sur le Vieil-Hesdin*, pag. 4. — L'abbé Fromentin, *Hesdin*, p. 13.

reste du temps à visiter les malades, à soigner les orphelins. Son château était métamorphosé en hôpital; plusieurs guérisons miraculeuses s'y opérèrent, entre autres celle d'un enfant malade de la pierre.

On a supposé que Framechilde avait fondé un monastère à Marconne [1]; mais il est bien plus probable que cet établissement n'eut lieu qu'après sa mort et par les soins d'Austreberte.

Ste Framechilde mourut le 17 mai [2] 683 ou 885. D'après une tradition, Austreberte aurait eu révélation de la prochaime mort de sa mère et serait venue de Pavilly à Marconne pour recevoir son dernier soupir.

L'épouse de Badefrid fut inhumée, comme lui, dans l'église de Notre-Dame de Marconne [3].

RELIQUES ET CULTE.

Edelburge, fille d'un comte de Ponthieu, première abbesse de Sainte-Austreberte de Montreuil, désira posséder les reliques de Ste Framechilde, et, par l'entremise de son

[1] Dom Martin Rhetelois, addition à Yepez, II, 564.

[2] M. Harbaville se trompe en indiquant le 6 juin 650 (*Mém. hist. du Pas-de-Calais*, 135).

[3] Godescard dit dans une note de sa *Vie de Ste Austreberte* : « Ste Framechilde fut enterrée dans le chœur de l'église de Marconne, qu'elle avait bâtie : c'est aujourd'hui Sainte-Austreberte, village près d'Hesdin. ». Nous croyons que l'église fut construite au-delà de La Canche, dans le Marconne actuel, tout en admettant que le château était situé en deçà de cette rivière, dans les limites de notre diocèse.

frère Louis, comte de Térouanne, obtint que Baudouin, évêque de cette ville, ferait l'élévation du corps. Il fut convenu que la moitié des reliques resterait à Marconne, et que l'autre moitié irait reposer à Montreuil, près du corps de Ste Austreberte.

Simon Martin [1] raconte à ce sujet l'incident suivant : « Dans le partage des reliques, on n'avoit point aperçu un osselet, ce qui excita une saincte contestation entre le frère et la sœur, assavoir le comte de Térouenne, qui tenait le parti de l'église de Marconne, et l'abesse de Monstreuil, chacun voulant retenir la saincte relique en son église. Ce qui fut appaisé par l'évesque qui fit consentir les parties que la relique seroit mise en égale distance des deux moitiés, tandis qu'on prierait N. S. et la Saincte de déclarer leur volonté. La prière n'estoit pas commencée qu'on vid soudain, en présence de toute l'assemblée, le petit os s'élever de terre, comme une paille que le vent emporte, qui s'alla poser doucement sur la partie qui estoit destinée pour son église ».

Il faudrait placer cet événement au 4 mai 1032, et non en 1035, comme le fait Simon Martin ; car le monastère de Montreuil n'existait pas l'année précédente ; et, d'un autre côté, ce fut en 1032 que mourut Baudouin, vingt-cinquième évêque de Térouanne. Les Bollandistes [2] ont remarqué qu'à cette époque, on ne trouve point de comte de Térouanne portant le nom de Louis. Du Saussay (*Martyr. gall.*, I, 261) dit que la translation fut faite par Bauduin, évêque d'Amiens. Nous n'avons pas eu d'évêque de ce nom ; c'était alors Foulques II qui occupait le siége de notre diocèse.

Le 4 mai 1503, il y eut à Montreuil une translation du corps de Ste Framechilde dans une nouvelle châsse, en présence de Nicolas de La Couture, évêque d'Hébron, suffragant de l'évêque d'Amiens (*Gall. christ.*, X, 1321). Le chef fut mis dans un reliquaire à part : on l'invoquait

[1] *La Vie parfaicte de Ste Austreberthe*, p. 333.
[2] T. IV, mai, p. 865.

surtout pour les maux de tête (D. MARTIN RHETELOIS, *loc. cit*).

La châsse de Ste Framechilde fut détruite le 29 vendémiaire an II, en présence et par les ordres du conventionnel André Dumont. On en avait retiré quelques ossements qui sont encore vénérés aujourd'hui à l'église paroissiale de Montreuil, et qui ont été authentiqués en 1803 et en 1805 par Mgr de la Tour d'Auvergne. Une partie du chef est renfermée dans un reliquaire en argent massif, dont la forme rappelle les anciens ciboires. (Renseignements de M. HENNEGUIER.)

Il y avait, à l'abbaye de Dommartin, une châsse avec cette inscription : *De saincte Frameutt, mère de saincte Austreberte* (HUGO, *Ordin. præmonst. Annal.*, 1, 631). On conservait aussi de ses reliques dans l'église collégiale d'Hesdin (DESTOMBES, *Vies des saints du diocèse de Cambrai*, II, 64), et à l'abbaye de Saint-Paul-lès-Beauvais.

Le culte de Ste Framechilde ne nous paraît s'être guère répandu hors de Marconne et de Montreuil. Son nom est inscrit au 17 mai, dans les martyrologes de Du Saussay et de Chastelain, ainsi que dans le *Sacrum Gyneceum* de Du Monstiers.

BIBLIOGRAPHIE.

C'est dans les Actes de Ste Austreberte, publiés, au 10 février, par Surius, Bollandus et Ghesquière, que nous avons puisé le peu de renseignements qui nous sont restés sur Ste Framechilde, ainsi que dans le *Sylloge* que lui a consacré le P. Papebroch (*Act. SS. Belgii*, v, 448). On conservait à Montreuil une Vie en français de *Ste Frameheut*, composée vers 1321 par un prêtre nommé Wistase Waucot. Papebroch, qui a consulté ce manuscrit, sans doute égaré aujourd'hui, nous dit qu'il contenait peu de renseignements qui ne soient pas dans les Actes de Ste Austreberte.—Nous avons cité, dans les notes, les autres ouvrages auxquels nous avons fait quelque emprunt.

S FRANÇOIS DE ROYE,

L'UN DES MARTYRS DE GORCUM.

9 Juillet. — † 1572.

S. François de Roye [1], que beaucoup de biographes ont appelé François de Rodes, en francisant le nom latin de *Rodius*, n'a droit de figurer dans notre galerie diocésaine, qu'à cause du nom qu'il portait. S'il a été facile à M. Van Cauwelaert [2] d'établir la

[1] *François de Roy*, *François Rodes*, *François Rode, François de Rodes.* — *Franciscus Rodius*, *Franciscus Rodii*, *Franciscus de Roya.* — Au XVI[e] siècle, les parents de notre Saint signaient indifféremment *de Roye*, ou *de Roy*, ou *Van Roy*.

[2] *François de Roye, de Bruxelles, ou Notice généalogique et historique sur le B François de Roye, martyr de Gorcum.* Bruxelles, Goëmare, 1867. In-12 de 110 pag. Sauf la généalogie, cette brochure est plutôt un excellent abrégé de l'histoire des martyrs de Gorcum qu'une biographie de François de Roye. Il était impossible, d'ailleurs, qu'il en fût autrement : car tout ce qu'on sait sur la personnalité de François de Roye se réduit aux quelques lignes que lui a consacrées Estius, et que nous reproduisons (lib. III, c. 3, n° 19) : « Franciscus Rodius, patria Bruxellensis, vixdum sacro presbyterii ordine initiatus, ætate florente, ad martyrii coronam ab agonotheta Christo evocatus est. Biennio fere ante mortem, lectioni et studio scripturæ sacræ se totum addixerat; eaque diligentia jam effecerat, ut et concionandi munus ad plebem

généalogie des de Roye de Belgique, jusqu'à nos jours, et d'y rattacher diverses familles qui vivent encore aujourd'hui, entre autres celle de son Ém. le cardinal Sterckx, archevêque de Malines, il deviendrait moins aisé de déterminer à quelle branche de la famille picarde appartiennent les de Roye de Belgique.

M. Van Cauwelaert suppose que les ancêtres de S. François venaient de Suède, et base son opinion sur les traditions de la famille, sur le blason du Saint et sur le nom de sa trisaïeule, T'suens. M. de Poethals [1] croit que les de Roye de Wichen, de Belgique, se rattachent à Florent de Roye, seigneur de Germigny, dont le fils, Bernard de Roye, se réfugia dans les Pays-Bas, où il combattit sous les ordres du prince de Condé. Bulkens fait descendre les de Roye de Belgique, de la famille ducale lotharingienne.

Nous avons vainement cherché à laquelle des branches si nombreuses de notre famille picarde on pourrait annexer les de Roye de Belgique et de Hollande. L'insuccès de nos recherches ne prouve rien contre la communauté de ces lignages, attendu que nos historiens locaux s'occupent des membres de la

feliciter obiret, et spem daret egregii profectus in posterum, nisi feliciori morte præventum, repente Deus sanctorum suorum gloriæ sociasset. — M. l'abbé Reussen a publié une nouvelle édition d'Estius, en y joignant de nombreux appendices. Dans un opuscule iconographique, il a donné le portrait de François de Roye, reproduit dans la *Notice* de M. Van Cauwelaert.

[1] *Généalogie de la famille de Roye, originaire de Picardie.* Extrait du *Dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles de Belgique.* Bruxelles, 1851, in-4°.

famille qui ont joué un rôle dans le pays, et ne disent presque rien de ceux qui ont émigré. Il est très-possible qu'un cadet de notre maison royenne ait été chercher fortune, au XVe siècle, en Suède ou en Hollande[1]. Toutefois, nous le répétons, ce n'est que la conformité de nom qui nous fait admettre le martyr de Gorcum dans notre *Hagiographie*.

François de Roye naquit à Bruxelles, vers la fin de 1548, de François de Roye et de Barbe Appelmans, qui eurent plus tard deux autres enfants, Laurent et Sébastien. Il fut probablement baptisé à Notre-Dame de la Chapelle, puisque c'était la paroisse de ses parents. Sa famille, établie très-anciennement en Belgique, portait *d'azur à trois couronnes d'or*.

Une éducation chrétienne développa les heureuses qualités du jeune François qui, voulant se consacrer à la vie religieuse, entra au couvent des frères Mineurs de Bruxelles. On l'envoya faire son noviciat à Bois-le-Duc. C'est là qu'il prononça ses vœux, qu'il reçut la prêtrise et qu'il se perfectionna dans l'étude de la théologie. Il n'avait encore que vingt-trois ans quand il fut jugé digne d'annoncer la parole de Dieu. On l'envoya, en 1572, au couvent de Gorcum, en Hollande, où il devait, cette année-là même, recevoir la palme du martyre.

Nous n'avons point l'intention de raconter au long l'histoire émouvante de ces victimes du calvi-

[1] Grégoire d'Essigny, dans son *Histoire de Roye*, p. 39, donne ce renseignement : « C'est M. le comte de Roye, résidant à Namur, qui, en passant par notre ville, a dit qu'il descendait d'un comte de Roye, retiré en Espagne dans le quinzième siècle. »

nisme : elle a été retracée dans divers ouvrages spéciaux, dont nous ne donnerons qu'une rapide analyse, suffisante pour montrer les causes et les circonstances du martyre de François de Roye [1].

On sait quelles furent les sanglantes dévastations commises en 1566 dans les Pays-Bas par les calvinistes, et l'odieuse réaction que causa l'envoi du duc d'Albe, en 1568. Les exactions du représentant de Philippe II soulevèrent de puissantes haines qu'exploita bientôt le prince d'Orange, pour chasser les Espagnols et étendre sa domination sur les provinces qu'ils occupaient. Ne se bornant pas à prendre pour point d'appui les passions calvinistes, il eut recours à l'alliance des pirates qui se désignaient eux-mêmes sous le nom de *Gueux de Mer*, et que commandait le comte Guillaume de la Mark, si justement surnommé *le Comte de la Mort*. Les Gueux s'emparèrent de presque toutes les villes de la Zélande et de la Hollande, en poursuivant surtout de leurs persécutions les prêtres et les moines. Ils venaient d'envahir Dordrecht, quand le supérieur des Capucins de Gorcum, Nicolas Pieck, prévoyant le danger qui s'approchait, permit à ses religieux de pourvoir à leur sûreté. Tous restèrent avec leur supérieur, qui les conduisit le 26 juin

[1] G. Estius, *Historiæ martyrum Gorcomiensium*. Duaci, 1603, in-8°. — Les pièces recueillies par le P. Sollier dans le t. II des *Acta sanctorum* de juillet, p. 736. — Les ouvrages du P. Ch. Clair, de M. Villefranche, de M. Van Cauwelaert, de M. l'abbé Reussen, etc. — Nous devons quelques renseignements à l'obligeance de M. Reussen, bibliothécaire de l'Université de Louvain, de M. Van Cauwelaert et de M. Coët, conservateur de la Bibliothèque de Roye.

à la citadelle défendue par le drossart[1] Gaspar de Turck. Sur ces entrefaites, les Gueux, à l'aide de leurs navires, remontaient la Meuse, annonçant partout qu'ils venaient apporter la liberté pour tous, la réduction des impôts et la vie à bon marché.

Quelques notables catholiques de Gorcum, les deux curés de la ville, des prêtres séculiers et réguliers vinrent rejoindre les capucins à la citadelle.

Marin Brant, à la tête de ses pirates, pénétra dans la ville, fit jurer fidélité à Guillaume de Nassau, prince d'Orange, et assiégea la citadelle qui refusait de se rendre. Après une courageuse résistance, le drossart Gaspard de Turck consentit à capituler, et Marin s'engagea à ne faire aucun mal à tous ceux qui étaient renfermés dans la citadelle, soit ecclésiastiques, soit laïques ; mais il devait bientôt violer odieusement ses serments. Le drossart fut emprisonné ; Bommer, un des plus zélés catholiques de la ville, fut pendu pour avoir appelé les Gueux *des pillards d'églises*, ce qui n'était que trop vrai ; les religieux furent insultés, maltraités et la plupart restèrent prisonniers dans un souterrain de la forteresse. C'est là que, pendant dix jours, ils subirent les outrages et les tortures que leur infligeaient les pirates, devenus leurs geôliers. Sous prétexte de déterminer les captifs à révéler l'endroit où ils avaient caché leurs prétendus trésors, ils les frappaient avec des cordes et des bâtons ; ces

[1] On donnait le nom de *Drossart*, en Hollande et dans la Basse-Saxe, à l'administrateur noble d'un cercle ou bailliage, qui rendait la justice au nom du seigneur. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un titre honorifique dans certains pays du Nord.

forcenés allèrent même jusqu'à étrangler Nicolas Poppel, curé de Saint-Martin.

Quand le bruit de ces affreux traitements commença à transpirer dans la ville, la pitié s'émut, et on rappela à Marin Brant les conditions de la capitulation; celui-ci prétendit qu'il n'était point maître absolu, qu'il attendait des ordres; et, pour précipiter le dénoûment, il en référa au féroce comte de la Marck, qui se trouvait alors à la Brielle. Son lieutenant Jean d'Osmaël vint chercher les prisonniers et les transféra, le 6 juillet, à la prison de Brielle, où ils arrivèrent meurtris des coups et des blessures qu'ils avaient reçus pendant la route.

Le comte de la Marck essayait en vain de faire apostasier les martyrs, quand, le 8 juillet au soir, il reçut ordre du prince d'Orange de rendre la liberté aux prisonniers. Bien loin de se soumettre à cette injonction, il entra en fureur, et, après un repas copieux, ordonna de pendre tous les Gorcomiens. Le 9 juillet 1572, à une heure de la nuit, les vingt-et-un captifs furent conduits à Rugge, dans une grange à tourbes. Deux d'entre eux faiblirent à l'aspect du supplice. Les dix-neuf autres furent pendus à deux poutres transversales, avec des raffinements de cruauté que la plume se refuse à retracer. Parmi eux, on comptait onze capucins, quatre prêtres séculiers, deux prémontrés, un dominicain et un chanoine régulier de Saint-Augustin.

Dans les récits que nous ont laissés les écrivains du temps, aucun détail n'est spécial à François de Roye; mais tout ce que nous avons dit des martyrs de Gorcum s'applique à lui comme à ses compagnons.

CULTE ET RELIQUES.

Un catholique de Gorcum obtint, à prix d'argent, que les dix-neuf victimes fussent inhumées dans la grange qui avait été témoin de leur supplice. Ce ne fut qu'en 1615 que ces précieuses dépouilles purent être soustraites à la garde jalouse des calvinistes et transférées à Bruxelles, où Mathias Hovius, archevêque de Malines, les reconnut canoniquement et les renferma dans deux châsses. Le 18 octobre 1618, ces reliques furent transportées de la collégiale de Sainte-Gudule à l'église des Frères-Mineurs.

Le procès de la béatification des martyrs de Gorcum, commencé en 1619, ne fut terminé qu'en 1675, et l'auguste cérémonie s'accomplit le 24 novembre dans la basilique de Saint-Pierre. L'acte suprême de la canonisation eut lieu le 29 juin 1867, en présence des quatre cents évêques réunis à Rome pour le dix-huitième centenaire du martyre des saints apôtres Pierre et Paul. « Il appartenait à Pie IX, dit M. Van Cauwelaert [1], à Pie IX, le glorieux défenseur de la Foi contre les attaques du rationalisme, de couronner les premières victimes de la grande apostasie du XVIe siècle. Nos sectaires modernes ne font que continuer l'œuvre de leurs devanciers de cette époque. Il était juste que le grand Pontife, qui a si bien défini leurs erreurs, glorifiât aussi, devant le monde entier, les enfants de l'Église catholique qui ont versé leur sang pour affirmer nos dogmes sacrés, dont les hérétiques du XVIe et du XIXe siècle ne veulent point. Il en sera toujours ainsi. Les justes se relèveront, pleins de confiance, contre leurs lâches persécuteurs qui auront cru avoir enlevé le fruit de leurs travaux ; leur tristesse du moment se changera en joie ; le Seigneur sera le gardien de leurs ossements et une lumière éternelle les environnera un jour pour l'éternité des temps ! »

[1] *Op. cit.,* pag. 105.

S. FULBERT,

NOVICE A L'ABBAYE DE CORBIE.

5 Juillet. — † 818.

Il serait inutile de rappeler ici ce que nous avons dit, dans notre biographie de S. Anschaire [1], de ce jeune novice de Corbie, qui, frappé mortellement par un de ses condisciples, montra une patience si héroïque dans ses souffrances, et que son professeur, S. Anschaire, aperçut dans une vision, couronné de l'auréole du martyre.

Nous nous bornerons à ajouter que Fulbert [2] est rangé au nombre des saints par le *Ménologe* de Bucelin et par D. Cocquelin (*Hist. abb. Corbeiens.*). La Mère de Blémur (*Année bénédictine*) se borne à l'appeler bienheureux. Le titre de martyr, que lui donnent tous les auteurs bénédictins, ne doit pas être pris dans un sens rigoureux ; sa sainteté même

[1] Tome I, page 180.

[2] Gualdo, moine de Corbie, qui, au XIe siècle, rédigea en vers une Vie de S. Anschaire, donne à son disciple le nom de *Filbertus*. Tous les bréviaires manuscrits de Corbie que nous avons consultés portent *Fulbertus*, comme le texte de S. Rembert, biographe contemporain de l'apôtre du Nord.

n'est garantie que par la vision qu'eut S. Anschaire : aussi, n'a-t-on jamais décerné aucun culte à ce jeune novice ; et les Bollandistes, en le nommant dans les *prætermissi* du 5 juillet, se sont-ils bornés à dire : *Opus est sanctitatis et cultus indiciis.*

S. FURSY,

ABBÉ DE LAGNY, PATRON DE PÉRONNE.

16 Janvier. — † 650.

Au commencement du VII[e] siècle, l'Irlande ou Hibernie était partagée en six royaumes distincts : l'Ultonie, la Laginie, la Conacie, la Province centrale et les deux Momonies. Finloga gouvernait la Momonie méridionale, tandis que les trois autres provinces principales étaient sous la domination de trois rois, Brendin, Féradrach et Aedfind [1].

Finloga eut un fils nommé Fintan qui épousa Gelgès, fille unique d'Aedfind. Cette princesse, élevée dans la foi chrétienne, à l'insu de son père, convertit celui qui aspirait à sa main, et reçut en

[1] Nous suivons la véritable orthographe irlandaise, fixée par Colgan (*Acta sanctorum Scotiæ*, t. I, pag. 75), pour ces divers noms qui ont été plus ou moins défigurés. D'après le même savant, nous rectifions la généalogie fautive donnée par Arnoul, le biographe du XI[e] siècle, dont Desmay a reproduit toutes les erreurs dans sa *Vie de S. Fursy*. Les documents historiques les plus certains prouvent qu'Aedfind n'était pas le frère des deux autres rois.

secret, avec lui, la bénédiction nuptiale. C'est de cette union que devait naître S. Fursy [1].

Aedfind, s'apercevant de la grossesse de sa fille et apprenant le mariage secret qu'elle avait contracté avec un chrétien, entra dans une si violente fureur qu'il ordonna que cette désobéissance fût punie par le supplice du feu. Le bûcher était déjà allumé, et le père barbare résistait aux supplications de sa fille et de ses amis, quand un miracle vint calmer sa colère. Nous aurons souvent occasion, dans cette biographie, de rapporter des prodiges de ce genre, que la critique pourrait rejeter, en raison de la grande crédulité du biographe du XI[e] siècle, l'un de nos principaux guides. Fidèle au système que nous avons adopté, nous ne passerons sous silence aucun de ces faits légendaires ; mais, comme ils gagnent à être exprimés dans un langage naïf, nous cèderons souvent la parole au récit encore inédit de Jehan Mielot, aumônier de Philippe, duc de Bourgogne, qui composa, en 1468, une traduction de la Vie de S. Fursy [2].

[1] *Furseus, Fursœus, Fursius, Fursyus. — Fursé, Fursée, Fursi, Furcy, Fourcy, Foursy, Foursée, Facour.* — Il y a eu en Irlande, au VIII[e] siècle, deux autres saints du même nom — Plusieurs historiens, comme les auteurs du *Gallia Christiana*, disent que Fursy était écossais de naissance. Ils se sont laissés induire en erreur par les écrivains du Moyen Age, qui donnaient indifféremment le nom d'*écossais* à tous les habitants des divers royaumes de la Grande-Bretagne. L'Irlande, jusqu'au XII[e] siècle, a porté le nom de *Scotia major*.

[2] L'original, provenant de l'ancienne Bibliothèque capitulaire de Saint-Fursy, appartient à M. l'abbé Cardon, aumônier du lycée de Saint-Quentin. C'est à l'obligeance de M. Turquet, archiprêtre de Péronne, que nous devons la copie très-exacte de ce précieux manuscrit.

« Quand la damoiselle, dit le manuscrit de Mielot, fu jugiée à ardoir (*à être brûlée*) en la présence de son père, l'enfant, qui estoit encore en son ventre, l'entendi, si [1] dist à son tayon (*grand-père*) : « Certes, il n'appartient mie, ne (*ni*) ce n'est pas digne chose en nul homme, quel qu'il soit, qu'il face ardoir (*brûler*) sa fille, s'il ne scet raisonnablement cause pour quoi elle l'ait dessersy... » Quand le roi Aelfind (*Aedfind*) ouyt l'enfant parler, il cuida (*crut*) que ce fût fantosme [2] ; si fist le plus tôt qu'il peut embraser trois grans feus. De cette chose vindrent nouvelles au roi Brandin, qui nota que ce que son frère [3] avoit entreprins à faire estoit œuvre du diable. Pour ceste cause, il s'en vint le plus hastivement qu'il peut devers son frère Aelfind... Si lui pria, plourant tendrement, quil fesist (*fit*) destruire ces trois feus ; mais il ne le volt (*voulut*) ouyr... Quand Gelgehes peut (*put*) parler, si commença à prier Nostre-Seigneur Dieu, en telle manière : Biau sire Dieu, qui est fontaine à tous biens, et si piteux (*plein de pitié*) et misericors que nul ne le pourroit nombrer, qui daignastes naistre de la Saincte

[1] Mielot emploie *si* dans les sens fort divers de *si*, *aussi*, *ainsi*, *alors*, *et*.

[2] Dans la Vie de S. Foillan, ce miracle est raconté d'une autre manière. Quand Gelgès fut montée sur le bûcher, y est-il dit, on entendit une voix qui s'écria : « Ne deviens point parricide : l'homme n'a pas le droit de séparer ce que Dieu a uni. » Un grand étonnement s'empara alors de la foule ; les uns crurent que c'était un ange qui avait parlé, d'autres *supposèrent* que c'était la voix de l'enfant qui n'était pas encore né.

[3] Nous avons dit plus haut que Brendin n'était point le frère d'Aedfind.

Vierge, pour le salut de l'umain lignage, et qui savez que je ne me mariay mie à mon loyal espoux pour lécherie (*volupté*) de ma char (*chair*), mais pour la dévote lignie (*progéniture*) à vous servir (*consacrer*), par vostre commandement; se (*si*) mon corps est destiné à destruire, biau sire Dieu, prengne (*prenez*)-vous pitié de moy, en telle manière que ne périsse l'enfant que je porte en mon ventre. Car aussi tost que je sceus que je l'avois conceu, je vous le avois voué pour vous servir, comme vostre dévote ancelle (*servante*)! Adoncques furent les trois feus appareilliés et embrasés, et Gelgehes fust amenée pour être arse (*brûlée*). En vérité, s'elle fu espouvantée à la manière de femme, ce ne fust pas merveille. Quant elle veist la flamme des feux, lors elle espandi sur la terre une pluye de larmes si grande que toute la terre en fut moillie (*mouillée*), comme il vint à plaisir à Nostre-Seigneur, et en sailly (*jaillit*) une fontaine qui surhabonda tant qu'elle estaindy (*éteignit*) les trois feus dessusdicts. »

En présence de ce miracle et de la joyeuse exaltation du peuple, Aedfind n'osa consommer sa vengeance; il se contenta de bannir sa fille et son gendre; et ce fut ainsi qu'il prévint la révolution populaire qui eût pu menacer sa couronne.

Les jeunes époux se réfugièrent dans une île du lac d'Orbsen [1], d'où S. Brendan [2] dirigeait le monas-

[1] Et non pas Elbréem ou Esbrem. Desmay en fait à tort une île de l'Océan.

[2] C'est à tort que le biographe du XIe siècle fait de S. Brendan un évêque et un oncle de Fintan. Voyez ses Actes, au 16 mai, dans les Bollandistes.

tère voisin de Clunaferte [1]. Ils trouvèrent là le sympathique accueil que méritaient leurs malheurs, et une résidence leur fut assignée dans l'hôtellerie de cette célèbre abbaye, où vivaient près de trois mille religieux.

« Quant ils eurent mengié, nous dit Jean Mielot, ils s'en alèrent couchier, et quand ils furent endormis, une si grande clareté desendi du ciel, là où ils estoient, que le procureur de la maison cuida (*crut*) que tout l'ostel fust embrasé, et fu si espouvanté qu'il s'en couru à l'éve sque [2], aussi tost qu'il peut. Si le trouva au moustier et lui raconta tout en plourant la chose ainsy qu'il l'avoit veue. Quant le saint evesque entendist (*eut compris*) que la garde du ciel estoit avesques ses hôtes, il appela quoyement (*paisiblement*) des plus religieux de ses moynes, et les mena avecques luy jusques à la dicte maison des hostes et ne senty nulle chaleur. Adoncques il entra dedans à grande redoubtance et les trouva tous dormans. Si fu liez (*content*) et joyeux et fist le signe de la croix de chacune part sur eulx, en leur donnant sa bénédiction, et puis s'en revint au moustier. »

La nuit suivante, Brendan eut révélation que l'enfant que Gelgès portait dans son sein serait un jour une des plus éclatantes lumières de l'Église, et il comprit alors la signification de la lueur mystérieuse qui l'avait d'abord effrayé.

[1] Ailleurs : *Clynnaferta*, *Cluainferta*, *Kluainfert*. Ce monastère était situé dans le diocèse de Tuam, près du lac d'Orbsen, là où est aujourd'hui la paroisse de Kill-Fursa. Desmay en fait une île.

[2] Mielot partage l'erreur de l'ouvrage qu'il traduit, en donnant la qualification d'évêque à S. Brendan.

La noblesse des environs, ayant appris l'arrivée des illustres exilés, vint bientôt leur témoigner ses sentiments d'estime et de sympathie.

Quand Gelgès eut accouché d'un fils, Brendan ordonna, comme actions de grâces, un jeûne de trois jours, et, en baptisant le nouveau-né, lui imposa le nom de Fursy, qui présageait ses vertus [1]. Il prévoyait dès lors, sans doute, que cet enfant de la grâce étonnerait un jour le monde par la sainteté de sa vie et l'éclat de ses miracles.

Quand le jeune Fursy eut atteint l'âge de raison, il fut admis dans le monastère de Clunaferte, où S. Brendan se dévoua à son éducation. Fursy répondit à ses soins en faisant de rapides progrès dans les sciences et dans la vertu. Malgré l'éclat de sa naissance, il ne voulait primer les autres que par son humilité et sa bonté. Animé d'un zèle brûlant pour le salut des âmes, il parcourait les alentours, catéchisait les fidèles, visitait les malades, consolait les affligés, secourait les pauvres et convertissait les païens, qui étaient encore très-nombreux, malgré les missions qui s'étaient succédé en Irlande, depuis le IV[e] siècle.

Afin de pouvoir se livrer à la méditation, dans un plus grand recueillement, Fursy se retira dans un petit ermitage voisin du monastère. C'est pendant ce séjour que lui arriva le merveilleux événement que va nous raconter Jean Mielot.

[1] Colgan ne voit que le vieil irlandais *Fèarta*, signifiant *vertus*, qui aurait pu se corrompre en *Fursa*. Ajoutons, comme simple rapprochement, que le mot anglo-saxon *Furzy* signifiait *bruyère*, *genêt épineux*.

« Il advint que le roy Brandin (il gouvernoit l'Ultonie méridionale) eut deux enfans jumeaux, c'est assavoir un fils et une fille, qui moururent tous deux ensemble [1]. De quoy furent dolans (*attristés*) tous ceulx du pays, et tant pour la beauté comme pour la prouesse donti ls estoient pleins. Ne fu nul qui les peust mettre en terre : ains (*mais*) eussent bien voulu tous qu'ils eussent été ravis par membres [2]. Le roi Aelfind fist, par le conseil des sages, qu'ils fussent menez oultre la mer [3] à l'évesque Brandin, pour les ensevelir en larrecin (*en cachette*), et que par robeurs (*corsaires*) ou escumeurs de mer ils fussent emmenez de nuit. Or furent-ils mandés, si vindrent et mirent en leurs nefs (*barques*) les jeunes corps, ainsi qu'il leur fu commandé. Mais ils ne parvindrent mie jusques au lieu où ils avoient proposé de aler, tant eussent-ils bon vent. Ains muèrent leur sentence, si comme il pleut à Dieu, sy s'en alèrent là où S. Foursy demouroit et mirent lesdis tendres corps sus (*hors*) de leurs nefs : et les laissèrent devant la cèle (*cellule de*) S. Foursy, télement qu'il n'en sçeut mot, et puis

[1] Nous ne savons pourquoi Desmay dénature les anciens textes en disant que c'étaient les enfants « d'un gentilhomme hybernois, parent des rois Brandin et Aephiud ».

[2] Les païens irlandais, dit-on, démembraient les cadavres frais pour les manger ; cette horrible coutume existait encore naguères dans quelques îles de l'Océanie.

[3] Si Brendan était alors à Clunaferte ce n'est point sur une mer, mais sur le fleuve de Shannon, que dut naviguer le vaisseau. S'il était dans l'île du lac d'Orbsen, ce qui est plus probable, c'est ce grand lac que Mielot confond avec la mer, à l'exemple des anciens biographes de S. Fursy.

s'en ralèrent, au plus tost qu'ils peurent, arrière dont ils estoient venus.

« Le matin, quant le jour fut advint, vecy le benoit jouvencel S. Foursy, qui vouloit aler à l'église, ainsy qu'il avoit accoustumé ; quant il ouvrit son huysselet (*porte*), il vit les corps de ses deux cousin et cousine tous nuds, de quoy il fu tout esbahi, et commença à plourer de pitié et pria Nostre-Seigneur, en disant : « biau sire Dieu, faitte, par votre miséricorde, que les âmes reviengent (*reviennent*) à ces corps ». A paines eut-il accompli sa prière, quant ces enfans se levèrent tous sains et tous haittiéz (*joyeux*), et s'entre-commencèrent à regarder sy (*s'il*) ne vient nulle âme, fors (*excepté*) le benoît Saint, dont ils s'esmerveillèrent, et eurent grande honte entre eulx. Lors, les print le saint homme et les enclust (*enferma*) en sa cèle, jusques à temps qu'il leur eut trouvé des vestemens convenables, et puis les mena en l'église, pour rendre grâces à Nostre-Seigneur, et illlecques rendirent, toutte jour, louenges et grâces...

« Le benoist jouvencel saint Foursy ot (eut) pitié des effans qu'il vit sy desconseilliez. Il print une reigle d'escrivent (*d'écrivain*) qu'il tenoit en la main ; sy la jetta en la mer et lui commanda qu'elle s'en alast droit au port de la terre dont les enfans estoient venus, et commanda aux enffans que, au nom de Jus-Crist, ils alassent, sans arrester, après la reigle tout seurement. Or, oyès (*écoutez*) une chose qui doit moult amerveiller, et qui doit bien estre ré-

[1] Ces enfants n'étaient point parents de S. Fursy.

citée ès euvres de Nostre-Seigneur; car la reigle s'en ala devant, par le commandement du saint homme, tout ainsy comme s'elle eust sens et entendement; et les enfans la suivirent hardiement par la mer, tant quils vindrent en leur pays et qu'ils reconngnurent leurs gens. Et quant leurs parens et leurs amys les virent venir, ils se assemblèrent de toutes pars et coururent à l'encontre, le plus tost qu'ils peurent. »

Quand les parents de ces enfants eurent appris le double miracle que venait d'opérer S. Fursy, ils résolurent d'aller lui témoigner leur reconnaissance. Pendant ce temps-là, notre Saint devenait l'objet de l'envie et de la haine des religieux de Clunaferte, qui épiloguaient sur ses sermons, et ne voyaient dans ses miracles que l'œuvre de l'orgueil. Pour échapper à cet orage, Fursy se retira dans une île du lac d'Orbsen, nommée Ratimath [1], où il fit bâtir une église. Bientôt, sa réputation lui attirant de nombreux disciples, il se trouva à la tête d'un monastère considérable.

C'est là que vinrent le trouver les rois Brendin, Féradrach et Aedfind, accompagnés de l'élite de leur noblesse. Aedfind s'agenouilla humblement devant son petit-fils, se repentit publiquement du traitement odieux qu'il avait voulu infliger à sa fille Gelgès, et manifesta le désir d'embrasser la foi chrétienne.

Aedfind aurait voulu ramener avec lui Fintan et Gelgès : mais Finloga venait de mourir, et son fils

[1] *Alias* : Rathmat, Rathmhath.

devait se rendre aux désirs des Momoniens méridionaux, en allant régner avec sa femme sur cette partie de l'Irlande [1].

Fursy, après le départ de ses parents, redoubla de ferveur dans le service de Dieu. Il priait continuellement pour la conversion des pécheurs et pour le salut de tous les membres de sa famille. Ses vœux les plus chers furent exaucés, quand il vit ses jeunes frères, Foillan et Ultan [2], renoncer aux honneurs du monde et venir embrasser, sous sa direction, la règle monastique.

Notre Saint s'arrachait parfois à la solitude, pour aller évangéliser les contrées voisines. Un jour qu'il partait pour aller prêcher dans le royaume de son père, il tomba subitement malade et fut ramené dans son monastère. C'est alors qu'il eut une série d'extases et de ravissements dont le vénérable Bède, dans son *Histoire d'Angleterre*, nous a laissé un récit qu'a reproduit Ribadeneira : aussi laisserons-nous la parole à l'un des plus anciens traducteurs de l'hagiographe espagnol :

« Dieu lui communiqua de grandes lumières touchant les conditions de la vie humaine ; combien est malheureuse la condition d'une âme qui est en péché mortel ; le soin qu'ont les bons anges de défendre les âmes qui sont en leur garde. Il receut un jour une grande lumière, par laquelle il reconnut

[1] D'après les Actes de S. Foillan, publiés par Ghesquière, Aedfind aurait emmené dans ses états sa fille et son gendre.

[2] Nous raconterons plus tard la vie de S. Ultan. S. Foillan, n'appartenant à notre diocèse que par ce qui concerne son culte, trouvera place dans la seconde partie de notre *Hagiographie*.

l'unité de l'essence aux trois personnes de la sainte Trinité, par l'apparition de trois anges dont les faces se rapportoient en telle façon, et si bien, que l'une estoit la face de l'autre, tout ainsi que l'essence du Père, du Fils et du Sainct-Esprit[1]. Dieu mesme luy nommoit les vertus esquelles il se plaisoit davantage, et lui dit une fois qu'il se plaisoit fort quand une ame portoit un grand respect, avec une saincte tremeur, à sa divine majesté, et avoit une promptitude à souffrir les tribulations, accompagnée d'amour et d'espérance. Il entendit une fois le chœur des anges qui chantoient en musique ce verset du psalme 38 : *Ibunt sancti de virtute in virtutem, videbitur Deus Deorum in Sion.* Dieu luy fit part aussi de ce qui s'estoit passé au mystère de l'Incarnation et luy fit voir combien la sacrée humanité unie au Verbe a fait pour arrester l'ire de Dieu, qu'elle ne tombast sur les hommes. Une autre fois, Dieu luy fit entendre combien il estoit utile à une ame qui converse parmy le monde, d'exercer souvent la vertu de la foy : et souvent il entendoit Dieu qui l'encourageoit à l'heure de la prédication. Il eut un jour

[1] A l'occasion de cette vision, M. le comte de Bastard fait la remarque suivante : « Il n'y a pas longtemps que, lisant la légende de ce Saint, nous lui avons dû une précieuse explication. En le voyant reconnaître « l'unité de l'essence aux trois Personnes de la « Sainte Trinité, par l'apparition de trois anges dont les faces se « rapportaient en telle façon et si bien que l'une était la face de « l'autre », nous pûmes restituer au XIe siècle deux figures que l'on rejetait au XVe et même au XVIe, à cause de la triplicité de personnes; et nous avons vu que la lecture de ces visions était d'un haut intérêt pour les archéologues du nord de la France. » (*Bulletin du Comité de la langue*, etc., IV, 899.)

une révélation qui luy engrava si profondément en l'âme la laideur du péché, que depuis, parlant à ses disciples, il répétoit souvent ces paroles tirées du troisiesme chapitre de l'épistre de saint Jacques : *Veillez et priez pour estre sauvez et délivrez du péché.* Et leur disoit : *Ne vous contentez jamais de la justice ou bonté présente, mais aspirez tousjours à une plus grande perfection, laquelle vous sera donnée, si vous persévérez en patience, charité et humilité.*

« Un jour, estant malade, il tomba en un grand ravissement, pendant lequel il entendit les lamentations des damnez, et reconnut combien grande est la haine que les diables portent aux hommes. Dieu luy fit connoistre pour lors quels sont les combats que souffrent les âmes en l'article de la mort, et quel est ce destroit quand il se faut séparer du corps. Il reconnut combien est exact le compte que l'on doit rendre au jugement particulier, combien pregnantes les accusations des diables, combien grande est la honte pour les péchez cachez, qui seront alors manifestez, et combien sera grande la consolation des âmes qui seront dignes d'estre assistées de leurs bons anges. Il entendit mesme comme le diable luy objectoit les péchez véniels qu'il avoit commis, les paroles oyseuses qu'il avoit proférées, et les difficultez qu'il avoit souffertes en pardonnant à ses ennemis.

« Il veid une fois au dessous de ses pieds une grande vallée obscure, environnée de quatre feux qui alloient, en croissant, se joindre ensemble. Et comme il estoit tout estonné, considérant ce spectacle

affreux, ignorant ce que c'estoit, un ange luy dit que cette vallée ténébreuse estoit le monde, et ces quatre feux estoient les quatre vices principaux qui règnent, le mensonge, la convoitise, la discorde et la présomption ; et luy sembloit que la flamme s'eslevoit jusques à luy et le menaçoit de le consommer avec le reste du monde. De quoy ayant tremeur, l'ange luy dit : *Ce que tu n'as pas allumé n'ardera pas en toy*. Dieu luy fit voir aussi, en ce ravissement, les flammes du purgatoire.

« Le diable estoit tousjours aux aguets pour le surprendre, et descouvrir en luy quelque petite imperfection pour avoir suject de l'accuser. Et comme un homme riche, mais usurier, luy eut donné une robbe par aumosne, cet ennemy du genre humain, pensant avoir un grand avantage sur luy, l'en accusa. Mais son bon ange ne manqua pas tout aussi-tost de s'oposer au diable, excusant sainct Fursi sur l'ignorance du faict. Il l'accusa derechef d'estre trop sévère en ses prédications contre les défauts de ses auditeurs. Mais, si le diable luy en vouloit beaucoup et le guetoit de bien près, aussi l'ange ne luy manquoit-il pas de son assistance : qui, rembarrant Sathan, luy respondit qu'il falloit user de rigueur où la douceur ne pouvoit rien. Alors il eut un sentiment intérieur fort pénétrant du contentement qu'auroit une âme qui seroit trouvée fidelle au jugement particulier.

« Il est vray que bien souvent en l'article de la mort, lorsque nous voyons qu'il faut partir de ce monde pour aller rendre compte à ce grand Dieu,

nous avons tous les désirs de bien faire, et ne désirerions plus que le temps de faire une bonne pénitence : mais las ! il est bien tard. C'est ce que reconnut sainct Fursi en une apparition qu'il eut d'une pauvre âme damnée. Cet usurier, qui luy avoit donné cette robbe (duquel nous venons de parler) estant mort, son âme apparut à ce bon Saint, et luy déclara qu'elle estoit condamnée aux enfers pour jamais, à cause de ses usures, et du peu de soin qu'il avoit eu de faire restitution à ceux à qui il avoit fait tort : qu'il voudroit, hélas ! l'avoir fait cent fois : mais qu'il estoit trop tard, et que c'en estoit fait. Et Dieu permit que celuy qui s'apparut toucha le Saint sur l'espaule, de quoy il souffrit si grande douleur depuis cet attouchement, qu'il porta en la gorge une marque de l'inflammation : laquelle il pria Dieu ne luy jamais oster, afin de se ressouvenir, tout le temps de sa vie, combien est horrible de tomber entre les mains de la divine justice. Depuis ce temps-là, lors que sainct Fursi parloit en conférence avec ses moines de ce qu'il avoit veu et ouy des peines d'enfer, il trembloit et suoit d'appréhension. »

Parmi les autres règles de conduite qui furent données à S. Fursy, on doit remarquer ce qui concerne l'importance trop exclusive que certains chrétiens attachent au jeûne et aux mortifications, en ne combattant pas assez les péchés spirituels, tels que l'avarice, l'orgueil, l'envie, la médisance. Il fut dit aussi à S. Fursy qu'on ne devait point inhumer en terre sainte ceux qui ne se convertissaient qu'à l'article de la mort, et que, dans ce cas,

les églises et les monastères ne devaient pas accepter le don de leurs biens [1].

Le vénérable Bède parle encore d'une autre apparition des deux saints évêques Béodan et Meldan, décédés récemment, qui lui racontèrent tout le bonheur dont ils jouissaient dans les cieux, pour avoir fidèlement servi Dieu sur la terre, l'exhortèrent à travailler sans relâche à la vigne du Seigneur, lui annoncèrent que la famine et la peste décimeraient bientôt une partie de l'Angleterre [2], à cause de l'indifférence des peuples pour la parole de Dieu, et aussi pour la négligence des pasteurs à soigner le bercail qui leur était confié [3].

Un an plus tard, le moine celtique tomba de nouveau dans une de ces syncopes qui avaient toute l'apparence de la mort, et il fut de nouveau ravi en extase. Un ange lui révéla qu'il exercerait encore, pendant douze ans, le ministère de la prédication dans les îles de la Grande-Bretagne [4].

Malgré le zèle et la pureté d'intention que déployait notre Saint dans l'accomplissement de sa mission et dans le gouvernement de son monastère,

[1] S. Drychten et d'autres moines irlandais ont eu de semblables visions du ciel et de l'enfer, qui présagent le Dante. Voir un récit analogue dans notre biographie de S. Anschaire, t. I, p. 176.

[2] Les historiens d'Angleterre signalent une peste qui sévit dans l'Angleterre méridionale, peu de temps après l'éclipse de l'an 664. BÈDE, *Hist. angl.*, t. III. c. 27.

[3] Nous raconterons plus au long cette vision, dans la seconde partie de notre *Hagiographie*, à l'article de S. BÉODAN.

[4] Le vénérable Bède dit avoir appris ces visions d'un ancien moine de son abbaye, lequel tenait son récit d'un homme digne de foi, à qui S. Fursy les avait lui-même racontées.

il éprouvait parfois de violentes contradictions de la part de certains religieux dont il gênait le relâchement et la tiédeur. C'est ce qui le détermina, vers l'an 636, à s'embarquer avec quelques-uns de ses plus fervents disciples, pour aller prêcher la pénitence en Angleterre. Il emporta avec lui diverses reliques, entre autres les corps de S. Béodan et de S. Meldan, qui avaient joué un rôle si important dans ses visions.

Le vénérable Bède nous apprend que, pendant les douze années que notre Saint évangélisa l'Irlande et l'Angleterre, on le voyait, par les plus rudes hivers, vêtu seulement d'un léger habit, ce qui ne l'empêchait pas d'être baigné de sueur, comme s'il eût enduré la chaleur de l'été. Un écrivain irlandais du VIIe siècle, saint Cuimin, ajoute que Fursy, étant tombé un jour dans un puits glacé, il se mit à chanter des psaumes [1].

C'est dans le cours de ces excursions apostoliques que S. Fursy impressionna tellement Sigisbert, roi d'Est-Anglie ou des Saxons orientaux, que ce prince déposa bientôt la couronne pour embrasser la vie monastique. Grâce aux libéralités de ce monarque, le missionnaire irlandais put construire à Cnobbesburg [2], aujourd'hui Burghcastle, dans le comté actuel de Suffolk, un grand monastère où affluèrent bientôt de nombreux disciples [3]. Là, sur les rives

[1] *De singularibus sanctorum Hiberniæ virtutibus.*

[2] *Alias* : Cnoberesburch, Cnoctberesbrugh, Chokaresburg, Cnoherburg, Chaoobherburg.

[3] On suppose que c'est le monastère connu depuis sous le nom de Saint-Edmunsbury.

de l'Océan, « il contemplait, dans l'inconstance des flots, l'instabilité des choses humaines, et découvrait dans ce vaste élément, comme dans un miroir, la grandeur du Dieu qu'il adorait » [1]. Quelle que fût la générosité du roi Anne, successeur de Sigisbert, il ne put procurer une cloche à l'église de la nouvelle abbaye. Voici, selon le légendaire, l'origine et l'histoire de celle qui existait encore en 1468, époque où écrivait Jean Mielot : « Lors apporta l'angèle de Nostre-Seigneur une cloche, de l'air, voyans moult de gens qui là estoient. En vérité, c'estoit une merveilleuse chose à le ouyr et à le veoir : et le mist d'encosté le fil Anne vesve femme qui estoit mort et ensevely. (*Ce qui veut dire que la cloche fut placée du côté du tombeau du fils de la veuve Anne*). Lequel renesquie (*ressuscita*), au premier coup qu'elle sonna. Et quant il fu resuscité, il se donna au service de l'église et à l'office de la dicte cloche et promist de religieusement servir toute sa vie durant. Cette cloche est de si grande auctorité qu'elle garde et a gardé le pays où elle est, jusques orres (*maintenant*), de tonoire, de tempeste et de fouldre et d'embrasement, aussi loingz comme le son en peut estre ouy. »

Une autre cloche joue également un rôle dans la vie de S. Fursy, et fournit à son légendaire une anecdote qui donne la mesure de sa robuste crédulité [2]. Le saint missionnaire avait tant de respect

[1] De CERIZIERS, *Les Éloges sacrés*, I, 153.

[2] Cette anecdote, pas plus que la précédente, ne se trouve dans les deux Vies publiées par Bolland. Elle faisait sans doute partie de la légende latine, aujourd'hui perdue, qu'a traduite Mielot.

pour la sanctification du dimanche, qu'à partir des nones du samedi jusqu'au lundi matin, il se livrait tout entier à la prière. S'il était en voyage, il s'arrêtait là où il se trouvait, dès qu'il entendait sonner les nones de samedi, pour y passer cette fin de jour et le lendemain. Arrivé à la porte d'une ville, il ne se serait pas permis d'y entrer. « Et ainsy qu'il se hastoit, une foys, pour venir en une cité d'Irlande dont S. Parmédin estoit évêque [1], le manéglier (*marguillier*) de la grande église, qui savoit la coustume de S. Foursy, sceut qu'il devoit venir en la ville, (*et*) sonna nonne plus tôt qu'il n'avoit accoustumé. Et quant le saint homme, qui rien ne trespassoit (*n'omettait*) des commandemens de Nostre Seigneur, ouyt sonner, il se arresta et congnut (*connut*) par le Saint-Esperit, dont il estoit tout plain, qu'il l'avoit fait par mauvaisetié et par tricherie. Lors il se assist d'en costé une fontaine que Nostre-Seigneur avoit donnée pour la seccheresse de icelle cité, à la prière de S. Parmédin. Et aussy tost qu'il se leva, il print toute l'eaue d'icelle fontaine et tout le sourgon (*la source*) et le mit en son giron, si (*bien*) que riens n'y demoura, et l'emporta deux lieux loings de ce lieu, en une autre place. Et ainsi, comme Nostre-Seigneur l'avoit merveilleusement faitte, par les prières de S. Parmédin, le reforma-t-il en ce lieu mesme où il le porta. Lors, prièrent les clers et le peuple de la cité Mons S. Fursy qu'il leur rendist leur fontaine et offrirent de amender leur meffait.

[1] Nous n'avons trouvé trace nulle part de l'existence d'un évêque irlandais de ce nom.

Et il leur répondit : ce n'est mie fraternité de chrétiens de rendre la moquerie que vous m'avés fait. Vous souffrirez la divine vengeance temperellement en example de la terrienne, afin que la fontaine de pitié ne vous soit tollue (*enlevée*), qui vous est appareillée, si en vous ne remaint (*reste*). »

Il est un autre miracle de cloche dont nous avons trouvé le récit dans les Actes de S. Cuanne [1], et qui n'a été mentionné par aucun des biographes de S. Fursy. Les moines de Lismore, en Irlande, aperçurent un jour une cloche qui voltigeait dans les airs. S'étant empressés d'interroger leur abbé sur ce prodige, S. Cuanne leur répondit que cette cloche était celle de S. Fursy qui, ne pouvant venir resserrer avec eux les liens de la fraternité monastique, avait envoyé, à travers les airs, la cloche de son monastère pour le représenter. Ces diverses anecdotes peuvent paraître puériles, mais elles ont leur importance au point de vue de l'histoire des cloches, dont nous avons jadis esquissé les annales chronologiques [2].

Nous consignerons encore ici un autre miracle qui ne nous est connu que par le manuscrit de Mielot :

« Les vrays riches sont les poures (*pauvres*) de Jhus-Crist à qui l'abondance des richesses muchiés (*cachées*) ne puent faillir en l'article de nécessité, et bien le démonstra Nostre-Seigneur Dieu, par vray et commendable expériment, au B. Mons S. Foursy et

[1] Apud COLGAN, *Acta sanctorum Scotiæ*, 4 febr.
[2] *Notice historique et liturgique sur les cloches*, 1837. In-8°.

à S. Lattain [1], son menistre en Irlande. Car tous les champs de son abbaye ne peurent estre labourés pour la tribulation qui fu au pays, qui gasta tout. Si eurent grand paour tous les frères : et cuidèrent qu'il leur convenist morir de faim pour la grant disette, poureté et desconfit qu'ils eurent, pour ce qu'ils n'eurent point de blé. Adoncques ce bon menistre (*de*) Mons S. Foursy ara (*laboura*) et sema un camps de ceux de la maeson, qui fu, au tiers jour, tout plein d'espis et de blé. Quand S. Foursy ouyt et vit cecy, il rendi grâces à Dieu et commanda que tous les frères et les serviteurs allassent arer toutes les autres terres, ou de charrues ou de rateaulx. Quand ce fu fait, il commanda à semer ce tant de blé qu'ils avoient. Et quand les semeurs eurent semé et espandu tout leur blé, ils s'en alloient. Leurs blés vindrent tout meurs (*mûrs*) et apprestez pour soier (*être sciés*), et les champs tous plains. Adoncques ils retournèrent à grand joye et mirent tous les mains aux fauchilles. »

S. Ultan ayant manifesté à son frère le désir de se retirer dans la solitude, celui-ci voulut l'y accompagner pour jouir avec lui des avantages spirituels du silence et de la retraite. Il remit la conduite de son monastère à S. Foillan et alla mener la vie anachorétique, avec son jeune frère, dans un désert presque inaccessible. Au bout d'une année, il fut appelé à la cour du roi des Saxons orientaux, où ses prières et ses conseils étaient sollicités pour

[1] S. Lactein (*Lactenus*), abbé d'Achadur et évêque, honoré le 19 mars, mourut en 622. Il s'agit donc ici d'un autre S. Lactain, disciple de S. Fursy, dont les Actes nous sont inconnus.

conjurer les dangers que faisait courir à l'État l'invasion de Penda, roi de la Mercie, l'un des sept royaumes anglo-saxons. Les victoires de ce prince idolâtre compromirent sans doute l'existence des monastères, et ce fut alors que Fursy, d'après l'un de ses anciens biographes, aurait entrepris son voyage à Rome pour y vénérer les tombeaux des Saints Apôtres.

Vers l'an 646 [1], après avoir obtenu l'agrément du roi Sigisbert, il confia la direction de son monastère à S. Foillan et s'embarqua pour la France avec un certain nombre de compagnons, parmi lesquels des traditions locales et contradictoires nomment S. Foillan, S. Ultan, S. Mauguille, S. Émilien, S. Algise, S. Babolein, S. Madelgaire, S. Gobain, S. Momble [2], S. Corbican, S. Boétien, S. Etton, S. Éloque, S. Colomban, S. Bertuin, S. Frédegaud, S. Lactein et quelques autres. En ce qui concerne S. Foillan et S. Ultan, il est certain qu'ils ne vinrent en France qu'après la mort de S. Fursy [3]. S. Émilien, escorté de divers compagnons, ne vint à Lagny qu'un an après que Fursy eut quitté l'Angleterre. Enfin, les Actes de presque tous les autres saints que l'on cite sont en désaccord avec ces traditions confuses. Il nous paraît impossible, en l'absence de documents positifs, de discerner les saints moines irlandais qui accompagnèrent S. Fursy, d'avec ceux

[1] En 642, selon quelques auteurs.

[2] Desmay fait une bévue en métamorphosant S. Momble (*Munbulus*) en *Nymbolus*.

[3] *Acta S. Foillani.* — *Martyrologe* d'Adon. — Mabillon, *Annal. ben*, t. I.

qui ne vinrent qu'une année plus tard sous la conduite de S. Émilien, et d'avec ceux qui n'arrivèrent en France, avec S. Foillan et S. Ultan, qu'après la mort de l'abbé de Lagny. Les Actes apocryphes de S. Algise ajoutent que S. Fursy et ses compagnons allèrent visiter l'abbaye de Corbie, et que, de là, ils se seraient dispersés de divers côtés. Il n'est besoin, pour réfuter cette fable, que de se rappeler que S. Fursy mourut vers l'an 650, et que le monastère de Corbie ne fut guère construit que vers 657, et seulement peuplé en 662. Dans la seconde partie de cette *Hagiographie*, nous traiterons des rapports qui peuvent exister entre la vie des disciples de S. Fursy et l'histoire de notre diocèse [1].

L'un des modernes historiens de S. Fursy, le chanoine Desmay [2], trompé par Molanus et quelques écrivains de Flandre, nous dit que l'illustre patron de Péronne accomplit son voyage avec S. Vincent, comte de Hainaut, qui revenait de l'Irlande dont il avait été gouverneur au nom et sous le règne de Dagobert Ier ; il ajoute que l'influence des exhortations de l'apôtre irlandais engagea plus tard ce comte de Hainaut à faire bâtir le monastère d'Haimont [3], où il embrassa la vie religieuse. La qualification de vice-roi d'Irlande, au compte du roi Dagobert, aurait dû suffire pour faire rejeter cette fable [4]. D'ailleurs, Madelgaire, comte de Hainaut,

[1] Voir spécialement l'article que nous consacrerons à S. ALGISE.

[2] *La Vie de S. Fursy*, troisième édition, p. 141.

[3] Arrondissement d'Avesnes.

[4] Divers auteurs, comme Yepez, l'ont prise au sérieux et en ont conclu que l'Irlande était alors une province de France.

surnommé Vincent, et qui fut le fondateur du monastère flamand, n'a jamais mis les pieds en Irlande [1]. La confusion provient sans doute de ce que l'un des compagnons de S. Fursy s'appelait Madelgarius. C'est peut-être S. Mauger, qu'on croit avoir été prieur à l'abbaye de Lagny.

S. Fursy débarqua sans doute à Quentowic, car le premier miracle qu'il fit en France s'accomplit dans le Ponthieu. Le duc ou comte de cette province, Haymon, faisait sa résidence ordinaire à Maïocque, près du Crotoy, et se trouvait alors dans un de ses domaines nommé *Macerias*, aujourd'hui Mézerolles, dans le canton de Bernaville [2]. Il se préparait à inhumer son fils unique qui venait de mourir, quand Fursy, arrivant dans son château, fut soudain ému de compassion et ressuscita l'enfant. C'était peut-être Ursinus, dont quelques historiens font un comte de Ponthieu, prédécesseur de Walbert. Le Saint, pendant la nuit, s'était enfermé avec le ca-

[1] LE COINTE, *Annal eccles. Franc.*, III, 220,

[2] C'est à tort que Desmay traduit *Macerias* par *Massières*, et qu'il ajoute que ce lieu s'appela plus tard Frohen. Malbrancq, Bolland, Mabillon, Longueval disent que cette dernière localité s'appelait jadis *Fourshem*, c'est-à-dire *Forsei hamus*, *village de Fursy*. Nous ne trouvons pas cette forme dans le *Dict. topogr* de M. Garnier, et nous ne l'avons rencontrée nulle part. On lit *Frohem*, en 1230, dans le *Cartulaire de l'abbaye du Gard*, et *Forchem* dans les *Olim*. Ce n'est qu'à des dates plus récentes qu'on trouve *Forshem* — L'ancien biographe anonyme de S. Fursy donne indifféremment le nom de *Maioc* et de *Macerias* à la localité visitée par S. Fursy. C'est évidemment une erreur. Mayocque, ancienne résidence romaine, avoisinait le Crotoy. Les Bollandistes, en contredisant Desmay sur ce point, commettent une autre erreur en disant que Maioc était situé sur l'Authie, *ubi nunc Hémont* (Hémon est une dépendance du Crotoy, entre Morlay et le Hurpel.)

davre : il avait longtemps prié, et, quand il releva son front de la poussière, l'enfant sortait en même temps de son cercueil. Lorsque le duc Haymon eut constaté ce prodige, il ne se contenta point de glorifier Dieu, mais il voulut faire accepter à S. Fursy son domaine de Mézerolles. N'y pouvant réussir, il lui demanda alors la faveur d'être averti, par quelque signe, de l'heure où Dieu rappellerait à lui son pieux missionnaire. Le Saint répondit que lorsqu'il lui apparaîtrait avec trois lumières, le moment de sa mort serait arrivé. C'est, en effet, ce qui advint plus tard.

S. Fursy, après avoir peut-être traversé Amiens [1], se rendit à *Antiolum*, aujourd'hui Authuille [2], sur la petite rivière d'Ancre [3]. En y arrivant, il fut dépouillé de son manteau par un voleur qui s'empressa de porter ce vêtement à sa femme. Le démon qui avait triomphé de leur cœur, s'empara aussitôt de leur corps, et, de plus, rendit leur jeune fille sourde et aveugle. Le Saint ayant eu connaissance de ce châtiment, se rendit à la maison de ces possédés qui se déchiraient entre eux. Il les délivra par ses prières de leur affreux état et put bientôt leur conférer la grâce du baptême.

« Lors se tourna le glorieux serviteur de Jhus-

[1] C'est seulement dans l'ouvrage de Desmay qu'est indiquée cette circonstance.

[2] *Alias* : Antoilum, Antogilus. — Bolland traduit par *Antueil ;* Mabillon et Giry, par *Auteuil ;* et Desmay, qui aurait dû être mieux informé qu'eux de la géographie locale, par *Auneuil.* — Authuille fait partie du canton d'Albert.

[3] La petite rivière d'Ancre ou Encre (*Incra*) était désignée autrefois sous le nom de *Corbeia.*

Crist vers le pays d'Arras et s'en vint en un village appellé Grant-Court [1]. Se esconsoit (*couchait*) jà le soleil, et fu moult lassé pour le chemin qu'il avoit alé. Si requist à une riche dame, qui surhabondoit de trop grandes richesses, qu'elle le hébergast une seule nuit, et elle ne le voult (*voulut*) hébergier. Aussy tost que le saint homme s'en party, l'esperit du dyable entra en sa maison et envahit la dame et la tourmenta moult griefment de divers tourmens. Et de tant que le saint homme de Nostre Seigneur eslongoit (*s'éloignait*) plus, d'autant le dyable tourmentoit plus icelle dame qui avoit nom Hermesent [2]. Quant elle congnut qu'elle avoit couroucié le souverain Roy pour ce qu'elle ne voult recevoir le saint homme en son hostel, comme chétive qu'elle estoit, elle commença à pleurer et à crier après le saint homme. Et le sieuvirent ses serviteurs, dont elle avoit assez, le plus tost qu'ils peurent, et lui notifièrent ceste chose, tout en souspirant et plourant, et le prièrent pour Dieu qu'il reviengne arrière et qu'il sequeure (*secoure*) leur dame de cette maladie dont elle languist si durement. Le bon pèlerin ne s'en volt pas retourner ainsy. Il se confia en icellui Seigneur qui ne relenquist (*n'abandonne*) jamais ceulx qui ont mise leur espérance en luy, et lui renvoia son baston, dont il se appuyoit, par ung de ses disciples. Et commanda qu'elle en fût attouchie au non de Jhus-Crit. Quant elle fut attouchie dudit baston, le dyable s'enfuy et elle se leva tantost, et

[1] *Grandis Curtis*, Grandcourt, dans le canton d'Albert.

[2] Selon les manuscrits, elle est appelée *Ermenfleda* ou *Hermesis*.

s'en couru après Mons saint Foursy avesques aucun de ses amis. Et tantot (*aussitôt*) qu'elle vint à luy, elle chey (*tomba*) à ses piés, et toute sa mesnie (*tous ses serviteurs*) et ses amis, et voua toutes ses choses au service de Nostre Seigneur et donna tout pour l'amour de Dieu. Et vesqui (*vécut*) depuis longtemps loyalement ès services de Nostre Seigneur Dieu et ses Sains. »

Fursy aurait alors réalisé le pèlerinage de Rome, qu'il avait tant souhaité de faire. Après avoir traversé bien des villes, où il ne manquait jamais d'aller vénérer les reliques qui s'y trouvaient et de prier les patrons qui protégeaient ces cités, il arriva, vers l'an 649, aux portes de Rome, en compagnie de quelques autres pèlerins. Transporté de joie, il s'écria : « O Rome, qui fus témoin du triomphe des apôtres, qu'inonda jadis le sang de tant de martyrs, qu'ont embellie les lys de tant de confesseurs, où ont fleuri les palmes des vierges, qu'enrichissent les dépouilles sacrées de tant de saints, je te salue ! Que ton autorité ne succombe jamais, fortifiée qu'elle est par la sagesse et la vertu d'une longue succession de pontifes, représentants de Jésus-Christ et gardiens fidèles de la vérité ! » Arrivé à l'église de Saint-Pierre, il en gravit les degrés à genoux, en versant d'abondantes larmes, et alla prier longtemps sur le tombeau du prince des apôtres, pour obtenir la conversion des pécheurs.

Rendons ici la parole à Mielot : « Entre ces choses, le saint angèle (*ange*) lui admonesta qu'il dist à nostre Saint Père les visions qu'il avoit veues en esperit et la maladie qu'il soustenoit. Quand il eust

dit touttes ses visions à nostre Saint Père et toute sa vie et les miracles que Nostre-Seigneur Dieu avoit fait pour luy, et luy compta comment que estoit advenue la maladie qu'il avoit, et comment il avoit esté féru (*frappé*) en esperit du mauvais homme[1] sur l'espaule, que les dyables lui jettèrent sur luy, quant les Angèles le ramenoient au corps, et comment le coup qu'il avoit soustenu en l'âme lui apparu en la face, quand il fu revenu en vie. Et luy dist que pour le coup qu'il reçeut du pécheur de qui il avoit eu le vestement (*l'usurier*), voult (*voulut*) Nostre-Seigneur Dieu qu'il eust cette maladie royale qu'on appelle leu (*loup* [2]), et l'avoit au col ; mais jà soit (*quoi*) qu'elle ne apparust mie par dehors, se le sentoit-il moult cruelement par dedens. Et le convenoit paistre de trois bouchies de char (*chair*) qu'il mettoit en sa bouche trois fois la sepmaine, non mie affin qu'il eust délit (*délectation*) de la char,

[1] Il s'agit ici de l'usurier dont il a été parlé page 245.

[2] Espèce d'ulcère scrofuleux qui ronge les chairs comme ferait un loup affamé. L'origine de ce *lupus* aurait été bien merveilleux, si nous en croyions les Actes de S. Cuanne (3 février), et le martyrologe de S. Ængussius, les seuls ouvrages où nous ayons trouvé mentionné le fait que nous allons rapporter, et qui contredirait la version de Bède et de Mielot. S. Fursy était lié d'amitié avec S. Magnennius (18 déc.). Après avoir souvent échangé des prières l'un pour l'autre, ces deux saints demandèrent de faire aussi l'échange de leurs maladies. Ce singulier vœu fut aussitôt exaucé. Le mal de tête et la plaie qu'avait Fursy devinrent le lot de son ami, et Magnennius transmit à Fursy le chancre qui devait le faire souffrir toute sa vie. Quoi qu'il en soit, nous devons faire remarquer, à ce sujet, que M. le docteur Bucquoy, de Péronne, qui a examiné attentivement les reliques de S. Fursy, a remarqué des traces d'écrouelles à certains ossements, ce qui prouve que notre Bienheureux était, en effet, atteint d'une maladie scrofuleuse

mais affin qu'il en soustenist et rassasiast la dicte maladie et non pourtant toutes les fois qu'il vouloit estre plus privéement pour mieulx entendre à oraison ou à leçons (*aux leçons des offices*) ou à prédicacions.

« Il avoit accoustumé qu'il se arrousoit d'eaux de fontaine, comme il avoit été ammonesté par l'angèle. Et ce puet-on bien savoir, parce que partout là où il habita et où il établi églises, jusques en Occident, sont trouvées fontaines les plus belles des autres [1], et de plusieurs miracles exauchiés desquels il fu faiseur, si comme l'escripture (*les textes*) le tesmoigne.

« Quant notre Saint Père le Pape eut ouy les merveilles que Mons saint Foursy lui eut comptées, il ne les crey (*crut*) mie, tant pour ce qu'il n'avoit oncques ouy si grandes merveilles, comme pour ce que la maladie ne apparoit point. Et si ne le mescrey mie tant seulement, ains (*mais*) dist que ung si espirituel homme ne deust mie menger char. Or oyez le vengement que Nostre Seigneur print de notre Saint Père pour ce qu'il mescrey à tort le saint homme. La nuit après, advint que la maladie se party du tout (*entièrement*) de Monsr saint Foursy et entra en nostre Saint Père le Pappe, et le pourprinst (*l'étreignit*) si cruélement, dès le comencement du col jusques au pis (*sein*), qu'il lui convint menger char crue. Et la dévouroit ainsy que fait un leu (*loup*) ravissant, quant il a longuement jeuné ; et lui sembloit qu'il ne pouvoit saouler sa maladie,

[1] D'après cette version, ce serait le besoin de soulager une maladie personnelle qui aurait été l'origine occasionnelle des fontaines de Lagny, de Péronne, de Frohen, etc.

quant il eust esté longuement et durement tourmenté de ceste douleur qui luy estoit venue soudainement. et ne savoit ne comment ne pourquoy. Il commença à se recorder de sa dampnable indignation..... Quant le glorieux confès Monsr saint Foursy fu venu, nostre Saint Père lui chey aux piés et lui requist pardon de ce qu'il avoit eu un soupçon à tort. Et le pria humblement pour Dieu qui (*qu'il*) le délivrast de cette grant douleur qu'il soustenoit. Or maintenant, se mist à genoux le très glorieux serviteur Monsr saint Foursy avecques nostre Saint Père, et le releva tout plourant et le reconforta moult doucement; puis il lui commanda qu'il ouvrist sa bouche. Lors tous les secrétains (*secrétaires ?*) de la court et les compaignons de Monsr saint Foursy regardèrent et virent que saint Foursy, qui estoit fils en Dieu de nostre Saint Père comme sont tous chrétiens, fu plus fort que son père ne fu. Car il rappela la maladie en sa propre bouche : et le virent tous ceulx qui là estoient yssir (*sortir*) hors de la bouche de nostre Saint Père, en semblance d'une besteleste, et enter (*entrer*) en la bouche de Monsr saint Foursy dont elle estoit yssue. En ceste manière fu nostre Saint Père le Pappe guary de sa maladie par la prière de Monsr saint Foursy, pour laquelle chose nostre Saint Père se efforça, tout comme il peut (*put*), que saint Foursy fist (*fut*) seigneur (*cardinal*) de la court de Romme, et le voult mettre en tel honneur qu'il vouldroit; mais il ne le peut retenir en nulle manière. »

Le pape (on dit que c'était Martin Ier) voulut du moins lui témoigner sa reconnaissance en le sacrant

évêque régionnaire, et lui fit présent du bâton dont plusieurs de ses saints prédécesseurs s'étaient servi en guise de crosse [1]. Ce fut un instrument de nouveaux miracles pour notre thaumaturge. Ayant entendu dire que son retour était très-désiré en France, où sa renommée grandissait de jour en jour, il résolut de repasser en Angleterre. Mais avant de suivre notre Saint dans cette nouvelle pérégrination, il nous semble utile de dire quelques mots sur deux circonstances de la vie de S. Fursy, que nous venons de raconter, et qui sont contestées par divers historiens, à savoir son voyage à Rome et son épiscopat [2].

Le Propre actuel du diocèse non-seulement passe sous silence l'épiscopat de S. Fursy, mais nie formellement le voyage de Rome qui en aurait été l'occasion [3], tandis que l'office qu'on célèbre aujourd'hui à Péronne affirme cette antique tradition. Nous allons exposer impartialement les arguments qu'on peut faire valoir de part et d'autre, et exprimer ensuite notre avis.

[1] A l'occasion de ce bâton pastoral, M. le comte de Bastard, dans sa *Notice sur une crosse de Tiron* (Bulletin du Comité de la langue, etc., IV, 899), a fait la remarque suivante : « Il est certain qu'à l'époque où vivait le biographe (de S. Fursy), on tenait pour constant que les papes portaient une crosse semblable à celle des autres évêques. Une pareille idée ne fût jamais entrée dans son récit, si le fait de la crosse papale n'eût été généralement établi par ses contemporains ».

[2] Dans cette courte dissertation, nous mettrons à profit une lettre qu'a bien voulu nous écrire à ce sujet feu M. Fr. Gosselin, vicaire de Péronne, qui était très-partisan de l'épiscopat de S. Fursy.

[3] Ei non licuit Romam pergere.

Ceux qui soutiennent la tradition péronnaise[1] peuvent invoquer les raisons suivantes :

1. L'historien du XI[e] siècle dont nous venons de donner le récit, traduit par Mielot, est très-explicite, comme on l'a vu, sur le voyage à Rome et sur l'épiscopat conféré au missionnaire irlandais par le pape d'alors, qui devait être Théodore ou Martin I[er].

2. Il est certain que S. Fursy devait aller à Rome. Pour prouver qu'il ait renoncé à ce projet, il faudrait autre chose que l'argument négatif tiré de deux autres historiens, surtout en face de l'antique tradition péronnaise.

3. Le titre d'évêque lui est donné dans la Vie de S. Mochoémoc, abbé irlandais, par un auteur anonyme qu'on croit être du VII[e] siècle (HENSCHEN. tom. II mart. p. 287). Le voyage à Rome est mentionné dans les Actes de S. Etton et dans ceux de S. Algise.

4. S. Fursy est désigné comme pontife dans divers martyrologes de France qui remontent au temps de Louis le Débonnaire.

5. La tradition de l'Église de Péronne a toujours été invariable sur ce point.

6. Il a été honoré comme pontife à Cambrai, à Lagny (qui a renoncé à cette tradition), et dans divers autres endroits.

7. Si S. Fursy n'est qualifié que de simple abbé dans divers calendriers, c'est parce que S. Fursy s'est surtout rendu célèbre comme abbé; mais, une qualification n'exclut pas l'autre. Ainsi, à Péronne,

[1] Desmay, Mignon, De Sachy et tous les auteurs péronnais ; Baronius, Ribadeneira, Simon Martin, M. l'abbé F. Gosselin, etc.

tandis qu'on honorait S. Fursy comme évêque, au 16 janvier, la fête de l'octave était empruntée au commun des abbés.

8. Plusieurs paroisses du midi de la France ont choisi S. Fursy pour patron. N'est-ce pas en souvenir de son passage quand il se rendit à Rome ?

Les adversaires de l'épiscopat de S. Fursy [1] peuvent répondre :

1. Le premier auteur de la Vie de S. Fursy, qui écrivait vers l'an 665, dit bien qu'il passa d'Angleterre en France dans le dessein d'aller à Rome; mais il ne parle plus de ce projet dans la suite de son récit, ce qui prouve qu'il n'a pas été réalisé.

2. Le V. Bède, dans son *Histoire d'Angleterre*, ne parle pas non plus de ce voyage à Rome, ni de l'épiscopat qui lui aurait été conféré alors.

3. On ne peut point invoquer le témoignage des *Actes* de S. Etton, ni ceux de S. Algise, dont le caractère fabuleux a été démontré par Ghesquière (t. III, 166) et par les Bollandistes (t. I junii. 222). Quant aux *Actes* de S. Mochoémoc, il y est bien question d'un évêque nommé Fursy, mais ce n'est point le même que le patron de Péronne [2].

4. Dans les anciens bréviaires manuscrits que nous avons consultés, et spécialement dans celui de Corbie, qui date du XIIe siècle (n° 115 de notre Bibliothèque communale), S. Fursy n'est qualifié que d'abbé.

[1] Mabillon, Le Cointe, Colliette, Godescard, Baillet, M. l'abbé Destombes, M. l'abbé Richard, etc.

[2] Nec est ratio quæ suadeat eumdem credere, dit Papebroch, II mart., p. 288, note b.

5. Dans la plupart des diocèses qui lui ont consacré un office, il est honoré comme abbé.

6. Le martyrologe romain ne lui attribue point de pontificat.

7. On s'explique facilement que S. Fursy n'ait point réalisé son projet d'aller à Rome, s'il a été retenu en France par Erchinoald, comme nous le verrons dans la suite.

8. Le culte de S. Fursy a été assez célèbre au Moyen Age, pour que des paroisses du Midi aient choisi son vocable, sans qu'il soit nécessaire de supposer qu'il ait passé par ces contrées.

On voit que la plupart des arguments, émis de part et d'autre, reposent sur la tradition. Nous croyons que la question a été mal posée. Une tradition contredite par une autre ne saurait être d'un grand poids; ce qu'il faut rechercher, c'est l'origine même de cette tradition, afin d'en bien apprécier la valeur. Or, il est évident que celle qui concerne l'épiscopat de S. Fursy repose uniquement sur le récit du légendaire du XIe siècle, que nous avons fidèlement suivi. Peut-il inspirer la moindre confiance, quand il nous raconte des anecdotes aussi fabuleuses que l'histoire de ce chancre, sortant de la bouche du Pape, comme une *bestelette*, pour rentrer dans le gosier de S. Fursy, et quand il commet tant d'erreurs, tant d'anachronismes dans tout le cours de son récit? Dès lors, je préfère m'en rapporter aux deux autres historiens, qui n'auraient certes pas gardé le silence sur un fait aussi important que l'épiscopat conféré au saint missionnaire.

Insisterait-on en disant qu'il y a eu, au VIIe siè-

cle, beaucoup d'évêques régionnaires et de chorévêques, et que cette faveur a pu être accordée à S. Fursy, sur la demande de Clovis II et de S. Landry, évêque de Paris?

C'est là une hypothèse qui ne repose sur aucun texte ; elle désavouerait d'ailleurs la version du légendaire, qui a dû être la seule et unique source de cette tradition erronée, que le Martyrologe romain et le Propre de notre diocèse n'ont point voulu patroner de leur autorité. Nous verrons plus tard que l'évêque de Paris (Audobert ou S. Landry) a pris S. Fursy pour coopérateur. A ceux qui exerçaient ainsi les fonctions qui rappellent celles de nos vicaires généraux, on donnait parfois le nom de chorévêques, bien qu'ils n'eussent pas reçu la consécration épiscopale : cette circonstance aura peut-être donné lieu à l'erreur populaire qui s'est glissée dans quelques liturgies locales.

Reprenons maintenant le cours de notre récit. Si nous supprimons ce voyage à Rome [1], nous n'admettrons pas non plus, avec le même légendaire, que S. Fursy soit allé de Rome en Angleterre, où Sigisbert, roi des Saxons orientaux, dont nous avons parlé plus haut, lui aurait fait bâtir une église au bord de la mer.

Ce sont là des faits qui, d'après le témoignage de notre biographe du VII[e] siècle, sont antérieurs au départ de Fursy pour la France, et leur répétition

[1] M. de Montalembert (*Moines d'Occident*, III, 289) remarque, avec raison, que les légendaires irlandais ont plus d'une fois introduit dans leurs récits de faux voyages à Rome : témoin la Vie de S. Columban, apôtre de la Calédonie.

prouve bien que le voyage à Rome est une interpolation maladroite. Desmay a compris qu'il était impossible de faire revenir S. Fursy en Angleterre: aussi s'est-il imaginé de métamorphoser Sigisbert, roi d'Est-Angle, en Sigebert II, roi d'Austrasie; mais il est obligé de dénaturer le texte du biographe du XI[e] siècle, et surtout de passer sous silence le monastère que Sigebert fait bâtir, pour le saint abbé, sur les bords de la mer, ce qui aurait par trop juré avec la position géographique de l'Austrasie.

Sur les instances de Clovis II, qui avait entendu parler des miracles accomplis par S. Fursy dans le Ponthieu et l'Artois, le missionnaire irlandais consentit à venir à la cour de Neustrie, où il parla avec cette liberté évangélique qui ne ménage point la vérité à ceux qui en ont souvent le plus besoin, en raison de l'atmosphère habituelle de flatterie où ils sont complaisamment plongés.

Le maire du palais, Erchinoald [1], écoutait avec déférence ces avis apostoliques, que notre Saint prodiguait aux moines, aux évêques, aux courtisans, au roi lui-même. Plein de vénération pour le saint missionnaire, il le pria d'aller baptiser son fils à son château de Péronne [2], où il résidait, quand ses fonctions lui permettaient de s'éloigner de la cour.

[1] Alias : *Hercenaldus*, *Erchinoaldus, Archambaut*, *Herceval*, etc. Le *Propre de Saint-Florent de Roye* l'appelle *Ercunvaldus* et métamorphose Clovis II en Clotaire.

[2] Clovis II avait donné à Erchinoald, non-seulement le titre de comte, mais son château de Péronne, qui est désigné sous le nom de *Peruna, Palatium Peronensis.*

Après avoir baptisé l'enfant, que l'on croit être Leudèse, qui fut maire du palais sous Thierry Ier, Fursy s'intéressa au sort de six prisonniers [1] qui avaient sollicité son intercession auprès d'Erchinoald. Le châtelain, considérant la gravité des crimes de ceux qu'il retenait dans ses cachots, ne crut pas devoir accéder à cette prière. Fursy, loin de se décourager, s'écria qu'il ne se mettrait point à table avant d'avoir vu les captifs délivrés. En ce moment, leurs chaînes tombèrent, les portes de leur prison s'ouvrirent, et ils vinrent se présenter à Erchinoald, qui regretta alors la sévérité dont il n'avait pas voulu se départir. Un tel miracle fut bientôt connu dans tous les environs de Péronne, et les malades affluèrent au château pour obtenir une guérison qui ne leur manqua jamais.

Fursy allait souvent prier à une chapelle située sur le Mont-des-Cygnes [2]; il fit présent à ce sanctuaire des corps de S. Béodan, de S. Meldan et de S. Patrice, qu'il avait rapportés d'Irlande.

Erchinoald, sachant que S. Fursy désirait fonder un monastère en Neustrie, chargea trois de ses officiers de parcourir avec lui les terres qui appartenaient à son domaine, pour que le moine celtique y fît son choix. La préférence du Saint tomba sur Lagny-en-Brie, dans le voisinage de Chelles, terre

[1] Dans un manuscrit *de Miraculis S. Fursei* qui se trouvait à Corbie, le chiffre des prisonniers est de vingt-six.

[2] Le mont des Cygnes, qui avoisinait la demeure d'Erchinoald, était ainsi nommé, parce qu'il servait de refuge aux cygnes qui peuplaient les marais et auxquels on faisait fréquemment la chasse.

fertile baignée par la Marne, et dépendant, alors, du diocèse de Paris [1].

Grâce aux libéralités réunies d'Erchinoald, de Clovis II et de son épouse Ste Bathilde, S. Fursy put bâtir, vers 648 [2], un monastère et trois chapelles, dont l'une devait plus tard prendre son nom ; il étonna bientôt cette contrée par ses prodiges. « Entre les autres miracles, dit le manuscrit de Mielot, que Nostre-Seigneur fit à Laigny par sainct Foursy, il avint un miracle si bel, que la renommée en est sceue par maintes terres, pour ce que Nostre-Seigneur vouloit démonstrer comment il estoit de grand mérite envers luy. Si avint qu'il fichat son baston en terre seiche assez loings d'eaue, en costé (*de*) l'abbie qu'il avoit faitte. Et incontinent en sailly une fontaine moult belle et moult délittable, qui oncques puis (*depuis*) ne failly, ne jamais ne fauldra. Ceste fontaine a plus aidié et ayde encores souvent aux malades.... Il advint, un jour qu'il estoit à Laigny, qu'il vit deux foursenez venir à luy, desquels il eut pitié. Si fist le signe de la croix sur eux, et leur rendist Nostre-Seigneur Dieu leurs sens par la prière. »

Parmi toutes les vertus que fit briller l'abbé de Lagny, on remarquait surtout sa charitable hospitalité envers les pauvres et les pèlerins. On raconte qu'un ange du Seigneur vint un jour le prévenir qu'un pèlerin de Rome, grand serviteur de Dieu, viendrait loger dans son monastère. C'était

[1] Aujourd'hui du diocèse et de l'arrondissement de Meaux.
[2] Le *Gallia christiana* (VII, 491) place cette fondation en 644.

S. Hildevert, évêque de Meaux. Au jour et à l'heure indiqués, S. Fursy alla au-devant de son hôte. Tous les deux s'abordèrent en échangeant d'heureux souhaits tirés des psaumes, et se saluèrent de leur nom, bien qu'ils ne se fussent jamais connus auparavant.

Si S. Hildevert a visité S. Fursy, ce ne peut être qu'avant son épiscopat : car l'abbé de Lagny était mort depuis vingt ans, quand Hildevert succéda à S. Faron [1].

C'est pendant son séjour à Lagny que S. Fursy prêta son concours à Audobert, évêque de Paris, et peut-être à son successeur S. Landry [2], en remplissant les fonctions de chorévêque, qui équivalaient à celles de nos vicaires généraux actuels. C'est sans doute en cette qualité que, de concert avec S. Bobolein, il construisit une église à Compans [3], qu'il fit consacrer par l'évêque Audobert.

Erchinoald, redoublant de générosité, se rendit à Lagny et annonça à notre Saint qu'il allait lui faire bâtir un second monastère sur une montagne voisine de Péronne (c'est l'origine de l'abbaye du Mont-Saint-Quentin), et, de plus, une église sur le Mont-des-Cygnes, à l'emplacement de cette chapelle castrale, où l'apôtre irlandais avait été souvent prier.

S. Fursy conduisit à Péronne quelques moines de

[1] Le P. Papebroch (*Acta sanct.*, 27 mai, pag. 713) propose de lire, dans la légende si défectueuse de S. Hildevert : *A S. Fursei monachis exceptus est* au lieu de *A. S. Furseo monacho*.

[2] S. Landry n'occupa le siége de Paris que vers l'an 650, année que nous assignons à la mort de S. Fursy.

[3] Entre Lagny et Gournay-sur-Marne, arrondissement de Meaux.

Lagny. « Un livre fort ancien, écrit à la main et gardé au monastère du Mont-Saint-Quentin, nous dit Desmay, porte que S. Éloy, qui était alors évêque de Noyon, fut prié de faire la cérémonie de la consécration de l'église ; ce qui fut accompli solennellement en présence des plus grands de la noblesse des environs et d'une multitude innombrable de personnes qui venaient de tous côtés. S. Éloy, après avoir achevé la cérémonie, mit S. Ultain en possession de l'abbaye et le créa premier abbé du monastère [1]. »

Divers religieux, que S. Fursy avait jadis formés, en Irlande, à la vie monastique, entre autres S. Émilien, voulurent se remettre sous sa direction. Ils quittèrent leur patrie et vinrent à Lagny, où leur présence donna bientôt un nouvel essor à la piété qui régnait dans cet asile. S. Fursy, qui voulait aller visiter le monastère anglais de Cnobbersburg, dont il avait confié la direction à S. Foillan, remit le gouvernement de Lagny entre les mains de S. Émilien et partit pour un voyage qui devait, dès son début, être interrompu par la mort. Il tomba malade en arrivant à Mézerolles, domaine que lui avait jadis offert le comte Haymon. Clovis II et Erchinoald accoururent le visiter, et peut-être furent-ils témoins de sa mort [2]. « Le glorieux saint homme, dit le manuscrit de Mielot, n'eut mie oublié la promesse qu'il avoit faitte au duc Haymon, quand

[1] Cette dernière circonstance n'est point exacte : car S. Ultan ne vint en France qu'après la mort de S. Fursy.

[2] Quelques auteurs disent même que S. Fursy s'était mis en voyage avec le roi et son maire du palais

il se départy de luy. Car tantost qu'il fu trespassé, il apparut atout (*avec*) deux diacres devant le duc, qui se seoit à table, et mirent devant luy trois cierges ardans et respandissans de grande clareté [1], et puis se esvanouirent de ses yeulx. Lors demanda le duc à tous ceulx qui estoient céans se (*si*) nul d'eux avoit veu ces merveilles et ce signe qu'il avoit veu. Et ils dirent tous qu'ils n'avoient veu nulle autre chose qu'ils souloient (*avaient coutume de voir ordinairement*). Lors leur commença le duc à déclairier ceste advision. Et leur dist que saint Foursy luy avoit promis ces enseignes (*signes d'avertissement*) quant il party de luy, et qu'il savoit bien qu'il estoit trespassé de ceste fraille (*fragile*) vie à la vie pardurable. Lors se leva hastivement le duc qui estoit à table. Et estoit moult loingz de là où le saint homme reposoit. Si s'en vint avec toute sa maisnie (*maison*), le plus tôt qu'il peult, pour estre au service du corps. Et quand il vint à Masieres (*Mézerolles*), il trouva là tous les clercs et les grandes congrégations (*réunions*) de vierges et toutes gens du pays qui estoient là assemblez pour le corps saint ensevelir à grand honneur, comme faire se devoit. Et entra ens (*dedans*) à grande révérence et célébra à voix plaine de louange icelle très-grande solempnité. »

Tandis que le duc Haymon songeait à s'approprier les reliques de S. Fursy, le même désir ani-

[1] « En mémoire de ces trois cierges ardents, dit Desmay, on a posé trois chandeliers devant le grand autel de Saint-Fursy de Péronne, où anciennement brûlaient sans cesse trois chandelles ardentes. »

mait Erchinoald, ainsi que Berchaire, comte de Laon [1], qui avait jadis invité le missionnaire à venir évangéliser la ville de Laon. Erchinoald envoya un courrier au duc Haymon pour lui réclamer le corps du Saint, au nom du roi, et le prévint qu'en cas de refus il emploierait la force. Le comte de Ponthieu répondit au messager que la Providence semblait l'avoir désigné pour être le possesseur de ce trésor, que le Saint était mort dans ses domaines, qu'il y avait ressuscité son fils et fait beaucoup d'autres prodiges, enfin qu'il lui avait apparu immédiatement après sa mort. Il ajouta qu'il serait injuste et cruel d'ensanglanter les funérailles de celui qui avait prêché sur la terre la paix et la concorde. Erchinoald, qui avait déjà amené une cavalerie menaçante sur les bords de l'Authie, se laissa toucher par ces considérations, et consentit à s'en remettre à ce qu'on appelait alors le jugement de Dieu. Le corps du Saint fut mis sur un chariot attelé de deux taureaux indomptés, livrés à leur seul instinct, et l'on convint qu'il deviendrait la propriété de celui dont les domaines serviraient de point d'arrêt au voyage aventureux du char. Cette convention fut exécutée le lendemain avec un grand concours de prodiges. « Le charriot, dit Mielot, fut appareillié, et ainsy que ceulx qui furent commis se appelloient de mettre le corps saint dessus ledit charriot, il survint une femme du pays [2], et estoit aveugle dès le jour qu'elle fut née. Si se mist entre

[1] Plusieurs écrivains, comme M. Eugène Dusevel, en font à tort un duc de Lyon.
[2] C'est-à-dire de Mézerolles ou des environs.

les autres, et aussi tost qu'elle toucha à ses yeulx du palle (*drap mortuaire*) dont le corps saint estoit couvert, Nostre-Seigneur Dieu lui rendy la veue, et s'en alla partout joyeuse et alaigre, annunchant la grande miséricorde que Nostre-Seigneur lui avoit faitte de ses yeulx qu'il luy avoit rendu. Et pour ce miracle, jettèrent sus leurs armes les uns et les autres. Et se mirent en oroison devant le corps saint, en rendant grâce à Nostre-Seigneur Dieu et à Monseigneur saint Foursy, toute (*la*) nuit jusques au jour. Les deux thoreaulx furent au matin joingz et attelez au charriot, si comme ils eurent en convent (*convention*). Et s'en alèrent droitte voie à Péronne, ainsi qu'il vint à plaisir à Nostre-Seigneur, sans nul autre conduiseur. Et Herceval (*Erchinoald*) et tous les siens le suivièrent, en démenant grant joye et liesse. Entre ces choses advint que un contract (*paralytique*) gisoit enmy la voie, qui appeloit les trespassans (*passants*) et ceux qui suivoient le corps saint. Il estoit jà tout esroué (*enroué*), tant avoit-il brait et crié. Si leur pria qu'ilz le portassent jusques au charriot. Et ils le prindrent en leurs mains et l'emportèrent et alèrent tant qu'ils arrestèrent le charriot pour veoir (*ce*) que Nostre-Seigneur feroit de luy. Et tantost qu'il toucha à la fiertre (*cercueil*) où le corps saint gisoit, il reçut santé du tout (*complètement*). Et jetta maintenant sus ses potentes (*béquilles*) et commença à loer le grant povoir de Nostre-Seigneur et de Monseigneur S. Foursy. »

Sur ces entrefaites apparut un troisième compétiteur : c'était Berchaire, comte de Laon, accompa-

gné d'un corps de cavalerie. Il exposa d'abord les droits qu'il pensait avoir. N'avait-il pas donné une partie de ses biens aux monastères fondés par le missionnaire irlandais? Si Fursy n'était pas allé à Laon, c'est qu'Erchinoald l'en avait empêché. N'avait-il pas, d'ailleurs, un droit de suzeraineté sur le pays où était mort l'abbé de Lagny [1]? Ne l'ayant pu voir, alors qu'il était vivant, ne devait-il pas réclamer ses droits de possession sur ses dépouilles mortelles? On réussit à calmer le courroux de Berchaire et on lui fit accepter l'arrêt que rendrait le jugement de Dieu. Sur sa demande, on détela les taureaux, qu'on rémplaça par deux enfants de sept ans. Une force surnaturelle, que ne connaît point cet âge, s'empara de ces nouveaux conducteurs, et le chariot arriva sans encombre au Mont-des-Cygnes, à Péronne. Il y fut reçu par Erchinoald, devant le portail inachevé de l'église qu'il faisait construire. On dressa une tente pour abriter la précieuse dépouille, en attendant l'achèvement des travaux, ce qui devait durer un mois. Pendant cet espace, le corps, gardé nuit et jour, se conserva sans altération. « Nous avons appris, dit Desmay [2], par tradition de nos ancêtres, que le lieu où le corps de S. Fursy reposa pendant les trente jours (qui est le grand portail de l'église Saint-Fursy, proche la chapelle de Notre-Dame) a conservé, de-

[1] Le texte des Bollandistes fait dire à Berchaire : *Eorum dux fui.* Aussi Desmay a-t-il supposé que le comte de Laon « avait conduit le Saint dans des lieux de sa dépendance ». Mais Mabillon a lu dans un autre manuscrit : *In hac terra Dux fui,* ce qui s'accorde mieux avec la suite.

[2] *Vie de S. Fursy*, 3e édit., p. 198.

puis ce temps-là, une odeur très-agréable que ce dépôt précieux y a laissé, et nous avons pour témoin de cette vérité la personne de feu noble homme M. Nicolas Le Maire, prêtre et chapelain de l'église de Saint-Fursy de Péronne, homme également pieux et savant, digne de foi, qui a souvent déclaré avoir respiré une odeur douce et agréable en cet endroit du grand portail, comme si on y eut parfumé une grande quantité de violettes, qui embaumaient l'odorat; et l'on s'en aperçoit encore à présent en certains temps; et c'est ce qui montre l'accomplissement de la prophétie d'Isaac, dont on peut faire l'application à S. Fursy : *Ecce odor filii mei, sicut odor agri pleni, cui benedixit dominus.* (Genes. XXVII, 27.) »

Erchinoald se hâtait de faire achever l'église, qui devait plus tard prendre le nom de Saint-Fursy et devenir une des plus célèbres collégiales de la Picardie. Il n'épargnait pour cette œuvre aucune dépense, au grand déplaisir de sa femme Leutsinde [1], qui était fort avare. Elle lui reprochait de dissiper son patrimoine, de compromettre l'avenir de ses enfants, pour ériger une église à un étranger, dont elle blasphémait le nom. Erchinoald avait beau rappeler les faveurs qu'il devait à l'intercession de ce saint abbé, et l'exhorter à ne point éveiller son courroux : Qu'ai-je à craindre, s'écriait-elle, d'un cadavre tombé en dissolution? — J'ai tellement confiance en Dieu, répondit le châtelain de Péronne, que je suis certain que ce corps

[1] *Alias* : Lethuis.

est resté à l'abri des souillures de la mort. S'il n'en était pas ainsi, et nous le saurons au moment de l'*Élévation*, je m'engage à vous rendre au centuple ce qu'a coûté l'érection de cette église [1].

Vingt-cinq jours après la mort de S. Fursy [2], le 9 février, au moment où S. Éloy, évêque de Noyon, et S. Aubert, évêque de Cambrai, allaient faire la consécration de la nouvelle église, on ouvrit le cercueil où gisaient les restes de l'abbé de Lagny. Leutsinde s'avançait curieusement pour les contempler, quand elle fut frappée d'aveuglement. Repentante de sa faute, elle se recommanda alors aux prières des deux évêques et de l'assistance, et invoqua le Saint qu'elle avait méprisé. Ses supplications étant exaucées, elle put alors contempler le corps du Bienheureux, qui n'avait subi aucune corruption.

Leutsinde devait plus tard, en employant une partie de ses biens à l'entretien de l'église du Mont-des-Cygnes, expier son avarice et sa conduite inconsidérée.

Les deux évêques consécrateurs portèrent le corps du Bienheureux derrière le grand autel dédié à S. Pierre. De nombreux miracles s'accomplirent dans cette église qui devait avoir pour garde d'honneur le Chapitre que fonda bientôt Erchinoald.

S. Fursy était mort le 16 janvier de l'an 650 [3].

[1] S. Ouen, dans sa *Vie de S. Éloi*, est loin de faire un portrait si favorable d'Erchinoald. Il le qualifie de rapace et d'avare.

[2] Bède compte vingt-sept jours, et Mielot trente, ce qui ne concorde pas avec l'intervalle des deux dates liturgiques du 16 janvier et du 9 février.

[3] Nous suivons ici l'opinion qui nous paraît la plus probable :

RELIQUES.

Quatre ans après l'inhumation de S. Fursy, le 28 septembre [1] 654, S. Éloi, évêque de Noyon, et S. Aubert, évêque de Cambrai [2], revinrent à Péronne pour procéder à l'élévation des reliques dont les miracles se multipliaient. Le corps trouvé dans un parfait état de conservation fut déposé dans une châsse qui avait été commandée par Erchinoald au célèbre orfévre S. Eloi, et placée sur le grand autel de l'église du Mont-des-Cygnes S. Foillan, abbé de Fosse, et S. Emilien, abbé de Lagny, assistèrent à cette translation. (*Vita S. Fursei*, VIIe siècle, n° 39.)

L'année suivante, il advint un miracle dont Jean Mielot va nous faire le récit : « Si advint, une année après, que une si grant faulte (*disette*) de vin fu en France que à paines n'en povoit-on trouver pour faire le sacrement de la messe. Si advint qu'une noble dame de Péronne et une grande partie de sa mesnie (*maison*) furent surprins d'une très-griève enfermeté, et jà se désespéroient d'avoir santé, telement que ils ne attendoient mie que la mort. Se vint une nuit une vision, en dormant, à ceste dame qu'elle envoiast à icelle église où reposoit le corps de Monsr saint

car on n'est d'accord ni sur le jour, ni sur l'année de la mort de S. Fursy. Harpsfeld la place en 636; l'*Art de vérifier les dates*, D. Bouquet, Le Cointe et Mignon, en 650 ; Colgan, en 652 ; Malbrancq et les Bollandistes, en 653 ; Miræus et Bucelin, en 655 ; Desmay et la Mère de Blémur, en 660. Quant à la date du jour, nous croyons devoir nous en rapporter à l'Anonyme du VIIe siècle qui la fixe au 16 janvier, comme l'ont fait Usuard, Raban Maur et Notker. Il serait mort le 4 mars selon Ferrarius, Wion, Trithème, etc.; le 9 février, selon Mielot et Desmay.

[1] Desmay, qui altère toutes les dates, place à tort cette translation au 9 février, en la confondant avec la précédente.

[2] L'Hagiographe du XIe siècle leur adjoint S. Médard, qui était mort vers 545.

Foursy, et qu'elle demandast du vin dont le précieux corps de Jhus-Crist estoit consacré chacun jour. Lors elle appela un sien serviteur, le plus sage et le plus discret qu'elle eust, et luy raconta par ordre tout ce qu'elle avoit apperceu en vision. Cestui s'encouru hastivement à l'église et demanda au maneglier (*marguillier*) qui gardoit l'église, du vin pour rendre santé à sa dame ; mais ledit maneglier ne lui en voult point donner, pour ce qu'ils en avoient peu. Et que fist le dit serviteur ? il ne luy osa faire force, ne (*ni*) ne devoit. Si s'en ala à la fontaine qui encore est emprès l'église et en puisa plain son pot qu'il porta à sa dame et lui dist que c'estoit eaue. Elle en but, comme bien créant (*ayant foi*), et tantost qu'elle en agousta, elle senti le meilleur vin qu'elle bust oncques et receut santé du tout (*entièrement*). Or, oyez comment Notre-Seigneur Dieu fist de beaulx miracles par les mérites de son glorieux confès Monsr saint Foursy, qui fist de l'eaue vin, et rendy santé à tous les languissans qui en beurent. Adoncques se leva le honorable matrone saine et haitié (*joyeuse*), et toute sa mesnie (*maison*), et s'en ala à l'église atout (*avec*) cierges et autres offrandes d'or et d'argent, et puis donna soy et toutes ses choses sans appel à Nostre-Seigneur et à son benoit confès saint Foursy. Et parfist (*consacra*) le remanant (*reste*) de sa vie dignement et loyalement au service divin. »

La troisième translation du corps de S. Fursy eut lieu le 17 septembre de l'an 1256, en présence de S. Louis qui venait de rentrer en France, après une absence de six ans. La châsse qui remplaçait celle de S. Éloi était en cuivre doré, ornée de pierres précieuses et décorée des statues des douze Apôtres. Voici la traduction de l'acte authentique qui fut signé du roi et des évêques présents : « L'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur 1256, quinze jours avant les calendes d'octobre (17 sept.), le dimanche après l'octave de la Nativité de la bienheureuse Vierge Marie ; en présence de Monseigneur Louis, illustre roi de France, et des vénérables Pères : Vermond, par la grâce de Dieu, évêque de Noyon ; Guillaume de Grès, évêque de Beauvais ;

Wautier, évêque de Tournay, et Rodolphe, évêque de Téroüanne; en présence aussi de plusieurs personnes religieuses, abbés et autres, d'un grand nombre de fidèles assemblés, a été faite la translation du glorieux confesseur S. Fursy, patron de Péronne, par les mains desdits évêques; et, en présence du même roi Louis, témoin oculaire, la précieuse relique a été mise et renfermée dans une châsse neuve dans l'église de Péronne. En mémoire de quoi, nous, Louis, par la grâce de Dieu, roi de France, avons fait apposer notre scel avec ceux des évêques susnommés. »

Le sceau de S. Louis a été détruit en 93, ainsi que la pièce de parchemin où était relaté ce procès-verbal; mais les quatre sceaux épiscopaux ont pu être sauvés; ils sont aujourd'hui en la possession de M. Desnoyers, vicaire-général d'Orléans, et ont été dessinés dans l'*Histoire du Chapitre royal de Saint-Fursy de Péronne*, ouvrage de M. J. Gosselin, actuellement sous presse.

Le 13 septembre 1641, on ouvrit cette châsse, où le corps de S. Fursy fut trouvé dans un tel état de conservation que les fidèles de Péronne redoublèrent de piété pour la mémoire de leur saint patron. On retira le chef qu'on mit à part dans un coffret d'argent, dont l'une des parois était en cristal. En 1644, on donna pour piédestal à ce reliquaire un buste de S. Fursy, soutenu par deux bœufs qui devaient rappeler le souvenir du chariot miraculeux.

C'est à l'occasion de l'ouverture de la grande châsse que le Chapitre donna à l'abbaye bénédictine de Lagny un fragment du chef de S Fursy et qu'elle reçut en échange le manipule du Saint. « Il est très-probable, dit Eustache de Sachy, que Louis XIII assista en personne, avec son futur ministre Mazarin, à cette translation, puisque, selon Aubery, auteur de la Vie de ce cardinal, le traité entre le roi et Honoré Grimaldi, prince de Monaco, fut conclu à Péronne, le lendemain 14 septembre, tandis qu'il faisait assiéger Bapaume. » (*Essais sur l'Histoire de Péronne.*)

En 1760, la châsse de S. Fursy fut placée dans la nouvelle chapelle qu'on venait de lui ériger.

A la procession annuelle du siége de Péronne, quatre échevins portaient la grande châsse de cuivre doré ; les marchands merciers, le bras de S. Fursy ; les canonniers et arquebusiers, le reliquaire du chef.

Les trois châsses de S. Fursy furent profanées en 93 ; mais les ossements, sauvés par un pieux fidèle, furent restitués plus tard à la vénération de la ville et déposés dans l'église de Saint-Jean-Baptiste [1]. Le 12 janvier 1853, les évêques de la province de Reims, qui étaient assemblés à Amiens en concile provincial, se rendirent à Péronne et mirent le chef de S. Fursy dans une châsse en forme de plat d'argent, ciselé aux armes de Péronne et entouré d'un ovale d'ébène [2].

Lagny a pu également soustraire aux révolutionnaires la relique de S. Fursy, qui lui avait été donnée en 1641.

L'église de Gueschard, dans le doyenné de Crécy, possède une belle châsse, en chêne recouvert de lames d'argent, remontant au XIII[e] siècle. Sur un fond fleurdelysé, se détache en demi-relief, d'un côté, le donateur à genoux

[1] Cette personne garda un os brachial qu'elle donna à une ancienne sœur de charité. Cet humerus, partagé en trois fragments, fut authentiqué en 1852 ; de nouvelles divisions faites plus tard ont procuré des reliques de S. Fursy à diverses paroisses et à plusieurs particuliers, au nombre desquels nous citerons M. J. Gosselin, curé de Pertain, et M. Josse, curé de Gorenflos.

[2] M l'abbé Vatinelle, vicaire de Saint-Jean de Péronne, a eu l'obligeance de m'adresser la liste exacte des ossements de S. Fursy, conservés dans son église paroissiale :

Une portion du crâne comprenant l'os frontal et les os propres du nez, etc. — La mâchoire inférieure tout entière, quatorze vertèbres, dont six cervicales, cinq dorsales et trois lombaires. — Le sacrum tout entier. — Un des deux os coxaux tout entier. — Les deux omoplates entières. — Une clavicule entière. — La portion supérieure du sternum. — Plusieurs côtes entières. — Les deux fémurs. — Les deux tibias entiers. — Une portion d'un péroné. — Les deux rotules. — Plusieurs os du tanselet. — Un humérus tout entier. — Un cubitus tout entier. — Une portion considérable de l'autre cubitus. — Une portion du radius. — Un grand nombre des os du carpe et du métacarpe. — Cinq os de la main et plusieurs phalanges.

devant S. Fursy et lui offrant la châsse ; de l'autre, un char conduit par des bœufs et amenant à Péronne le corps du Saint, revêtu de ses habits pontificaux. On lit cette inscription :

Maistre Jehans li Erans de Gaissart,
maistre de Dévinité (*théologie*) donna
Chest saintuaire à l'église de Gayssart
† De ossibus pulveribus et sudario
Beati Fursey

Nous ne croyons pas qu'on ait conservé de reliques de S. Fursy en Angleterre. Rappelons, toutefois, que lorsque S. Fursy quitta sa patrie pour se rendre en France, il laissa comme souvenir à ses moines attristés, la ceinture dont il se servait. Les religieux y mirent les rognures de ses ongles et de ses cheveux, dont ils avaient fait provision à son insu. Plus tard, cette ceinture fut richement enchâssée d'or et ornée de pierreries ; on se l'appliquait aux reins, comme un préservatif contre les feux de la concupiscence.

Parmi les reliques aujourd'hui disparues, nous devons citer celles que d'anciens inventaires signalent à Notre-Dame de Noyon, à Saint-Vaast d'Arras, à Notre-Dame de Longpré et à Saint-Pierre d'Abbeville ; la chasuble et l'étole que l'on conservait jadis au monastère de Lagny ; et enfin, un bâton pastoral, qu'on supposait avoir appartenu à notre Saint, et que le trésorier de la collégiale de Péronne portait dans diverses processions solennelles.

On conserve quelques reliques du patron de Péronne, au Saint-Sépulcre d'Abbeville, et dans les églises de Beausart, Bernaville, Frohen, Mailly et Mont-Saint-Quentin.

CULTE ET LITURGIE.

Le culte de S. Fursy date, pour ainsi dire, du jour de sa mort. Pendant tout le cours du Moyen Age, on l'invoqua

spécialement pour diverses maladies qui sont énumérées dans une ancienne hymne, que Mielot traduit ainsi :

Les seigneurs d'église à Péronne
Afferment que toute personne
Qui a fièvres ou pammoison,
Ou paralisie à foison,
Ou une pierre en la vesie,
Ou l'enflure d'idropisie,
Ou d'entrailles derompisons (*coliques*),
Ou de boyaulx avalisons (*descente*),
Et briefment tout quanque (*ce que*) physicque
Ne puet saner (*guérir*) par sa practique,
En priant Dieu et saint Foursy,
Est tost guarie et sane aussy.

C'est à partir de l'arrivée des reliques de S. Fursy que Péronne prit une certaine importance. Des pèlerins y accouraient de toutes les provinces de France, et même du fond de l'Irlande, ce qui fit donner à cette ville le nom de *Perona Scotorum*, et à un de ses quartiers le nom de *Bretagne*. Parmi ces étrangers, il en était qui ne voulaient plus quitter le glorieux tombeau de leur compatriote ; ils se fixaient à l'abbaye bénédictine du Mont-Saint-Quentin, et peut-être aussi à la collégiale du Mont-des-Cygnes, qu'avait fondée Erchinoald. En 942, nous voyons saint Cadroel, qui devint plus tard abbé de Saint-Clément de Metz, venir prier sur le tombeau de S. Fursy : la comtesse Hersinde, de concert avec son mari, Eilbert, châtelain de Péronne, indiqua à ce pieux pèlerin l'emplacement de Rochefort (*Rupes fortis*) pour bâtir un monastère, et lui fournit les moyens de l'ériger : ce fut l'origine de la célèbre abbaye de Saint-Michel en Thiérache [1].

La dévotion envers S. Fursy, qui se manifeste principalement pendant la neuvaine du 16 janvier, était encore bien plus vive autrefois. Les malades faisaient jadis toucher des linges au tombeau de S. Fursy et ne manquaient

[1] Voir dans l'Appendice de notre HAGIOGRAPHIE les articles consacrés à S. CADROEL et à S. MACALAIN.

pas de boire de l'eau de la fontaine qui portait son nom, eau que bénissait auparavant le trésorier de la collégiale (DESMAY, *la vie de S. Fursy*, pages 206 et 216).

Mais c'est surtout en temps de peste ou de guerre qu'éclatait la confiance envers le saint patron. Au siége de 1536, livré par Henri de Nassau, la protection du Saint fut fréquemment invoquée et souvent ressentie. Laissons le Père Fénier, l'auteur de la *Relation du siége mémorable de la ville de Péronne*, nous parler de la procession générale qui fut instituée à cette occasion, le 12 juin 1537. « Il est évident, dit-il, que l'intercession du glorieux S. Fursy a beaucoup contribué à la délivrance de Péronne. On tient même par tradition qu'il est apparu à plusieurs pour les encourager à se défendre généreusement, les asseurant que la main de Dieu étoit avec eux. On fait tous les ans, le onzième de septembre, à pareil jour que la ville a été délivrée, une procession générale en actions de grâces, instituée par Messieurs du Chapitre de Saint-Fursy, conjointement avec Messieurs de la Ville, où chacun se comporte avec autant de zèle et de magnificence que si la délivrance de la ville étoit une chose toute récente et nouvellement arrivée. Dès la veille, on annonce la cérémonie par la décharge du canon qui se trouve sur les fortifications, par le carillon des cloches des églises, et de celle du beffroy, qui sonne l'alarme, comme si c'étoit en temps de guerre ; à l'heure de minuit on fait la même chose, et on sonne l'alarme partout. Le matin, tous les corps des métiers se rendent à l'église Saint-Fursy, chacun sous son enseigne et son tambour. La jeunesse se tient sous les armes, et si alors il y a de la garnison dans la ville, elle se met au milieu de la place, aussi bien que celle du château, qui font chacune leur décharge dans le temps que la procession passe.

« D'abord que le signal de la cloche est donné, chacun se met en ordre et prend le rang qu'il doit tenir ; les corps des métiers marchent les premiers selon l'ordre de leur dignité, chacun sous son étendart, accompagné de tambours pour escorter la châsse du Saint qui est le patron

de leur confrérie ; toutes les châsses sont ornées à l'avantage de festons et de guirlandes de fleurs ; les maîtres et gardes de métier portent à leur main des menottes de fer avec des cadenats, par ordre de police, afin que si quelqu'un de leur corps fait insulte par injure ou autrement, il soit puny sur le champ sans autre forme de procès. Après les corps des métiers, suivent les compagnies de Messieurs de l'arquebuse et de l'arc, avec leurs enseignes et leurs tambours sous la châsse de S. Sébastien. Le corps de ville marche ensuite sous le grand étendart qui sert à cette solennité depuis plus de six vingt ans et que l'on garde au Chapitre de Saint-Fursy. »

Après avoir décrit cette bannière, dont nous parlerons au chapitre *Iconographie*, le Père Fénier ajoute : « Le corps de ville est composé des anciens officiers, qu'on appelle de l'ancienne loy. Ils sont tous en habit de cérémonie, chacun selon son rang, avec un cierge de cire blanche à la main, suivis du mayeur qui marche le dernier, immédiatement devant la châsse de S. Fursy, laquelle est portée par des principaux de la place, qui ont chacun une couronne de fleurs sur la teste, et environnée des sergents de ville, revestus de robbes moitié rouges et moitié bleues, avec un flambeau de cire blanche à la main. Le trésorier de la collégiale suit la châsse avec la crosse de S. Fursy qu'il porte majestueusement, revestu de chappe. Ensuitte marchent les religieux, chacun sous leur croix, selon l'ordre de leur réception. Les Capucins sont les premiers, ensuite les Minimes, après les Cordeliers ; les trois paroisses de la ville et celle du faubourg de Bretagne suivent aussi, chacune sous leur croix. Les chanoines de la collégiale de Saint-Fursy marchent les derniers, tous revêtus de chappes, et accompagnés de leur musique, dont tous les chantres sont aussi revêtus de chappes. Monsieur le chantre marche au milieu des chanoines avec un second, tenant un bâton garny d'argent, comme la marque et le caractère de leur dignité. Monsieur le Gouverneur de la ville marche après les chanoines, accompagné du Lieutenant de loy et de la noblesse du pays qui s'y trouve, et suivy de ses gardes

qui portent chacun une casaque rouge, garnie de croix blanches, et des armes du Gouverneur avec le mousqueton sur l'épaule. Ensuite, marche le Lieutenant général, ayant à ses côtés le Lieutenant particulier et le Lieutenant criminel, précédé de ses huissiers, et suivi de Messieurs de la justice, tous en robbes de cérémonie. »

Pourquoi la ville de Péronne, à l'exemple de ce qu'a fait Beauvais, ne rétablirait-elle pas, avec quelques modifications, cette procession patriotique et religieuse ? Les souvenirs de S. Fursy et de Marie Fourré ne sont pas inférieurs à ceux de Ste Angadrême et de Jeanne Hachette, et bien peu de cités pourraient emprunter à Péronne sa glorieuse devise : *Urbs nescia vinci*. Comme acheminement à cette désirable restauration, une ordonnance épiscopale du 1er septembre 1864 a autorisé l'archiprêtre de Péronne à rétablir, au point de vue religieux, la procession commémorative du siége. Cette procession, annoncée la veille par le son des cloches, se fait maintenant, avec les stations voulues, dans l'intérieur de l'église, en attendant que les circonstances permettent de la faire en dehors, avec la pompe qui l'entourait jadis.

S. Fursy n'est pas seulement le patron de la ville de Péronne, mais aussi de celle de Lagny-sur-Marne et de sept églises de notre diocèse : Authuille, Les Bœufs, Frohen-le-Grand, Frohen-le-Petit, Gueschard, Le Meillard et Pys.

Ces divers lieux ont sans doute été honorés de la visite de S. Fursy. Il suffit de se rappeler son itinéraire et de jeter un coup-d'œil sur une carte de la Somme pour voir qu'il a pu se rendre de Quentowic à Péronne, en s'arrêtant successivement à Gueschard, Frohen, Mézerolles, Le Meillard, Authuille, Grandcourt, Pys et les Bœufs, localités où s'est conservé le souvenir du Saint.

Frohen-le-Grand, qui s'est formé près des ruines de *Macerias*, possède une de ces fontaines qu'on attribue à la parole miraculeuse de S. Fursy. Malbrancq (*de Morinis*, l. III, c. 32) nous dit que beaucoup de prodiges s'y sont accomplis. Aujourd'hui encore on boit de cette eau pour

se guérir de certaines fièvres ; on s'y lave les mains pour se préserver de la gale, et on y conduit les enfants dartreux. C'est sur cette source qu'a été bâtie une chapelle dédiée à S. Fursy.

Jadis il y avait une autre fontaine de S. Fursy entre Yvrench et Maison-Ponthieu. A l'aide de quelques coups de louchet, on y trouve encore l'eau à environ un mètre de profondeur ; les pèlerins s'en servent pour les maux d'yeux. (Communication de M. l'abbé A. Lardé.)

D'après une tradition locale, le village de Les Bœufs serait ainsi nommé parce que c'est là que Berchaire, comte de Laon, aurait rencontré le corps de S. Fursy, que deux taureaux indomptés conduisaient vers Péronne. C'est en souvenir de cet événement que Berchaire aurait donné plus tard sa terre de Les Bœufs à la collégiale de Saint-Fursy.

Selon Gosse, auteur de l'*Histoire de l'abbaye d'Arrouaise*, Les Bœufs, bien loin de remonter à cette haute origine, ne daterait que du XVe siècle. « Liegescourt, Horrec et Beaulencourt, que l'abbaye d'Arrouaise avait obtenus par échange, en 1120, étaient autrefois des villages situés aux environs de Sailly, Morval et Gueudecourt, dans des endroits déjà défrichés. Ils furent détruits par la guerre, vers le milieu du XVe siècle, comme le constate une transaction de cette époque. Sur leurs ruines et au milieu des hauts prés qui confinoient à la forêt, s'étoit formée une maitairie considérable, avec trois enclos séparés. L'un étoit pour les bœufs, l'autre pour les vaches, et le troisième pour les porcs : de là le nom de Les Bœufs, Les Vaques, les Su (du mot latin *sus*) donné à cette nouvelle habitation. Elle s'accrut rapidement des débris de ces différents hameaux, dont les habitants, et surtout ceux d'Horrec et de Toulvent, étoient venus y relever leurs demeures ».

Cette version nous paraît d'autant plus vraisemblable qu'on trouve dans nos anciennes cartes, aux endroits indiqués, les noms de *Les Bœufs*, *Les Vaques* et *La Su*, et qu'on ne rencontre nulle part celui de Les Bœufs avant le

XVI[e] siècle. La plus ancienne mention qui en soit faite se trouve dans les *Coutumes de Péronne*, datées de 1567.

Lagny-sur-Marne, qui doit son existence à celui qu'elle invoque pour son patron, possède toujours la fontaine qu'y fit jaillir S. Fursy. Mais ce n'est plus un lieu de pèlerinage où on aille chercher de l'eau pour la guérison des maladies. Aujourd'hui, on se contente d'y faire une courte station, à la procession des reliques qui a lieu le jour de l'Assomption.

Une chapelle, construite en 1490, dans l'église collégiale de Saint-Quentin, fut dédiée à S. Fursy, dont elle porte encore aujourd'hui le vocable.

M. l'abbé Cochet nous apprend qu'il y avait, dès 1429, à Élétot, une confrérie de S. Fursy (*Églises de l'arrondissement d'Yvetot*, II, p. 221).

S. Fursy est encore aujourd'hui vénéré en Irlande et spécialement à Kill-Fursa, église qui a conservé son nom et qui s'est élevée sur les ruines du monastère de Clunaferte, où s'écoulèrent l'enfance et la jeunesse du saint abbé.

Dans le Propre actuel d'Arras, la fête de S. Fursy est transférée au 19 janvier. Le diocèse de Cambrai la célèbre, comme nous, au 16 janvier. A la même date, on fait *mémoire* de S. Fursy dans le bréviaire de Paris et dans plusieurs de ceux qui furent calqués sur la liturgie parisienne.

Le nom de S. Fursy est inscrit dans les litanies carolines et; à sept dates différentes, dans les martyrologes de Rome, de Bède, Usuard, Wion, Raban-Maur, Notker, Galesinus, Ghinius, etc. Quelques uns portent cette désignation géographique : *In pago mandensi in Perona*. Il faut bien se garder d'en conclure avec Desmay (p. 207), que *Mandin* était un bourg, qui, plus tard, aurait changé son nom en celui de Péronne. *Mandensi* est tout simplement une lecture fautive de *Veromanduensi*.

Des *lieux dits* portent le nom de Saint-Fursy dans les communes d'Assevillers, Bouchavesnes, Cérisy-Gailly, Combles, Feuillères, Ginchy, Hem-Monacu, etc.

A la collégiale de Saint-Fursy, outre la fête principale du 16 janvier, on célébrait la fête de deux translations, le 9 février et le 17 septembre.

Après le rétablissement de la liturgie romaine, on reprit à Péronne le très-antique office qui lui est consacré dans l'ancien Propre péronnais de 1609.

La prose suivante, tirée d'un ancien missel, est insérée dans les *Acta sanctorum Scotiæ :*

Vita, fide, signis, gratum
. . . .
Dat Fursæum Scotia.

Morte ductus ad examen
Carnis, redit ad certamen,
Dictante justitia.

Visa prius Stygis viæ
Ac cælestis harmoniæ
Grandi differentia

Gratulantur a divino
Visitati peregrino
Brito, Saxo, Gallia.

Summa docet, calcat ima,
Neque rude propter clyma
Rudis est in gratia.

Morbos prece sanat cunctos,
Vitæ reddit vita functos,
Effugat Dæmonia.

Sicut virus fontem vivum,
Sic vinosum fecit rivum,
Posthumo miraculo.

Hunc honorat fulgor trinus,
Cum ad cœli migrat sinus
Carnis ex ergastulo.

Tauros domat se ferentes ;
Per septennes innocentes
Se Peronæ præbuit.

Hujus precum dulci lyra
Mansuescat vindex ira,
Quam grex peccans meruit Amen.

Un Péronnais, C.-L.-M. François, a publié, en 1753, trois hymnes en l'honneur de S. Fursy. Cet opuscule, devenu fort rare, porte pour titre : HYMNI DE S. FURSÆO. *Cecinit Carolus Ludovicus Maria François, rhetoricus candidatus*, anno 1753. Ambiani, ex typis viduæ Godard, regis typographi. Comme ces poésies ont un vrai mérite et qu'elles résument toute la légende du Saint, nous allons les reproduire :

HYMNUS I.

1.

Tota nunc tellus resonet sacrata
Laude Fursæi, veluti Johannes,
Qui loquens patris scelus arguebat
Matris in alvo.

2.

Ille delusos putat esse sensus ;
Impio jussu rogus apparatur :
Nata, crudeli moritura letho,
Traditur igni.

3.

Torridis Gelghes radiata flammis,
Flebilis cœlo pia vota pandit ;
Fletibus crebris precibusque flamma
Victa quiescit.

4.

Exul ad Brandum, comitata sponso,
Effugit sævi rabiem parentis ;
Præsulis, noctu radius coruscans,
Præcinit ortum.

5.

Nascitur matris puer ille votis ;
Fontibus sacris jubet hæc renasci.
Jam tener promit pietatis infans
Signa futuræ.

6.

Dum dies crescunt, pariterque virtus
Crescit, et puber peritura mundi
Abnegat, sacros adiens recessus,
Se vovet aris.

7.

Magna laus summum celebret parentem,
Magna laus summo genitum parente,
Teque laus compar, utriusque nexus,
Omne per ævum.

HYMNUS II.

1.

Fama jam totum cecinit per orbem
Mira Fursæi ; stupefactus hæret
Alphiud ; crimen luit, et profana
Numina linquit.

2.

Edocet gentes, rigidisque firmat
Præsul exemplis documenta. Nutu
Cæca quæ vinctos catenis retinent
Antra recludit.

3.

Dæmonem tundit : fugit ille ; victus
Increpat Sancti sine labe mores ;
Innocens, Hostis stygii nefanda
Arte triumphat.

4.

Dira mors, frustra geminos cruentâ
Falce lætaris pueros necasse ;
Te fugat Sanctus, rediviva jussu
Corpora surgunt.

5.

Imperat ponto ; tumidum per æquor
Ambulant siccis pedibus, sequentes
Prævii ductum baculi ; parentum
Limina tangunt.

6.

Atriis cœli rapitur sopore
Mystico ; nudam faciem Tonantis
Prævidet, viso velut et beati
Numine gaudet.

7.

Mox patent orci latebræ ; furentes
Dæmones cernit, patiturque flammas
Vindices, et quo cruciatur, ignis
Stigmata fixit.

8.

Triplici somno revelata, Sancti
Mors adest votis, animamque vinclis
Corporis solvit ; superas soluta
Migrat ad arces.

9.

Magna laus, etc. (*ut supra*).

—

HYMNUS III.

1.

Dum comes fidis sociatur Haymon,
Januis clausis, fugitiva Sancti
Umbra Fursæi, præeunte trina
Lampade, surgit.

2.

Currit hic, corpus cupit osculari,
Et suis unctum sepelire terris ;
At potens pugnam movet et reposcit
Erchinoaldus.

3.

Ponitur curru, vehiturque tauris ;
Illud injussi, medias per oras,
Usque Peronæ, stimulante nullo,
Mœnia ducunt.

4.

Ædibus sacris feretrum recumbens
Mille portentis celebratur ; ægri
Affluunt ; claudus graditur, videtque
Lumina cæcus.

5.

Febre torpenti mulier laborat ;
Fonte Fursæi petit illa lympham :
Lympha fit vinum ; veterata morbi
Semina pellit.

6.

Oppidum felix, nimiumque felix,
Tale quod muris clypeum recondis ?
Tela non hostis timeas, et aude
Spernere ferrum.

7.

Sancte, sub cujus ditione gaudet
Civitas, nobis faveas, tuosque
Liberos tetra stygii tuere
Anguis ab arte.

8.

Magna laus, etc. (*ut supra*).

MONUMENTS.

A l'emplacement qu'occupent actuellement les prisons de Péronne, au lieu nommé encore *la butte Saint-Fursy*, on voyait, avant la Révolution, une vaste église romane qui, malgré les reconstructions successives et les prétendus

embellissements dont l'affubla le règne de Louis XV, n'en était pas moins une des gloires monumentales de la Picardie et même de la France. C'était la Collégiale de Saint Fursy, où reposaient, presque ignorées, les cendres de Charles-le-Simple, mais où les restes vénérés d'un humble missionnaire irlandais attiraient, depuis mille ans, la foule empressée des pèlerins. Cette vaste église avait succédé à l'oratoire qu'Erchinoald fit construire sur le tombeau de S. Fursy.

M. l'abbé J. Gosselin a raconté l'histoire de cette église et de son important Chapitre, dans une savante Monographie, couronnée en 1863 par la Société des Antiquaires de Picardie, et publiée, en partie, dans les cinq derniers volumes de *la Picardie* (1865-1869).

ICONOGRAPHIE.

On donne pour attributs à S. Fursy : une couronne à ses pieds, un ange, deux bœufs accroupis, et parfois une fontaine jaillissante.

Un denier d'argent, frappé, sous le règne du roi Eudes, par l'atelier monétaire de la Collégiale de Saint-Fursy de Péronne, porte au revers le nom de l'apôtre irlandais : *Sci Fursei*.

Vers l'an 1200, le Chapitre de Saint-Fursy se donna pour armoiries le buste de S. Fursy, reposant sur deux têtes de bœufs et trois fleurs de lys.

A Frohen-le-Grand, on voit la statue de S. Fursy dans une niche, près de la fontaine qui porte son nom.—Il y avait, au trumeau du portail de l'église collégiale de Péronne, une statue du saint patron, revêtu du costume épiscopal.

Deux tableaux, provenant de cette église, et conservés à Saint-Jean-Baptiste de Péronne, représentent l'un, l'inhumation du Saint ; l'autre, la translation de ses reliques, en présence de S. Louis.

S. Fursy figure dans une verrière de l'église de Saint-Quentin.

Plusieurs têtes de bœufs, peintes sur un vitrail de Frohen-le-Petit, rappellent l'issue de la contestation qui s'éleva entre le duc Haymon et Erchinoald.

En 1867, M. Bazin a exécuté, pour l'église Saint-Jean de Péronne, de fort beaux vitraux représentant la légende de l'abbé de Lagny.

En tête du *Propre* de la collégiale de S. Fursy, imprimé en 1614, et dans quelques exemplaires de la *Vie de S. Fursy* (3e édit.), une gravure signée de Léonard Gaultier nous montre, entre deux bœufs, le patron de Péronne tenant la crosse d'une main et bénissant de l'autre. Nous croyons que c'est la reproduction d'un tableau de l'abbaye de Lagny.

M. Guénebault (*Dictionnaire iconograph.*) cite une autre pièce, sans nom d'artiste, où S. Fursy, debout près de S. Fiacre, fait jaillir une source de terre.

Une grande gravure représente S. Fursy entre deux bœufs, avec cette dédicace : *S. Fursy, ses actions et principaux miracles, dédié et offert à MM. les mayeur et eschevins de la ville de Péronne, par leur très-humble serviteur*, NOLIN. Une série de médaillons, entourant le sujet principal, représentent les principaux miracles de S. Fursy. La fabrique de Saint-Jean possède la planche en cuivre de cette gravure, et en fait faire, de temps à autre, de nouveaux tirages.

Le plus remarquable monument iconographique relatif à S. Fursy est assurément la célèbre bannière qui fut brodée par Lecointe, en 1703, sur le modèle de celle qui avait été peinte à l'huile en 1537. Conservée jadis dans la collégiale de Saint-Fursy, portée triomphalement dans la procession du siége, elle est aujourd'hui déposée à l'Hôtel-de-ville de Péronne. Elle représente, obtenu par la protection de S. Fursy, le triomphe de Marie Fourré et de ses compatriotes sur les troupes du comte de Nassau. Pendant la Révolution, on a mutilé l'image de S. Fursy, conjurant Dieu de préserver Péronne des dangers qui la mena-

çaient, et on a ôté à cette bannière les inscriptions suivantes :

EX VOTO PUBLICO,
REPULSIS FUGATISQUE HOSTIBUS, SOLUTA OBSIDIONE,
SERVATIS TOT CIVIBUS SUIS,
CLERUS POPULUSQUE PERONENSIS DIVO FURSÆO SUPPLICES
NON CIVICAM QUIDEM OBSIDIONALEMVE CORONAM,
SED SE IPSOS TOTOS.

—

AQUILA DEVICTA VICTORE INVICTO, VICTORI VICTORIA [1] !

—

URBIS CIVIUMQUE AC CIVITATIS PROCURATORI PATRONOQUE.

—

Les écussons, brodés aux angles, étaient ceux du maréchal de la Marck, du comte de Dammartin, de Sarcus et de Saisseval [2].

On a fait frapper, en 1868, une petite médaille de S. Fursy, portant au revers les armes de Péronne.

BIBLIOGRAPHIE.

Un Anonyme, qui écrivait vers l'an 665, et ayant sans doute été disciple de S. Fursy, en Irlande ou en Angleterre, nous a laissé des Actes du célèbre abbé de Lagny.

[1] Voici comment nous comprenons cette phrase : *l'aigle*, c'est-à-dire l'armée du comte de Nassau, *a été vaincue par un vainqueur* qui, lui, ne fut *jamais vaincu*, c'est-à-dire par Péronne la Pucelle; mais que le mérite de *la victoire* en revienne *au* véritable *vainqueur*, c'est-à-dire à S. Fursy.

[2] Sur ce monument, voyez : la *Notice sur la bannière de Péronne*, par M. H DUSEVEL et les *Observations*, de M. HIVER, dans les tomes I et II des *Mém. de la Société des Antiquaires de Picardie;* la *Notice historique sur la bannière de Péronne, par* M. QUENTIN ; et la *Procession du siége de Péronne*, article de M. J. Gosselin, inséré dans *la Picardie* (juillet 1869).

Il s'étend longuement sur ses visions, mais ne donne que des renseignements incomplets sur son séjour en France. Cette Vie a été publiée par Surius (t. I, pag. 259), avec des mutilations de style; par J. Bolland (16 janvier), et par Mabillon (t. III, pag. 299), avec notes et commentaires. Un livre de Miracles, appartenant sans doute au même historien, a été édité à la suite.

Le vénérable Bède, dans son *Histoire d'Angleterre* (l. III, c. 19), a analysé l'œuvre anonyme du VII[e] siècle et l'a modifiée sur quelques points. Vivant un démi-siècle après S. Fursy, il a pu recueillir divers témoignages de ses contemporains.

Une Vie beaucoup plus détaillée de S. Fursy, qu'on s'accorde à attribuer à un auteur de la fin du XI[e] siècle, et qui est également suivie d'un livre de Miracles, a été éditée par J. Bolland et par J. Colgan (*Acta sanctorum Scotiæ*, I, 75). On ne saurait douter qu'elle ne soit d'Arnoul, abbé de Lagny : car un manuscrit provenant de la Bibliothèque d'Alex. Petau, et aujourd'hui conservé à la Bibliothèque Vaticane, sous le n° 568, porte ce titre : *Fursei vita et miracula per Arnulphum abbatem Latiniaci.* L'auteur, dans cette œuvre, dédiée aux chanoines de Péronne, se montre d'une excessive crédulité et commet bon nombre d'erreurs : nous avons relevé celles qui concernent la généalogie de S. Fursy, son voyage à Rome, son épiscopat, la présence de S. Médard à ses funérailles, etc.

Montfaucon signale une *Vita S. Fursei monachi et sermo in eumdem*, faisant partie de la Bibliothèque de Laurent de Médicis; ce nous parait être une œuvre différente de celles que nous venons de mentionner.

Jean Mielot, chanoine de Saint-Pierre de Lille et aumônier de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, a traduit, en 1468, la Vie écrite par Arnoul de Lagny. On y trouve certains passages qui prouvent bien qu'il s'est servi d'un texte différent de celui qu'ont publié Bolland et Colgan. Nous avons eu soin d'appeler l'attention sur ces récits spéciaux. Le manuscrit original, provenant de la Bibliothèque du Chapitre de Saint-Fursy, appartient aujour-

d'hui à M. Cardon, aumônier du lycée de Saint-Quentin. M. le baron de La Fons de Mélicocq en a publié, dans *la Picardie* (t. I, p. 423), quelques courts fragments, relatifs aux visions de S. Fursy. Nous ne les avons point répétés, mais nous avons reproduit d'autres passages très-nombreux de ce manuscrit, en en respectant l'orthographe, mais en en modifiant, pour la facilité de la lecture, la ponctuation et l'accentuation.

Desmay, chanoine de l'église Saint-Fursy, a publié en 1607 la *Vie de S. Fursy, patron de la ville de Péronne*, qui a été rééditée en 1623 et en 1715. Baillet a dit de cet ouvrage qu'il est fait « sans discernement et peut-être sans beaucoup d'amour pour la vérité ». Ajoutons qu'on y trouve une foule de détails qui ne sont nullement justifiés par les anciens textes, et que l'auteur a dû puiser uniquement dans son imagination. Nous avons eu souvent occasion de relever les erreurs de cette biographie, dont Gaucher, frère mineur du couvent de Louvain, a publié une traduction latine dans les *Acta sanctorum Scotiæ* (t. I, p. 282).

Tandis qu'un chanoine de Péronne publiait une troisième édition de la *Vie de S. Fursy*, par Desmay, *mise en meilleur français*, Vincent Mignon, docteur en Sorbonne et curé de la paroisse Saint-Jean, faisait paraître à Péronne, chez le même imprimeur Lebeau, un abrégé de cet ouvrage, sous ce titre : *Histoire de la vie de S. Fursy, patron de Péronne, avec les vies de S. Foillain et de S. Ultain, ses frères*. 1715, petit in-8°. C'est un récit très-sommaire, entremêlé de divagations historiques sur la ville de Péronne.

Outre ces écrits et ceux de Fénier, Gosse, de Sachy ; de MM. de Bastard, Cochet, Dusevel, J. Garnier, J. Gosselin, Quentin, etc., que nous avons eu occasion de citer dans le cours de notre biographie, nous avons consulté les ouvrages suivants :

Manuscrits : *Vitæ sanctorum*, n° 467 de la Bibliothèque d'Amiens. — *Legendæ sanctorum*, n° 471 de la Bibliothèque de Valenciennes (XIe s.), t. II. — Collections de Vies de Saints, à la Biblioth. imp. fonds latin, nos 9741 (XIIe s.),

11749, 11756 et 12616 (XIVe s.).—Dom GRENIER, t. XLVII, p. 184; t. XCXIV, p. 212. — Divers anciens bréviaires et lectionnaires de la Bibliothèque impériale et de celle d'Amiens. — *Histoire de l'abbaye du Mont-Saint-Quentin* (aux Archives du départ. de la Somme). — Nous devons diverses communications à M. TURQUET, archiprêtre de Péronne, à M. VATINELLE, vicaire de cette ville, à M. J. GOSSELIN, curé de Pertain, et à M. le curé de Lagny (Seine-et-Marne).

IMPRIMÉS : CAPGRAVE, *Legenda sanctorum Britanniæ*. — *Vita S. Foillani*, apud GHESQUIÈRE, III, 16. — *Vita S. Hildeverti*, ap. PAPEBROCH, *Act. Sanct.* 27 mai.—MALBRANCQ, *de Morinis*, I, 377. — MABILLON, *Annal. ben.*, I, 388, 409. — DEMSTER, *Hist. eccles. Scotiæ*. — VINCENT DE BEAUVAIS, *Spec.*, lib. 23, cap. 80. — HARPSFELD, *Histor. angl*, sæc. VII, c. 17. — *Gallia christ.*, VII, 490. — LE COINTE, *Annal.*, ad annos 648, 649 et 650.—DUBOIS, *Hist. eccles. Paris.*, lib. IV, c. 5, p. 178. — EUSTACHE DE SACHY, *Essais sur l'histoire de Péronne*, 11, 25, 30, 296, 348.—DE CAGNY, *l'Arrond. de Péronne*, 2e éd., t. I, 16, 32.—FLEURY, *Hist. de l'Église*, édit. Didier, II, 850.—L'abbé HUNCKLER, *Vies des Saints du diocèse de Paris*, I, 39. — YEPEZ, *Chron. de l'ordre de S. Benoît*, trad. de D. Mathieu, II, 303, 414.—COLLIETTE, *Mém. sur le Vermand.*, I, 210. — DESTOMBES, *Vies des Saints du diocèse de Cambrai*, I, 182. — BULTEAU, *Hist. de l'ordre de S. Benoît*, I, 511.—DE MONTALEMBERT, *les Moines d'Occident*, IV, 96. — CH. BARTHÉLEMY, *Annales hagiol. de la France*, VII, 952. — *Officia propria regal. et insign. eccles. S. Fursæi.* Paris, 1768, in-8°. — *Office de S. Fursy, premier abbé et patron de la ville de Lagny-sur-Marne.* 1831, in-12. — *Office propre de S. Fursy, patron de la ville de Péronne.* 1835, in-18. — *Office de S. Fursy, évêque et confesseur, extrait du Propre romain de Péronne.* 1855, in-18. — Les Bréviaires et les Propres des divers diocèses où est honoré S. Fursy.—Les Recueils hagiographiques de VORAGINE, RIBADENEIRA, H. MÉNARD, GIRY, BLÉMUR, PROUST, BAILLET, BUTLER, GUÉRIN, etc.

S. FUSCIEN, S. VICTORIC ET S. GENTIEN,

MARTYRS.

11 Décembre. — † 303.

S. Fuscien [1] et S. Victoric [2] naquirent tous deux à Rome, dans le cours du III[e] siècle. Grâce à leurs courageux efforts, ils résistèrent aux séductions de tout genre que présentait alors la reine des cités [3]. Animés du désir de propager au loin les lumières de l'Évangile, ils distribuèrent tous leurs biens aux pauvres et, disent les Actes qui nous servent de guide, vinrent dans les Gaules avec S. Quentin, S. Lucien, S. Crépin, S. Crépinien, S. Piat, S.

[1] *Fuscianus*, *Fussianus*, *Fucianus*, *Fulcianus*. — *Fussien*, *Fussen*, *Fusien*, *Fuxian*, *Fuscian*. — *Fuscianus* est sans doute un dérivé de *Fuscus*, brun, noirâtre.

[2] *Victoricus*, *Victorius*. — *Victorix*, *Victorice*, *Victorisse*, *Victoris*, *Victorique*, *Victory*.

[3] Une tradition sans valeur prétend que Fuscien était diacre. — Balderic, cité par Malbrancq, prétend que S. Denis, évêque de Paris, divisa la Morinie en deux diocèses, dont Victoric et Fuscien furent les deux premiers évêques. C'est sans doute là ce qui a induit en erreur M. de Rosny (*Histoire du Boulonnais*, tom 1, pag. 142), qui qualifie ces deux saints d'évêques régionnaires.

Rieul, S. Marcel, S. Eugène, S. Rufin et S. Valère[1]. Arrivés à Lutèce, ils choisirent chacun, sous l'inspiration de la grâce, les pays qu'ils devaient évangéliser, et se séparèrent, tout en restant unis par les liens d'une même charité. Dieu leur communiqua ce pouvoir des miracles, qui donne à la parole des apôtres une invincible autorité. Par un simple

[1] Nous suivons ici la version du manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, édité par M. Salmon dans le tome XVIII des *Mém de la Soc. des Antiquaires de Picardie.* L'édition publiée par Fr. de Bosquet (*Eccles. gallic. histor.*) ne donne point le nom d'Eugène et met en plus celui de S. Denis. « Dès le IXe siècle, dit à ce sujet M. Salmon, S. Paschase Radbert avait attaqué comme fausse l'opinion qui fait de nos Saints et de leurs dix compagnons d'apostolat les compagnons du premier évêque de Paris. L'insertion de son nom parmi ceux des apôtres venus dans les Gaules sous le règne de Dioclétien, est regardée, avec raison, comme une addition apocryphe aux Actes de nos trois Saints, non-seulement par les défenseurs de la tradition qui, conformément au bréviaire et au martyrologe romains, voient dans le premier évêque de Paris, S. Denis l'aréopagite ; mais aussi par les partisans de S. Grégoire de Tours, qui alors fixent, avec l'historien des Francs, la venue de S. Denis sous le règne de Dèce, vers 250 ». Quant à S. Lucien, sa mission est inséparable de celle de S. Denis et doit se rapporter au premier siècle, comme l'ont toujours cru S. Méthode de Constantinople, Anastase le Bibliothécaire, Pierre le Vénérable, S. Antonin, Baronius et la liturgie beauvaisienne. Le nom de Lucianus que nous trouvons parmi les douze missionnaires qui vinrent du temps de Dioclétien, dans les Actes de S. Fuscien, dans ceux de S. Quentin et dans ceux de S. Crépin, se rapporte à un autre personnage du même nom, si toutefois ce nom n'a pas été défiguré par les copistes. En ce qui concerne l'époque où vécut S. Rieul, voir un mémoire de M. l'abbé Blond, dans la *Revue des Sciences ecclésiastiques* (t. IX, p. 193), et dans le tome I des *Mém. du Comité archéol. de Senlis*, p. 58.—M. Ch. Salmon prépare un travail où il doit exposer les contradictions des Légendes sur le nombre et les noms des compagnons de S. Quentin, et rechercher la vérité historique sur cette question encore peu étudiée.

signe de croix, ils guérissaient les sourds, les aveugles, les muets et les paralytiques. Leur vie tout entière, consacrée au jeûne, aux veilles, à la prière, à la prédication, paraissait aux yeux des peuples comme un miracle permanent, qui devait procurer à la foi nouvelle de nombreuses conquêtes.

Tandis que S. Quentin, le chef de cette mission, se rendait à Amiens, Crépin et Crépinien à Soissons, Piat à Tournai, etc., Fuscien et Victoric se dirigèrent vers la Morinie, cette contrée que Virgile considérait comme placée à l'extrémité du monde [1]. Folquin, abbé de Lobbes, dépeignait dans les termes suivants, au Xe siècle, le pays évangélisé par nos deux apôtres : « C'était une nation qui ne gardait aucune règle dans ses mœurs, plus portée à recourir aux armes qu'à recevoir des conseils, et qui, comme l'a dit un ancien, mettait plus d'abondance que de sagesse dans ses discours. Son indomptable barbarie et sa violente inclination au mal ne pouvaient être réprimées et vaincues que par la prudence et la perspicacité d'hommes d'une éminente sainteté [2]. »

Les deux apôtres opérèrent à Térouanne de nombreuses conversions, malgré l'hostilité des Romains et des Gaulois. Toutefois ils n'osèrent, dans la cité où les autorités romaines protégeaient le culte du dieu Mars [3], élever un temple au vrai Dieu. Ce fut hors des murs de la cité, là où se trouve aujour-

[1] Extremique hominum Morini. *Æneid.*, lib. VIII, vers 727.
[2] *Chronicon Lobiense,* apud *Spicileg.*, t. VI.
[3] Le temple qui lui était consacré se trouvait à l'occident de la ville. D. GRENIER, *Introd. à l'hist. de Pic.*, p 196.

d'hui le village d'Helfaut [1], que S. Fuscien érigea une chapelle sous le vocable de la sainte Vierge ; près de ce sanctuaire, le zélé missionnaire annonçait en plein air la parole de Dieu à ceux des habitants de Térouanne et des pays voisins qui venaient solliciter la grâce du baptême. « Tandis que j'explorais avec soin, dit Malbrancq [2], le territoire d'Helfaut, le seigneur du lieu me fit voir un arpent de terre qui est situé à un quart de lieue de l'église, à droite de la route de Térouanne ; il me dit que ce champ n'avait jamais été livré à la culture, parce que, suivant la tradition, il avait appartenu aux deux saints apôtres. J'ai supposé qu'à cause de l'exiguité de son église, l'apôtre rassemblait la multitude dans ce champ, qu'il y recevait les étrangers et qu'il y avait fondé des établissements d'hospitalité. En effet, d'anciens documents nous apprennent qu'après s'être livré à la prédication, il s'occupait de la guérison des malades, particulièrement des paralytiques [3]. »

Victoric s'était séparé de Fuscien pour évangéliser le Boulonnais, dont l'importance avait singulièrement grandi, depuis que la domination ro-

[1] La tradition rapporte que S. Fuscien avait établi sa demeure à peu de distance du cimetière, à l'endroit où l'on a construit depuis une ferme. PARENTY, *Légendaire de la Morinie*, p. 332.

[2] *De Morinis*, t. I p. 130.

[3] « On reconnaît encore à Helfaut le *champ sacré*, dit M. l'abbé Parenty. C'est une enclave de terrain, bornée par plusieurs routes. Au milieu de ce sol inculte, se trouve un tilleul séculaire, vulgairement nommé l'*arbre Maran*. On remarquait là une image de la sainte Vierge, qui a disparu depuis quelques années. » (*Légendaire de la Morinie*, p. 334)

maine y avait établi quatre ports, *Portus ulterior, Portus Itius, Portus citerior* et *Gessoriacum*. Rencontrant une vive résistance de la part des autorités, il ne put qu'ériger une petite chapelle à l'occident de la ville, vers l'embouchure de la rivière de Liane [1]. C'est là que se rendaient les nouveaux chrétiens du Boulonnais et même du Ponthieu [2].

Les généreux efforts de nos deux Saints ne devaient pas laisser de traces durables en Morinie, où la foi chrétienne avait presqu'entièrement disparu, quand, un siècle plus tard, S. Victrice évangélisa ces mêmes contrées. Les Morins, entraînés par la légèreté de leur caractère, devaient même retomber une seconde fois dans l'idolâtrie, après la mission de l'évêque de Rouen, et ne s'attacher définitivement au Christianisme qu'au VIIe siècle, sous le long et glorieux épiscopat de S. Omer.

Fuscien et Victoric quittèrent Térouanne [3] pour aller à la recherche de leur compagnon Quentin et lui rendre compte du succès de leur mission.

[1] M. BERTRAND (*Hist. de Boulogne*, tom. I, p. 86), pense que l'église du village de Saint-Léonard, réédifiée plusieurs fois, a pu être originairement le sanctuaire que Victoric bâtit sur les bords de la Liane. D'après une tradition plus généralement acceptée, ce serait la chapelle qui se trouve sur la route de Boulogne à Montreuil et qui prit plus tard le nom de *Notre-Dame de Saint-Sang*.

[2] Selon Malbrancq, qui n'en donne pas de preuve, S. Victoric aurait aussi érigé, à Cassel, une église dédiée à S. Pierre.

[3] Ghesquière (*Act. SS. Belg.*, t. I) et M. Parenty pensent qu'on doit traduire *Taruanense prædium* par Tervane (Saint-Pol en Ternois). Mais le texte du manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève s'oppose à cette interprétation : ad Taruanensium, *ut dictum est*, prædium pervenientes : or, il n'a été question *antérieurement* que de Térouanne et jamais de Tervane.

Informés de la route qu'avait prise cet apôtre, nos deux Saints se dirigèrent du côté de Paris. Arrivés à Amiens, et y voyant régner la persécution, ils se hâtèrent d'en sortir et suivirent la voie romaine de Lutèce. Le 11 décembre, en approchant de *Sama*, qui devait un jour, en l'honneur de leur martyre, porter le nom de Sains [1], ils rencontrèrent un vieillard, habitant de cette localité, qui venait au devant d'eux. C'était Gentien [2], un des plus riches personnages du pays, selon la meilleure tradition ; simple cabaretier, d'après la croyance populaire. Travaillé secrètement par la grâce, il avait entendu parler des miracles de nos deux Saints, et peut-être avait-il écouté à Amiens les prédications de S.

[1] *Villa de Sanctis*, Sains. Tout en donnant à Sains le nom de *Sama*, nous ferons remarquer qu'on ne trouve pas cette désignation géographique dans les Actes. Nous ne l'avons point rencontrée antérieurement à l'ouvrage de Malbrancq. Quoi qu'il en soit, ce devait être une localité de quelque importance, si nous en jugeons par les antiquités romaines qu'on y a découvertes et qui ont été décrites par M. Messio, curé-doyen de Sains, dans un opuscule intitulé : *Sains et ses martyrs*. 1869.—Ghesquière et M. Dufau (*Hagiographie belge*, p. 20) ont confondu le village de Sains avec celui de Saint-Fuscien.—D'après la tradition populaire, une traînée formée par des tiges de blé plus élevées, de la chapelle de Nampty à Sains, indiquerait le chemin suivi jadis par les deux Saints. Cette tradition n'aurait sa raison d'être que si on supposait qu'avant de se rendre à Sains, Fuscien et Victoric eussent évangélisé les environs d'Amiens. Comme le remarque M. Messio, le texte des Actes mentionne la course précipitée de Rictiovare, ce qui pourrait faire croire que S. Fuscien et S. Victoric n'ont séjourné que quelques heures à Sains. Mais Rictiovare a pu n'être averti que tardivement, le lendemain ou le surlendemain de l'arrivée des apôtres.

[2] *Gentianus ; — Gention.*

Quentin [1]; mais il n'en était pas moins resté dans les liens du paganisme [2].

— Seigneur, leur dit-il, votre accent et votre costume me font supposer que vous êtes étrangers à ces contrées. Veuillez me dire dans quel pays vous êtes nés, d'où vous venez, où vous allez, et quel est le but de votre voyage ?

— Nés à Rome, nous y avons été élevés et nous y avons sucé le lait de la doctrine catholique. Nous sommes venus dans vos parages pour vous enseigner la vérité et vous montrer le chemin du salut éternel. Séduits par les ruses du démon, vous adorez de vains simulacres, insensibles à vos prières, tandis que vous ignorez le Dieu suprême qui, après vous avoir donné la vie périssable d'ici-bas, vous destine une vie éternelle de gloire et de bonheur. Considérez les astres qui brillent dans le firmament, les productions qui sortent du sein de la terre, et dites-moi si tous ces chefs-d'œuvre peuvent devoir leur existence à vos fragiles simulacres. Non, le Dieu suprême est l'auteur de cette ordonnance de la nature ; c'est lui qui a suspendu les cieux dans l'espace, qui a affermi la terre sur ses bases et enchaîné les flots de l'océan dans leur lit de sable. D'un seul mot, il a tout créé, et, par le souffle de son esprit, il a assuré la durée de son œuvre. C'est son Fils, c'est

[1] Anciens *bréviaires* d'Amiens

[2] De Court, t. i 91, et Giry disent à tort qu'il était nouvellement converti. D'après une tradition populaire, il aurait été mystérieusement averti de la venue prochaine de deux missionnaires, qui lui enseigneraient la vraie foi (*Vie populaire* (manuscrite) *de S. Fuscien*, à la Bibliothèque de Saint-Acheul)

Jésus-Christ, auteur de toutes choses, que nous venons vous annoncer, pour que vous ne soyez pas victimes de vos erreurs pendant toute l'éternité. En ce moment, continua Fuscien, nous sommes à la recherche de notre vénérable compagnon, le très-noble Quentin qui, comme nous, et dans le même but, a quitté sa ville natale.

Gentien, frappé de ce langage et poussant un profond soupir, répondit : — Depuis trois jours, j'éprouve un mystérieux penchant à croire à ce Dieu dont vous m'exposez la puissance. Quant à son serviteur Quentin, qui évangélisait les habitants d'Amiens, il a été incarcéré, torturé par les ordres du Préfet et, enfin, chassé de la ville [1]. Déjà quarante-deux jours se sont écoulés depuis qu'il a eu la tête tranchée à Auguste-de-Vermandois (*Saint-Quentin*). Les mêmes supplices vous menacent, vous que l'on considère comme les ennemis des dieux et de la chose publique. Des soldats ont reçu l'ordre de vous arrêter. Mais, je vous en prie, mes seigneurs et pères, venez sous mon toit pour y prendre une bouchée de pain et vous reposer un peu [2].

A cette époque, Rictiovare, venait d'arriver à Amiens. Maximien-Hercule, associé à l'empire par

[1] « M. Bosquet, dit LONGUEVAL (*Hist. de l'Égl. gallic.*, t I, p. 122), croit qu'il y a faute dans le nombre de jours, parce que quarante-deux jours après la mort de S. Quentin (le 31 d'octobre) désignent le 12 de décembre. Or, les saints Fuscien et Victoric étaient mort le onzième. Mais l'auteur de leurs Actes compte le dernier jour d'octobre pour le premier des quarante-deux jours. Ainsi tout s'accorde parfaitement bien. »

[2] Ces discours, comme divers autres, sont considérablement abrégés dans le texte de Bosquet. Leur étendue suffirait seule à démontrer l'antériorité du texte de la Bibliothèque Ste-Geneviève.

Dioclétien, ayant trouvé dans Rictiovare un digne émule de ses fureurs contre le Christianisme, l'avait nommé préfet, terme un peu vague que l'on interprète généralement par préfet du prétoire; et c'est en cette qualité qu'il avait ensanglanté de ses persécutions les diocèses de Reims, de Soissons et de Noyon. A Trèves, il avait fait un tel massacre de chrétiens, que les eaux de la Moselle s'étaient rougies du sang des martyrs [1]. Ses émissaires parcouraient les villes et les campagnes, en publiant les édits qui ordonnaient d'arrêter les chrétiens et de les livrer aux tribunaux romains.

Rictiovare, ayant appris que Fuscien et Victoric avaient traversé la ville d'Amiens, se mit à leur recherche et arriva à Sains, avec une troupe de soldats, en face même de la maison où Gentien avait offert à nos deux Saints les services empressés de l'hospitalité [2].

[1] Ce passage est une des raisons qu'allègue Tillemont (*Mém*, t. IV, p 454) pour n'accorder qu'une confiance limitée aux Actes de nos Saints Il nous semble qu'il ne faut voir là qu'une exagération oratoire qui ne compromet nullement la véracité de l'historien. Le massacre de Trèves ne saurait être mis en doute. Voyez Brower, *Antiquit. annal. Trevirens.* t. I, p. 194.

[2] On montre encore à Sains l'emplacement de cette maison ; c'est la première à droite sur l'ancienne route de Paris. La maison dite de S. Gentien, détruite à la fin du XVIIIe siècle, servait de pied à terre aux religieux de Saint-Fuscien qui venaient dire la messe, les jours de fête. Les pèlerins s'y rendaient pour baiser, dans le cellier, les anneaux où, d'après la tradition, les martyrs auraient été attachés. — D'après le *Propre de S. Fursy de Péronne* (1614), Fuscien et Victoric, ayant séjourné plusieurs jours chez Gentien, l'auraient converti avec toute sa famille ; ils auraient aussi évangélisé les environs, et Rictiovare aurait été informé de leur présence par la renommée de leurs succès apostoliques,

Le farouche préfet donna ordre de les arrêter et de les enchaîner ensemble. Gentien, ému d'une subite indignation, s'élança, l'épée à la main, sur l'inique persécuteur, en lui interdisant l'entrée de sa maison. « Ce n'est point, dit le biographe de nos Saints, qu'il eût l'intention de frapper le persécuteur, il voulait seulement faire naître pour lui l'occasion du martyre [1]. »

— D'où te vient cette fureur, s'écrie Rictiovare ? Pourquoi veux-tu me percer de ton glaive ?

— Tu ne mérites pas un autre sort, puisque tu persécutes les serviteurs de ce Christ, par qui tout a été créé, et dont la volonté toute puissante régit les lois du monde. Pour lui rendre hommage, je n'hésite pas à sacrifier ma vie : car je proclame que, moi aussi, je suis son serviteur.

Rictiovare, encore plus irrité par une pareille profession de foi, ordonna que Gentien fût décapité immédiatement en présence de ses deux hôtes [2].

[1] Cette explication qui ne rend Gentien fautif que d'un excès de zèle, ne se trouve point dans Bosquet. C'est donc uniquement à l'ancien texte connu que peut s'appliquer la réflexion suivante : « On ne saurait se dissimuler que S. Gentien se laissa emporter par un zèle trop ardent pour la défense de sa cause, puisqu'il n'est jamais permis d'attenter à la vie d'un persécuteur de la foi, quelque injuste et quelque cruel qu'il puisse être. Ce fut là, pour nous servir de la manière dont s'expriment les théologiens, le résultat d'un premier mouvement qui ne laisse pas le temps de la réflexion, avant d'en venir à l'acte humain proprement dit. Au reste, de quelque manière qu'on interprète ce fait, qui peut paraître répréhensible, on pourra toujours dire que ce Saint expia pleinement cette faute par son martyre. » (*Légendaire de la Morinie*. p. 342.)

[2] Une tradition, consignée dans l'ancienne prose de la fête de S. Fuscien, fait baptiser Gentien par ses hôtes. — « La tradition du pays, dit M. Salmon, raconte l'arrestation des trois

Rictiovare, s'étant assis sur son siége de pestilence, ordonna aux juges de l'assister, et entouré de la foule populaire, il procéda à l'interrogatoire des deux chrétiens[1] :

— Je ne doute pas que vous ne soyez romains ; je le vois à votre physionomie ; mais faites-moi connaître quels sont les dieux que vous faites profession d'adorer ?

— Nous n'adorons point les dieux des païens, que nous considérons comme de vains simulacres ou comme des incarnations du démon. Nous sommes les adorateurs de Dieu le Père, qui seul est éternel, qui seul est immuable dans ses desseins. Sans jamais varier, il gouverne tout ce qui est variable ; sans perdre son unité, il préside à la diversité des

Saints tout autrement. Quand Gentien, dit-on, vit les soldats arriver, il s'empressa de faire descendre ses deux hôtes dans sa cave et les y cacha dans des tonneaux vides ; les soldats, après avoir fouillé la maison, s'en allaient sans avoir rien découvert, quand une femme les arrêta dans la rue et leur dit de rentrer dans la maison de Gentien, que bien sûr les deux chrétiens y étaient, car elle les y avait vus entrer, et certainement ils n'en étaient pas sortis depuis. Les soldats rentrèrent donc chez Gentien ; et, après une seconde recherche, plus minutieuse que la première, ils trouvèrent les deux Saints dans leur cache » (*Vies des saints Fuscien, Victoric et Gentien*, p. 36.)

[1] Tunc in cathædra pestilentiæ residens, viros judiciarios populique catervas sibi assistere jussit et, coram cunctis, famulos Dei his allocutus est verbis. — « Cette circonstance, remarque M. Messio (*Sains et ses Martyrs*, p. 2), suppose que *Sama* possédait une organisation judiciaire et les éléments d'une importante population : car on n'imagine pas que, dans sa course précipitée, le persécuteur ait pris la peine insensée d'amener avec lui des juges et des spectateurs. » — C'est peut-être cet appareil judiciaire qui a fait croire, à tort, à Baillet que l'interrogatoire avait eu lieu à Amiens.

êtres : il est partout et pénètre toutes les créatures en les enveloppant de son omnipotence. Bien différent des hommes, il n'a point eu de commencement et n'aura point de fin ; aucune limite ne saurait borner l'extension de sa puissance. Avant l'origine des temps, il a engendré un fils coéternel, égal à lui en toutes choses. Mystère insondable ! Un Dieu enfante un Dieu ; la lumière sort de la lumière, l'immensité produit l'immensité, l'incompréhensible engendre l'incompréhensible ! CeFils, né du Père avant l'origine du temps, a voulu naître d'une mère mortelle ; semblable à l'ambre [1], un en deux natures et composé d'une double nature, il est resté Dieu avec le Père, et, pour notre salut, il s'est fait homme dans le sein de Marie, que l'Esprit-Saint a couvert de son ombre mystérieuse, pour qu'elle conservât sa virginité.

— Vous êtes fous, interrompit Rictiovare. Renoncez à ces aberrations et sacrifiez aux dieux, sans quoi je vous livre aux supplices.

— Nous ne les redoutons pas, répondirent les Saints ; nous serons même heureux de souffrir et de mourir pour le nom du Christ. Nous échangerons volontiers cette demeure terrestre pour la cité éternelle, dont Dieu est l'architecte. Écoute nos conseils ; abandonne tes vaines superstitions ; convertis-toi au Dieu véritable qui te pardonnera tes péchés et te donnera le bonheur sans fin, au lieu que les statues de métal que tu adores, sont im-

[1] Les anciens croyaient que l'ambre se composait de cire et de miel, modifiés et réduits à cet état par l'action combinée des rayons solaires et du sel marin.

puissantes par elles-mêmes et seront cause que le démon t'entraînera dans les flammes éternelles.

Rictiovare, emporté par une folle fureur, ordonna que les deux chrétiens fussent chargés de fers pour être conduits à Amiens et enfermés dans un sombre cachot.

Les Saints se mirent en route, pleins d'une joie céleste. « Deux fois en chemin, dit M. Salmon [1], Rictiovare les fit arrêter et torturer, selon la tradition, sans pouvoir abattre leur constance, et les deux endroits où il leur fit subir ces supplices sont encore marqués par des croix de pierre, mutilées par le temps, dont on voit l'une près de Sains, et l'autre en face de la grille de l'ancienne abbatiale de Saint-Fuscien. »

Arrivés à environ un mille de l'endroit où ils avaient été arrêtés, les deux martyrs s'agenouillèrent et, versant des larmes, adressèrent à Dieu cette fervente prière : Seigneur Jésus-Christ, essence de toute lumière, vous qui êtes et qui étiez avant la création du monde; qui de vos doigts mesurez les cieux, qui pouvez renfermer l'univers dans le creux de votre main, qui avez les chérubins pour trône, qui sondez jusqu'au fond des abîmes, qui déchaînez les tempêtes, qui donnez aux bons et aux méchants les bienfaits du soleil et de la pluie; ô Seigneur, en qui nous croyons, nous espérons et nous vivons, daignez recevoir notre dernier soupir, et ne nous oubliez pas dans l'éternité !

Après avoir achevé cette prière, ils dirent à Rictiovare :

[1] *Vies des saints Fuscien, Victoric et Gentien*, p. 32.

— Quelle joie pour nous, si tu embrassais notre foi! Mais, hélas! ton âme obstinée court à sa perte. Ah! malheureux, cesse d'accroître tes iniquités, pour trouver grâce auprès du Seigneur [1].

— Vous me menacez toujours de supplices éternels, dit Rictiovare : eh bien! c'est vous qui allez maintenant subir des tortures, si, sur le-champ, vous ne sacrifiez pas aux dieux.

Les Saints répondirent : cruel envers toi-même, comment pourrais-tu être bon pour autrui ? Ne redoutant pas pour toi-même la mort éternelle, qu'y a-t-il d'étonnant que tu nous condamnes à la mort temporelle. Nous sommes prêts à subir tes tortures.

Rictiovare leur fit enfoncer, dans les narines et les oreilles, des broches de fer [2], et, dans la tête, des poinçons rougis au feu ; il ordonna ensuite qu'on leur arrachât les yeux et qu'on les perçât de flèches [3]; lui-même, saisissant un javelot, le lança contre eux. Enfin, comme les patients n'avaient point entièrement succombé à ces horribles tourments, il leur fit trancher la tête.

[1] Dans la version publiée par Bosquet, nos Saints injurient Rictiovare, en l'appelant *filius perditionis*, *lupus rapax*, *stulte*, *insipiens*, etc. Ces invectives, entachées d'invraisemblance, ne se trouvent point dans le manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, et c'est une des raisons qui nous font lui accorder plus de confiance.

[2] *Sudes ferreas*. Dans le texte de Bosquet on lit *Taringæ*. Les uns ont traduit ce mot par *anneaux*, les autres par *tringles* ou *broches*. Voyez ce qu'en dit Ghesquière, tome I, pag. 151.

[3] La tradition, d'accord avec le martyrologe d'Usuard (Jussit per eorum corpora jaculari), dit que les corps des deux Saints devinrent un but pour les cruels archers de Rictiovare.

Ce martyre s'accomplit le 11 décembre, vers l'an 303, à l'endroit même où s'éleva plus tard le chœur de l'église abbatiale de Saint-Fuscien, espace aujourd'hui enclos dans le jardin du pensionnat des frères de Saint-Joseph [1] !

Rictiovare revint à Amiens en savourant les tristes joies de sa cruauté. Mais, saisi bientôt par de violentes douleurs d'entrailles, il ne pouvait s'empêcher de s'écrier : « Je comprends que les supplices intolérables que j'endure sont une punition de ceux que j'ai fait infliger à Fuscien et à Victoric. » Le préfet du prétoire devait plus tard subir une expiation plus complète de ses persécutions : à Soissons, en assistant au supplice qu'il avait décrété contre S. Crépin et S. Crépinien, il fut saisi d'un transport de rage et se précipita dans un foyer ardent où il expira au milieu d'atroces douleurs [2].

Une clarté mystérieuse environna bientôt les corps des deux Saints, de telle sorte que ceux qui en furent témoins virent un double foyer de lumière : celui qui part du soleil et celui qui émanait miraculeusement des martyrs.

L'auteur anonyme qui nous a légué les Actes des trois martyrs, raconte en ces termes un miracle qui

[1] Le lieu de leur martyre a été mal désigné par divers écrivains. Longueval (*Histoire de l'Église gallicane*, t. I, p. 122) les fait mourir à Sains ; Baillet, Godescard, Chastelain, M. Dufau, etc., à Amiens.

[2] « On montre, entre Reims et Soissons, de vastes ruines du XVIe siècle, établies sur d'autres ruines, et nommées dans la contrée *le château de Rictiovare*. Mourut-il sur place, ou fut-il emporté mourant à ce château ? » L'abbé Messio, *Sains et ses martyrs*, p. 5.

les a rendus célèbres dans la tradition populaire : « Comme ils gisaient décapités, ils se redressèrent sur leurs pieds, par un effet de la grâce de Dieu, et, prenant leur tête dans leurs mains, ils rebroussèrent chemin, en se dirigeant d'un pas assuré vers la demeure du bienheureux Gentien [1], afin de reposer en paix avec celui qui avait été leur hôte et leur disciple, et de ne pas être séparés sur la terre de celui qui devait partager éternellement leur gloire dans les cieux. Personne ne doit douter de ce miracle : car celui qui jadis ordonna à Pierre de marcher sur les eaux, a bien le pouvoir de faire marcher des corps dépourvus de vie [2]. »

Sans vouloir discuter cette tradition qui est commune à beaucoup d'autres Saints céphalophores [3],

[1] Une tradition populaire ajoute que nos deux Saints, ayant rencontré une bonne femme sur leur route, remirent un instant leur tête sur leurs épaules, pour ne pas effrayer la voyageuse par leur aspect insolite. On comprend que le fond de la légende ait pu donner matière à bien des variantes.

[2] Cette légende, consignée dans la liturgie amiénoise jusqu'en 1746, a été conservée dans le *Propre* actuel d'Arras.

[3] D'après les légendes ou l'iconographie, voici leurs principaux martyrs qui, après leur mort, portèrent leur tête dans les mains : S. Alban de Mayence, S. Adalbaud, duc de Douai, S. Boèce, S. Chryseuil, archevêque d'Arménie, S. Clair, S. Didier, évêque de Langres, S. Denis, évêque de Paris, S. Décuman, ermite anglais, S. Éliphium, S. Fingar, S. Firmin, S. Félix et sa sœur Regula, S. Just d'Auxerre, S. Just et S Arthème, martyrisés à Monchel, S. Justinien, moine anglais, S Lucien, évêque de Beauvais, S. Livin, patron de Gand, S. Léon de Bayonne, S. Laurien, évêque espagnol, S. Lambert, martyr en Espagne, S. Nicaise, évêque de Reims, S. Pierre de Troyes, S. Oricle, Ste Osithe, S. Piat, Ste Quiterie, S. Rieul, évêque d'Afrique, S. Savinien, Ste Saturnine, S. Séverin, Ste Solange de Bourges, S. Symphorien d'Autun, S. Victor, martyr de la légion thébéenne, S. Valentin, S. Vénérand, etc.

nous reproduirons ici ce qu'Henschenius dit, à ce sujet, dans son commentaire sur les Actes de S. Valentin et S. Vénérand [1]. « La coutume s'étant répandue dans les Gaules et dans d'autres pays, de représenter par des statues ou des peintures les saints qui avaient été décapités, tenant devant la poitrine leur tête dans leurs mains, on crut vulgairement que ces saints avaient ramassé leur tête après leur mort, et l'avaient portée au lieu où ils devaient être un jour honorés. Ce miracle peut avoir eu lieu réellement une ou deux fois; mais, dès qu'on reconnaît le faux principe qui a induit tant de monde en erreur, on est en droit de ne plus l'admettre d'aucun saint dont les actes ne seraient pas à l'abri de tout soupçon. Or, la raison pour laquelle on a représenté de cette manière les martyrs décapités est toute naturelle. S. Jean Chrysostome (*Homélie XL sur les saints Juventin et Maxime*) s'exprime en ces termes : « De même que des soldats parlent à leur prince avec plus de confiance, quand ils peuvent montrer les blessures reçues pour lui sur le champ de bataille, de même les martyrs de Jésus-Christ, portant dans leurs mains et élevant leur tête tranchée par les persécuteurs, sont plus puissants pour obtenir du Roi du ciel tout ce qu'ils voudront lui demander. »

Si l'on adopte l'explication du savant bollandiste, il faudra admettre qu'antérieurement à la rédaction de nos Actes, qui sont probablement du VI[e] siècle, il y avait déjà eu des représentations de

[1] *Acta sanctor.* Maii. t VI.

S. Fuscien et de S. Victoric avec la tête dans leurs mains.

Vers la chute du jour, des chrétiens profitèrent de l'obscurité pour se rendre à Sains, là où gisaient les corps réunis des trois martyrs. Ils les inhumèrent en chantant des hymnes à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'église de Sains [1].

RELIQUES DES TROIS MARTYRS.

Nous grouperons dans ce chapitre tout ce qui concerne les reliques de S. Fuscien, depuis leur invention jusqu'à nos jours : nous devrons parler aussi de celles de S. Victoric et de S. Gentien, quand il s'agira de faits correlatifs aux trois martyrs ; mais nous réserverons deux chapitres spéciaux pour ce qui regarde exclusivement S. Victoric ou S. Gentien, depuis le IX[e] siècle.

Le lieu de sépulture des trois martyrs resta longtemps ignoré et ne fut révélé qu'en 555 par un prodige.

Lupicin, prêtre de la ville d'Amiens, auquel on donne un peu abusivement le titre de curé de Sains, venait, après avoir récité l'office de nuit, de s'endormir dans un champ, près d'Amiens, quand un ange lui apparut et lui dit : « Lève-toi et dirige-toi vers une crypte ombragée d'arbres que je te désignerai : c'est là que tu trouveras les corps de Gentien, de Fuscien et de Victoric. »

Le vénérable prêtre, s'étant réveillé, s'arma d'un sarcloir, se rendit à l'endroit indiqué, creusa profondément la terre et découvrit les corps des trois martyrs. Aussitôt il rendit grâces à Dieu et laissa éclater sa joie en hymnes d'allégresse. Le bruit de ses chants parvint miraculeusement aux oreilles de S. Honoré, évêque d'Amiens, qui

[1] Mentionnons la tradition populaire qui veut que les trois martyrs se soient enterrés de leurs propres mains.

célébrait alors le saint sacrifice de la messe, dans sa cathédrale, à cinq milles de Sains. Le fervent évêque était à la recherche de Lupicin, quand celui-ci vint le trouver et lui raconta l'heureuse découverte qu'il avait faite. S. Honoré, suivi d'une foule de fidèles, se rendit processionnellement à l'endroit où gisaient les corps des saints martyrs et d'où s'exhalait une suave odeur. Il offrit à ces reliques le tribut de vénération qui leur était dû, en remerciant le Seigneur d'avoir glorifié son épiscopat par un tel bienfait [1].

La nouvelle de cette découverte étant parvenue rapidement aux oreilles de Childebert Ier, roi de France, il commanda à ses chapelains d'aller à Sains [2] chercher ce précieux trésor [3] ; mais ce fut en vain que ceux-ci voulurent exécuter cet ordre ; car, lorsqu'on essaya d'enlever les corps saints, ils devinrent si pesants qu'il fut impossible de les mouvoir [4]. Childebert, instruit de ce fait, ordonna de réensevelir

[1] « La tradition de Saint-Fuscien et de Sains, dit M. Salmon, raconte l'invention des reliques d'une tout autre manière. Bien longtemps après le martyre des trois Saints, dit-elle, et à une époque où le lieu de leur sépulture était ignoré, S. Lupicin, curé de Sains, remarquait tous les soirs une lumière au même endroit ; il la fit observer à son magister qui la vit, comme lui, et alla planter son couteau en terre à l'endroit où elle apparaissait. Le lendemain on creusa la terre en ce lieu et on trouva les trois corps saints ; alors les cloches s'ébranlèrent d'elles-mêmes pour annoncer l'invention des reliques. De tous les récits de la tradition, c'est celui dans lequel elle a le plus défiguré la vérité. » *Vies des SS. Fuscien, Victoric et Gentien*, p. 65.

[2] C'est sans aucune espèce de fondement qu'une tradition du département de l'Aisne, basée sur une similitude de noms, place l'invention des trois martyrs à Sains, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Vervins V. MELLEVILLE, *Dictionn. hist. du départ. de l'Aisne*, au mot *Sains*.

[3] De Court, qui place cette invention en 584, sous le règne de Childebert II, roi d'Austrasie, dit que ce prince voulait faire hommage de ces reliques à l'abbaye de Saint-Vincent de Laon. (*Mém. chronol.*, t. I, p. 122.)

[4] La tradition populaire a dénaturé ce fait, en disant que c'est le tombeau qu'on voit aujourd'hui dans l'église de Sains (lequel date

les corps saints à l'endroit même où on les avait découverts, et d'ériger une église sur leurs tombeaux [1]. Ce fut à cette occasion que le roi fit don à l'église d'Amiens de la terre du Mesge, située dans l'Amiénois [2].

De nombreux miracles s'accomplirent sur ce triple tombeau qui vit guérir des aveugles, des sourds, des muets, des paralytiques, des infirmes et des possédés.

A l'époque où les Normands ravagèrent les environs d'Amiens, probablement vers l'an 859, on transporta les reliques des trois Saints, pour les mettre en sûreté, dans la cathédrale d'Amiens [3]. Il est certain qu'elles y étaient en 865, puisqu'à cette époque, l'évêque Hilmerade donna une relique de S. Fuscien à l'abbaye de Saint-Riquier, sur la demande que lui en avait faite Odulphe, trésorier de ce monastère (*Chronique d'*HARIULPHE).

En 1095, l'évêque Gervin adressa à Lambert de Guînes,

du XIIIe siècle, que le roi Childebert voulut faire emporter. Elle ajoute que ce tombeau, transporté aux limites des territoires de Sains et d'Estrées, à l'endroit nommé *la croix Mahou*, devint immobile, malgré les efforts de nombreux chevaux On se résigna alors à le reconduire à Sains, et l'aide d'un seul cheval suffit pour ce retour. (SALMON, *Op. cit.*, p. 53.)

[1] Beaucoup d'écrivains, DAIRE (II, 135), LE COINTE (VIII, 181), MABILLON (VI, 486), DE COURT, MALBRANCQ (livre II, chap. 51), M. PARENTY, etc, se sont trompés en disant que Childebert fit transférer les reliques à la cathédrale d'Amiens —M. Salmon, s'appuyant sur le texte de la Vie de S. Evrols, réclame, pour le village de Saint-Fuscien, la fondation d'un monastère érigé par Childebert. M. Messio, interprétant les bréviaires amiénois des XVIIe et XVIIIe siècles, et se basant sur les vestiges de constructions antiques, découverts à Sains, revendique pour cette localité la possession primitive de cette abbaye mérovingienne.

[2] Voir ce que nous dirons sur cette donation dans notre biographie de S. HONORÉ.

[3] D'après une fausse indication de Du Saussay (*Martyr. gall.*, t II), les reliques de nos Saints, transférées à la cathédrale d'Amiens par Childebert, auraient été ensuite déposées à l'abbaye de Saint-Fuscien, puis envoyées de là à Beaugency, pendant les invasions des Normands.

évêque d'Arras, la lettre suivante que nous trouvons dans les *Miscellanea* de BALUZE (t. IV, p. 283) :

« Dans la sainte église d'Amiens, confiée à notre faiblesse, on prépare, par les soins d'un de nos prêtres, une châsse d'or, d'argent et de pierreries, pour y mettre les reliques de S. Fuscien ; cette cérémonie aura lieu le jour de la Saint-Michel. Sachant que vous êtes agréable à Dieu et aux hommes par vos œuvres et vos doctrines, nous n'hésitons pas à venir demander votre aide et votre concours. Nous sommes persuadé que, laissant là toute affaire, vous accèderez à notre désir, et qu'ainsi vous réjouirez l'Église d'Amiens, en même temps que vous vous ménagerez la protection de notre glorieux martyr devant le trône de Dieu. »

Il est à croire que Lambert se rendit à cette cérémonie, qui se fit le 29 septembre.

Un seconde translation, dans une châsse en vermeil, eut lieu en 1175, sous l'épiscopat de Thibaut. (*Manuscrits* de PAGÈS, V, 483.)

Guillaume de Mâcon fit l'ouverture de cette châsse en 1288. (BERNARD, *Chronique manuscrite d'Amiens*.)

Elle est ainsi décrite dans l'Inventaire du trésor de la cathédrale d'Amiens, daté de 1535, publié par M. Garnier (*Mém. de la Société des Antiquaires de Picardie*, X) : « Item du coste dextre (*au-dessus du grand-autel*) apres la fiertre de Mgr S. Fremin, est la fiertre S. Fucien S. Gentien et S. Victorice dargent reconstruit et renouvellee. Le pignon de ladite fiertre pardevant estoit par partie dor lequel a este prins pour emploier a la table du grant autel, et a este le dit pignon refaict tout de nœuf dargent dore comme est lad. fiertre. »

Ce texte prouve qu'outre le corps de S. Fuscien, cette châsse du XII[e] siècle contenait aussi quelques reliques de ses deux compagnons martyrs. Nerlande nous apprend qu'on y voyait, en ciselure, l'histoire de l'invention des reliques par S. Lupicin.

En 1628, alors qu'on répara le clocher doré de la cathédrale d'Amiens, le Chapitre fit mettre dans la boule qui est

au-dessous de la croix, quelques reliques de nos trois Saints, contenues dans un cœur de bronze doré. Cet usage de déposer des reliques au sommet des clochers, pour les préserver de la foudre, remonte au moins au commencement du XIV[e] siècle : car, en 1302, on en mettait dans la boule du clocher de Saint-Pierre de Limoges, qui avait été frappé par le tonnerre. (V. *Bulletin monumental*, t. XXXI, p. 606.)

Le 12 juillet 1651, l'évêque Lefebvre de Caumartin donna la clavicule gauche de S. Fuscien à l'abbaye de Saint-Fuscien, sur la demande que lui en avait faite l'abbé de ce monastère, Charles d'Ailly. (De Court, I, 874.) — Ce fait est attribué à l'an 1851, par suite d'une faute d'impression, dans les *Petits Bollandistes*, 6[e] édition, tom. XI, p. 224.

Le 12 mars 1663, Antoine Rogeau, curé de Sains, découvrit, contre le pignon du sarcophage, mais en dehors, des reliques des trois martyrs, renfermées dans trois boîtes, qui sans doute avaient été laissées là, à dessein, quand, au IX[e] siècle, on transféra les corps à la cathédrale d'Amiens. « M. de Roberville, grand-vicaire de Mgr Faure, dit Pagès (*Manuscrits*, t. IV, 344), fit une ample dissertation dans laquelle il traite ce sujet à fond. »

M. Faure fit la translation, dans une châsse provisoire, de ce précieux dépôt, le 27 juin 1664. Il vint tant de monde à Sains, de la Picardie, de l'Artois et de la Flandre, que les portes de l'église restaient ouvertes tout le long du jour, pour satisfaire la piété des pèlerins. (*Gazette de France* du 5 juillet 1664). Le 17 août de l'année suivante, ces reliques furent déposées dans une châsse d'argent, donnée par Pierre Le Billon, conseiller du roi en la cour d'Amiens. Ce fut l'origine d'une confrérie de Saint-Fuscien qui s'établit à Sains, dont les statuts furent imprimés en 1665 et à laquelle le pape Alexandre VII accorda des indulgences. (Daire, *Histoire manuscrite du doyenné de Moreuil*, p. 29.)

En 1667, la châsse romane de la cathédrale fut restaurée, aux frais d'un paroissien de Saint-Firmin-le-Confesseur. (Bernard, *Chron. ms. d'Amiens*).

Une relique de S. Fuscien, qui se trouvait à Paris, dans l'église Sainte-Aubierge, près de l'Observatoire, fut portée en 1700 à la cathédrale de Pamiers. (CHASTELAIN, *Martyr. français*, suppl. p. 727).

Divers anciens inventaires mentionnent des reliques de nos trois Saints dans les abbayes de Saint-Vaast à Arras, de Saint-Bertin à Saint-Omer, aux Chartreux d'Abbeville, à la Collégiale de Saint-Nicolas d'Amiens, etc.

Les importantes reliques de S. Fuscien, jadis conservées à notre cathédrale, ont été dispersées pendant la Révolution : on ignore ce qu'elles sont devenues. On en conserve de plus ou moins considérables à l'Hôtel-Dieu, à Saint-Jacques et au couvent des Clarisses d'Amiens ; à Berny (Ailly-sur-Noye), au Mesge (partie du bras), à Saleux et à Saint-Fuscien. Voici la liste que donne M. Messio des ossements vénérés dans l'église de Sains : trois fémurs, trois vertèbres cervicales, un cubitus, deux petites côtes, un côté d'os maxillaire, un radius, une apophyse, quelques fragments, et un tibia de S. Gentien, donné en 1868 par M. Douillet, curé-doyen de Corbie. La majeure partie de ces reliques, qui avaient disparu à la Révolution, a été retrouvée en 1868 par M. Messio, sous le marche-pied du maître-autel. Les authentiques de 1664 et 1665 y étaient jointes.

L'abbaye de Notre-Dame de Beaugency (Loiret) prétendait posséder les chefs de nos trois Saints dans trois bustes d'argent. Une translation en fut faite en 1259 par Philippe Berruyer, archevêque de Bourges, et Robert de Courtenay, évêque d'Orléans. Échappées en partie aux déprédations des calvinistes, ces reliques, dit-on, furent sauvées en 93 par un habitant de Beaugency, et réintégrées plus tard dans l'église de Notre-Dame, devenue paroissiale, où elles sont, aujourd'hui encore, l'objet d'une grande vénération.

Il y a évidemment erreur dans l'attribution de ces reliques, en ce qui concerne S. Gentien, dont le chef fut conservé jusqu'à la Révolution à l'abbaye de Corbie, et aussi en ce qui concerne S. Victoric, dont le chef est encore aujourd'hui vénéré à l'église de Saint-Quentin. On a

prétendu tour à tour que les trois chefs seraient restés à Beaugency, après le séjour qu'y auraient fait les trois corps saints, au IXe siècle, pendant les invasions des Normands (Du Saussay) ; qu'ils auraient été donnés en 1288 par Guillaume de Mâcon (Nerlande) ; ou, en mars 1259, par Bernard d'Abbeville (P. Daire). D'abord, il nous paraît impossible d'admettre qu'on ait transféré les trois corps saints à Beaugency, au IXe siècle, pour éviter les sacriléges des Normands ; c'eût été courir assurément au-devant du danger. S'emparant *des chemins qui marchent*, c'est-à-dire des fleuves, les Normands ont remonté la Loire jusqu'à Fleury-Saint-Benoît : or, Beaugency est sur la rive droite de la Loire, précisément sur le passage de l'ennemi.

Selon M. Lorin de Chaffin, qui a publié en 1856 une nouvelle édition des *Essais historiques sur Beaugency*, par Pellieux, Simon III aurait obtenu, en 1259, de l'abbaye de Corbie, les chefs des trois patrons de Beaugency. Mais il est certain que l'abbaye de Corbie n'a jamais possédé que le chef de S. Gentien et qu'elle n'aurait donc pu en donner qu'un fragment. Toujours est-il qu'en 1250, selon les uns, en 1259, selon les autres, trois chefs furent très-solennellement transférés dans des bustes de vermeil. « Cette cérémonie, dit M. Pellieux, se fit au mois de mai de l'an 1259, avec beaucoup d'appareil, comme on le voit par une lettre de Guy, évêque d'Auxerre, légat du Pape, qui commit à sa place, pour accorder des indulgences et présider la cérémonie, Philippe Berruyer, archevêque de Bourges, et Robert de Courtenay, évêque d'Orléans. Ces dernières reliques, déposées par la reine Frédégonde à l'abbaye de Saint-Fuscien-des-Bois, près Amiens, furent apportées à Beaugency par Simon III, quelque temps après son retour de la Terre Sainte, et, par respect, il les enveloppa dans la bannière qu'il avait portée dans les croisades. Sur ce drapeau d'étoffe de soie, qu'on conservait à l'abbaye sous le nom de *Sudarium*, étaient représentées les armoiries des seigneurs de Vermandois et celles des seigneurs de Beaugency, qui sont les mêmes. Les trois têtes étaient enchâssées dans des reliquaires d'argent doré,

représentant des têtes de grandeur naturelle. Elles étaient autrefois dans des reliquaires d'or, mais ces joyaux précieux, dit l'auteur du manuscrit de l'abbaye, furent si bien cachés durant les ravages des hérétiques qu'on ne put les retrouver. L'ancienne châsse était de cuivre doré, de forme antique et travaillée avec beaucoup d'art; elle fut brisée par les protestants, en 1568. Les religieux avaient eu la précaution d'enterrer dans l'église les reliques qu'elle contenait. Elles furent depuis renfermées dans une châsse de bois, dont fit présent à l'abbaye, en 1625, un prieur de Vouzon, nommé Lelectier. Cette châsse qui, lors du régime révolutionnaire, eut le sort de la première, ne contenait aucun procès-verbal authentique, mais seulement une plaque de plomb sur laquelle était gravée, en lettres gothiques, cette inscription : *Ossa SS. martyrum Fusciani, Victorici et Gentiani.* On conservait autrefois à l'abbaye un morceau d'étoffe, appelé le *manteau de S. Gentien*, auquel le peuple attribuait de grandes vertus. Ce morceau, volé et retrouvé, dit-on, au clos de Saint-Gentien, a disparu depuis longtemps ; il pourrait bien être le suaire dont je viens de parler... La vénération pour toutes ces reliques était si grande, il y a quelques siècles, que le jour où on célébrait la fête de leur translation, le clergé et les habitants de soixante ou quatre-vingts paroisses venaient, de dix lieues à la ronde, se joindre à la procession générale, qui se faisait de l'abbaye au faubourg du Pont, où l'on portait la châsse. Cette fête de la translation durait huit jours, comme celle du 11 décembre. »

D'un autre côté, nous trouvons des indications contradictoires sur l'origine de ces reliques et sur la date de leur translation, dans une note dont l'écriture accuse le XVIII[e] siècle, et qui est conservée aux Archives de l'évêché d'Amiens. C'est une réponse, venue de Beaugency, à des questions relatives à S. Firmin et aux chefs des trois martyrs de Sains. Nous y lisons ce qui suit : « On apprend d'un manuscrit du P. Molinet, chanoine régulier, dont l'érudition est connue, que Simon II du nom, sire de Beaugency, fit apporter en 1250, à Beaugency, de

l'abbaye de Saint-Fuscien-au-Bois, près Amiens, les reliques de ces trois Saints et les fit déposer dans l'abbaye de Notre-Dame de cette ville, laquelle portait aussi leur nom, avant même leur translation... On les regarde comme les patrons et les protecteurs de la ville, et on les invoque dans les calamités publiques. Je n'ai point trouvé de charte plus authentique touchant ces trois Saints, que celle qui suit. Elle est de Guy, évêque d'Auxerre et légat du Saint-Siége : « Guido, divina miseratione Antissiodorensis episcopus, universis litteras præsentes inspecturis, salutem in Domino. Cum nos reverendis patribus ac dominis Philippo (*Berruyer*) Dei gratia Bituricensi archiepiscopo, et Roberto (*de Courtenay*) eadem gratia Aurelianensi episcopo, eorum alteri, vices nostras duximus committendas, ut ipsi ambo vel eorum alter omnibus Christi fidelibus ad ecclesiam B. Mariæ de Balgentiaco Aurelianensis diœcesis, die translationis Beatorum Fusciani, Victorici et Gentiani martyrum, et per octavas ejusdem, accedentibus, vice nostra quam expedire videntibus indulgentiam largirentur ; dum tamen idem dominus Aurelianensis episcopus hoc ratum habuerit et acceptum, nos indulgentiam quam prædictus dominus Aurelianensis episcopus omnibus Christi fidelibus ad ecclesiam prædictam de Balgentiaco, die translationis prædictæ et per octavas, nec non in anniversarium ejusdem translationis et per octavas de cætero, accedentibus largitus est, vice nostra, contulit et concessit, volumus, concedimus, ratam habemus et etiam approbamus. *Datum anno Domini* 1250, *nonis mensis maii.* »

En face de tant de contradictions de noms, de dates, de provenances, il nous paraît bien difficile de démêler la vérité. Toutefois, voici les conclusions que nous croyons pouvoir tirer des faits précités :

1. L'abbaye de Beaugency n'a pu posséder le chef de S. Victoric, dont la majeure partie est encore aujourd'hui conservée à l'église de Saint-Quentin.

2. Elle n'a jamais reçu le chef de S. Gentien qui est resté à l'abbaye de Corbie depuis 893 jusqu'à la Révolution.

3. En ce qui concerne S. Fuscien, nous ne saurions opposer la même impossibilité, parce que les anciens inventaires de notre cathédrale, en parlant du corps de ce martyr, ne spécifient point la présence du chef. Toutefois, Nerlande disait, vers l'an 1760, que ce corps était conservé *en son entier*. Remarquons, en outre, que nos archives ou nos historiens locaux nous ont transmis des renseignements précis sur les donations de quelque importance faites par le trésor de notre cathédrale, et qu'on ne saurait expliquer le silence gardé à l'égard de Beaugency.

4. Le transport des trois corps saints à Beaugency, pendant l'invasion des Normands, est complétement inadmissible : il faudrait donc supposer que le don des reliques a été fait entre la fin du IXe siècle et le milieu du XIIIe. Or, aucun acte authentique ne mentionne l'arrivée des trois chefs à Beaugency, ni ne constate leur origine. Qu'on ne dise pas que ces titres ont pu se perdre à la Révolution : car, d'après les renseignements qu'a bien voulu nous donner M. Lorin de Chaffin, le manuscrit de Beaugency, attribué au P. Du Molinet, prieur de l'abbaye, n'invoque, au sujet de l'origine des trois chefs, aucune autorité historique.

5. Les corps des trois Saints reposant, depuis le IXe siècle, dans trois endroits différents, le seigneur de Beaugency aurait dû s'adresser tout à la fois à la cathédrale d'Amiens, à l'abbaye de Corbie et à la collégiale de Saint-Quentin, ce qui triple la difficulté d'une obtention dont on ne saurait deviner les motifs. Quant à l'abbaye de Saint-Fuscien-au-Bois, dont parle M. Pellieux, elle ne posséda, à aucune époque, le chef d'aucun des trois Saints.

6. Si la délégation de Guy, évêque d'Auxerre, était datée de 1250, comme le porte la copie conservée aux Archives de notre évêché, il faudrait en suspecter l'authenticité ; car Robert de Courtenay, dont le nom figure dans cet Acte, ne monta sur le siége d'Orléans qu'en 1258. Aussi les historiens de Beaugency fixent-ils la translation des trois chefs à l'an 1259.

7. La donation n'a pas été faite à Beaugency, en 1288.

par Guillaume de Mâcon, comme le suppose le manuscrit de Nerlande, puisqu'une translation s'accomplit en 1259, à l'abbaye de Notre-Dame, avec la plus pompeuse solennité.

8. L'opinion qui fixe à 1259 l'arrivée des trois chefs à Beaugency ne repose probablement que sur l'Acte de Guy d'Auxerre : or, il n'y a rien, dans ce document, qui puisse faire supposer que la translation, dont il y est question, ait eu lieu de la Picardie à Beaugency, et que ce ne fut pas un simple changement de châsse. Si, comme le prétend la note de l'évêché, l'abbaye de Notre-Dame était sous le vocable de nos trois Saints avant la translation de 1259, il faut en conclure qu'elle possédait les reliques avant cette époque.

9. Ce qu'on pourrait articuler de plus favorable aux reliques de Beaugency, c'est que son abbaye aurait obtenu, à une époque indéterminée, le chef de S. Fuscien et quelques fragments des crânes de S. Victoric et de S. Gentien, sans que ces trois donations aient laissé de traces dans les documents. Mais, remarquons-le bien, tout repose uniquement sur la tradition locale de Beaugency, prétendant que Simon III fit venir les trois chefs, d'Amiens, en 1259, et cette tradition est d'autant plus suspecte qu'elle est évidemment erronée dans plusieurs de ses affirmations.

10. Quand il s'agit du chef d'un saint, l'usage liturgique est toujours de mentionner cette partie si notable des reliques. Or, on ne trouve point cette spécification dans l'Acte de Guy, évêque d'Auxerre ; et, d'un autre côté, la plaque de plomb se borne à la désignation d'*Ossa*. Ne pourrait-on pas en inférer que l'abbaye de Beaugency avait reçu, en effet, d'un évêque d'Amiens, quelques reliques de nos trois Saints, et que, plus tard, par suite d'une confusion dont la cause nous échappe, on aura donné à tort les noms de S. Fuscien, S. Victoric et S. Gentien, à trois chefs, rapportés des croisades par Simon III et dont on avait oublié la véritable attribution ?

RELIQUES DE S. VICTORIC.

L'évêque Otger, en mémoire de ce qu'il avait été chanoine de la collégiale de Saint-Quentin, donna à cette église [1] le corps de S. Victoric, dont il conserva toutefois plusieurs ossements. Cette translation eut lieu le 30 octobre 895 [2]. Trois niches furent creusées dans la crypte de la Collégiale ; on mit le corps de l'apôtre de Vermandois dans celle du milieu, S. Victoric à sa droite et S. Cassien à sa gauche. Hébert, comte de Vermandois, donna à cette occasion sa terre de Sinceny, avec toutes ses dépendances, pour augmenter le luminaire de l'autel. (QUENTIN DE LA FONS, *Hist. de Saint-Quentin*, I, 274.)

Quelques années plus tard, la crainte des Normands fit transporter à Laon ces trois corps saints. Vers l'an 900, ils furent réintégrés dans la crypte par Rambert, évêque de Noyon. C'est ce souvenir qu'on célébrait à Saint-Quentin, le 12 janvier, par la fête de la Tumulation des corps de S. Quentin, S. Cassien et S. Victoric. (*Ibid.*, p. 237.)

Le 2 mai 1228, avant de travailler au chœur de l'église de Saint-Quentin, on tira de la crypte les corps de S. Quentin, de S. Victoric et de S. Cassien, et on les déposa provisoirement dans la nef. (QUENTIN DE LA FONS, I, 14.)

Le 2 septembre 1257, alors que l'église fut terminée, ces reliques furent mises dans des châsses par Thomas Ier de Beaumetz, archevêque de Reims, assisté de Gérard de Conchy et des autres évêques de la province, en présence de S. Louis et de ses fils. (GOMART, *la Crypte de Saint-Quentin*, article inséré dans le t. V de la *Revue de l'Art chrétien*, p. 325.)

[1] La Morlière a confondu, à ce sujet, Noyon avec Saint-Quentin.

[2] Deux ans auparavant, le 19 mai, Otger avait donné à l'église de Saint-Quentin quelques reliques de S. Fuscien, S. Victoric, S. Gentien, S. Firmin, S. Acheul, etc.

Au Moyen Age, les habitants de Saint-Quentin désignaient les reliques de notre Saint sous le nom de *char de S. Victoric*, parce que le corps est, pour ainsi dire, la voiture de l'âme. (GOMART, *ibid.*)

Voici la description que Quentin de La Fons faisait au XVII[e] siècle de la châsse de S. Victoric. (*Hist. part. de l'église de Saint-Quentin*, I, 76.) « Les trois châsses de S. Quentin, S. Victorice et S. Gentien sont élevées au-dessus du grand autel dans un lieu qui peut avoir environ six pieds de largeur et 10 de longueur, fait de grandes pierres de moyenne épaisseur, soutenues de douze piliers de pierres bises tout d'une pièce... Les trois châsses de ces corps saints sont excellemment faites d'argent doré, enrichies de diverses figures de même matière, et, de plus, de pierres précieuses de diverses sortes. Elles sont façonnées en forme de chapelles, et ont cinq ou six pieds de longueur..... Devant ces châsses, il y a toujours trois grands cierges de cire blanche, avec d'autres plus moyens, qu'on allume aux fêtes solennelles pour honorer ces Saints. Audessous de ces châsses, sont des cierges posés contre les piliers qui les soutiennent, où anciennement se venoient seoir et reposer les malades et tous ceux qui demandoient et attendoient quelque assistance de ces Saints, en leurs afflictions, et où autrefois se sont faits plusieurs miracles : et diverses personnes ont été soulagées et guéries de leurs maladies et autres incommodités. »

A la Révolution, les reliques de S. Victoric furent heureusement soustraites à la profanation. Au mois de novembre 1793, elles furent enterrées, ainsi qu'un grand nombre d'autres reliques de l'église de Saint-Quentin, par deux serviteurs dévoués de la Collégiale qui n'eurent que ce moyen de les sauver de la destruction dont elles étaient menacées. En août 1795, elles furent exhumées et reconnues en même temps que celles de S. Cassien, avec lesquelles elles avaient été confondues. Actuellement, elles sont conservées, avec cette inscription : *SS. Victorici M. Cassiani Ep. et aliorum*, dans deux belles châsses de bois doré qui se trouvent au-dessus de l'autel de la cha-

pelle de la sainte Vierge. La majeure partie du crâne du saint martyr est conservée à part dans une petite châsse de bois doré, de forme quadrangulaire, dont les vitres permettent d'apercevoir la relique. On y lit cette inscription : *Restes du chef de S. Victoric M.* Deux parcelles de ce crâne ont été données à l'église de Saint-Fuscien.

En 1651, les religieux de Corbie accordèrent quelques reliques de S. Victoric à l'abbaye de Saint-Fuscien. (*Archives de la paroisse de Corbie.*)

Des reliques de ce saint martyr sont vénérées à Sains, à Saint-Fuscien, à Braine et à Soissons.

RELIQUES DE S. GENTIEN.

Francon, abbé de Corbie et frère d'Hermenfroi, comte d'Amiens [1], désirait vivement enrichir son monastère des reliques de S. Gentien, conservées à la cathédrale d'Amiens. Pour arriver à cette fin, il sut profiter de l'amitié que lui portait l'évêque Otger, et sollicita le corps de S. Gentien, comme un gage de leur affection mutuelle. Le prélat trouva que cette translation n'était point sans difficultés ; mais, quelque temps après, il engagea sa parole et la fit ratifier par les gardiens du trésor. Ce furent ces dociles approbateurs, gagnés déjà par Francon, que l'évêque chargea d'exécuter sa promesse, pendant qu'il s'absenterait de la ville.

Au jour convenu, le 7 mai 893 [2], vers le soir, Francon arriva à Amiens accompagné des religieux qui devaient

[1] Cette qualification de comte d'Amiens est mise en doute par Du Cange (*Histoire des comtes d'Amiens*, p. 68).

[2] Mabillon, en éditant le récit de cette translation, nous dit qu'elle eut lieu *sub annum DCCCXC*. Mais cette date doit être fautive, puisqu'Otger ne monta sur le siége d'Amiens qu'en 892, selon la Chronique de Corbie, et que, d'après le Nécrologe de la cathédrale d'Amiens, son prédécesseur Gérolde ne mourut qu'en 891.

transporter la châsse. Par mesure de précaution, il avait laissé sur la route un certain nombre d'habitants de Corbie, lesquels, au besoin, pouvaient lui prêter main forte. Les moines s'introduisent furtivement dans l'église, grâce à la connivence des gardiens, s'emparent du trésor si ardemment convoité et rejoignent la troupe des Corbiois. Cependant l'aurore venait de paraître et les Amiénois avaient appris le rapt qu'on avait effectué. Animés d'une sainte colère, ils s'arment à la hâte et courent à la poursuite des ravisseurs. Les deux troupes se rencontrent et le sang allait couler, quand Dieu, dit un chroniqueur anonyme [1], enveloppa les deux partis d'un brouillard si épais que toute bataille devenait impossible. Les Amiénois se résignèrent alors à la volonté du Très-Haut, tandis que les Corbiois continuaient leur marche triomphale, en voyant grossir sans cesse autour d'eux le cortége d'honneur qui suivait les insignes reliques. Arrivés à Corbie, ils se rendirent processionnellement, avec toute la population, dans l'église de Saint-Pierre, où la châsse fut honorablement placée. C'est ainsi, dit en terminant le chroniqueur que nous avons déjà cité, que Dieu manifesta par un miracle qu'il ne voulait point qu'une triple lumière fût cachée sous un même boisseau, et qu'il fit partager, entre trois cités, les précieuses reliques de S. Fuscien, de S. Victoric et de S. Gentien [2].

Le chef de S. Gentien fut mis à part dans un reliquaire de vermeil en forme de ciboire. Chaque année, le curé et les marguilliers de Saint-Albin lui offraient un chapeau de roses. (COCQUELIN, *Hist. S. Petri Corbeiensis.*) Les moines de Corbie, par reconnaissance, célébraient l'anniversaire de la mort d'Otger, le 1er août.

[1] Translatio reliquiarum S. Gentiani in monast. Corb., auctore Monacho Corbeiensi anonymo, apud MABILLON, *Act. SS. ord. S. Ben. sæc.* IV, pars secunda, p. 486.

[2] On voit bien que c'est un moine de Corbie, intéressé dans la question, qui tient la plume. Les trois corps conservés dans la cathédrale d'Amiens ne nous paraissent nullement avoir été des lumières *cachées sous le boisseau* (*sub uno modio*).

En 1651, les religieux de Corbie accordèrent à l'abbaye de Saint-Fuscien un fragment du radius de S. Gentien. (*Procès-verbal* de cette donation, aux archives de la paroisse de Corbie.)

L'abbaye de Corbie, en 1658, donna une côte de S. Gentien et une partie de son chef au Chapitre de Saint-Florent de Roye, en échange d'une portion du chef de S. Florent. (*Titre du 7 mai* 1658, aux archives de la paroisse de Corbie.)

Le corps de S. Gentien est aujourd'hui conservé à l'église Saint-Pierre de Corbie. Quelques-unes de ses reliques sont vénérées à Saint-Vulfran d'Abbeville, à Sains (tibia), à Saint-Fuscien, au couvent des Frères de Saint-Joseph de cette localité, à l'église de Saint-Quentin et à Pluherlin (Morbihan).

CHRONOLOGIE.

Les historiens ne sont point d'accord : 1° sur l'époque où S. Fuscien et S. Victoric commencèrent leur apostolat ; 2° sur la date de leur martyre ; 3° ni sur celle de l'Invention de leurs reliques par S. Lupicin.

M. Parenty (*Légend. de la Morinie*) place en 249 l'arrivée des deux missionnaires à Térouanne. Nous croyons avec le P. Longueval qu'il faut avancer de beaucoup cette date. En adoptant celle de 249, il faudrait supposer que Fuscien et Victoric restèrent au moins trentre-sept ans dans les Gaules, et même cinquante-trois ans, si on ne fixe leur mort qu'à l'an 303. Or, il est difficile d'admettre qu'ils eussent pu éviter les rigueurs de la persécution pendant un laps de temps si considérable. D'ailleurs, les Actes de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève parlent de l'arrivée de nos trois Saints immédiatement après avoir mentionné l'association de Maximien Hercule à l'empire de Dioclétien, ce qui nous reporte à l'an 286.

Le martyre de nos trois Saints eut lieu après celui de S. Quentin, avant celui des SS. Crépin et Crépinien, sous le règne des empereurs Dioclétien et Maximien, c'est-à-dire entre 286 et 303 : voilà ce qui est certain. Mais les opinions varient sur la date précise. Ce fut en 286, selon Tillemont, Longueval et Godescard ; en 287, selon Croizet et Daire ; en 302, selon Malbrancq ; en 303, d'après Giry et le martyrologe romain. Nous adoptons cette dernière date par les motifs que nous avons exposés dans le premier volume de notre *Hagiographie* (p. 562).

La découverte des trois corps saints que nous avons placée en 555, avec Mabillon, Malbrancq, Nerlande, Le Cointe, La Morlière, M. Salmon, etc., a été rejetée à 584 par De Court, à 592 par la *Chronique d'Amiens* de Pierre Bernard, à 603 par les *Manuscrits* de Pagès. Nous démontrerons, dans notre biographie de S. Honoré, que le Childebert dont il est question dans l'histoire de l'Invention faite à Sains, est Childebert I[er], roi de France, qui régna de l'an 551 à 558. Il faut, par conséquent, écarter toutes les dates postérieures. La mort de S. Honoré, que nous avons fixée à l'an 600, vient confirmer l'exclusion de la date la plus récente, puisque l'Invention des reliques des trois martyrs a eu lieu sous l'épiscopat de ce pontife.

Si Honoré n'était monté sur le siége d'Amiens qu'en 566, comme l'avance le P. Daire, il faudrait rejeter l'Invention des reliques sous le règne de Childebert, roi d'Austrasie (576-596), puisque Childebert, premier roi de Paris, mourut en 558. Mais cette opinion nous paraît insoutenable, à cause de la donation de la terre du Mesge, située dans l'Amiénois, donation qui n'a pu être faite que par un roi d'où dépendait ce territoire, c'est-à-dire par Childebert, premier roi de Paris, et non point par Childebert, roi d'Austrasie. Le *Nécrologe* du Chapitre d'Amiens ne laisse d'ailleurs aucun doute sur ce point.

CULTE ET LITURGIE.

Le culte des SS. Fuscien, Victoric et Gentien est commun aux diocèses d'Amiens, de Soissons, d'Arras, d'Orléans et de Paris. Il était fort répandu dans les anciens diocèses de Térouanne, de Boulogne et de Saint-Omer. La fête des trois Saints est inscrite dans presque tous les anciens bréviaires qui suivaient la liturgie parisienne. Ce ne fut qu'en 1776 que leur culte fut introduit dans le diocèse d'Ypres par l'évêque de Wavrans. Les trois martyrs sont honorés tout spécialement à Sains, à Saint-Fuscien et à Beaugency.

L'évêque Robert de Fouilloy, en août 1318, à la suite d'une délibération capitulaire, érigea en double de première classe la fête des trois martyrs, et ordonna que, le 11 décembre, leur châsse serait portée processionnellement. (*Obituaire de la cathéd.*, p. 149.)

En 1666, Fr. Faure supprima cette fête, chômée jusqu'alors avec vigile et jeûne, et la transféra au troisième dimanche de l'Avent.

Pendant la terrible peste de 1668 qui fit 20,000 victimes à Amiens, on porta processionnellement les reliques des trois Saints avec les autres châsses de la cathédrale. C'est à cette occasion qu'un chapelain de Notre-Dame, nommé Baron, composa la prière suivante :

Divins martyrs toujours gelés [1],
A la voix de notre prière
Qui jamais ne fûtes gelés,
Même étant réduits en poussière,
Montrez que nous avons raison
De vous présenter oraison
En cette occasion publique,
Où nous sommes touz menacez
D'aller d'une façon tragique
Dans le pays des trépassez.

(*Ms.* de NERLANDE, f° 85.)

[1] Nous expliquerons plus loin la signification du surnom d'*Engelés* donné à nos trois Saints.

L'église de Sains était jadis très-fréquentée. Les pèlerins qui s'y rendaient d'Amiens avaient coutume de s'arrêter sur la colline qu'on appelle le *Montjoie*. Ils y formaient des monceaux de pierre où ils plantaient de petites croix de bois, en réjouissance de ce que, du haut de cette éminence, ils apercevaient trois sanctuaires privilégiés, l'église de Sains, Saint-Pierre de Corbie et la cathédrale d'Amiens. (PAGÈS, v, 224.)

L'introduction de la liturgie romaine a fait étendre à tout le diocèse, pour la fête de S. Fuscien, le rite double de deuxième classe, auparavant réservé au Chapitre de la cathédrale.

La fête des trois Saints réunis (11 décembre) est indiquée sous les rites suivants :

Fête double dans les anciens manuscrits liturgiques de Corbie; dans les bréviaires d'Amiens, de F. de Halluin, de La Martonie, de La Motte et Mioland; dans les anciens bréviaires de Saint-Germain-des-Prés, de la Collégiale de Saint-Quentin; dans les anciens Propres de Corbie, de Saint-Valery, de Saint-Florent-de-Roye, de Boulogne; dans les Propres actuels d'Arras (12 déc.) et d'Amiens.

Fête semi-double dans les anciens bréviaires de Noyon et de Laon, ainsi que dans le Propre de Saint-Fursy de Péronne.

Mémoire dans l'ancien bréviaire de Beauvais (1741), dans celui de Paris, dans le Propre actuel de Soissons, etc.

Dans les anciens bréviaires de Térouanne (1507 et 1542), les antiennes de matines et laudes sont en vers et forment un abrégé de la vie des trois martyrs. (PARENTY, *Légendaire de la Morinie*.)

Outre la fête principale, qu'on désignait vulgairement sous le nom des *Saints engelés*, parce qu'on la célébrait en hiver, on faisait jadis, au 27 juin, la *Saint-Fuscien d'été*, c'est-à-dire la fête de l'Invention des reliques par S. Lupicin. On la trouve, sous le rite double, dans les anciens bréviaires d'Amiens et de Corbie; sous le rite semi-double, dans les Propres de Corbie et de Saint-Quentin. Dans notre liturgie actuelle, on ne fait plus aucune mémoire de cette Invention.

En 1547, un autel fut dédié à S. *Victorice* (c'est le nom encore usité en Vermandois), dans l'église collégiale de Saint-Quentin. (QUENTIN DE LA FONS, I, 54.)

S. Victoric avait cinq fêtes spéciales dans l'ancienne liturgie de Saint-Quentin : — 12 janvier, *Tumulation de S. Quentin, S. Victorice et S. Cassien,* anniversaire du jour où ces trois corps saints furent réintégrés dans la crypte, en l'an 900, par Rambert, évêque de Noyon ; — 2 mai, *Élévation* des mêmes Saints, anniversaire du jour où ils furent tirés de la crypte, l'an 1228, pour être mis dans la nef ; — 19 mai, *Avénement* des reliques de S. Firmin, S. Fuscien, S. Victoric, S. Gentien, S. Honoré, etc., données en 893 par Otger ; — 2 septembre, seconde *Élévation de S. Quentin, S. Victorice et S. Cassien*, commémoration du 2 septembre 1257, époque où on plaça les châsses de ces Saints sur le grand autel ; — 30 octobre, fête de la *Translation de S. Victorice* d'Amiens à Saint-Quentin, en 895 (QUENTIN DE LA FONS et *Bréviaire de Saint-Quentin* de 1774.)

L'*Histoire abrégée du trésor de Corbie* (ch. IV, pag. 36) nous donne les détails suivants sur la fête spéciale de la translation de S. Gentien d'Amiens à Corbie, qui était célébrée le 8 mai, dès le Xe siècle : « L'affluence du peuple étoit si grande qu'on étoit contraint de laisser les portes de l'église ouvertes, pendant la nuit, en mettant des gardes pour le trésor, et des personnes sages pour contenir le monde dans le bon ordre. Il se pratiquoit, la veille de cette fête, une cérémonie curieuse par sa singularité. Un certain nombre de vassaux venoient après vêpres en cavalcade à l'abbaye, portant à la main chacun une corne de bœuf, que l'officier de la dépense remplissoit de vin. Ceux qui avoient droit de venir ainsi ne payoient qu'une demi-censive annuelle des héritages qu'ils tenoient de Corbie : c'étoient les plus anciens tenanciers des biens en roture, mouvans de l'abbaye. On appeloit cette redevance *le carel Saint-Gentien;* et la fête, à cause de cette cérémonie, étoit nommée *la fête aux cornets.* »

Dom Grenier (*Introd. à l'Hist. de Pic.*) fait remarquer que le *quarellum* « était la portion d'un muids de vin d'Auxerre, ce qui pouvait être à Corbie un quartaud de

vin du pays, qui aura été distribué à la cavalcade, lorsque les cornets n'auront plus été en usage ».

On trouvera dans les deux opuscules de M. Ch. Salmon et de M. Messio, les proses, les hymnes et les litanies qui ont été composées en l'honneur des trois martyrs.

Les noms de Fuscien, Victoric et Gentien sont inscrits dans les anciennes litanies d'Amiens et de Corbie, et dans les plus vieux martyrologes. Contrairement à l'usage moderne, qui donne une sorte de primauté à S. Fuscien, le nom de S. Victoric est indiqué le premier dans les martyrologes de S. Jérôme, de Florus, d'Usuard, d'Adon et de Raban-Maur.

Dans celui du diacre Wandalbert (IX[e] siècle), on lit les vers suivants :

> .... parilemque simul Victoricus atque
> Fuscianus habent festi votique nitorem,
> Ambiana virent quorum nunc rura cruore.
> (D'Achéry, *Spicil.*, in-f°, t. I, p. 56.)

S. Fuscien est le patron de Berny-sur-Noye, Grand-Lavier, Saigneville et Wanel (Somme) ; de Lottinghem (Pas-de-Calais).

S. Gentien est le patron de Deniécourt (Somme) et de Pluherlin, dans l'arrondissement de Vannes (Morbihan).

S. Fuscien et S. Gentien sont les patrons de Morcourt.

S. Fuscien, S. Victoric et S. Gentien, réunis, sont les patrons de le Mesge, Pissy, Sains, Saleux-Salouel, Saint-Fuscien-aux-Bois (Somme) ; de Fléchel et de Frocourt (Oise). Ce n'est que depuis l'époque du Concordat qu'ils ne sont plus patrons secondaires de Beaugency.

On sait qu'une rue d'Amiens, ainsi qu'un village du canton de Sains, porte le nom de S. Fuscien.

MONUMENTS ET ICONOGRAPHIE.

Au-dessus de l'ancienne crypte de l'église de Sains, où M. l'abbé Messio, curé-doyen de cette paroisse, a trouvé,

en 1863, des restes du sarcophage primitif, s'élève un remarquable tombeau qui date de la fin du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe. Il mesure deux mètres trente-six centimètres de long, sur un mètre onze centimètres de large, et a, pour supports, six petits piliers, que je crois un peu postérieurs, hauts de 43 centimètres. Les trois Saints, de grandeur naturelle, sont couchés sur le dos ; ils portent une barbe longue et l'auréole. Le personnage du milieu a les mains jointes.

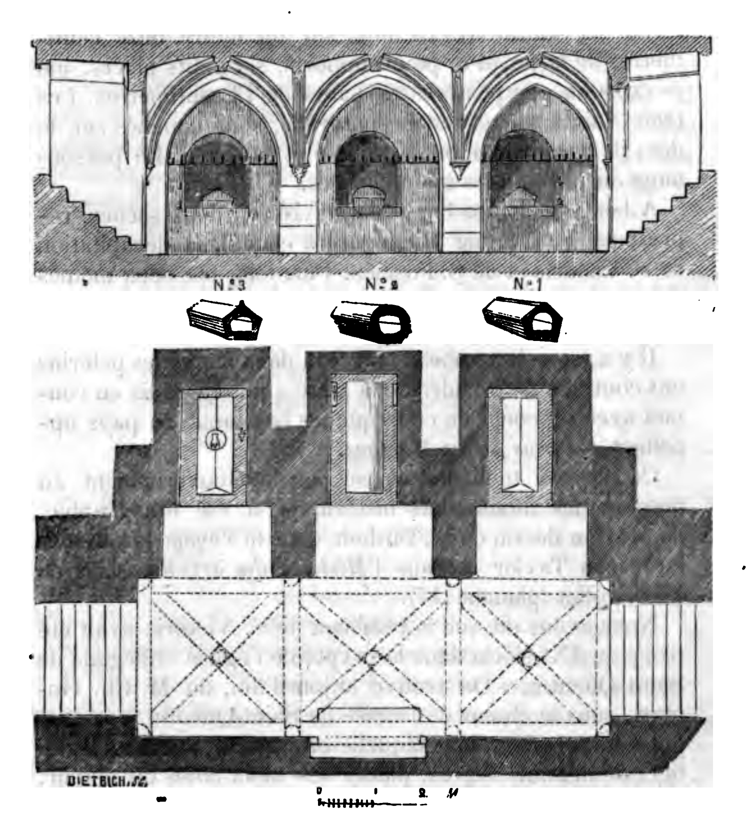
A leurs pieds, un bas-relief, divisé en deux scènes, représente, en face de Rictiovare à cheval, la décapitation de S. Victoric et de S. Fuscien. Plus loin, ces deux mêmes Saints, portant leur tête dans leurs mains, vont rejoindre le corps inanimé de S. Gentien.

Il y a, sous le tombeau, un trou dans lequel les pèlerins ont coutume de prendre de la terre qui a été jadis en contact avec les corps de ceux que les habitants du pays appellent *nos trois saints Martyrs*.

Ce curieux tombeau, classé par le Gouvernement au nombre des monuments historiques, a été lithographié, d'après un dessin de M. Duthoit, dans le *Voyage pittoresque* du baron Taylor et dans l'*Histoire des arts du dessin* de M. Rigollot (planche 17).

Nous avons dit que le tombeau de S. Victoric avait été placé au IXe siècle dans la crypte de l'église collégiale de Saint-Quentin. « On trouve aujourd'hui, dit M. Ch. Gomart, sous le chœur de l'église de Saint-Quentin, une chapelle souterraine, dans laquelle on descend par deux escaliers de dix-huit degrés, placés des deux côtés du chœur. Cette chapelle, qui présente une longueur de 9^{m} sur 4^{m}50, paraît, si l'on consulte son architecture ogivale, avoir été reconstruite en partie vers le XIIe siècle, à la place de la crypte bâtie par l'abbé Hugues, au IXe siècle. Les trois niches de l'ancienne crypte subsistent seules aujourd'hui. Ce sont trois cavités maçonnées en arcs semi-circulaires, qui sont évidemment plus anciennes que la chapelle elle-même ; elles sont séparées l'une de l'autre inégalement par trois gros murs qui avancent de 1^{m} dans la chapelle.....

La niche du milieu (nº 2), qui renferme le tombeau de S. Quentin, est plus profonde que les deux autres.



Plan et coupe de la crypte de l'église de Saint-Quentin.

« ... Les trois voûtes étaient autrefois percées, au milieu de leur partie supérieure, par trois soupiraux qui correspondaient au milieu du chœur de l'église et qui étaient fermés de petites grilles de fer. Lorsqu'ils étaient ouverts, ils laissaient tomber sur les sarcophages une lumière douce

qui les faisait ressortir au milieu de l'obscurité de la crypte. Les caveaux étaient eux-mêmes fermés par des portes de fer qui n'existent plus, mais dont on voit encore les gonds. On retrouve aussi, en avant des caveaux, les barres de fer sur lesquelles sont les fiches destinées à recevoir les cierges que l'on y a, de tout temps, fait brûler en l'honneur des saints martyrs. Les sarcophages de S. Victoric (n° 1) et de S. Cassien (n° 3) sont en pierre de Crouy, localité située près de Soissons. La partie qui sert de tombeau est faite en forme d'auge. Le couvercle, figurant un toit à double égoût, dont le sommet a été tronqué extérieurement, est évidé intérieurement. » (*Revue de l'Art chrétien*, v, 326.)

Nous devons à l'obligeance de M. Gomart le plan et la coupe de la crypte de l'église de Saint-Quentin, où sont renfermés ces trois sarcophages du IXe siècle.

Au portail Saint-Firmin de Notre-Dame d'Amiens, on voit S. Fuscien et S. Victoric, tenant leur tête dans leurs mains, et S. Gentien, vieillard à longue barbe, armé du glaive qu'il tira contre Rictiovare. Le support de sa statue, personnage imberbe tenant un coutelas, pourrait bien être, pense M. Salmon, le préfet Rictiovare. (*Iconographie du portail Saint-Firmin*, article de la *Revue de l'Art chrétien*, t. IV, p. 621.)

Au portail de la Vierge dorée, un des cinq bas-reliefs du tympan représente la découverte des reliques des trois martyrs par S. Lupicin. Dans notre biographie de S. Honoré, nous parlerons de ces sculptures qui ont été si bien décrites par MM. Duval et Jourdain, dans le tome VI des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie.*

Jadis, il y avait, dans les entre-colonnements du chevet du chœur, six groupes de sculptures consacrés à l'histoire de nos saints martyrs, et formant suite aux bas-reliefs de S. Firmin et de S. Jean-Baptiste. On y voyait S. Gentien donnant l'hospitalité aux deux apôtres de la Morinie ; les divers supplices des deux missionnaires, leur décapitation, leur retour à Sains en portant leur tête dans leurs mains ; enfin, la découverte et la translation de leurs reliques. Ces groupes, exécutés en 1514 et 1551, aux frais de deux

chanoines, ont été détruits pour faire place aux travaux de décoration, imaginés par M. de la Motte.

On voit la statue de S. Victoric au *portail amoureux* de la Collégiale de Saint-Quentin.

« S. Victorice et S. Fuscien, dit Quentin de La Fons, sont représentés à l'entour du chœur de la Collégiale Saint-Quentin. Ils sortent avec S. Quentin de la ville de Rome pour aller prêcher la foy dans les Gaules. On lit au bas cette inscription :

Du temps de Diocletian
Et au midi Maximian
Empereurs, partirent de Rome
Sainct Quentin et les saincts dont nomme
Les noms ci dessous l'escriture.
S'envint sainct Quentin annonchier
Amiens nostre foi et preschier. »

Un rétable de l'église du Crotoy représente la découverte des corps des trois martyrs.

M. l'abbé Haigneré, dans sa notice sur *Notre-Dame de Saint-Sang*, mentionne la tradition qui attribue l'origine de ce sanctuaire à un oratoire bâti par S. Victoric, et cite le passage suivant d'un manuscrit de Dubuisson (XVIII[e] siècle), conservé à la Bibliothèque de Boulogne-sur-Mer : « Sur l'un des tableaux dont cette chapelle était décorée et qui en faisait le lambris, paraissait un vieillard, assis au pied d'un arbre, l'évangile à la main, et environné d'une foule de peuples, auxquels il annonçait la parole de Dieu. La ville haute était d'un côté, avec la tour d'Ordre ; un ange, descendu du ciel, venait couronner de fleurs celui qui prêchait les merveilles de Jésus-Christ, et au pied du tableau était écrit : *Sanctus Victoricus Christi fidem prædicasse Bononiensibus et ædiculam Deo hic erexisse traditur ; martirio coronatus est Ambiani, anno CCCIII.*

Dans un Lectionnaire du XII[e] siècle, provenant de l'abbaye de Corbie (n° 143 de la Bibl. d'Amiens), une miniature,

d'assez bon caractère, nous montre S. Gentien, vieillard à longue barbe, appuyé sur un bâton et sortant de sa maison pour offrir l'hospitalité à S. Fuscien et à S. Victoric. Les deux apôtres sont nu-pieds et munis de longs bâtons de voyage. Voir la lithographie de cette miniature dans l'*Album* de M. Rigollot, pl. XIII, n° 32.

Un autre manuscrit de la même provenance, *Collectaire* du XVe siècle (n° 139), figure S. Gentien à genoux, près de recevoir le coup d'épée du bourreau, tandis que S. Fuscien et S. Victoric, témoins de ce martyre, sont attachés chacun à un arbre.

Un exemplaire manuscrit de la *Légende dorée*, conservé à la Bibl. impér. (n° 7331), représente les deux Saints martyrs, tenant leur tête dans leurs mains, et arrivant à la maison de Gentien, étendu mort sur le seuil de sa porte.

Mentionnons un récent vitrail à Villers-Bretonneux, et un tableau moderne, représentant nos trois martyrs, à l'église de Sains ; il fut exécuté par Mlle ***, qui a emprunté à Raphaël ses têtes de S. Pierre, de S. Laurent et de S. Vincent.

On prétend qu'on lisait cette inscription sur le portail de l'église abbatiale de Saint-Fuscien : *C'est ici le lieu du martyre de S. Fuscien et de ses compagnons.* (SALMON, *Notice sur l'abbaye de Saint-Fuscien*, p. 35.)

Une inscription, beaucoup plus curieuse, est celle dont j'ai eu occasion d'entretenir la Société des Antiquaires de Picardie, dans sa séance du 14 novembre 1865. C'est une pierre large de seize centimètres, sur onze centimètres de hauteur, offrant, sur trois lignes, les mots suivants :

HIC REQVIESCIT
SCS GENTIANVS
MARTYR XPI.

L'inspection des caractères suffirait à démontrer la haute antiquité de ce monument épigraphique. Il est indubitablement antérieur à l'an 865, époque où les reliques étaient conservées dans une châsse à Notre-Dame

d'Amiens. Cette inscription n'a pu servir que de pierre tumulaire, placée à l'endroit où reposait sous terre le corps de S. Gentien. Nous ne pouvons supposer que ce soit la pierre funéraire qu'on aurait mise à la fin du III[e] siècle sur la sépulture du Saint : on ne décernait pas aussi vite alors la qualification de *sanctus ;* nous croyons donc que cette inscription date de la réinhumation de notre martyr, qui fut faite en 555 dans la crypte de l'église de Sains.

BIBLIOGRAPHIE.

Les Actes de S. Fuscien, S. Victoric et S. Gentien ont été publiés, d'après un manuscrit fort ancien, mais dont la date n'est point indiquée, par François de Bosquet (*Ecclesiæ gallicanæ Histor.*), et réédités, avec quelques additions empruntées à un manuscrit de l'abbaye de Saint-Bertin, par Ghesquière (*Acta SS. Belgii*, t. I, p. 153). Ces Actes seraient du VIII[e] siècle, selon Launoy et Baillet; du X[e], d'après l'*Histoire littéraire de la France;* du XI[e], selon Tillemont. M. Salmon les croit, avec Ghesquière, antérieurs à l'an 555, par là même qu'il n'y est point question de l'Invention des reliques, qui eut lieu cette année-là.

Tillemont dit de ces Actes (*Mém.*, IV, 454) qu'ils « sont improbables en plusieurs circonstances et difficiles à accorder en d'autres ». Baillet pense également que « les circonstances dont l'auteur accompagne ordinairement ses faits en ruinent souvent la vraisemblance ».

Quelques-uns des passages qui ont choqué ces critiques ne se trouvent point dans la version que M. Salmon a publiée dans le tome XVIII des *Mém. des Antiq. de Picardie*, d'après un manuscrit du XI[e] siècle de la Bibliothèque Sainte-Geneviève (côté BB, l.43). Cette Vie, rédigée, comme l'autre, d'après des documents antérieurs, paraît plus ancienne que le texte donné par Bosquet, lequel pourrait bien n'en être qu'un abrégé.

M. Salmon a édité, dans le même volume, le récit de

l'Invention des reliques des trois martyrs, d'après une copie faite sur un texte du VIII[e] siècle, conservé jadis à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et qui se trouve dans le tome LXVIII des Manuscrits de D. Grenier. C'est une leçon plus complète que celles du Bréviaire de Halluin (1528) et des *Annales* de Le Cointe (tom. I, p. 810). Nous avons trouvé l'original de cette pièce dans un Légendaire du VIII[e] siècle, à la Bibliothèque impériale (fonds latin, n° 12598).

L'histoire de la translation des reliques de S. Gentien à Corbie a été écrite, au X[e] ou XI[e] siècle, par un moine anonyme de cette abbaye. Cet opuscule a été édité dans le tome VI, p. 486, des *Acta Sanct.* de D. Mabillon.

En 1853, M. Ch. Salmon a publié : *Vies des saints Fuscien et Victoric, apôtres de la Morinie et de la Picardie, et Gentien, leur hôte, martyrs, et de S. Évrols, premier abbé de Saint-Fuscien-au-Bois*. On a vu que nous lui avons emprunté le récit de diverses traditions populaires, ainsi que plusieurs détails liturgiques

M. Parenty, chanoine d'Arras, prenant surtout Malbrancq pour guide, avait inséré antérieurement (1850), dans le *Légendaire de la Morinie*, les Vies de nos trois Saints. Nous lui devons quelques précieuses indications sur les prédications faites à Térouanne et à Boulogne.

Au moment de mettre sous presse, nous avons pu prendre connaissance d'un récent opuscule de M. Messio, curé-doyen de Sains, intitulé : *Sains et ses martyrs* (1869). Ce petit volume nous a fourni quelques additions dont nous avons indiqué la source.

Enfin, outre les ouvrages de BERNARD, BERTRAND, DAIRE, DUFAU, GARNIER, D. GRENIER, GOMART, HARIULFE, Quentin de LA FONS, LONGUEVAL, MABILLON, MELLEVILLE, PAGÈS, PELLIEUX, DE ROSNY, DU SAUSSAY, TILLEMONT, etc., cités dans le cours de cette biographie, nous avons consulté :

MANUSCRITS : Archives de la paroisse de Corbie.— *Breviarium ambianense*, XIII[e] siècle (n° 112 de la Bibl. d'Amiens).— *Breviarium de sanctis ad usum ecclesiæ Corbeien-*

sis, XIVe siècle (no 116). — *Missale Ambianense antiquum*, XVe siècle (no 163). — *Lectiones et Homeliæ*, mss. de Corbie du XIIe siècle (no 143). — Collections de Vies de Saints, fonds latin de la Bibl. impériale, nos 12598 (VIIIe siècle), 12607 et 12611 (XIIe siècle), 11756 (XIIIe siècle). — D. GRENIER, t. XCIV de sa Collection, fo 192. — NERLANDE, *Dissert. sur S. Honoré.* — DE COURT, *Mém. chronol.*, t. I. — DAIRE, *Hist. du doyenné de Moreuil.* — Montfaucon (*Bibl. nov. mss.*) indique deux Vies mss. des trois martyrs, l'une à la Bibl. de Saint-Germain-des-Prés, l'autre à la Vaticane. — Nous avons reçu d'utiles renseignements de M. MESSIO, curé-doyen de Sains, de M. LORIN DE CHAFFIN, président du conseil de fabrique de l'église Notre-Dame, à Beaugency, de M. PELLETIER, chanoine d'Orléans, et surtout de M. Ch. SALMON qui, habitant les lieux illustrés par les trois Saints, a fait une étude spéciale de tout ce qui les concerne.

IMPRIMÉS : *Bréviaires* amiénois de Halluin, de La Martonie, Faure, de La Motte, etc. — Anciens *Propres* de Boulogne, Arras, Saint-Quentin, Corbie, Saint-Valery, etc. — MOLANUS, *Nat. SS. Belg.* 11 dec. — *Vita S. Honorati*, apud BOLL., t. III maii, p. 612. — VORAGINE, *Légende dorée*, II, 272.— MALBRANCQ, *De Morinis*, I, 126, 136, 244, 618. — *Gallia christiana*, X, 1302. — *Histoire du trésor de l'abbaye de Saint-Pierre de Corbie.* — *Office des trois saints martyrs Fuscien, Victoric et Gentien.* Amiens, Caron-Vitet, in-12. — Les Recueils hagiographiques de BAILLET, BARTHÉLEMY, CROIZET, GAZET, GIRY, GODESCARD, GUÉRIN, ROSWEYDE, etc.

S. GAUTIER,

ABBÉ DE SAINT-MARTIN DE PONTOISE.

8 Avril. — † 1099?

S. Gautier [1] naquit, non pas à Houdent [2], comme le disent divers historiens du Ponthieu [3], mais à Andainville, village du Vimeu [4], vers la fin du règne de Robert Ier ou au commencement de celui d'Henri Ier.

[1] *Galterus*, *Galterius*, *Gualterus*, *Gualterius*, *Gauterius*, *Walterus*, *Walterius*, *Galbertus*; — *Galtier*, *Gaultier*, *Gauthier*, *Gautier de Vimeu*, *Gaucher*, *Wautier*.—Des écrivains écossais ont mal à propos confondu notre Gautier avec S. Gautier, fils de David, roi d'Écosse. — Parmi les autres saints qui ont porté le même nom, on compte un prêtre martyrisé en Hollande (755), un abbé de l'Esterps (1090), un religieux de Cîteaux (1222), un évêque d'Auxerre (1244), un abbé de San-Serviliano (XIIIe siècle), etc.

[2] Doyenné de Moyenneville.

[3] C'est le P. Ignace qui, dans son *Hist. ecclésiast. d'Abbeville* (p. 357), a sur ce point induit en erreur Dom Grenier et M. Prarond. Nerlande, dans le manuscrit conservé à la Bibliothèque d'Amiens, nous dit aussi : « Un manuscrit de Bertaucourt le fait naître à Houdenc-en-Vimeu ».

[4] « In Ambianensium finibus, territorio Wimarensi, pago qui dicitur *Andainvilla*, Walterius extitit oriundus », dit l'un de ses biographes contemporains. Andainville, dans le canton d'Oisemont, s'appelait au Moyen Age *Andanivilla* ou *Andainvilla*, tandis que Houdent a toujours à peu près conservé la forme de son nom

La précocité de son esprit lui fit faire de rapides progrès dans les arts libéraux. Pour s'y perfectionner, il quitta la maison paternelle et alla, dans divers pays lointains, recueillir les enseignements de maîtres éprouvés. Ensuite il se fit recevoir docteur, professa avec distinction la grammaire, la rhétorique et la philosophie et attira autour de sa chaire un auditoire d'élite[1].

Arrivé au faîte de la renommée et craignant de se laisser entraîner par le vertige de la vanité, il se rappela le conseil de l'Évangile qui nous donne pour modèle Jésus pauvre et crucifié; il résolut alors de renoncer aux agitations du siècle, pour goûter le calme et la sécurité de la vie claustrale. Voulant y préluder par degré, pour mieux éprouver ses forces, ce ne fut qu'après avoir longtemps subi les rigueurs du cilice qu'il entra à l'abbaye de Rebais-en-Brie[2] où, dès les premières années de son noviciat, il dépassa tous les religieux par la maturité de ses vertus.

actuel (Hosdenc, Hodenc, Hoden), comme on peut le voir dans le *Dict. géograph.* de M. Garnier. Ajoutons que la tradition de la naissance de Gautier s'est conservée à Andainville. Le nom de cette localité est contracté en *Ainville* par Mabillon, le *Gallia christiana* (XI, 253), Giry, etc. Devérité en fait *Dandainville* (?) Enfin, Simon Martin dit que, selon quelques-uns, Gautier était du village d'*Ouville :* c'est sans doute une faute d'impression pour *Ainville*.

[1] *Famosissimus regens Scholas*, dit son biographe. « Quelque brillante que fût celte école, elle ne nous est point connue d'ailleurs ; et l'écrivain qui nous en donne une idée si avantageuse, ne dit point en quel lieu elle se tenait. Il ne nous apprend point non plus si Gautier continua d'enseigner lorsqu'il eut embrassé la vie monastique à Rebais, ni après qu'il fut devenu abbé de Saint-Martin de Pontoise ». D. RIVET, *Hist. litt.de la France,* VII, 74.

[2] Diocèse de Meaux, arrondissement de Coulommiers.

Nous ne pouvons cependant donner une complète approbation à un acte exagéré de charité, que l'un des deux biographes contemporains de Gautier loue sans restriction : un paysan expiait ses méfaits dans la prison du monastère et y souffrait souvent de la faim et de la soif ; le religieux picard, ému de compassion, lui réservait une partie de son pain. Une nuit, à la faveur des ténèbres, il pénétra dans son cachot, brisa ses liens, le chargea sur ses épaules et l'aida à s'enfuir. Toutefois il lui fit promettre de ne point tirer vengeance de la juste punition qu'il avait subie dans le monastère. Gautier, selon qu'il s'y attendait, fut sévèrement châtié par l'Abbé, pour cette violation de la règle.

Vers cette même époque (1069), Amaury, frère de Gautier III, comte d'Amiens et de Pontoise en Vexin, venait de fonder, près du château de cette dernière ville, un monastère dont les quelques religieux n'avaient point encore d'Abbé [1]. Entendant vanter les vertus de Gautier, ils s'empressèrent de le choisir pour leur supérieur. Ce ne fut qu'après bien des refus que Gautier se décida enfin à se rendre au vœu de la communauté naissante. Après que le saint religieux eut reçu la bénédiction épiscopale, le roi Philippe Ier, en qualité d'*avoué* ou protecteur de l'abbaye, lui remit, comme marque d'investiture, la crosse abbatiale, en la tenant par le nœud; Gautier mit la main, non pas au-dessous, mais au-dessus

[1] La charte de fondation, datée de 1069, se trouve dans les *Recherches hist. sur Pontoise*, par l'abbé D. Trou, p. 26. Amaury et Gautier étaient fils de Dreux, comte d'Amiens, de Mantes, de Pontoise et de Chaumont.

de celle du Roi, en disant : C'est de Dieu, et non pas de Votre Majesté, que je reçois le gouvernement de cette église. Bien loin de se formaliser de cette liberté, le Roi et sa suite ne firent qu'admirer cette indépendance de sentiments et de langage. Il est bon d'ajouter qu'Henri n'avait encore que huit ans, ce qui peut expliquer la familiarité dont on usa à son égard [1].

L'abbé de Pontoise fit dédier son église sous le vocable de Saint-Germain, qu'elle échangea plus tard pour celui de Saint-Martin.

D'une taille élevée, d'une physionomie pleine de douceur, Gautier ne cherchait point à accentuer ces avantages par une mise soignée. Juste envers tous, sans prévention pour personne, miséricordieux pour les autres, sévère pour lui-même, humble devant les petits, ferme devant les grands, supportant d'un visage égal la joie et le chagrin, le saint Abbé était un continuel sujet d'admiration pour tous ceux qui l'approchaient, d'autant plus qu'il alliait la vivacité de l'intelligence et la sagesse des pensées à l'habileté de l'éloquence.

La considération qui l'entourait lui fit craindre les suggestions de l'amour-propre ; aussi, vers l'an 1072, après avoir bâti un oratoire à S. Martin, dont l'abbaye devait bientôt prendre le vocable, il

[1] Cet incident, qui n'est rapporté que dans la biographie abrégée de S. Gautier, n'est point du goût de Devérité. « Il serait difficile, dit-il, d'excuser un pareil trait d'orgueil. » On verra par la suite combien grande, au contraire, était l'humilité de Gautier ; mais cela ne l'empêchait point de déployer beaucoup d'énergie, sans acception de personne, pour défendre les droits de l'Église.

s'enfuit secrètement de Pontoise pour aller se cacher à Cluny qui était alors, sous l'abbatiat de S. Hugues, la plus florissante école des vertus monastiques. Bien qu'il eût pris soin de dissimuler sa qualité et son nom, les moines de Pontoise finirent par découvrir sa retraite. Munis d'une ordonnance de Jean de Bayeux, archevêque de Rouen, ils allèrent trouver l'abbé de Cluny et ramenèrent le fugitif à leur monastère.

Vers l'an 1080, Gaultier, évêque de Meaux, confirma la donation, qui avait été faite à S. Gautier, de la terre de Maurissac [1] pour y fonder un prieuré [2].

A l'imitation de plusieurs autres saints Bénédictins, Gautier se retirait souvent dans une grotte voisine pour y pratiquer la vie austère des anachorètes [3]; mais, troublé par les visites, il résolut de s'enfuir une seconde fois.

Ce fut dans une île de la Loire, près de Tours, où se trouvait une chapelle dédiée aux SS. Cosme et Damien [4], que S. Gautier crut pouvoir, loin du regard des hommes, se livrer à toute l'ardeur de ses mortifications; là encore, il fut trompé dans son espérance; la renommée publia bientôt les vertus du solitaire : on venait solliciter ses conseils, admirer ses exemples; on lui apportait de nombreux présents qu'il s'empressait de distribuer aux pauvres,

[1] Ou Moressart, aujourd'hui Montcerf, dans l'arrondissement de Coulommiers.

[2] *Gallia christ.*, XI, 255.

[3] Cette grotte n'a été détruite qu'au XVIIe siècle.

[4] C'est cette île de Saint-Côme que devait bientôt rendre célèbre le séjour et la mort de l'hérésiarque Bérenger, qui y mourut repentant en 1088.

habitués à prendre le chemin de son ermitage. Un jour, il leur donna ses livres à vendre; une autre fois, il se dépouilla pour eux de la tunique et de la coule que lui avaient données les moines de Marmoutiers.

Un pèlerin, nommé Garin, qui, selon la coutume du temps, voyageait pour visiter les sanctuaires renommés, reconnut Gautier et signala aussitôt sa retraite aux moines de Pontoise. Ceux-ci accoururent à Tours, se jetèrent aux pieds de leur Abbé et le supplièrent de revenir pour rendre la vie à son abbaye qui dépérissait. Gautier se rendit à leurs prières; mais, peu de temps après (1075), il partit pour Rome et, après avoir vénéré les tombeaux des Apôtres, il conjura le pape Grégoire VII de le décharger du fardeau qui l'accablait et de l'honneur dont il se proclamait indigne. Le souverain Pontife, en le retenant quelques jours, put apprécier l'exagération de son humilité; il lui reprocha alors de ne pas mettre en œuvre les aptitudes qu'il avait reçues de la Providence et lui enjoignit, sous peine d'anathème, de reprendre la direction de son troupeau abandonné. Le saint Abbé renonça dès lors à ses prédilections et, retournant au bercail, ne songea plus désormais à déserter les devoirs que lui avait imposés le suprême arrêt du Pontife.

Peu de temps auparavant, S. Anselme lui avait écrit [1] pour l'engager à obéir aux ordres de son

[1] Lib I *Epist*. 53. — Mabillon, du moins, suppose que cette lettre d'Anselme est adressée à notre Abbé de Pontoise. Il y est question de bruits calomnieux contre Gautier, bruits qu'aurait fait cesser un abbé de Saint-Arnoul de Crespy.

archevêque et à ne point laisser ainsi, sans pasteur, et exposées à tous les dangers, les brebis que le Seigneur lui avait confiées, par l'organe d'une élection canonique.

Plus d'une fois, l'Abbé de Pontoise eut occasion de mettre la fermeté de son caractère au service de la justice. Ainsi, il ne craignit point de reprocher ouvertement à Philippe I[er] ses investitures simoniaques : « Il ne vous est point permis, lui dit-il, de trafiquer des choses saintes : en vendant ainsi les bénéfices, vous autorisez les autres à en faire un commerce sacrilége, et vous vous rendez coupable de toutes les simonies qu'encouragent vos exemples. »

Gautier ne montra pas moins d'énergie pour faire respecter par le Concile de Paris (1092) la décision du Saint-Siége qui interdisait d'entendre la messe d'un prêtre concubinaire. Les évêques l'accusèrent d'être en cela rebelle aux ordres du Roi et le firent mettre en prison ; mais l'intervention de ses amis lui rendit bientôt la liberté qu'il avait été heureux de sacrifier pour la cause de la justice [1].

Ce n'était certes point par esprit d'ostentation qu'il se déterminait à contrecarrer l'autorité des puissances civiles et religieuses; il aimait au contraire le silence et l'oubli, quand la voix de sa conscience ne lui prescrivait point d'affirmer nettement ses convictions. Son humilité était si réelle que sa main gauche ignorait ce qu'avait donné sa main droite : c'était par l'entremise des autres qu'il

[1] Il n'est fait mention de ce concile que dans la biographie de S. Gautier et dans une charte de Philippe I[er] (1092), dont l'authenticité est contestée. V. BOLLAND., *Propyl.* ad tom. II, n° 66.

distribuait ordinairement ses libéralités. Un jour qu'il était en fonds, recevant la visite d'un prêtre et d'un diacre de Pontoise, il les chargea de donner aux indigents une forte somme qu'il feignit d'avoir reçue d'un ami, pour cette destination, et leur demanda le secret sur l'origine de ce don. En d'autres circonstances, il usait de la même dissimulation pour déguiser sa charité. S'il était abordé par un mendiant, en face de témoins, il le repoussait avec une vivacité qui pouvait le faire accuser de dureté : mais, bientôt après, il rejoignait le pauvre, sans qu'on l'aperçût, et le comblait de ses bienfaits. Quand il lavait les pieds des pèlerins, ce n'était jamais en public, mais alors que ses religieux, retenus par les exercices de la communauté, ne pouvaient pas être témoins de son humble charité. Plus d'une fois, il lui arriva de vider sa bourse entre les mains des mendiants, et, quand il n'avait plus rien, de leur donner jusqu'à son couteau, jusqu'à ses chaussures.

Une natte recouverte d'un cilice, sans oreiller, sans traversin, lui servait de lit : c'est là qu'il reposait, tout habillé, et qu'il se donnait de si violents coups de discipline que, malgré ses précautions, le bruit en retentissait jusque dans les endroits les plus écartés du monastère. Des manches de toile dissimulaient la vue de son rude cilice. Ce n'était que lorsque ses grossiers habits tombaient en lambeaux qu'il en prenait de nouveaux.

Toujours disposé à servir les autres, Gautier remplissait volontiers les fonctions de lecteur hebdomadaire au réfectoire, et même de cuisinier et de boulanger. Un jour, exténué par la fatigue, il

tomba en défaillance devant l'ouverture du four et fut trouvé en cet état par les moines, qui s'empressèrent de le transporter à sa cellule.

Quand, par hasard, Gautier partageait au réfectoire le repas commun, il trouvait moyen, et sans que personne s'en doûtât, de substituer de l'eau à sa portion de vin. Mangeait-on du poisson, il feignait d'être fort occupé à en extraire les arêtes, afin que l'on ne s'apercût point qu'il s'abstenait de cet aliment. On lui portait habituellement dans sa cellule du pain et des fèves cuites à l'eau : tout le pain était réservé pour les pauvres. Une cruche d'eau qu'on lui remettait le samedi lui servait pour toute la semaine.

L'Abbé s'asseyait rarement dans l'église : quand ses forces le trahissaient, il s'appuyait sur son bâton pastoral. Tandis que les autres allaient prendre quelque repos après l'office de nuit, lui, il restait devant l'autel, plongé dans la méditation ; mais le sommeil réclamant parfois ses droits, on le trouvait souvent, le lendemain, endormi sur le parvis, le front prosterné contre terre.

Gautier, ayant réuni un jour toute la communauté, lui tint ce langage : « J'ai à vous réclamer un service que je vous conjure de ne point me refuser. Il ne tient qu'à vous de m'aider à expier toutes les fautes que j'ai commises, et à prévenir les châtiments de l'éternité par une punition temporelle. Consentez à vous rendre avec moi au Chapitre, où je me dépouillerai de mes habits, et tous, l'un après l'autre, vous me battrez de verges. Oubliez ma dignité, pour ne considérer que mes

iniquités ; les plus anciens commenceront et les plus jeunes imiteront leur exemple. Ceux qui me flagelleront le plus fort seront considérés par moi comme mes meilleurs amis ; ceux qui m'épargneront prouveront qu'ils ne m'aiment point d'une véritable affection. » Les religieux eurent beau lui représenter qu'il avait largement satisfait à toutes ses fautes passées, que sa débile vieillesse ne pourrait point supporter une pareille épreuve, qu'il était inouï que des disciples eussent jamais consenti, même par esprit d'obéissance, à devenir les bourreaux de leur maître ; Gautier, par l'ascendant de son autorité et de son éloquence, vainquit tous leurs scrupules.

Les trente moines se rendirent donc à la salle du Chapitre, où l'Abbé, dépouillé de ses vêtements, ne garda qu'une ceinture autour des reins. Après bien des hésitations, des pleurs et des gémissements, les religieux, par rang d'âge, remplirent les pénibles fonctions que leur imposait l'obéissance. Le patient appelait chacun par son nom, encourageait la timidité des uns, réprimandait la mollesse des autres. Après avoir subi cette longue et douloureuse fustigation, il remercia avec effusion tous ses frères, et, pour leur témoigner sa reconnaissance, il dîna avec eux, ce jour-là, au réfectoire.

Vers l'an 1092, la B. Vierge Marie lui apparut et lui dit : « Lève-toi, Gautier, rends-toi à Bertaucourt et construis-y un monastère. J'ai choisi cet endroit pour qu'une communauté de vierges s'y consacre à mon service. » L'apparition s'étant évanouie, Gautier craignit d'être le jouet d'une illusion,

et différa d'agir : mais une seconde vision vint lever tous ses doutes ; cette fois, comme témoignage d'une réalité irrécusable, il garda plusieurs jours sur les joues l'empreinte des doigts de la Vierge qui lui avait appliqué un soufflet. Ignorant le chemin de Bertaucourt, il s'en remit à la garde de Dieu ; guidé par quelques renseignements obtenus sur sa route, il arriva à cette localité, située à cinq lieues d'Amiens [1].

Arrivé dans un bois, près de la rivière de la Fieffe, Gautier bâtit une petite maison et une chapelle [2] où l'on accourut bientôt de toute part recueillir de ses lèvres des paroles de vie. Racontant aux pieuses femmes le motif de sa venue, il les engageait à accomplir les vœux de la sainte Vierge. La châtelaine du lieu vit de mauvais œil cet immense concours de pèlerins qui, venant à cheval et en chariot, pouvaient porter préjudice à ses récoltes ; aussi trouva-t-elle moyen de chasser l'homme de Dieu. Le châtiment ne se fit pas longtemps attendre. Un jour qu'elle se disposait à partir pour l'église, elle mourut subitement en se levant de son siége.

[1] Canton de Domart-en-Ponthieu. — Simon Martin, dans ses *Fleurs des vies des Saints*, dit que Gautier « prescha dans Amiens avec beaucoup de fruit pour la gloire de Dieu ». C'est sans doute une ancienne tradition, mais nous n'en avons point trouvé d'autre trace.

[2] Un certain nombre d'églises du Moyen Age ont été bâties par suite de révélations de ce genre A simple titre de rapprochement, nous noterons que diverses inscriptions d'autels romains, au musée lapidaire de Bonn, mentionnent que des déesses-mères ont apparu en songe à des soldats romains et leur ont ordonné de leur élever des autels.

Quelques années plus tard, en 1094, deux nobles et pieuses femmes, Godelinde et Helwige [1], consacrèrent leurs richesses à exécuter le projet de Gautier ; elles enrichirent le monastère qu'elles venaient de fonder, dédièrent l'église à Notre-Dame [2], y adjoignirent un cimetière, et appelèrent auprès d'elles des vierges qui se dévouèrent au service des autels. Trois ans après la mort du saint Abbé, Godelinde devait être consacrée abbesse et succéder à Helwige.

Gautier, pour se préparer à la mort, ajoutait chaque jour quelque chose à ses austérités, et se conformait ainsi à la loi qu'il s'était imposée d'avancer sans cesse dans la voie de la perfection. Le moment approchait où il allait trouver la récompense de ses vertus.

Un des derniers traits de sa vie nous montre qu'il était doué du don de prophétie. Un jour qu'il prêchait devant Mathieu Ier, comte de Beaumont-sur-Oise, une dame scandalisa l'assistance par l'inconvenance de sa toilette et surtout par sa robe à queue, qui balayait la poussière. L'homme de Dieu ne put s'empêcher de lui reprocher son immodeste étalage. Cette évaporée se récria et annonça que, le dimanche suivant, elle reviendrait en plus grands falbalas. — Vous reviendrez, en effet, lui dit le prédicateur, mais dans un état bien différent de celui que vous affichez aujourd'hui.

Le lendemain, Gautier put à peine achever sa

[1] La charte de Gervin (1095) l'appelle *Heleguidis* et ne mentionne pas S. Gautier Le P. Ignace traduit par *Herluide*.

[2] Cette abbaye porta d'abord le nom de Notre-Dame du Pré.

messe, tant était ardente la fièvre qui le minait. Il fit venir un moine chargé de lui copier un bréviaire et lui dit de s'abstenir d'une œuvre dont il ne pourrait désormais profiter.

Ce jour là même, un messager de la comtesse de Beaumont[1] vint lui apprendre que sa maîtresse était tombée malade et qu'elle sollicitait sa visite. — « Dieu veuille, dit l'Abbé, qu'elle me rencontre au ciel : car elle ne me reverra plus sur la terre ? »

La maladie s'aggravant, Gautier reçut le saint viatique, donna l'absolution à ses frères et fut absous par eux. Après s'être efforcé de calmer leur douleur, il les exhorta à porter avec amour le joug du Seigneur, et s'éteignit, comme il l'avait annoncé, le 8 avril 1099[2], jour du vendredi saint. La comtesse de Beaumont mourut ce jour-là même.

Quand, selon l'usage monastique, on lava le corps du défunt, on n'y trouva aucune trace des mortifications auxquelles il se soumettait ; sa chair, blanche comme la neige, semblait n'avoir subi ni l'influence de la vieillesse, ni les atteintes de la macération. L'inhumation eut lieu dans l'église abbatiale de Saint-Martin, où devaient bientôt s'accomplir de si nombreux miracles.

Le dimanche suivant, la femme mondaine qui avait insulté Gautier fut transportée par le démon sur le tombeau de l'Abbé. Bientôt après, elle était

[1] Il s'agit sans doute ici d'Adèle, seconde femme d'Ives II et mère de Mathieu I[er].

[2] Voir plus loin le chapitre *Chronologie*. — Le P. Cahier (*Caract. des Saints*, p. 599) se trompe en disant que Gautier mourut à Bertaucourt.

délivrée de cette obsession par les instantes prières des fidèles, et par les suffrages du Saint dont la prophétie avait été réalisée.

RELIQUES ET MIRACLES POSTHUMES.

L'écrivain contemporain qui nous a laissé la plus longue des deux Vies de S. Gautier, y a joint un Livre des miracles posthumes de l'Abbé de Pontoise dont nous allons analyser les principaux récits. Dom Estiennot, auteur d'une volumineuse *Histoire de l'abbaye de Saint-Martin* (1671), conservée à la Bibliothèque publique de Pontoise, considère comme un tissu de fables beaucoup de détails qui y sont relatés ; mais nous devons dire que l'auteur partage, sur certains points, les préjugés de critique qui régnaient de son temps.

Le tombeau de Gautier devint bientôt un rendez-vous de pèlerinage où les aveugles, les boiteux, les sourds, les paralytiques et les malades trouvaient une guérison subite.

Un diacre de Pontoise, nommé Raymond, étant miné par la fièvre, voulut s'approcher du tombeau de celui dont il avait si souvent admiré les vertus ; mais la foule des malades, qui assiégeait, pour ainsi dire, le sépulcre, l'empêchait d'arriver à son but. Alors il s'écria, de loin, à haute voix : « Ô serviteur du Dieu tout-puissant, vous qui sur la terre m'avez honoré de votre affection, suppliez le Seigneur, que vous avez si dignement servi, de soulager mes douleurs. » Quand il eut répété plusieurs fois son ardente supplique, il se sentit complétement guéri et retourna chez lui, en rendant grâces à son intercesseur.

Travaillé du même mal, un négociant de Pontoise, ayant jadis accompagné Gautier dans son voyage de Rome, baignait souvent de ses larmes le tombeau du Saint, en lui rappelant leur ancienne liaison. Le sommeil vint un jour mettre trêve à ses douleurs ; quand il se réveilla, la maladie

avait entièrement disparu. Ce négociant, pour en témoigner sa reconnaissance, enrichit d'une tapisserie le sépulcre du saint Abbé.

Un nommé Durand, de Villetaneuse[1], étant possédé du démon, fut amené dans une voiture où il était étroitement enchaîné. Arrivé près du tombeau, il frémit de rage, s'emporte en blasphèmes, éclate en hurlements et veut déchirer de ses dents ceux qui s'efforcent de le contenir. Les prières de ses parents et de ses amis subjuguent enfin la rage du démon. Le possédé est rendu à son libre arbitre; délivré de ses liens, il se dévoue au service de son céleste bienfaiteur.

Également possédée du démon, une femme de Stains[2], se roulait à terre dans d'horribles convulsions et, comme une bête enragée, voulait mordre ceux qui l'approchaient. On l'enchaîne pour la conduire au tombeau de S. Gautier. Là, elle se déchire les membres avec ses dents et remplit successivement le lieu saint de ses horribles lamentations et de ses éclats de rire, peut-être encore plus affreux. Mais bientôt la vertu du Saint se fit sentir; la pauvre femme bénit le Dieu qu'elle avait blasphémé et, rendue à la raison, fit vœu d'être la docile servante de S. Gautier.

On conduisait à Pontoise un possédé des environs de Beauvais, lequel parvint à s'échapper à Chambly[3]. Saisi par les habitants, il est rendu à ses amis qui l'enchaînent par les pieds sur un âne; mais il rompt encore ses liens et frappe son père au visage. Arrivé à Pontoise, il s'échappe de nouveau pour aller se jeter dans l'Oise; ce ne fut qu'à grand'peine, et non sans accidents, qu'on parvint à l'introduire dans l'église Saint-Martin. Enfin, après avoir passé une nuit horriblement agitée, il finit par s'endormir; à son réveil, il dit aux parents et aux amis qui priaient près de lui qu'il était délivré des obsessions du démon. S'étant confessé, il reçut la sainte communion et retourna joyeux dans son pays.

[1] Canton de Saint-Denis.
[2] Canton de Saint-Denis.
[3] Canton de Neuilly-en-Thelle (Oise).

Un dimanche après la messe, un jeune homme d'Asnières [1], qui était muet, ne voulut point, comme les autres assistants, sortir de l'église. Le sacristain lui apporta du pain et du fromage; mais le muet fit signe qu'il était résolu à ne prendre aucune nourriture avant d'avoir recouvré la parole. Après le dîner des moines, ce miracle était opéré.

A Asnières encore, le fils d'un chevalier, nommé Goslein, était couvert de pustules qui avaient déconcerté la science des médecins. Ses parents recoururent à l'intercession de S. Gautier, obtinrent la guérison souhaitée et témoignèrent leur reconnaissance par les offrandes qu'ils firent au monastère.

Un cordonnier de Gournay-en-Bray, ayant perdu l'usage de sa main, ne pouvait plus se livrer à son état. Un jour, souffrant plus qu'à l'ordinaire, exaspéré par la douleur, il saisit une doloire, et, plaçant son bras sur un billot, il s'apprêtait à l'amputer. Sa femme, intervenant à temps, le détermina à faire le pèlerinage de Pontoise. Le cordonnier recouvra l'usage de sa main qu'il put exercer longtemps à piquer des peaux de chèvre et de bœuf. C'est ainsi que fut vérifiée une fois de plus cette parole de la 1re épître aux Corinthiens : *Salvabitur vir infidelis per mulierem fidelem* (VII, 14).

A Aulnay, près de Pontoise, un artisan nommé Robert, était tellement hydropique qu'il ne pouvait ni se lever, ni s'asseoir, ni s'agenouiller. Grâce aux suffrages de S. Gautier, cet ouvrier fut peu à peu guéri de son enflure hydropique.

Un enfant de Gonsien [2] était tourmenté de si violentes douleurs névralgiques, que sa vie paraissait en danger. Ses parents le vouèrent à S. Gautier. Le troisième jour, trois vers lui sortirent par l'oreille et il fut un peu soulagé; le sixième jour, six autres vers sortirent encore par la même voie, et l'enfant ne ressentit plus aucun mal.

Dans cette même localité, un habitant s'était brisé

[1] Canton de Nanterre.

[2] Canton de Poissy.

l'épaule dans une chute; depuis cet accident il ne pouvait plus ni dormir ni manger. Ayant invoqué S. Gautier, voici qu'une nuit il le voit en songe, venant lui tracer sur l'épaule le signe de la croix. Il s'éveille, n'éprouve plus aucune douleur et bénit son puissant intercesseur.

Dans les environs de Troyes, il y avait un homme qui, malade d'une tumeur intérieure à la gorge, ne pouvait ni parler ni avaler autre chose que des liquides; il promit à S. Gautier, s'il le guérissait, de lui offrir, chaque année, un cierge de sa taille. Sa demande fut exaucée, mais son vœu ne fut exécuté que cette seule année-là; aussi retomba-t-il malade. Sa mère lui dit: — Tu as mérité cette rechute, puisque, depuis deux ans, tu as mis ton intercesseur en oubli et que tu as négligé de porter à son sanctuaire le cierge annuel que tu lui avais promis. Répare ton ingratitude et tu reconquerras peut-être les faveurs de S. Gautier.—Le malade obéit aux conseils de sa mère et vit son espoir se réaliser.

Malgré le nombre et la notoriété de ses miracles, S. Gautier avait quelques détracteurs qui prétendaient que c'était trop se hâter que d'honorer du titre de Saint un homme qu'on avait connu vivant. De ce nombre étaient deux époux, nommés Hilduin et Éremberge, qui prenaient à tâche de déprécier la gloire de l'illustre Abbé de Pontoise. La Vierge apparut une nuit à Éremberge et lui dit: — Pourquoi mets-tu en doute, ainsi que ton mari, la sainteté de mon serviteur, il est Bienheureux et doit être vénéré comme tel. Si vous continuiez tous deux à offenser sa renommée, vous en seriez punis par la perte de vos biens et de votre santé.—Éremberge et son mari revinrent alors à de meilleurs sentiments et glorifièrent la mémoire du Saint, surtout après qu'ils eurent obtenu, par son intercession, la guérison de leur fils qui était devenu fou.

Un jeune homme de Pontoise, nommé Hubert, avait tellement exaspéré sa mère par ses propos offensants qu'il fut maudit par elle et tomba aussitôt en démence. Ses parents le conduisirent immédiatement au tombeau du Saint, et unirent leurs prières à celles de l'abbé Théobald et de

toute la communauté. Hubert recouvra la raison et fit vœu de donner un cierge, chaque année, au sanctuaire de S. Gautier.

Le biographe du XII[e] siècle qui vient de nous servir de guide raconte encore quelques autres prodiges de notre Saint : bornons-nous à mentionner la guérison d'un enfant cul-de-jatte que ses parents amenèrent de Normandie; d'un habitant de Beauvais qui, épuisé par la langueur, mit sept jours pour se rendre à Pontoise et en revint en moins de douze heures ; d'une femme de Saint-Denis qui laissa ses béquilles sur la tombe du Saint, comme témoignages parlants de son infirmité disparue ; d'un sourd de Marines-en-Vexin [1] qui vit en songe le saint Abbé de Pontoise lui palper la tête d'une main caressante ; d'une femme de Marly qui recouvra l'usage de ses deux mains, en s'endormant sur le tombeau de S. Gautier ; d'une femme aveugle et d'un épileptique, de la même localité ; d'un habitant de Dommartin [2], que des douleurs névralgiques avaient rendu à peu près sourd et aveugle ; d'un fou et d'une possédée, de Labeuville [3] ; et de divers pèlerins des environs de Pontoise, qui tous avaient mis leur confiance dans la protection du Saint.

En octobre 1294, Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen, fit la récognition des reliques de S. Gautier et de leur authentique. (MABILLON, *Act. SS.*, IX, 813.) — Une seconde ouverture de châsse eut lieu en 1333. (*Manuscrits* de D. ESTIENNOT.)

Gautier de Montaigu, abbé commendataire de Saint-Martin de Pontoise, transféra le corps du Saint, en 1655 ou en 1658, selon d'autres, dans un reliquaire d'ébène, cerclé de cuivre doré. (*Gallia christ.*, XI, 255.)

La duchesse d'Estrées, sœur de Claire de Longueval, abbesse de Bertaucourt, donna à cette abbaye une côte de S. Gautier, provenant de la châsse de Pontoise. Comme

[1] Arrondissement de Pontoise.
[2] Arrondissement de Meaux.
[3] Arrondissement de Verdun (Meuse).

c'était par l'entremise du cardinal de Bourbon que le don avait été fait, on chantait, le 30 mai, à Bertaucourt, le psaume *Ad te Levavi*, en souvenir des deux bienfaiteurs. (DUSEVEL, *l'église de Bertaucourt.*)

Feu M. Thuillier, curé de Clary, m'écrivait il y a quelques années :

« Mon bisaïeul, que j'ai parfaitement connu, et plusieurs de ses camarades échangèrent, dans un pèlerinage à Bertaucourt, quelques mauvaises plaisanteries sur la vieille statue de S. Gautier. Le lendemain, ils étaient tous malades des yeux. Ce ne fut qu'au bout de six semaines qu'ils furent guéris de cette affliction, attribuée à leur irrévérence envers S. Gautier. »

Le corps de S. Gautier a été enlevé de sa châsse pendant la Révolution et inhumé dans le cimetière de Pontoise. On ne l'a pas retrouvé depuis. Il n'y a plus à Pontoise qu'une petite relique du Saint, conservée à l'église Notre-Dame.

On vénère, au Carmel d'Amiens, une relique de S. Gautier, apportée en 1816 par les Carmélites de Pontoise qui, à cette époque, s'unirent à celles d'Amiens.

CHRONOLOGIE.

A quelle date mourut S. Gautier ? Mabillon et D. Rivet disent en 1094 ; Hugues Ménard, Giry et nos anciens bréviaires amiénois, en 1095 ; le *Gallia christiana*, en 1110 ; la plupart des hagiographes et le Propre de Versailles, en 1099.

La Vie la plus complète de S. Gautier nous dit qu'il mourut le 8 avril de l'an 1095, jour du vendredi saint. Toutefois, un exemplaire qu'a vu Mabillon porte le 7 avril. La seconde Vie, qui n'est que l'abrégé de la première sur beaucoup de points, dit également que Gautier mourut dans la nuit du vendredi au samedi saint de l'an 1095. Un exemplaire consulté par les Bollandistes portait 1098.

De plus, cette seconde Vie ajoute que Gautier florissait du temps de Léon IX (1049-1054) à celui d'Urbain II (1099); sous l'empire d'Henri II, fils de Conrad (1039), et de son fils Henri IV (1056-1106); sous les rois de France Henri Ier (1033-1060), et de Philippe Ier (1060-1108).

Si Gautier était mort le 7 avril, comme l'indique le manuscrit consulté par Mabillon, il faudrait admettre que ce fut en 1094, année où Pâques tomba le 9 avril. Mabillon penche pour cette date qui se rapproche le plus du texte que nous avons mentionné.

Henschenius se demande si Gautier n'aurait pas pu mourir en 1097, le 3 avril, jour du vendredi saint, et n'être enseveli que le 8. On aurait, en cette circonstance, comme en bien d'autres, fêté le jour de l'ensevelissement au lieu de celui du décès.

Si Gautier est mort le 8 avril, on ne peut fixer sa mort qu'en 1099 ou en 1110, parce que Pâques tomba, ces deux années-là, le 10 avril. Mais en 1110, Urbain II était mort depuis onze ans et le roi Philippe Ier depuis deux ans, ce qui ne concorde pas avec les indications fournies par l'un de nos biographes; il est vrai que ces observations chronologiques ne se trouvent point dans tous les manuscrits et qu'on peut y supposer une interpolation. Ce qui nous paraît le plus décisif, c'est qu'il existe un acte de Bauduin de l'Isle-Adam, daté de 1099, par lequel il fit une donation à Thibaud, successeur de Gautier. Ce dernier serait donc mort cette année-là, puisque Dom Estiennot cite d'autres chartes de donation de 1097, 1098, 1099, où figure le nom de Gautier, comme exerçant alors l'abbatiat.

CULTE ET LITURGIE.

Le nombre et l'importance des miracles que nous avons racontés plus haut, déterminèrent Guillaume, abbé de Saint-Martin de Pontoise, à solliciter la canonisation de S. Gautier. On obtint le consentement de Samson de

Mauvoisin, archevêque de Reims, légat du pape Eugène III. Le 3 mai 1153, Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, Thibaut, évêque de Paris, et Thibault, évêque de Senlis, procédèrent à la levée du corps en présence du clergé et des fidèles de Pontoise. Ils accordèrent diverses indulgences et spécialement la remise d'un certain temps de peines canoniques à ceux qui iraient vénérer les reliques de celui que le peuple avait proclamé Saint aussitôt après sa mort. La fête anniversaire de cette Élévation fut fixée au 4 mai, pour ne point la laisser coïncider avec l'Invention de la sainte Croix. Comme beaucoup d'autres solennités religieuses, celle-ci donna lieu à une foire qu'on désigne encore aujourd'hui sous le nom de Saint-Gautier.

La canonisation de S. Gautier, faite par l'archevêque de Rouen, est le dernier exemple que nous ayons des saints non canonisés par le Saint-Siége. « Alexandre III, qui monta sur le trône en 1159, dit Feller [1], a été le premier Pape qui s'est réservé la canonisation des saints : règlement profondément sage et nécessaire, non-seulement pour rendre la canonisation respectable et la faire généralement recevoir, mais surtout pour remédier aux abus et à la légèreté avec laquelle la plupart des métropolitains procédaient à un jugement d'une telle importance. Plusieurs de ses prédécesseurs avaient déjà tâché de remédier à ce désordre, mais leurs efforts n'avaient pas complétement réussi. »

Anciennement, la fête de S. Gautier (8 avril) et celle de son Élévation (4 mai) étaient chômées dans tout l'archidiocèse de Rouen, qui comprenait le Vexin normand et le Vexin français. Cette dernière solennité, interrompue par les guerres, fut rétablie en 1658 par François de Harlay, archevêque de Rouen, mais seulement pour le Vexin français qui formait à cette époque l'archidiaconé de Pontoise. Un édit du Roi confirma, quant aux effets civils, l'ordonnance du prélat, qui avait été sollicitée par les échevins de Pontoise. (*Manuscrits* de Dom ESTIENNOT.)

[1] *Dictionn. hist.*, article Alexandre III.

Le tombeau de S. Gautier était alors un rendez-vous très-fréquenté de pèlerinage. « Aujourd'hui encore, disait l'abbé de Cérisiers en 1661 (*Éloges sacrés*, v), on bénit une eau où l'on trempe un de ses os qui guérit la fièvre. »

Gautier paraît avoir été particulièrement invoqué pour la délivrance des prisonniers, ainsi que l'attestaient les nombreuses chaînes de fer suspendues en *ex-voto* devant son tombeau.

Les religieuses de Bertaucourt célébraient leur fête patronale le 30 mai, parce que le 8 avril coïncide trop souvent avec les solennités de la Semaine sainte.

S. Gautier est inscrit au 3 mai dans les martyrologes d'Arnold Wion, de Ferrari et de Molanus ; au 30 mai, dans celui d'Hugues Ménard, dans les bréviaires de La Motte et de Mgr Mioland; au 8 avril, dans les anciens calendriers de Saint-Martin de Pontoise et les bréviaires de Rouen ; au 28 avril, dans le Propre de Versailles. Son nom ne figure plus dans notre Propre actuel. Aussi, dans notre diocèse, son culte est-il localisé seulement à Bertaucourt et à Andainville.

Nous avons déjà indiqué plusieurs saints locaux qui ont disparu de notre liturgie et nous en signalerons encore d'autres, en exprimant les mêmes regrets. On pourrait peut-être, à cette occasion, soupçonner que Mgr de Salinis s'est montré d'une trop grande rigidité : ce serait une supposition mal fondée. Notre éminent évêque avait prié le révérendissime Abbé de Solesme, Dom Guéranger, de préparer un Propre où figureraient toutes nos gloires hagiographiques. C'est la Congrégation des Rites qui a retranché les saints qui ne jouissaient pas d'un culte non interrompu depuis deux cents ans, dans tout le diocèse. La jurisprudence romaine a varié depuis sur ce point, notamment en faveur du diocèse de Beauvais. Ainsi donc, l'administration de Mgr de Salinis n'est nullement en cause, quand il nous arrive de constater des suppressions liturgiques qui nous paraissent regrettables.

MONUMENTS RELATIFS A S. GAUTIER.

1° TOMBEAU DE PONTOISE. — Un tombeau fut érigé à Gautier en 1154[1], par un de ses successeurs, Guillaume de Mello, dans une chapelle de l'église de Saint-Martin, aujourd'hui détruite. Ce monument a été transporté, il y a une vingtaine d'années, dans l'église de Notre-Dame de Pontoise. C'est un sarcophage en pierre, légèrement rétréci vers les pieds. Les faces sont percées de quatre-feuilles évidés à jour qui, fermés jadis par un vitrail, permettaient aux pèlerins de contempler le squelette du Saint.

M. E. Grésy, après avoir décrit les sujets sculptés sur les flancs du sarcophage, l'Annonciation, l'Adoration des Mages et la Canonisation de S. Gautier, termine ainsi son intéressante *Notice sur trois crosses historiées du XIIe siècle :* « Le Saint est représenté couché ; sa tête repose sur un coussin ; elle est d'un très-beau caractère ; la noblesse et la sérénité sont empreintes sur tous ses traits. Il est revêtu de ses habits sacerdotaux ; son aube est garnie, à la partie antérieure, de cette pièce d'étoffe à broderies réticulées que l'on nomme *plage ;* il a l'étole non croisée et le manipule au bras ; il porte l'amict abaissé autour du cou, en forme de couronne, comme les moines de la bible de Charles le Chauve ; et, par-dessus, sa longue chasuble non fendue et relevée sur les bras. De la main droite, il exhausse son bâton pastoral, en levant les yeux au ciel. La hampe de cette crosse a pour nœud un bouton feuillagé, à peine épanoui ; elle se termine par une volute, dont la courbe extérieure est formée d'un rang de perles ; le Saint la tient tournée de côté, pour indiquer que sa juridiction abbatiale ne s'étend pas au-delà du monastère. De la main gauche, il presse sur sa poitrine le livre des saintes

[1] Et non pas en 1146. Dom Estiennot démontre que ce fut en 1154, un an après la canonisation du Saint.

Écritures ; il foule aux pieds un lion couché, symbole des vices et des passions mondaines dont sa vertu a eu à triompher. De chaque côté de sa tête et à ses pieds, des anges aux ailes déployées sont à genoux dans l'attitude de la contemplation ; ils semblent suivre des yeux l'âme bienheureuse qui s'envole vers le ciel. »

Crosse abbatiale de S. Gautier. — On conserve à Pontoise une crosse historiée que l'on attribue à S. Gautier. Ce serait ce même bâton pastoral qu'il prit si fièrement de la main de Philippe Ier et sur lequel il s'appuya une dernière fois pour donner, avant de mourir, la bénédiction d'adieu à la communauté de Pontoise. Notre savant collègue, feu M. Grésy, a publié la description de ce curieux monument dans le tome xxie des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*. Nous analyserons ici son excellent travail.

Cette crosse, d'une forme très-gracieuse, ne devait point dépasser, en hauteur, les yeux du dignitaire. La hampe est en buis, la volute en ivoire. La hampe sculptée, divisée horizontalement en vingt compartiments, offre trente-six sujets de la vie de Notre-Seigneur. La série des tableaux commence par le bas ; elle s'ouvre par l'Annonciation et se termine par la Pentecôte. Les dessins accusent assurément une époque barbare, mais en même temps on y découvre une grande science théologique traduite par le symbolisme.

Le style du croisillon accuse très-nettement le XIIIe siècle : ce serait donc une restauration postérieure de deux cents ans, en supposant que le reste soit du XIe. Mais M. Grésy, en constatant, dans la hampe, quelques détails qui trahissent la seconde moitié du XIIe siècle, conclut que l'attribution de cette crosse à S. Gautier est erronée, bien que cette tradition soit très-répandue et très-ancienne. Cette crosse, aujourd'hui entre les mains de M. Bornibus, de Pontoise, aurait appartenu probablement aux archidiacres de Pontoise, d'après ce que m'écrit M. Marchand, curé de Notre-Dame. Ces dignitaires, ajoute-t-il,

avaient le droit de porter la crosse et la mitre : aussi ces insignes figurent-ils dans leur sceau, avec cette légende : *Sigillum vicarii Pontisaræ.*

Église de Bertaucourt. — La dédicace de l'église de Bertaucourt, dont la construction est attribuée à S. Gautier par la tradition, s'accomplit, devant plusieurs évêques et abbés, avec une grande solennité, sous l'épiscopat de S. Geoffroy. Chevaliers et châtelaines accoururent de tous les environs. Des dons nombreux et considérables enrichirent bientôt la nouvelle abbaye, qui compta parmi ses bienfaiteurs le pape Paschal II, Henri, roi d'Angleterre, Bernard, seigneur de Saint-Valery, Élisabeth, comtesse de Saint-Pol, etc. ; les abbesses qui se succédèrent appartenaient aux plus grandes familles de France : il nous suffira de citer Jeanne de Mailly, Catherine du Hamel, Françoise de Longueval, Marie de Castellane, Louise de Montmorency, etc. C'est dans le couvent de Bertaucourt, dont il reste encore quelques ruines, que Jacqueline Arnaud, devenue célèbre sous le nom de *Mère Angélique*, reçut le sacrement de Confirmation. L'église romane de l'abbaye, si curieuse par ses chapiteaux et les décorations de son portail, fut vendue et mutilée pendant la Révolution. Rendue plus tard au culte et devenue église paroissiale, elle est un des plus précieux débris de l'art roman que possède notre diocèse. M. Dusevel en a publié la description dans les *Églises, Châteaux et Beffrois de la Picardie,* et dans le tome XIV de *la Picardie.*

Fontaine de Bertaucourt. — La tradition raconte que S. Gautier fit jaillir une fontaine d'un coup de son bâton pastoral, et que ce fut près de là qu'il établit sa retraite pendant qu'il construisait le monastère destiné aux vierges du Seigneur. Une chapelle érigée près de cette fontaine, à une époque inconnue, fut réédifiée par M. Plomet, avant-dernier curé de la paroisse. On se rend à ce pèlerinage, le 4 mai et pendant l'octave, pour y puiser de l'eau qu'on croit salutaire aux malades. (Communication de M. Rousselle, curé de Bertaucourt.)

ICONOGRAPHIE.

Le tombeau de S. Gautier a été lithographié dans les *Recherches historiques* de M. l'abbé Trou *sur la ville de Pontoise.* La crosse qu'on lui attribue a été dessinée par M. Grésy dans le tome XXI des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France.*

Dans une grotte voisine de l'abbaye de Pontoise, où se retirait souvent S. Gautier, on voyait jadis un tableau où il était représenté, se donnant la discipline. Depuis, on avait remplacé ce tableau par une autre peinture tirée de sa Légende : c'était l'épisode où le Saint, recevant la crosse abbatiale du roi Philippe Ier, place sa main au-dessus de celle du monarque, pour montrer que, s'il accepte cette charge ecclésiastique, ce n'est pas comme une dignité conférée par le pouvoir temporel, mais comme une mission venant de plus haut et imposée par la Providence.

Dans la chapelle de la fontaine de S. Gautier, à Bertaucourt, on remarque une statue en pierre du XVIe siècle. Le saint Abbé tient de sa main gauche le livre de la Règle de S. Benoît ; de l'autre, il portait une crosse, aujourd'hui disparue.

On le trouve quelquefois représenté tenant trois épis d'une main, comme Ste Fare, tandis que, de l'autre, il s'appuie sur un cep de vigne. « Je ne vois là, m'écrivait M. Grésy, qu'une figure de l'Eucharistie sous les deux espèces : c'est sans doute l'interprétation toute matérielle de ces symboles qui aura fait adopter S. Gautier comme patron par les vignerons de certaines localités. »

Au XVIIe siècle, Sébastien Leclercq a gravé notre Saint dans la prison de la justice abbatiale de Rebais, d'abord portant sa pitance au pauvre prisonnier qui mourait de faim; puis expiant lui-même dans les fers les excès de sa charité.

BIBLIOGRAPHIE.

Vers l'an 1110, un moine de Saint-Martin de Pontoise, disciple de S. Gautier, rédigea la vie du saint Abbé ; c'est probablement au même auteur qu'on doit le *Livre des Miracles* qui s'accomplirent à cette époque sur le tombeau de Pontoise. Henschenius a publié ces deux opuscules, ainsi qu'une seconde Vie, qui paraît être un abrégé de la première, destiné à être lu à l'office du Saint. Elle a été extraite de Légendaires de Saint-Martin de Pontoise et de Bertaucourt. On y trouve, de plus que dans la première : 1° l'anecdote de l'investiture de la crosse par Philippe Ier ; 2° l'histoire de la fondation de Bertaucourt ; 3° l'anecdote de la comtesse de Beaumont et de la femme mondaine qui tomba sous la puissance du démon.

Henschenius a fait suivre ces divers documents, qu'il a commentés, de la charte de canonisation qui fut trouvée en 1655 dans la châsse de S. Gautier.

Mabillon a édité la première Vie dans ses *Acta sanctorum* (t. IX, 811) et a donné des extraits de la seconde.

On conserve à la Bibliothèque publique de Pontoise, une *Histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Martin*, en trois volumes in-folio. C'est l'œuvre de Dom Estiennot, prieur de ce monastère, qui termina en 1671 cette compilation, écrite en bon latin. On y trouve les deux Vies de S. Gautier, tous les actes relatifs à sa canonisation, et de nombreux renseignements sur son culte. M. Marchand, curé de Notre-Dame de Pontoise, nous a communiqué plusieurs extraits de ce précieux manuscrit ; nous lui devons aussi diverses indications que nous avons été heureux d'utiliser.

Outre ces documents et les ouvrages de Cérisiers, Dusevel, Grésy, Ignace de Jésus, D. Rivet, l'abbé Trou, etc., cités dans le cours de cette biographie, nous avons consulté :

Manuscrits : *Vita et miracula S. Galterii abbatis*, XIIIe siècle, n° 13776, fond latin, de la Bibl. impériale. — D. Grenier, paquet xxiv, liasse 27. — Douville, *Vies des hommes illustres de Picardie*, t. v, p. 10. (Bibl. de Rouen.)

Imprimés : Mabillon, *Annal. bened.*, v, 18, 58, 91, 296, 330. — Du Monstiers, *Neustria pia*, 552. — *Gallia christ.*, x, 1322; xi, 255. — Devérité, *Hist. du Ponthieu*, ii, 273. — Longueval, *Histoire de l'Église gallicane*, x, 96, 100. — Du Plessis, *Descript. de la Normandie*, i, 184. — Trigan, *Hist. ecclés. de Normandie*, iii, 502; iv, 269. — Hugues Ménard, *Martyrol.*, 586. — Prarond, *Saint-Valery*, ii, 61. — Louandre, *Biogr. d'Abbeville*, 152. — Gousset, *Actes de l'Église de Reims*, ii, 127. — Baillet, Blondel, Giry, Godescard, Pétin, Proust, Simon Martin, etc., dans leurs Recueils hagiologiques. — Nous avons vainement cherché, dans les bibliothèques, l'*Histoire de S. Gaultier*, par Jacques Gauttier. Paris, 1599, in-8°.

S. GEOFFROY,

ÉVÊQUE D'AMIENS.

8 Novembre. — † 1115.

Geoffroy [1] naquit vers l'an 1066 [2] à Molincourt ou Monticourt, dans le Soissonnais [3], d'une famille plus distinguée encore par ses vertus et sa charité

[1] *Godefridus*, *Gaudofridus*, *Gaufridus*, *Gunfridus*, *Geofridus, Goffridus; — Godefroy*, *Godefrid*, *Godefride*, *Gaufrid, Geofrid*, *Gofrid*, *Geoffroi*, *Guiffroy*, *Gonfroy.— Godefridus* est un nom d'origine germanique, très-commun au XI[e] siècle; il vient du teutonique *God,* Dieu, et *fried*, paix *Gottesfried* signifie donc *paix de Dieu.* — Un autre évêque du même nom, Geoffroy II, fut élu en 1223.

[2] En 1068, selon Mabillon (*Ann.* v, 232) et le P. Daire (*Cartons*, I, 61); en 1069, d'après Quatremaires (*Disquisit. de Conc. Remensi*).

[3] *Pago Suessionensi... in prœlio Moulicurtensi*, dit le moine Nicolas, qui nous a laissé la biographie de S. Geoffroy. Le *Gallia christiana* (IX, 605) écrit *Monticurtis*, d'après la leçon de divers anciens manuscrits. Je traduis par *Molincourt* ou *Monticourt*, sans pouvoir fixer la situation exacte du lieu de naissance de Geoffroy. Ne pouvant songer à Moulins-sur-Aisne, *Molini*, qui a toujours fait partie du diocèse de Laon, ni à Montescourt, qui appartient au Vermandois, j'ai été amené à supposer qu'il s'agit d'un lieu détruit. Pour éclaircir mes doutes à cet égard, je me suis adressé à mes collègues de la Société archéologique de Soissons, qui ont bien voulu charger leur secrétaire annuel, M. l'abbé Pécheur, de répondre à mes questions. Je transcris ici une partie de

que par ses richesses et son antique origine. Son père, qui se nommait Frodon, devait terminer ses jours au monastère de Notre-Dame de Nogent, qu'il avait enrichi de biens considérables. Sa mère, nom-

sa lettre du 14 novembre 1865 : « C'est en vain que j'ai cherché, pour la vie abrégée de S. Godefroy que je donne dans mes *Annales du diocèse de Soissons*, et dont le commencement est déjà imprimé, une localité correspondant à *Monticurtis* ou à *Moulicurtensi*. Je n'ai rien trouvé de satisfaisant et j'ai laissé la chose indécise, me contentant de traduire, d'après le latin, *Molincourt*, ainsi que d'autres l'ont fait ; il y a une chose certaine, c'est qu'il faut, je crois, chercher ce correspondant en Soissonnais. Le moine Nicolas, habitant Saint-Crépin-le-Grand à Soissons, ne pouvait pas se tromper sur ce point. Je crois même que, par Soissons, il faut entendre ici le Soissonnais proprement dit, c'est-à-dire le comté de Soissons, représentant l'ancien *Pagus Suessionensis* et non le diocèse de Soissons qui, dès le VIIIe siècle, se partageait entre des *Pagi* très-distincts : le *Vadencis* (Valois), l'*Urceensis* (pays de l'Ourcq), le *Tardanensis* (Tardenois), le *Briensis* (la Brie) et le *Suessionensis* (Soissonnais). Or, ni dans le Soissonnais proprement dit, ni même dans le diocèse de Soissons, on ne voit rien qui se rapporte bien à *Moulicurtensis* ou *Monticurtis*. Je vous énumèrerai seulement les noms de lieux qui ont quelque rapport avec ces deux mots : Courmont (canton de Fère-en-Tardenois), autrefois de la Brie. — Courmont (hameau de Marchais, canton de Condé-en-Brie). — Courmont (hameau de Vendières, canton de Charly (Brie). — Courtemont-Varennes (canton de Condé-en-Brie). — Mont de Courmelles (ferme dépendant du village de Courmelles, près de Soissons). — Mont-Court (hameau d'Essommes, près Château-Thierry).—Morlincourt (près de Noyon). — Montescourt (Vermandois). — Moulins-Poissy (Laonnois). — Ces trois derniers doivent être évidemment exclus, n'étant pas de l'ancien diocèse de Soissons. »

Un autre archéologue du Soissonnais, M. Martin-Marville, m'écrivait à la date du 24 juin 1867 :

« MONSIEUR ET HONORÉ COLLÈGUE,

« J'ai eu l'honneur de vous promettre les renseignements qui militent en faveur de Trosly-Loire comme lieu de naissance de

mée Élisabeth, devait consacrer sa viduité à toutes sortes de bonnes œuvres.

La naissance de Geoffroy fut précédée de circonstances merveilleuses. Godefroy, septième abbé du

S. Geoffroy ; les voici. Si S. Geoffroy est né *in pago* (alias *in diœcesi*) — j'aime mieux *in pago* — *Suessionensi, in prædio Montiourtis*, il doit être né sur le territoire de Trosly-Loire, autrefois Trosly-aux-Bois ; car, au cartulaire de Prémontré, déposé à la Bibliothèque de Soissons, f° 11 et 12 v°, on lit : ... *Confirmanda curtem in monte de Trosly et aliam in valle cum appendiciis suis et ibidem decima laborum hominum.* (Bulle de Clément III.) Or, de tout temps, nous avons, dans notre Vallée, une ferme appelée la Cour-du-Val, qui a toujours appartenu à Prémontré. Toutefois, la Cour-du-Mont n'existe plus que sous le nom de *la Corette*, la ourette? Dans cet endroit, indiqué au vieux terrier seigneurial de Trosly, sous le n° 348, section de la Montagne, f° 38, la charrue retourne des vestiges d'habitation. Et, d'un autre côté, la ferme de Loire semblerait avoir des titres au *Curtem montis*, d'après ce qu'on lit au f° 97 v° du cartulaire précité : *Commutavit etiam eadem ecclesia de Nogent* (il s'agit d'un échange entre Prémontré et Nogent) *quasdam terras circa curias de Præmonstrato, videlicet Loirre, Trosly in valle...* 1147. Est-ce Loire ? est-ce la Corette ? Quoi qu'il en soit, la possession de la Corette par l'abbaye de Prémontré remonte à une date assez éloignée pour qu'on n'en ait pas d'autre indication. Et vous remarquerez que la bulle de Clément III est postérieure au temps de S. Geoffroy.

« Pour moi, je crois que la Corette doit être l'endroit cherché, parce que les titres de Prémontré, parlant de *Curtem montis* et de *Curtem vallis*, dans une autre bulle d'Innocent III (1138), la Cour-du-Val appelle évidemment une Cour-du-Mont qui peut être la Corette, tandis que *Loire* n'a, par son nom, rien de commun avec le mot *Curtem montis*.

« Quant à l'inversion de *Monti curtis* en Court-du-Mont, cela se retrouve à *Clausa vallis*, Vaucluse, et dans cent autres localités qui me sont tout d'abord tombées sous la main, mais dont vous me permettrez de vous faire grâce. Jusqu'à preuve du contraire, il est, comme vous le voyez, Monsieur et honoré collègue, tout à fait permis d'attribuer à Trosly-Loire la naissance de S. Geoffroy. »

Mont-Saint-Quentin, près de Péronne [1], traversant le Soissonnais, reçut un jour l'hospitalité chez Frodon et Élisabeth, dont il récompensa le bienveillant accueil en les entretenant, avec l'éloquence qui lui était habituelle, des joies et des splendeurs de l'éternité. Ensuite il leur demanda s'ils avaient eu le bonheur de consacrer un enfant aux autels du Seigneur. Ceux-ci répondirent, en versant des larmes, qu'ils avaient deux fils engagés dans la carrière des armes [2], et que, depuis dix ans, ils avaient en vain sollicité du ciel la venue d'un autre enfant qu'ils auraient voué à la vie monastique. Pleins de foi dans la puissance divine, ils implorent les prières de leur hôte pour que leurs vœux, jusque-là stériles, soient un jour exaucés. Godefroy les fortifie dans leur espoir, en leur rappelant l'omnipotence de l'intercession ; mais, plein de modestie, il efface sa personnalité, et promet que ses religieux uniront leurs ferventes prières pour que Dieu bénisse la fécondité d'Élisabeth. Frodon, reconnaissant par avance, s'empressa d'offrir deux vignobles [3]

[1] Il ne faut point le confondre avec le B. Godefroy de Péronne, prieur de Clairvaux, dont nous donnerons la biographie. Celui dont il est question, était frère d'Albert, comte de Namur et oncle d'Ida, mère des rois de Jérusalem, Godefroy de Bouillon et Baudouin. Élu abbé du Mont-Saint-Quentin en 1058, il mourut en 1098. (*Chronique du Mont-Saint-Quentin*, manuscrit conservé aux Archives du département de la Somme.)

[2] La *Chronique manuscrite de l'abbaye du Mont-Saint-Quentin*, dit à tort : « Ces deux conjoints avaient eu deux enfants *que Dieu avait pris de ce monde* ».

[3] *Alteram apud Morellicortem, alteram apud Cupheias.* Cuffies est situé à deux lieues de Nogent. Morellicourt est sans doute un lieu détruit qui se trouvait près de là.

au pieux voyageur, pour l'entretien de son abbaye. Les vœux d'Élisabeth furent exaucés dans le cours même de cette année; l'enfant qu'elle mit au monde fut aussitôt porté au monastère de Péronne, et Godefroy, en lui conférant le baptême, lui imposa son propre nom.

Dès que l'enfant eut atteint l'âge de cinq ans, ses parents le conduisirent de nouveau à l'abbaye du Mont-Saint-Quentin, où le vénérable Godefroy le reçut comme un dépôt que le ciel lui confiait. Il le revêtit de l'habit monastique, imitant en cela l'exemple de S. Benoît, qui en avait agi de même à l'égard de S. Placide, âgé de sept ans. Le nouveau Samuël grandit en âge et en sagesse à l'ombre des autels, inspirant à tous, par sa docilité et ses vertus naissantes, une affectueuse admiration.

Un jour qu'il se promenait seul dans la cour de l'abbaye, une grue mal apprivoisée [1] se jeta sur lui et lui enfonça le bec dans l'œil. L'enfant invoqua soudain le nom de Jésus et fit un signe de croix sur sa blessure [2] : il était complétement guéri, ne conservant qu'une légère cicatrice qui n'altérait point la beauté de sa physionomie; il garda cette

[1] La grue est du nombre des animaux qu'on apprivoisait au Moyen Age. Une revue anglaise, l'*Intellectual Observer*, en traitant récemment (1865) la question de la domestication des animaux, citait un archevêque du Moyen Age dont la grue familière fléchissait les genoux, quand le prélat disait ses grâces. L'espèce de grue qu'on apprivoise le plus facilement est l'*ardea pavonica* ou *oiseau royal*, originaire d'Afrique.

[2] La *Chronique du Mont-Saint-Quentin* attribue à tort cette guérison à l'intervention de l'abbé Godefroy.

marque toute sa vie, comme un sceau de la protection divine. Ses traits respiraient tellement la candeur et l'innocence qu'on pouvait lui appliquer ce que le Nouveau Testament dit de S. Étienne, à savoir qu'il avait le visage d'un ange.

Geoffroy s'adonnait avec ardeur à l'étude de l'Écriture sainte, non point pour paraître savant aux yeux des hommes, mais pour acquérir la science du salut. C'était plus encore avec le cœur qu'avec l'esprit qu'il méditait profondément les paroles des Livres saints, pour y puiser les règles de toute sa conduite.

Souvent il prolongeait ses jeûnes jusque dans la soirée, se contentant alors d'un peu de pain et d'eau, après avoir réservé aux pauvres le poisson et le vin qui lui étaient destinés.

Geoffroy était tellement maître de ses sens qu'il ne lui arrivait jamais de laisser égarer ses regards par un simple motif de curiosité, ou de laisser dégénérer sa conversation en paroles oiseuses. Considérant la règle comme l'expression même de la volonté divine, il s'y soumettait avec la plus rigoureuse exactitude et mettait toute sa joie à obéir.

A l'insu de ses frères, le jeune novice consacrait une partie de ses nuits aux effusions de l'oraison, tantôt dans l'oratoire de Saint-Thomas, tantôt dans la chapelle de Saint-Gilles, où Dieu avait manifesté sa gloire par divers prodiges [1] : en sorte qu'il pouvait dire avec le Psalmiste : Je me suis nourri de mes larmes nuit et jour.

[1] Voyez l'article S. GILLES dans l'Appendice de cet ouvrage.

L'abbé du Mont-Saint-Quentin, voulant lui donner une nouvelle occasion d'exercer son zèle, le chargea du soin des malades. Geoffroy s'acquittait des fonctions les plus pénibles et les plus rebutantes avec cette charité ingénieuse qui sait alléger les souffrances des autres en les partageant. Son dévouement était si désintéressé qu'il aurait voulu, pour ainsi dire, l'exercer sans l'appât des récompenses qui sont promises aux cœurs compatissants : « O mon Dieu, s'écriait-il, n'y a-t-il pas quelque égoïsme à vous servir dans vos membres souffrants? Vous promettez de si grandes rémunérations à ceux qui vous glorifient ainsi, que ces œuvres de commisération semblent dépouillées d'une partie de leur mérite ! »

Plus d'une fois le démon essaya en vain de traverser ses pieux desseins. Un soir où l'obéissance dirigeait les pas de Geoffroy vers la cuisine, il aperçut un serpent aux replis tortueux, semblable à celui qui voulut effrayer S. Romain, le disciple accompli de S. Benoît. Guidé par son devoir, il continue sa route, mais voici que soudain lui apparaît un religieux récemment décédé, vêtu de noir, d'un horrible aspect et exhalant une odeur infecte. Geoffroy fut bientôt éclairé, par une secrète inspiration du ciel, sur la nature de cette vision ; et, grâce à un simple signe de croix, il mit en fuite ce hideux fantôme. En diverses autres circonstances, il déjoua de même les ruses de l'Esprit infernal. Puisant dans ces épreuves un redoublement de confiance en Dieu, il répétait avec le Psalmiste : « Je n'ai rien à craindre de la multitude de mes ennemis,

ô Seigneur, parce que vous êtes mon défenseur et mon appui ! »

Geoffroy fut investi ensuite de la charge d'hospitalier. C'était surtout envers les pauvres qu'il aimait à exercer ses fonctions. Pour eux, il se dépouillait volontiers de ses habits, aimant mieux souffrir du froid que de ne pas accomplir littéralement les préceptes du divin Maître.

Il avait pour aide, dans cet emploi, son frère Odon qu'il avait attiré à l'abbaye du Mont-Saint-Quentin. Le nouveau religieux semblait vouloir réparer le temps qu'il avait perdu dans le siècle : pendant dix-huit ans, il fit une complète abstinence de chair, et, durant le carême, il n'ouvrait la bouche que pour se confesser. Ce fut un des moines qui édifièrent le plus l'abbaye de Péronne par une vie régulière et une mort véritablement sainte.

La contrée où se trouvait située l'abbaye était presque entièrement dépourvue de vignobles [1] et se voyait obligée de recourir en grande partie à des vins étrangers. On compta sur l'habileté de Geoffroy pour approvisionner le monastère. Ces occupations toutes matérielles lui inspirèrent d'abord quelque répugnance ; mais il réfléchit bientôt qu'on peut servir Dieu de toute manière, et qu'il n'est aucun genre de travaux qui ne puisse être sanctifié par l'esprit qui les anime. Il y avait là d'ailleurs des dangers à affronter. Robert, châtelain de Péronne, Odon, seigneur de Ham [2], et Clarembaud de

[1] Provincia illa vineis magna in parte caret, dit le moine Nicolas

[2] Je restitue le texte fautif de Surius qui met : *Odo Namurensis*.

Vendeuil étendaient leurs tyranniques ravages dans le Santerre, le Vermandois, le Soissonnais et le Laonnois ; et ils étaient si redoutés que pas un clerc, pas un moine n'osait braver le péril des routes infestées. Geoffroy réussit à apprivoiser leur férocité ; il gagna même leurs bonnes grâces et put bientôt rétablir la prospérité dans les finances obérées de l'abbaye.

Un jour que ses fonctions d'économe l'avaient conduit à Soissons, il se rendit au monastère de Saint-Crépin et Saint-Crépinien, où se célébrait la fête patronale. En sortant de l'office de Prime, il s'aperçut que le réfectoire était rempli de religieux qui faisaient chère lie ; invité à déjeûner avec eux : « Hé quoi ! s'écria-t-il, est-il possible que vous préfériez la nourriture du corps à celle de l'âme ; la célébration des saints mystères n'est pas accomplie et déjà vous vous saturez de victuailles ! Ah ! mes bien-aimés frères, quittez ces lieux et venez avec moi chanter les louanges du Seigneur. Acquittons-nous d'abord envers lui, et plus tard nous songerons aux besoins du corps ». Cette exhortation humilia les moines sans les convertir ; ils se laissèrent emporter par la colère et proférèrent des injures contre leur importun confrère. Celui-ci ne s'en émut point ; il se retira en silence, méditant cette maxime de la Sagesse : *Celui qui prétend instruire l'insulteur se fait tort à lui-même* (*Prov.* IX, 7). Dieu récompensa la mansuétude de son serviteur en faisant refleurir la régularité dans ce monastère où se conserva longtemps le souvenir de cet incident ; et aussi, en se communiquant plus intimement à Geoffroy pendant le reste de ses jours.

Quand Geoffroy eut atteint l'âge de vingt-cinq ans révolus (1092), son Abbé lui ordonna de se préparer à la prêtrise. L'obéissance lui faisant un devoir de surmonter les appréhensions de son humilité, il reçut le sacerdoce des mains de Ratbode, évêque de Noyon, diocèse auquel appartenait l'abbaye du Mont-Saint-Quentin.

Une plus rude atteinte devait bientôt être portée à sa modestie. L'abbaye de Notre-Dame de Nogent-sous-Coucy était si mal administrée par Henri, abbé de Saint-Remi de Reims, dont la vieillesse maladive paralysait les forces, qu'Hélinand, évêque de Laon et Enguerrand, sire de Boves et de Coucy, unirent leurs efforts pour le déterminer à abdiquer. Les religieux de Nogent, dirigés par les conseils de l'archevêque de Reims et de divers autres prélats, élurent Geoffroy, dans l'espérance qu'il saurait relever les ruines matérielles et morales de leur maison. Ils s'adressèrent à Philippe Ier pour qu'il aplanit toutes les difficultés. Le monarque, charmé d'un tel choix, en écrivit aussitôt à l'abbé Godefroy de Péronne. Ce saint vieillard ressentit encore plus que ses religieux toute la portée du sacrifice qu'on exigeait; mais, retenant ses larmes et refoulant sa douleur, il se rappela l'exemple d'Abraham conduisant son Isaac jusqu'au lieu de l'immolation, et il eut le courage d'accompagner à Laon le disciple bien-aimé qui ne l'avait point quitté depuis l'âge de cinq ans.

Geoffroy plaida devant l'évêque de Laon la cause de ses répugnances et de sa modestie. Prétextant sa jeunesse et son ignorance :—Comment, disait-il,

serais-je capable de gouverner une abbaye, moi qui ne saurais pas même être portier de l'église ou gardien des vases sacrés? Le désordre et la confusion ne seraient-ils pas les fruits inévitables de mon inexpérience?—Mais ces pieuses exagérations d'une conscience timorée ne firent que mettre en relief la sincérité de son abnégation, et on vit qu'il était de la trempe de ces chrétiens des premiers âges qui déployaient autant de zèle pour éviter les honneurs qu'on en mit plus tard pour les rechercher.

Après avoir reçu la bénédiction des mains d'Hélinand, évêque de Laon, Geoffroy se rendit à Nogent (1095)[1] où il ne trouva que six profès et deux jeunes novices. Les principaux bâtiments tombaient en ruine, tandis que le reste était livré aux invasions des chardons et des orties. Le Saint releva les murs du monastère, rendit l'habitation convenable. et recouvra les biens qu'avaient usurpés d'envahissants voisins. Une hôtellerie fut bientôt construite pour les pèlerins et les indigents malades : c'était là son séjour de prédilection. Il y prodiguait à ses hôtes toutes les délicates attentions de la charité, et, si l'un d'eux venait à mourir, il l'ensevelissait de ses propres mains.

L'abbaye de Nogent ne tarda point à reconquérir son ancienne réputation de régularité, et de nouvelles vocations vinrent bientôt la vivifier. Deux illustres abbés, Lambert, de Florennes, et Valrade,

[1] Mabillon (*Annal. O. S. B.*) le fait élire abbé de Nogent en 1086, et fixe sa naissance en 1068. Geoffroy n'aurait eu alors que dix-huit ans, ce qui n'est pas admissible, puisqu'il avait antérieurement reçu le sacerdoce.

de Saint-Nicolas de Ribemont, n'hésitèrent pas à résigner leur dignité pour venir pratiquer, sous un tel maître, les lois d'une plus grande perfection.

A Nogent, comme au Mont-Saint-Quentin, Geoffroy poussait la sobriété jusqu'aux plus extrêmes limites. Le cuisinier du monastère s'imagina un jour de mettre un peu de mie de pain et de poivre dans les légumes qu'il apprêtait à l'huile et au sel pour le repas de l'Abbé. Celui-ci s'en aperçut, réprimanda sévèrement le frère et le menaça de sa disgrâce, s'il osait encore lui présenter ce qu'il appelait des mets trop flatteurs pour les sens.

C'est par de tels exemples, plus encore que par ses exhortations, qu'il entretenait la ferveur parmi ses religieux. Il ne négligeait rien pour leur inspirer un vif amour de leur état, la pratique d'une pauvreté absolue, l'horreur du mensonge et le dévouement pour les pauvres.

Autant Geoffroy était indulgent pour les fautes qui sont le résultat de la faiblesse humaine, autant était-il sévère pour celles qui ont leur principe dans la perversité de la volonté. Un jour il prescrivit à l'économe Théobald de prêter une selle de cheval à un étranger qui en avait fait la demande. Ayant appris que ce désobéissant religieux avait éludé cet ordre, il le mande au Chapitre et lui reproche sa conduite. « Oui, j'ai désobéi, s'écrie l'insolent; vos commandements sont si intolérables, que vous nous contraignez à secouer le joug. » Après avoir infligé au délinquant la punition qu'il méritait, Geoffroy fit allumer un grand feu et livra aux flammes cette selle de cheval qui avait été une occasion de scan-

dale, en introduisant la révolte dans le séjour de la paix et de la justice.

Un bon nombre de personnes de distinction se confiaient à la direction spirituelle de Geoffroy. Adélaïde, vicomtesse de Coucy, vint se fixer à Nogent tant qu'y resta le saint Abbé, et consacra son immense fortune à secourir les pauvres, à doter les églises. Une autre de ses pénitentes, nommée Viveta, originaire d'une noble famille de Flandre, lui dut un secours miraculeux. Cette pieuse dame, après avoir perdu son mari, avait pris le voile avec ses trois filles à l'abbaye de Notre-Dame de Soissons. Avant de se rendre en Allemagne pour y remplir une mission de son Abbesse, elle alla puiser un fortifiant viatique auprès de son directeur. Elle venait de quitter Nogent, avec sa suite, et traversait la périlleuse forêt qui s'étend entre Saint-Paul-au-Bois et Cerisy, quand elle fut attaquée par des brigands qui pillèrent ses bagages et l'emprisonnèrent, elle et ses serviteurs, dans leur demeure souterraine. Viveta profita de l'ivresse où se plongèrent bientôt les voleurs pour rompre ses liens et s'enfuir à Nogent. Là, elle supplia Geoffroy d'intercéder, en faveur des captifs restés dans la caverne, la Vierge ainsi que S. Nicolas duquel on célébrait alors la fête. Le Saint s'étant mis en prière dans son oratoire, devant l'autel de Marie, on vit bientôt arriver les serviteurs de la noble dame : leurs liens avaient été miraculeusement rompus. Les brigands, témoins d'un tel prodige, en conçurent une frayeur si salutaire qu'ils se convertirent soudain et s'empressèrent de restituer leur butin.

A cette même époque, les prières de Geoffroy obtinrent un autre succès miraculeux. Le diocèse de Soissons était désolé par une affreuse sécheresse; les arbres et les plantes étaient brûlés par l'ardeur du soleil; les animaux mouraient de soif dans les champs; les rivières taries laissaient leurs poissons morts se corrompre dans la vase fermentée; un air pestilentiel propageait partout les maladies et la mort. Sur ces entrefaites, Hugues de Pierrefonds, évêque de Soissons, appela auprès de lui l'abbé de Nogent, dans l'espérance que ses conseils trouveraient moyen d'apaiser ce que l'on considérait comme une conséquence du céleste courroux. Sur son avis, le prélat prescrivit un de ces jeûnes austères, semblable à celui des Ninivites, où les enfants, les animaux eux-mêmes n'étaient point exceptés des lois de l'abstinence. Dès le premier jour de cette pénitence, on porta les principales reliques du diocèse dans la vaste église de Saint-Étienne, où s'était assemblé le peuple consterné. Geoffroy monte en chaire et prodigue des paroles de consolation et d'espérance; soudain le ciel se couvre de nuages, un orage éclate, et la pluie tombe d'une manière si torrentielle que chacun eut grand'peine à pouvoir regagner son domicile.

A quelque temps de là, Manassès II, archevêque de Reims, qui avait invité Geoffroy à assister à un de ses conciles provinciaux (1103), le pria, devant cette auguste assemblée, de prendre en mains le gouvernement de l'abbaye de Saint-Remi de Reims. Notre saint Abbé motiva son refus sur sa prétendue incapacité, et, comme les évêques insistaient, il

s'écria que, fidèle aux prescriptions du concile de Nicée, il ne pouvait se résoudre à répudier sa pauvre église de Nogent pour en prendre une autre plus illustre et plus riche.

La Providence cependant réservait Geoffroy à de plus hautes destinées. Elle voulut pour ainsi dire le familiariser avec cette pensée, en lui faisant entrevoir les grandeurs qu'il devait subir. Une nuit qu'il était dans cet état de somnolence qui participe de la veille et du sommeil, il lui sembla voir un personnage de taille médiocre, vêtu d'une toge blanche, portant la barbe longue, radieux comme un ange, un livre à la main, une bague d'or au doigt. Effrayé de cette apparition, Geoffroy imprima sur son front le signe de la croix. « Rassurez-vous, lui dit en souriant la blanche apparition, je ne suis pas de ceux qu'on met en fuite avec le signe de la Rédemption. Je suis envoyé du Ciel pour vous annoncer que Dieu a dessein de vous constituer un des princes de son Église. Je ne puis point vous en dire davantage, vous verrez bientôt s'accomplir mes paroles. En attendant, fortifiez-vous dans la puissance du Seigneur. »

L'ange disparut; S. Geoffroy, apercevant à sa droite une vaste salle élégamment ornée, pénétra dans cette enceinte, ou des prêtres, revêtus d'aubes, implorèrent sa bénédiction et le proclamèrent leur futur évêque. Un personnage vénérable, assis sur un siége élevé, lui fait signe d'approcher, l'empêche de se prosterner à ses pieds et lui adresse ces paroles : « O serviteur de Dieu, grave profondément dans ta mémoire ce que je vais te révéler.

J'ai été le premier évêque de cette ville, où, pour la foi du Christ, j'ai souffert la persécution et la mort; cette cité, je te la confie pour que tu gouvernes avec zèle mon ancien troupeau. » Geoffroy aurait voulu connaître le nom du pontife qui lui parlait, de la ville où il se trouvait; mais, sans répondre à ses questions, le mystérieux personnage disparut et toute la vision s'évanouit. Ce fut longtemps plus tard que Geoffroy comprit et raconta le songe prophétique où lui était apparu S. Firmin-le-Martyr.

Le songe se changea bientôt en réalité. Gervin, évêque d'Amiens, avait déposé la mitre, et notre diocèse se trouvait sans pasteur. Après un jour de jeûne préparatoire, les fidèles et le clergé, par un vote unanime, élurent l'Abbé de Nogent-sous-Coucy, dont la réputation avait depuis longtemps pénétré dans nos contrées [1].

Des députés de la ville furent envoyés au concile de Troyes (1104), que présidait le cardinal Richard, évêque d'Albano, légat du Saint-Siége, et où assistait l'Abbé de Nogent. Ils exposèrent que le choix du diocèse, privé de pontife depuis deux ans, s'était porté sur Geoffroy; que le roi Philippe l'avait confirmé avec joie, et que l'opposition de l'élu pouvait seule entraver cet heureux dessein. En effet, Geoffroy méditait déjà de fuir, quand il en fut empêché par l'ordre du légat. Il se soumit alors aux ordres du concile, et sa résolution y fut accueillie par des cris d'allégresse.

Etait-ce seulement un excès d'humilité qui avait

[1] D'après Guibert de Nogent, S. Geoffroy, au moment de son élection, n'était plus abbé de Nogent, mais archidiacre d'Amiens.

poussé Geoffroy à refuser d'abord la dignité qu'on lui décernait? On peut aussi supposer qu'il connaissait le triste état où était plongé le diocèse d'Amiens et qu'il prévoyait toutes les épreuves qui lui étaient réservées. « En acceptant les honneurs de l'épiscopat, dit M. Guerard [1], il ne pouvait s'en dissimuler les charges; il savait que la vie de son prédécesseur n'avait été qu'un tissu d'intrigues. Ami du luxe et de la dépense, accusé de simonie au concile de Reims, en 1094, le Chef de l'Église, en lui permettant de se purger par serment d'une telle accusation, avait cru devoir le priver de l'abbaye de Saint-Riquier, qu'il avait conservée contre les lois de la discipline : et la sentence portait qu'il devait même être privé de toute dignité, parce qu'il avait mal acquis son évêché. .... Enfin, après tant de scandales, mandé au concile de Poitiers, Gervin fut forcé de se démettre de son évêché et d'aller s'enfermer à l'abbaye de Marmoutiers, pour y faire pénitence le reste de ses jours. Tel était l'homme auquel Geoffroy était appelé à succéder. A ce portrait, il n'est plus permis de s'étonner des craintes qu'il éprouvait lors de son élection : les abus qu'il se voyait obligé de réformer étaient nombreux; depuis longtemps ils avaient pris racine dans les cœurs. Il devait naturellement craindre de ne pas pouvoir les détruire aussi vite qu'il le voudrait; et voilà ce qui affligeait son âme, sans que pourtant son courage en fût abattu. »

[1] *Notice sur quelques circonstances de la vie de S. Geoffroy,* dans le tome VI des *Mémoires des Antiquaires de Picardie,* p. 161.

En attendant l'époque de son sacre, Geoffroy demeura à Nogent où il s'efforçait en vain de calmer la consternation que causait son prochain départ. Une veuve nommée Emma, qui demeurait à Guny, près de Coucy, ayant appris qu'elle allait perdre le directeur de sa conscience, accourut à Nogent. Là, elle se prosterne à terre, en s'écriant : « Mon Dieu, laissez aller mon âme en paix, puisque je dois être séparée de celui qui me guidait vers vous. Accordez-moi du moins la grâce de mourir en sa présence et d'être mise en terre de ses propres mains. » Ses vœux furent exaucés : saisie par une fièvre violente, elle reçut bientôt les derniers sacrements des mains de Geoffroy, qui l'inhuma dans l'église Notre-Dame.

Geoffroy fut sacré à Reims (1104) par Manassès II, archevêque de cette métropole, en présence d'un grand nombre d'évêques, parmi lesquels on distinguait Lambert, d'Arras, et Jean de Commines, de Térouanne, ses intimes amis. Lorsque, selon l'usage, on posa sur sa tête le livre des Évangiles et qu'on l'ouvrit au hasard, la première phrase qui apparut fut celle-ci : « Le temps des couches d'Élisabeth étant arrivé, elle enfanta un fils. » Toute l'assemblée fut frappée de l'application qu'on pouvait faire de ce passage à l'ordinant : car sa mère, comme celle de S. Jean-Baptiste, s'appelait Élisabeth ; comme elle, elle avait été longtemps stérile, et toutes deux devaient leur heureuse fécondité à l'intervention divine.

Accompagné des évêques de Térouanne et d'Arras, S. Geoffroy se rendit à Amiens. Arrivé à l'église de

Saint-Acheul, il descendit de cheval, et, malgré la difficulté des chemins, il continua, pieds nus, sa route jusqu'à l'église Saint-Firmin, au milieu d'une foule pleine d'allégresse. Là, il prononça un discours tellement rempli de sagesse et d'éloquence, que les auditeurs d'élite le trouvèrent supérieur à tout ce qu'ils avaient jamais entendu, et que chacun reconnut dans le nouveau pasteur l'organe inspiré de l'Esprit-Saint.

L'autorité de ses exemples ne resta point inférieure à celle de ses paroles. Attaché de cœur à la vie monastique, il en conserva l'habit, se contentant d'y ajouter un modeste manteau. Dès son arrivée, Geoffroy se montra le zélé protecteur des opprimés; pour leur porter secours, il ne craignit point d'affronter la haine de leurs tyrans. Tous les jours, à l'exemple de S. Firmin le Confesseur, il réunissait treize pauvres à l'évêché, leur lavait les pieds en signe d'humilité et leur servait à manger de ses propres mains.

Habitué dès son jeune âge à mortifier les répugnances de la nature, S. Geoffroy n'éprouvait que les impressions d'une joie toute chrétienne, là où d'autres auraient été péniblement affectés. Des mendiants s'étant présentés à lui, par une chaude journée d'été, on le détournait de les accueillir, à raison de l'odeur fétide qu'ils exhalaient. Le saint évêque, loin de se laisser influencer par cette considération, ne vit dans ces indigents que des membres souffrants du corps mystique de Jésus-Christ, leur donna le baiser de paix, s'entretint avec eux et leur distribua des aumônes.

Une autre fois, se trouvant à court d'argent, alors que des lépreux, à la mine repoussante, étaient venus en grand nombre solliciter sa charité quotidienne, il prescrivit à son économe de leur préparer aussitôt un repas. Cet ordre n'ayant pas été exécuté, les lépreux, quatre heures plus tard, revinrent à la charge. Geoffroy descendit alors à la cuisine, où, jusque-là, il n'avait jamais mis les pieds. Il y trouva un énorme saumon qu'il chargea sur ses épaules et le porta lui-même aux lépreux affamés. L'économe, ayant appris cet acte de générosité, le taxa de folie et, donnant un libre cours à son irritation, s'écria que son maître se réduirait bientôt lui-même à cette mendicité qu'il secourait chez les autres. Le Saint s'efforça de calmer cette mauvaise humeur, en disant qu'il n'était pas juste que des hommes rachetés au prix du sang de Jésus-Christ et destinés à la suprême béatitude des cieux fussent condamnés sur la terre au supplice de la faim, tandis qu'on réservait au plus indigne des évêques les jouissances de mets trop succulents.

S. Geoffroy, indulgent pour les défauts d'autrui, souffrait auprès de lui un certain Giselbert, dont les mœurs étaient corrompues, mais qui rendait de grands services à son église par son habileté à diriger les cérémonies; l'évêque se bornait à lui adresser de fréquentes réprimandes, espérant que la grâce de Dieu toucherait un jour l'âme du pécheur. Celui-ci, par une odieuse rancune, répandait des calomnies sur le compte de son évêque, taxait sa conduite d'hypocrisie, et épiait depuis longtemps l'occasion de se venger à coup sûr; il

crut l'avoir trouvée, alors que Nicolas, abbé de Corbie, invita l'évêque d'Amiens à faire la dédicace d'une chapelle de Saint-Thomas qui dépendait du monastère (1105) [1]. Quand le jour de la consécration fut arrivé, Giselbert s'échappa secrètement, espérant bien procurer un affront signalé à son évêque, qui était tout à fait ignorant dans la science des cérémonies sacrées. Mais Geoffroy ne se troubla point de ce contre-temps ; mettant toute sa confiance en Dieu, il put, sans conseils, s'acquitter si bien de ses fonctions, qu'on l'aurait cru doué d'une aptitude spéciale pour les remplir.

La vivacité même de sa foi devenait souvent un obstacle pour l'accomplissement régulier des rites sacrés. Quand il célébrait les saints mystères, son visage s'illuminait de la ferveur qui animait ses pensées ; au milieu de ces extases, il n'avait plus la force d'élever la voix, ni de tourner les feuillets du missel, et versait des torrents de larmes qui interrompaient un moment la divine liturgie.

Il aurait voulu que tous ses prêtres apportassent à l'autel un cœur aussi pur que le sien, et il éloignait du sanctuaire ceux que leur conduite scandaleuse en rendait indignes ; aussi se créait-il des ennemis irréconciliables, dont la vengeance l'entourait de périls. La concubine d'un prêtre qu'il avait interdit lui envoya un jour une bouteille de vin, sans doute sous prétexte de réconciliation. Geoffroy,

[1] Le P. Daire suppose à tort que S. Geoffroy a érigé *la paroisse* de Saint-Thomas de Corbie ; des documents incontestables montrent que Saint-Albin resta paroisse unique jusqu'en 1188. Voyez DARSY, *Bénéfices de l'Église d'Amiens*, I, 265.

averti par une secrète inspiration, n'en voulut point goûter sans l'avoir fait éprouver. Ayant trempé un morceau de pain dans ce perfide breuvage, mélangé d'ellébore, il le donna au chien qui gardait sa cour. La pauvre bête alla s'endormir sur le lit de l'évêque, mais, hélas! pour ne plus se réveiller.

Oublieux de ses besoins, notre Saint songeait toujours à ceux des autres. Il avait coutume, aux jours de fête, de distribuer une collation aux clercs dont la longueur des offices avait prolongé le jeûne. Dans une de ces occasions, un prêtre s'étant permis de prendre sa coupe épiscopale et de faire avec elle d'inconvenantes bouffonneries, le prélat fit vendre cette tasse au profit des pauvres, pour n'avoir plus sous les yeux un odieux souvenir.

Accompagné d'un domestique, Geoffroy allait souvent visiter les sanctuaires de la cité, ou bien consoler les pauvres et les lépreux, dont il soulageait les peines par ses aumônes, ses bénédictions, ses affabilités, et aussi par les sacrements qu'il leur administrait.

Pour terminer ce qui concerne les vertus épiscopales de notre Saint, nous ajouterons qu'il cultivait avec goût le chant ecclésiastique dans lequel il était versé depuis son enfance, qu'il présidait à tous les offices de sa cathédrale et qu'il assistait, pieds nus et revêtu d'un cilice, à la distribution des cendres [1].

En qualité d'Historiographe du diocèse, nous ne pouvons oublier de mentionner, et même nous cite-

[1] Les chanoines de Saint-Lô, à Rouen, et les religieuses de Fontevrault ont pratiqué cette mortification jusqu'au dernier siècle. Voyez Moléon, *Voyages liturgiques en France*, pp. 111 et 395

rons en note[1], la lettre par laquelle Geoffroy prie Balderic, évêque de Noyon, de rédiger les Annales de l'église d'Amiens, pour préserver de l'oubli les antiques gloires de notre diocèse. Ainsi donc, la pensée qu'a réalisée Mgr Boudinet en 1863 existait en germe dès l'année 1108.

C'est à l'année suivante qu'on fixe le prétendu démêlé que Geoffroy aurait eu avec l'abbaye de Saint-Valery et le voyage à Rome qu'il aurait fait à

[1] Dilecto confratri Balderico Noviomensi episcopo, Godefridus episcopus salutem in Domino. Ille indignum ad hanc pastoris curam evexit Deus, ut quod dignum devotione gregis est, faciam. Cum itaque in hac diœcesi perantiquæ sint ecclesiasticæ fundationes, et jam incuria hominum diruta pleraque claustra ; ut ea oblivioni perpetuæ non tradantur, sed piorum locorum recordatio sublevet fidelium animos, ad devotionem propagandi cultus divini, et ut multis intercessoribus Deus super malicia nostra fiat placabilis et misericordiam largiatur, precor obnixe in Domino, ut te labori pio accingens, aut potius in eo labore perseverans, nostræ diœcesis et Ecclesiæ fias excriptor et scriptor, sicut in ecclesia Cameracensi et Morinensi fidelis calamus scribæ velociter scribentis. Non abscondas talentum in terra ac beneficiens noli deficere. Salutat te Petrus archidiaconus et ego tuus conservus in ovili Christi in quo vale. Scripsi ad Sanctum-Quintinum, meas delicias, juxta Peronæ villam, anno MCVIII, in maïo. — Cette lettre semblerait démontrer que Baudry ou Balderic, évêque de Noyon, est bien le même que Balderic, chanoine de Térouanne, auteur de la *Chronique de Cambrai et d'Arras*. Cependant M. Leglay soutient le contraire dans son édition de la *Chronique de Balderic*, et se trouve d'accord sur ce point avec les Bollandistes, avec D. Rivet (*Hist. litt. de la France*, VIII, p. 400) et avec D. Bouquet (*Recueil des Hist. de France*, XI, 122). Selon ces écrivains, Balderic serait mort en 1097, chantre de la cathédrale de Térouanne. La lettre de S. Geoffroy serait-elle apocryphe ? Mais dans quel but l'aurait-on fabriquée ? Mieux vaudrait supposer que S. Geoffroy a été trompé par une similitude de nom et qu'il s'est adressé à Balderic, évêque de Noyon, le croyant l'auteur de la Chronique qu'avait composée Balderic de Térouanne.

cette occasion. Bien que ce récit contienne des circonstances qui, à notre avis, en démontrent la fausseté, nous allons reproduire ce que dit à ce sujet le texte de Nicolas, moine de Soissons, auteur de la biographie de notre évêque, en nous réservant de discuter ensuite la valeur de ses assertions.

Geoffroy, dans le cours de ses visites pastorales, s'était rendu au monastère de Saint-Valery. Des prêtres du voisinage vinrent lui apporter à bénir des calices et des ornements d'autel, pour s'épargner la peine de faire exprès un voyage à Amiens. L'abbé Lambert et ses religieux, informés de cette nouvelle, accoururent tout irrités pour s'opposer à cet acte de juridiction, en disant qu'aucun évêque d'Amiens n'avait jamais exercé ce droit pontifical sur un territoire exempt de sa dépendance. L'évêque n'insista point par esprit de douceur; mais, rentré à Amiens, il exposa à son clergé l'affront qu'il venait de recevoir. Le synode indigné cita devant lui l'abbé Lambert. Celui-ci se rendit à cet appel, mais il se fit donner raison, en corrompant à prix d'or la conscience de ses juges. Geoffroy en appela à l'archevêque de Reims qui présidait alors un concile dans sa métropole. Les moines de Saint-Valery s'y rendirent et produisirent une bulle pontificale qu'ils venaient de fabriquer, contenant en leur faveur l'exemption de toute juridiction épiscopale. Les membres du concile, qui avaient été subornés par des présents, insultaient déjà Geoffroy, quand celui-ci, se doutant de quelque supercherie, demanda communication de cette pièce. Du premier coup d'œil, il en reconnut la fausseté; pour dévoiler la

fraude, il frotta ce titre frauduleux du coin de son manteau et montra que l'écriture, l'encre et le parchemin, tout était de date récente, et que le sceau ne provenait pas de la chancellerie romaine. Les membres du concile, vaincus par l'évidence, changèrent alors de langage. Quant aux moines imposteurs, couverts de confusion, ils en appelèrent au tribunal du Saint-Siége. S. Geoffroy consentit à cette nouvelle exigence, pour mettre dans tout leur jour les droits de son Église.

L'évêque d'Amiens partit pour Rome dans le cœur de l'hiver. Il avait coutume de se laisser devancer un peu par ses compagnons de voyage, pour échapper au danger des conversations oiseuses et vaquer plus facilement à la méditation. Un jour qu'il s'était engagé seul dans les gorges sauvages des Alpes, il rencontra une pauvre femme qui se mourait de froid dans la neige. « Misérable que je suis, s'écria-t-il, moi, le dernier des hommes devant Dieu, je traverse ces montagnes, bien vêtu, avec un nombreux cortége, tandis que ma sœur en Jésus-Christ y rencontre la douleur et la mort ! » Après avoir rappelé cette pauvre femme à la vie, il lui donna presque tous ses vêtements, ne gardant que son cilice et sa tunique, et rejoignit ses compagnons, tout transi de froid. On s'empressa de lui demander qui l'avait ainsi dépouillé. S. Geoffroy, ne voulant ni offenser la vérité, ni révéler son acte de générosité, fit intérieurement allusion aux promesses de l'Évangile :—« Mes habits, dit-il, sont en lieu de sûreté et Dieu aura soin qu'ils me soient rendus. »

C'est en passant à Pavie que Geoffroy eut révé-

lation de la mort de S. Hugues, abbé de Cluny. Dans un songe, il lui sembla être transporté à Cluny et être convié par les religieux à donner à Hugues le viatique des mourants. Il raconta cette vision à l'un de ses compagnons de voyage, Mathieu, légat de Raoul, archevêque de Reims. De retour en France, notre évêque apprit que cette mort si regrettée par lui avait eu lieu le jour même de sa vision, c'est-à-dire le 29 avril 1109 [1].

Les moines de Saint-Valery avaient précédé Geoffroy à Rome et, grâce à l'éloquence de leur or, ils avaient obtenu gain de cause. Ils revinrent triomphants dans leur monastère, en répandant partout le bruit que l'évêque d'Amiens avait été déposé pour ses injustices à leur égard.

Après avoir vénéré les tombeaux des apôtres S. Pierre et S. Paul, Geoffroy se rendit au palais pontifical. Les avocats, qui avaient compté sur ses présents, se trouvant déçus dans leurs espérances, déclarèrent que cette cause était mauvaise. Le Saint, se voyant abandonné de toutes parts, dit au pape Paschal II [2] que, puisque le tribunal suprême prenait parti pour l'iniquité, il aimait mieux renoncer à l'épiscopat que de laisser périmer les droits de son Église. Il prit ensuite congé du pontife et se rendit à Bari pour y vénérer les reliques de S. Nicolas.

Paschal, frappé de la liberté du langage de Geoffroy, prit des informations sur lui [3]. Ayant

[1] *Vita S. Hugonis, abb. Clun.* apud SURIUM, 29 avril. Les détails de cette vision sont racontés un peu différemment dans une autre vie de S. Hugues.

[2] Et non pas à Paul II, comme le dit CROIZET, II, 608.

[3] Il est singulier qu'il ne les ait pas prises plus tôt.

appris de quelle réputation ce prélat jouissait au delà des Alpes, il se repentit de l'avoir mal accueilli et donna ordre qu'on lui amenât l'évêque d'Amiens aussitôt qu'il serait de retour à Rome.

Pendant ce temps-là, le Saint oubliait ses chagrins en vénérant les reliques de S. Nicolas et en célébrant, sur son tombeau, les saints mystères. L'évêque de Bari lui donna une fiole de verre remplie de l'huile qui découle du tombeau de S. Nicolas. Geoffroy l'attacha à son cou ; mais dans une excursion qu'il fit sur le port, il eut le chagrin de perdre cette précieuse relique. Tout à coup, il la retrouva flottant sur l'eau, complètement intacte, ayant échappé aux dangers que devaient lui faire courir les chocs des bateaux et les mouvements des rameurs.

De retour à Rome, Geoffroy fut cordialement accueilli par le Saint-Père qui, après l'avoir longuement entretenu, lui donna une bulle qui soumettait à tout jamais l'abbaye de Saint-Valery à l'autorité des évêques d'Amiens.

En revenant en France, notre Saint, d'après le conseil de ses compagnons, prit le nom d'Hervé, dans la crainte des insultes qu'il pourrait avoir à souffrir s'il était reconnu. Voici à quelle occasion il eut à se repentir de cette faiblesse. Il y avait, à Saint-Marc-en-Ponthieu [1], une recluse paralytique que le ciel favorisait de révélations. Geoffroy, connaissant les vertus de cette femme, qui depuis trente ans n'était point sortie de sa cellule, lui envoyait de la farine

[1] Dépendance de Valines.

d'orge qu'elle mélangeait avec des herbes pour en faire son unique nourriture. La pieuse anachorète priait sans cesse pour son bienfaiteur. Un jour, le démon lui apparut sous les traits d'un religieux : — « Pourquoi pleures-tu, lui dit-il? — C'est pour demander à Dieu, lui répondit-elle, l'heureux retour de Geoffroy, mon évêque, qui revient de Rome. — L'évêque d'Amiens ne se nomme plus Geoffroy, il s'appelle Hervé.— Vous êtes un imposteur, vous ne sauriez me tromper sur son nom. — Je vous le répète, il ne faut plus prier que pour l'évêque Hervé et jamais pour Geoffroy. Vous connaîtrez plus tard la vérité de mes assertions. Savez-vous qui vous parle en ce moment? » — La sainte femme devina aussitôt que c'était le démon et elle le mit en fuite par un signe de croix.

De retour dans son diocèse, Geoffroy s'empressa de faire ses visites pastorales et eut occasion de voir la recluse qui l'accueillit par ces paroles : — « N'êtes-vous pas mon seigneur Geoffroy? Quel est donc cet Hervé qu'on a voulu substituer à votre place dans mes prières? »;— et elle s'empressa de raconter l'obsession dont elle avait été l'objet. Geoffroy lui avoua la vérité et demanda pardon à Dieu de la dissimulation dont il avait cru devoir user.

L'évêque d'Amiens fut reçu avec d'autant plus de joie dans son diocèse qu'il avait pu racheter en Italie l'anneau épiscopal de S. Honoré, qu'avait vendu son prédécesseur Gervin [1]. Il manda

[1] Comme nous allons contredire quelques parties de ce récit, nous devons noter qu'on s'accorde à reconnaître que S. Geoffroy a racheté l'anneau de S. Honoré; mais fut-ce bien dans le cours

aussitôt l'abbé et les moines de Saint-Valery, pour leur communiquer la bulle du pape Paschal : ceux-ci, après avoir essayé d'en contester la valeur, se virent enfin obligés d'en admettre l'autorité; n'osant point résister à la volonté du souverain Pontife, ils se jetèrent aux pieds de Geoffroy, et obtinrent leur pardon. C'est depuis lors, ajoute le moine Nicolas, que l'abbaye de Saint-Valery est soumise à la juridiction de l'évêque d'Amiens.

Ce que nous venons de raconter, d'après le texte de notre Hagiographe, sur l'affaire de Saint-Valery, a été considéré comme authentique par Baronius [1], Baillet [2], La Mère de Blémur [3], M. Guerard [4], M. Louandre [5], M. Fl. Lefils [6] et par bien d'autres écrivains. Cette anecdote, qui a trouvé place dans plusieurs de nos bréviaires [7], a même été surchargée de certains détails de fantaisie par quelques écrivains. Ainsi, le P. Longueval [8] dit que S. Geoffroy, « en passant sa robe sur les chartes, *en effaça quelques mots* ». L'avocat général Talon ajoute que « *il effaça la poudre* que les moines avaient jetée sur l'encre récente, pour la faire paraître plus vieille ».

d'un voyage en Italie ? Si l'on admet ce voyage, il faut, croyons-nous, le purger de tout ce qui concerne l'affaire de Saint-Valery.

[1] *Annal.*, ann. 1114, etc.

[2] *Vie des Saints*, 8 novembre.

[3] *Année bénédictine*, t. VI.

[4] *Notice sur quelques circonstances de la vie de S. Geoffroy.*

[5] *Les évêques d'Amiens*, p. 16.

[6] *Histoire de Saint-Valery*, p. 85.

[7] Bréviaire de M. de La Motte et édition de 1849 du bréviaire Mioland. — Cette circonstance, retranchée du bréviaire de 1840, n'a pas été reproduite dans le Propre actuel.

[8] *Histoire de l'Église gallicane*, in-4°, t. VIII.

Quant à nous, nous pensons avec Mabillon [1], d'Achéry [2], Dom Clément [3] et R. Quatremaires [4], que ce singulier épisode, attribué à Nicolas, ne mérite aucune confiance, et que c'est probablement une interpolation.

Voici les motifs qui nous déterminent à embrasser cette opinion :

1° Nous ne possédons point le texte intégral du moine Nicolas, que Surius reconnaît avoir modifié et abrégé. Ce dernier n'a-t-il pas pu, en même temps, insérer cette anecdote d'après un manuscrit de date relativement récente, où quelque ennemi de l'abbaye de Saint-Valery aurait fait une calomnieuse addition? Cela nous paraît d'autant plus probable que Mabillon déclare avoir vu, dans l'abbaye de Roodeclooster (Rouge-Cloître) près de Bruxelles, un très-ancien exemplaire de la Biographie écrite par le moine Nicolas, où il n'était nullement question de ce démêlé monastique.

2° On ne trouve mention de ce fait dans aucun auteur contemporain. Yves de Chartres, adversaire déclaré des priviléges monastiques, n'aurait certainement pas négligé de relater un événement qui eût si bien favorisé ses opinions.

3° A quelle époque pourrait-on placer le prétendu concile de Reims où aurait eu lieu le conflit entre S. Geoffroy et l'abbé de Saint-Valery? Nicolas nous

[1] *De re diplomatica*, p. 24.

[2] *Spicil.*, t. I, 713, t. III, 615.

[3] *Hist. litt. de la France*, t. XI, p. 730.

[4] *Concilii Remensis, quod in causa Godefridi celebratum fertur, falsitas demonstrata*. 1663, in-8°.

dit que ce concile fut présidé par Manassès et que l'évêque d'Amiens partit aussitôt pour Rome. Or, comme ce dernier fut sacré en 1104, et que Manassès II mourut en 1106, il ne peut s'agir que du concile tenu à Reims en 1105, dans lequel Odon fut élu évêque de Cambrai. Ce serait donc en 1106 au plus tard que Geoffroy aurait dû faire ce voyage, qu'eût nécessité cette urgente affaire. Mais l'auteur de la Vie de S. Hugues nous fournit un démenti à cette date : car ce fut en se rendant à Rome que l'évêque d'Amiens eut révélation de la mort de l'abbé de Cluny, le jour même où elle arriva, c'est-à-dire le 29 avril 1109. En face de cette difficulté, quelques historiens ont adopté la date de 1109 pour le prétendu concile de Reims. Si on leur objecte que l'histoire ne fait aucune mention d'un concile de Reims à cette époque, ils répondent avec Baillet que « l'affaire était assez importante pour avoir fait appeler à Reims quelques prélats de la province et quelques seigneurs ou magistrats du pays. » Ils ne réfléchissent point que cette hypothèse est sans valeur, puisque le concile dont parle Nicolas était présidé par Manassès et que, en 1109, Manassès était mort depuis au moins deux ans.

4° La séduction, à prix d'or, des juges ecclésiastiques d'Amiens, de Reims et de Rome est triplement invraisemblable. Comment admettre qu'un si grand nombre de personnes élevées en dignité aient si ostensiblement forfait à l'honneur? D'un autre côté, comment les revenus de l'abbaye de Saint-Valery qui, à cette époque, était bien loin de l'opulence, auraient-ils pu suffire à acheter tant de consciences?

5° Par une singulière inconséquence, on voit l'abbé de Saint-Valery prétendre ne relever que du Saint-Siége et, néanmoins, déférer sans difficulté à la première citation de l'évêque diocésain, puis, bientôt après, à celle du métropolitain.

6° On prête aux moines de Saint-Valery une fraude vraiment par trop niaise. Comment auraient-ils été assez dépourvus de sens pour fabriquer, au dernier moment, le titre mensonger de leurs immunités, et pour présenter à leurs juges une pièce de conviction dont la fraîche écriture devait révéler la fausseté?

7° Plus tard, quand les évêques d'Amiens réclamèrent l'exercice de leur juridiction sur Saint-Valery, ils invoquèrent uniquement le droit commun, ne se prévalant jamais du prétendu rescrit que Paschal II aurait accordé à l'évêque Geoffroy : ce qu'ils n'auraient certainement point manqué de faire, si ce rescrit eût existé.

De ces diverses considérations, nous devons conclure que, s'il y a eu un différend entre l'abbaye de Saint-Valery et l'évêque d'Amiens, il est impossible d'en apprécier la nature, attendu que le récit qui nous en est donné, sous le nom de Nicolas, contient des circonstances invraisemblables et ne peut, par conséquent, nous inspirer aucune confiance.

Ce fut en 1110 que Geoffroy fit la translation des reliques de S. Firmin le Martyr [1]. Un jour, prêchant dans sa cathédrale, il tourna ses regards

[1] En 1107, d'après le *Gallia christ.* des Bénédictins ; en 1108, selon De Court. Nous suivons ici le sentiment du P. Stilting, adopté par M. Charles Salmon.

vers la trop modeste châsse qui contenait les restes de notre premier évêque : « O mes chers enfants, s'écria-t-il, considérez ce que nous devons aux saints martyrs dont la protection nous met à l'abri des périls de cette vie et dont les suffrages nous ouvriront les portes des cieux. Invoquons-les donc souvent, afin qu'ils soient nos intercesseurs auprès de Dieu. C'est pour cela que nos ancêtres ont érigé des églises en leur honneur et qu'ils ont orné leurs monuments d'or, d'argent et de pierres précieuses. Imitez-les, ô vous qui voyez le dénûment de la châsse où sont les reliques de votre saint patron, et consacrez vos richesses à lui préparer un plus digne asile. »

La parole éloquente de Geoffroy impressionna tellement l'auditoire que les fidèles s'empressèrent d'apporter de l'or, de l'argent et des bijoux, pour construire une châsse plus riche que celle qui existait déjà depuis cinq siècles. Quelques-uns d'entre eux entreprirent même de lointains voyages, afin d'en rapporter ce qu'ils trouveraient de plus précieux pour en décorer la basilique de Saint-Firmin. Quand la nouvelle châsse, travaillée avec un art exquis, fut achevée, Geoffroy y fit la translation des reliques devant un prodigieux concours de fidèles accourus de toute part [1]. Dans une touchante allocution, il les exhorta à redoubler de confiance envers les restes vénérés du saint martyr et à se mettre, eux et leur famille, sous sa protection tutélaire.

Un certain nombre d'habitants des environs

[1] Voyez, dans ce volume, p. 164, notre biographie de S. FIRMIN.

d'Amiens, qui n'avaient pu assister à cette solennité, vinrent, quelques jours après, supplier leur évêque de leur montrer les reliques de S. Firmin; Geoffroy, après avoir d'abord refusé, se laissa enfin toucher par leurs supplications et leur assigna le jour de la Toussaint pour cette nouvelle cérémonie.

Dès la seconde semaine d'octobre, un brouillard tellement épais s'était étendu sur l'Amiénois qu'il interceptait complétement les rayons du soleil. Quand arriva le jour où se célèbre la fête de tous les Saints, les fidèles, plongés dans la consternation, se rendirent en foule dans la cathédrale. Là, S. Geoffroy, revêtu de ses insignes pontificaux et nu-pieds, tira les reliques de leur châsse, les mit dans un voile de soie, de couleur pourpre, et d'un endroit élevé en fit l'ostension, en s'écriant : « Voici les ossements sacrés du martyr S. Firmin, qui est notre protecteur ! » Soudain le soleil versa des flots de lumière dans l'enceinte sacrée et remplit tous les cœurs d'allégresse. Les fidèles, redoublant alors de confiance dans l'intercession de leur saint patron, demandèrent à ce que sa main droite fût mise à part, afin que, dans les calamités publiques, on pût voir et baiser plus facilement cette sainte relique. L'évêque accéda à ce pieux désir.

Robert de Jérusalem, comte de Flandre, qui avait illustré son nom aux Croisades, voulut célébrer à Saint-Omer les fêtes de Noël de l'an 1110[1]. Il invita à cette solennité un grand nombre de seigneurs et d'évêques, et pria Geoffroy, qu'il avait en grande

[1] Le P. Daire fixe à l'an 1113 les événements qui vont suivre.

estime, de célébrer la messe de minuit. Quand arriva le moment de l'offertoire, l'officiant refusa les offrandes de tous ceux qui portaient des moustaches frisées et de longs cheveux. Ces modes nouvelles, considérées comme un luxe efféminé, avaient été proscrites par plusieurs conciles, entre autres par celui de Rouen, tenu en 1096. L'assistance parut fort surprise et se demanda quel était ce prélat qui osait agir avec tant d'autorité vis-à-vis de hauts et puissants seigneurs. Quand ceux-ci eurent appris le nom et la sainteté de l'officiant, ils s'empressèrent, à défaut de ciseaux, de se couper les cheveux avec leur épée ou leur couteau, s'estimant heureux, au prix d'un si léger sacrifice, de ne pas être privés de la bénédiction d'un tel évêque [1]. En cette occasion, le comte de Flandre sentit grandir sa vénération pour Geoffroy, et, dans toute la France, on admira la fermeté de ce pontife qui n'avait pas craint de faire, dans une église étrangère, ce que bien d'autres prélats n'auraient pas osé tenter dans leur propre diocèse.

Ce fut en revenant de Saint-Omer [2] à Amiens, avec le châtelain Adam [3], qu'arriva une aventure qui devait mettre en lumière le dévouement que S. Geoffroy portait dans ses amitiés. En mettant le

[1] Mezeray qui raconte ce fait (*Abrégé chron.*, éd. d'Amsterdam, 1682, t. II, p. 701) en dénature les circonstances, en disant que « ce courageux prélat refusa d'admettre *à la sainte table* tous ceux qui s'y présentèrent ajustés de la sorte ».

[2] Et non pas en revenant d'Arras, comme dit Baillet.

[3] Arnaud d'Andilly lui donne à tort le titre de vidame d'Amiens dans sa *Vie de plusieurs saints martyrs*.

pied sur le territoire d'Amiens, Adam manifesta ses craintes à l'égard de Guermond [1], seigneur de Picquigny et vidame d'Amiens, qui depuis longtemps le poursuivait de sa haine. Aussi Adam voulait-il prendre une autre route pour ne point tomber entre les mains d'un ennemi dont il n'espérait aucun quartier. Le confiant évêque s'efforça de le rassurer en lui rappelant la paix jurée, ajoutant qu'il ne devait avoir rien à craindre en sa compagnie, puisque Guermond était son premier vassal. Geoffroy s'était fait illusion : apparaissant bientôt à la tête de ses gens-d'armes, le vidame s'empara d'Adam, malgré les supplications du prélat, et le conduisit chargé de chaînes dans les prisons souterraines de Picquigny. Notre Saint, abreuvé de chagrin, abandonné de ses serviteurs, suivit son ami captif jusqu'au château de Guermond, dont l'entrée lui fut insolemment fermée. De retour à Amiens, il exposa à son clergé cet odieux guet-apens et, après avoir fait déposer à terre les châsses des saints, il excommunia le vidame et interdit les églises de Picquigny. Mais, bien loin de se soumettre, Guermond se vengea en ravageant les campagnes et en incendiant les églises des alentours.

Pour se consoler de tant de calamités, le Saint s'entretenait souvent avec deux de ses serviteurs, nommés Gaufrid et Orbert : le premier gardait les troupeaux de l'évêché ; le second en cultivait les terres. Le berger, nouvel Amos, avait l'esprit de

[1] Duchesne (*Généalog. de Châtillon*, p. 645) a remarqué que ce nom était assez commun au XI[e] siècle dans les famille de Picquigny et de Roye.

Dieu sur les lèvres et enseignait aux autres pasteurs les voies de l'éternité. Aussi le bon prélat se complaisait-il dans la conversation familière de ces pieux serviteurs et s'édifiait-il en les voyant secourir, habiller et nourrir les pauvres.

Ce fut par leur conseil qu'il se décida à tenter la délivrance du châtelain d'Amiens. Accompagné par eux,— l'un portant ses chaussures et l'autre son petit manteau,— revêtu d'un simple cilice, il partit pieds nus pour Picquigny, malgré les rigueurs du mois de janvier (1111). Geoffroy s'arrêta au monastère de Saint-Remi, situé au milieu des bois et qu'on désigna plus tard sous le nom de Notre-Dame-de-Grâce. Les religieux, instruits par lui du but de ce voyage, offrirent de l'accompagner; mais notre Saint se contenta de recommander son entreprise à leurs prières et continua sa route en récitant des psaumes, suivant sa pieuse coutume. Arrivé sur la place de Picquigny et apercevant le vidame qui passait, il se jeta à ses genoux, en se voilant la tête, pour ne pas être reconnu de prime abord. — « Qui êtes-vous et que me voulez-vous, s'écria le vidame? — Je suis Geoffroy, évêque d'Amiens, votre seigneur au temporel comme au spirituel. A l'exemple de Jésus-Christ, mon maître, qui mourut sur la croix pour sauver Adam et sa postérité, je viens, sous ces habits de pénitent, solliciter la liberté d'un autre Adam que vous retenez dans les fers. » — Les témoins de cette scène, frappés de l'étrangeté d'un tel spectacle, s'empressèrent de relever le saint évêque ; mais le vidame, loin de se laisser attendrir, s'écria : « De quel front, moine insolent, osez-vous paraître

en ma présence! Vous imaginez-vous que votre parole va changer mes desseins? Cet Adam que vous réclamez est tombé entre mes mains par l'arrêt de la fortune et restera mon prisonnier jusqu'à sa mort ». Pour échapper aux injures et aux menaces dont Guermond accompagnait ses refus obstinés, Geoffroy se retira dans l'église Saint-Martin, et y passa la nuit en prières.

Le lendemain matin, il fit sonner les cloches, et, devant une immense assemblée accourue de tous les environs, il renouvela son excommunication contre le tyran de Picquigny, prouvant bien par là que l'humiliation qu'il s'était imposée la veille était le fruit de sa charité et non pas une marque de faiblesse.

Depuis lors, Geoffroy ne cessa d'invoquer S. Firmin pour la délivrance d'Adam. Ses vœux furent enfin exaucés. Guermond, emprisonné à son tour par Guillaume Talvas, comte de Ponthieu, digne successeur de Robert le Diable, fit implorer l'entremise de l'évêque d'Amiens, en promettant de réparer ses torts, de restaurer les églises qu'il avait ruinées et de rendre la liberté au châtelain d'Amiens. Geoffroy, ayant réussi dans cette difficile négociation, reconduisit le vidame repentant à son château de Picquigny et en ramena le châtelain Adam.

Le moine Nicolas de Soissons rapporte à cette époque un fait qu'il qualifie lui-même de *presque incroyable*, et qu'il ne consigne dans son récit que sur la déposition de plusieurs témoins. Geoffroy, en cours de tournée pastorale, pendant l'hiver, s'arrêta dans une petite paroisse dont il devait consacrer

l'église. Comme la foule des fidèles ne pouvait pénétrer dans son étroite enceinte, l'évêque voulut prêcher en plein air, malgré sa faible complexion qui le rendait fort sensible à l'action des températures extrêmes. La rigueur du froid, dit-on, paralysa ses bras, et on vit du sang découler de ses doigts.

La querelle des investitures agitait alors l'Église et l'Empire. L'empereur Henri V avait fait prisonnier le pape Paschal II, et prétendait en avoir obtenu la concession du droit en litige. Guy, archevêque de Vienne, s'était trouvé au concile de Latran (1112) où cette grave question avait été débattue. De retour à Vienne, il y convoqua un concile pour que les évêques de France prissent à leur tour la défense des libertés de l'Église. L'archevêque, se trouvant indisposé au moment de la session (16 sept. 1112), pria Geoffroy de le remplacer dans la présidence. Notre évêque accepta cette importante mission [1]; malgré la fièvre dont il souffrait alors, il dirigea les travaux du concile et, de concert avec les autres évêques, il infligea la note d'hérésie à la doctrine qui prétendait qu'une main laïque pouvait conférer l'investiture.

En revenant dans son diocèse, Geoffroy s'arrêta quelque temps à l'abbaye de Cluny où il laissa une haute idée de son mérite et de ses vertus.

Presque tous les hagiographes, à l'exemple du moine Nicolas, ont passé sous silence la part que prit Geoffroy à la fondation de la commune d'Amiens,

[1] Moreri, à l'article des conciles de Vienne, s'est trompé en disant que celui de 1112 fut présidé *par Godefroy, évêque d'Angers*.

comme s'ils avaient partagé l'opinion de Guibert de Nogent, qui ne vit là qu'une tache dans la vie du pontife. Cette omission, qu'elle soit due à un parti pris, à l'ignorance ou à l'oubli, a fait commettre plus d'une fausse appréciation [1].

Au sein de la féodalité toute-puissante, on vit naître, non-seulement dans les grandes cités, mais dans d'humbles bourgades, des espèces de petites républiques, ayant leur législation, leur conseil exécutif, leur justice, leur sceau, leur beffroi. Ces institutions qui, selon les uns, furent une transformation de la ghilde germanique, et, selon les autres, une efflorescence des associations diocésaines de *la paix et trève de Dieu*, furent presque partout, à leur origine, accompagnées de séditions, de troubles et de violences. « Les bourgeois, comme l'a remarqué M. Guizot [2], étaient grossiers, emportés, barbares, pour le moins aussi barbares que les seigneurs auxquels ils avaient arraché leurs droits ». Ne nous étonnons donc pas que le clergé se soit montré hésitant et partagé en face de ces orageux débats. Dans le centre de la France, il garde la neutralité; dans le midi, il est sympathique à la révolution communale; dans le nord, tandis que ces libertés naissantes, si chèrement disputées, trouvent des adversaires dans les évêques de Reims, de Cambrai, de Sens, de Laon, elles obtiennent l'appui du clergé à Noyon,

[1] Bornons-nous à citer CROISET (*Vies des Saints*) : « Voyant tout son diocèse réformé et la discipline séculière et régulière florissante, Geoffroy résolut de se retirer et d'aller passer le reste de ses jours dans la solitude. »

[2] *Histoire de la civilisation en France*. IV, 272.

à Saint-Quentin, à Soissons, à Saint-Riquier, etc. Geoffroy mérita le premier rang parmi ceux qui favorisaient l'essor de nos libertés communales, puisque, pour assurer leur triomphe, il sacrifia, non-seulement l'amitié qui l'unissait à Adam le châtelain, mais encore la tranquillité et le bonheur de sa vie.

C'est M. Augustin Thierry [1] qui a mis le premier en lumière cet important épisode de notre histoire. Aussi lui laissons-nous en ce moment la parole, sauf à revenir plus tard sur certains détails accessoires qu'il a négligés dans son récit.

« Amiens, nous dit-il, cette grande antique cité, n'avait pas moins de quatre seigneurs. L'évêque exerçait les droits de la seigneurie sur une partie de la ville, le comte sur une autre, le vidame sur une troisième, et enfin, le propriétaire d'une grosse tour, qu'on nommait *le Châtillon,* prétendait aux mêmes droits sur le quartier voisin de sa forteresse. De ces quatre puissances, la plus généralement reconnue, mais la plus faible de fait, était celle de l'évêque qui, n'ayant point de soldats, tremblait devant le comte et recevait de ses autres co-seigneurs des injures qu'il ne pouvait leur rendre. Par intérêt, sinon par esprit de justice [2], l'évêque d'Amiens devait donc être favorable à la formation d'une commune qui, au prix de quelques concessions, lui assurerait un appui contre ses trois ri-

[1] *Lettre XIX*e *sur l'histoire de France.*

[2] Tout ce que nous avons dit de Geoffroy prouve assez que c'était l'esprit de justice et non pas l'intérêt qui dominait dans son âme.

vaux, dont elle ébranlerait ou détruirait le pouvoir.

« Le hasard voulut que la dignité épiscopale fût alors occupée par un homme d'une vertu exemplaire, d'un esprit aussi éclairé que le permettait son siècle, et plein de zèle pour le bien général [1]. Sans se laisser épouvanter par les terribles scènes qui venaient d'avoir lieu à Laon, l'évêque Geoffroy comprit ce qu'avait de légitime ce désir d'indépendance et de garantie, pour les personnes et pour les biens. Il céda sans efforts et gratuitement aux requêtes des bourgeois, et concourut avec eux à l'érection d'un gouvernement municipal. Ce gouvernement, composé de vingt-quatre échevins, sous la présidence d'un mayeur [2], fut installé sans aucun trouble au milieu de la joie populaire.....

« La constitution, établie de commun accord par l'évêque et les bourgeois d'Amiens, fut soumise à l'agrément des trois autres seigneurs comme parties intéressées. Le vidame, le moins puissant des trois, y donna son approbation moyennant garantie pour quelques-uns de ses droits et une bonne rançon pour le reste. Mais le comte ne voulut entendre à rien ; il dit qu'il maintiendrait jusqu'au dernier tous les priviléges de son titre, et entraîna dans son parti le châtelain de la grosse tour. Dès lors, il y eut guerre déclarée entre ce parti et celui de la commune. Le

[1] C'est là un *hasard* qui s'est presque toujours perpétué dans le diocèse d'Amiens.

[2] M. A. Thierry confond ici avec l'organisation municipale qui eut lieu sous Philippe le Bel. Voyez Dusevel, *Hist. d'Amiens*, t. I, pp. 415 et 490.

comte d'Amiens était Enguerrand de Boves ou de Coucy, père de ce Thomas de Marle, qu'on a vu figurer dans l'histoire de la commune de Laon. Afin de s'assurer un appui contre ce puissant adversaire, la commune eut recours au Roi et, par l'entremise de son évêque, obtint, à prix d'argent, l'approbation ou, suivant le style officiel, l'octroi de ses règlements municipaux. Quoique le nom du Roi, inscrit en tête de la charte d'Amiens, lui conférât la légitimité, selon le droit public du royaume, Enguerrand n'en tint nul compte, et faisant marcher sur la ville tout ce qu'il avait de chevaliers et d'archers, il entreprit d'en rester maître. Menacés par des forces qui avaient sur eux la supériorité de la discipline, les bourgeois n'eurent d'autres ressources que de se recommander, comme ceux de Laon, au fameux Thomas de Marle, qui était alors en guerre avec son père.....

« La haine qui animait ce dernier contre les gens d'Amiens, lui fit sacrifier ses ressentiments contre son fils ; ils se réconcilièrent et conclurent ensemble un traité d'alliance contre la commune, le vidame et l'évêque. Les terres de ce dernier, soit qu'elles lui appartinssent en propre, soit que ce fussent des domaines de l'Église, commencèrent alors à être dévastées par le pillage et l'incendie.....

« Dépourvus des moyens de conduire un siége, les bourgeois ne pouvaient opposer à ces agressions qu'une résistance purement passive. Le découragement les gagna, et, à la vue de tout ce qu'ils souffraient, l'évêque Geoffroy qui les aimait, fut saisi d'une vive affliction ; il désespéra de la cause à

laquelle il s'était lié, et sentit même s'ébranler la confiance qu'il avait dans la bonté de ses intentions. Cédant aux clameurs des gens de son ordre qui l'accusaient d'avoir excité des troubles qu'il était incapable d'apaiser, il se suspendit lui-même des fonctions épiscopales. Il renvoya à l'évêque de Reims son bâton et son anneau [1] et se retira d'abord au monastère de Cluny, ensuite à la Grande-Chartreuse, près de Grenoble. Il n'en revint qu'à la sommation de l'archevêque de Reims, et lorsque Louis le Gros, déterminé par les plaintes du clergé à faire la guerre à Thomas de Marle, marcha en personne sur Crécy et sur Nogent, et rendit ainsi quelque espérance aux victimes de ce terrible ennemi... »

Reprenons maintenant en détail les circonstances de la vie de S. Geoffroy, qui n'ont pu trouver place dans ce tableau d'ensemble.

Effrayé des troubles qui ensanglantaient la ville d'Amiens, Geoffroy s'était démis de ses fonctions, et avait résolu de consacrer à la solitude le reste de sa vie [2]. Accompagné d'un religieux de l'abbaye de Nogent, il se rendit à la Grande-Chartreuse, en traversant la ville de Laon, où il assista à la dédicace

[1] Guibert de Nogent (*de Vita sua*) dit qu'il renvoya son anneau et ses sandales épiscopales.

[2] Guibert de Nogent, dont l'hostile partialité ne mérite aucune confiance, raconte tout autrement le départ de Geoffroy. « Il lui arriva, dit-il, de consacrer un calice où il avait oublié de mettre du vin. S'étant aperçu, en le buvant, qu'il n'y avait que de l'eau, il s'écria : Quelque grand malheur menace cette église ! Il se détermina alors à quitter son siége, parce qu'il n'était aimé ni du peuple, ni du clergé. » D. Bouquet, t. xii, p. 261.

de l'église (6 septembre 1114)[1]. Le B. Guigues, supérieur du monastère, lui aurait volontiers donné l'habit religieux, s'il n'avait craint de mécontenter l'archevêque de Reims et le Saint-Siége. Bien qu'il fût pénétré d'admiration pour cet humble évêque, qui se soumettait entièrement à la règle austère de saint Bruno, il voulut cependant éprouver jusqu'où pourraient aller sa patience et sa douceur : « N'est-il pas vrai, lui dit-il, que vous avez souvent vendu vos ordinations à prix d'argent ? — Mon père, lui répondit le Saint, je n'ai jamais souillé mes mains épiscopales de cette infâme simonie ; mais je n'en suis pas plus innocent devant Dieu, puisque cent fois je me suis laissé séduire par la flatterie et que j'ai été accessible aux amorces de la louange. » — Le général des Chartreux voyant que Geoffroy avait trouvé occasion de s'humilier là où bien d'autres n'auraient vu qu'un légitime sujet d'indignation, admira intérieurement cette courageuse patience à supporter les injures.

Le 6 décembre 1114, sous l'épiscopat de Pierre de Dammartin, un concile, présidé par Conon, évêque de Préneste, légat du Saint-Siége, s'ouvrait à Beauvais. Le principal but de cette assemblée était de traiter des intérêts de la province ecclésiastique de Reims. On frappa d'excommunication Thomas de Marle, le persécuteur de Geoffroy, et on le déclara déchu des rangs de la chevalerie française, à cause des brigandages qu'il avait commis dans les évêchés de Reims, de Laon et d'Amiens.

[1] P. LELONG, *Histoire du diocèse de Laon*. — D. BOUQUET, t. XII, 270.

Lorsque cette sentence fut connue à Amiens, on envoya des députés au concile de Beauvais, pour se plaindre de la retraite de Geoffroy et solliciter la permission de lui choisir un successeur. Raoul le Verd, archevêque de Reims, leur répondit : « Comment osez-vous formuler une telle demande, vous dont les intrigues et les discordes ont chassé de son siége un évêque qui était le modèle de toutes les vertus ? Où pourriez-vous trouver un élu qui approchât de sa sainteté ? Vous devriez rougir de honte en songeant que vous avez privé le siége d'Amiens d'un prélat si accompli. Qu'avez-vous à lui reprocher ? A-t-il poursuivi des gains sordides ? A-t-il trafiqué des biens ecclésiastiques ?— Jamais, répondirent les délégués. — Eh bien ! reprit l'archevêque, aussi longtemps qu'il vivra, il restera votre pasteur. Ne vous occupez donc plus que de le ramener parmi vous. »

Bientôt après, le concile reçut une lettre que Geoffroy lui adressait de la Grande-Chartreuse. Le saint évêque suppliait ses collègues de le considérer comme démissionnaire d'un siége qu'il se croyait indigne d'occuper. Il s'était toujours efforcé, disait-il, d'enseigner dans toute sa pureté la doctrine de Jésus-Christ, mais ses exemples n'avaient point été en harmonie avec ses instructions. Les Pères du concile versèrent des larmes en écoutant cette missive, dictée par la plus profonde humilité, et renvoyèrent cette affaire au concile qui devait prochainement s'assembler à Soissons.

Cette réunion s'ouvrit le jour de l'Épiphanie de l'année 1115. Par l'ordre de Louis le Gros, les

Pères du concile envoyèrent à la Grande-Chartreuse Henri, abbé du Mont-Saint-Quentin, et Hubert, moine de Cluny, avec des lettres pour Geoffroy et pour les religieux de Saint-Bruno. A ceux-ci, il était enjoint de ne point retenir l'évêque d'Amiens, mais de le renvoyer au plus tôt occuper son siége ; à Geoffroy, on reprochait l'abandon de ses ouailles et on prescrivait un prompt retour. Le pieux pontife, après avoir versé bien des larmes, se résigna à obéir aux ordres du Roi et du concile, et quitta cette austère solitude où il était resté depuis le 8 décembre 1114 jusqu'au commencement du carême de l'an 1115 [1]. Arrivé à Reims le quatrième dimanche quadragésimal, au moment où Conon, légat du Saint-Siége, tenait un concile dans lequel l'empereur Henri V fut de nouveau condamné, Geoffroy, épuisé par les macérations et les fatigues du voyage, ne s'en rendit pas moins tout aussitôt au sein de l'assemblée. Le légat lui reprocha sévèrement d'avoir déserté son siége, d'avoir préféré les soins de sa propre sanctification aux intérêts spirituels de son troupeau, et lui enjoignit de reprendre immédiatement ses fonctions épiscopales. Geoffroy s'empressa alors de retourner à Amiens, où il fut accueilli avec une allégresse unanime [2].

[1] Il n'y passa donc pas *deux ans*, comme l'avance Croiset. — Guibert de Nogent, toujours hostile, dit que Geoffroy fit son voyage à l'aide de six marcs d'argent qu'il avait conservés, en prévision de son retour à Amiens.

[2] Ici encore, Guibert de Nogent est en contradiction avec le moine Nicolas de Soissons. D'après l'abbé de Nogent, Geoffroy aurait été reçu avec autant de regret que de mépris, parce qu'on

Une des premières préoccupations du saint évêque fut de ramener ses diocésains au respect de l'abstinence quadragésimale et de réprimer le nouvel usage qui s'introduisait, dès lors, de faire gras les dimanches de carême [1]. Ayant appris que les uns transgressaient ses ordres et que les autres, tout en s'y soumettant, murmuraient contre sa sévérité, Geoffroy se rendit, le jeudi saint, selon sa coutume, à l'église Saint-Firmin et y prêcha spécialement sur la fatale intempérance de nos premiers parents, dépassée, disait-il, par ceux qui violent la facile loi du jeûne. Ses auditeurs, touchés de ces paroles, se jetèrent à genoux en se proclamant coupables. L'évêque leur enjoignit, comme pénitence, de différer leur communion pascale jusqu'au lundi de Pâques [2].

Un paroissien de l'église Saint-Remi ne voulut point se soumettre à ce délai qu'il considérait comme un affront. Pour ne pas être reconnu de son curé, le vénérable Foulques, il se déguisa sous des habits de femme, et, le jour de Pâques, s'approcha de la sainte Table; mais il fut saisi de violentes douleurs aussitôt qu'il eut reçu la sainte Hostie et contraint de la rejeter avec des flots de sang qui s'échappaient de sa bouche. Frappé de remords, le coupable, avouant son sexe et sa supercherie,

le reconnaissait impuissant à apaiser les troubles politiques qu'il avait suscités, en favorisant l'établissement de la commune. — D. Bouquet, t. xii, p. 261.

[1] Le jeûne des dimanches de carême tomba en désuétude dans divers diocèses de France, entre autres dans celui de Sens. Moléon, *Voyages liturgiques*, p. 314.

[2] Et non pas jusqu'à la Quasimodo, comme le dit De Court, p. 316.

déplora son sacrilége, ce qui produisit une profonde impression sur ceux qui avaient osé s'élever contre les injonctions de leur évêque.

Thomas de Marle et le châtelain Adam désolaient toujours la cité d'Amiens par leurs ravages. Geoffroy, qui ne pouvait opposer à ces oppressions que des prières impuissantes, alla trouver, à Beauvais, l'évêque Yves de Chartres et le supplia d'écrire au Roi pour qu'il rétablît la paix par la force des armes, dans l'intérêt même de sa couronne. Louis le Gros avait reçu des nouveaux bourgeois d'Amiens un tribut considérable, à titre d'affranchissement, et se trouvait, par là même, obligé de faire respecter l'engagement qu'il avait contracté. Déterminé par la lettre d'Yves de Chartres [1], il se rendit à Amiens, mais avec des troupes mal organisées. Geoffroy prêcha devant lui, le dimanche des Rameaux (1115), lança l'anathème contre la garnison du Castillon, et promit le royaume du ciel à quiconque mourrait en attaquant cette forteresse, repaire de crimes et de brigandages [2]. Quand vint le moment où soldats et bourgeois, sous la conduite du Roi, livrèrent l'assaut à la grosse tour, S. Geoffroy se rendit pieds nus près du tombeau de S. Firmin et pria Dieu de faire triompher la cause du bon droit. Ses vœux ne

[1] C'est la 253e de son Recueil. Juret, dans ses observations sur les épîtres d'Yves de Chartres, dit à tort que cette lettre fut écrite pour engager le Roi à venger les injures faites par Guermond, seigneur de Picquigny, à l'évêque Geoffroy et à Adam le châtelain..

[2] Guibert de Nogent, fidèle à son système, traite ce discours de *Catilinaire*. (*De Vita sua*, l. III, p. 517.)

devaient pas être exaucés de si tôt; les troupes d'Adam détruisirent les engins des assiégeants, et le Roi, blessé d'une flèche qui traversa son haubert, fut obligé de renoncer à cette entreprise. Un blocus de deux années put seul réduire le Castillon par la famine, et c'est alors que fut rasée cette orgueilleuse forteresse des comtes d'Amiens. A la prière de Geoffroy, d'après quelques-uns de nos modernes annalistes, on conserva le cachot où avait été martyrisé notre premier apôtre, et ce fut sur cette crypte vénérée qu'Enguerrand de Boves fit bientôt construire l'église de Saint-Firmin-en-Castillon.

Pendant le blocus de la grosse tour, les habitants d'Amiens avaient déposé ce qu'ils avaient de plus précieux au prieuré de Saint-Denis, situé hors des murs de la ville. Un moine de cette maison, dont la piété était fort mal éclairée, crut qu'il ferait une merveilleuse action s'il employait au soulagement des pauvres et au rachat des captifs ces trésors devenus, selon lui, inutiles. Pendant la nuit, brisant une serrure, il s'empara de ce dépôt et s'enfuit. Les religieux, remarquant son absence, en soupçonnent la cause, constatent le vol accompli et sont bientôt harcelés par les réclamations des déposants. Accablés de douleur et frémissant d'indignation, ils courent implorer les conseils et les prières de Geoffroy. Celui-ci calme leur inquiétude et leur fait espérer que le loup ravisseur sera bientôt changé en une brebis docile, qui reviendra prendre sa place au bercail. Après avoir invoqué l'intervention du Ciel, en célébrant les saints mystères, il se rendit au monastère de Saint-Denis, et rencontra en chemin

les religieux qui, pleins de joie, lui apprirent que leur confrère repentant avait rapporté intactes toutes les richesses qu'il avait détournées [1].

Un profond sentiment de la justice guidait toujours la conduite de S. Geoffroy, soit dans les troubles politiques qui agitaient alors la cité d'Amiens, soit dans les plus petits détails de l'administration pastorale. Nous en trouvons une nouvelle preuve dans l'incident suivant où il sut allier la sévérité à la miséricorde.

Au couvent de Saint-Michel, à Doullens, il y avait une religieuse, pleine de simplicité et de vertus, qui avait déjà fait trois fois le pèlerinage de Jérusalem. Un soir, sa supérieure lui ordonna de tenir un flambeau de cire pour l'éclairer pendant le repas. La bonne sœur s'empressa de déférer à cet ordre, mais, par suite d'une maladresse involontaire, laissa tomber à terre le cierge qui s'éteignit. La prieure se mit en colère, frappa la pauvre fille, et, après l'avoir poursuivie de ses injures pendant plusieurs jours, la mit à la porte du monastère. L'innocente victime, alors, alla trouver l'évêque d'Amiens qui lui prodigua ses consolations et lui procura un asile chez une femme honorable, nommée Éremburge, qui demeurait près de l'évêché. Aussitôt Geoffroy écrivit à la supérieure de Doullens pour lui ordonner de se rendre immédiatement, et à pieds, auprès de lui. La mauvaise religieuse obéit à cet appel; mais, comme elle prévoyait les

[1] Ce n'est donc pas à Doullens que furent retrouvés ces dépôts, comme le dit La Mère de Blémur. (*Année bénédictine*, t. VI.)

reproches du prélat, elle donna carrière à son irascibilité et s'emporta tout d'abord en injures contre lui. — Rappelez-vous, lui dit l'évêque, que je tiens ici la place de Jésus-Christ. Je suis votre juge, et c'est en cette qualité que je vous demande compte de la sœur que j'ai confiée à votre garde. — J'ignore ce que vous voulez me dire; je n'ai perdu aucune de mes sœurs. — Je vous parle de cette excellente fille qu'un soir vous avez contrainte à vous éclairer d'un flambeau. N'avez-vous pas eu la cruauté de la chasser de votre monastère pour une misérable vétille? Vous n'avez donc point songé que si cette pauvre délaissée tombait dans le désespoir, que si la misère la poussait à vendre son honneur, vous seriez devant Dieu responsable de sa perte! Je vous ordonne de la chercher partout, pour la faire rentrer dans votre monastère, et jusqu'à ce que vous l'ayez trouvée, je vous condamne à un jeûne absolu.— La supérieure de Saint-Michel parcourut en vain tous les quartiers de la ville. Exténuée de fatigue et de faim, elle retourna le soir à l'évêché, où ses larmes témoignèrent de son sincère repentir. L'évêque alors se laissa toucher, fit appeler la religieuse et la remit entre les mains de sa supérieure, à laquelle il accorda un généreux pardon [1].

Avant de rendre son âme à Dieu, Geoffroy devait être témoin du désastre qui fit de la cité d'Amiens un monceau de cendres et de ruines.

Une nuit que Geoffroy priait devant les reliques

[1] Les *Histoires de Doullens*, par le P. Daire, M. Warmé, l'abbé Delgove.

de S. Firmin, ravi en extase, il se trouva transporté hors de la ville, sur le chemin qui conduit à Saint-Acheul. Soudain, apercevant du côté du midi un char attelé de chevaux ardents et de nombreux cavaliers dont les coursiers vomissaient des flammes sulfureuses, il entend s'entrechoquer les boucliers, les casques et les glaives, et voit tous ces fantastiques guerriers se précipiter vers la cité qu'ils veulent détruire. Geoffroy venait d'imprimer sur son front le signe de la croix, pour mettre en fuite ces horribles apparitions, quand il vit un pontife, l'anneau épiscopal au doigt, une palme à la main, la tête ceinte d'une couronne de lis et de roses, d'où se détachait une croix : — « Je suis Firmin, martyr et premier évêque de cette cité, dit l'apparition. Comme jadis, je suis encore prêt à la secourir au moment du danger. Les prévarications de ton peuple ont allumé la colère du Seigneur : révèle ce que tu viens de voir ; par tes exhortations, tes réprimandes et tes invectives, convertis les pécheurs et implore avec moi la clémence de Dieu. » — S. Firmin remonta aussitôt vers les cieux ; Geoffroy, revenu à lui, vit ses vêtements trempés des flots de larmes qu'il avait versés, ce qui lui fut une preuve de la réalité de sa vision.

En vain notre Saint, docile à ces mystérieux avis, employa-t-il les supplications, les menaces et les promesses pour ramener son troupeau dans les sentiers du bien : on taxait ses récits de visions chimériques, et ce ne fut que trop tard qu'on put apprécier la triste véracité de ses discours prophétiques.

Le 23 août 1115, veille de la Saint-Barthélemy,

d'épaisses ténèbres s'étendirent sur la ville; les feux qu'elles recélaient dans leurs flancs incendièrent les maisons et propagèrent un tel effroi que l'on ne songea même pas à lutter contre l'envahissement des flammes. On voyait de hideux corbeaux planant dans les airs, avec des charbons ardents dans leur bec, et des animaux flottant à demi-consumés dans la Somme. Toute la ville d'Amiens fut détruite, à l'exception de l'église Saint-Firmin, du palais épiscopal et de quelques cabanes de pauvres.

C'est dans le Ponthieu, où il était en cours de visites pastorales, que Geoffroy apprit ces tristes événements; aussitôt il accourut sur le théâtre de ces désolations :—« O mes chers enfants, s'écriait-il, pourquoi n'avez-vous pas cru à mes paroles? Vous eussiez apaisé la colère divine par la sincérité de votre pénitence. Tirez du moins quelque profit de vos disgrâces, en réformant vos mœurs et en reconnaissant la justice du châtiment qui vous a frappés. Si vous agissez ainsi, je vous promets, au nom de Dieu, que la Providence guérira tous les maux qui vous ont affligés. » Cette fois, les Amiénois crurent à sa parole et suivirent ses conseils. Aussi, deux ans s'étaient à peine écoulés que les ravages du passé étaient réparés et que les promesses de Geoffroy avaient reçu leur accomplissement.

Le saint évêque, à mesure qu'il sentait approcher le terme de son existence, multipliait ses œuvres de charité et de miséricorde, redoublant de zèle pour purifier sa vie. Il n'oublia point le monastère du Mont-Saint-Quentin où s'étaient passés ses plus

heureux jours : il lui donna un autel, un calice d'or, et de quoi fournir au luminaire de l'église ainsi qu'à la nourriture des frères et des pauvres.

On eût dit qu'il avait prévu la date de sa mort. Quand il alla visiter Jean, évêque de Térouanne, pour s'entretenir avec lui des misères du temps, celui-ci le conjura d'assister à ses funérailles qu'il considérait comme prochaines ; mais notre Saint lui affirma qu'il le précèderait dans la tombe ; en effet, l'évêque de Térouanne ne mourut que quinze ans plus tard (en 1130).

Entouré de piéges, en butte aux calomnies et aux persécutions, S. Geoffroy, dont le caractère nous paraît avoir été enclin au découragement, songea à aller abriter ses derniers jours sous les silencieux ombrages de la Grande-Chartreuse. C'était là qu'il aurait voulu mourir, loin des discordes politiques qui agitaient sans cesse sa ville épiscopale. Toutefois, il résolut d'aller prendre conseil de Raoul le Verd, archevêque de Reims.

Eudes, abbé du monastère de Saint-Crépin de Soissons, ayant appris que l'évêque d'Amiens traversait le Soissonnais pour se rendre dans la métropole, envoya à sa rencontre et le fit prier de venir célébrer, dans son abbaye, la solennité de la fête patronale (25 octobre). Geoffroy se rendit à cette invitation ; mais, la nuit même de son arrivée, il ressentit les premières atteintes de la fièvre qui devait l'emporter. Dès le lendemain cependant, il voulut se remettre en route : à peine eut-il fait deux lieues qu'il sentit ses forces l'abandonner et fut obligé de s'arrêter dans une métairie qui dépendait de l'abbaye

de Saint-Crépin. Il raconta alors à ses compagnons de voyage le songe qu'il avait eu la nuit précédente. Quatre illustres personnages, vêtus de blanches aubes, disait-il, l'avaient porté dans une église, et là, en présence d'une nombreuse foule éplorée, avaient déposé sur son corps une grande pierre funéraire.

Trois jours après, l'abbé Eudes, qu'on avait averti de la gravité de cet incident, alla visiter ce cher malade et le fit transporter, par eau, jusqu'au monastère de Soissons, où il reçut les derniers sacrements des mains de l'évêque Lisiard de Crépy. Geoffroy dit adieu aux religieux, émit le vœu d'être inhumé dans la salle capitulaire et rendit son âme à Dieu, le 8 novembre 1115, sans que les approches de la mort aient altéré le calme de ses traits.

Lisiard, évêque de Soissons, aurait voulu que Geoffroy fût inhumé dans la cathédrale de Saint-Gervais et Saint-Protais. Mais Eudes, abbé de Saint-Crépin, fit prévaloir les droits de son monastère, qui étaient, du reste, en harmonie avec les vœux du mourant. Le saint évêque d'Amiens fut donc enterré dans la salle capitulaire de l'abbaye.

Parmi les personnages éminents qui assistèrent à ses funérailles, on remarquait Lisiard, évêque de Soissons, Clérembault, évêque de Senlis, Raoul III, abbé de Saint-Médard, et beaucoup d'autres abbés. Comme il avait été impossible à la foule de pouvoir pénétrer dans l'église, pour contempler une dernière fois les traits du défunt, il y en eut qui s'imaginèrent de regarder par les fenêtres, à l'aide d'un haut échafaudage. Des femmes même y avaient pris

place, entre autres l'épouse d'Enguerrand, riche bourgeois de la ville. L'échafaudage se rompit sous le fardeau et fut précipité à terre. On craignait d'avoir à déplorer la mort d'un grand nombre de victimes : personne n'avait eu la moindre contusion. Cet événement fut considéré comme le premier miracle posthume de S. Geoffroy.

ACTES ÉPISCOPAUX.

Afin de ne pas interrompre notre récit par des faits d'un intérêt secondaire, nous avons négligé de relater diverses donations faites par Geoffroy, sa présence à divers conciles, et ses souscriptions de chartes; nous allons mentionner ces divers actes épiscopaux par ordre chronologique.

1105 (26 février). Confirmation de la donation de l'église de Proyart, faite par Robert de Jérusalem, comte de Flandre, au prieuré de Lihons-en-Santerre. (*Spicileg.*, t. VIII, p. 163.)

1105 (28 février). Donation du prieuré de Ligny-sur-Canche, situé dans le comté de Saint-Pol, à l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs de Paris. (*Hist. de l'abbaye de Saint-Martin*, p 349.)

1105. Dans un synode tenu à l'église cathédrale d'Amiens, Geoffroy reconstitue l'abbaye de Saint-Fuscien, que les Normands avaient détruite au IX[e] siècle. Par une seconde charte de 1105, conservée aux Archives du département de la Somme, il confirme la donation qu'il avait faite de l'église Saint-Remi-au-Bois (Notre-Dame de Grâce) à l'abbaye de Saint-Fuscien, ainsi que la donation faite au même monastère par Enguerrand de Boves, d'églises, d'autels et de divers biens. (SALMON, *Notice hist. sur l'abbaye de Saint-Fuscien*, ch. I.)

1106. Étant à Abbeville, il confirme les donations faites

par Guy, comte de Ponthieu, au prieuré de Saint-Pierre et Saint-Paul, qui avait été fondé en l'an 1100. (Ms. de De Court, p, 287.)

1106. Il souscrit la donation de l'église de Condé-sur-Marne, faite par Manassés II, archevêque de Reims, au monastère de Saint-Remi de cette ville. (Marlot, *Metrop. Rem.*, l. II, p. 235.)

1106 (23 septembre). Geoffroy, sur la prière de Lambert, évêque d'Arras, consacre solennellement l'église d'Arrouaise avec Jean de Térouanne. (Baluze, *Miscell.* v, 392.) A cette occasion, Odon, seigneur de Ham, confirme la donation des terres et prairies de Margelles, faite par son père à ce monastère. (Gosse, *Hist. de l'abbaye d'Arrouaise*, p. 20.)

1107 (mai). Il assiste au concile de Troyes où le pape Paschal II vint animer les esprits en faveur de la croisade. Il y confirme sa précédente donation de Saint-Remi-au-Bois à l'abbaye de Saint-Fuscien.

1108. Sur la demande de Baudry, évêque de Noyon, Geoffroy se rend dans cette ville et approuve l'établissement de chanoines réguliers dans l'église de Ham. (*Gallia christ.*, x, 1170.)

1108. Par une charte datée du 8 novembre, il donne quelques autels au monastère de Saint-Arnould de Crépy. (*Ibid.*)

1108. Il confirme à Ressende, deuxième abbesse de Bertaucourt, les priviléges que lui avait accordés son prédécesseur et il en ajoute de nouveaux. Cette charte fut confirmée par le pape Paschal II. (De Court, 295.)

1109. Par une charte adressée à Étienne, prieur de Saint-Acheul, Geoffroy confirme à ce monastère les dîmes de Domart-sur-la-Luce, Enguillaucourt et Hourges, ainsi que la moitié de celles de Plachy et de Dommartin.

1109. Confirmation d'un accord, par lequel le Chapitre d'Amiens cède aux moines de Lihons l'église de Torsincourt [1], en échange d'un revenu annuel de cinq muids de froment. (*Gallia christiana*, ibid.)

[1] Le *Gallia* dénature ce nom en l'écrivant *Fortincourt*. Torsincourt, village aujourd'hui détruit, était situé près de Misery. Voyez De Cagny, l'*Arrondissement de Péronne*, t. II, p. 600.

1109. Institution des chanoines réguliers de Saint-Augustin dans l'église de Saint-Martin-aux-Jumeaux qui, depuis sa fondation, était desservie par des prêtres séculiers. (Daire, *Histoire d'Amiens*, II, 227.)

1110. Anscher, abbé de Saint-Riquier, invite Geoffroy à se rendre à son abbaye pour être témoin des miracles accomplis par les reliques de S. Angilbert. L'évêque d'Amiens y envoie d'abord le prêtre Ingution et s'y rend plus tard. (*Gallia christ.*)

1111. A Montreuil, le 11 juin, translation des reliques de S. Salve. (Monach. Suess.)

1111. Geoffroy donne au prieuré de Lihons l'église de Méricourt-sur-Somme et la moitié des revenus de l'autel d'Harbonnières. (De Cagny, *l'Arrondissement de Péronne*, pp. 238 et 305.)

1113. Souscription à la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Victor de Paris. (Du Breuil, *Antiq. de Paris*, l. II, p. 407.)

1113 (16 août). « Étant à Beauvais, dit De Court, avec le roi Louis le Gros, il a souscrit avec ce prince la charte de confirmation de six mestiers de boulanger que Godefroy de Pisseleu, évêque de ce lieu (Beauvais), faisait à son église et à son Chapitre. »

1113. Geoffroy confirme à l'abbaye de Marmoutier la possession du prieuré de Saint-Denis-des-Prés, situé à Amiens, à la condition que, chaque année, le prieur offrira deux cierges de douze deniers et de l'encens à la collégiale de Saint-Nicolas, le jour de la fête patronale. Il unit de prières les Bénédictins de Marmoutier avec les chanoines de Saint-Nicolas d'Amiens; les premiers s'engageant à célébrer chaque année l'anniversaire de Dreux, évêque de Térouanne, fondateur de la collégiale amiénoise. (Daire, *Hist. d'Amiens*, II, 303.)

1114 (17 avril). Confirmation de la donation faite au prieuré de Lihons, par Otger, prévôt de la cathédrale d'Amiens, de l'autel de Saint-Martin d'Harbonnières et de l'église d'Hangest-en-Santerre. (*Spicil.*, VIII, 171.)

1114 (4 juillet). Il confirme les donations de son prédé-

cesseur en faveur du prieuré de Biencourt, qui appartenait à l'abbaye de Marmoutier. (*Gallia christiana*, x, 1171.)

1114 (septembre). Geoffroy assiste à un concile de Reims et souscrit une donation faite à l'abbaye de Saint-Bertin par Clairembault, archidiacre d'Arras, qui fut depuis évêque de Senlis. (Gousset, *Actes de la province de Reims*, II, 178.)

1114. D'après Guibert de Nogent, il aurait consacré un autel à l'abbaye de Cluny, où il se serait arrêté en se rendant à la Grande-Chartreuse.

1115 (16 juin). Geoffroy tient à Montdidier un synode solennel, où il confirme la donation que le chevalier Hélinand de Montdidier avait faite à Saint-Corneille de Compiègne, des dîmes de Mesviller (Piennes), Erches et Provastre (La Villette, près Rollot). Cette charte a été publiée par M. de Beauvillé. (*Histoire de Montdidier*, I, 498.)

1115 (juillet). Geoffroy souscrit au synode de Châlons, où fut encore agitée l'affaire des investitures et où l'on régla un différend entre les moines de Saint-Vaast d'Arras et ceux du Mont-Saint-Quentin. (Baron., *Annal.*, v, 694.)

1115. Yves de Chartres adresse une lettre collective (la 268e de son Recueil) à Geoffroy et aux évêques de Beauvais, de Châlons et de Senlis. (*Gall. christ.*, *Eccles. Silvan.*, x, 1397.)

Nos anciens bréviaires (1528, 1607, 1667) placent sous l'épiscopat de S. Geoffroy la procession où eut lieu le miracle de l'immobilité de la châsse de S. Firmin. Cet événement n'eut lieu que le 3 août 1137, comme le prouve M. Salmon. (*Hist. de S. Firmin*, p. 179.)

CHRONOLOGIE.

Le moine Nicolas de Soissons nous dit que Geoffroy mourut « le 6 des ides de novembre (8 novembre), à la neuvième heure du jour, âgé de cinquante ans, dans le

cours de sa onzième année d'épiscopat, dans la dix-huitième du règne de Louis le Gros, en l'an 1118 de l'Incarnation ».

Il y a dans ce passage trois assertions contradictoires :

1° La date de 1118 donnée en chiffres positifs;

2° L'indication de la onzième année de l'épiscopat de Geoffroy, ce qui correspond à l'an 1115, puisqu'il fut sacré en 1104, après le concile de Troyes ;

3° La supputation de la dix-huitième année de Louis le Gros, ce qui nous donne l'année 1121, si l'on compte à partir du jour où Louis le Gros fut associé à la couronne par son père Philippe, ou 1126, si l'on prend pour point de départ l'année où il commença à régner seul (1108).

En face de cette triple contradiction, les historiens se sont partagés sur l'époque de la mort de S. Geoffroy.

La date de 1115 a été acceptée par Fleury, Longueval, De Court, le P. Daire, M. Dusevel, le *Gallia christiana*, l'*Art de vérifier les dates* et l'*Histoire littéraire de la France*.

La date de 1118 a été accueillie par Claude Robert, La Morlière, D.Cotron, Moréri, Quatremaires, Viseur, Arnaud d'Andilly, Godescard, André Duval et plusieurs de nos anciens bréviaires.

Notre regretté collègue, M. Fr. Guérard, a publié en 1843, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie* (t. VI), un remarquable travail intitulé : *Notice sur quelques circonstances de la vie de S. Geoffroy et sur l'époque de sa mort*, dont le principal but est de prouver que cet illustre évêque ne mourut qu'en 1121.

Mentionnons encore trois dates qui ne correspondent avec aucune des trois indications du moine Nicolas : celle de 1108, donnée par le Bréviaire de 1667 ; celle de 1116 qui appartient à M. A. Thierry (*Mon. du Tiers-État*, I, 34), et celle de 1127, hasardée par Gazet.

Notons aussi que certains historiens se sont contredits à quelques pages de distance, comme Baronius[1] et l'abbé

[1] Il fait mourir Geoffroy en 1118, tom. V des *Annales*, page 11, et en 1115, p. 611 du même volume.

Rohrbacher [1]. Le *Propre* actuel du diocèse condense ces contradictions en une seule phrase, faisant mourir S. Geoffroy en 1118, la onzième année de son épiscopat. Il eût fallu dire la quatorzième, puisque la date du sacre (1104) reste à l'abri de toute contestation.

Nous croyons qu'il faut d'abord écarter de la discussion le texte du moine Nicolas, attendu qu'il fournit un argument d'égale valeur aux trois opinions qui sont en conflit. Nous remarquerons toutefois qu'il nous paraît impossible qu'un écrivain, ayant été presque contemporain des faits qu'il raconte, ait pu commettre, en quelques lignes, de si grosses erreurs. Il est donc éminemment probable que ce texte a été remanié par un copiste, d'une époque bien postérieure, et qui aura voulu faire de l'érudition chronologique. Après cette phrase du moine Nicolas : *Excessit e vivis... Godefridus, sexto idus novembris, hora diei nona, anno sacerdotii sui undecimo, ætatis quinquagesimo*, le copiste mal inspiré aura ajouté le commentaire suivant : *Regnante Ludovico, Philippi Francorum regis filio, anno regni ejus decimo octavo, Incarnationis autem Verbi millesimo centesimo decimo octavo*. Notre hypothèse est d'autant plus vraisemblable qu'au sujet de l'affaire des moines de Saint-Valery, nous avons reconnu que le texte primitif du moine Nicolas avait dû subir des remaniements et des interpolations. Quoi qu'il en soit, nous allons essayer de démontrer que les dates de 1121 et de 1118 ne reposent que sur de pures hypothèses et des documents apocryphes, tandis que celle de 1115 est basée sur des actes authentiques et des faits incontestables.

Avant tout, résumons en quelques mots la dissertation de M. Guerard. Notre savant collègue, en examinant des copies de titres tirées des archives de la maison de Noailles, relatifs à la commune de Poix, remarqua deux chartes, l'une de 1118, l'autre de 1121, toutes deux souscrites par S. Geoffroy. Apprenant que les originaux étaient conservés aux Archives de l'Oise, il en obtint une copie par

[1] En 1115, dit-il, tom. xv. p. 91 ; en 1118, t. xiv, 614.

l'entremise de M. Graves. M. Guerard en a conclu que notre Saint vivait encore, non-seulement en 1118, mais en 1121, année qui correspond à la dix-huitième du règne de Louis le Gros. Une charte de 1116, par laquelle l'évêque Enguerrand confirme la donation de l'église de Chuignes à l'abbaye du Mont-Saint-Quentin, faite par son prédécesseur Geoffroy, semblait porter un rude coup à ce système. M. Guerard élude la difficulté en supposant qu'Enguerrand aurait usurpé la place de Geoffroy, pendant l'absence de ce dernier, et qu'il souscrivait des chartes à Amiens, tandis que son prédécesseur en souscrivait ailleurs.

L'étude minutieuse que j'avais faite de toutes les circonstances chronologiques de la vie de S. Geoffroy, me prouvant que cet évêque était mort en 1115, je conçus des soupçons sur l'authenticité des chartes qui sont le seul point d'appui du système de M. Guerard. J'écrivis donc à M. Desjardins, le savant archiviste du département de l'Oise [1], pour le prier d'examiner attentivement les deux actes que je suspectais ; le premier, daté de 1118, portant confirmation des biens donnés au prieuré de Saint-Denis de Poix par Gauthier Tyrel ; et le second, daté de 1121, contenant la confirmation des biens abandonnés à cette même église de Poix, par Werzon de Galicuth. Je transcris littéralement la réponse de M. Desjardins :

« Monsieur le Chanoine,

« Si M. Guerard avait eu sous les yeux les deux chartes dont il a publié le texte, et qui sont tirées des Archives de l'abbaye de Saint-Quentin de Beauvais, il n'aurait, je pense, fait aucun fond sur leur autorité.

« L'aspect de la première (1118) donne au lecteur les plus graves soupçons. Elle ne peut soutenir la comparaison avec les chartes épiscopales de la même époque, qui, le plus souvent, très-soignées, en grande écriture, sur de grands parchemins, ont je ne sais quelle majesté. La nôtre

[1] Aujourd'hui archiviste du département de Seine-et-Oise.

est mal écrite, par une main peu ferme, sur un morceau de parchemin d'une grandeur moyenne et mal coupé ! Le texte commence contre le bord supérieur et n'est accompagné de marges ni à droite ni à gauche. Le parchemin est tracé, mais les lignes ne suivent pas le trait. L'écriture ressemble à celle de la fin du XIIe siècle. Ce n'est pas tout, on a fort maladroitement attaché au bas de la pièce un sceau qui n'appartient ni à Geoffroy, ni à aucune des personnes mentionnées dans la charte. Il représente un buste dont la tête est mitrée, avec cette légende : *Sigillum Fulconis a...*

« La seconde charte (1121) est moins grossièrement faite, mais ce n'est point la forme d'une charte épiscopale de cette époque. Elle a la tournure des documents de 1170 à 1180.

« Parmi les titres de la même abbaye, je trouve une magnifique charte de 1118, octroyée par Raoul, archevêque de Reims, et Pierre, évêque de Beauvais, datée de *Reims*, pendant le concile provincial, tenu le 6 octobre; elle est signée de presque tous les évêques de la province. Parmi ces signatures, se trouvent celles d'*Ingeranni Ambianensis episcopi*, et des délégués de l'Église d'Amiens : *Rogeri*, *decani Ambianensis*, *Symonis prepositi Ambianensis*, *Garini*, *thesaurarii Ambianensis*. Cette charte confirme et promulgue un accord intervenu entre les abbayes Beauvaisiennes de Saint-Quentin et de Saint-Lucien. Elle suffit à démontrer qu'en 1118 Geoffroy n'était plus évêque, à plus forte raison en 1121.

Si l'on en croyait les titres du prieuré de Poix, Geoffroy aurait encore été évêque en 1127. A cette date, une charte de Gauthier Tyrel, chevalier, mentionne la présence de « *révérend père en Dieu, monseigneur Godefroy*, *évesque d'Amiens* ». Ajoutez que, pour plus de vraisemblance, cette pièce est en français, et en français du XVIe siècle ! L'écriture, très-contrefaite, est de cette époque. Passe encore, si la pièce était une traduction; mais elle est donnée comme *titre* de fondation, et elle a été enrichie des lanières d'un sceau détruit sans doute par les injures du temps.

« Pour vous édifier davantage, j'ajouterai que le prieuré de Poix est un nid de pièces fausses. Je vous en citerai une écrite au XVe siècle et donnée comme de 1148; une autre datée de 1387 et qui est évidemment de la fin du XVe, sans parler de plusieurs autres qui m'ont paru suspectes. En parcourant le fonds de l'abbaye, j'ai entrevu, dans d'autres dossiers, quelques titres qui ne m'ont paru guère plus authentiques et qui m'ont démontré avec quelle réserve il faut s'appuyer sur les Archives de l'abbaye de Saint-Quentin de Beauvais.

« Agréez, Monsieur le chanoine, l'expression de mes sentiments respectueux et distingués.

« G. DESJARDINS. »

En face d'un pareil témoignage, il devient inutile de suivre M. Guerard dans les habiles hypothèses qu'il a émises pour concilier, à une même époque, l'existence de Geoffroy avec l'épiscopat d'Enguerrand. Remarquons toutefois qu'il avait été entraîné par son système à admettre de véritables impossibilités. Ainsi, dans la présence d'Enguerrand au concile de Reims, présidé en 1119 par le pape Calixte II, et à celui de Beauvais en 1120, il ne voit que la continuation d'une usurpation. Comment les Pères de ces deux conciles auraient-ils pu admettre la présence d'un intrus ? N'y avait-il point parmi eux des évêques qui, réunis au concile de Soissons, avaient écrit à Geoffroy, retiré à la Chartreuse, de revenir au milieu de son troupeau, parce que les saints canons défendent de remplacer un évêque encore vivant, à moins qu'il n'ait été déposé pour inconduite, ou qu'il ne soit paralysé par des infirmités. L'archevêque de Reims n'était-il pas, d'ailleurs, ce même Raoul qui avait répondu aux délégués d'Amiens : « J'atteste Notre-Seigneur que tant que vivra Geoffroy, vous n'aurez point d'autre évêque »

La Morlière a adopté la date de 1118, surtout en raison de la charte de fondation de Poix, dont il avait eu connaissance. Or, cette charte, conservée aujourd'hui aux Archives

de l'Oise, est tout aussi fausse que celle de 1121, comme le prouve la lettre de M. Desjardins. Nous n'avons donc plus ici qu'à nous occuper de quelques autres arguments qui s'appuient sur l'autorité de divers historiens.

Reconnaissons tout d'abord que M. Guerard a tiré un excellent parti, en faveur de l'année 1118, de ce qui concerne le siége et la prise du château d'Amiens. Avec presque tous les historiens modernes, il fixe à la fin de 1114 (l'année commençant à Pâques) la date du siége du Castillon par Louis le Gros; il suppute les deux années de blocus qui précédèrent sa reddition; il rappelle que tous nos historiens locaux attribuent à Enguerrand de Boves et à S. Geoffroy l'érection de l'église Saint-Firmin-en-Castillon sur les ruines mêmes du Château, et il arrive ainsi facilement à l'année 1118, dans le but de combattre l'opinion qui fixe à 1115 la mort de S. Geoffroy. Nous avouons que ces déductions ont une valeur sérieuse et qu'elles constituent une probabilité. Toutefois, nous ferons remarquer que ce blocus de deux années, pour réduire le château par la famine, nous paraît un laps de temps bien considérable. C'est Suger qui, dans sa Vie de Louis le Gros, nous fournit ce détail. Ne peut-on pas se demander si ce n'est point là une habile flatterie de sa part? Un château qui avait résisté au Roi ne pouvait point, décemment, se laisser prendre par des bourgeois en quelques mois : ç'eût été une humiliation pour la royauté; Suger aura peut-être voulu la lui épargner en prolongeant la durée de la résistance du Castel.

En ce qui concerne la fondation, par S. Geoffroy, de l'église Saint-Firmin sur la prison du saint martyr, creusée sous le château, il n'en est question que dans nos historiens locaux et à une date moderne. Nous n'avons pas même besoin de contester cette assertion, puisque Geoffroy, dès le siége du château, en 1115, a pu manifester le désir de voir respecter la crypte de Saint-Firmin, afin que plus tard une église l'abritât; ceci a pu suffire pour qu'on lui ait attribué cette fondation, réalisée seulement après sa mort.

Ne pourrait-on pas encore invoquer, en faveur de 1118,

un autre argument de probabilité qui a échappé à l'érudite sagacité de M. Guerard. Nos lecteurs se rappellent le récit que nous avons fait, d'après le moine Nicolas, de l'incendie qui détruisit la ville d'Amiens. Le pieux hagiographe nous dit qu'il ne resta que le palais de l'évêque, l'église Saint-Firmin et quelques cabanes de pauvres. Comme il ne parle point du château, on pourrait en conclure qu'il était déjà détruit, ce qui nous reporterait à l'année 1117, en admettant l'exactitude de Suger relativement à la reddition de la Grosse-Tour.

Nous reconnaissons qu'il serait difficile de réfuter complétement les deux arguments que nous venons d'exposer et que la date de 1118 conserve pour elle quelques probabilités. Mais, d'un autre côté, nous croyons qu'on doit les considérer comme non-avenues, en face des arguments de presque certitude que nous allons invoquer en faveur de l'an 1115.

1° Après avoir raconté la rentrée de Geoffroy à Amiens, en 1115 (carême de 1114), Nicolas de Soissons ajoute : *Non diu post supervixit*, ce qu'il n'aurait pas dit si Geoffroy était mort en 1118 et surtout en 1121.

2° Le même hagiographe nous apprend que Jean de Commines, évêque de Térouanne, lui survécut quinze ans. Or, comme ce prélat mourut le 27 janvier 1130 (Van Drival, *Vie de S. Jean, évêque de Térouanne*, pag. 88), la mort de S. Geoffroy se trouve par là-même fixée à l'année 1115.

3° Josselin, évêque de Soissons, transféra, au mois d'avril 1138, le corps de S. Geoffroy, qui avait été inhumé vingt-trois ans auparavant (*Gall. christ. Eccl. Suess.*, IX, 358) : détail qui nous donne encore la date de 1115 pour la mort de notre évêque.

4° Il existe une charte, datée de 1116, signée par Enguerrand de Boves, la première année de son épiscopat (*Gall. christ.*, x, 303). A la prière de Raoul, archevêque de Reims, il confirme la donation de l'église de Chuignes faite à l'abbaye du Mont-Saint-Quentin par Geoffroy, son prédécesseur *défunt*.

M. Guerard, pour ne point laisser ruiner son système par cet acte authentique, essaie de démontrer qu'il n'est pas incompatible avec l'existence de Geoffroy, et suppose que, pendant le séjour de notre évêque à la Grande-Chartreuse, le peuple et le clergé d'Amiens auraient pu choisir Enguerrand de Boves pour le remplacer. Les députés d'Amiens, selon lui, se rendirent au concile de Beauvais en 1114, « pour obtenir la confirmation de l'évêque qu'ils avaient élu ». Cette supposition toute gratuite est démentie par le texte du moine Nicolas : « Ils se plaignirent, nous dit-il, d'être privés de leur excellent pasteur (ch. 33). » Si Enguerrand, sans être sacré (par qui l'aurait-il été?), avait voulu jouer le rôle d'évêque dès l'an 1114, les Pères du concile de Beauvais n'auraient pas manqué de protester contre cette intrusion. L'archevêque de Reims, Raoul le Verd, se borna à dire aux députés d'Amiens : « Je prends Jésus-Christ à témoin que, tant que vivra Geoffroy, vous n'aurez jamais d'autre évêque ! » Et ce serait ce même Raoul qui, deux ans plus tard, du vivant de Geoffroy, aurait prié un usurpateur effronté de confirmer la donation de l'église de Chuignes ! Cela est tout aussi invraisemblable que l'explication de ce passage de la charte de 1116 : *Defuncto predecessore nostro*, alors que M. Guerard dit que « l'on considérait comme morts ceux qui étaient entrés en religion ». Il confond ici le langage de la mysticité avec celui des chartes, où n'a jamais été admise cette manière de parler ; d'ailleurs, nous savons que Geoffroy n'a été que l'hôte de la Grande-Chartreuse et qu'il n'y fit aucune profession monastique.

Au mois d'octobre 1116, un moine de l'abbaye de Notre-Dame de Coulombs (diocèse de Chartres) se rendit au village de Saint-Gratien, pour être témoin de la fructification d'un noisetier miraculeux. Afin de donner plus de créance au récit qu'il se proposait d'en faire, le pèlerin demanda une attestation de ce miracle à l'évêque Enguerrand de Boves qui, dans cette pièce, parle de son prédécesseur Geoffroy, *de bienheureuse mémoire* (Mabillon, *Annal. bened.*, v, 620). Donc Geoffroy ne vivait plus dès le mois d'octobre 1116.

6° L'abbaye du Mont-Saint-Quentin, où avait été élevé Geoffroy, conserva précieusement sa mémoire, et dut consigner sa mort comme une date importante pour ses annales. Or, voici comment le Cartulaire de l'abbaye péronnaise, conservé à nos Archives départementales, reproduit le passage de l'obituaire, relatif à S. Geoffroy :

Anno 1115, 8 *nov., obiit Dnus Godefridus eps Ambianensis, Monachus hujus congregationis qui dedit altare de Chuignes, cum minutis decimis in eodem loco, item calicem aureum et multa alia bona pro quo pitancia datur.*

En face de ces témoignages positifs, nous concluons : 1° que la date mortuaire de 1121 est inadmissible ; 2° que la date de 1118, malgré quelques probabilités extrinsèques, doit être écartée ; 3° que celle de 1115 est appuyée sur des faits irrécusables.

RELIQUES.

Eudes, abbé de Saint-Crépin de Soissons, en ensevelissant le corps de S. Geoffroy, se réserva sa ceinture et son peigne épiscopal qu'il porta toujours sur lui, comme de véritables reliques.

Le 5 avril 1138, Josselin, évêque de Soissons, transporta le corps de S. Geoffroy, inhumé depuis vingt-trois ans, de la salle capitulaire de Saint-Crépin-le-Grand dans le chœur de l'église abbatiale, et inscrivit les vers suivants sur la pierre funéraire où étaient reproduits les traits du Pontife :

Gloria pontificum, cleri decus ac monachorum
Forma, gregis dux, exemplar morum, Godefridus
Hic jacet, astra petens octava luce novembris.

On avait sans doute oublié cette translation en 1617, puisqu'à cette époque Jérôme Hennequin, évêque de Soissons, fit faire des fouilles dans l'ancienne salle capitulaire de l'abbaye de Saint-Crépin, et crut un moment avoir

trouvé les restes de S. Geoffroy dans un corps revêtu d'habits pontificaux. Giry et Baillet nous apprennent que, le doute étant survenu, on remit dans la terre ce corps inconnu. Le P. Longueval écrivait en 1734 (*Histoire de l'Eglise gallicane*, t. VIII, p. 317) : « On n'a pas encore découvert le tombeau de S. Geoffroy, quoique les moines de Saint-Crépin aient fait des recherches pour le trouver. »

Il ne faut donc accorder aucune croyance à André Duval lorsqu'il nous dit (Additions à Ribadeneira) : « Ce sacré thrésor a esté emporté avec sa châsse en la royalle abbaye des religieuses de Nostre-Dame, en la même ville de Soissons, où il repose depuis qu'il y a été sauvé de la fureur des Huguenots, avec les autres reliques qui estoient en cette abbaye de Sainct-Crépin. »

CULTE ET LITURGIE.

La sainteté de Geoffroy fut proclamée par ses contemporains ; par Bernard, doyen de l'Église de Soissons, qui composa des vers en son honneur ; par Hugues, abbé de Cluny, etc. Mais elle fut surtout révélée par les miracles qui s'accomplirent sur son tombeau.

Un prêtre de Soissons, se trouvant fort malmené par l'évêque Lisiard, alla conter ses chagrins à un prêtre d'origine normande nommé Robert. Celui-ci le conduisit au tombeau de S. Geoffroy pour y implorer son intercession. A partir de ce moment, le prêtre soissonnais vit complétement cesser la cause de ses ennuis. (NICOL. MONACH. SUESS., cap. III, n° 37.)

En 1125, Enguerrand de Boves, évêque d'Amiens, à l'instance de Raoul de Nesle, donna au monastère de Saint-Crépin les dîmes de l'église de Fresnoy-lez-Roye, en mémoire de Geoffroy. (*Gallia christ.*, IX, 397.)

Le nom de S. Geoffroy est inscrit dans nos anciennes litanies, dans les martyrologes de Rome, d'Amiens ; de Wion, de Ménard, de Bucelin, de Du Saussay, etc. Il est absent du bréviaire d'Amiens de 1528 et du missel de 1529.

Fête double majeure dans le bréviaire Mioland. — Double mineure, dans celui de La Motte. — Double, dans La Martonie et le Propre actuel. — Fête semi-double, dans le bréviaire de Fr. Faure. — Simple, dans le Propre de Saint-Florent. — Mémoire, dans le Propre de Saint-Quentin et les bréviaires de Soissons. Dans tous ces bréviaires, la fête se trouve au 9 novembre, excepté dans le Propre actuel, où elle est transférée au 14 du même mois.

Une rue d'Amiens porte le nom de Saint-Geoffroy.

ICONOGRAPHIE.

Une gravure de Sébastien Leclerc (*Série de vies de Saints*) représente S. Geoffroy accompagné du chien qui mourut empoisonné, après avoir mangé un morceau de pain trempé dans un breuvage qu'on destinait au saint évêque.

Dans les *Fasti Mariani*, on le voit à genoux, priant Dieu de détourner de sa ville épiscopale les fléaux qui la menacent, fléaux qui sont symbolisés par des armées rangées en bataille et des flammes qui tombent du ciel. (GUÉNEBAULT, *Iconogr. des Saints.*)

On suppose, plutôt qu'on ne peut l'affirmer, la présence de S. Geoffroy au portail de Notre-Dame d'Amiens.

Aux Archives de l'Empire, on conserve un sceau de S. Geoffroy (*Coll. Sigill.*, nº 6435), représentant le saint évêque debout, avec cette légende : *Sigillum Geodefrid. Ambianensis epi.* Ce sceau est dessiné dans le 134e volume du fonds de Gaignières, au dépôt des manuscrits de la Bibl. impériale. (DEMARSY, *Armorial des évêques d'Amiens*, p. 3.)

Il ne nous reste plus à signaler qu'un vitrail moderne à Villers-Bretonneux ; un portrait de fantaisie à la chapelle de l'évêché ; et un tableau de M. Crauck, représentant l'établissement de la Commune d'Amiens, où figurent Louis le Gros et S. Geoffroy.

M. Aug. Thierry écrivait en 1853 : « La mémoire de Geoffroy, entourée d'hommages religieux, mériterait bien aussi des honneurs civils. Un jour peut-être on verra s'élever, au milieu d'une des places publiques d'Amiens, la statue de S. Geoffroy, tenant à la main le pacte d'association communale, et, sur le rouleau déployé, on lira ces mots expressifs qui formaient le premier article et qui contenaient tout l'esprit de ce pacte civique : *Chacun gardera fidélité à son juré et lui portera secours et conseil en tout ce qui est juste.* »

Ces vœux patriotiques ne sont pas encore exaucés. Une sorte d'ingrat oubli pèse sur la mémoire du fondateur de nos libertés communales. Son nom, qui devrait être populaire, ne dit rien à l'imagination des masses. Il n'a point de statue en face du beffroi, muet symbole de notre antique affranchissement ; il n'en a point non plus dans nos églises ! Pas une seule de ses reliques ne repose dans notre diocèse ! Pas une seule église, pas une humble chapelle n'est consacrée à celui qui, pendant sa glorieuse existence, a été le père des pauvres, le protecteur des opprimés et le courageux défenseur de la bourgeoisie naissante !

BIBLIOGRAPHIE.

Nicolas, moine de Saint-Crépin de Soissons, a composé la Vie de S. Geoffroy vers l'an 1139. Le texte original est perdu. Surius a publié, en l'abrégeant, cette œuvre que l'auteur avait dédiée à Rohard, doyen de l'Église de Soissons. — On trouve dans le tome LXV des manuscrits de D. Grenier, une autre Vie de S. Geoffroy, par Gillimans, abbé du monastère de Roodecloster (Rouge-Cloître) près de Bruxelles : c'est un abrégé de l'œuvre de Nicolas de Soissons. On n'y trouve aucune allusion au différend de l'abbaye de Saint-Valery. Ce volume contient, en outre, plusieurs commentaires sur les Actes de S. Geoffroy.

Guibert qui succéda à Geoffroy, comme abbé de Nogent, nous a donné sur son prédécesseur divers détails (*de Vita sua*, apud D. Bouquet, t. xi) qui ne concordent pas avec le récit de Nicolas. Il se montre partial et même injuste envers notre évêque, ne pouvant lui pardonner d'avoir favorisé l'établissement de la Commune d'Amiens.

Manuscrits : *Vita S. Hugonis abb. Clun.*, ap. Surium, 29 avril. — *Acta S. Firmini mart.*, ap. Bolland., 25 septembre. — De Court, t. i, l. 2, ch. xxxiii. — *Cartulaire de l'abbaye du Mont-Saint-Quentin* (aux Archives du département de la Somme). — *Cartons* du P. Daire, t. i, p. 61. — Communications de MM. G. Desjardins, archiviste du département de Seine-et-Oise, Martin Marville et l'abbé Pécheur, membres de la Société archéologique de Soissons.

Imprimés : *Concilia*, t. x, p. 738, 784, 797, 801. — Duchesne, *Hist. Franc.*, t. iv, p. 213, 243. — Fleury, *Hist. ecclés.*, t. xiv, pp. 61, 66, 182, 193, etc. — Anciens bréviaires d'Amiens et de Soissons. — Molanus, *de Nat. SS. Belgii*, 8 novembre. — *Manuscrits* de Pagès, t. ii, p. 36. — Dormay, *Hist. de Soissons*, ii, 81, 87. — *Martyrologe gallican*, ii, 843, 1103. — De Sachy, *Histoire des évêques d'Amiens*, p. 103. — Malbrancq, *de Morinis*, iii, 70, 94.— Delettre, *Hist. du diocèse de Beauvais*, ii, 48. — Gorini, *Défense de l'Église*, iii. — H. Hardouin, *Discours*, dans le tome v des *Mém. des Antiq. de Picardie.* — Recueils hagiologiques d'Arnaud d'Andilly, Baillet, de Blémur, Croiset, A. Duval, Giry, Godescard, H. Ménard, etc. — Et les ouvrages de d'Achéry, Baluze, Baronius, de Beauvillé, D. Clément, Daire, Darsy, de Cagny, Gosse, Gousset, Guerard, Longueval, Mabillon, Marlot, Mezeray, Moréri, Quatremaires, Salmon, A. Thierry, etc., cités dans le cours de cette biographie.

S. GÉRAUD,

MOINE DE CORBIE, ABBÉ DE LA GRANDE-SAUVE.

5 Avril. — † 1095.

S. Géraud, qu'on désigne souvent sous le nom de Gérard [1], naquit à Corbie [2], vers l'an 1025 [3]. Ses

[1] Il signe *Geraldus*, ce qui doit se traduire par *Géraud* : la forme picarde est donc préférable à celle de *Gérard* qui est usitée dans la Guyenne. — Nous avons trouvé les variantes suivantes dans les manuscrits et les imprimés : *Geraldus*, *Gerauldus*, *Geraudus*, *Giraldus*, *Giraudus*, *Gerardus*, *Girardus*. — *Gerald*, *Gérad*, *Gérauld*, *Gérault*, *Girald*, *Girauld*, *Girault*, *Giraud*, *Gérard*, *Girard*. — Beaucoup de saints ont porté le nom de *Gérard* ou *Géraud* ; entre autres : un évêque irlandais (13 mars), un évêque de Velletri (7 décembre), un abbé de Brogne (3 oct.), un évêque de Toul (23 avril), un évêque de Potenza (30 octobre), un moine de Saint-Aubin (4 novembre), un moine de Clairvaux 13 juin), un abbé de Clairvaux (16 octobre), un teinturier du Milanais (6 juin), un religieux franciscain de Valence (30 décembre), un archevêque de Brague (5 décembre), un baron d'Aurillac, patron de l'Auvergne (13 octobre), etc.

[2] Molanus a supposé que Géraud était né en Flandre et quelques écrivains de ce pays ont répété son assertion. Aucun doute ne peut subsister devant les attestations de ses deux biographes du XII[e] siècle. *Geraldus Corbeiæ parentibus non ignotis oriundus*, dit le premier. *Fuit in Corbeiæ pago B. Geraldus ex fidelibus parentibus procreatus*, dit le second.

[3] M. Cirot de la Ville le fait naître vers l'an 1015, et Baillet à la fin du règne de Robert le Pieux, qui mourut en 1031. La date de 1025, donnée par D. Rivet, nous paraît la plus probable.

parents, qui étaient d'une condition au-dessus du vulgaire, surent lui inspirer l'amour de la vertu, aussi bien qu'à ses trois frères, futurs moines de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon.

Offert par ses parents, dès son enfance, à la célèbre abbaye de Corbie, il s'y fit bientôt aimer de tous et put échapper à tous les dangers qui environnent l'adolescence. Enfants, jeunes gens et vieillards appréciaient en lui toutes les qualités qui le distinguaient. Sa docilité exemplaire, sa candide modestie le faisaient comparer à l'enfant Jésus, et chacun admirait dans la précoce ferveur de ce jeune chrétien les merveilleux triomphes de la Grâce.

Quand Foulques Ier eut remplacé Richard dans le gouvernement de l'abbaye, on vit la jeunesse de Géraud tenir toutes les promesses qu'avait données son enfance, et la maturité des fruits succéder au parfum des fleurs. Semblable au bon serviteur de l'Évangile, le jeune novice, par un travail assidu, avait centuplé le talent que lui avait confié le divin Maître [1].

L'abbé Foulques, qui avait entrepris la double tâche de relever le temporel du monastère et d'y

[1] M. Cirot de la Ville (*Histoire de la Grande-Sauve*, I, 116), dit de notre novice : « Il fut appliqué à la culture du jardin ; il bêchait la terre, tirait de l'eau, cultivait les légumes nécessaires à la table des moines. » Nous ne voyons qu'une allusion à diverses paraboles de l'Évangile dans le texte d'où le savant professeur de Bordeaux a tiré cette induction. Voici le passage en question du biographe anonyme du XIIe siècle : « Vere quidem unus ex agricolis, quibus vineæ commissa cura Dominicæ, qui fructum Domino suo congruo reportavit in tempore. Talenti etiam commissi die noctuque incessanter meditans lucrum, etc. » N^0^ 3 primæ Vitæ, apud BOLL., 5 apr., p. 414.

faire refleurir une exacte discipline, sentit le besoin de s'adjoindre un coopérateur intelligent et zélé. Géraud qui avait fait son noviciat en même temps que lui, et qui, depuis, avait prononcé ses vœux, devint alors cellérier de l'abbaye de Corbie. Ces occupations extérieures furent loin de le porter à la dissipation : tout en les accomplissant avec zèle, il n'en conserva pas moins la même assiduité à la prière, la même vigilance sur ses moindres actions, le même goût pour la mortification, la même modestie dans sa conduite, la même charité pour ses confrères et les personnes du dehors. Les jeûnes, les méditations et la psalmodie sanctifiaient toujours ses voyages. De retour à l'abbaye, qu'il aimait d'un filial amour, Géraud oubliait tout ce qu'il avait vu dans le monde, et se croyait obligé de redoubler d'austérité pour réparer les légères défaillances qu'il avait pu subir [1].

L'excès des travaux, des jeûnes et des veilles causa à Géraud une névralgie céphalique. Il éprouvait continuellement dans la tête de violentes douleurs, que chaque mouvement et la moindre occupation sérieuse rendaient intolérables. La description que ses biographes nous donnent de cette maladie démontre que le cerveau affaibli se laissait

[1] M. Cirot de la Ville (*Op. cit.*, tom. I, pag. 126) suppose que S. Géraud, par là même qu'il était procureur ou cellérier, fut chargé de porter à Adalbert, archevêque de Hambourg, l'acte de fraternité de prières de l'abbaye de Corbie, et d'y rapporter des reliques de S. Anschaire. Ce n'est pas impossible. Mais, comme aucun texte ne mentionne ce voyage, nous croyons devoir garder à ce sujet le même silence. C'est ce que nous ferons encore dans quelques cas analogues.

dominer par mille imaginations effrayantes. Le pieux cellérier conservait toutefois assez de présence d'esprit pour dissimuler l'âpreté de ses souffrances, que connaissait seul le religieux qui lui donnait en secret des soins particuliers. Quand on s'aperçut enfin de la gravité de sa position, on l'obligea à recourir aux consultations des médecins. L'un pratiqua une incision à la veine frontale, un second eut recours à divers genres de potions, un troisième employa la cautérisation. Aucun remède n'ayant réussi, le patient s'en remit à la volonté de Dieu. Pour mériter ses grâces, il redoublait de charité envers les pauvres; chaque jour, il en recevait trois, leur lavait les pieds, leur servait à manger; après le repas, il se jetait parfois à leurs genoux, et, voyant en eux une image des trois personnes divines, il s'écriait en versant des larmes : « O Trinité sainte, délivrez-moi des maux que je ne puis endurer. Rappelez-vous cette promesse de l'Écriture : *N'importe quand vous m'invoquerez, je dirai : me voici*. Ah! souvenez-vous de votre miséricorde et n'en différez pas l'accomplissement. »

L'abbé Foulques, obligé de se rendre à Rome dans l'intérêt de son abbaye, résolut d'accomplir son projet dans le courant du mois de janvier de l'an 1050. Ayant d'abord proposé à Géraud de faire ce voyage ensemble, il l'en dissuada ensuite, en raison de son déplorable état de santé. Mais le cellérier insista tellement pour accomplir un pèlerinage qui pouvait amener sa guérison, qu'on ne mit plus d'obstacle à son désir.

Le trajet, si difficile alors, devint pour Géraud

l'occasion d'un redoublement de souffrances : car l'exercice du cheval lui rouvrait les plaies de la tête. Le saint religieux, n'ayant pas même la force de soutenir la conversation, se tenait en arrière ; c'est ainsi qu'il pouvait, sans être vu, donner l'aumône aux mendiants et vaquer plus longuement à l'oraison.

Arrivé à l'hôpital Saint-Denis [1], qui servait d'asile aux pèlerins, on pansa ses plaies et l'on put alors constater combien le mal avait empiré. Aussi l'abbé Foulques crut-il devoir conseiller à son compagnon de rester dans l'hospice ou de se faire reconduire à Corbie. « Si j'ai entrepris ce voyage, répondit Géraud, c'est pour arriver au but ; je n'ai fait qu'obéir à vos ordres : aussi supplié-je votre paternité de ne point m'imposer la dure obligation de vous quitter. » Foulques finit par céder à un désir si vivement exprimé, et on arriva bientôt au bas de deux montagnes qu'il fallut franchir à pied, le mont Joux et le mont Bardon qui, plus tard, devaient prendre le nom de *Grand* et *Petit Saint-Bernard*, en l'honneur de S. Bernard de Menthon, fondateur de deux hôpitaux, pour les voyageurs, dans ces lieux désolés.

L'humble pèlerin ajoutait encore des mortifications volontaires aux fatigues de la route et aux cruelles souffrances qu'il endurait. Ce fut pieds nus et la tête seulement couverte d'un capuchon qu'il traversa le mont *Gaudius* [2].

[1] Probablement l'Hôpital-le-Grand, canton de Montbrison, département de la Loire.

[2] Les Bollandistes croient qu'il s'agit ici de Monjovetto, près d'Aoste.

Dès son arrivée à Rome, Géraud se rendit près du tombeau des Apôtres. Que de larmes, que de prières pour obtenir la guérison de son infirmité! Pendant que ses compagnons dormaient, il retournait à la basilique de Saint-Pierre, dont les gardiens s'étaient laissé gagner par ses largesses. Là, il suppliait le Prince des Apôtres, sinon de lui rendre une complète santé, du moins de lui conserver la raison que, dans le paroxysme de ses douleurs, il sentait lui échapper.

Huit jours après, Foulques et Géraud suivirent le pape S. Léon IX qui se rendait dans la Pouille pour pacifier les contrées que ravageaient les Normands, cruels partisans de l'antipape Benoît IX. Nos pèlerins tombèrent entre leurs mains. Géraud qui, selon sa coutume, chevauchait en arrière, fut jeté à bas de sa monture, rudement maltraité et dépouillé de tout l'argent que lui avait confié son abbé. Il lui fallut rejoindre, à pied, ses compagnons arrivés plus vite à l'abbaye du Mont-Cassin, grâce aux chevaux que leur avait rendus un soldat compatissant de la bande du comte d'Aquino.

Richer, abbé de ce monastère, voyant le cellérier de Corbie implorer la protection de S. Benoît, vint augmenter encore sa désolation en lui disant sans ménagement : « Hélas! mon frère, votre maladie est bien dangereuse : un de nos religieux, torturé du même mal, a tant souffert qu'il a fini par en perdre la raison. »

La caravane étant arrivée au Mont Gargan [1], où

[1] Aujourd'hui Monte-Sant-Angelo, à deux lieues de Manfredonia, où se trouvent les ruines de Siponte (ancien royaume de Naples).

se trouvait Léon IX, Géraud invoqua S. Michel, qui rendit ces lieux célèbres par son apparition à un évêque de Siponte. Il s'arrosa la tête des *gouttes sacrées* qui découlent de la roche vénérée ; « mais, s'écrie l'un de ses anciens biographes, ni S. Michel sur sa montagne, ni S. Benoît dans son monastère du Mont-Cassin, ni S. Pierre dans sa cité, n'opérèrent la guérison que S. Adélard se réservait d'accomplir à Corbie ».

S. Géraud aurait désiré déposer l'aveu de ses fautes dans le sein du Père commun des fidèles : mais, comme Léon se trouvait absorbé alors par les travaux du concile de Siponte, il fit sa confession générale à Humbert, archevêque de cette ville, dont les conseils lui donnèrent de nouvelles forces pour chercher, dans la résignation, un salutaire allégement à ses douleurs.

Ordonné prêtre, en même temps que Foulques, des mains de S. Léon (1050), Géraud affronta bientôt les périls du retour et revint à Corbie où il reprit sa vie de fervente régularité. On le voyait célébrer fréquemment la sainte messe ; parfois cependant, sa faiblesse était si grande qu'il n'aurait pu achever les saints mystères, si Dieu ne l'avait soutenu de sa force.

En 1051, S. Géraud fut investi de la charge de sacristain et put bientôt, malgré la persistance de son infirmité, donner de nouvelles preuves d'un zèle que rien ne décourageait.

L'église Saint-Pierre, incendiée sous l'abbatiat de Richard, ne se relevait que lentement de ses ruines ; les troupeaux y pénétraient comme sur une

place publique; les eaux pluviales y séjournaient si abondantes que les canards et les oies y trouvaient des mares pour leurs ébats; un épais fumier tenait lieu de dallage. Malgré la pénurie de la communauté, l'entreprenant sacristain fit activer les travaux; bientôt une nouvelle nef fut entièrement construite, le chœur fut décoré de colonnes et de stalles, la crypte fut déblayée, plusieurs autels furent érigés dans les cloîtres et les lieux réguliers devinrent habitables. C'est alors (27 août 1052) qu'eut lieu la consécration de la nouvelle église, en présence de Lietbert, archevêque de Cambrai et d'Arras, de Foulques II d'Amiens, d'Hélinand de Laon et de Bérold de Soissons. Les reliques, qu'on avait provisoirement déposées dans l'église Saint-Jean, furent solennellement transférées dans celle de Saint-Pierre, au milieu d'un immense concours d'assistants.

C'était en payant de sa personne que S. Géraud avait pu entraîner les fidèles à relever les pierres dispersées du sanctuaire : aussi ses mains, devenues calleuses, portaient-elles les nobles stigmates de ses rudes labeurs. Ses infirmités habituelles n'éprouvaient aucune amélioration. Animé d'une inspiration céleste, il recourut à l'intercession de S. Adélard, et lui fit vœu, s'il l'exauçait, de glorifier son culte et son nom. Peu à peu le mal diminua. Un jour qu'il venait de chanter la messe de chœur [1],

[1] La plus ancienne biographie porte : *Post completam*, et quelques hagiographes ont traduit *après complies*. Le P. Papebroch a eu raison de supposer l'omission de *missam* : car Chrétien, le second biographe du XII[e] siècle, ne laisse pas de doute sur ce

le saint prêtre se prosterne devant l'autel qu'il avait fait dédier à S. Adélard, et s'écrie au milieu de ses sanglots : « S. Adélard ! ami du Christ, prenez pitié de moi, misérable entre tous, qui ai recours à vous ! » Plein de confiance en son puissant protecteur, mais se sentant plus souffrant qu'à l'ordinaire, il va se coucher dans sa cellule. Bientôt il aperçoit, du côté de l'autel qu'il venait de quitter, un globe de feu qui l'inonde de lumière ; les nerfs semblent se tendre et se rompre dans sa tête endolorie, au milieu d'un bruissement extraordinaire : « O S. Adélard, s'écrie-t-il dans son angoisse, secourez-moi ! » Le malade était guéri.

Fidèle à son vœu, Géraud composa des antiennes et des répons pour l'office de S. Adélard, rédigéa un récit de sa vie, d'après le texte trop délayé de S. Paschase Radbert, et aussi quelques autres écrits dont nous parlerons dans un chapitre spécial [1].

Le biographe contemporain de S. Géraud nous rapporte ensuite les deux visions suivantes. Le sacristain de Corbie, pendant son sommeil, se vit transporté au seuil de la chapelle dédiée à S. Michel, où Notre-Seigneur se disposait à dire la messe. Des archanges, des anges et des saints préparaient tout pour la divine liturgie. Quand ils furent tous rangés des deux côtés du chœur, Jésus demanda si

point : *Cum quodam die functus sacerdotio missarum solemnia celebraret.* N° 8.

[1] M. Cirot de la Ville attribue à l'inspiration de S Géraud l'institution des chanoines de la Charité ou *Caritables*. Nous ne trouvons rien dans les annales de l'abbaye de Corbie qui puisse confirmer cette supposition.

tous ceux qui devaient assister à cette messe étaient bien présents : « Nous sommes tous ici, répondit le chœur céleste. »—« Non, répartit Jésus-Christ, il y a un frère qui se tient à la porte et qu'il faut faire entrer. »— Géraud se rendit à cet appel, prit place dans la sainte assistance et écouta la messe de la Toussaint qui commence par ces mots : *Gaudeamus omnes in Domino.* Quand le religieux se fut réveillé, il réfléchit sur cette vision, comprit par là combien il était entré dans les bonnes grâces du Seigneur et résolut de se consacrer encore plus entièrement à son service.

Une autre fois, il se crut transporté dans l'église Saint-Pierre, en face de la croix qui dominait l'arc triomphal entre le chœur et la nef [1]. Les fidèles qui remplissaient l'église avaient les regards fixés sur la sainte image quand, tout à coup, le Sauveur quitta la croix, descendit vers Géraud qu'il appela de son nom, et lui caressa le visage de la main, en disant : « Mon fils, mets ta force et ta confiance dans la puissance du Seigneur. » Après ces paroles, Jésus alla reprendre sa place sur la croix de l'arc triomphal, et cette nouvelle vision confirma notre Saint dans ses sentiments de ferveur et d'espérance.

Une caravane de pèlerins se disposait à partir de Corbie pour la Terre-Sainte. Géraud souhaitait vivement en faire partie ; mais son Abbé l'en détournait, non-seulement parce qu'il appréciait

[1] On sait que l'arc triomphal, décoré souvent de peintures ou de sculptures, est l'origine des jubés qui n'apparaissent qu'au XIVe siècle.

l'utilité de ses services, mais aussi parce qu'il craignait pour lui les périls de la route et les exemples d'autres moines qui s'étaient faits ermites dans le cours de leurs pérégrinations. Cependant Foulques, ne pouvant résister ni à la volonté de Dieu, ni aux sollicitations de plusieurs pieux personnages, finit par permettre à Géraud d'entreprendre ce voyage, mais à la condition expresse qu'il reviendrait à Corbie.

Pendant ce pèlerinage, accompli vers l'an 1073 [1], Géraud visita un bon nombre de sanctuaires renommés, et combla le plus cher de ses désirs en priant sur le tombeau du Sauveur.

Raynier, frère de S. Géraud, avait été élevé comme lui au monastère de Corbie. Les moines de Saint-Vincent de Laon l'avaient choisi pour abbé en 1059. Ayant eu la douleur de le perdre au commencement de l'an 1074, ils voulurent le remplacer par S. Géraud, revenu tout récemment de son pèlerinage. Celui-ci, après avoir longtemps refusé un honneur dont il comprenait tout le fardeau, céda enfin aux sollicitations qui le pressaient. Mais il ne tarda point à regretter d'avoir acquiescé aux instances de l'évêque de Laon : car ce fut en vain qu'il s'efforça de rétablir la régularité dans un monastère où les religieux étaient plus attachés aux biens du

[1] Le *Gallia christiana* et Mabillon (*Ann. ben.*) placent ce pèlerinage en 1076, et font succéder Géraud à son frère Raynier, comme abbé de Saint-Vincent de Laon, à son retour de Jérusalem. Or il est certain, par des actes authentiques, que Raynier était mort en 1074. Géraud est donc allé au plus tard à Jérusalem en 1073 (M. CIROT DE LA VILLE, *Op. cit.*, I, 197.)

siècle qu'aux espérances du ciel. Voyant combien restaient infructueuses ses tentatives pour combattre les désastreuses conséquences de l'avarice, Géraud se rappela l'exemple de S. Benoît abandonnant les moines de Saint-Côme à leur sens réprouvé et, après cinq ans d'inutiles essais, il résolut enfin de quitter Saint-Vincent pour aller vivre dans la solitude.

Un reclus, nommé Ebroïn, autrefois engagé dans la carrière militaire, vivait non loin de l'abbaye. Cinq chevaliers vinrent un jour le trouver, lui adressèrent leur confession et, après avoir déclaré qu'ils voulaient renoncer au siècle, ils implorèrent ses bons conseils. Ebroïn leur ménagea, dans sa cellule, une entrevue avec Géraud dont il recevait souvent les confidences et les entretint de leurs désirs mutuels. Tous résolurent de se consacrer en commun à la vie érémitique, et, sans savoir encore vers quelle solitude ils tourneraient leurs pas, ils se donnèrent rendez-vous à l'abbaye de Saint-Denis, pour prendre le temps de régler chacun leurs affaires.

Les cinq chevaliers dont nous venons de parler et qui devaient si puissamment concourir à la grande œuvre de Géraud, avaient tous un glorieux passé. C'étaient Herloy, frère d'Yves, châtelain de Noyon, qui avait accompagné Philippe Ier dans les guerres de Flandre et de Bretagne; Guy, vassal de l'évêque de Laon; le châtelain Tiezzon, de la maison de Coucy, lequel avait pris part à la bataille de Cassel; Gauthier de Laon, dont la sagesse égalait la bravoure, et Lithier qui visait en toutes choses à la perfection.

Après en avoir obtenu la permission de l'évêque de Laon, de qui il tenait ses pouvoirs abbatiaux, Géraud quitta Saint-Vincent avec deux de ses religieux, Martin et Aleran; ce dernier était son neveu.

Les deux anciens biographes de notre Saint ont gardé le silence sur l'épisode suivant que nous trouvons dans les Actes de S. Arnoul de Pamèle [1]. Ce pieux cénobite, qui plus tard devait devenir évêque de Soissons, vivait alors dans la retraite près de Saint-Médard. Ponce, abbé de ce monastère, en dissipait si follement les biens que les moines irrités procédèrent à une nouvelle élection et forcèrent le reclus Arnoul à se mettre à leur tête (1078). Géraud, passant près de Soissons pour se rendre à Saint-Denis, alla visiter le nouveau supérieur et se lia avec lui d'une étroite amitié. Le roi Philippe Ier, qui avait reçu de l'argent de Ponce pour le nommer abbé, ne pouvait pas être favorable à son successeur : aussi lui donna-t-il ordre de prendre les armes et de conduire à la guerre les vassaux de l'abbaye. Ayant encore moins de goût pour l'épée que pour la crosse, Arnoul se réfugia dans son ancien ermitage, après avoir supplié ses religieux de lui donner Géraud pour successeur : ce qui eut lieu aussitôt [2]. Cette prélature ne devait pas être de longue durée : Ponce mit dans ses intérêts la reine Berthe qui accourut pour faire triompher les prétentions de son protégé. En vain Arnoul fit-il valoir les droits sacrés

[1] Apud BOLLAND. 15 aug , p. 236. — MABILLON, *Act. Sanct. Ben.*, t. IX.

[2] Le Martyrologe gallican s'imagine que S. Arnoul fut abbé de Corbie, et que S. Géraud lui succéda dans cette charge.

de la libre élection : « O reine, s'écria-t-il, croyez-en ma parole ou plutôt l'Esprit-Saint dont je suis en ce moment l'interprète. Si vous chassez l'abbé Géraud du siége qu'il occupe, Dieu saura le venger; et vous aussi, un jour, vous serez exilée de votre royaume; et, dépossédée de la couronne, vous mourrez abreuvée de chagrins et de mépris. » Berthe ne s'effraya point de cette prédiction qui devait cependant avoir un bien triste accomplissement [1]. Elle chassa ignominieusement Géraud qui reprit volontiers sa route, avec Aleran et Martin, vers l'abbaye de Saint-Denis où les attendaient, depuis quelque temps, les cinq chevaliers qui s'étaient débarrassés des soucis de la propriété, en distribuant tous leurs biens aux pauvres.

Plusieurs écrivains [2], s'appuyant sur l'autorité d'Hariulfe et de Lisiard qui nous ont laissé chacun une Vie de S. Arnoul, admettent la certitude des faits que nous venons de raconter; d'autres auteurs [3] contestent l'abbatiat de S. Géraud à Saint-Médard de Soissons, en faisant remarquer qu'on ne saurait raisonnablement expliquer le silence de ses biographes à ce sujet. Nous inclinons d'autant plus vers cette dernière opinion qu'il n'est guère probable que Géraud, quittant Saint-Vincent de Laon pour vivre en ermite, ait changé si subitement

[1] Berthe, répudiée par son mari, fut exilée à Montreuil-en-Ponthieu où elle mourut misérable.

[2] Les Bollandistes, MABILLON, les auteurs du *Gallia christiana*, D. COCQUELIN, M. l'abbé CIROT DE LA VILLE, etc.

[3] Dom WYARD, Hugues MÉNARD, DU LAURA, auteur d'une Histoire manuscrite de la congrégation de La Sauve, citée par M. Cirot, etc.

d'avis et oublié la promesse qu'il avait faite aux cinq chevaliers picards. D'un autre côté, l'exactitude historique d'Hariulfe, copié servilement par Lisiard, ne doit pas inspirer une confiance absolue, ainsi que nous avons eu plus d'une fois occasion de le faire remarquer en ce qui concerne les annales hagiologiques de Saint-Riquier. Si l'on admet l'abbatiat de Soissons, il faut du moins reconnaître qu'il aurait été de bien courte durée, puisque les chevaliers qui attendaient Géraud à Saint-Denis ne paraissent pas avoir été prévenus de ce contre-temps; et il est tout à fait impossible de croire avec Baillet que « Géraud vécut *pendant quelques années* sous la discipline de l'abbé S. Arnoul », puisque ce dernier ne fut élu qu'en 1078, et que, l'année suivante, Géraud prenait possession de la Grande-Sauve.

Quoi qu'il en soit de la vérité de cet épisode, les neuf voyageurs [1], qui ne paraissent pas avoir eu d'idée bien arrêtée pour le choix de leur solitude, entreprirent divers pèlerinages, après avoir vénéré les reliques du premier pontife de Paris. C'est ainsi qu'ils visitèrent successivement Sainte-Croix d'Orléans et le tombeau de S. Martin à Tours. Là, ils rencontrèrent d'autres pèlerins qui revenaient de Rome et refusèrent les offres, par eux faites, de terres et de biens pour l'établissement d'un monastère.

En arrivant à Poitiers, ils assistèrent à l'entrée de Guillaume VIII, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, qui les interrogea sur le but de leur voyage. Édifié

[1] S. Géraud, les cinq chevaliers, le reclus Ébroïn, le moine Martin, et Alcran, qui devint troisième abbé de la Grande-Sauve.

des réponses de S. Géraud, le duc s'empressa de lui offrir les terres qu'il voudrait choisir dans sa province. Raoul, prévôt de la justice de Bordeaux, ayant signalé une forêt nommée *Sylva major* [1], entre la Garonne et la Dordogne, lieu qui lui paraissait convenir aux desseins des pèlerins, Guillaume les fit conduire dans ces parages incultes où l'on ne pouvait pénétrer qu'en se frayant un chemin à l'aide de la hache.

Sur les ruines du château d'Hauteville se trouvait un oratoire en terre, dédié à la Vierge, et depuis longtemps abandonné. L'existence de ce sanctuaire et l'horreur même de cette solitude fixèrent aussitôt le choix de Géraud qui prit possession de cette retraite le 28 octobre de l'an 1079, jour de la fête des saints apôtres Jude et Simon [2]. Plus d'une difficulté entrava cette nouvelle fondation bénédictine, qui devait bientôt devenir le siége d'une si importante congrégation. Écoutons Géraud nous raconter lui-même ses soucis et ses démarches [3] : « Lorsque je fus

[1] La Sauve-Majeure ou Grande-Sauve est dans le canton de Créon, à six lieues de Bordeaux. On l'a désignée sous les noms de *La Saulve*, *La Seauve*, *Seauve-Majour*, *La Saulve-Majeure*, *La Seoube*, etc. Sa situation entre deux larges rivières l'a fait surnommer l'*Entre-deux mers* (*inter duo maria*). Nos aïeux, comme les Hébreux, donnaient le nom de mer à une nappe d'eau un peu considérable.

[2] « Les habitants de ce pays, disait Dom Wyard vers 1685 (*Histoire de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon*, p. 167), ont encore aujourd'hui une vénération singulière pour le jour que S. Gérard arriva en ce lieu, lequel fut le 28 octobre 1079. »

[3] Nous empruntons à M. Cirot de la Ville la traduction de cette pièce qui fait partie du petit Cartulaire de la Grande-Sauve, manuscrit du XIII[e] siècle, conservé à la Bibliothèque de Bordeaux,

arrivé, avec mes compagnons, à la Grande-Sauve, au lieu appelé autrefois Hauteville, et que nous eûmes décidé d'y demeurer, nous en cherchâmes les possesseurs, afin d'en obtenir la permission d'y habiter. Il y avait un homme nommé Auger de Rions, à qui appartenait une moitié du fonds ; l'autre moitié se partageait entre plusieurs propriétaires. Mais Auger seul avait droit de justice et recevait les dîmes. Cet Auger, poussé comme par une inspiration divine, nous donna toute la partie du fonds dont il était le maître. Olivier de la Tour et ses frères Guillaume de Guilfrand et Arnauld, Ostende et Bonafoux de Saint-Severin, et plusieurs autres seigneurs qui en avaient aussi leur part, nous en firent donation. Parmi eux se trouvait une dame nommée Ermengarde de Guîtres, qui nous offrit la sienne. Mais, dans cette part, elle avait donné habitation à un religieux du monastère de Maillezais qui voulait vivre en reclus, pour y demeurer tant qu'il voudrait. Après y avoir fait un court séjour et s'y être construit un oratoire en terre, ce lieu lui déplut et il alla demeurer ailleurs, abandonnant l'oratoire qu'il s'était fait. Lorsqu'il eut appris que le fonds nous avait été donné, et que sa portion n'avait pas été exceptée, il alla trouver Drogon, son Abbé, et lui fit part de ce qui se passait. L'Abbé vint au concile qui se tint alors à Bordeaux (1080), et porta plainte de ce que nous avions usurpé les possessions de son Église. Nous qui avions renoncé à nos biens, et qui aimions mieux tout quitter que de rien conserver par un procès, nous priâmes, pour le bien de la paix, Dom Aimé, légat de Rome, et Guillaume,

d'illustre mémoire, duc d'Aquitaine et comte de Poitou, dont le conseil et le secours nous avaient fait arrêter dans ce lieu, d'obtenir de l'abbé de nous céder, sans litige, sa petite portion dont il ne tirait aucun avantage, et qu'il devait préférer voir habitée par des hommes qui serviraient Dieu que par des bêtes sauvages. L'Abbé, sollicité par eux, par plusieurs évêques et autres hommes de bien, répondit qu'il ne pouvait faire ce qu'on lui demandait sans le consentement des religieux de son monastère. Alors, Dom Aimé se rendit avec lui à Maillezais, emmenant aussi l'un de nos moines appelé Lithier. Après avoir réuni tous les frères en Chapitre, en présence de l'abbé Drogon, il leur présenta notre demande qu'ils rejetèrent d'abord. Mais, enfin, vaincus par cette raison qu'il n'y avait pas de charité à nous refuser, pour le service de Dieu, une chose dont ils ne retiraient aucune utilité, ils donnèrent leur consentement. C'est pourquoi l'abbé Drogon, avec le consentement de ses religieux, se désista de ses réclamations sur le fonds qui nous avait été donné et nous le céda libre de tout droit, en présence du cardinal Aimé, de ses chapelains Ligérius et Artalde, et de notre moine Lithier, avec son serviteur Erluin. »

Une nuit que S. Géraud priait Dieu de lui faire connaître si sa fondation lui était agréable, il se laissa aller au sommeil et aperçut du côté de l'Orient un char traîné par deux bœufs. Soudain les deux bœufs se métamorphosent en un seul cheval; enfin, le coursier fait place à Notre-Seigneur attaché à une grande croix lumineuse dont le pied

touchait la terre et dont le sommet atteignait les cieux. Après avoir adoré cette vision, le Saint se réveilla et comprit que Dieu approuvait le voyage qu'il avait entrepris et le terme qu'il y avait mis. Ce fut à cet endroit que, plus tard, il éleva l'église du monastère.

Les cinq chevaliers picards, qui portaient encore l'habit laïque, avaient fait vœu jadis d'entreprendre le pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle. Quand, avec la permission de l'abbé, ils eurent accompli leurs promesses, ils revinrent à La Sauve et prirent alors l'habit de S. Benoît [1].

Le 11 mai 1081, les religieux, au milieu de la forêt qu'ils avaient commencé à défricher, posèrent la première pierre du monastère, et le dédièrent à Notre-Dame et aux apôtres S. Simon et S. Jude. « La tradition rapporte, dit M. Cirot de la Ville (t. I, p. 273), que S. Gérard abattit un grand nombre de chênes qui occupaient le lieu où il voulait bâtir, seulement en les touchant avec un morceau de fer plat et épointé. Cette tradition est appuyée par le soin avec lequel on conserva depuis, parmi les reliques, ce fer garni d'un manche d'agate et enchâssé dans de l'argent doré, sous le nom de *couteau de S. Gérard.* »

Les vertus du saint Abbé, son aspect angélique, la pureté de ses mœurs, la ferveur de ses prières, l'éloquence de ses instructions impressionnèrent

[1] Ce premier exemple de dévotion au saint apôtre de l'Espagne fut l'origine de l'usage que notre Saint établit dans la suite de prendre La Sauve pour point de départ de ce pèlerinage. (CIROT DE LA VILLE, *Op. cit.*, I, 271.)

vivement les populations qui vivaient aux alentours. On les vit se civiliser peu à peu et accourir se confesser à Gérard qui leur imposait pour pénitence de jeûner le vendredi et de faire maigre le samedi, ce qui prouve qu'à cette époque l'abstinence de ce dernier jour n'était pas encore obligatoire dans le diocèse de Bordeaux.

Un des savants les plus distingués du midi de la France, M. l'abbé Cirot de la Ville, professeur à la faculté de théologie de Bordeaux, a publié, en 1845, l'*Histoire de l'abbaye et congrégation de la Grande-Sauve*, où il a fait une large place à la vie de son fondateur. Ayant sous les yeux les deux Cartulaires de l'abbaye, une histoire manuscrite du monastère, par le bénédictin Du Laura, et d'autres documents conservés dans les dépôts publics de Bordeaux, il a pu ainsi suppléer au silence des deux anciens biographes de S. Géraud, en ce qui concerne divers points de son administration. C'est à ce remarquable ouvrage, dont nous avons cru devoir relever quelques erreurs, précisément à cause de l'autorité dont il jouit à bon droit, que nous allons emprunter les détails suivants.

Le petit Cartulaire de la Grande-Sauve a conservé le récit que fit S. Géraud des faveurs qu'il obtint de l'archevêque de Bordeaux. « J'allai trouver, dit-il, Dom Josselin, archevêque de Bordeaux, dans le diocèse duquel était situé l'alleux dont j'ai parlé, pour solliciter ses bienfaits. Par l'intervention du duc d'Aquitaine, il accorda au monastère commencé une liberté entière ; de sorte que, ni lui, ni personne après lui, archevêque, archidiacre ou archiprêtre, ou de toute autre dignité quelconque, ne pût avoir

droit et possession sur ce monastère. Il le voulut ainsi afin que les moines qui y vivraient pussent, exempts de toute inquiétude, être tout entiers au service de Dieu. Il établit encore, à la prière de Guillaume VIII, que si jamais, par les desseins de Dieu, une ville se formait, l'archevêque ni aucun de ses ministres n'y aurait autorité, ni sur les clercs ni sur les laïques, mais que toutes choses seraient remises à la disposition de l'abbé ou de sa congrégation. Il pourvut aussi, pour son avantage et le nôtre, à ce que, lorsqu'il serait nécessaire, nous n'eussions pas besoin de recourir à l'archevêque, excepté pour la consécration de nos églises, les Ordres sacrés et le Saint-Chrême. Et ces constitutions, il les confirma dans un concile qui se tint bientôt après. »

Il s'agit ici du concile ouvert à Bordeaux le 9 octobre 1080, où furent condamnées les doctrines de Bérenger. Le duc d'Aquitaine exposa aux évêques réunis qu'il affranchissait les bénédictins de la Sauve de toute puissance laïque; qu'ils auraient droit de comté et de justice; que tout voyageur qui serait en la compagnie d'un moine serait défendu contre toute attaque ou injure; enfin que le droit d'asile serait attribué, non seulement à l'église, mais à l'alleux tout entier.

Géraud, voyant assuré l'avenir de son œuvre, placée sous la juridiction exclusive du Saint-Siége, voulut alors se démettre de l'abbatiat. Mais Aimé, légat du souverain Pontife, qui assistait au concile, lui enjoignit de rester à son poste.

La réputation du saint Abbé lui attira bientôt de

nombreux disciples, parmi lesquels on distinguait le chevalier Arnaud, captal de la tour de Castillon en Médoc; Raymond Mangot de Madirac qui, à un âge très-avancé, renonça au monde; Raymond Guillaume de Génissac, qui tenait un des premiers rangs dans la noblesse du pays; Achelin, archidiacre de Bordeaux, etc. De nombreux seigneurs des environs confièrent à Géraud l'éducation de leurs enfants; mais il y eut d'autres personnages qui, loin de lui accorder leurs sympathies, lui suscitèrent de graves embarras. Le fondateur de la congrégation de La Sauve va nous les raconter lui-même : « Longtemps après que j'eus commencé les édifices de notre monastère, comme un peuple nombreux rassemblé de diverses contrées s'était construit des habitations sur nos terres, je résolus de bâtir une église en l'honneur de S. Pierre, afin qu'on y pût entendre l'office divin. Mais à peine Bernard d'Escoussans eut-il appris que nous avions jeté les fondements de cette nouvelle église, qu'il commença, avec ses frères, à nous chercher querelle, disant qu'une partie de la terre que nous avions destinée à ce bâtiment n'avait jamais appartenu à Auger de Rions, mais qu'elle dépendait de leur terre allodiale contiguë à la sienne.... Nous fîmes tous nos efforts pour terminer cette affaire sans procès et priâmes plusieurs fois Bernard et ses frères de nous laisser jouir en paix de ce qui était effectivement à nous et qu'il nous disputait injustement. Mais nos prières furent inutiles, aussi bien que celles de plusieurs personnes de distinction. Enfin Auger de Rions, résolu de soutenir sa donation à quelque prix que ce fût,

voyant qu'on ne gagnait rien par tant de soumissions et de remontrances, les appela en justice, et il fut ordonné qu'ils videraient cette querelle par l'épée. Cette sentence fut acceptée de part et d'autre, et même Auger l'avait sollicitée. Mais nous qui désirions la paix par-dessus tout, et qui ne voulions pas que le sang fut versé à cette occasion, nous priâmes Guillaume d'Amanieu, puissant seigneur et notre ami dévoué, dont ils étaient les vassaux, d'apaiser leur colère et de les amener, s'il le pouvait, à la paix. Les ayant en effet réunis, à un jour indiqué, avec plusieurs barons du pays, à Saint-Christophe de Donzac, nous nous y trouvâmes aussi pour prier les frères d'Escoussans de nous faire donation de leur part et leur offrir pour toujours participation aux prières et aux bienfaits du monastère. Tous ceux qui étaient présents s'étant écriés que c'était juste et salutaire, ils donnèrent leur consentement, à condition qu'Auger leur cèderait d'abord à eux-mêmes la partie qu'ils réclamaient. Auger céda après bien des sollicitations, et les frères d'Escoussans ratifièrent leur donation ensuite dans l'église de la Sauve. »

Les droits territoriaux furent de nouveau troublés par Ocent de Cursan; un arbitrage d'amis communs se prononça en faveur du monastère. Ce fut à l'occasion de ces persécutions que se forma une société de onze chevaliers, dont le chef était Othon, neveu du duc d'Aquitaine; ils prirent le nom de *Défenseurs et Protecteurs de l'abbaye de Notre Dame de La Sauve.* S. Géraud, pour leur témoigner sa reconnaissance, signa la charte suivante : « Nous étant assemblés, nous avons résolu de dire une

oraison particulière à chaque heure de l'office divin; de chanter, à chaque office de nuit, cinq psaumes et de dire aussi chaque jour une grand'messe pour la santé et prospérité de nos défenseurs. De plus, nous les avons faits participants de toutes nos bonnes œuvres et de nos aumônes. Dès que nous apprendrons que quelqu'un d'entre eux est décédé, nous ferons sonner nos cloches et nous chanterons une absoute pour le salut de son âme. Chaque prêtre dira une messe à la même intention, et ceux qui ne seront pas prêtres réciteront cinquante psaumes. Enfin, nous l'inhumerons dans notre cimetière et lui rendrons tous les honneurs funèbres que nous avons accoutumé de rendre à nos confrères, au rang desquels nous les mettons. »

Plusieurs voisins, qui firent preuve de tracasserie, d'injustice ou de cruauté envers l'abbaye, sentirent la main de Dieu s'appesantir sur eux. Quelques-uns éprouvèrent un véritable repentir, réparèrent leurs torts et finirent leur vie purifiée au sein même de l'abbaye.

S. Géraud ajouta à la règle de S. Benoît des constitutions particulières qui ne nous sont point parvenues, mais dont on retrouve l'esprit dans les chartes de La Sauve et des prieurés qui en dépendaient. De plus, il régla sagement l'exercice de la justice sur les habitants qui étaient venus peu à peu se grouper autour du monastère. Le premier officier, qui prenait le titre de *prévôt* ou *seigneur de la ville*, était l'hôtelier du monastère, secondé par un prévôt laïque. Au nombre des priviléges dont jouissaient les sujets de l'abbaye, nous voyons figurer l'exemption

des impôts dus au Roi et aux seigneurs, ainsi que l'exonération du service militaire.

Parmi les œuvres les plus importantes de S. Géraud, nous devons signaler une association de prières avec un bon nombre d'abbayes; des défrichements de forêts; des exploitations de carrières; des constructions de routes et de fours banaux; l'établissement d'un marché hebdomadaire et d'une foire annuelle; la fondation d'un couvent de femmes, non loin de La Sauve, et d'une vingtaine de prieurés en France [1], en Espagne et en Angleterre.

Les deux anciens biographes de S. Géraud nous racontent les miracles suivants, accomplis pendant sa vie.

Un habitant du diocèse de Limoges avait un enfant dont les pieds étaient tortus et difformes. Il invoqua pour lui le pieux Abbé dont la sainteté était connue dans ces contrées. « O Géraud, s'écria-t-il, si ce qu'on dit de vous est vrai, délivrez ma famille de cette affliction ! » Soudain l'enfant fut

[1] La Picardie comptait trois prieurés dépendant de la congrégation de la Grande-Sauve, fondés par S. Géraud : 1° Saint-Remi de Gizy, 1072 (canton de Sissonne) ; 2° Saint-Léger-au-Bois, 1083 (canton de Ribécourt) ; 3° Saint-Paul-au-Bois (canton de Blérancourt). Le prieuré de Sainte-Preuve (canton de Sissonne) ne fut fondé qu'en 1115. — Il y eut, à diverses époques, trente-trois fondations de prieurés dans le diocèse de Bordeaux ; onze dans celui d'Agen ; neuf dans celui de Périgueux ; cinq dans celui d'Aire ; deux dans ceux de La Rochelle et de Reims ; un dans ceux de Châlons, d'Orléans et de Sens. — La congrégation posséda en outre le monastère de Notre-Dame de la Pomarède, dans le diocèse de Cahors, et l'abbaye de Saint-Denis de Broqueroie, dans l'ancien diocèse de Cambrai. — Voir l'*Histoire de l'abbaye de la Grande-Sauve*, t. II, quatrième partie.

guéri, et son père le conduisit à la Grande-Sauve pour y témoigner toute l'ardeur de sa reconnaissance.

Un moine de Saint-Père de Chartres avait souvent prié Dieu de lui ménager l'occasion de voir Géraud avant sa mort. Un jour, traversant la Manche pour se rendre en Angleterre, il fut assailli par une violente tempête ; le vaisseau se brisa, et tous les passagers furent engloutis dans les flots. Après avoir passé vingt-quatre heures entre la vie et la mort, le moine de Chartres se souvint de l'abbé de la Grande-Sauve. « O Géraud, s'écria-t-il, saint serviteur de Dieu, que j'ai tant désiré voir, si vous pouvez quelque chose auprès de lui, ayez pitié de moi et prêtez-moi secours ! » Aussitôt après, un navire traversa ces parages et recueillit le naufragé qui, plus tard, alla exprimer sa gratitude à celui qu'il croyait être son sauveur.

Quatorze voleurs, bien armés, s'étant imaginé, d'après des bruits calomnieux, que S. Géraud amassait des trésors, pénétrèrent la nuit dans l'abbaye. Au premier coup de cloche qu'on sonna pour les matines, tous tombèrent à terre, aveuglés et paralysés. On les trouva le lendemain dans ce piteux état et très-contrits de leur crime. Les prières de Géraud leur rendirent la vue ; les coupables en furent tellement touchés qu'ils se convertirent complétement, se firent religieux et moururent chrétiennement dans le monastère.

Guillaume Séguin d'Escoussans se rendit un jour à l'abbaye pour réclamer la communication de certaines chartes où il espérait puiser de nouveaux

prétextes pour vexer les religieux. Mais, en prenant connaissance d'un document écrit par S. Géraud, il sentit fondre sa haine et devint dès lors un des bienfaiteurs de la communauté.

En 1094, la peste ravageait l'Aquitaine, et les populations affluaient à Limoges pour invoquer S. Martial. Géraud, qui se dévouait aux soins des pestiférés, assista dans la capitale du Limousin à la translation des reliques du saint évêque. Il en porta une à son prieuré de Sémoy, près d'Orléans. Là, au moment où l'évêque de Clermont consacrait l'autel qui devait s'enrichir de ce précieux dépôt, un chevalier, qui venait d'injurier S. Martial, fut soudain couvert de lèpre et perdit en même temps la vue et la raison. De vives supplications adressées à Géraud, avec un sincère repentir, délivrèrent le blasphémateur de cette triple affliction [1].

De tous côtés on allait à La Sauve implorer l'intercession du saint Abbé qui, par ses prières, guérissait les fièvres et d'autres maladies, trouvant là occasion d'entreprendre aussi la cure des âmes. Des pèlerins emportaient de la poussière du tombeau que Géraud s'était préparé de son vivant, en saupoudraient de l'eau qu'ils buvaient et se trouvaient soulagés dans leurs maladies. D'autres obtenaient le même résultat en mangeant du pain bénit par le saint Abbé.

« Ce que nous pouvons mettre encore au rang des prodiges, dit M. le chanoine Cirot de la Ville, c'est la confiance qu'on avait en ses prières. On le

[1] *Vita S. Martialis*, apud Boll., 30 junii, p. 561.

sollicitait de toutes parts. Aimé, qui avait succédé à Josselin dans l'archevêché de Bordeaux, vers l'an 1090, confirma toutes les dotations qui lui avaient été faites dans son diocèse et mit encore sous son autorité une petite église de Saint-Loup (aujourd'hui Saint-Loubès), *afin d'obtenir en retour une récompense éternelle*. Odon, abbé de Saint-Jean-d'Angély, vint à la Grande-Sauve afin d'assurer à son monastère le précieux souvenir de notre Saint devant le Seigneur. Du fond de son désert, S. Etienne de Muret lui écrivait : « Appelez la miséricorde de Dieu sur de pauvres pécheurs qui, effrayés de la rigueur de la justice divine, travaillent avec crainte et tremblement à se rendre Jésus-Christ propice au grand jour de ses vengeances. » S. Aléaume, moine de la Chaise-Dieu, le suppliait de l'aider par ses prières à entretenir la ferveur dans l'abbaye qu'il venait de fonder à Burgos. S. Hugues de Cluny le conjurait de donner sa bénédiction à ses œuvres. Les Chapitres de Sablonceaux, de Notre-Dame de Laon, de Saint-Étienne et de Saint-Caprais d'Agen, les chanoines de Bayonne, de Dax et d'Auch n'avaient qu'un même sentiment de vénération pour lui, qu'un même langage pour l'exprimer : « Homme de Dieu, père vénérable, vrai prophète du Seigneur, intercédez pour nous auprès de notre Dieu, faites-nous part des ordres divins qu'il vous révèle, et nous vous obéirons. » — « C'est par vous et par ceux que vous avez formés, lui disaient Séguin de Rions et Blanche de Génissac, que nous espérons obtenir le secours de la bienheureuse Vierge Marie. » Enfin, les religieux de Saint-Paul de Rome, de Saint-Pierre

de Pavie, du Mont-Cassin, et en particulier les congrégations de Brantôme, de Saint-Florent de Saumur, de Sainte-Foi de Conches, se félicitaient d'avoir auprès de Dieu un aussi puissant intercesseur, qui semblait puiser à son gré, dans les trésors célestes, pour les répandre sur toutes sortes de besoins, les grâces spirituelles et temporelles. Au milieu de ces témoignages éclatants de l'amitié de Dieu, comblé de grâces, honoré d'une estime universelle, environné d'un peuple qui ne cessait de louer ses vertus, Gérard ne faisait que s'anéantir davantage. Il attribuait ces prodiges à la puissance divine et aimait à répéter : « Je ne suis qu'un serviteur inutile. » Ainsi son humilité même, au milieu de tant de gloire, était un nouveau miracle de la grâce qui confirmait tous les autres. »

Un des derniers actes de la vie du saint Abbé fut la convocation d'un Chapitre général de sa congrégation, où assistèrent les prieurs des divers monastères qu'il avait fondés, et où il consolida son œuvre par l'examen de toutes les affaires qui intéressaient la prospérité de son Ordre.

S. Géraud, sentant les approches de la mort, réunit ses moines et leur adressa ses derniers conseils ; il leur recommanda surtout de conserver l'esprit d'union et de charité, de fuir les discussions intestines et de ne pas laisser introduire ces usages abusifs qui minent sourdement l'esprit de la règle. Après avoir reçu le Viatique, il donna à ses religieux sa bénédiction suivie du baiser de paix, et les congédia pour qu'ils fissent place aux anges et aux saints qui devaient conduire son âme au ciel.

S. Géraud mourut le 5 avril de l'an 1095 [1], âgé d'environ 70 ans [2]. On l'inhuma du côté droit de l'église Notre-Dame, au milieu d'un immense concours de nobles, de clercs, d'agriculteurs et de femmes, venus des environs et même de Bordeaux. Toute l'assistance fondait en larmes, en se disant qu'on venait de perdre le conseiller des âmes et la lumière du pays. Plusieurs chroniqueurs du temps allèrent jusqu'à attribuer à cette mort le deuil de la nature et les nombreux fléaux qui désolèrent alors la contrée [3].

Baudry, abbé de Bourgueil, qui avait été intime ami de Géraud, composa pour lui cinq épitaphes (Boll., page 431). Nous nous bornerons à citer la suivante :

Silvæ majoris jacet hic sanctissimus abbas,
Abbatum splendor et monachile decus :
Hic silvas coluit, Christoque novalia fecit,
Ut saliunca rosam, poma salix generet.
Iste locus, primum silvestris et effera tellus,
Ipsius exemplis est modo porta poli.
Vir cani capitis, vir perfectæ probitatis,
Cœlorum civis dormiit in Domino.
Plebs Aquitana, Patris corpus complectere tanti.
Qui tibi vivit adhuc relligionis odor.
Gallia congaude Geraldo quem genuisti,
Ac cineres sanctos hic venerare suos.

[1] C'est à tort que D. Cocquelin dit en 1085 et Bucelin en 1030. Les textes anciens sont formels à ce sujet : *Anno millesimo nonagesimo quinto*.

[2] M. Cirot de la Ville dit soixante-quinze ans, oubliant qu'il fait naître Géraud en 1015, ce qui ferait quatre-vingts ans.

[3] Eadem nocte qua defunctus est, visæ sunt stellæ cadere de cœlo. *Chronique de Saint-Maixent.*

MIRACLES POSTHUMES.

Nous empruntons aux deux anciens biographes de S. Géraud le récit des miracles suivants :

Une noble dame, qui avait deux fils engagés dans la carrière des armes, allait souvent les recommander à l'abbé de La Sauve, en priant sur son tombeau. Un jour qu'ils allaient combattre, elle les mit plus spécialement encore sous la garde de la sainte Vierge et de S. Géraud. Sa confiance fut récompensée : l'un de ses fils allait être percé par une lance, quand le fer s'amollit comme de la cire. Ce fer de lance, replié sur lui-même, fut offert en *ex-voto* à l'église de la Grande-Sauve.

Dans cette abbaye, un moine devenu hydropique se crut, pendant un songe, transporté sur le tombeau du Saint et guéri par le contact d'une de ses dents. Le lendemain matin, il put, malgré son infirmité, se rendre auprès des reliques vénérées et recouvra la santé.

Un sacristain du monastère était dans un état tellement désespéré que, selon la coutume, on allait l'exposer à terre sur un cilice, pour qu'il se préparât à la mort. Il appelle S. Géraud à son secours, et soudain il le voit apparaître sous l'aspect d'un vieillard vénérable qui étend la main sur lui. Un subit saignement de nez fut le pronostic d'une complète guérison.

Réduite à la misère, une pauvre femme était venue s'établir près de la Grande-Sauve, et demandait souvent l'aumône à S. Géraud, comme s'il eût été encore en vie. Un jour qu'elle venait de renouveler sa supplication, elle trouva en sortant, à la porte du monastère, douze pièces de monnaie et s'empressa de les ramasser comme une offrande de S. Géraud. Inutile de faire remarquer que ce miracle, comme quelques autres, pourrait s'expliquer d'une façon parfaitement naturelle.

Un des custodes du monastère cherchait depuis longtemps une petite clé qu'il avait égarée. Il invoque S. Géraud et retrouve aussitôt la clé devant l'autel.

Olivier, fils d'Auger de Rions, qui avait donné à Géraud la moitié de l'alleux de la Grande-Sauve, avait été fait prisonnier et conduit à Montravel [1], où on l'exposa tout nu au soleil, chargé de fers et enduit de lait pour attirer les piqûres de mouches [2]. S. Géraud lui apparut en plein jour, et la conversation suivante s'engagea : — Comment vous trouvez-vous, mon frère? — Fort mal. — Levez-vous.— Comment le pourrais-je, écrasé sous ces chaînes? — Ne craignez rien, voici qu'elles sont brisées. — Qui donc êtes-vous, seigneur? — Ne vous en inquiétez point, mais rendez-vous tout de suite à Notre-Dame de la Sauve pour rendre grâces à Dieu. — Mais, ces gardiens qui se promènent sur la place... — Ne les craignez pas, aucun mortel ne saurait vous nuire avant votre arrivée au monastère.— Ah ! daignez du moins me faire connaître votre nom? — Apprenez que je suis Géraud, ancien abbé de la Grande-Sauve. — La vision disparut. Olivier prit ses chaînes et, sans aucun obstacle, put se rendre à l'abbaye où il raconta le miracle dont il venait d'être l'objet, ce qui donna lieu à un *Te Deum* d'actions de grâces.

Dans l'hôpital que S. Géraud avait construit près de son abbaye, une femme nommée Algare, native de *Baron* [3], souffrait d'une douloureuse paralysie. Une nuit, le Saint lui apparut sous les traits d'un vieillard et lui ordonna de se lever. La malade sent ses nerfs se détendre, se lève et jette un cri qui réveille les autres pensionnaires de l'hospice. Ils sortent de leur chambre [4], et, d'après les vœux de

[1] Ancienne ville ruinée, près de Sainte-Eulalie de Montravel (Dordogne), et non point Montrevel-en-Bresse (Ain).

[2] On voit que ce supplice favori des sauvages d'Amérique était pratiqué dans la France chrétienne du XIe siècle !

[3] *Avaron*, arrondissement de Libourne.

[4] *Apertis januis*. Voilà un petit détail qui montre que, dans certains hôpitaux du Moyen Age, les malades, au lieu d'être réunis, comme aujourd'hui, dans des salles communes, avaient chacun leur chambre.

la miraculée, la conduisent à l'église pour rendre à S. Géraud le témoignage de reconnaissance qui lui est dû.

Un prodige tout à fait analogue s'accomplit en faveur d'une autre paralytique que son fils avait amenée de fort loin dans ce même hôpital.

C'est dans ce même endroit que S. Géraud apparut à un cul-de-jatte, qu'il engagea à aller assister aux vigiles d'une fête solennelle, afin de recouvrer l'usage de ses membres. Le malade, ne pouvant se frayer un chemin vers le tombeau qu'environnait une grande foule d'assistants, allait forcément renoncer à son projet, lorsqu'en tendant les bras vers l'autel de Notre-Dame, il put soudain se dresser sur ses pieds. La reconnaissance en fit un des gardiens des troupeaux de l'abbaye.

Un autre paralytique de Bordeaux, qui ne pouvait se mouvoir qu'à l'aide de ses genoux et de ses mains, était allé à La Sauve où il sollicitait les aumônes des fidèles et des pèlerins : ses recettes étaient si fructueuses qu'il finit par prêter à usure. S. Géraud, le prenant en pitié, lui apparut et lui ordonna de restituer le bien mal acquis et de confesser ses fautes. Le mendiant thésauriseur obéit et fut si bien guéri qu'il laissa ses potences au tombeau du Saint.

Les deux biographes de S. Géraud racontent encore quelques miracles dont les détails n'ont rien de notable : la guérison d'une possédée de Bourg, près de Blaye; d'une femme de La Sauve dont une jambe était paralysée; celle de personnes en démence qui retrouvaient la raison après quelques nuits passées en prière auprès du saint tombeau; la délivrance de captifs de divers pays, dont les chaînes furent miraculeusement brisées; la préservation d'un naufrage, obtenue par un marin qui invoqua S. Géraud ; enfin, la guérison de nombreux malades qui avaient suspendu des *ex-voto* en cire au tombeau vénéré.

M. Cirot de la Ville (I, 437) emprunte aux historiens d'Espagne le récit suivant : Alphonse le Batailleur, ayant hérité des couronnes de Navarre et d'Aragon, voulut chasser les Maures de ses États et mit le siége devant Exea

(diocèse de Saragosse). Ses opérations impuissantes traînaient en longueur, quand Gaston de Bigorre et plusieurs autres seigneurs gascons dirent au Roi qu'ils pouvaient lui indiquer un sûr moyen de hâter son succès : c'était d'invoquer S. Géraud et de faire vœu de bâtir à Exea un monastère de son Ordre. Alphonse fit cette promesse, et l'assaut du lendemain ouvrit les portes de la ville. Le Roi ne se contenta point de remplir son vœu en érigeant un monastère bénédictin qu'il enrichit de nombreuses dîmes et des dépouilles des infidèles ; il se rendit avec la noblesse de Gascogne au monastère de la Sauve et témoigna sa reconnaissance au protecteur de ses armes.

RELIQUES.

Geoffroy II, abbé de la Grande-Sauve, se rendit à Rome en 1122 pour obtenir du Saint-Siége l'autorisation de procéder à l'élévation du corps de S. Géraud. Cette cérémonie n'eut lieu que quelques années plus tard, sous l'abbatiat de Pierre d'Amboise qui avait été ami intime et chapelain de notre Saint. C'est le 21 juin 1126 que le corps fut transporté dans une châsse de bronze, en présence de la noblesse et de l'épiscopat de la contrée. L'un des assistants, en étendant son manteau, put recevoir une dent qui se détacha du chef. Heureux de son larcin, il sort de la ville, mais sa tête s'égare et ses pas, malgré lui, le ramènent toujours vers le monastère. Comprenant enfin sa faute, il va la confesser à Pierre d'Amboise et reçoit le pardon de son méfait.

Vers la fin du XVe siècle, la crainte du pillage, qui jadis suivait toujours les guerres, fit cacher les reliques de S. Géraud : elles reprirent leur place, le 1er mars 1509. Des récognitions eurent lieu en 1521, 1605 et 1608. Le chef du Saint avait été mis à part dans un reliquaire d'argent que l'abbaye fut obligée de vendre, en 1564, pour subvenir aux

frais des guerres de Charles IX. Cette même châsse avait autrefois été soustraite par des voleurs et transportée à trois lieues de là. On raconte que des bergers signalèrent aux religieux attristés l'apparition d'une lueur mystérieuse dans cette forêt et que ce signe révélateur fit retrouver le reliquaire. En 1669, le chef fut mis dans un nouveau buste d'argent.

Garnier de Borrenc, abbé de Corbie, avait obtenu de la Sauve-Majeure, vers 1312, deux os du bras de S. Géraud, un doigt et une dent. D. Cocquelin[1] exagère donc beaucoup quand il inscrit dans son Catalogue des reliques de Corbie: *Corpus S. Gerardi monachi hujus ecclesiæ.*

Les reliques de S. Géraud, cachées pendant la Révolution et retrouvées seulement en 1830 par M. Peyrega, curé de Créot, ont subi depuis lors de nombreuses pérégrinations. Après avoir été déposées dans la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours (1830), dans l'église primatiale de Saint-André (1844), dans le collége des Jésuites de la Grande-Sauve (1847), elles se trouvent aujourd'hui dans l'église paroissiale de Saint-Pierre, à la Grande-Sauve. Un ossement a été laissé à la chapelle de l'École normale établie dans les ruines restaurées de l'abbaye.

Nous ne connaissons que deux reliques de S. Géraud dans notre diocèse : l'une chez les Carmélites d'Amiens, l'autre (une dent) à l'église paroissiale de Corbie.

Le bras (cubitus) richement enchâssé, que l'on conservait à l'abbaye de Saint-Vincent de Laon, a été soustrait par de pieuses mains aux profanations de 1793. Cette relique, ainsi que plusieurs autres, furent remises au premier curé de Saint-Martin de Laon. Leur authenticité a été canoniquement reconnue, sur la demande du curé actuel, M. Baton, qui a restauré sa belle église avec autant de zèle que de goût. La translation de toutes les reliques provenant de l'abbaye de Saint-Vincent a été faite, le 7 novembre 1869, par Mgr Dours, évêque de Soissons.

[1] *Hist. regalis abbatiæ Corbeiensis*, ouvrage édité par M. J. Garnier, dans le tome VIII des *Mém. des Antiq. de Picardie.*

CULTE.

Le culte de S. Géraud paraît s'être établi, du moins dans une certaine mesure, immédiatement après sa mort. Son biographe contemporain le qualifie de Saint, et Baudry, dans une de ses épitaphes, dit qu'il ne faut point prier pour lui, mais au contraire lui adresser des invocations.

Les miracles accomplis sur le tombeau de S. Géraud firent solliciter sa canonisation par l'archevêque de Bordeaux et quelques autres prélats. Après les informations juridiques confiées à Gautier de Coutances, archevêque de Rouen, et Rotrou du Perche, évêque de Châlons, qui s'étaient rendus à Rome avec deux moines de La Sauve, le pape Célestin III publia une bulle de canonisation, le 27 avril 1197. Un bref adressé par ce Pape à Othon, duc d'Aquitaine, l'engagea à faire célébrer la fête de S. Géraud dans tous ses États. A cette occasion, le comte de Poitou expédia une circulaire à tous les prélats de son duché et une autre à ses sénéchaux, prévôts et baillis, pour que cette fête fût solennisée le 21 juin, date de l'élévation du Saint. Ce jour fut bien plus généralement adopté que le 5 avril, jour de la mort, parce que cette dernière date coïncide souvent avec la quinzaine de Pâques. Beaucoup de martyrologes placent S. Géraud au 13 octobre. Est-ce l'époque d'une translation qui nous serait inconnue ou bien la conséquence d'une confusion avec S. Géraud d'Aurillac ? Toujours est-il que ce ne fut guère qu'au XVIe siècle que la fête du 5 avril reprit ses droits, mais non universellement. La date du 21 juin fut toujours conservée à l'abbaye de Saint-Vincent de Laon, tandis que celle du 13 octobre fut adoptée par les bréviaires amiénois de M. de La Motte et de Mgr Mioland.

Les œuvres d'Étienne, évêque de Tournai, ancien archidiacre de Bordeaux, éditées en 1679 par Claude du Molinet, contiennent trois lettres relatives à l'office de

frais des guerres de Charles IX. Cette même châsse
autrefois été soustraite par des voleurs et trans
trois lieues de là. On raconte que des bergers s
aux religieux attristés l'apparition d'une lueur
dans cette forêt et que ce signe révélateur f
reliquaire. En 1669, le chef fut mis dans ur
d'argent.

Garnier de Borrenc, abbé de Corbi
Sauve-Majeure, vers 1312, deux os
un doigt et une dent. D. Cocque
coup quand il inscrit dans son
Corbie: *Corpus S. Gerardi mo*

Les reliques de S. Gérau
lution et retrouvées seule
curé de Créot, ont subi d
nations. Après avoir ét
Dame de Bon-Secou
Saint-André (184
Grande-Sauve (1
l'église paroiss ...nio.
ossement a é
blie dans le
Nous
dans n
l'autr

ætate tenera,
...er virtutis opera,
Nec formidavit aspera,
Nec affectavit prospera.

Vir insignis, vir inclytus,
Vas erat sancti Spiritus,
Tam Prælatus quam subditus,
Ad labores expositus.

Simplex et rectus animo,
Deo gratus et proximo,
Affectu promas intimo
Preces nostras Altissimo.

Au XII[e] siècle, cinquante-cinq paroisses, dont vingt-quatre du diocèse de Bordeaux, payaient un cens pour l'entretien du luminaire qui brûlait devant le tombeau de S. Géraud. Cette coutume, interrompue au XIII[e] siècle,

S. Géraud qu'on le priait de composer. C'est la communauté de La Sauve qui lui avait adressé cette demande, ainsi que l'archidiacre de Bordeaux, au nom des habitants de cette ville. Le prélat y consentit, mais en sollicitant l'indulgence pour des vers qui devaient se ressentir de la caducité de l'âge, et en voulant garder l'anonyme. Les Bénédictins de La Sauve se récrièrent contre cette condition, et la modestie de l'auteur dut enfin capituler. Étienne fut récompensé de son œuvre par le don d'une crosse en bois de cyprès. (*Hist. litt. de la France*, t. xv, p. 577.) Nous empruntons à son office l'hymne des matines :

Exultet Aquitania
Patris nostri præconia.
Cujus gaudet præsentia
Sentitque beneficia.

In hoc solemni gaudio
Crescat nostra devotio ;
Fruamur ut propitio
Geraldi patrocinio.

Hic ab ætate tenera,
Inter virtutis opera,
Nec formidavit aspera,
Nec affectavit prospera.

Vir insignis, vir inclytus,
Vas erat sancti Spiritus,
Tam Prælatus quam subditus,
Ad labores expositus.

Simplex et rectus animo,
Deo gratus et proximo,
Affectu promas intimo
Preces nostras Altissimo.

Au XII[e] siècle, cinquante-cinq paroisses, dont vingt-quatre du diocèse de Bordeaux, payaient un cens pour l'entretien du luminaire qui brûlait devant le tombeau de S. Géraud. Cette coutume, interrompue au XIII[e] siècle,

fut rétablie par les statuts que Henri de Genève, archevêque de Bordeaux, publia en 1292. (CIROT DE LA VILLE, I, 462.)

Les papes Célestin III, Alexandre III, Luce III, Innocent III, Alexandre IV, Boniface VIII et Clément V accordèrent successivement des indulgences aux fidèles qui assisteraient aux fêtes de S. Géraud (5 avril et 21 juin) dans l'église Notre-Dame de la Sauve.

On trouve la fête de S. Géraud dans les bréviaires du Moyen Age de l'abbaye de Corbie. Elle est rejetée au 15 avril dans le Propre de 1677. L'adoption de la liturgie romaine a entraîné la suppression de cette fête dans le bréviaire amiénois, où elle n'avait été introduite qu'au XVIII[e] siècle.

Le culte de S. Géraud était tombé en désuétude dans le diocèse de Bordeaux. Son nom, absent des Propres de 1728 et de 1821, reparaît dans celui de 1854.

Le nom du fondateur de la congrégation de la Grande-Sauve est inscrit dans les martyrologes de Bordeaux, d'Amiens, de Corbie; dans ceux de Ferrarius, H. Ménard, Bucelin, Du Saussay, Chastelain, etc.

MONUMENTS ET ICONOGRAPHIE.

L'abbaye de la Grande-Sauve, enrichie de biens considérables, joua un rôle important dans l'histoire religieuse de l'Aquitaine. M. l'abbé Cirot de la Ville a raconté, avec autant de charme que d'érudition, les annales de ce monastère où se succèdent les succès et les revers, les défaillances et les réformes. Qu'il nous suffise ici de dire que l'abbaye, au XVI[e] siècle, tomba aux mains des abbés commendataires; qu'elle accepta, au siècle suivant, la réforme de Saint-Maur; qu'en 93 elle servit de prison pour le district de Cavignac; que la voûte de l'église Notre-Dame s'écroula en 1804, ne laissant que de magnifiques ruines du XIII[e] siècle;

que Mgr Donnet, ayant acheté cette propriété, la céda aux Jésuites qui y firent des constructions importantes ; que, lorsque les révérends Pères transférèrent leur collége à Bordeaux, les bâtiments en furent occupés par l'École normale primaire de la Gironde et du Lot-et-Garonne.

On remarque, dans l'ancienne enceinte de l'abbaye, la *Fontaine de Saint-Gérard* où les pèlerins allaient jadis puiser de l'eau.

Le couvercle du tombeau de S. Géraud a été retrouvé dans le cimetière de La Sauve. Les sculptures, représentant l'inhumation du saint Abbé, donnent à cette pierre un caractère d'authenticité incontestable.

Le tome Ier de l'*Histoire de l'abbaye de la Grande-Sauve* contient deux gravures relatives à S. Géraud. La première nous montre le moine de Corbie et son abbé Foulques courbant la tête sous la bénédiction de S. Léon IX qui les ordonne prêtres. La seconde représente S. Géraud agenouillé devant l'église de la Grande-Sauve et la consacrant à la sainte Vierge qui, soutenue par des anges, plane sur cette scène. C'est la reproduction d'un tableau signé *Gazard*, 1770, qui appartenait à l'église de Saint-Éloi de Bordeaux et que la fabrique a vendu, il y a six ans, à l'église de Saint-Quentin, petite paroisse de l'arrondissement de Villeneuve-sur-Lot (diocèse d'Agen).

ÉCRITS DE S. GÉRAUD.

S. Géraud, qu'Hariulfe qualifie de *vir magnæ scientiæ*, ne nous a laissé qu'un petit nombre d'écrits :

I. Une Vie de S. Adélard, d'après celle qu'avait composée S. Paschase Radbert. Ce fut vers l'an 1054 qu'il rédigea cette biographie, en élaguant les digressions et les longueurs qui déparaient l'œuvre de son devancier. Nous avons exposé le motif de reconnaissance qui détermina le sacristain de Corbie à entreprendre cette Vie. Elle a été

publiée par les Bollandistes (2 janvier) et par Mabillon (t. v, p. 345). On y trouve quelques réminiscences de Cicéron, ce qui prouve que l'orateur romain fut un des auteurs favoris de notre Saint.

II. Un Livre des Miracles de S. Adélard, publié par les mêmes éditeurs. On y remarque une curieuse description de l'abbaye de Corbie.

III. Une Églogue en vers héroïques où l'abbaye de Corbie et celle de Corwey, sous les traits allégoriques de Philis et de Galathée, pleurent la mort de S. Adélard. Dom Ceillier et Dom Rivet attribuent à S. Géraud cette pièce où l'élégance des vers ne répond cependant pas à la délicatesse de la pensée.

IV. Des Antiennes et des Répons pour un office de S. Adélard, qui paraît aujourd'hui perdu. D'après Caulaincourt, il en aurait aussi composé le chant : *Antiphonas super nocturnos, versibus exametris, et responsoria latino eloquio mirum in modum ornato, cum regulari melodia, composuit.*

V. Un court Récit de l'établissement de la Grande-Sauve et un Règlement concernant les prières à dire pour les membres défunts de la congrégation et pour ceux des autres abbayes qui avaient conclu, avec la Grande-Sauve, une association de prières. M. Cirot de la Ville a publié ces deux pièces, ainsi que le *Gallia christiana* (t. II, *Instrum.*), et Dom Martène (*Thesaur.*, I, 255).

VI. Un certain nombre de chartes qui figurent dans le petit et le grand Cartulaire de la Grande-Sauve, conservés à la Bibliothèque de Bordeaux.

Mabillon dit avoir vu, parmi les manuscrits de la Grande-Sauve, diverses copies faites de la main de S. Géraud, entre autres un Martyrologe et une Vie de S. Martin, abbé de Verton.

BIBLIOGRAPHIE.

Un moine anonyme de la Grande-Sauve écrivit la Vie de S. Géraud vers l'an 1140. On voit que l'auteur n'a point

connu son héros personnellement, mais qu'il était seulement en rapport avec quelques contemporains de Géraud qui lui ont raconté les vertus et les miracles du Saint. Cette Vie a été publiée, avec des observations et des appendices, par le P. Papebroch (*Act. Sanct.*, 5 april., p. 409), par Mabillon (*Act. Sanct. Ben.*, t. IX, p. 866), et reproduite dans la *Patrologie latine*, t. CXLVII.

Un autre moine de la Grande-Sauve, nommé Chrétien, rédigea, à la fin du XII[e] siècle, mais avant la canonisation (1197), une autre Vie de S. Géraud, dans un style plus concis et plus recherché. Le fonds est absolument le même, sauf de plus amples détails sur la mort de S. Géraud et l'addition de quelques miracles postérieurs à la première biographie, de laquelle il n'est fait aucune mention. Les Bollandistes ont édité cette seconde Vie d'après un manuscrit de l'abbaye de Corbie.

Guibert de Nogent avait eu l'intention (*Opera*, p. 650) d'écrire une Vie de S. Géraud; mais il n'a point réalisé son projet.

Jean de Guise, abbé de Saint-Vincent, rédigea au XIV[e] siècle une histoire de S. Géraud, que nous ne possédons plus. Dom Wyard en a fait une analyse dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon* (liv. IV, ch. 7), que MM. Cardon et Mathieu ont éditée en 1858.

Hugues Ménard, dans son Martyrologe bénédictin (pag. 520), a donné un résumé de la Vie de S. Géraud, d'après un manuscrit du moine Chrétien, conservé à l'abbaye de Corbie.

Nous avons cité plusieurs fois, avec l'éloge qu'elle mérite, l'*Histoire de l'abbaye et congrégation de Notre-Dame de la Grande-Sauve*, par M. l'abbé Cirot de la Ville. (Bordeaux, 1845, 2 v. in-8°). Nous devons mentionner aussi une édition abrégée du premier volume, parue en 1868, sous ce titre: *Histoire de S. Géraud, fondateur et abbé de la Grande-Sauve*. L'auteur a mis habilement à profit les matériaux manuscrits d'une Histoire de la Grande-Sauve, réunis vers 1683, par le bénédictin du Laura. Nous ne connaissons ce manuscrit, conservé à la bibliothèque

archiépiscopale de Bordeaux, que par les nombreuses citations qu'en a faites M. Cirot de la Ville. Il nous a semblé, du moins en ce qui concerne S. Géraud, que le religieux de la congrégation de Saint-Maur donnait trop carrière à son imagination dans les détails de son récit. Comme beaucoup d'hagiographes de son temps, il confond trop souvent le vrai avec le vraisemblable. D'un autre côté, M. Cirot de la Ville a attribué à notre S. Géraud diverses particularités (t. I, p. 110, 130, 481) qu'il faut restituer à S. Géraud d'Aurillac. Il a été induit en erreur sur ce point par un bréviaire manuscrit de Bordeaux, du XII[e] siècle, qui a commis cette confusion. Tout en témoignant de nouveau notre profonde estime pour l'œuvre de notre savant confrère, à laquelle nous avons emprunté de précieux renseignements, nous devions faire cette remarque, pour que l'on comprenne que l'absence de quelques faits et de certains détails explicatifs, dans notre biographie, a été tout à fait volontaire de notre part.

Outre les divers écrits que nous venons de mentionner, nous avons consulté :

MANUSCRITS : *Collection de vies de Saints* (XII[e] siècle), n° 12607 de la Bibliothèque impériale, fonds lat. — Bréviaires et Lectionnaires de l'abbaye de Corbie et spécialement les n[os] 152 et 153 de la Bibliothèque d'Amiens. — Collection de Dom GRENIER, tomes XXXIV et XLVII. — CAULAINCOURT, *Monast. S. Petri Corb. fundatio*, pp. 81, 83, 84. — Communications de M. PARDIAC, aumônier de l'Hôtel-Dieu de Bordeaux.

IMPRIMÉS : *Vita S. Arnulphi*, ap. BOLL. 15 octobre, pag. 236. — *Vita S. Leonis* IX, ibid., 19 april. — *Vita S. Martialis*, ibid., 30 jun., p. 561. — MABILLON, *Ann. bened.*, v. 106, 107, 162, 355. — *Gallia christ.* II, 866, et *Instrum.*, p. 314. — DE BLÉMUR, *Année bén.*, t. II, 5 avr. — *Hist. litt. de la France*, VIII, 407 ; XV, 616. — Les Recueils hagiographiques de BAILLET, GIRY, l'abbé PÉTIN, Mgr GUÉRIN, etc.

S. GERMAIN D'ÉCOSSE [1],

ÉVÊQUE ET MARTYR.

2 Mai. — † Ve Siècle.

L'hérésie de Pélage s'étant introduite au commencement du Ve siècle dans la Grande-Bretagne, les catholiques de cette contrée s'adressèrent tout à la fois au pape S. Célestin Ier et aux évêques des Gaules, pour les prier d'envoyer des missionnaires capables d'arrêter les progrès de l'erreur. Le Pape désigna S. Germain d'Auxerre pour remplir cette difficile mission, en lui conférant le titre de vicaire apostolique; les évêques des Gaules lui adjoignirent S. Loup de Troyes. Dans ce voyage, entrepris en 429, ainsi que dans une seconde excursion, faite en 444 avec Sévère, évêque de Trèves, le saint évêque d'Auxerre eut la consolation de réparer les ravages de l'hérésie.

[1] Pour distinguer notre S. Germain de ses nombreux homonymes, on l'a désigné sous les noms suivants : *Germanus Scotus, Germanus de Rota; S. Germain d'Écosse, S. Germain l'Écossais, S. Germain de la Roue, S. Germain de la Rouelle, S. Germain de Senarpont.* — On trouve, au Moyen Age, les orthographes suivantes de son nom : *German, Germans, Jarman, Jarmans, Jarmain, Jaman.*

Pendant une course apostolique, qu'il faisait à la fin d'un de ces deux voyages, l'évêque Germain rencontra un prince écossais [1], nommé Audin, accompagné de sa femme Aquila et de son jeune fils dont le visage rayonnait d'une beauté surhumaine. Le saint évêque, apprenant que tous trois étaient plongés dans l'idolâtrie, fut ému de compassion et adressa mentalement cette prière à Dieu : « Seigneur, des créatures douées d'une telle beauté, où se reflète votre image, pourraient-elles rester sous l'empire de l'antique ennemi ! En récompense de ma fidélité à vous servir, accordez-moi la grâce de convertir à votre amour ces trois idolâtres ; qu'ils vous confessent de cœur et de bouche, et qu'ils trouvent toujours en vous un maître miséricordieux ! » A peine avait-il fini sa prière, qu'Audin et Aquila vinrent se jeter à ses genoux, en lui disant : « Nous te supplions de venir visiter notre demeure ; ton visage est radieux comme celui de Phébus ; aussi croyons-nous qu'il y a en toi quelque chose de divin. » Germain d'Auxerre se rendit à cette invitation et expliqua longuement à ses hôtes les mystères de la foi chrétienne. Audin se convertit aussitôt avec toute sa famille et, comme elle, reçut le baptême des mains de S. Germain. Celui-ci imposa son propre nom au jeune enfant, dans l'espérance qu'il deviendrait un jour un autre lui-même [2]. Ce fut

[1] Le martyrologe de Wilson dit à tort que S. Germain était Anglais, *natione anglus*.

[2] Il y a dans les Actes de notre Saint un jeu de mots intraduisible : « Ut germana caritate repletus, vere Germanus vocaretur ».

par cet heureux succès que le légat du Saint-Siége termina sa mission en Angleterre.

Le jeune Germain s'adonna avec tant d'ardeur à l'étude des Livres Saints qu'il surpassa bientôt, dans la science sacrée, tous ses compatriotes. La sagesse de ses paroles était si élevée qu'on les aurait crues dictées par l'Esprit-Saint. Embrasé d'une ardente charité, il voyait la personne de Jésus-Christ dans tous les pauvres qui le sollicitaient, et les comblait de ses largesses. Ne se contentant pas de soulager les misères du corps, il se montrait également compatissant pour celles de l'âme. Riche ou indigent, noble ou roturier, compatriote ou étranger, personne ne l'abordait sans recueillir aussitôt de sa bouche des exhortations salutaires sur la gloire du Christ. On l'écoutait d'autant plus volontiers, que la bonté de son cœur et l'aménité de son esprit imprimaient à ses traits une sympathique douceur.

Constamment adonné à la méditation des fins dernières, le filleul de S. Germain d'Auxerre avait toujours présentes à l'esprit ces paroles du Sauveur: *Veillez et priez, de peur que vous n'entriez en tentation: car l'esprit est prompt, mais la chair est faible.* (Matth. XXVI, 41). Il vivait dans une telle intimité avec les choses du ciel, que Dieu semblait parler par sa bouche; aussi l'esprit du mal voyait s'émousser contre lui ses traits impuissants et s'évanouir toutes ses ruses.

Pour se consacrer plus spécialement au service de Dieu, Germain renonça à tous les avantages que lui promettait la distinction de sa naissance, et s'enrôla dans la milice sacerdotale. Le don des

miracles fut la récompense de tant de sacrifices. A sa voix, les aveugles voyaient, les sourds entendaient, les muets parlaient, les paralytiques marchaient, les lépreux étaient guéris, les morts ressuscitaient, et les démons, en abandonnant les corps des possédés, confessaient que Germain était pour eux un invincible adversaire.

Un ordre du Ciel, transmis par un ange, le détermina à quitter sa patrie, pour venir annoncer Jésus-Christ dans les Gaules. Arrivé sur les bords de la mer, et ne voyant nulle part ni barque ni vaisseau : « Seigneur, s'écria-t-il, si telle est votre volonté, faites que je traverse la mer pour que j'aie le bonheur de revoir l'évêque d'Auxerre, qui m'a enfanté à la vie de la grâce, et procurez-moi un moyen de transport à travers ces flots. » A peine avait-il fini son invocation qu'il vit à ses pieds une roue de chariot, espèce de vélocipède marin [1], qui devint pour lui un merveilleux navire. « Seigneur, disait Germain, en se confiant à ce véhicule, soyez mon guide, comme vous l'avez jadis été du peuple d'Israël à travers les flots de la mer Rouge. Rien ne vous est impossible, puisque tout plie aux lois de votre volonté [2]. »

Germain aborda sur les rives de France, aux

[1] *Rota plaustri*. C'est en souvenir de ce prodige qu'on le désigne sous le nom de *S. Germain de la Roue*.

[2] J. Bolland remarque, à ce sujet, que des miracles analogues sont attribués à d'autres saints d'Irlande ou d'Écosse, par des écrivains qui méritent peu de confiance, et qui, longtemps après la vie du Saint qu'ils racontent, se sont faits les échos des traditions populaires.

environs de Flamanville, près de Dieppe. Un juge qui tenait alors ses assises, et la foule qui l'environnait aperçurent l'homme de Dieu traversant les flots avec sa roue, et le prirent, les uns pour un magicien, les autres pour Neptune. Le missionnaire écossais, abordant sur le rivage, leur parla en ces termes : « Mes chers enfants, vous voyez en moi non pas un magicien ni le roi des mers, mais le serviteur du Dieu tout-puissant qui a créé le ciel et la terre, avec tout ce qu'ils renferment. C'est lui que j'adore, parce que tous ses jugements sont dictés par l'équité et que tout en lui est vérité et miséricorde. Il a daigné me transporter d'outre-mer, sur ce miraculeux esquif, pour que je vienne vous indiquer la route de l'éternité, voie étroite à ses abords, mais qui s'élargit bientôt, pour laisser pénétrer ses élus dans le royaume de la lumière, où il n'y a plus ni pleurs, ni tristesse, ni douleurs, mais une paix inaltérable, une joie sans fin, une gloire perpétuelle. Vous êtes maintenant engagés dans une autre voie facile et spacieuse, qui doit hélas! en se rétrécissant, vous conduire au triste royaume où d'éternelles ténèbres enveloppent, dans leurs ombres, des flammes dévorantes et les gémissements de leurs victimes. Je viens vous arracher à ces dangers pour vous conduire au bonheur. »

La foule accueillit ce discours avec joie, disposée déjà à obéir à cet envoyé du Ciel. Le juge s'efforça de combattre ces sympathies en accusant le Saint d'user de maléfices. Mais un châtiment, aussi horrible que subit, mit un terme à ses invectives. Saisi

de violentes douleurs d'entrailles, il exhala sa vie avec ses derniers blasphèmes.

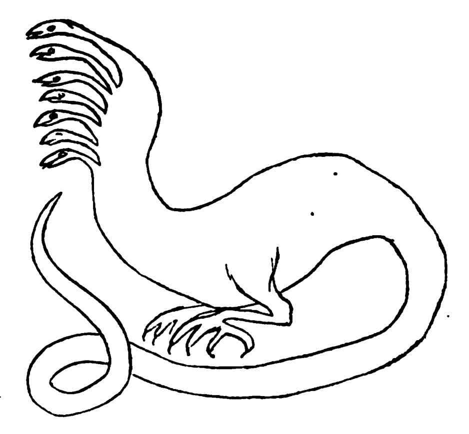
Un second miracle vint bientôt fortifier la confiance des populations. Cette contrée était désolée par un énorme dragon à sept têtes, qui, tout récemment, avait tué de son souffle empesté un jeune enfant, que la dureté de ses parents avait contraint à fuir de la maison paternelle. Le peuple se joignit au préfet Maximien, pour supplier le saint apôtre de délivrer le pays de cette hydre redoutable. Germain leur promit de les exaucer, pourvu qu'ils se convertissent au vrai Dieu, et se fit conduire vers le repaire où résidait le monstre. Sur la route, il rencontra l'enfant mort qui venait d'en être la victime, et lui rendit la vie.

Quand le dragon vit arriver Germain, il baissa humblement ses sept têtes et parut lui demander pardon de ses méfaits. Le saint prêtre lui jeta son étole au cou, le conduisit comme un agneau docile jusqu'à une profonde citerne où il le précipita et la fit aussitôt combler, en face de la foule stupéfaite qui s'écria : « C'est un Dieu puissant que le Dieu des chrétiens, puisqu'il nous a délivrés d'un tel monstre et qu'il a ressuscité la victime. Soyons-lui fidèles et renonçons à l'idolâtrie. »

Le préfet Maximien et plus de six cents payens demandèrent et reçurent ce jour-là la grâce du baptême ; ils s'empressèrent aussitôt de briser les vaines idoles qu'ils avaient adorées jusque-là.

La bête à sept têtes, dont le type est emprunté à l'Apocalypse, a toujours été considérée dans la zoologie mystique du Moyen Age comme l'emblème des

sept péchés capitaux. Les miniatures des manuscrits, tout en variant les représentations de cette



Dragon à sept têtes de serpent, miniature d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale.

hydre, nous montrent souvent ces têtes couronnées, selon la donnée de l'Apocalypse [1], parce que le démon triomphe des succès que remportent sur les hommes les vices capitaux. Dans un vitrail célèbre de l'église Saint-Nizier, à Troyes, l'artiste a caractérisé énergiquement chacun des péchés capitaux, par la physionomie distincte des sept têtes : l'orgueil par l'homme, l'envie par le serpent, la paresse par le colimaçon, la colère par le chameau, l'avarice par la hyène, la gourmandise par l'autruche, la luxure par une tête de femme. C'est la traduction fidèle des *Bestiaires* du Moyen-Age.

Toutefois, dans quelques autres monuments ico-

[1] Et in capitibus ejus diademata septem. XII, 3.

nographiques, le lion représente l'orgueil, la vipère la colère, l'âne la paresse, le tigre l'avarice, l'ours les passions sensuelles [1].



La Bête à sept têtes de Saint-Nizier, à Troyes.

Le dragon à une ou plusieurs têtes a toujours été l'emblème du démon, d'après un symbolisme qui prend racine dans la sainte Écriture [2]. Comme on attribuait au prince des ténèbres, non-seulement les désordres du monde moral, mais aussi toutes

[1] CORNELIUS A LAPIDE, *in Apoc.*, XII. Voyez dans la *Revue de l'Art chrétien*, t. VIII, l'*Iconographie du Dragon*, par Madame Félicie d'AYZAC.

[2] *Ps.* LXXXIII, 14; XC, 13; CIII, 26.—*Apocal*,, XII, XIII, XVI, etc.

les diverses sortes de calamités publiques, les Légendaires métamorphosaient en dragons, les contagions, les débordements de rivières, les persécutions de l'idolâtrie, les ravages du vice, etc. ; et, pour exprimer l'apaisement de ces maux par l'intercession des saints, ils nous montrent ces apôtres domptant un monstre, soit avec leur crosse, soit avec leur étole, soit par une simple prière [1]. Malgré la variété des récits, selon les provinces, on retrouve toujours quelques traits de ressemblance dans ces légendes. De même que notre S. Germain, c'est avec leur étole que S. Julien, évêque du Mans, S. Marcel, évêque de Paris, S. Romain, évêque de Rouen, enchaînent les monstres vaincus; de même que le dragon de la Bresle, qui tue de son souffle un enfant, nous voyons ceux d'Épidaure (S. Hilarion), de Beyrouth (S. Georges), de Marseille (S. Victor) dépeupler par leur voracité la contrée qu'ils habitent [2].

L'antique usage de porter, à la procession des Rogations ou à celle du Saint-Sacrement, des figures de dragons (on les nommait *papoires* à Amiens) est

[1] Il faut se rappeler aussi, comme l'a fait remarquer M. de Petigny (*Histoire du Vendômois*, p. 15), que le serpent était l'emblème mystique de Baal, dont le culte, apporté par les Phéniciens, fut en honneur dans toute la Gaule.

[2] Parmi les autres saints qui ont vaincu un dragon, on cite : S. Amaud, évêque de Maëstricht, S. Arnel, S. Béat, S. Bertrand de Comminges, S. Clément de Metz, S. Cyr, S. Dié, S. Grégoire le Grand, S. Jean de Tonnerre, S. Lô de Coutances, S. Loup de Troyes, Ste Marguerite, Ste Marthe, S. Martial de Limoges, S. Nicaise, évêque de Rouen, S. Pol, S. Pavace, S. Quiriace, Ste Radegonde, S. Second d'Asti, le pape S. Sylvestre, S. Samson, évêque de Dol, S. Véran, S. Vigor de Bayeux, etc.

un souvenir des traditions métaphoriques, comme nous l'atteste un écrivain du XIII[e] siècle, Guillaume Durand, évêque de Mende : « On a coutume encore, dit-il, de faire précéder la croix et les bannières d'un certain dragon, qui a une longue queue dressée et enflée. Mais le dernier jour, regardant pour ainsi dire en arrière, il suit par derrière, ayant la queue vide et aplatie ou déprimée. Ce dragon désigne le diable qui, pendant trois époques, savoir avant la loi, sous la loi et dans le temps de la grâce, époques représentées par ces trois jours, a trompé les hommes et désire maintenant les tromper encore... Or, dans le temps de la grâce, il a été vaincu par le Christ. C'est pour cela que le troisième jour, le dragon, ayant perdu pour ainsi dire sa puissance, suit derrière la croix, traînant sa queue vide, parce qu'il ne peut plus marcher comme auparavant [1]. »

M. Jean Darche, dans sa *Vie de S. Georges*, a soutenu la réalité historique des dragons mis à mort par les Saints. Sans partager cette opinion dans ce qu'elle a de général, nous admettons que plusieurs de ces récits peuvent avoir eu un fondement réel, plus ou moins embelli par l'imagination [2].

Pendant les trois mois que S. Germain passa en Normandie, il guérit un grand nombre de malades, renversa les temples des faux dieux et convertit

[1] *Rationale*, lib. VI, cap. 102, n° 9.

[2] Consulter sur ce point : FAILLON, *Monuments inédits de l'Apostolat de Ste Madeleine*, I, 631 ; II, 299. — D. PIOLIN, *Histoire de l'Église du Mans*, I, 419.— SALVERTE, *Histoire des sciences occultes*.— BOTTIN, *Mélanges d'archéol.* — F. d'AYZAC, *Iconographie du Dragon*.

beaucoup d'idolâtres. Désirant aller évangéliser d'autres régions, il calma la désolation des nouveaux chrétiens en leur promettant de revenir. Après avoir visité bien des bourgs et des villages, d'où souvent le chassaient les injures et les persécutions, il arriva dans la ville de Trèves que le préfet Rictiovare avait jadis inondée du sang des chrétiens. Sévère, évêque de cette cité [1], qui avait accompagné S. Germain d'Auxerre dans son second voyage d'outre-mer, fut charmé de revoir cet élu du Seigneur dont les merveilleux travaux étaient parvenus jusqu'à ses oreilles. En vertu des pouvoirs que lui avait délégués le Saint-Siége, il lui conféra l'épiscopat, mais sans lui assigner de siége spécial, pour qu'il pût donner un plus large essor à son zèle, en fondant des églises, en ordonnant des prêtres et en prêchant l'Évangile dans toutes les contrées soumises à l'idolâtrie.

Après avoir catéchisé pendant quelque temps les environs de Trèves, où ses vertus le faisaient bénir de tous, Germain résolut d'aller à Rome, pour y vénérer les tombeaux des saints apôtres.

Une nuit qu'il priait dans la basilique de Saint-Pierre et qu'il invoquait le Prince des pontifes, il entendit une voix qui disait : « O serviteur de Dieu, je te supplie de prier pour moi : car tu es digne d'être exaucé ». Le Saint redoublant alors de ferveur dans ses oraisons, en fut récompensé par une vision qu'il eut pendant son sommeil. S. Pierre

[1] L'auteur anonyme que nous analysons, en fait un archevêque de Cologne et le confond par conséquent avec S. Séverin, qui mourut vers l'an 408. (V. BOLLAND, 2 mai, p. 266.)

et S. Paul lui apparurent et lui dirent : — « Courage, ô Germain, notre digne frère dans l'épiscopat; continue à répandre des semences de grâce et de bénédiction dans le champ du Seigneur. Pour récompense de tes labeurs, tu obtiendras la couronne du martyre. »

Germain séjourna encore quelque temps à Rome, afin d'en visiter tous les sanctuaires; chaque nuit, il retournait à Saint-Pierre pour y méditer, dans la joie de son cœur, la promesse que lui avait faite le premier Pontife de l'Église.

Dans l'espoir de conquérir la palme du martyre, il se rendit en Espagne où les Goths ariens persécutaient les catholiques. Là, comme partout ailleurs, grâce à la douce efficacité de son éloquence, il fit fleurir la foi, construire des églises et des monastères, renverser les temples des idoles. Quand on méprisait sa parole dans un endroit, il passait dans un autre, en secouant la poussière de ses pieds, selon le précepte de l'Évangile (Matth. x, 14). L'apôtre mettait le sceau à ses prédications par une infinité de miracles dont plusieurs villes, entre autres Tolosa [1], ont longtemps conservé le souvenir. En admettant la véracité de ce récit, il serait naturel de supposer que la mémoire de S. Germain ne se fût point effacée en Espagne. Mgr l'évêque de Pampelune, que j'ai consulté à ce sujet, a bien voulu charger son secrétaire, M. le chanoine Mercader, de faire des recherches sur cette question ; il en

[1] Il s'agit sans doute ici de Tolosa, capitale du Guipuscoa On a supposé aussi que ce pouvait être Tortosa, ville de la Catalogne. — Giry traduit à tort par *Tolède*.

résulte qu'il n'existe en Espagne aucune tradition, aucun indice liturgique qui soient relatifs à notre S. Germain.

Le saint évêque régionnaire, voyant la foi se consolider en Espagne, retourna dans sa patrie. Il espérait, grâce à un déguisement, ne point y être reconnu : mais son humilité fut déjouée par l'accueil que firent à son arrivée, non-seulement ses parents et les chrétiens, mais les païens eux-mêmes et leurs prêtres qui lui prodiguaient les témoignages de leur vénération. Bien loin d'avoir à souffrir les persécutions qu'il ambitionnait, il n'entendait partout que des actions de grâces. Pendant un séjour de dix-huit mois, il mit à profit ces sympathiques dispositions, en érigeant des églises et en conférant les ordres sacrés.

Toujours animé du désir du martyre et n'aspirant, comme S. Paul, qu'à être dégagé de son corps pour vivre avec Jésus-Christ (*Philipp.* I, 23), il résolut de retourner une seconde fois dans les provinces de la Gaule où régnait l'idolâtrie. Le démon, irrité de ses défaites, essaya de faire périr Germain dans les flots de l'Océan. Il monta sur la poupe du navire qu'il enfonça lentement dans la mer. Les matelots, témoins du danger qui les menaçait, réveillèrent Germain qui venait de s'endormir sur le tillac, et se recommandèrent à lui. Celui-ci se réveilla en s'écriant avec le Prophète : Exaucez-nous, Seigneur, soyez notre salut, puisque vous êtes notre unique espoir sur la terre et sur les flots (*Ps.* LXIV, 6). Il aperçut alors l'ennemi du genre humain, et fit un signe de croix qui le mit en fuite. Le vaisseau

délivré se balança de nouveau sur les vagues; le démon n'avait laissé d'autre trace de son passage qu'une odeur infernale. Bientôt le navire aborda au port de la Hougue, près de Barfleur, et Germain signala par plusieurs prodiges son arrivée dans le Cotentin.

La fille d'un personnage éminent de Montebourg[1], aveugle et paralytique de naissance, qui, depuis sept ans, soupirait après l'arrivée du saint thaumaturge, fut avertie en songe de sa venue. Elle se fit transporter près de lui, reçut le baptême avec le nom de Pétronille et fut soudain guérie de sa double infirmité. Un tel miracle, bientôt ébruité, entraîna l'entière conversion du pays.

Le saint évêque se dirigea ensuite vers Bayeux. Arrivé près de cette ville, et voyant ceux qui l'accompagnaient épuisés par la soif, il envoya demander du vin au gouverneur de la cité, qui, par avarice, fit un refus méprisant. Le Saint, justement indigné, demanda à Dieu d'introduire la disette dans les celliers du comte; soudain ce vœu fut si bien exaucé, qu'il ne resta pas une goutte de vin dans les tonneaux.

Un riche habitant de la ville, nommé Gantius, informé de cet événement, s'empressa d'aller trouver Germain avec d'abondantes offrandes. Mais le Saint ne voulut accepter qu'un petit âne, dont il devait se servir dans ses courses apostoliques; il n'en combla pas moins de bénédictions Gantius, ses enfants et toute sa famille[2].

[1] Ville située à quatre lieues du port de la Hougue dans l'arrondissement de Valognes.

[2] M. Pape, dans sa petite *Vie de S Germain l'Écossais*, dit de

Arrivé à Bayeux, Germain intercéda en faveur de quelques prisonniers. Irrité du refus qu'on lui faisait, il sortit de la ville en frappant du pied contre le mur d'enceinte, dont une partie s'écroula et combla les fossés. L'auteur anonyme qui nous sert de guide disait, au XI[e] siècle, que le souvenir de cet événement vivait encore à Bayeux et qu'on y montrait les ruines qui dataient du temps de S. Germain.

En sortant de la ville, l'apôtre rencontra le convoi d'un enfant qu'on allait inhumer ; il prit pitié de la désolation des parents, invoqua la toute-puissance de Dieu et rendit la vie au mort. Le bruit de cet événement se répandit aussitôt dans Bayeux. On vint offrir à Germain des présents, qu'il n'accepta point ; mais il profita de ces sympathiques dispositions en obtenant la liberté de vingt-quatre prisonniers.

Après avoir quitté Bayeux, le saint évêque se dirigea vers l'Amiénois, en longeant les côtes de la mer. A Mortemer, village situé sur les bords de l'Eaulne [1], il eut révélation, pendant son sommeil, qu'il obtiendrait, dès le lendemain, la couronne du martyre après laquelle il soupirait depuis si longtemps. Il réveilla aussitôt ses compagnons de voyage, pour les engager à rendre grâces avec lui d'une si heureuse nouvelle.

D'après une tradition locale, le Saint passa près de la commune des Essarts [2], y fit désaltérer sa

Gantius : « Dieu permit que ses outres ne parussent point avoir contribué à désaltérer le Saint et sa suite. » Nous n'avons trouvé ce détail dans aucun texte. Est-ce une tradition normande ?

[1] Canton de Neufchâtel-en-Bray.

[2] Canton de Blangy-sur-Bresle.

monture et baptisa des néophytes dans la mare qui porte aujourd'hui le nom de *mare de Saint-Germain* [1].

Lorsqu'il arriva sur la colline où est situé le Vieux-Rouen [2], et où dominait le château-fort de Hubaut, le seigneur du pays [3], ce farouche tyran, ardent défenseur du culte des idoles, entra en fureur et se promit de mettre un terme aux succès évangéliques du missionnaire.

Le 2 mai, Germain ayant traversé la rivière de Bresle, qui sépare la Normandie de la Picardie [4], évangélisait le peuple près d'un oratoire consacré à la sainte Vierge. C'est là que le rencontra Hubaut qui venait d'aller aiguiser sa colère dans le temple païen, sur les ruines duquel devait un jour s'élever l'église du Vieux-Rouen. L'apôtre écossais, comprenant que sa dernière heure était arrivée, s'écria, en levant les yeux au ciel : « Dieu trois fois saint, Dieu invisible et incompréhensible, triple en personnes, un en essence, voici venir l'instant du sacrifice. Rappelez mon âme de sa prison de boue et ne la laissez pas gémir davantage dans son triste exil. Faites que quiconque vous invoquera en mon nom,

[1] Pape, *Op. cit.*, p. 8.

[2] Canton d'Aumale.

[3] On voit encore quelques ruines de cette antique construction près du hameau de Brétisel (canton d'Hornoy).

[4] C'est là une remarque de notre Hagiographe du XIe siècle. M. Semichon a essayé de prouver, dans la *Revue archéologique* (1861), que la Bresle n'a jamais été la limite ni de la province de Normandie, ni de la généralité de Rouen, ni du doyenné d'Aumale. Il soustrait Aumale à l'ancienne Normandie, pour en faire une ville du Vimeu, pays picard.

ressente en toute chose les effets de votre miséricorde ! »

A peine eut-il fini cette prière, que Hubaut lui trancha la tête et se précipita, menaçant, sur la foule épouvantée. On vit alors l'âme de Germain s'envoler vers les cieux sous la forme d'une blanche colombe [1].

Le corps décapité du martyr resta gisant sur le sol, exposé à la voracité des bêtes féroces et des oiseaux de proie. Personne n'avait osé lui rendre les devoirs de la sépulture, tant était grande la terreur qu'inspirait le farouche Hubaut. Mais le lendemain matin, une jeune fille qui avait coutume de venir faire ses prières à la chapelle, rencontra le cadavre et entendit ces paroles sortir de ses lèvres inanimées : « Viens ici, ma fille, et n'appréhende rien de mes froides dépouilles. Prends ma tête souillée de sang et réunis-la à mon corps. Au nom du Dieu que nous aimons tous deux, va trouver le prince Senard qui fut mon ami ; il demeure non loin d'ici, à l'endroit qu'on appelle de son nom, à Senarpont. Apprends-lui que j'ai été mis à mort par un tyran impie, et prie-le d'ensevelir mon corps au lieu où il le trouvera ».

Senard, prévenu aussitôt par la jeune fille, s'empressa d'accourir avec des clercs de tous les ordres pour procéder aux funérailles. Il ne trouva plus le corps au lieu même où il avait été martyrisé, mais

[1] On sait qu'au Moyen Age on représentait l'âme sortant du corps sous la forme d'une colombe. C'est ainsi qu'est figurée, dans les miniatures, la mort de Ste Reparata, de S. Potitus, de S. Polycarpe, etc.

un peu plus loin, là où il avait été transporté par des anges. Senard l'enveloppa d'aromates et l'ensevelit dans un beau sarcophage à l'endroit où il l'avait rencontré [1]. Plus tard il érigea une église sur ce tombeau où s'accomplirent divers miracles : ce fut l'origine du village de Saint-Germain-sur-Bresle.

RELIQUES.

Le corps de S. Germain resta jusqu'au IXe siècle dans son tombeau de Saint-Germain sur-Bresle, sous la garde des Bénédictins qui avaient établi là un prieuré. Les ravages des Danois les déterminèrent à mettre ce précieux trésor en lieu de sûreté. En 850 [2], deux religieux, chargés de ces reliques, se dirigèrent vers le Vermandois et arrivèrent le soir du 13 novembre à Ribemont [3], où ils virent s'ouvrir subitement devant eux les portes de la chapelle de Sainte-Anne, située dans le faubourg de Suzencourt, et qui devait plus tard prendre le vocable de notre Saint. Ils y passèrent la nuit; le lendemain, faisant de vains efforts pour lever le corps du Saint, ils comprirent qu'il était fixé à tout jamais dans cet asile par la volonté de Dieu [4].

Peu de temps après, un comte de Ribemont fit ériger une église collégiale dans son château-fort, en l'honneur du Saint dont les reliques y furent bientôt transférées.

[1] M. Semichon (*Histoire d'Aumale*, t. I, p. 239) commet donc une légère inexactitude en disant : « Le tyran Hubaut avait abattu avec son glaive la tête du Saint, *au lieu même* où s'élève aujourd'hui l'église de Saint-Germain-sur-Bresle. »

[2] En 860, selon d'autres.

[3] Arrondissement de Saint-Quentin.

[4] Une tradition locale raconte qu'ils reprirent leur route le lendemain, mais qu'après avoir marché tout le jour ils se retrouvèrent devant l'église qu'ils avaient quittée le matin. (PAPE, *Op. cit.*, p. 12.)

M. le doyen de Ribemont, en me fournissant divers renseignements, m'a envoyé copie d'une charte de Louis XI, datée d'Arras (1477), par laquelle le Roi fait acte de dévotion à S. Germain, en constituant diverses rentes à l'abbaye de Saint-Nicolas, d'où dépendait la chapelle castrale de Ribemont.

Par suite des guerres qui désolaient ces contrées, aux XVI[e] et XVII[e] siècles, ces reliques voyagèrent du prieuré castral au prieuré bénédictin de Saint-Germain ; de là au prieuré castral, puis à la paroisse de Saint-Pierre de Ribemont [1]. Là, en 1650, au moment du siége de cette ville par l'armée de Turenne, la châsse d'argent fut brisée par des soldats maraudeurs qui, frappés d'une soudaine épouvante, n'osèrent rien emporter. Un marguillier transporta les reliques à La Fère, d'où elles furent, quelques années plus tard, ramenées à Ribemont [2].

En 1664, leur récognition fut faite à Ribemont par César d'Estrées, évêque et duc de Laon.

C'est en 1659 que Jean Cauchie [3], curé de Saint-Germain d'Amiens, qui était parvenu à savoir où étaient conservées les reliques du patron de son église, obtint du curé de Ribemont le don de quelques-unes des reliques qui étaient alors en dépôt à La Fère [4]. Ces restes précieux, qui sont encore aujourd'hui à Saint-Germain d'Amiens, furent vérifiés par l'évêque François Faure, le 3 avril 1660.

Jean Cauchie, à l'aide d'une quête, fit commencer, en 1663, par un orfévre d'Amiens, une châsse qui devait

[1] D'après les Bollandistes, sans doute mal renseignés par Cauchie, les reliques auraient été déposées, dès le 13 novembre 850, dans cette église Saint-Pierre.

[2] Une partie des reliques aurait été, dit-on, portée à Saint-Quentin. (TILLEMONT, *Mémoires*, etc., XV, 28.)

[3] Le P. Daire se trompe en disant 1660. (*Histoire d'Amiens*, II, 214.)

[4] Elles sont ainsi énumérées dans l'acte de donation : *os d'une cuisse, une coste, un os des vertèbres, un morceau de la mâchoire dans laquelle il y avoit une dent.* (Archives de la paroisse Saint-Germain d'Amiens.)

peser 85 marcs d'argent, et figurer, en dix compartiments, l'histoire de S. Germain. Elle ne fut terminée que dix ans plus tard, après un singulier incident, que M. Guerard raconte en ces termes dans son excellente *Histoire de l'église Saint-Germain* (page 272) : « Le curé Boucher, qui avait succédé au frère Cauchie, dans la cure de Saint-Germain, apporta tous ses soins à la confection de l'œuvre que son prédécesseur avait commencée ; elle était près d'être terminée, lorsqu'en 1672 s'éleva une difficulté entre les marguilliers et le curé au sujet d'un des tableaux de la châsse, et cela en retarda encore la confection. Le curé s'y était fait représenter sous la figure d'un religieux, revêtu d'un surplis et d'une étole, tenant d'une main un bonnet carré, et de l'autre une châsse qu'il offrait à S. Germain, avec la devise :

Vincit serpentem et matri dat cæde peremptum :
Gesta offert divo pastor et ossa simul.

« Cette action déplut aux membres de la fabrique : c'est pourquoi, s'étant réunis le 8 juin 1672, en l'absence du curé, ils décidèrent que ce tableau serait détruit, et qu'après avoir indemnisé l'orfèvre, il en serait fait un autre sur lequel serait gravé et relevé en bosse un des miracles de S. Germain, qui le représenterait dans un vaisseau agité par la mer, avec une devise analogue. »

On voit que ce n'est pas seulement de nos jours que les marguilliers ne sont pas toujours d'accord avec le curé.

D'après le dernier inventaire de l'église Saint-Germain (il est daté de 1701), cette châsse, où les reliques furent transférées le 29 avril 1673, était décorée d'un grand nombre de joyaux dus à la généreuse piété des fidèles. Parmi les objets en or, nous voyons mentionnés : un petit *Saint-Esprit* orné d'un diamant, vingt-trois bagues, neuf croix, une *sainte Larme*, etc. Parmi les joyaux en argent, nous remarquons huit *Saint-Esprit*, vingt-quatre chefs de S. Jean-Baptiste, sept reliquaires, deux couronnes, des

médailles de S. Germain, des croix. des anneaux, des alliances, etc. On voyait figurer sur l'autel, que dominait la châsse, une couronne d'argent doré, ornée de rubis et de saphirs, plusieurs colliers de perles fines, des diamants et des émaux. (*Archives de la paroisse*, cote 1, liasse 4, première pièce.)

Dans le compte de 1761, nous voyons figurer une somme de 509 livres, provenant de la vente d'un certain nombre de ces bijoux.

Les reliques de S. Germain furent sauvées de toute profanation en 1793 par M. Ledieu, curé de la paroisse. Sur ses réclamations, le district révolutionnaire se contenta de prendre l'argenterie de la châsse.

Le reliquaire actuel, en forme de temple corinthien, provient de l'ancienne église des Capucins d'Amiens.

Les inventaires de l'église Saint-Germain signalent en 1366 : *De casula B. Germani;* en 1439, un os de S. Germain dans un bras de bois doré; en 1549, *deux bras en bois doré où sont les reliques de monsieur St Germain.*

D'autres inventaires mentionnent, à l'abbaye de Saint-Remi de Reims, une partie du chef, contenue dans la châsse de S. Gibrien; et quelques autres reliques aux Minimes d'Amiens.

Outre les reliques importantes du saint martyr qu'on vénère aujourd'hui à Ribemont et à Saint-Germain d'Amiens, on en conserve quelques fragments à Senarpont, et, dans deux reliquaires, à Saint-Germain-sur-Bresle.

CULTE ET LITURGIE.

Le culte de S. Germain n'est célébré aujourd'hui qu'à Amiens, à Ribemont (Aisne), à Saint-Germain-sur-Bresle, à Senarpont et dans les quelques églises de Normandie et de Picardie qui lui sont consacrées.

La chapelle qu'avait bâtie Senard, sur le tombeau de

S. Germain, devint au Moyen Age un pèlerinage très fréquenté des riverains de la Bresle. Ce sanctuaire fut desservi par des religieux bénédictins de l'abbaye de Saint-Fuscien-au-Bois, peu de temps après la fondation de ce monastère. Lorsqu'Enguerrand de Boves, comte d'Amiens, releva de ses ruines l'abbaye de Saint-Fuscien, il y réunit le prieuré de Saint Germain-sur-Bresle.

En mémoire de Senard qui rendit à Germain les devoirs de la sépulture, le clergé de Saint-Germain-sur-Bresle va processionnellement, avec les reliques du patron, le dimanche qui suit le 2 mai, au-devant des habitants de Senarpont qu'il ramène dans son église. C'est pour le même motif que l'officiant, au moment de l'offrande, prononce ces paroles : « S'il y a ici quelque habitant de Senarpont, quels que soient son âge, son sexe et sa condition, qu'il approche le premier, quand même le seigneur du lieu serait présent. »

A Ribemont, où l'on invoque S. Germain pour la fièvre, on fait chaque année une procession solennelle le dimanche qui suit la fête du saint martyr. M. l'abbé Gourmain en parlait ainsi en 1858, dans la *Semaine du Vermandois :*

« Il y a mille ans que le corps de S. Germain fut transporté à Ribemont, et le même enthousiasme qui accueillit son arrivée, animait dimanche dernier ce souvenir dix fois séculaire. Les vieux seigneurs de Ribemont sont depuis longtemps passés à l'éternité; leur vaste château, avec sa redoutable tour, a disparu; la ville elle-même fut plus d'une fois brûlée, pillée et saccagée; seuls, les humbles restes d'un homme qui voulait vivre et mourir ignoré, ont pu traverser les siècles, gardés par les respects et la vénération d'un peuple qui les regarde encore justement aujourd'hui comme son plus précieux trésor, qui en fait un jalon irrécusable pour son histoire, et une juste illustration pour l'antiquité de son blason. Il y a mille ans, les sires de Ribemont abaissaient le pont-levis de leur forteresse, mettaient tous les gens d'armes sur pied, ouvraient à deux battants les portes de leur chapelle pour recevoir les reliques de S. Germain, arrachées par quelques pauvres

moines aux dévastations normandes. Dimanche dernier, du plateau où s'élevaient les tours du château de Ribemont, on voyait sortir, musique en tête, les jeunes et pacifiques soldats de la religion et de la civilisation, les jeunes élèves du collége, qui s'en allaient grossir la marche triomphale de S. Germain et faire leur part de louanges et de respect à cet illustre et saint patron dont ils doivent être les enfants privilégiés, puisqu'ils vivent, travaillent et reposent aux lieux mêmes où ses précieux restes furent si longtemps conservés. »

Guy, comte d'Amiens, et sa femme Mathilde avaient d'autant plus en vénération le culte de S. Germain, qu'ils possédaient en domaine la terre où le missionnaire écossais avait versé son sang. Ils voulurent propager leur dévotion au Saint dans la ville d'Amiens et lui érigèrent une église non loin de l'emplacement de l'ancien château. Ce ne fut d'abord qu'une simple chapelle. Une charte de 1131, citée par M. Guerard, donne à cette fondation le nom d'église Saint-Germain. C'est donc à tort que plusieurs de nos historiens ont prétendu que le vocable de S. Blaise lui fut conservé jusqu'en 1526.

Il existe à Amiens un dicton populaire qui pourrait paraître offensant pour les paroissiens de Saint-Germain, si on n'en précisait point la véritable origine. Les enfants de la paroisse vont, la veille du patron, solliciter de porte en porte quelques menues monnaies, pour faire entre eux un petit régal et ils répètent ce singulier refrain :

Saint Germain coucou
El fête d'. chés fous !

Le P. Daire assigne à ce dicton une origine invraisemblable. Il raconte que la fabrique aurait refusé de s'engager à faire acquitter une messe quotidienne, en échange d'un fief situé à Mézières-en-Santerre, rapportant un setier de blé par jour, sous le prétexte que le blé était à trop bas prix. L'opinion publique aurait fait endosser par toute la paroisse la responsabilité de cette ineptie administrative. M. Guerard,

dans un Mémoire lu à la Société des Antiquaires de Picardie, le 27 février 1850, a démontré, par l'examen même des titres de la fondation (1450), que cette tradition n'a pas la moindre apparence de vérité. Il fait remonter l'origine du proverbe en question à une compagnie de fous, dont la fête se célébrait le 1er mai et dont on retrouve encore un souvenir confus dans les réjouissances qu'on prend aujourd'hui, la veille de la Saint-Germain, fête qui est fixée au dimanche qui suit le 2 mai.

Ce proverbe, nous tenons à le constater, n'a donc rien d'injurieux pour les paroissiens de Saint-Germain. C'est un souvenir des *Floralia* des Romains lequel s'est beaucoup mieux conservé à Toulouse et à Évreux. Il rappelle simplement qu'il y a eu autrefois à Amiens une *confrérie de fols*, comme il en existait à Laon, à Noyon, à Senlis, à Dijon, à Paris, etc.; comme il y avait une compagnie des *sots* à Abbeville, à Ham, à Lille, etc.; comme il y avait une compagnie d'innocents à Soissons, à Saint-Quentin, à Péronne, etc. (RIGOLLOT, *Monnaies inconnues des évêques des innocents et des fous.* — L'abbé J. CORBLET, *L'église Saint-Germain d'Amiens*, p. 21).

Le nom de S. Germain est inscrit au 2 mai dans les anciens martyrologes d'Amiens, d'Eu, de Saint-Germain-des-Près; dans ceux de Ph. Ferrari, de Wilson, de Du Saussay, etc.

Il est le patron titulaire des églises de Saint-Germain d'Amiens, de Saint-Germain-sur-Bresle, d'Argoules (Somme), d'une chapelle de Ribemont (Aisne), de Flamanville et de Carteret (diocèse de Coutances) et de Mesnil-David (canton d'Aumale). Dans cette dernière paroisse, nous dit M. l'abbé Malais (*calendrier normand*, p. 182), on célèbre la fête patronale par l'office du commun des pontifes et non du commun des martyrs, ce qui provient de la confusion qu'on fait du patron réel avec S. Germain-d'Auxerre ou S. Germain de Paris. Il est possible que ce soit par suite de cette même confusion que quelques-unes des nombreuses paroisses de Normandie, dédiées à S. Germain, célèbrent leur fête le 28 mai (S. Germain, évêque de Paris)

ou le 31 juillet (S. Germain, évêque d'Auxerre) et non pas le 2 mai.

Outre l'ancien office de S. Germain, arrangé par Cauchie, curé de Saint-Germain d'Amiens (1665), M. Petit, vicaire de cette paroisse, en a publié un autre en 1824, conforme à la liturgie de M. de La Motte.

Nos Bréviaires de 1746 et de 1840 font une simple mémoire de S. Germain, laquelle a été supprimée dans le *Propre* actuel.

A Ribemont, on fête non-seulement la glorieuse mort du martyr, mais aussi la translation de ses reliques dans cette localité, le 13 novembre.

Près du cap de La Hougue, se trouvent la *pointe* et l'*anse* de Saint-Germain. Il est probable que c'est là, dit M. Pape, que le saint évêque débarqua pour la seconde fois dans les Gaules.

On sait que trois rues d'Amiens et un de ses îlots portent le nom de S. Germain.

Adrien Perdu, avocat fiscal de la ville d'Amiens, a composé une pièce de vers où se trouve résumée la vie de S. Germain. En voici un long extrait :

. . . .

On ne ſçait ſon pays, ny quand il prit naiſſance ;
L'Anglois le prend pour ſoy,
L'Irlande le prétend, mais la juſte balance
Le donne à l'Eſcoſſoy.

Ce n'eſt pas Séverin qui luy donna la mitre,
Mais Sévère Trevoys
Qui d'illuſtre prélat luy conféra le titre
Et la bague et la croix.

Germain eſtoit enfant quand S. Germain d'Auxere
Le fit changer de loy,
Le nomma, baptiſa, gaigna dans l'Angleterre
Ses parens à la Foy.

Ce fut là que l'on vit l'esclat de ses merveilles
Et qu'il ravit les Cieux,
Rendant aux tristes sourds l'usage des oreilles,
Aux aveugles, des yeux.

Ce fut là que Germain, voulant passer en France,
Demeura sans vaisseau ;
Que Dieu, forcé des lois de sa ferme croyance,
Le porta dessus l'eau.

Une rouë en voguant luy tient lieu de navire
Sans mast ny matelots :
Tout l'Océan frémit de voir comme elle vire
Pour traverser les flots.

Tout le peuple gaulois effrayé s'en estonne,
Le prend pour un Esprit ;
Il l'aborde, et preschant ce que le Ciel ordonne
Le gaigne à Jésus-Christ.

Le presvot des Payens enrage sur la grève
Et plus le Saint est doux,
Plus l'atre-bile fait que son ventre lui crève
Boursouflé de courroux.

Un hydre monstrueux désoloit la contrée,
On s'en plaint, il y court ;
Il voit un enfant mort, une mère éplorée,
Et l'arreste tout court.

L'hydre se rend au Saint & baisse les sept testes
Qui sifflent en tuant,
Qui rendent empestez les hommes & les bestes
De leur souffle puant.

L'enfant mort à ses pieds trémousse & se réveille
Ainsi que d'un sommeil,
Et ravy de l'esclat d'une telle merveille,
Se fait un teint vermeil.

Il va catéchiser les peuples de Moselle
Et c'est là que Germain
Se voit mitrer le front d'une corne jumelle,
La crosse dans la main.

Pasteur universel qui fut sans diocèse
Mais de tous bien aymé :
Tous estoient ses brebis, tous paissoient à leur aise
Ce qu'il avoit semé.

Dans Rome il voit, priant, Pierre & Paul les deux princes
De la sainte cité,
Joyeux d'apprendre d'eux que dedans les provinces
Il sera mal traitté.

Le fleuve de Bétis & l'Espagne Ibérique
Admirent ses discours,
Tholose s'en souvient & la gent Cantabrique
Implore son secours.

Il traverse la mer, & rentrant dans son isle
Y bastit des autels ;
Mais ne peut supporter d'être aymé dans sa ville,
Ny prisé des mortels.

Il repasse, il aborde au sein de la Neustrie,
Là il crée deux yeux,
Baptise Pétronille, & la rendant guérie
L'attire dans les Cieux.

Il avoit en passant essuyé la tempeste
Et calmé la terreur
Des flots entrebattus que l'infect Ange-Beste
Avoit mis en fureur.

A Bayeux il a soif, on lui refuse à boire,
Il punit le refus ;
Gance luy fait du bien & reçoit tant de gloire
Qu'il en est tout confus.

Vifitant les captifs il demande leur grâce ;
Au refus, il en fort,
Rompt les murs de la ville & ruinant la place
Se montre le plus fort.

Il ranime au fortir un mort de fa parole,
Et fait voir aux rétifs
Que qui fufcite un mort peut bien de la geôle
Délivrer les captifs.

Enfin, tout haletant de la foif du martyre,
Il vient à Morte-Mer,
Prefche au païs de Caux & à Jéfus attire
Les peuples de la mer.

Il grimpe au mont d'Hubaud, d'une viteffe mâle,
Et bravant ce recteur,
Fait entre Senarpont et la ville d'Aumale
Les actes d'un pafteur.

Hubaud, pour difperfer fes naiffantes oüailles,
Attaque le berger,
Le mal-mène d'efpoir, foüille dans fes entrailles
Et voudroit les manger.

Il vient enfin fur luy, d'une rage funefte,
Et de fon bras nerveu
Le fabre étincelant luy avale la tefte
Près la rivière d'Eu.

On a veu fon efprit voler deffus les nuës,
Ainfi que dans l'efté
Se guinde un pigeon blanc sur les croupes chenuës,
De fon vol argenté.

Il eft mort & furvit, fa langue parle encore
Mefme après le trépas ;
Il appelle une fille &, l'affurant, implore
Le fecours de fes pas.

Va fille, va chercher ce brave gentil-homme
Qui domine en ces lieux,
Dis luy que Germain dort, mais qu'il dort un court somm
Pour vivre dans les Cieux.

Qu'il ayt soin de mon corps, j'auray soin de son âme;
Si je l'aymai jadis,
Me donnant un cercueil, il accroîtra ma flamme
Dedans le Paradis.

Senard, à cet avis, d'une alègre vitesse
Se rend près de son corps,
Et pleurant, non de deuil, mais plustot de liesse,
Luy chante ces accords :

O martyr, ô Germain, mon charitable père,
O l'honneur des Picards,
Que vous êtes heureux! que votre mort est chère,
Que doux en sont les dards!

. . . .

Ainsi parloit Senard, quand la troupe amassée
Des fidèles du lieu
Vint après le clergé, le long d'une chaussée,
Rendre grâces à Dieu.

On enlève le corps aussi blanc que le plâtre
Et que roses vermeil :
Senard lui fait dresser une tombe d'albâtre
Et un temple pareil.

Chacun à l'environ lui bastit des églises,
Et la ville d'Amiens
Luy fabrique un vaisseau qui passe en mignardises
Ceux des Éphésiens.

. . . .
. . . .

Adrien Perdu a aussi composé une *ode à S. Germain* en 43 strophes, dont la facture poétique n'est point supérieure aux rimes que nous venons de citer.

CHRONOLOGIE.

Par suite de confusions avec des saints qui portaient le même nom, on a fait de notre Martyr un compagnon de l'écossais S. Gibrien, au VI[e] siècle; de S. Éloque, au VII[e]; et même de S. Boniface, au VIII[e]. Le baptême qu'il reçut de S. Germain d'Auxerre met ces dates hors de question; mais nous ne savons rien de positif sur l'époque précise de la naissance et de la mort du saint apôtre de la Bresle. Rien ne nous indique si l'évêque d'Auxerre l'a baptisé pendant son premier voyage aux îles britanniques, en 429, ou à son second voyage, en 444. Supposons que le fils d'Audin et d'Aquila ait eu dix ans au moment de son baptême, il serait né ou vers 419 ou vers 434. Cauchie place sa mort vers 480; d'autres, vers 490.

ICONOGRAPHIE.

Le cercueil antique de S. Germain subsiste encore sous l'autel de l'église de Saint-Germain-sur-Bresle. Le couvercle en dos d'âne est percé latéralement de deux trous circulaires, par où les pèlerins passent leurs bras et prennent de la terre qu'ils appliquent sur le corps des malades atteints de la fièvre. Au-dessus, une large pierre, exhaussée sur six piliers, offre l'effigie du saint Pontife : c'est une œuvre du XIII[e] siècle. Germain est couché sur le dos, revêtu de ses insignes épiscopaux, foulant aux pieds un dragon. Ce tombeau, classé au nombre des monuments historiques, a été lithographié dans le *Voyage pittoresque* du baron Taylor.

« Les fidèles de l'époque franque, dit M. Cochet (*Seine-Inf. hist.* p. 562), voulurent reposer autour des restes

vénérés du Saint : car le cimetière qui entoure l'église de Saint-Germain-sur-Bresle est rempli de cercueils de pierre et de fosses de craie qui rendent des vases mérovingiens. »

M. Guerard manifestait les regrets suivants en 1856 : « Lorsqu'après avoir visité l'église de Saint-Germain-sur-Bresle, on traverse de nouveau le cimetière pour aller rejoindre la route d'Aumale, il est difficile de se défendre d'un sentiment pénible, en comparant le tombeau de l'Apôtre et les tombeaux des habitants ; il existe en effet une grande différence entre eux. Dans l'église, je vois un tombeau dans un abandon complet et dont les alentours ne sont pas même carrelés ; dans le cimetière, au contraire, je vois des tombes bien parées, entretenues avec une grande propreté et recouvertes de fleurs, qui attestent le respect des habitants pour la dépouille des morts. Loin de moi la pensée de réclamer pour le tombeau du Saint le luxe et la richesse ; mais qu'il me soit permis de demander pour lui la décence, le respect, et qu'il ne soit pas traité plus mal que ceux des autres fidèles. » (*Histoire de l'église Saint-Germain d'Amiens,* p. 299.)

Ces vœux, partagés par tous les amis de l'art et de la religion, sont enfin réalisés aujourd'hui, grâce aux nombreux et louables efforts de M. Antoine Goze, inspecteur des monuments historiques de la Somme. Voici comment ce savant archéologue rend compte, dans le *Mémorial d'Amiens* (28 avril 1870), des restaurations faites sous sa direction :

« Les parties mutilées de ce tombeau ont été refaites ; ce sont : la crosse du saint évêque, une portion de sa mitre et de son nimbe qu'on avait supprimés, ainsi que la bordure, afin de raccourcir la tombe qui se trouvait trop longue pour s'agencer avec l'autel ; on a aussi rendu au démon terrassé sa tête et ses ailes ; les deux anges qui encensent ont été refaits dans leur partie supérieure, etc. On a replacé dans son vrai sens l'effigie du Saint dont les pieds devaient être tournés vers l'orient selon l'usage, ainsi qu'était resté placé le sarcophage antique qui est à

découvert. Cette position liturgique est bien désignée par ce passage de la Vie en latin de S. Germain l'Écossais, imprimée à Saint-Quentin, en 1665, page 73 : *Vera sancti Germani effigies... pedibus ad orientem versis...*

« Cette tombe, d'après l'expression du savant abbé Cochet, inspecteur des monuments historiques du département de la Seine-Inférieure, mériterait, vu l'excellence de sa sculpture, d'être renfermée sous verre ; pour la préserver de toute mutilation à l'avenir, on a pris le parti de l'isoler de l'autel et de l'abriter sous une chapelle voûtée et fermée, formant crypte ou confession. On a eu l'idée heureuse de placer sur le haut de cette crypte un riche autel en pierre, fait aux dépens de la fabrique. On y accède par quinze marches, ce qui donne à ce sanctuaire la majesté de celui de l'église de Nesle. Le rétable et le tabernacle, en forme de forteresse, rappellent le château Hubault. Ce repaire du brigandage et de la tyrannie est censé avoir été conquis par le Christianisme civilisateur qui a élevé sur son donjon le trône du vrai Dieu. L'exposition, au-dessus du tabernacle, a été taillée dans un seul morceau de pierre, avec ses colonnes et sa voûte. Aux créneaux sont appendus quatre écus portant les armoiries des puissances qui ont pris la place de la barbarie païenne. Ces armoiries sont celles de N. S. Père le Pape Pie IX, de Mgr Boudinet, évêque d'Amiens : ce sont celles qui concernent le pouvoir spirituel. Quant à celles qui se rapportent au pouvoir temporel, ce sont celles de l'abbaye de Saint-Fuscien, qui possédait autrefois la seigneurie et le prieuré de Saint-Germain-sur-Bresle. Cette abbaye, d'après d'Hozier, portait : d'azur à trois chevrons d'argent, accompagnés de trois étoiles d'or : deux en chef, une en pointe. Les autres armes sont celles de l'Empire actuel français, sous lequel a eu lieu la restauration du tombeau de S. Germain l'Écossais, classé parmi les monuments historiques.

« De l'autre côté de l'escalier, est un ambon ou tribune pour le célébrant qui y siége et, au besoin, s'en sert pour la prédication, au lieu de la chaire de mauvais style qu'on a supprimée.

« La partie supérieure de la crypte a été dallée en pierres de Tonnerre et a été bordée par un garde-corps en fer, formé d'une suite de croix gracieusement enroulées, qui doivent se continuer sur la rampe à établir le long de l'escalier. L'entrée de la crypte doit être fermée par une grille élégante qui ne s'ouvrira que lors des visites ou des pèlerinages au saint tombeau. »

S. Germain est ordinairement représenté revêtu des insignes épiscopaux, tenant en laisse, avec son étole, l'hydre aux sept têtes.

Sa statue se trouve aux portails de Saint-Vulfran d'Abbeville et de Saint-Germain d'Amiens ; dans l'intérieur des églises de Saint-Germain d'Amiens (œuvre de M. Duthoit) et de Saint-Germain-sur-Bresle (XVe siècle).

« On prétend le reconnaître, dit le P. Cahier (*Caractérist. des Saints*, p. 318), au portail de Saint-Riquier, dans un évêque, près duquel est une hydre à six têtes dont les cous sont entourées par une étole. » Le personnage en question n'est point S. Germain, mais S. Vigor, évêque de Bayeux.

A Saint-Germain-sur-Bresle, sur une porte d'armoire, se trouve une peinture représentant le saint évêque qui arrache le dragon du fond de son antre, pour le jeter dans un puits.

Le tableau qu'on voit dans l'église de Ribemont est la copie d'une ancienne toile, aujourd'hui perdue.

Une verrière de Saint-Germain d'Amiens figurait la légende du Patron. Simon Martin écrivait en 1649 (*Nouvelles Vies des saints*) qu'on l'estimait mille écus. Il n'en existe plus qu'un panneau qu'on conserve au Musée Napoléon, et qui représente le saint Apôtre domptant la chimère aux sept têtes. — Une autre verrière, représentant le même personnage, se voit à une chapelle du chevet de Saint-Germain.

Cette même église possédait jadis douze pièces de tapisseries de haute lice, qu'on suspendait à ses piliers, les jours de fête, et où se succédaient les principales scènes de la vie du Patron ; elles ont disparu à la Révolution.

S. Germain est représenté sur une monnaie des évêques des innocents, décrite par M. le docteur Rigollot (*op. cit.* pl. 12, n° 16).

Le frère Bonaventure, capucin d'Amiens, a fourni la composition d'une gravure où est figurée la légende de S. Germain l'Écossais. M. Dubois, chef de bureau à la mairie d'Amiens, en possède un exemplaire.

BIBLIOGRAPHIE.

Cauchie, curé de S. Germain, a publié, à Amiens, en 1646, une Vie latine de S. Germain, suivie d'une traduction française, d'après un manuscrit conservé dans sa paroisse. Cet opuscule, réédité en 1665 et en 1675, est accompagné de l'office patronal, selon l'ancien rit romano-gallican. Le manuscrit original de Cauchie est conservé à la Bibliothèque d'Amiens, sous le n° 465.

Les Actes de notre Saint ont été ensuite édités par le P. Labbe, dans sa *nouvelle Bibliothèque des manuscrits* (t. I, p. 716), et par J. Bolland (2 mai), d'après quatre manuscrits comparés. Deux Vies manuscrites, conservées à la Bibliothèque Vaticane, proviennent du cabinet d'Alexand. Petau.

Ces Actes, œuvre d'un auteur anonyme, n'ont pu être écrits qu'au X[e] siècle au plus tôt, plus probablement au XI[e], puisque la Normandie y est désignée sous son nom actuel.

L'auteur, dans son prologue, avoue qu'il n'a point pris connaissance d'une ancienne Vie de S. Germain dont le manuscrit avait été brûlé par les Normands et qu'il devra se borner à raconter ce qu'il a entendu dire. Cette seule circonstance suffirait pour nous inspirer quelque défiance. Aussi Le Nain de Tillemont (*Mém.* XV, 28) et Longueval (II, 53) ont-ils remarqué, avec raison, que ces récits n'avaient point tous les caractères de vérité propres à rassurer un historien.

M. Pape, membre de l'Athénée du Beauvaisis, a publié en 1850 un opuscule de 12 pages intitulé : *Vie de S. Germain l'Écossais*. Nous lui avons emprunté l'indication de quelques traditions populaires, qui n'avaient pas été mentionnées par Cauchie, ni par les Bollandistes.

Outre ces ouvrages et ceux de Simon MARTIN, DAIRE, de MM. GUERARD, l'abbé MALAIS, SEMICHON, cités dans les notes de cette biographie, nous avons consulté :

Les Archives de la paroisse Saint-Germain.—ROSWEIDE, *Fasti sanctorum quorum vitæ in Belgic. mss. asservantur.*— D VIOLE, *la Vie de S. Germain, évêque d'Auxerre.* — *Manuscrits* de PAGÈS, I, 105.— GODESCARD et GIRY, au 2 mai. — D. GRENIER, *Introd. à l'histoire de Picardie*, p. 292. — GOZE, articles insérés dans le *Mémorial d'Amiens*, numéros du 26 mai 1864 et du 28 avril 1870.

S. GERVIN,

ABBÉ DE SAINT-RIQUIER.

9 Mars. — † 1075.

Nous ne possédons point d'Actes de S. Gervin [1], mais deux chroniqueurs de l'abbaye de Saint-Riquier, Hariulfe et Jean de la Chapelle, nous ont laissé d'assez nombreux renseignements sur le digne successeur du vénérable Enguerran.

Gervin naquit au commencement du XI[e] siècle, dans le Laonnais ou dans le pays Rémois [2]. Son père s'appelait Guillencus, et sa mère, Romilde. On croit que sa famille était parente de Brunon, fils du comte Egisheim, né en Alsace, qui, après avoir

[1] *Gervinus*, *Gerwinus*, *Geruvinus*, *Gerinus*, *Servinus*.—*Gerwin*, *Gérin*, *Servin*. On l'appelle Gervin I[er] ou *le bon* Gervin, pour le distinguer de son neveu Gervin II, surnommé *le Mauvais*, qui lui succéda comme abbé de Saint-Riquier et devint ensuite évêque d'Amiens. On l'a parfois confondu avec S. Gervin, abbé d'Oldembourg (Aldenbork), dans le diocèse de Bruges, lequel mourut le 17 avril 1117.

[2] *In territorio Remensi*, dit Hariulfe ; mais le manuscrit consulté par Mabillon portait en suscription, d'une autre écriture, *Laudunensi*. — Jean de la Chapelle dit *ex patria Laudunensi*.

occupé le siége de Toul, devint pape sous le nom de Léon IX.

Gervin fit ses études dans l'école épiscopale annexée à la métropole de Reims. Séduit par la lecture des poètes de l'antiquité, sollicité d'autre part par les mauvais conseils de ses camarades, il laissa son imagination tellement s'enflammer qu'il ne fut pas loin de mettre en pratique les maximes licencieuses dont il avait repu son esprit. La grâce de Dieu le fit cependant triompher de ces tentations et renoncer complétement aux lectures dangereuses, en sorte que les luttes qu'il avait subies n'eurent pour résultat que de mieux tremper son âme et de lui inspirer un plus profond amour pour une vertu qu'il ne devait jamais violer.

Devenu chanoine de l'Église de Reims, Gervin se fit apprécier par l'abondance de ses connaissances littéraires et l'éloquence de sa parole. Jeune encore, il perdit ses parents ; l'une de ses sœurs ayant embrassé la vie religieuse, il maria l'autre, nommée Rotsellina, à un de ses tenanciers [1]. Débarrassé alors de la gestion de ses biens et des préoccupations de famille, le chanoine de Reims résigna son bénéfice, alla trouver Richard qui, de doyen de la métropole de Reims, était devenu abbé de Saint-Vanne de Verdun et sollicita l'habit religieux. Le saint Abbé, après avoir essayé de l'effrayer par l'austérité de la règle, reconnut qu'il avait affaire à une sérieuse vocation. Gervin, enrôlé dans la milice monastique,

[1] M. Devisme (*Histoire de la ville de Laon*, t. II, p. 336) dit à tort qu'il avait une sœur unique.

justifia ces prévisions et montra tant d'obéissance, de dévouement, d'humilité et de douceur qu'on lui confia bientôt la direction des enfants. Plus tard le B. Richard le nomma son chapelain et lui confia la charge de cellérier.

Gervin souhaitait depuis longtemps visiter les lieux qui furent sanctifiés par la naissance et la mort du Sauveur, mais il n'osait exprimer ses désirs à son Abbé, dans la crainte d'un refus. Sur ces entrefaites, voici que Richard, de son côté, conçut le même projet; en l'an 1027, il choisit Gervin pour l'accompagner et surveiller les conditions matérielles d'un voyage qui devait durer six mois et comprendre sept cents pèlerins [1]. La pieuse caravane passa par la Hongrie où elle reçut un cordial accueil du roi S. Étienne.

Le V. Enguerran, abbé de Saint-Riquier, était devenu tellement infirme qu'il pria Henri I[er] de lui donner un successeur. Celui-ci désigna Gervin, qu'il avait vu accompagner Richard à sa cour. Le moine de Verdun ne voulut consentir à accepter cette dignité qu'autant qu'il en serait investi par les suffrages des religieux de Saint-Riquier. Enguerran, charmé d'une telle prudence, favorisa de tout son pouvoir l'élection qui devait le décharger d'un trop lourd fardeau. Gervin reçut la bénédiction d'usage, à Amiens, des mains de l'évêque Foulques II,

[1] Il ne faut pas croire que ce chiffre soit exagéré. Il y eut, vers cette même époque, des caravanes bien plus nombreuses : ainsi, sept mille pèlerins, en 1064, accompagnèrent Sigefroid, archevêque de Mayence. Cf. GRETSER, *de Sacris peregrinat.*, lib. I, c. 6, p. 59.

le jour de l'Annonciation, en l'an 1045. Il emmena avec lui à Saint-Riquier Guarin et Regneguard, moines de Saint-Vanne, recommandables par leur science et leur piété. Huit mois après, il présidait aux funérailles de son prédécesseur.

Gervin érigea dans la crypte une chapelle qu'on devait plus tard désigner sous le nom de *Notre-Dame de la Voûte*, et distribua dans cent vingt-quatre châsses les nombreuses reliques [1] qu'il avait obtenues de divers côtés, ainsi que celles que possédait déjà l'abbaye. Il fit consacrer dans cette crypte un autel à S. Riquier, et, dans diverses parties du monastère, des chapelles dédiées à S. Laurent, à Ste Marguerite et aux saints Mauguille, Caïdoc et Fricor.

Étendant également sa sollicitude au loin, Gervin fit construire trois chapelles, l'une dédiée à S. Riquier et à S. Lucien, près de Lœilly-lès-Conty [2]; l'autre à S. Martin, dans la forêt d'Eu; la dernière à S. Gratien, dans le village qui porte le nom de ce martyr. Le saint Abbé aimait à s'arracher de temps à autre aux préoccupations du gouvernement monastique, pour aller se livrer à une retraite absolue dans l'un des ermitages annexés à ces sanctuaires.

Richard II, duc de Normandie, avait donné à

[1] Dans l'énumération que nous donne Hariulfe, nous remarquons les reliques de beaucoup de saints picards, tels que S. Quentin, S. Lucien, S. Fuscien, S. Victoric, S. Gentien, S. Vast, S. Médard, S. Caïdoc, S. Achaire, S. Valery, S. Josse, S. Firmin, S. Crépin, S. Crépinien, etc.

[2] *Vetus Villa, prope Lully.* — Ailleurs *Bulliacum* pour *Lulliacum.* Il s'agit d'un lieu disparu, nommé *Viefville,* par opposition à La Neuville-sous-Lœuilly. Ce prieuré bénédictin prit plus tard le nom de *Prieur-Ville.*

l'abbaye de Saint-Riquier les dîmes de l'église d'Équemanville [1]; mais, après sa mort, des contestations furent élevées par une de ses petites nièces, Béatrix, abbesse de Montivilliers [2]. Gervin produisit les titres de donation auprès de Guillaume, duc de Normandie, qui ne reconnut les droits du monastère picard qu'après avoir obtenu la promesse d'un ossement de S. Vigor. La charte de confirmation fut signée à Argenteuil [3], en 1048.

Gervin avait mis les hommes féodaux de son abbaye à la disposition d'Anguerrand Ier, comte de Ponthieu et avoué de Saint-Riquier, pour combattre le comte de Boulogne. Ce fut peut-être en reconnaissance de ce service, que le comte de Ponthieu rendit aux moines les terres de Port [4], que son père Hugues leur avait enlevées.

Pour terminer ce qui concerne la gestion des biens temporels, nous ajouterons que Gauthier Ier, surnommé Tyrel, sire de Poix, restitua en 1053 le domaine de Noyelle-en-Chaussée [5], et fut absous par Gervin de l'excommunication qu'il avait encourue par son usurpation ; que les revenus de Feuquières [6] furent recouvrés en 1063 ; ceux d'Outrebois [7], en 1067 ; et qu'on mit fin à la coutume abusive qui obligeait la ferme de Mayocque à donner

[1] *Scabelli villa*, canton d'Honfleur.
[2] Arrondissement du Hâvre.
[3] Arrondissement de Versailles.
[4] Nous supposons qu'il faut traduire *Portas* par Port-le-Grand ?
[5] *Noguerias*, canton de Crécy.
[6] *Filcarias*, canton de Moyenneville.
[7] *Ultrabaiz*, canton de Bernaville.

une redevance annuelle de vingt porcs au comte de Ponthieu.

Nous ignorons pour quels motifs Gervin donna en viager les revenus de Romont [1] et de Valloires [2] à Agenard, à son épouse et à leur fils (1046).

Le saint Abbé, si empressé à revendiquer les droits temporels de l'abbaye, ne montra pas moins de zèle pour ses intérêts intellectuels. Il enrichit la bibliothèque d'un grand nombre de manuscrits qu'il fit relier en trente-six volumes [3], et prononça anathème contre ceux qui les raviraient. Nous voyons figurer, parmi ces ouvrages, les légendes de S. Vast, S. Fursy, S. Amand, S. Ouen, S. Riquier, S. Médard, S. Firmin, S. Salve, S. Remi, S. Ansbert; les Épîtres de S. Ignace, l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe, des écrits de S. Ambroise, S. Grégoire de Nazianze, S. Jérôme, S. Jean Chrysostome, S. Grégoire le Grand, etc. On voit, par cette énumération, que la littérature grecque était en honneur à Saint-Riquier.

Les pénitents affluaient dans l'église du monastère, et Gervin passait parfois la journée tout entière à recevoir leurs aveux dans un endroit affecté à ce ministère, qu'on appelait *la confession* ou *le lieu de confession et de miséricorde* [4]. Entraîné par son zèle, il allait confesser et prêcher non-seulement

[1] *Rebellis Mons*, arrondissement de Montreuil-sur-Mer.

[2] *Valeriis*, canton de Rue.

[3] M. Melleville (*Histoire de Laon*, II, 411) se méprend en disant qu'il *composa* trente-six volumes de théologie.

[4] Il s'agit peut-être là d'une de ces ouvertures en pierre, ménagées dans les murs, telles que les a signalées M. l'abbé Cochet dans la *Revue de l'Art chrétien*, n° de septembre 1869.

dans nos contrées, mais en Normandie, en Flandre, en Aquitaine et jusqu'en Thuringe et en Hongrie. Certains clercs du diocèse d'Amiens s'offusquèrent de ce qu'il remplissait de telles fonctions sans l'autorisation du Saint-Siége. Les dénonciations arrivèrent jusqu'à Rome où le pape Léon IX, récemment intronisé (1049), fit citer devant lui le zélé missionnaire. Interrogé sur sa conduite, celui-ci se borna à produire des textes de l'Écriture sainte, prescrivant la diffusion de la vérité. C'était esquiver la question de juridiction : mais S. Léon, appréciant surtout la pureté d'intention, accorda d'autant plus volontiers à Gervin la permission de confesser et de prêcher partout, qu'il n'ignorait pas que Foulques II, évêque d'Amiens, s'occupait beaucoup moins de la direction spirituelle de son diocèse que de la chasse des oiseaux et des bêtes fauves. Le Pontife concéda au pieux Abbé le droit de porter des sandales, en disant que celui qui exerçait si bien le ministère de la prédication devait en revêtir les insignes [1]. Gervin les refusa par humilité, en se contentant des droits qui venaient de lui être conférés et qu'il devait si bien mettre à profit pour la gloire de Dieu.

Jean de la Chapelle, qui amplifie souvent Hariulfe, déjà trop enclin à exagérer l'importance des abbés de Saint-Riquier, ajoute que le Souverain

[1] Les sandales liturgiques sont devenues le symbole de la prédication, parce que Notre-Seigneur a ordonné à ses apôtres de chausser des sandales : *Calceatos sandalis*. S. Marc, vi, 9. — Quelques écrivains, trompés par l'expression de Jean de la Chapelle, *sandalia apostolorum*, se sont imaginés qu'il s'agissait d'une relique des apôtres.

Pontife nomma Gervin son légat en Occident, et lui en conféra les droits par une bulle.

Cette même année (1049), Léon IX, accédant à la demande d'Hérimar, abbé de Saint-Remi de Reims, vint consacrer son église et, à cette occasion, présider un concile. Le 2 octobre, jour de la dédicace, une procession solennelle eut lieu par la ville et Gervin fut désigné par le pape pour être un des dignitaires qui devaient porter la châsse de S. Remi. Dans le concile, qui s'ouvrit le lendemain, on excommunia quelques évêques qui, au lieu de se rendre à cette assemblée, avaient suivi Henri I[er] dans son expédition contre Guillaume le Bâtard. Malgré les sollicitations de Gervin, Foulques II, évêque d'Amiens, fut compris parmi les prélats frappés d'anathème.

Un certain nombre de dignitaires ecclésiastiques reconduisirent Léon IX à Rome. Gervin fut du nombre et assista au concile qui s'y ouvrit le 15 avril 1050. C'est là qu'il apposa sa signature à la bulle de canonisation de S. Gérard, évêque de Toul [1].

Notre Saint se rendit plusieurs fois en Angleterre, où l'abbaye de Saint-Riquier possédait des biens considérables ; chaque fois il sanctifiait son voyage en visitant les sanctuaires renommés et en semant

[1] Le *Gallia christiana* (t. x, p. 1250) ne mentionne qu'un seul voyage à Rome, qu'il fixe en 1050. Nous ne pouvons concilier le texte d'Hariulfe avec d'autres documents historiques qu'en admettant deux voyages, l'un avant et l'autre après le concile de Reims. — La bulle de canonisation de S. Gérard se trouve dans les *Annales* de Mabillon, t. IV, p. 739.

partout la parole de Dieu. Édouard III se faisait toujours un devoir de lui offrir la plus cordiale réception. Un jour (1053), la reine Edith voulut, selon l'usage de sa patrie, accueillir l'Abbé en l'embrassant : le sévère cénobite ayant refusé ce baiser de bienvenue, la Reine, courroucée, se plaignit au Roi et à toute sa cour d'avoir reçu publiquement un tel affront. On lui fit observer que les évêques, les prélats, les abbés et les moines, étant morts au monde, devaient être dispensés de se soumettre à cet usage ; et, soudain calmée par cette explication, dont elle reconnut toute la convenance, elle offrit au religieux un amict bordé de franges d'or. Gervin avait coutume de s'en revêtir dans les circonstances solennelles. Un jour qu'il officiait devant Guy, évêque d'Amiens, ce prélat resta frappé d'admiration devant la beauté de ce vêtement liturgique et en envia la possession. Notre Saint le lui donna et n'eut pas à regretter sa générosité, car il reçut en échange les autels d'*Argubium* et de Montigny [1].

En 1059, Gervin assista à Reims, ainsi que les abbés de Saint-Josse, de Forestmontiers et de Saint-Valery, au couronnement de Philippe Ier alors âgé de sept ans.

Gervin retourna en Angleterre, en 1068, pour obtenir de Guillaume le Conquérant la confirmation des donations qui avaient été faites à l'abbaye de Saint-Riquier, par un seigneur nommé Raoul et par son fils. Son départ du port de Wissant fut retardé

[1] *Argubio* et *Monshelisi*, dit Hariulfe ; Jean de la Chapelle nomme ces localités *Arguebe* et *Mortenne*. Montigny est une annexe de Nampont; *Argubium* est peut-être Argoules.

pendant quinze jours par une horrible tempête. Les cents passagers, abbés, moines, nobles et marchands, songeaient pour la plupart à retourner chez eux, quand Gervin les détermina à se rendre nu-pieds à la chapelle de Saint-Pierre. Les pèlerins portaient deux énormes cierges, l'un dédié à S. Nicolas et à S. Michel, qu'ils offrirent au sanctuaire du saint archange, et l'autre consacré à Notre-Dame et à Ste Marguerite, invoquées avec tant de succès par les marins d'Angleterre. Gervin célébra les saints mystères dans la chapelle de Saint-Pierre, tandis que ses compagnons récitaient les prières les plus ferventes. Le lendemain, la tempête hivernale était calmée; les passagers, après avoir été rendre grâce à Marie, dans un de ses sanctuaires, partaient enfin par un vent favorable et accomplissaient la traversée en moins de cinq heures. Aussitôt débarqués, les voyageurs allèrent offrir à une chapelle de Ste Marguerite le cierge qu'ils lui avaient dédié, ne manquant pas d'attribuer à la foi de Gervin le succès inespéré de leur traversée.

L'abbé de Saint-Riquier obtint du roi Guillaume la charte qu'il sollicitait, et, de plus, Guillaume, comte de Varenne et de Surrey, lui donna le domaine de Pagrane [1], comprenant des hommes-liges, des moulins, des prés, des pâturages et des terres arables.

Nous avons mentionné dans le volume précédent les élévations que fit Gervin des corps de S. Angil-

[1] Ne serait-ce point Pagham, district de Chichester, dans le comté de Sussex? Tous les noms de lieux sont horriblement défigurés par Hariulfe et Jean de la Chapelle.

bert [1], de S. Caïdoc et de S. Fricor [2]. Nous parlerons de ce qui concerne les reliques de S. Vigor, dans l'article que nous consacrerons au saint évêque de Bayeux. Il ne nous reste donc plus qu'à énumérer les vertus qui valurent à Gervin, même avant sa mort, le surnom de saint Abbé.

Tandis que ses moines, après l'office de nuit, allaient compléter le temps réservé au repos, il reprenait ses méditations et lisait les Livres saints, en y puisant le fond des exhortations qu'il devait adresser à la communauté. Chaque jour, au lever du soleil, il célébrait la sainte messe. Après l'office de Prime, outre le canon liturgique qu'on récitait au Chapitre, Gervin lisait quelques passages relatifs à la sainte Trinité, à la sainte Vierge, aux saints anges, aux apôtres et à tous les saints. Il avait une dévotion spéciale pour ces fêtes, ainsi que pour la Résurrection du Sauveur, la Pentecôte et la solennité de S. Pierre et de S. Paul.

Notre saint Abbé avait grand soin de cacher aux yeux de tous les dévotions extraordinaires qu'il accomplissait, surtout pendant le sommeil des moines, ce qui ne l'empêchait point de présider à tous les exercices prescrits par la règle.

Pendant le carême, S. Gervin redoublait d'austérités, revêtait un cilice et ne faisait de repas substantiel que tous les trois jours, n'interrompant ce jeûne prolongé que par un peu de pain et d'eau. Il couchait sur la dure, où il ne prenait même que quelques heures rapides de repos.

[1] Page 162.
[2] Page 323

Affaires, fonctions, voyages, indispositions, rien ne pouvait lui fournir prétexte d'abréger la récitation quotidienne des psaumes et des canons. A l'exemple de S. Riquier, il sanctifiait toutes ses excursions par des prières, des chants liturgiques et des exhortations. Tandis que ses compagnons de voyage surveillaient dans les hôtelleries les apprêts du repas, il restait assis sur un banc, absorbé dans ses pieuses pensées ; s'asseyait-il à la table commune, il n'en continuait pas moins ses lectures et ses méditations ; se trouvait-il près d'une église, il allait aussitôt y réciter des prières pour lui et les siens, pour ses amis, pour les défunts, pour le triomphe de l'Église et la paix des royaumes.

Gervin avait coutume de s'abstenir de toute nourriture et de réciter le psautier tout entier aux veilles de Noël, du Vendredi-Saint, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, de S. Jean-Baptiste, de S. Pierre et de S. Paul, de S. Laurent, de l'Assomption, de la Toussaint et de S. André. Malgré toutes ces austérités, le saint Abbé conservait un teint fleuri, une physionomie riante et toutes les apparences d'une santé vigoureuse.

Dieu voulut récompenser par des miracles une telle ferveur religieuse, poussée jusqu'à ses dernières limites.

Un jour que Gervin arrivait dans une localité qui ne nous est point désignée, une pauvre malade s'écria qu'il lui avait été révélé que sa guérison était assurée si elle pouvait recevoir la bénédiction du saint voyageur. Voyant qu'il était impossible de l'approcher, renfermé qu'il était pour confesser les

pécheurs, elle demanda à ce qu'on trempât la crosse de l'Abbé dans de l'eau qu'elle s'empresserait de boire. Le moine qui portait le bâton pastoral se rendit à ce désir et la malade fut guérie.

Un écolier de la ville d'Eu, nommé Odelric, était travaillé d'une violente fièvre. Ayant su que Gervin arrivait à la chapelle de Saint-Martin, qu'il avait bâtie dans la forêt voisine, il s'y rendit, se procura de l'eau qui avait servi aux ablutions du saint Abbé, s'empressa de la boire et se trouva guéri. Hariulphe ajoute que, de son temps, Odelric vivait encore à Corbie : *Apud Corbeiam monachi et abbatis habitu vel honore potitur*. Comme on ne connaît point d'abbé du nom d'Odelric, ni à l'ancienne ni à la nouvelle Corbie, on peut supposer qu'après avoir été abbé dans un autre monastère, Odelric résigna ses fonctions et se retira à Corbie, où on lui aura rendu les honneurs dus à son ancienne dignité [1].

Gervin et plusieurs de ses religieux méritèrent cette faveur d'apercevoir un jour des anges resplendissants de lumière qui descendaient des cieux pour venir saluer avec respect le tombeau de S. Riquier.

Pendant les quatre dernières années de sa vie, Gervin fut en proie à une horrible lèpre qui lui défigurait le visage et lui ôtait souvent la faculté de parler. Bénissant Dieu de lui avoir envoyé cette épreuve, il n'en tâchait pas moins de remplir tous les devoirs de la vie monastique. Toutefois, sentant son mal s'aggraver, et craignant de voir les intérêts de

[1] Cet Odelric ne serait-il pas le même qu'Odolric, premier abbé du monastère de Saint-Fuscien, qui avait été moine à Corbie ?

l'abbaye compromis par son impuissance, il supplia Philippe Ier de lui donner un successeur, et désigna au choix du monarque son neveu Gervin, alors moine de Saint-Remi de Reims, qu'il supposait, bien à tort, digne de porter la crosse. Le Roi accéda à cette demande bien regrettable, et Gervin II fut investi de la dignité abbatiale, le 23 octobre de l'an 1071.

Le 2 février de l'an 1075, Gervin dit sa dernière messe dans la chapelle souterraine de Notre-Dame. C'est à peine s'il put achever les saints mystères ; quand on l'eut transporté dans sa cellule, il dit à ses religieux consternés : « Apprenez, mes chers fils, que la Très-Sainte Vierge m'a donné aujourd'hui congé de la vie et m'a permis d'aller bientôt dans le séjour après lequel ont toujours soupiré mes désirs. » Les moines attristés, ayant manifesté l'espoir d'un retour à la santé : « Soyez en sûrs, reprit le malade, le frère Gervin vient de dire sa dernière messe. »

Le jeudi de la première semaine de carême, Gervin convoqua toute la communauté et lui adressa ces paroles : « A l'exemple de S. Germain d'Auxerre, je veux avouer publiquement mes péchés, dans l'espoir que la divine miséricorde voudra bien me les pardonner. » Il s'accusa alors de fautes graves concernant les huit péchés capitaux [1]. Ses religieux, sachant bien qu'il ne les avait jamais commises, fondaient en larmes en s'écriant : « Mais, tendre

[1] On sait que plusieurs des anciens Pères, surtout dans l'Église grecque, comptaient huit péchés capitaux.

père, pourquoi vous accuser de la sorte; vous n'avez jamais commis d'homicide ni d'adultère! » Et lui de leur répondre : « Notre-Seigneur ne nous a-t-il point dit que le mauvais désir est coupable aussi bien que le fait? D'ailleurs, n'ai-je pas pu être cause de tel ou tel péché, pour ne point l'avoir corrigé chez les autres, et n'en suis-je pas dès lors responsable devant Dieu? »

Après qu'il eut reçu l'Extrême-Onction, on l'interrogea sur l'endroit où il désirait être inhumé. Longtemps muet sur ce point, mais pressé par de nouvelles instances : « Vous ne voudriez pas, dit-il, accomplir mes vœux à ce sujet. » Ses religieux, ne prévoyant guère la nature de ses derniers désirs, l'assurèrent de leur aveugle obéissance : « Eh bien! s'écria l'Abbé, quand je serai mort, attachez une corde à mes pieds et traînez-moi par les rues jusqu'à une fosse de fumier : un pécheur tel que moi n'est pas digne d'une autre sépulture! »

Devant une pareille humilité, qu'on nous permettra de trouver plus bizarre que louable, les religieux stupéfaits fondirent en larmes. Gervin, sentant les approches de l'agonie, se fit transporter dans l'église, où on l'étendit sur son cilice, devant l'autel de Saint-Jean-Baptiste. Là, les regards fixés sur la croix et tenant un reliquaire contre sa poitrine, il écouta réciter les litanies des saints. A l'invocation de *Sancta Maria,* il tendit les mains vers le ciel en répétant ces paroles. Au *Sancte Richari,* il se souleva de terre et redit ces mots en versant des larmes. A ces paroles des commendaces, *Suscipiat te Christus,* Gervin rendit son âme à Dieu.

C'était le 3 mars 1075 [1], le mardi de la deuxième semaine du carême.

Cette nouvelle se répandit bientôt dans les environs, et aussitôt nobles et serfs, hommes et femmes confondirent leurs regrets avec la douleur des moines.

Quand, selon l'usage monastique, on lava le corps du défunt, on n'y trouva aucune trace de lèpre. Une suave odeur s'exhala de ses membres purs et polis, où l'on ne voyait de rugosités qu'aux coudes et aux genoux, nobles stigmates de la prière et de l'étude.

L'inhumation eut lieu en présence d'un grand concours de nobles, de chevaliers et d'abbés, dans la crypte de Notre-Dame, qu'il avait jadis construite. Guy, comte de Ponthieu, voulut témoigner de son respect pour la mémoire de Gervin, en renonçant aux impôts abusifs qu'il prélevait sur Neuville-lès-Saint-Riquier [2], et en faisant inscrire ces huit vers entre quatre piliers de marbre :

Inclytus iste pater Dæmon per quem ruit ater,
    Hos pius in populos, dormit in hoc tumulo.
Ardua rectarum scandens qui rite viarum,
    Corporis assiduus martyrisator erat.
Regula virtutum, rectorum lux monachorum,
    Extitit a puero, corpore virgineo.
Tunc sic florentem, studiose justa docentem,
    Mars tua tertia lux abstulit, itque redux.

[1] Hariulfe dit en 1074, mais d'après la supputation de la chronologie pascale. Toutes ses indications sont concordantes : aussi faut-il rejeter les autres dates mortuaires. Claude Robert dit que Gervin mourut en 1071 ; les Bollandistes, en 1073 ; Malbrancq en 1074.

[2] *Nova villa ;* cette localité s'appelle aujourd'hui Neuville-lès-Oneux.

CULTE ET RELIQUES.

Gervin fut honoré du culte des saints peu de temps après sa mort ; toutefois, on ne trouve jamais son nom dans la liturgie monastique du Moyen Age. Au XVIIe siècle, on célébrait sa fête le 3 mars, sous le rite double, à l'église de Saint-Riquier, où une chapelle lui est restée dédiée.

Il est singulier que le nom du saint Abbé soit absent du martyrologe bénédictin. Dans celui de France, il est marqué au 1er mars.

Mabillon écrivait vers l'an 1701 (*Act. SS. O. S. Ben.* IX, 318) qu'on avait récemment découvert son corps dans la crypte de Notre-Dame. Une lettre adressée à Dom Guinart et conservée dans les manuscrits de D. Grenier nous donne à ce sujet les renseignements suivants : « On a découvert, dans une chapelle souterraine, le tombeau de S. Gervin où sont encore tous ses ossements, excepté le chef. On les y a laissés parce qu'il ne se trouve point authentique que ce soit lui. On le croit, parce qu'il est dit qu'il fut inhumé *in crypta interiori B. M.* et qu'on ne trouve pas, dans aucun endroit, qu'on y ait enterré personne que lui. »

M. l'abbé Hénocque, alors qu'il était supérieur du petit séminaire de Saint-Riquer, a fait exécuter des fouilles en plusieurs endroits du chœur et des nefs latérales. Ses recherches sont restées infructueuses : aussi a-t-il dû en conclure que la crypte aura été comblée au moment des restaurations de l'abbé d'Aligre.

On conservait jadis, à Saint-Riquer, dans une petite châsse, des vêtements de S. Gervin (Ms. de D. Cotron).

BIBLIOGRAPHIE.

Dom Mabillon a reproduit dans ses *Acta Sanctorum* (t. IX, p. 318), en y joignant ses observations, les passages de la Chronique d'Hariulfe qui concernent S. Gervin. Les Bollandistes, n'ayant pas eu connaissance du manuscrit de cet écrivain du XI[e] siècle, que devait éditer plus tard D. Luc d'Achéry (*Spicileg.*, IV, p. 604), se sont bornés à donner des extraits de la Chronique souvent fautive de Jean de la Chapelle, que M. Prarond a publiée en son entier, en 1856, d'après une copie très-défectueuse annexée aux manuscrits de D. Grenier.

Outre ces deux ouvrages, nous avons consulté : *Vita S. Richardi*, apud BOLL., 14 junii. — MALBRANCQ, *de Morinis*, II, 791, 813. — MABILLON, *Annales bened.*, IV, 329, 464, 511, 541, 739.— LELONG, *Histoire du diocèse de Laon*, p. 186.—*Gallia christ.*, X, 1249.— Le P. IGNACE, *Histoire ecclés. d'Abbeville*, p. 448. — LOUANDRE, *Biog. d'Abbeville*, p. 347.— DEVISME, *Hist. de Laon*, II, 336.— MELLEVILLE, *Hist. de Laon*, II, 411. — PRAROND, *Saint-Riquier et les cantons voisins*, I, 231. — D. COTRON, *Chronici Centulensis continuatio*. (Ms. de la Bibl. impér., fonds Saint-Germain, n° 532.)—Communications de M. l'abbé Hénocque, doyen du Chapitre.

P. S. — Nous avons hasardé quelques interprétations géographiques relativement à divers noms de lieux défigurés par Hariulfe et Jean de la Chapelle. M. l'abbé Hénocque, à qui nous venons de soumettre nos hypothèses, croit que *Portas* doit être Porte, fief situé près de Noyelle-en-Chaussée ; que *Rebellis Mons* et *Valleriis* sont Reaulmont et Valines, deux fiefs de l'abbaye de Saint-Riquier, situés entre Ovillers et Le Titre.

S. GILBERT,

ÉVÊQUE DE MEAUX.

13 Février. — † 1009.

Une très-ancienne tradition, que nous croyons digne de foi, fait naître S. Gilbert [1] à Ham [2].

Son père Fulchard [3] et sa mère Geila ou Gisèle

[1] *Gilbertus, Gillebertus, Gislebertus; — Gillebert, Gislebert.* —Plusieurs saints portèrent le même nom, entre autres un abbé de Fontenelle (4 novembre, XI[e] siècle), un abbé de Neuffonts (6 juin 1152), un évêque d'Écosse (1 avril 1240), et le fondateur de l'ordre des Gilbertins (4 février 1190). — Le nom de Gilbert, d'origine germanique, signifie *barbe de chèvre.*

[2] Il serait né dans le Vermandois d'après l'ancien bréviaire de Meaux, qui ne précise pas autrement le lieu de sa naissance; à Saint-Quentin, d'après le *Gallia christiana* (VIII, 1606), M. Devismes (*Manuel historique de l'Aisne*) et M. Melleville (*Dictionnaire historique de l'Aisne,* II, 140); à Meaux, d'après Du Plessis, qui s'appuie sur l'éloge nécrologique de Foulcoie que nous citerons plus loin. Le Propre actuel de l'Église de Meaux s'exprime en ces termes : Gilbertus, nobilis genere, apud Meldenses seu apud Hamenses, in pago Viromanduensi natus est.

[3] On connaît un seigneur de ce nom qui vivait à la cour du Vermandois : mais il est douteux que ce soit le père de Gilbert, car ce Fulchard eut deux enfants nommés Anselme et Raimbold, et l'ancien bréviaire de Meaux ne donne à S. Gilbert qu'un seul frère nommé Ive. (HÉMERÉ, *August. Viromand.*, pag. 104.) — M. Alfred de Longperrier croit que S. Gilbert descendait de Pépin, roi d'Italie, second fils de Charlemagne (*Notice hérald*., etc., dans la *Semaine religieuse du dioc. de Meaux*, année 1869, p. 455).

appartenaient à la noblesse du Vermandois et vivaient dans l'intimité du comte Albert Ier. Ils confièrent l'éducation de leur fils aux chanoines de Saint-Quentin de Vermand, qui étaient renommés pour leur science et leur sainteté [1]. Gilbert fit de rapides progrès dans les lettres et de plus grands encore dans la vertu. Ses éminentes qualités, plus encore que sa naissance, le firent distinguer du comte Albert, qui le pourvut d'un canonicat à la collégiale de Saint-Quentin. Sa régularité et son zèle lui attirèrent bientôt l'estime et l'admiration de tous ceux qui le connurent. Le second fils d'Albert Ier, Othon, qui, du vivant de son père, portait le titre de comte de Vermandois, l'attirait souvent à la Cour et lui témoignait une vive affection. Le pieux chanoine se rendait volontiers à ces invitations, et sa piété ne souffrait aucune atteinte au contact du monde.

Archanrad [2], évêque de Meaux, déterminé par la renommée de Gilbert, le choisit pour son archidiacre. On put alors apprécier le zèle, la prudence et la charité qu'il mettait à réprimer la violation des règles et à garantir l'honneur sacerdotal. Il fit honneur à cette collégiale de Saint-Quentin, pépinière féconde qui fournit des sujets à presque toutes les Églises de France et qui vit sortir de son sein près de quarante évêques, sept chanceliers de France, six cardinaux et un pape [3].

[1] D'après une autre tradition, Gilbert, élevé à Notre-Dame de Ham, y aurait été quelque temps chanoine, avant d'aller à Saint-Quentin de Vermandois.

[2] *Hercanradus*, *Arcanradus*, *Hercanraudus*, *Archanradus*.

[3] Simon de Brie, ou plutôt de Brion, connu sous le nom de Martin IV.

A la mort d'Archanrad (995)[1], tous les suffrages se portèrent sur Gilbert, qui mit autant de répugnance à accepter cette dignité qu'on mettait d'empressement à la lui offrir. Étienne Ier, comte de Meaux et de Troyes, exprima toute sa joie aux deux clercs qui vinrent à Épernay soumettre à son approbation le choix du peuple et du clergé[2].

Malgré son élévation, Gilbert ne changea rien à sa manière de vivre, restant toujours fidèle à ses exercices de piété, à ses oraisons, à ses jeûnes et à ses mortifications. Voyant dans ses nouvelles fonctions une charge obligatoire bien plus qu'un honneur, il puisait dans le profond sentiment de ses devoirs la résolution d'être toujours miséricordieux pour les pauvres, sévère pour les méchants, indulgent pour les bons; aussi était-ce par un régime tout paternel qu'il gouvernait son bercail. Pendant ses vingt années d'épiscopat, il donna l'exemple de toutes les vertus et surtout d'une parfaite humilité.

Nous ne connaissons qu'un fort petit nombre des actes épiscopaux de S. Gilbert. En 998, nous le voyons souscrire à une charte du roi Robert en faveur du monastère de Saint-Denis; en 1103, il

[1] Plusieurs historiens se trompent en désignant ce comte sous le nom d'Eudes, lequel mourut avant 993, époque où régnait encore son père Herbert II. Ceux qui placent le sacre de S. Gilbert en 989, doivent donner au comte de Meaux le nom d'Herbert II (968-993). — Voyez la *Notice héraldique* de M. A. de Longperrier, *loc. cit*, et Darbois de Jubainville, *Histoire des comtes de Champagne.*

[2] Claude Robert (*Gallia christ.*) se trompe évidemment quand il dit que Gilbert fut ordonné par Léotheric, cet archevêque de Sens n'ayant été élu qu'en l'an 1000.

appose son sceau à une charte du même Roi, octroyée à l'abbaye de Saint-Père de Melun ; en 1105, il donne à son Chapitre les revenus de la petite abbaye de Saint-Rigomer, située dans un faubourg de Meaux ; en 1008, il assiste au concile de Chelles, dans le palais du roi Robert; enfin, nous le voyons donner des secours pécuniaires à l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée-lès-Chartres, pour qu'elle puisse augmenter le nombre de ses religieux.

Gilbert fut un des premiers prélats de France qui, à l'exemple de Lisiard, évêque de Paris, divisa les revenus de son Église en deux menses, l'une épiscopale et l'autre capitulaire. Ce vœu lui avait été exprimé par son Chapitre, qui désirait pouvoir user des revenus de son lot, sans le concours de l'évêque. Avant ce partage, qui date du 12 mars 1004 et fut approuvé par le pape S. Léon IX, l'évêque, seul administrateur des biens de son Église, en faisait la répartition entre les clercs et les chanoines, affectant la part que bon lui semblait au service du culte, au besoin des pauvres et à ses dépenses personnelles.

Gilbert, étant tombé gravement malade et sentant sa fin approcher, réclama les derniers secours spirituels à Léotheric, archevêque de Sens, et à Fulbert, évêque de Chartres, qui se rendirent à son appel. « Grâces immortelles vous soient rendues, leur dit-il, ô vous, lumières de l'Église des Gaules, qui venez recevoir les derniers soupirs d'un vieil ami ; vous qui, en m'apportant le Viatique des mourants, venez m'aider à lutter contre les embûches de la mort et les ruses de l'Ennemi du salut ;

vous qui, d'une main pieuse, confierez mes restes mortels à une tombe chrétienne. »

Après vingt ans de sage administration, le saint évêque mourut le 13 février de l'an 1009 ou 1010 [1]. Il fut enseveli dans l'église dédiée à Notre-Dame et à S. Étienne, devant l'autel, sous les gradins de l'abside. De nombreux miracles s'accomplirent bientôt sur son tombeau.

Foulcoie de Beauvais composa, à l'éloge de notre Saint, les vers suivants :

Magna parens effeta patrum te sancte parentem,
Gisleberte, tulit, quasi tunc revivisceret alvus.
Sancta Sion sobolem sanctam fidissima nutrix
Hujus Ecclesiæ regimen te pectore fovit.
Ergo tuis precibus, venerande patrone, tuere,
Quam dilexisti, quæ semper diligit et te.
Das vivis Martham, defunctis adde Mariam.

RELIQUES.

Jean l'Huillier, évêque de Meaux, transféra le corps de S. Gilbert en 1491 (*Gall. christ.*, VIII, p. 1643).

Le couvent de Saint-André de Clermont donna, en 1645, une relique de S. Gilbert à l'abbaye de Saint-André-au-Bois.

Le 25 juin 1562, les Huguenots dévastèrent la cathé-

[1] Il ne serait mort qu'en 1115 d'après la *Chronique de Saint-Pierre-le-Vif*, les anciens bréviaires de Noyon, Toussaint Du Plessis, Colliette, M. Gomart, etc. La date de 1009, qui nous paraît la plus probable, est donnée par Cl. Hémeré, les Bollandistes et le *Gallia christiana*. Le Propre actuel de Meaux, dont la partie historique est rédigée avec beaucoup de soin, place la mort de S. Gilbert en 1010.

drale de Meaux ; quelques ossements de S. Gilbert échappèrent seuls au désastre. A l'époque de la Révolution, ils ont été confondus avec les reliques de quelques autres saints, par suite de l'incurie de l'évêque constitutionnel. Ils sont probablement réunis avec d'autres reliques innomées, dans la châsse principale de la cathédrale, désignée sous le titre de S. Fiacre. Dans la même église, on conservait jadis, avec un grand respect, une chape du saint évêque.

CULTE ET LITURGIE.

S. Gilbert était spécialement invoqué pour l'hydropisie et le mal des ardents [1].

La Collégiale de Saint-Quentin, ainsi que les églises de Meaux et de Noyon, célébraient la fête de S. Gilbert au 13 février. Dans le diocèse de Meaux, on fêtait, de plus, sa translation au 30 octobre. On ne fait plus aujourd'hui que sa fête patronale.

Son nom est inscrit dans le martyrologe d'Amiens de 1737, ainsi que dans ceux de Molanus, Ferrari, Canisius, Du Saussay, Chastelain, etc. ; il est marqué au 4 février dans quelques anciens calendriers.

ICONOGRAPHIE.

S. Gilbert, revêtu de ses ornements épiscopaux, tient le troisième rang parmi les six personnages qui ont illustré la ville de Saint-Quentin, dans la gravure initiale de l'*Augusta Viromanduorum* d'Hémeré.

[1] Le mal des ardents, espèce de peste noire, ravagea la Lorraine en 1089, Tournai en 1092, le Soissonnais en 1128, Paris en 1140. Voir ce que nous en dirons, dans l'Appendice, à l'article S. ANTOINE.

S. Gilbert figurait au portail principal de la cathédrale de Meaux, avec d'autres prélats de cette Église. Toutes ces statues ont été mutilées par les Huguenots, le 25 juin 1562, et depuis, on les a ôtées de la place qu'elles occupaient.

M. l'abbé Denis, chanoine de l'Église de Meaux, m'écrivait à la date du 19 juin 1866 : « On voit au transsept nord de notre cathédrale la représentation d'un évêque mitré que je serais disposé à attribuer à S. Gilbert. Il était aussi représenté en habits pontificaux dans une verrière de ce même côté du transsept, dont les vitraux historiés ont été détruits. »

BIBLIOGRAPHIE.

Robert, moine de Saint-Marien à Auxerre (*Chronologia*, p. 74), qui vivait au XII[e] siècle, parle d'une Vie de S. Gilbert écrite peu de temps après la mort du saint prélat. Ce document historique ne nous est point parvenu. M. Ch. Gomart a donc fait une confusion en disant (*Histoire de Ham*, p. 240) : « On doit à Robert d'Auxerre, prémontré et presque contemporain, les particularités de la vie de S. Gilbert. »

En l'absence d'anciens documents, les Bollandistes se sont bornés à reproduire la courte légende de l'ancien bréviaire de Meaux et un passage de l'*Augusta Viromanduorum* d'Hémeré (p. 104).

Nous avons puisé quelques autres renseignements dans les ouvrages suivants :

Anciens *Bréviaires* de Noyon, de Meaux et de Saint-Quentin. — *Gallia christiana*, VIII, 1214, 1606, 1643, 1676. — COLLIETTE, *Mém. du Vermandois*, I, livre VII, ch. 89. — FÉLIBIEN, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys*, appendice, p. 83. — TOUSSAINT DU PLESSIS, *Hist. de l'Égl. de Meaux*, I, 92, 739.— *Hist. litt. de la France*, VII, 316.— J. PHÉLIPEAUX, *Antiqua Ecclesiæ Meldensis monumenta*, pp. 70, 73.

Nous avons reçu d'utiles communications de M. l'abbé DENIS, chanoine de l'église de Meaux.

S. GISLEMAR,

MOINE DE CORBIE.

31 Mai. — † IX[e] Siècle.

Le biographe de S. Anschaire[1] nous apprend que lorsque l'apôtre du Nord accepta d'aller évangéliser la Suède, en 829, il eut pour remplaçant auprès de Harold, roi chrétien du Jutland, Gislemar[2], moine de Corbie. Son abbé, Wala, le désigna pour cette mission périlleuse, à cause de son zèle et de son éminente piété. On ne sait rien autre chose sur ce personnage ; il n'est plus question de lui dans les diverses excursions qu'Anschaire fit dans la presqu'île Cimbrique. On peut donc supposer qu'après un séjour plus ou moins prolongé chez les Danois, il sera revenu à l'abbaye de Corbie.

La tradition de ce monastère le rangeait au nombre des saints : Bucelin[3], en résumant des renseignements puisés dans les manuscrits de l'abbaye de Corbie, le qualifie d'évêque, loue son éru-

[1] Voir notre biographie de S. ANSCHAIRE, t. I, p. 190.
[2] *Gislemarus, Ghislemarus, Vuilmarus.*
[3] *Menolog. bened.*, au 31 mai, p. 392.

dition, son goût pour les lettres, et ajoute que S. Gislemar opéra de nombreuses conversions dans le Danemark.

Comme aucun culte ne lui fut jamais rendu, les Bollandistes se sont bornés à inscrire son nom dans les *prætermissi* du 31 mai.

Le choix que Wala fit de ce religieux pour aller évangéliser le Danemark doit faire supposer qu'il connaissait la langue du Nord. Peut-être appartenait-il à l'une de ces colonies saxonnes que Charlemagne transplanta dans nos contrées. Son nom semble confirmer notre supposition, qui peut s'appliquer également à S. Anschaire (*Ansgar*) et à un autre compagnon de l'apôtre du Nord, S. Witmar, dont nous parlerons plus tard.

Ste GODEBERTE,

VIERGE.

11 Avril. — † VIIe Siècle.

Ste Godeberte [1] naquit dans la première moitié du VIIe siècle [2], près d'Amiens [3] : à Boves, selon les uns [4] ; à la Neuville-au-Bois, selon les autres, conformément à l'ancienne tradition locale, conservée dans ce village [5].

Les parents de Godeberte étaient aussi recommandables par leur piété que par les fonctions qu'ils remplissaient à la Cour et par leur illustre origine. C'est à tort toutefois qu'on prétend les rattacher à la maison de Boves [6], qui devait un jour tenir une

[1] Nom d'origine germanique qu'on peut traduire par *ferveur*.— *Godoberta, Godobertha; Godberth, Godeberthe.*

[2] Probablement entre 634 et 640. Ceux qui placent sa consécration sous le règne de Clotaire III doivent la faire naître de 640 à 643.

[3] *In pago Ambianensium*, dit Radbod, l'auteur de sa *Vie*. — H. Ménard (p. 219) la fait naître à Amiens.

[4] BAILLET, DOUVILLE (Manuscrit de la Bibl. de Rouen).

[5] P. IGNACE, *Histoire ecclés. d'Abbeville*, p. 43.

[6] MONTIGNY, *la Vie de la B. Godeberthe ;* — le *Proprium Bellovacense* mentionne cette origine : ex religiosa Bobarum, ut videtur, prosapia traxit originem.

si large place dans nos annales ; car on ne peut faire remonter cette famille au-delà du XI[e] siècle [1].

Portée à la piété dès son enfance, Godeberte manifestait la plus grande confiance dans l'intercession des Saints et dans la puissance du signe de la Croix. Jeune fille, elle choisissait avec grand soin ses compagnes, comprenant déjà l'influence qu'ont les relations d'amitié sur le développement de la vertu.

Plusieurs nobles partis ayant sollicité la main de Godeberte, ses parents ne voulurent point engager leur parole sans l'aveu du Roi, de la libéralité duquel ils tenaient leur domaine. Ils allèrent donc trouver Clovis II pour solliciter son autorisation [2] ; mais, au moment où ils exposaient leur projet, S. Éloi intervint et, en présence du Roi et des parents étonnés, remit son anneau d'or à Godeberte, comme signe de la consécration qu'elle faisait à Dieu de sa virginité : connaissant sa secrète vocation, il savait qu'elle préférait à tout le service des autels et qu'elle ambitionnait de réaliser cette parole de la 1[re] épître aux Corinthiens : *La vierge ne songe qu'aux choses de Dieu pour se conserver pure de corps et d'esprit* (VII, 34).

Les parents de Godeberte essayèrent en vain, par

[1] LA MORLIÈRE, *Recueil des illustres maisons de Picardie*, p. 251. — LEDHUI, *les Sires de Coucy*, p. 40.

[2] On sait que nos premiers rois avaient une résidence à Noyon. Il est possible que cette scène s'y soit passée pendant un séjour de la Cour. Si on la place à Paris, on s'explique par les relations de S. Éloi, longtemps maître de la monnaie et ministre d'État, son apparition subite chez le Roi. (LAFFINEUR, *Vie de Ste Godeberthe*, pag. 6.)

leurs larmes et leurs supplications, de faire changer la détermination de leur fille. Le Vasseur attribue cette opposition à un motif d'intérêt personnel que ne mentionne point Radbod, l'écrivain du XIe siècle qui nous a laissé la Vie de la patronne de Noyon. « Eu esgard, dit Le Vasseur[1], à leur impatience et désolation, la voyant consacrer à Dieu par sainct Éloy, l'évidence paroist de quel esprit ils estoient poussez à désirer le susdit mariage de leur fille, et qu'ils en espéroient quelque commodité temporelle, selon que Du Tillet, nostre Varron françois, nous a remarqué en sa première partie : *Que l'ancienne façon des François estoit d'achepter leurs femmes, tant vefves que filles, et que le prix alloit aux parents d'elles, déclarez au* 46 *tiltre de la Loy salique, lesquels défaillans, il appartenoit au Roy.* De là les larmes et amorces des parens de ceste Saincte, pour luy faire encoller le joug de l'hyménée, espérans d'embourser le prix de l'achapt. Le Roy aussi pour son intérest favorisoit ceste alliance de sa présence, pour son droict royal, défaillant le parentage. »

Nous croyons qu'il eût été beaucoup plus exact de dire que les parents de Godeberte désiraient la voir se marier, pour transmettre à un gendre le fief qu'ils possédaient, lequel, à défaut d'enfant mâle, devait faire retour au domaine de la couronne, après la mort du chef de famille.

Godeberte renonça avec joie aux illusions de la jeunesse, aux plaisirs du monde, aux faveurs de la Cour, aux douces intimités de la famille, et se mit

[1] *Annales de l'Église de Noyon*, I, 528.

sous la garde de S. Éloi qui fonda pour elle un monastère dans sa ville épiscopale de Noyon.

Baronius [1] place cet événement en 615, sous le règne de Clotaire II, oubliant que S. Éloi ne fut sacré évêque de Noyon qu'en 628. Mabillon le fixe à l'an 631, sous le règne de Dagobert I[er]; mais cette opinion ne peut prévaloir devant le texte de Radbod, l'historien de Ste Godeberte, donnant le nom de Clotaire au roi devant qui comparurent S. Éloi et la jeune fille qui devait placer sa virginité sous sa protection. Les autres hagiographes [2] ont fixé ce fait entre 656, date de l'avénement de Clotaire III, et 659, année de la mort de S. Éloi. Nous ferons remarquer que Clotaire III n'avait que sept ans à la mort de S. Éloi, et qu'il est bien difficile d'admettre son intervention, à cet âge, dans une pareille affaire. Aussi pensons-nous qu'il s'agit de Clovis II, et que la fondation du monastère de Noyon eut lieu de 650 à 656. A cette objection que le texte de Radbod désigne le roi d'alors sous le nom de Clotaire, nous répondrons que Clovis II a été parfois appelé du nom de Clotaire, comme le témoigne la Chronique de Saint-Bénigne de Dijon [3].

Clovis II, frappé d'admiration, voulut venir en aide au projet de Godeberte. Aussi ne se borna-t-il point à approuver le don, que fit S. Éloi à la jeune vierge, de l'Oratoire de Saint-Georges, situé dans un

[1] *Annal. eccles.*, t. VIII, p. 242.

[2] BOLLANDISTES, au 11 avril. — L'abbé LAFFINEUR, *Vie de Ste Godeberthe*. — GRAVES, *Statistique du canton de Noyon*.

[3] Clodoveus igitur Rex qui et Clotarius dictus est. *Nouveau Traité de Diplom.*, IV, 568. — MORT, *Antiquités de Noyon*, 95.

faubourg de Noyon ; il lui fit présent de son propre palais, qui était voisin de cette église[1], de deux métairies[2], et mit sous sa direction douze jeunes filles qui appartenaient au domaine de la Couronne.

C'est sans doute au monastère dirigé par Ste Godeberte que fait allusion S. Ouen, lorsqu'il dit dans sa *Vie de S. Éloi :* « Le saint évêque établit à Noyon un monastère de servantes de Jésus-Christ, dans lequel il plaça un grand nombre de vierges qu'il soumit à une règle austère. Il leur légua des revenus en biens fonds, et pourvut à tous les besoins de cette communauté. »

Sous la sage conduite de S. Éloi, qui donna probablement à ce monastère la règle de saint Colomban, ainsi qu'il avait fait pour ceux de Saint-Loup de Noyon et de Saint-Martin de Tournai, Godeberte guidait ses religieuses dans la voie de la perfection. Ses exemples donnaient de l'autorité à ses conseils. Elle évitait les entretiens mondains des séculiers, se livrait à des jeûnes prolongés, consacrait ses veilles à l'oraison, nourrissait et habillait les pauvres, dont les besoins lui faisaient oublier les siens propres. Sa vie tout entière était un perpétuel holocauste au Seigneur, qui la récompensa par la conversion des païens qui avaient jusque-là

[1] Là où est aujourd'hui l'hôtel du Chevalet, place au blé. C'est un sentiment bien plus plausible que celui de M. de La Fons de Mélicocq, qui désigne l'hôtel-de-ville de Noyon comme l'ancien emplacement du monastère de Sainte-Godeberte. (*Recherches hist. sur Noyon*, 56.)

[2] Situées probablement à Vauchelles-lès-Domart.

résisté aux lumières de la foi [1], et par la puissance des miracles que nous allons raconter, en prenant pour guide le Légendaire qui nous a laissé l'histoire de cette vie toute merveilleuse.

Une horrible peste sévissait à Noyon : riches et pauvres, enfants et vieillards, nobles et plébéiens, tous tombaient sous ses coups. Ceux qui pouvaient fuir laissaient leurs maisons abandonnées, et la contagion était si foudroyante qu'on n'osait point toucher aux cadavres pour leur rendre les suprêmes devoirs de la sépulture.

Godeberte, voyant la désolation qui régnait dans la ville, engagea le clergé à prescrire un jeûne de trois jours. A l'exemple de Judith exhortant les habitants de Béthulie, elle exaltait l'efficacité de la pénitence, fleuve mystique dont les ondes salutaires lavent les souillures de l'iniquité. Elle rappelait l'histoire de David rentrant en grâce auprès du Seigneur, du reniement de S. Pierre pardonné, de la conversion du bon Larron, de Marie-Madeleine noyant dans ses larmes les souvenirs du passé [2].

[1] Il est certain qu'une partie du Noyonnais était encore plongée, au VIIe siècle, dans les ténèbres du paganisme. Nous en trouvons une preuve évidente dans le traité composé par S. Éloi, sous le titre de *de Rectitudine conservationis*. Il y engage son peuple à ne point pratiquer les cérémonies des païens, à ne pas observer les Augures, à ne pas invoquer les noms de Neptune, de Diane et de Minerve, à ne rendre aucun culte aux Termes, aux fontaines, aux arbres, etc.

[2] Au sujet des exhortations de Ste Godeberte, Le Vasseur a composé, dans ses *Annales*, tout un chapitre intitulé : *des Prédications de Ste Godeberthe*, où il ne manque pas de découvrir en elle toutes les qualités réunies du prédicateur parfait (t. I, p. 533).

On se rendit aux prières de Godeberte; les trois jours de jeûne ayant été rigoureusement observés, le fléau destructeur cessa ses ravages.

A quelque temps de là, probablement en 676, un violent incendie menaça d'embraser la cité tout entière. Godeberte, épuisée par les austérités, gisait sur son lit de douleurs : mais son abattement physique n'altérait point la sérénité de son esprit ni l'ardeur de ses prières. Cependant l'incendie, propageant ses ravages, gagnait les abords de la basilique Sainte-Marie; on ne comptait plus que sur Dieu pour assurer le salut de cet édifice construit par S. Médard, et chacun fuyait le théâtre effrayant du sinistre. Godeberte, oubliant alors ses souffrances, se fit transporter, sur une chaise, au foyer même de l'incendie, se signa du signe de la croix et arrêta soudain l'activité des flammes.

Ce fut également par un signe de croix, formé sur les yeux d'une aveugle nommée Transirique, que Godeberte rendit la vue à cette pauvre femme qui avait mis en elle toute sa confiance. L'aveugle fit ses vœux dans le monastère noyonnais, prouvant ainsi que la grâce avait illuminé son âme, en même temps que la lumière du jour avait éclairé ses yeux.

Bien différente était Vulgude; entrée dans ce même monastère pour y pratiquer la perfection, elle le scandalisait par l'aigreur de son caractère et par ses désobéissances. Un jour, elle alla même jusqu'à injurier sa supérieure : celle-ci, justement indignée et animée d'une sainte colère, lui cracha au visage. L'incorrigible sœur devint

soudain aveugle et resta dans ce misérable état jusqu'à la fin de ses jours. « Le bon et naïf Le Vasseur, dit M. l'abbé Laffineur [1], a trouvé jusqu'à dix raisons pour justifier cet acte de Ste Godeberte. Si cette sévérité envers Vulgude paraissait étrange à quelques lecteurs, on pourrait leur rappeler que les saints, inspirés de Dieu, ont des vues plus hautes que les nôtres ; que l'âme est plus précieuse que le corps avec ses organes ; que si un médecin sacrifie un membre pour sauver les autres, on comprend que Ste Godeberte, pour corriger une sœur opiniâtre, l'ait frappée d'aveuglement, afin de guérir son obstination et d'ouvrir son âme à une lumière plus nécessaire que celle des yeux. Nous rappellerons encore que S. Paul, au livre des Actes, a infligé pareil châtiment à Élymas, dont la malice entravait la prédication de l'Évangile. »

La renommée de Godeberte s'étendit au loin et attira vers elle un grand nombre de malades qu'elle rendit à la santé ; mais le souvenir détaillé de ces miracles n'est point parvenu jusqu'à nous.

Godeberte était mûre pour le ciel. Dieu la ravit aux épreuves d'ici-bas pour la revêtir du vêtement incorruptible de la gloire. On sait qu'elle mourut le 11 avril, à la fin du VIIe siècle ou au commencement du VIIIe, sans qu'on en connaisse l'année précise [2].

[1] *Vie de Ste Godeberthe*, p. 36.

[2] La date de 670, donnée par Simon Martin (*Fleurs des Vies des Saints*), est trop éloignée, puisque l'incendie qu'apaisa Godeberte eut lieu en 676. Le P. Daire la fait mourir en 695 (*Histoire manuscrite du doyenné de Fouilloy*).

Godeberte fut ensevelie, près de son monastère, dans l'oratoire de Saint-Georges, qui devait prendre plus tard le nom des saints Apôtres, et être ensuite remplacé par une église dédiée à Ste Godeberte.

MIRACLES POSTHUMES.

Dieu voulut témoigner de la sainteté de sa fidèle servante par le grand nombre de miracles qu'il accomplit bientôt sur son tombeau.

Une aveugle de naissance, nommée Agildrude, se rendit, non sans peine, à Noyon, espérant obtenir pour elle-même la protection que tant d'autres avaient déjà éprouvée. Déposant ses prières et ses larmes sur le tombeau vénéré de la Sainte, elle vit soudain la lumière éclairer ses yeux. Pour bénir le nom de celle qui l'avait guérie, Agildrude passa le reste de sa vie dans le monastère fondé par Ste Godeberte.

Une paralytique, nommée Audémie, s'étant fait transporter sur un brancard, de Rogy [1] à Noyon, fut déposée près du tombeau de Ste Godeberte qu'elle invoqua des lèvres et du cœur. Soudain Audémie se dressa sur ses jambes vivifiées et put retourner à pied dans son pays.

Une autre femme, du nom de Gislegarde, qui, depuis son enfance, avait les yeux voilés d'une taie, recouvra la vue devant ce prodigieux sépulcre.

Ce fut aussi devant ce même tombeau que se fit transporter une femme appelée Impérie. Elle avait perdu la vue, l'ouïe, la parole et le mouvement, et gisait d'ordinaire presque inanimée dans son lit. Traduisant ses prières en

[1] *Raugia*. M. Laffineur pense que c'est Baugy, dans le canton de Ressons. Il faudrait alors supposer une faute d'impression. Nous croyons qu'il s'agit de Rogy, autrefois *Raugia*, *Rogia*, localité du canton d'Ailly-sur-Noye, laquelle dépendait jadis du fief de Boves et où l'on devait vénérer la Sainte, née dans un village voisin.

cris inarticulés, elle laissa parler son cœur à défaut de ses lèvres. Aussitôt elle recouvra tous ses sens et consacra leur premier usage à glorifier sa libératrice.

Ces divers miracles s'étaient accomplis pendant la première année du décès de Ste Godeberte. Le jour anniversaire de sa mort fut illustré par un prodige de tout autre nature. De nombreux pèlerins, accourus de toute part, étaient venus assister à l'office solennel de la Bienheureuse. Quand la messe fut achevée, chacun se retira et les custodes de l'église éteignirent les luminaires. Après le repas de midi, en retournant à l'église pour réciter les grâces, on s'aperçut que les lampes et les cierges s'étaient rallumés d'eux-mêmes, comme pour témoigner que Ste Godeberte était une de ces vierges sages dont les lampes restaient constamment allumées, afin d'attendre la venue du céleste Époux. L'admiration des fidèles fut surtout portée à son comble, quand, les sept jours suivants, on remarqua que les lampes et les cierges continuaient de brûler sans aucune diminution apparente de l'huile et de la cire.

Ce fut le jour de ce célèbre anniversaire qu'un paralytique, nommé Grégoire, se traîna jusqu'au tombeau de la Sainte, et qu'après un jour de supplications, il retrouva l'usage de ses pieds et de ses mains.

Mentionnons encore un dernier miracle qui eut lieu au profit d'un nommé Hervée. Pour obtenir la guérison d'une cécité accidentelle, il avait, mais en vain, visité de nombreux sanctuaires et même les tombeaux des apôtres S. Pierre et S. Paul. N'ayant obtenu aucun soulagement, il restait plongé dans de perpétuelles ténèbres, convoitant toujours le bonheur de ceux qui jouissent des bienfaits de la lumière. Sans perdre confiance, il se rendit à l'oratoire de Sainte-Godeberte et réclama son assistance, en répétant ce verset du Prophète : *Seigneur, vous êtes mon salut et ma lumière!* Dieu, en lui rendant la vue, justifia la promesse qu'il fit jadis à la persévérance de la prière.

« On a toujours invoqué Ste Godeberte dans les calamités, m'écrit M. Rogeau, archiprêtre de Noyon. Toutes les fois que, dans les sécheresses ou les pluies excessives,

sa châsse a été exposée, on a vu, avant la fin de la neuvaine, les effets de la protection de la Sainte. Un fait éclatant s'est produit sous nos yeux en 1866. La fièvre typhoïde faisait d'affreux ravages; trois cents personnes avaient été atteintes. Le 23 mai, un des notables de la paroisse dont le fils venait d'être victime du fléau, vint me trouver et me dit : « Nos pères, dans les calamités, recou-« raient à Ste Godeberte; jamais on n'a imploré en vain « sa protection. Comment se fait-il qu'on n'ait point encore « exposé sa châsse et commencé la neuvaine? » Le lendemain, au son des cloches, la châsse fut exposée et on commença une neuvaine de prières. J'atteste qu'à dater de ce jour, 24 mai, pas un seul nouveau cas de fièvre typhoïde n'a été constaté. J'ai fait observer ce fait à MM. les médecins de la localité; aucun n'a pu le contester. Une procession solennelle d'actions de grâces, présidée par Mgr Gignoux, eut lieu six semaines après. La châsse de Ste Godeberte y fut portée en triomphe, au milieu d'une foule immense et profondément émue. »

RELIQUES.

L'élévation du corps de Ste Godeberte eut lieu le 27 avril 1167, par Bauduin, évêque de Noyon, qui transféra les reliques à la cathédrale.

Un inventaire de 1419, publié par M. de La Fons (*Une Cité picarde*), mentionne : « Caput B. Godebertæ deargentatum et deauratum, quadam corona coronatum, in qua deest quidam verinus. » *Verin* signifie *Vis* en patois picard; peut-être s'agit-il ici d'un cabochon. Cette même châsse est ainsi décrite dans un inventaire de 1463 : « Le chef de saincte Godeberte, enchâssé en argent de grand poids et valeur, garny partout aux extrémitez de maintes pierres précieuses, avec un chapiteau d'argent doré, tout greslé de perles qui couvroit ledit chef. »

Le 5 août 1420, le Chapitre de la cathédrale de Noyon

s'engagea par vœu à offrir une nouvelle *fiertre* à Ste Godeberte, en reconnaissance de la protection qu'elle avait accordée à Noyon pendant les guerres, les famines et les pestes qui avaient désolé la Picardie, au siècle précédent. Ce n'est cependant qu'en 1499 que nous voyons l'exécution de cette châsse confiée à un orfévre d'Amiens, Jean de Graval. Tous les Noyonnais concoururent à cette œuvre : chaque chanoine donna un muid de blé; Jean Millet, évêque de Soissons, fournit cent livres.« Les femmes dévotes, dit Le Vasseur (pag. 1086), en mémoire de l'anneau de saincte Godeberte, lui dédièrent bagues et joyaux; les filles, leurs ceintures d'argent, leurs colliers de perles et leurs bourses de soye; les pauvres servantes, leurs petits torsins de tiersain ou d'estain. Quelques dames, par testament, lui léguèrent leurs patenostres de jayet, leurs *Agnus Dei*, bourses de draps de Damas vermeil et coffrets d'ivoire... »

Ce n'est qu'en 1503 que fut achevée cette châsse pesant 187 marcs d'argent. Elle avait la forme d'une église, couronnée d'un clocher, et reposait sur des lions en cuivre. On y voyait les statuettes de Ste Godeberte, de S. Éloi, de S. Michel, des douze Apôtres, l'Annonciation, des anges, etc.

La translation solennelle fut faite le 18 avril 1504, par Charles de Hangest, évêque de Noyon, en présence du comte de Nesle, des abbés de Saint-Éloi, de Ham, d'Ourscamp, etc. L'évêque, à qui le Chapitre avait toujours refusé une parcelle de ces reliques, qu'il sollicitait pour satisfaire sa dévotion particulière, vit, ce jour-là, son désir satisfait par la complaisance de quelques chanoines; mais le Chapitre réclama et l'évêque restitua le don contesté. « O bon prélat, s'écrie Le Vasseur, qui remet aux donateurs les dons à luy faits, à cause, peut-estre, qu'un ou deux en sont repentans, ne voulant rien, ce bon homme, que du consentement de tous, préférant la paix (qui est Dieu) à toute autre relique ! » (*Annales*, p. 1110.)

Le chef-d'œuvre d'orfévrerie de Jean de Graval fut probablement fondu pendant les troubles de la Ligue.

Pendant la Révolution, les reliques de Ste Godeberte furent enfouies dans le préau du cloître de la cathédrale, par un pieux fidèle nommé Eustache. Après le rétablissement du culte, elles furent reconnues et authentiquées par l'autorité épiscopale. (LAFFINEUR, *Vie de Sainte Godeberthe*, p. 77.) Elles sont aujourd'hui contenues dans une châsse en bois qui, par sa forme, rappelle celle de 1503. Son chef est à part dans un élégant reliquaire donné en 1852 par M. Ch. Hannonet de la Grange. La translation en fut faite solennellement, le 24 juillet de cette année, par Mgr Gignoux, évêque de Beauvais. (*Ibid.*, p. 78.)

Une relique de la Sainte a été donnée récemment à l'église de Salency par M. Carbonnier, ancien vicaire de Noyon.

On peut considérer comme une espèce de relique de Ste Godeberte la clochette qui va être prochainement appendue dans sa chapelle, à la cathédrale de Noyon.



Clochette de Sainte-Godeberte.

La tradition raconte que notre Sainte s'en servait pour convoquer ses religieuses aux exercices de la communauté. Au point de vue historique, cette tradition est conforme à l'usage qu'on suivait en Écosse dans les monastères régis, comme celui de Noyon, par la règle de S. Colomban. Au point de vue archéologique, rien n'empêche de faire remonter ce curieux monument au VIIe siècle. Cette clochette portative, faite en feuilles de métal battu, jointes par des clous rivés, et ayant la forme d'un tronc pyramidal à base rectangulaire, mesure 26 centimètres de haut sur 20 de large à son extrémité inférieure. L'anse plate, recourbée en arc, offre une ornementation qui ressemble à ce qu'on appelle *arête de poisson*.

Le trésor de la cathédrale de Noyon prétendait posséder l'anneau d'or dont S. Éloi fiança Ste Godeberte à Jésus-Christ. Un inventaire de 1462 mentionne : *Quatre anneaux d'or très-précieux garnis chacun de sa pierre très-riche, dont l'un est tenu pour le mémorable qui servit aux épousailles spirituelles de Ste Godeberte, témoin son écriteau qui fut tel :*

Annulus Eligii fuit aureus iste beati
Quo Christo sanctam desponsavit Godebertam

Le Vasseur ne paraît pas avoir ajouté foi à cette croyance, car il s'écrie dans ses *Annales* (t. I, pag. 530) : « Heureux anneau, digne relique, qu'es-tu devenu ? L'as-tu emporté au tombeau, ô Vierge, ou si les anges l'ont translaté au Ciel et rendu à ton Espoux ? La perte en est double pour le peuple chrestien, qui se voit privé d'un double reliquaire en un simple anneau, mais anneau de sainct Éloy et de saincte Godeberte : double en vertu, comme en gloire, d'avoir servy à deux tels possesseurs ! »

CULTE ET LITURGIE.

Ste Godeberte est la patronne de la ville de Noyon, où son culte a toujours été populaire. On l'invoque spéciale-

ment dans les fléaux publics et aux époques de pluie trop abondante ou de sécheresse continue. En souvenir de la contagion qu'elle fit cesser, dans le cours de sa vie, on l'invoqua souvent dans les pestes si fréquentes des XIVe et XVe siècles, occasionnées par la misère et les maux de toute nature qu'engendraient les guerres incessantes de ces malheureuses époques.

Le monastère de Sainte-Godeberte, détruit par les Normands, ne put jamais se relever de ses ruines, quoiqu'il y restât encore quelques religieuses au Xe siècle. Ses bâtiments étaient à peu près abandonnés, en 977, lorsque l'évêque Lindulphe Ier en fit don au Chapitre de la cathédrale, qui contracta l'obligation de déléguer quatre de ses membres pour chanter l'office près du corps de Ste Godeberte. Ce fut sans doute pour se soustraire à ce dérangement qu'on transféra, en 1167, dans la cathédrale, le précieux dépôt qui était resté quatre siècles et demi dans l'oratoire de Saint-Georges. C'est aussi à cette époque que le Chapitre fit construire, au même emplacement, une église paroissiale qui prit le nom de Sainte-Godeberte. Elle continua à être un rendez-vous fréquenté de pèlerinage, à cause d'une fontaine qui était salutaire aux enfants malades. (Colliette, iii, 144; Moet, *Antiq. de Noyon.*) Cette fontaine n'existe plus, mais on garde le souvenir de son emplacement.

Les évêques de Noyon, à leur première entrée solennelle, s'arrêtaient à l'église Sainte-Godeberte, quittaient leurs habits de voyage et, après avoir revêtu leurs vêtements pontificaux, entraient par la porte septentrionale qui ne s'ouvrait que pour cette circonstance. (Henschenius, xi april., p. 32.)

L'église Sainte-Godeberte a été détruite pendant la Révolution. Le souvenir de son emplacement s'est longtemps perpétué par la procession qui y stationnait le 14 avril.

La fête de Ste Godeberte, ayant été négligée pendant plusieurs années, l'évêque Charles de Balsac ordonna, le 9 avril 1604, qu'on la solenniserait dans la ville et les

faubourgs, sous peine d'excommunication. (DAIRE, *Histoire manuscrite du doyenné de Fouilloy.*)

L'auteur que nous venons de citer se trompe en attribuant à S. Remi l'ancien office de Ste Godeberte : il est dû à Radbod, alors qu'il était encore chanoine de Notre Dame de Noyon.

Le nom de Ste Godeberte est inscrit dans les Martyrologes de Bède, d'Usuard, de Molanus, de Galesinus, de Wion, de Ménard, de Bucelin, etc.

Sur le territoire de Matigny (canton de Ham), se trouve un lieu dit : *Vallée de Sainte-Godeberte.*

Sa fête est marquée au 13 février dans nos bréviaires de 1746 et 1840 (*simple*) ; au 5 mai, dans ceux de Noyon et de Saint-Quentin ; au 11 avril, dans le Propre de Beauvais (*double*). On la célébrait à Noyon le dimanche qui suivait le 11 avril ; mais comme les fêtes réservées, qui abondent à cette époque de l'année, faisaient souvent remettre cette solennité, on a obtenu un indult (2 avril 1857) qui la fixe au cinquième dimanche après Pâques.

Jacques Le Vasseur, doyen du Chapitre de la cathédrale de Noyon, a composé un poème en l'honneur de Ste Godeberte. Laissant de côté les lieux communs qui surabondent, nous reproduisons ce qui a réellement trait à la Sainte :

. . . .
. . . . O perle d'Amiens,
Noble rainseau de deux tiges chrestiens.
Qui préféras la céleste alliance
Aux doux attraits des Lothaires de France,
Lorsqu'un saint nœu du dévot sainct Éloy
Te consacra à la face du Roy,
Tout étonné de l'arrhe inespérée
Que tu reçus de cette âme inspirée,
Et de l'arrest de ta riche beauté
Qu'il vit estraindre à la Divinité.
Sans t'esbranler à l'amorce des charmes,
Sans succomber aux paternelles larmes,
Il recongnut qu'où distille le Ciel,
La terre en vain y distille son miel.

Sous ton prélat sainctement enrôlée,
Tu as soudain la sagesse esgalée :
Le vice noir sans trève combattu
Te faisant voir le miroir de vertu.

Depuis, toujours ton âme débonnaire
Des désolés fut l'ange tutélaire :
Tu romps le pain aux trouppeaux affamés,
Tu rends l'esprit et le cœur aux pasmés ;
Contre le froid tu fournis son armure
Aux souffreteux, pour parer à l'injure,
Versant sur nous les biens de toutes parts
Et le bonheur de tes piteux regards.
Ouy, pour cacher l'ordure qui nous souille,
Tu nous fais part de ta propre despouille,
De ta substance, en nous ouvrant ta main
Pour nous remplir et saouler notre faim.

Le pied trop court par ta force s'allonge,
Le corps guérit du chancre qui le ronge,
Et l'œil voilé d'une profonde nuit
Reçoit le jour à ton soleil qui luit.
Le corps perclus à ta voix se remeüe ;
Souvent la mort ouvre par toy la veüe.
Par toi Noyon (miracle de nos ans)
Voit animer la mort de ses enfants :
Noyon, hélas ! qu'un pestilent orage
Sans toy souvent combleroit de carnage,
Tu le combats, et chasse l'air infaict
Bien loin du cœur, qui ton amour s'est faict :
Ainsi nos maux en mille biens tu noyes ;
Ainsi nos pleurs tu convertis en joyes,
En lys neigeux, nos funèbres cyprès ;
Et tu entends à nos plaintes de près.
Ecoute donc les eslans de mon âme ;
Si d'un bon cœur dévot je te réclame,
Fais que je puisse en tes vertus flourir
Comme toy vivre, et comme toy mourir !

. . . .

ICONOGRAPHIE.

Le bon chanoine Le Vasseur, qui s'imaginait que la cathédrale de Noyon datait du temps de Charlemagne, a consacré un chapitre de cinq pages à résoudre cette question : *Si le pourtraict de saincte Godeberte, qui se voit au grand portail de nostre église, fut faict à l'advanture ou selon son prototype* (t. I, p. 537). Il se prononce, bien entendu, pour l'affirmative et y voit un portrait exact et à peu près contemporain.

On croyait reconnaître, à l'église Sainte-Godeberte, dans une pierre tumulaire portant l'effigie d'une religieuse, l'ancien tombeau de la patronne de Noyon. (HENSCHENIUS, *loc. cit.*)

Au portail gauche de la même cathédrale, aujourd'hui mutilé, on voyait jadis une domestique qui, sur le commandement de Ste Godeberte, portait dans le pan de sa robe des charbons ardents qui se changèrent en roses et en autres fleurs. Ce miracle, uniquement connu par la tradition noyonnaise, n'est pas mentionné dans le texte de Radbod. (LE VASSEUR, *le Cri de l'aigle*, 571.)

Dans une des niches du magnifique rétable en pierre de la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours, à la cathédrale de Noyon, on remarque une ancienne statue de Ste Godeberte tenant un anneau à la main.

Deux tableaux assez vieux, mais de peu de mérite, conservés dans la même église, représentent, l'un le portrait de Ste Godeberte, en costume de religieuse ; l'autre, le miracle de l'incendie arrêté. Un troisième tableau, de date récente, nous montre la jeune vierge fiancée à Jésus-Christ, en présence du Roi, par l'anneau de S. Eloi. (LAFFINEUR, *Visite à la cathédrale de Noyon*, p. 41.)

Un monument beaucoup plus curieux est conservé dans la salle haute du Trésor : c'est une armoire du XIV[e] siècle où Ste Godeberte est peinte à côté de S. Eloi qui la bénit.

M. Viollet le Duc en a publié la chromo-lithographie dans son *Dictionnaire du mobilier français*, t. I, *Meubles*, pl. 1.

Une belle gravure de Picart, dans la collection des Figures de saints, au Cabinet des estampes de Paris, t. VII, f°212, représente Ste Godeberte debout, tenant un livre et un anneau. Cette figure est reproduite dans la biographie de Montigny.

Nous ne trouvons plus à mentionner qu'un vitrail moderne de l'église de Villers-Bretonneux ; une statue de la cathédrale de Noyon, due aux offrandes spontanées des fidèles, à la suite de la cessation de l'épidémie dont nous avons parlé, et bénite le 25 février 1867 par Mgr Gignoux ; et les vitraux représentant la légende de la Sainte, que doit bientôt exécuter, pour sa chapelle, M. Claudius Lavergne.

BIBLIOGRAPHIE.

La Vie de Ste Godeberte, écrite longtemps après sa mort, est attribuée à Radbod II, élu évêque de Noyon en 1067. C'est une espèce de panégyrique qu'on lisait sans doute à l'église le jour de sa fête. Baillet dit de cette Vie que « elle n'est pas rejetée des savants comme une mauvaise pièce ». Mabillon (*Ann. bened.*, I, 353) la considère comme *fidei admodum dubiæ*. Mais c'est probablement parce qu'ayant fixé à l'an 631 la prise de voile de Godeberte et la fondation de son monastère noyonnais, il ne peut s'expliquer que le Légendaire confonde Dagobert Ier avec un des Clotaire.

L'œuvre de Radbod a été publiée en abrégé par Surius, et en son entier par Henschenius (t. II april., p. 31), qui y a ajouté l'histoire de la translation de 1504. Ce texte a été traduit, en 1630, avec des notes, par L. de Montigny, archidiacre de Noyon, sous ce titre : *La Vie de la B. Vierge saincte Godeberthe, patronne et titulaire de la ville de Noyon.* Ce livre étant devenu fort rare, M. l'abbé Laffineur l'a réédité avec quelques modifications de style, des réflexions

pieuses et des additions, sous ce titre : *Vie de Ste Godeberthe, vierge et patronne de Noyon* (1856). On y trouve un excellent panégyrique de la Sainte, prononcé par M. Laffineur, aujourd'hui curé-doyen de Mouy.

Le tome 65e des manuscrits de Dom Grenier contient une *Vita Stæ Godebertæ*, qui diffère, sur certains points, du texte publié par les Bollandistes.

Outre ces documents et les ouvrages de COLLIETTE, GRAVES, P. IGNACE, de LA FONS DE MÉLICOCQ, LA MORLIÈRE, LE VASSEUR, SIMON MARTIN, MABILLON, et MOET DE LA FORTE-MAISON, cités dans le cours de cette biographie, nous avons consulté :

MANUSCRITS : DAIRE, *Histoire du doyenné de Fouilloy.*— DOURVILLE, *Vie des hommes illustres de Picardie.* (Bibliothèque comm. de Rouen.)

IMPRIMÉS : Les anciens *Bréviaires de Noyon, d'Amiens et de Saint-Quentin.* — DUCHESNE, *Hist. franc. script.*, t. I, p. 671.— *Gallia christ.*, IX.— DE BLÉMUR, *Année bénéd.*, II, 11 avril.— Les Recueils hagiologiques de GIRY, DUMESNIL, BAILLET, GODESCARD, H. MÉNARD, M. CH. BARTHÉLEMY, l'abbé SABATIER, etc.

Nous devons un certain nombre de renseignements à l'obligeance de M. ROGEAU, archiprêtre de Noyon, et de M. BLOND, supérieur du petit séminaire de cette ville.

LE B. GODEFROY II DE PÉRONNE.

CINQUIÈME PRIEUR DE CLAIRVAUX.

15 Janvier. — † 1147.

Godefroy ou Geoffroy [1] appartenait à une illustre famille originaire de Flandre. Son père, qui était châtelain de Péronne, lui fit obtenir la charge de trésorier de l'église de Saint-Quentin. Godefroy se trouvait à Liége, en 1131, lorsque S. Bernard évangélisait cette contrée et y opérait de nombreuses conversions [2]. Éprouvant subitement un profond dégoût pour les fragiles biens du monde, il se sentit entraîné vers les saintes austérités du cloître. Vingt-neuf jeunes gens, qui appartenaient aux meilleures familles de la Flandre, de la Picar-

[1] *Gunfridus, Godofridus, Godefridus, Gaufridus de Peronna, Goffridus ;—Gaudefroy, Gaudefride, Gaufrid, Godefride, Godefroid, Geoffroy, Geoffroi, Geoffray, Gaufrid, Gofrid, Guiffroy.*

[2] L'*Histoire littéraire de la France* (t. XIV, p. 427) voudrait rapporter cet événement à l'an 1141. Tout son système s'écroule devant cette considération que l'un des jeunes gens, convertis alors par S. Bernard, Gunfrid, a fondé le monastère de Clairmarais en 1140.—Voir le savant ouvrage de M. DE LA PLANE, *les Abbés de Clairmarais*, t. II, p. 4.

die et de l'Artois, subirent les mêmes impressions en entendant l'éloquente parole de S. Bernard, et se déterminèrent en même temps à embrasser la vie monastique [1]. Godefroy de Péronne expédia un exprès à l'abbé de Clairvaux pour lui communiquer ce projet et pour solliciter ses conseils. S. Bernard s'empressa d'adresser à ces pieux postulants une lettre d'encouragement, dont nous reproduisons les principaux passages : « *Bernard, abbé de Clairvaux, à*
« *ses chers fils en Jésus-Christ, Godefroy et ses com-*
« *pagnons.* Ce qu'on nous a rapporté de votre con-
« duite est un grand sujet d'édification. Le Ciel
« s'en réjouit et les personnes pieuses tressaillent
« d'allégresse en glorifiant Dieu de votre conver-
« sion. La croix de Jésus-Christ ne portera pas
« des fruits inutiles pour vous comme pour ces
« enfants ingrats de l'Église, qui, retardant tou-
« jours leurs projets de repentir, se laissent sur-
« prendre par une mort imprévue. Si les anges se
« réjouissent en voyant un seul pécheur entrer
« dans la carrière de la pénitence, quelle allégresse
« ne ressentiront-ils point en voyant revenir à
« Dieu un si grand nombre de pécheurs qui don-
« naient des exemples d'autant plus dangereux,
« qu'ils alliaient le prestige de la naissance aux
« séductions de l'esprit ou aux charmes de la jeu-
« nesse. L'Apôtre a dit que Dieu ne choisit pas
« beaucoup d'élus parmi les grands et les sages du
« siècle; mais, en cette circonstance, le Seigneur a

[1] On distinguait parmi eux Gunfrid ou Godefroy, futur abbé de Clairmarais ; Regnier, de Térouanne ; Alain, de Lille ; Robert, de Bruges ; Hélye, etc., etc

« agi contre les règles ordinaires pour faire écla-
« ter en vous sa puissance et sa miséricorde. La
« gloire du monde, la science du siècle, les illu-
« sions de la jeunesse, tout maintenant vous paraît
« digne de mépris ; vous ne suivez plus les incli-
« nations de la chair et du sang. Vous renoncez
« non-seulement à l'éclat des honneurs, aux fa-
« veurs des grands, mais aux intimes affections
« de la famille et de l'amitié. Je devrais vous com-
« bler de louanges, si je vous considérais comme
« les auteurs d'un si merveilleux changement ;
« mais c'est à Dieu seul qu'il me faut rendre
« gloire, puisque ces dons parfaits ne peuvent pro-
« venir que de sa bonté infinie. Courage donc !
« persévérez dans vos résolutions, puisque c'est la
« persévérance seule qui peut mériter la couronne
« immortelle. Quant à moi, je me réjouis de ce que
« Dieu ait daigné me choisir pour être le ministre
« de sa miséricorde. Soyez assurés que je ne recu-
« lerai devant aucun sacrifice pour vous aider dans
« l'accomplissement de vos résolutions et que je
« courberais volontiers mes épaules sous le joug
« de nouvelles fatigues, pour vous guider dans les
« saintes voies de la pénitence[1]. »

Cette lettre était bien propre à fortifier Godefroy et ses amis dans leurs résolutions. Mais ils en furent longtemps détournés par les sollicitations de leurs familles. S. Bernard, instruit de la nature des obstacles qui suspendaient la réalisation de leurs projets, écrivit la lettre suivante aux parents

[1] *Epist.* 109.

de Godefroy de Péronne [1] : « Si Dieu choisit votre « fils pour l'admettre au nombre de ses enfants, « que perdez-vous et que perd votre fils? Dieu ne « le rend-il pas plus riche, plus noble et plus il- « lustre qu'il n'était auparavant, puisque du rang « des pécheurs il passa dans celui des saints. Si « vous l'aimez, ne devez-vous pas vous réjouir « qu'il prenne Dieu pour père. Bien loin d'être « perdu pour vous, il augmente votre famille. « Tous les religieux de Clairvaux vont devenir « ses frères et contracter par là même, avec vous, « une sainte parenté. N'allez point redouter que la « faiblesse de son tempérament ne puisse supporter « les rigueurs de la vie monastique, et rappelez- « vous que le Prophète a dit avec raison : *Ils ont « craint là où il n'y avait point de sujets de crainte.* « Reprenez donc confiance. Considérant votre « fils comme le mien, je serai tout à la fois et son « père et sa mère, et son frère et sa sœur. Je lui « aplanirai toutes les voies et je tempèrerai telle- « ment pour lui toutes les difficultés, qu'il mar- « chera paisiblement dans les sentiers de la vertu, « sans jamais succomber sous le faix trop écrasant « des austérités [2]. »

Ces paternelles promesses produisirent, sans doute, la confiance qu'elles sollicitaient ; car Godefroy de Péronne, suivi de vingt-neuf compagnons, alla bientôt rejoindre S. Bernard qui retournait à

[1] M. de La Plane, savant antiquaire de Saint-Omer, possède une copie du XV[e] siècle de cette lettre, ayant pour titre : Ad illustrem juvenem Gaufridum de Peronna et sociis ejus.

[2] *Epist.* 110.

Clairvaux. Pendant ce voyage, il fut violemment éprouvé par l'ennui et le découragement, en comparant les jouissances du luxe et les joies de la famille, auxquelles il allait renoncer, avec la vie d'abnégation qui l'attendait à Clairvaux. Un des religieux qui l'accompagnait voulut sonder les mystères de sa tristesse : — D'où provient, lui dit-il, la mélancolie qui assombrit votre âme? — Ah ! répondit Godefroy, c'est que je prévois que désormais il n'y aura plus de bonheur pour moi! — S. Bernard, instruit de la lutte qui se déclarait dans l'âme du nouveau converti, entra dans la première église qu'il rencontra sur sa route et se mit en prières. Godefroy, qui ne l'avait pas suivi dans ce lieu saint, céda aux sollicitations de la fatigue et s'endormit contre une pierre. Quand Bernard eut terminé son oraison, Godefroy se réveilla et trouva son esprit transporté dans un tout autre ordre d'idées. Il avait recouvré la paix de l'âme et repris les élans de sa gaieté naturelle; en sorte que, en revoyant le religieux qui s'était intéressé à ses peines, il lui dit : — Je vous assurais tout à l'heure que la joie n'était plus faite pour moi; je suis maintenant persuadé du contraire.

Godefroy passa son année de noviciat sous la direction de S. Bernard, sans jamais éprouver de nouveaux doutes sur la certitude de sa vocation. Une seule pensée venait parfois l'attrister : c'est que son père compromettait peut-être son salut au milieu des honneurs et des richesses dont il était comblé. — Rassurez-vous, lui dit un jour S. Bernard, le noble châtelain de Péronne mourra sous

l'habit de S. Benoît, et je l'ensevelirai à Clairvaux de mes propres mains. — En effet, le père de Godefroy vint, quelques années après, partager la retraite de son fils. Il tomba gravement malade pendant l'absence de Bernard. Durant cinq mois, chaque jour paraissait être celui de son agonie ; mais il ne mourut que lorsque S. Bernard fut de retour à Clairvaux. Le saint abbé présida à ses funérailles et réalisa ainsi la prédiction qui lui avait été inspirée d'en-Haut.

Le bienheureux Godefroy de Péronne avait fait profession en l'an 1132. L'éclat de ses mérites lui attira au plus haut degré l'estime et la confiance de S. Bernard, qui, en 1140, le nomma prieur de Clairvaux, en remplacement d'un autre Godefroy, qui devint abbé de Clairmarais [1].

Vers l'an 1146, Godefroy fut désigné pour occuper le siége épiscopal de Tournai. Mais les instances du pape Eugène III et de S. Bernard ne

[1] On a parfois confondu notre Bienheureux avec plusieurs homonymes qui vécurent à Clairvaux vers la même époque. On en compte six : 1° S. Godefroy, moine de Clairvaux, mort le 21 janvier 1150 ; 2° le bienheureux Godefroy, cousin de S. Bernard, troisième prieur de Clairvaux, qui devint évêque de Langres ; 3° Godefroy, quatrième prieur de Clairvaux, qui mourut abbé de Clairmarais, le 11 novembre 1149 ; 4° Godefroy d'Auxerre. secrétaire et biographe de S. Bernard. Il fut d'abord abbé d'Igny et ensuite quatrième abbé de Clairvaux ; 5° Godefroy de Melun, infirmier à Clairvaux, qui mourut évêque de Sorre en Sardaigne, l'an 1179 ; 6° Godefroy, moine, qui mourut, le 6 décembre, prieur d'Aunay, près de Liége. Il faut se garder aussi de confondre notre Bienheureux avec un autre Godefroy, septième abbé du Mont-Saint-Quentin, qui éleva dans son monastère S. Geoffroy et Pierre l'Hermite, et mourut en 1098.

purent triompher de son humilité. C'est en vain qu'une députation de ceux qui l'avaient élu alla le supplier d'accepter le siége que venait de rétablir le nouveau Pontife, en le séparant de l'évêché de Noyon. Godefroy persista dans son refus en disant qu'il était de ceux qui sont destinés à obéir, et non pas à commander[1].

Le 15 janvier 1147, Godefroy rendit son âme à Dieu, en chantant des hymnes et des psaumes jusqu'à son dernier soupir. Plusieurs moines de Clairvaux craignaient pour son salut, parce qu'il avait mis une grande obstination dans son refus de l'épiscopat [2]. Pierre de Blois nous rapporte qu'il apparut, peu de temps après sa mort, à l'un de ces religieux, dont il calma les inquiétudes, en lui disant que le refus qu'il avait fait lui avait mérité un plus haut degré de gloire dans la patrie céleste [3].

Les continuateurs de l'*Histoire littéraire de la France* (t. XIV, p. 427) ont supposé que Godefroy

[1] Manriquez (*Annal. Cisterc.*, ad ann. 1145, cap. VII, n. 9 et 10) dit que ce fut le siége de Nantes qui fut offert à Godefroy. D'autres auteurs hésitent entre Nantes et Tournai. Nous pensons qu'il n'a pu s'agir que de ce dernier siége qui était, en effet, vacant en 1146, époque où il fut rétabli par Eugène III. Quant au siége de Nantes, il fut occupé par Itherius depuis 1140 jusqu'à 1147. D'ailleurs, Godefroy de Péronne devait être inconnu en Bretagne, tandis que le renom de sa famille, originaire de Flandre, pouvait attirer sur lui l'attention des électeurs Tournaisiens.

[2] S. BERN., *Epist.* 102.

[3] Césaire (*Illustrium miraculorum et historiarum* lib. II, c. 29) raconte un fait analogue qui se passa un siècle plus tard et que plusieurs historiens ont confondu avec celui qui est relatif à Godefroy II de Péronne.

de Péronne aurait pu être abbé d'Igny-le-Jard, au diocèse de Reims, et qu'on pourrait alors lui appliquer l'épitaphe suivante, qui est rapportée, au 8 novembre, dans le Ménologe Cistercien :

> Igniaci pastor, Gaufredus legis amator
> Quatuor hic annis claruit atque fuit;
> Præsul is electus, virtutum nomine clarus
> Noluit hoc fieri, dignus amore Dei.

Il est difficile d'admettre que cette épitaphe soit celle de Godefroy d'Auxerre, secrétaire de S. Bernard, qui fut, en effet, pendant quatre ans, abbé d'Igny. Comme il gouverna successivement depuis les abbayes plus importantes de Clairvaux, de Fosse-Neuve et d'Hautecombe, il semble qu'on n'aurait point dû le désigner sous le simple titre d'*Igniaci Pastor*. D'un autre côté, la mention du refus d'épiscopat s'appliquerait bien à notre Godefroy. Mais comment expliquer que les historiens de l'ordre de Cîteaux eussent omis d'indiquer son élévation à l'abbatiat d'Igny?

ÉCRITS DU B. GODEFROY DE PÉRONNE.

Dom Brial, dans l'*Histoire littéraire de la France* (t. XIV, p. 429), restitue à Godefroy de Péronne les ouvrages suivants que Charles de Visch [1] et Casimir Oudin [2] avaient attribués à Godefroy d'Auxerre, moine de Clairvaux et secrétaire de S. Bernard.

[1] *Bibliotheca ordinis Cisterciensis.*
[2] *De script. Eccles. antiq.*

1° Commentaire sur le Cantique des cantiques, divisé en six livres. Ce sont de courtes notes sur tous les versets : les unes sont personnelles à l'auteur, les autres sont empruntées à S. Bernard et aux anciens commentateurs. Le manuscrit conservé à la Bibliothèque impériale (n° 459 du fonds latin) commence par ces mots : *Prologus domini Gaufridi* PRIORIS *Clarevallis super Cantica canticorum*. Or, Godefroy d'Auxerre a été moine et non pas prieur de Clairvaux.

2° Des notes du même genre sur le dernier chapitre de l'Ecclésiaste, contenues dans le même manuscrit, et attribuées à Godefroy, prieur de Clairvaux, mais par une note d'écriture plus récente.

3° Une explication de l'Oraison Dominicale dont l'auteur se désigne sous le nom de Godefroy, sans prendre aucune autre qualification. Mabillon avait attribué cet écrit à Godefroy d'Auxerre : « Nous sommes porté, dit Dom Brial, à en faire honneur à Geoffroi de Péronne par la raison qu'elle est composée dans le goût des autres écrits du prieur de Clairvaux, consistant en de simples notes très-courtes sur cette divine prière, et parce qu'il est plus naturel de croire que le religieux qui avait demandé ces explications se soit adressé au prieur de la maison chargé du soin des âmes qu'à Geoffroi d'Auxerre qui, avant et après la mort de S. Bernard, fut toujours employé dans les grandes affaires de l'Ordre. »

Nous partageons l'avis de D. Brial sur ce point que les écrits indiqués ci-dessus ne sont pas de Godefroy d'Auxerre. Mais rien ne prouve qu'on doive les attribuer à notre Godefroy, cinquième prieur de Clairvaux, plutôt qu'aux deux prieurs du même nom, qui l'ont précédé dans cette charge et qui plus tard illustrèrent leur nom, l'un sur le siége de Langres, l'autre à l'abbaye de Clairmarais.

CULTE.

Godefroy II de Péronne est rangé au nombre des Bienheureux dans le *Ménologe Cistercien* d'Henriquez. On ne lui a jamais rendu aucun culte. La plupart des biographes de S. Bernard ont rendu hommage à la sainteté de son disciple bien-aimé. Plusieurs documents du XII[e] siècle prouvent que Godefroy était admiré et vénéré de tous ceux qui le connaissaient. Nous nous bornerons à citer un seul témoignage qui nous est d'autant plus précieux qu'il provient de l'illustre famille des comtes de Roye. Pierre de Roye, en écrivant au prévôt de la Cathédrale de Noyon, s'exprime en ces termes sur les moines de Clairvaux : « J'en vois parmi eux qui brillaient jadis dans les plus hauts « rangs de la société et qui maintenant s'humilient d'autant « plus profondément qu'ils étaient naguères plus élevés.... « C'est parmi eux que j'admire Godefroy de Péronne, « Guillaume de Saint-Omer et tant d'autres grands per« sonnages que j'ai autrefois connus dans le monde et qui « aujourd'hui ne laissent plus apercevoir la moindre trace « de leur ancienne condition. C'étaient jadis des sépulcres « blanchis où résidait la mort, et ce sont maintenant des « vases d'élection qui renferment le trésor de toutes les « vertus [1]. »

BIBLIOGRAPHIE.

MANRIQUEZ, *Annal. Cisterc.*, t. I, ad. ann. 1131, 1132 et 1140 ; t. II, ad ann. 1145 et 1146. — BERNARD DE BRITO, *Historia de la orden de Cister*, t. I, lib. IV, cap. XII. — D. Pierre LENAIN, *Histoire de l'Ordre de Cîteaux*, t. V. — GUILLAUME, abbé de Saint-Thierry, *Vita Sancti Bernardi*,

[1] *Bibl. patr. Cisterc.*, t. III, p. 270.

lib. IV, c. 3 (*opera* S. Bern., édit. de Mabillon, 1690). — Christophe de PARALÈS, *Vita S. Bernardi*, lib. II, c. 21. — Guillaume FLAMENG, *Vie de S. Bernard*, liv. IV, ch. 14. — GEOFFROY DE CLAIRVAUX, *Vie de S. Bernard*, liv. IV (ap. GUIZOT, *Coll. de mém.*, t. X, p. 387). — BOURGOIN DE VILLEFORT, *Vie de S. Bernard*, liv. III, page 175. — MALBRANCQ, *de Morinis*, lib. X, c. 6. — DE CAGNY, *l'Arrond. de Péronne*, I, 98.—Et les ouvrages de S. BERNARD, D. BRIAL, HENRIQUEZ et M. DE LA PLANE, cités dans cette notice.

S. GRATIEN,

MARTYR.

23 Octobre. — † 303.

Les Actes de S. Gratien [1] ne nous sont point parvenus ; peut-être même n'ont-ils jamais été rédigés. C'est uniquement par la tradition que nous savons qu'il était berger, ou du moins qu'il en remplit les fonctions [2]; qu'il fut cité devant le tribunal de Rictiovare, et qu'ayant refusé de renoncer à la foi il fut condamné à être passé au fil de l'épée. Son martyre eut lieu au village qu'il habitait et qui, plus tard, devait porter son nom [3].

[1] *Gratianus*, *Gracianus* ;—*Gratian*, *Gratiain*, *Gracian*, *Gracien*. — M. Jal, dans son *Dictionnaire critique de Biographie*, dit au sujet du prénom de Phlipon, père de Madame Roland, qu'il faudrait l'appeler *Gatien* et non *Gratien*, bien que son nom soit ainsi écrit dans l'acte de baptême. « Le clerc qui l'écrivait, dit-il, tout prêtre qu'il était, oublia qu'un S. Gratien n'est point au paradis des chrétiens qui a reçu S. Gatien, évêque de Tours. » C'est M. Jal qui oublie qu'il existe un S. Gratien, martyr en Picardie, et un autre martyr du même nom, évêque de Toulon, au Ve siècle. — Dans les manuscrits du Moyen Age, S. Gatien, évêque de Tours, est souvent désigné sous les noms de *Gratianus*, *Gracianus*.

[2] Une tradition qui nous paraît peu ancienne en fait un sénateur de Rome qui, en venant évangéliser nos contrées, se serait caché, par humilité, sous des habits de berger.

[3] Ferrari (*Cat. général.*, p. 55) le fait mourir à tort *in territorio Halbianensi*. — Saint-Gratien, du canton de Villers-Bocage, faisait partie jadis du doyenné de Mailly.

La tradition populaire ajoute que le berger Gratien, quand il se rendait aux offices du dimanche, plantait sa houlette près du troupeau, confié à l'unique garde de ses chiens, et que jamais ses moutons ne causèrent le moindre dégât pendant son absence.

Une circonstance miraculeuse qui se manifesta le jour de sa mort, et qui devait se renouveler longtemps à chaque anniversaire de sa fête, a rendu célèbre le nom de S. Gratien. Nous voulons parler du noisetier qui, le 23 octobre, en l'espace de vingt-quatre heures, produisait des feuilles et des fruits avant la sixième heure du jour. Mabillon a publié, à ce sujet, d'après un manuscrit de l'abbaye du Bec [1], un sermon prononcé à Notre-Dame de Coulombs, lequel nous paraît remonter au XII[e] siècle. Nous allons en donner l'analyse, en en retranchant toutefois les développements oratoires :

« Nous célébrons aujourd'hui, mes frères, la fête de S. Gratien, dont nous possédons ici les insignes reliques, mais dont nous ignorons malheureusement la vie. Nous connaissons du moins le crédit dont il jouit auprès de Dieu, grâce au miracle périodique qui s'accomplit le jour de sa fête, au lieu même de son martyre. Une antique tradition nous apprend que Gratien, au moment où il allait être frappé par le bourreau, planta en terre son bâton de coudrier qu'il tenait alors à la main. O prodige ! la sève circule de nouveau dans ce bois mort ; il prend racine,

[1] *Annal. bened.*, t. v, *Appendix*, *Sermo de corylo S. Gratiani*, p. 694.

s'allonge en verdoyants rameaux et se couvre de fruits ! Cette branche desséchée qui revit, en dépit des lois de la nature, n'est-elle pas une image de cette vie nouvelle que Gratien va puiser au sein même de la mort. Depuis lors, ce miracle s'est toujours renouvelé chaque année, à l'anniversaire de ce glorieux martyre, au milieu de l'immense concours de fidèles accourus de tous côtés. Pour mieux établir la grandeur du prodige, les pèlerins, dès la veille, dépouillent le merveilleux noisetier des anciennes feuilles qu'il aurait pu conserver, et, le lendemain matin, tous peuvent contempler les effets du triomphe de la Grâce sur la nature. Chacun emporte avec soi des fruits et des branches qui doivent servir à la guérison des malades. Que d'autres dissertent à ce sujet ; quant à moi, j'avoue que je n'ai jamais rien entendu, jamais rien lu de pareil. Quand par hasard les autres noisetiers sont frappés de stérilité, celui de Saint-Gratien n'en produit pas moins son abondant rapport. Chose encore plus étonnante ! il fut une fois presqu'entièrement consumé par l'incendie de l'église qu'il avoisine, et on put cependant en extraire de nombreux rejetons qui, cette même année et dans le cœur même de l'hiver, rapportèrent des fruits, en sorte que ce qui devait anéantir la merveilleuse fructification ne fit que la multiplier. Remarquons bien que ces phénomènes s'accomplissent, non pas au printemps, alors que circule partout une sève abondante et féconde, mais en automne, alors que la nature semble épuisée par ses produits antérieurs. Ne dirait-on pas que nous sommes transportés au temps où florissait

la verge de Moïse ? Ah ! puisses-tu vivre longtemps, arbre bienheureux qui proclames si éloquemment la gloire de Gratien. Puisses-tu participer sur la terre à l'immortalité que S. Gratien a conquise dans les cieux [1] ! »

La tradition locale diffère un peu de ce récit, en ce sens qu'elle raconte que ce sont les chrétiens du pays qui auraient planté sur le tombeau de S. Gratien le bâton ou la houlette du berger martyr. Elle ajoute que les prairies de la commune, bénies par la protection du patron, guérissent les bestiaux malades qui viennent y paître [2].

Depuis longtemps le noisetier de Saint-Gratien n'existe plus ; mais ses rejetons ont produit de nombreux arbustes, dont les fruits, connus sous le nom de *noisettes de S. Gratien*, sont plus gros, plus allongés que les autres, « rouges par le dedans et comme empourprés du sang de S. Gratien », dit le Père Ignace [3].

RELIQUES.

S. Gratien fut enseveli à l'endroit même où il subit le martyre, et bientôt un oratoire s'éleva sur sa sépulture.

[1] Des traditions analogues sur des bâtons qui se changent en arbre sont consignées dans les légendes de S. Bernard, S Boniface, S. Christophe, S. François d'Assise, S. Friard, S. Grégoire le Thaumaturge, S. Honoré, S. Just de Monchel, S. Polycarpe, etc.

[2] Toutefois, le P. Daire (*Doyenné de Mailly*) a tort de dire que ce fait est constaté dans la lettre d'Enguerrand, évêque d'Amiens, à Turold, abbé de Coulombs, de laquelle nous donnerons plus loin la traduction.

[3] *Histoire ecclésiastique d'Abbeville*, p. 24. — C'est la pelure de la noisette qui est rouge.

Hariulfe (*Chron. Centul.*) nous apprend que S. Gervin, abbé de Saint-Riquier, aimait à se retremper dans la solitude, près du tombeau de S. Gratien. Jean de la Chapelle (*Chronica abbreviata*, c. XXXII) ajoute qu'il érigea un oratoire à S. Gratien dans un lieu retiré, situé dans le diocèse d'Amiens : *In eodem episcopatu, in loco secreto composuit unum oratorium in nomine beati Gratiani fondatum.* M. l'abbé Hénocque, doyen du Chapitre, me fait observer que cette assertion est fort suspecte, parce que la terre de Saint-Gratien n'a jamais appartenu à l'abbaye de Saint-Riquier et qu'une chapelle a dû être érigée, à une date bien antérieure, sur le tombeau du berger martyr. Peut-être pourrait-on interpréter le texte de Jean de la Chapelle, en supposant que S. Gervin, inspiré par une piété particulière, aura fait restaurer l'ancien sanctuaire de S. Gratien.

Le Propre de notre diocèse, à l'exemple de quelques bréviaires précédents, place les pèlerinages de S. Gratien au commencement du XIe siècle, *ineunte seculo undecimo.* C'est au milieu de ce siècle qu'il aurait fallu dire, puisque Gervin n'arriva à Saint-Riquier qu'en 1045.

De Court et le P. J. Van Hecke, l'un des nouveaux Bollandistes, présument que c'est au IXe siècle, au moment de l'invasion des Normands, qu'on aurait transféré le corps de S. Gratien à Notre-Dame de Coulombs (diocèse de Chartres), pour le mettre à l'abri des profanations. De Court s'explique le choix de l'abbaye Beauceronne, en disant que l'église de Saint-Gratien appartenait alors aux Bénédictins du prieuré de Saint-Denis d'Amiens, qui pouvaient être en rapport d'amitié avec leurs confrères du diocèse de Chartres. Ces reliques, comme beaucoup d'autres, n'auraient pas été restituées et seraient restées dans l'asile qui ne devait d'abord qu'être provisoire.

Nous ferons observer que le lieu de refuge aurait été bien mal choisi : car les environs de Chartres furent infestés par les Normands, à peu près en même temps que la Picardie ; le monastère de Coulombs fut lui-même la victime de leurs ravages. (*Gall. christ.*, VIII, 1248.)

D'ailleurs, l'église de Saint-Gratien ne fut donnée au

prieuré de Saint-Denis qu'au XI[e] siècle, par l'évêque Gervin (DAIRE, *Doyenné de Mailly*), et ce prieuré de Saint-Denis n'existait pas au IX[e] siècle, puisqu'il ne fut fondé que vers l'an 1085. (DAIRE, *Histoire d'Amiens*, II, 303.)

Le Propre actuel du diocèse, reproduisant la légende de nos anciens bréviaires, dit que cette translation eut lieu à la fin du XI[e] siècle. M. Ch. Salmon [1] la fixe à l'an 1015, et l'attribue à Roger de Blois, évêque de Beauvais. Cet évêque, fils du comte de Blois et de Chartres, possédait par héritage la terre de Coulombs, et releva le monastère de ses ruines [2]. On s'explique alors qu'il ait voulu enrichir ce sanctuaire de reliques vénérées, qu'il aura sans doute obtenues de l'évêque d'Amiens.

Une translation du corps de S. Gratien dans une châsse neuve, en argent, eut lieu à Coulombs en 1682 (DE COURT, I, 326). L'ancienne avait été détruite par les Calvinistes en 1567.

En 1769, sur la demande de Gorin, curé de Saint-Gratien, M. de La Motte, évêque d'Amiens, écrivit à Augustin de Fleury, évêque de Chartres, pour obtenir, par son entremise, quelques fragments des reliques conservées à Coulombs. Les Bénédictins de cette abbaye accueillirent favorablement cette demande. La châsse fut ouverte le 19 novembre, et une partie du crâne de S. Gratien fut apportée à Amiens, la veille de Noël, par le prieur de Corbie. Le 9 janvier 1770, l'évêque d'Amiens authentiqua cette relique, et, le 25 septembre suivant, la porta à Saint-Gratien, dans un buste doré, en accordant des indulgences à ceux qui iraient vénérer dans cette église le chef du saint Patron. Tous les ans, le dimanche dans l'octave de l'Ascension, on fait une procession en souvenir de cette translation.

[1] *Histoire de S. Firmin*, p. 121.

[2] *Gall. christ.*, *loc. cit.* Même indication dans un placard imprimé en 1770 et intitulé : *Détail de ce qui s'est passé à la translation des reliques de S. Gratien, le 23 septembre* 1770.

C'est à cette occasion que fut composé le cantique suivant, qu'on chante encore à Saint-Gratien :

1.

Que le ciel est favorable
A nos soupirs pleins d'amour !
Ce jour sera mémorable,
Où nous voyons le retour
De Gratien, ce père aimable ;
Répétons-le tour à tour.

2.

Grand prélat, votre requête,
Votre grande piété
Font qu'à Coulombs on arrête,
Dans un chapitre assemblé,
Qu'un ossement de la tête.
Serait ici déposé.

3.

On député en conséquence
De Corbie le grand-prieur
Qui remet avec décence
La relique à Sa Grandeur.
On vit la reconnaissance
Pénétrer ce noble cœur.

4.

A la vue de l'authentique,
Le prélat plein de ferveur
Reçoit cette relique
De notre saint protecteur,
Demande que sans réplique
On lui rende tout honneur.

5.

C'est aux soins, à la poursuite
De notre zélé pasteur
Que l'on devra dans la suite
Cette ineffable faveur ;
Afin qu'elle nous profite,
Ranimons notre ferveur.

6.

Bannissons notre tristesse
Voici notre bienfaiteur
Qui arrive ; et sa tendresse
Pénètre déjà nos cœurs.
Partageons tous l'allégresse
Du prélat et du pasteur.

7.

Peuple voisin, venez rendre
Votre vénération
A Gratien, ce père tendre,
L'apôtre de ce canton :
Venez honorer ses cendres,
Venez, nous les possédons ;
Accourez tous, venez rendre
Votre vénération.

La châsse de Coulombs fut envoyée à la Monnaie de Paris en 1793. Un employé de cet établissement sauva les reliques et les remit à l'archevêché. Elles y restèrent jusqu'au 29 juillet 1830 ; ce jour-là, elles disparurent dans le sac du Palais, et furent probablement jetées à la Seine. (DONEY, *Supplém. aux Vies des Saints de Godescard*, t. III, p. 210.)

CULTE ET LITURGIE.

Le culte de S. Gratien donna naissance à deux pèlerinages, l'un au pays qui fut témoin de son martyr, l'autre au monastère qui hérita de ses reliques.

En 1116, le moine Pierre, gardien du trésor de Notre-Dame de Coulombs, obtint de son abbé Turold, la permission d'aller vérifier à Saint-Gratien la réalité d'un miracle dont il doutait. Il arriva dans le village, la veille de la fête, examina soigneusement le noisetier qui commençait à bourgeonner ; le lendemain, il vit les noisettes mûres et

en cueillit. Il voulut les rapporter à son monastère et en remettre deux à l'évêque de Chartres, qui les déposa dans un coffret au milieu des reliques de sa cathédrale. Mais avant de quitter nos contrées, il désira que son témoignage fût fortifié de celui de l'évêque Enguerrand, et il en obtint l'attestation suivante : « Enguerrand, par la grâce de Dieu, évêque d'Amiens, au vénérable Turold, abbé de Notre-Dame de Coulombs, et à toute sa communauté. Le frère Pierre, de votre monastère, est venu dans notre diocèse pour constater de ses propre yeux le miracle que Dieu opère, chaque année, en l'honneur de S. Gratien. Après avoir été témoin du fait, il nous a prié de l'attester de notre côté pour vous donner une plus entière certitude. Sachez donc, mes bien chers frères, qu'à trois milles de notre cité épiscopale, Dieu accomplit chaque année le même prodige à la gloire de son saint martyr. Un très-vieux noisetier, planté près du mur de l'église, et que la tradition dit avoir été le bâton du Saint, fleurit et porte des fruits, en l'espace de vingt-quatre heures, le jour de sa fête. Il ne peut s'élever aucun doute sur ce prodige que nous avons vu de nos propres yeux et que notre prédécesseur Geoffroy, de sainte mémoire, a également contemplé. Adieu. »

Le secrétaire de l'évêque, Achard, qui écrivit cette lettre sous la dictée d'Enguerrand, ajouta qu'il avait été témoin de cette fructification avec S. Geoffroy, et qu'ayant offert à cet évêque les noisettes qu'il cueillit alors, il lui en vit manger. (MABILLON, *Annales bened.*, t. v, 619.)

Dom Mabillon, écrivant en 1709 à M. de Riencourt, doyen de l'Église d'Amiens, lui apprit que dans la châsse de Coulombs, qu'on ouvrit en 1682, on retrouva les noisettes que le moine Pierre avait rapportées de Saint-Gratien. (VILLEMAN, *Observations*, etc., p. 145.)

Le nom de S. Gratien est inscrit dans le martyrologe du VIe siècle, de Corbie, attribué à S. Jérôme (*Spicilége* de d'Achéry, tom. IV), ainsi que dans plusieurs autres anciens martyrologes d'Amiens, de Corbie et de Saint-Riquier.

S. Gratien est patron de Saint-Gratien (canton de Villers-Bocage) et d'Étalleville (arrondissement d'Yvetot). Outre le village de notre diocèse, deux autres communes portent le nom de Saint-Gratien, l'une dans l'arrondissement de Pontoise, l'autre dans celui de Nevers. Il y avait à Caen, près de la porte Millet, au XVII[e] siècle, une chapelle de S. Gratien. Nous ignorons si c'est à notre martyr picard qu'elle était consacrée.

M. l'abbé Vié, curé de Saint-Gratien (Seine-et-Oise), a bien voulu nous donner les renseignements suivants : « ... Chez nous, nous honorons le pontife-martyr de Toulon; mais on ne pourrait dire si la tradition n'a pas été interrompue ; je serais même tenté de croire que le vrai patron de notre paroisse est le berger martyrisé près d'Amiens. Car une vieille statue qui faisait partie du rétable de notre ancienne église, aujourd'hui démolie, ne représentait S. Gratien, ni crossé, ni mitré, mais portant seulement la palme du martyre. Plusieurs auteurs affirment que notre village a possédé un bras de S. Gratien (duquel ? ils ne le disent pas); que ce bras a été transporté à l'archevêché de Paris, pour que la relique insigne fût authentiquée (nous étions alors du diocèse de Paris); mais que, lors du sac du Palais archiépiscopal, les insurgés de 1830 l'ont jeté dans la Seine, avec tant d'autres objets précieux et vénérés. »

La confusion entre les deux Gratien a pu être d'autant plus facile que leur fête à tous deux est fixée au 23 octobre.

D'un autre côté, nous lisons dans la Chronique du Bec, que, le 25 mai 1196, le corps du B. Gratien, martyr, fut transféré à l'abbaye de Saint-Nicaise de Meulan. Nous ignorons quel peut être ce martyr, et nous nous demandons si ce n'est pas lui qui aurait donné son nom au village de Saint-Gratien, du département de Seine-et-Oise ?

D'après le P. Daire [1], le village de Grattepanche (canton de Sains) se serait appelé autrefois *Gratiani Pagus*, et

[1] *Doyenné de Conty*, p. 58.— On sait que plusieurs antiquaires ont vu dans Grattepanche le *Bratuspantium* des *Commentaires* de J. César.

aurait dû ce nom aux reliques du saint martyr qui y seraient restées quelque temps en dépôt. Mais on ne trouve nulle part ailleurs que dans le P. Daire cette désignation de *Gratiani Pagus*.

A Coulombs, on lisait à l'office de S. Gratien, une partie du sermon que nous avons analysé plus haut.

La fête de S. Domice, qui tombe le 23 octobre, comme celle de S. Gratien, a contribué à laisser trop dans l'ombre la liturgie de notre saint martyr. Il n'a jamais eu qu'une simple mémoire dans nos bréviaires du Moyen Age comme dans nos bréviaires modernes.

M. le curé de Saint-Gratien a eu l'obligeance de me communiquer le cantique suivant que l'on chante à Saint-Gratien et qui reproduit les données de la légende populaire :

1.

Célébrons, célébrons la mémoire
Les combats, les triomphes parfaits
De S. Gratien. Aspirons à sa gloire :
C'est pour elle que nous sommes faits.

2.

Mais quel est le lieu de sa naissance
Et quelle fut sa profession ?
Dans le monde eut-il quelque puissance ?
Était-il de noble extraction ?

3.

On le dit, Rome, tu l'as vu naître
Distingué dans l'ordre sénateur :
Redis-nous et fais-nous donc connaître
Les vertus de ce grand zélateur.

4.

Éclairé d'une divine flamme,
Il quitte ses parents et ses biens ;
Consumé du zèle qui l'enflamme,
Il vient pour nous rendre tous chrétiens.

5.

Pour faire adorer l'Être suprême
En ce lieu et dans les environs,
Il se sert d'un pieux stratagème
Et se met à garder les moutons.

6.

En ce vil état son zèle brille,
La Foi fait de rapides progrès ;
Le démon déjà n'est plus tranquille
Qu'il n'ait mis fin à tant de succès.

7.

Mais en vain l'enfer frémit de rage
En voyant son culte renversé;
En vain veut-il braver le courage
D'un saint, pour Dieu plein de charité.

8.

Un tyran nommé Rictiovare
Accourt, vole, arrive dans ce lieu ;
De l'enfer ce député barbare
Fait prendre le saint homme de Dieu.

9.

Ce tyran lui fait trancher la tête
Et donne ce saint nom à ce lieu ;
Il ne sait qu'il nous fait une fête,
Qu'il étend le culte du vrai Dieu.

10.

On donne au saint corps la sépulture,
Dieu fait un prodige nouveau :
Dans un jour vinrent fruits et verdure
D'un bâton fiché sur son tombeau.

11.

A ce signe on reconnaît sa gloire,
Chacun rend honneur à son saint corps ;

On érige un temple à sa mémoire
Où l'on garde ce pieux trésor.

12.

C'est un fait avéré dans l'histoire
Qu'un prélat transporta ce dépôt
A Coulombs, pour lui rendre sa gloire,
Sur le point de la perdre bientôt.

13.

Qu'il est dur de voir notre richesse
Passer dans un pays étranger.
Ah ! Seigneur, gémirons-nous sans cesse
Hâtez-vous de nous la renvoyer !

Ce dernier couplet prouve que ce chant populaire a été composé avant 1770, époque où la paroisse de Saint-Gratien put se réjouir de posséder enfin une importante relique de son patron. On chante aussi à Saint-Gratien un autre cantique de date plus récente, qui ne contient que des sentiments de piété envers le saint Martyr.

ICONOGRAPHIE.

S. Gratien est représenté en habit de berger. On voit sa statue à Saint-Gratien (Somme) et dans l'église d'Étalleville (arrondissement d'Yvetot).

Dans cette dernière localité, le Patron est représenté en costume de berger, avec une besace, tenant de la main droite un livre et, de la main gauche, une houlette à laquelle pend une gourde. Il a un agneau à ses pieds. (*Commun. de M. le curé d'Étalleville.*) C'est bien là notre berger martyr, et non point, comme on l'a supposé, l'évêque de Toulon qui porte le même nom.

Les modernes vitraux de la nouvelle église Saint-Gratien offrent dans quatre médaillons : 1° le saint Patron déguisé

en berger pour annoncer l'Évangile ; 2° son martyre ; 3° le miracle du noisetier, et 4° la translation de ses reliques.

Mentionnons aussi un vitrail moderne de l'église de Villers-Bretonneux.

BIBLIOGRAPHIE.

MANUSCRITS : DE COURT, *Mém. chronol.*, I, 322, 326. — DAIRE, *Doyenné de Mailly*. — VILLEMAN, *Observations sur les bréviaires*, p. 145.— Communications de M. MAILLARD, curé de Saint-Gratien (Somme), et de M. VIÉ, curé de Saint-Gratien (Seine-et-Oise).

IMPRIMÉS : J. VAN HECKE, *de S. Gratiano sylloge historica*, au 23 octobre de la continuation des *Acta sanctorum*. Bréviaires d'Amiens. — PAGÈS, *Manuscrits*, I, 440. — GOZE, *Excursions dans les environs d'Amiens*. — L'abbé COCHET, *Égl. de l'arrondissement d'Yvetot*, t. I, p. 257. — *Détail de ce qui s'est passé à la translation des reliques de S. Gratien, le 23 septembre* 1770 (placard de cette époque).

Et les ouvrages de DAIRE, DONEY, FERRARI, HARIULFE, P. IGNACE, JEAN DE LA CHAPELLE, MABILLON et SALMON, cités dans le cours de cette Biographie.

S. GUITMAR,

ABBÉ DE SAINT-RIQUIER.

10 Décembre. — † VIIIe Siècle.

Hariulfe, dans sa *Chronique de Centule*[1], nous fait remarquer que les fidèles et les saints du VIIIe siècle se préoccupaient peu de léguer à la postérité le souvenir de leur existence, mais qu'ils songeaient, avant tout, à inscrire leur nom dans le livre de vie; il ajoute que cela nous explique pourquoi on ne sait presque rien de l'abbatiat de Guitmar[2], si ce n'est qu'Enguerran, dans son Catalogue rimé des abbés de Saint-Riquier, a qualifié ce personnage de *très-saint*.

[1] Lib. I, cap. 26, apud *Spicileg.*, t. IV, p. 451.

[2] Hariulfe, le *Gallia christiana*, Mabillon, Papebroch, Toussaint du Plessis, Baillet, etc., l'appellent avec raison, *Guitmar*, nom dont on trouve les variantes suivantes : *Guitmarus*, *Guitmairus*, *Guitmerus*, *Guimarus*, *Guimerus*, *Witmarus*, *Witmerus*, *Widmarus*, *Vitmarus* ; — *Guitmaire*, *Guitmer*, *Guimar*, *Guimare*, *Guimer*, *Witmaire*, *Witmer*, *Widmer*, *Vitmar*. — Quand on l'eut confondu avec S Hildevert, évêque de Meaux, on le désigna à Saint-Riquier sous les divers vocables de ce pontife et spécialement sous les noms de *Idvertus*, *Iduvertus*, *Ildevert*, *Iduvert*.

Le chroniqueur se borne à nous dire que Guitmar fut inhumé en Normandie, où une église lui fut consacrée, et s'empresse de déclarer qu'il laisse aux chanoines qui gardent son tombeau le soin de faire connaître sa sainteté.

Jean de la Chapelle, qui rédigea, en 1492, sa Chronique abrégée de Saint-Riquier (chap. VI), métamorphose en *Idevertus* le nom du quatrième abbé de Saint-Riquier et se borne à dire que sa naissance était illustre, qu'il gouverna saintement l'abbaye, que son corps est conservé à Gournay, dans une châsse d'or et d'argent, et que les chanoines de la Collégiale possédaient les Actes de ce Saint. Ces deux dernières circonstances, ainsi que la mutation de nom, prouvent que, déjà au XV[e] siècle, on confondait l'abbé de Saint-Riquier avec S. Hildevert, évêque de Meaux, dont les reliques étaient vénérées à la collégiale de Gournay-en-Bray depuis le XI[e] siècle [1].

Quelques écrivains [2] ont avancé que Guitmar fut tout à la fois abbé de Jumiéges et de Saint-Riquier. C'est une fausse interprétation du texte d'Hariulfe, qui n'attribue ce double abbatiat qu'à Clotin ou Coschin, prédécesseur immédiat de Guitmar.

Le saint abbé de Centule assista, en 765, au concile d'Attigny-sur-Aisne. Les évêques et les abbés qui prirent part à cette assemblée convinrent, avant de se séparer, que, quand l'un d'eux viendrait à mourir, les survivants feraient réciter cent

[1] Voir l'article que nous consacrerons à S. HILDEVERT, dans le volume suivant.

[2] TOUSSAINT DU PLESSIS, BAILLET, etc.

fois le psautier à l'intention du défunt et feraient célébrer cent messes.

Bulteau [1] se demande si Guitmar ne serait pas le même personnage qu'un abbé nommé Widmar, que le roi Pepin le Bref envoya à Rome, avec l'abbé Gerbert et un seigneur de sa cour nommé Hugbaud, pour faire connaître au pape Paul Ier qu'il était toujours résolu à le protéger contre les invasions des Lombards. Cette supposition nous paraît assez fondée.

S. Guitmar n'a point pu mourir vers 750, comme l'avancent le P. Papebroch et Dom Du Plessis, puisque nous trouvons sa signature, en 765, à la promesse de prières mutuelles qui suivit le concile d'Attigny. Sa mort est donc postérieure à cette époque, mais nous n'en connaissons point la date.

L'abbé de Saint-Riquier fut inhumé dans l'église de Gournay-en-Bray, qui portait alors le nom de Saint-Étienne.

CULTE ET LITURGIE.

Le culte de S. Guitmar disparut de Gournay à une époque qu'il est difficile de préciser. On croit que l'église où il fut inhumé porta quelque temps son nom. Toujours, est-il que, lorsque Hugues Ier, comte de Gournay, construisit une église pour abriter les reliques de S. Hildevert, récemment apportées, elle fut dédiée à cet évêque de Meaux et qu'on oublia jusqu'au nom de S. Guitmar. Une sorte de confusion s'établit plus tard entre ces deux personnages.

[1] *Histoire de l'ordre de S. Benoît,* II, 165.

Pour en expliquer les motifs, diverses solutions ont été proposées.

Mabillon (*Index prœterm.* du III[e] Siècle bénédictin) se demande si le corps de S. Hildevert, transporté à Gournay, aura fait oublier le culte de S. Guitmar, ou si la confusion ne viendrait point de ce que Guitmar aurait porté comme second nom celui d'Hildevert. Il constate que des leçons de l'office de Gournai disent que S. Hildevert fut successivement moine de Luxeuil, abbé de Saint-Riquier et évêque de Meaux. Les Bollandistes ont remarqué à ce sujet que des leçons un peu plus anciennes ne font nullement mention de Luxeuil ni de Saint-Riquier.

Le Cointe (*Annal.* IV, 379) admet deux Hildevert, l'un, évêque de Meaux, successeur de S. Waldebert; et l'autre, abbé de Saint-Riquier qu'il fait siéger entre Clotin ou Coschin et Guitmar. Mais il est évident que Guitmar est bien le même personnage dont on célébrait la fête à Saint-Riquier sous le nom d'Iduvert, et le témoignage d'Hariulfe est là pour montrer qu'il succéda immédiatement à Clotin.

Claude Robert (*Gallia christ. vet*) s'imagine que les reliques de l'Hildevert de Saint-Riquier sont honorées à Gournay-en-Bray, et que celles de l'évêque de Meaux, auront été portées à Gournay-sur-Marne (Seine-et-Oise). Il se base sur cette considération qu'à Gournay-en-Bray on célébrait la fête de S. Hildevert le 5 mars et le 25 août, et non point le 27 mai, ce qui se rapporte à l'abbé de Saint-Riquier et exclut l'évêque de Meaux. Ses renseignements étaient complétement erronés sur ce point. La fête de l'abbé de Saint-Riquier se célébrait au 10 décembre dans cette abbaye, et celle de l'évêque de Meaux, à la collégiale de Gournay, se faisait bien le 27 mai, date de sa mort.

Toussaint Du Plessis, dans son *Histoire de l'Église de Meaux* (I, 691), constate qu'au XVII[e] siècle le nom de Guitmar était à peine connu à Saint-Riquier et qu'il était complétement oublié à Gournay, bien que sa collégiale l'ait porté, avant de prendre le vocable de S. Hildevert. Le même auteur semble déserter sa première opinion dans

la *Description de la Haute-Normandie* (I, 23) et propose la conjecture suivante : Guitmar était peut-être abbé de Jumiéges, en même temps que de Saint-Riquier ; il a pu mourir à Brémontier, près de Gournay, dépendance de ces deux abbayes, et y être inhumé. Ce monastère fut ruiné par les Normands, mais sur ses ruines s'éleva une collégiale qui aura perpétué pendant quelques années le culte de S. Guitmar. Les membres de cette communauté ayant été appelés à Gournay, au XIe siècle, quand fut érigée l'église de Saint-Hildevert, S. Guitmar sera, dès lors, tombé dans un complet oubli à Brémontier.

Le P. Papebroch (*Act. sanct.* 27 mai, page 714), en parlant de S. Hildevert, nous paraît donner la meilleure solution de ce problème historique. Il conjecture que l'église dédiée à S. Guitmar aura été détruite par quelque invasion de Normands, que le tombeau de l'abbé de Saint-Riquier aura été violé et que les ossements en auront été enlevés. L'ancien culte, n'étant plus entretenu par la présence des reliques, se sera effacé peu à peu, et aura complétement disparu devant la dévotion que provoqua l'arrivée des reliques de S. Hildevert. Plus tard, les moines de Saint-Riquier sachant que leur quatrième abbé avait été inhumé à Gournay, et voyant qu'on ne rendait de culte qu'à S. Hildevert, se seront persuadés que l'évêque de Meaux n'était autre que leur quatrième abbé : ils l'honorèrent alors sous le nom d'Idvert ou Hiduvert, et leurs réclamations auprès des chanoines de Gournay aura déterminé ceux-ci à accepter cette confusion. Elle ne daterait, selon les Bollandistes, que du XVIIe siècle, époque où fut découvert le manuscrit d'Hariulfe. L'erreur est évidemment plus ancienne, puisqu'elle apparaît dans Jean de la Chapelle qui écrivait à la fin du XVe siècle.

Le Propre de Saint-Riquier marque au 10 décembre 1685 la fête de *sanctus Iduvertus*. Dans l'exemplaire de la Bibliothèque d'Amiens, après la qualification de *abbatis hujus cœnobii,* on a ajouté très-anciennement à la main : *Et episcopi Meldensis* (p. 141).

Guitmar est qualifié de Saint dans le Catalogue d'Enguerran et dans le martyrologe de Chastelain.

Outre les ouvrages de BULTEAU, DU PLESSIS, HARIULFE, JEAN DE LA CHAPELLE, LE COINTE, MABILLON, PAPEBROCH et CL. ROBERT, cités dans cette notice, nous avons consulté la collection manuscrite de D. GRENIER, t. XCIV, p. 115, et le *Gallia christ.*, X, p. 1243.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE DES ARTICLES

CONTENUS DANS LE TOME DEUXIÈME.

PRINCIPALES PUBLICATIONS

DU MÊME AUTEUR.

Revue de l'Art chrétien, recueil mensuel d'Archéologie religieuse publié sous la direction de M. l'abbé J. Corblet (treize volumes ont paru) — On s'abonne au prix de 15 fr., chez Putois-Cretté, rue de l'Abbaye, 13.

Hagiographie du diocèse d'Amiens.— 4 volumes in-8°, à 8 fr. le volume ; le troisième est sous presse.—Paris, chez Dumoulin.

—

Origines de la Foi chrétienne dans les Gaules et spécialement dans le diocèse d'Amiens. — 1870.
Origines royennes de l'Institut des Filles de la Croix. — 1869.
Le Concile de Constance et les origines du Gallicanisme. — 1869.
Origine du patronage liturgique des Boulangers. — 1869.
Notice sur une Inscription du XIe siècle (Corbie). — 1866.
Exposition rétrospective au Musée Napoléon. — 1866.
Le Pour et le Contre sur la culpabilité des Templiers. — 1865.
Exposition de Peintures anciennes au Musée Napoléon. — 1865.
Notice sur une Médaille de dévotion d'origine amiénoise. — 1865.
Guide de l'étranger au Musée Napoléon. — 1865.
Les Dessins du P. Jérôme Natalis. — 1864.
Culte et Iconographie de S. Jean-Baptiste dans le diocèse d'Amiens. — 1864.
Le Musée Napoléon à Amiens. — 1864.
Le Lion et le Bœuf sculptés aux portails des églises. — 1862.
Étude historique sur les loteries. — 1861.
Notice sur quatre religieuses de Port-Royal des Champs, exilées dans divers monastères d'Amiens. — 1861.

L'architecture du Moyen Age jugée par les écrivains des deux derniers siècles. — 1860.

Étude iconographique sur l'arbre de Jessé. — 1860.

De l'influence du Protestantisme sur la Philosophie, les Lettres et les Arts. — 1860.

Notice sur les chandeliers d'église au Moyen Age. — 1859.

A-t-on réservé le Précieux-Sang dans les siècles primitifs et au Moyen Age? — 1859.

Essai historique et liturgique sur les Ciboires. — 1858.

Notice historique et liturgique sur les Cloches. — 1857.

Notice historique sur la foire de la Saint-Jean, à Amiens. — 1856.

Notice sur le culte de S. Médard. — 1856.

Des progrès de l'Archéologie religieuse depuis 1848. — 1855.

L'église Saint-Germain d'Amiens. — 1854.

Manuel élémentaire d'Archéologie nationale, religieuse, civile et militaire. — 1852, in-8° (chez Régis Ruffet, rue Saint-Sulpice). — Prix : 7 fr. 50.

Hypothèses étymologiques sur les noms de lieux de Picardie. — 1851.

Glossaire étymologique et comparatif du patois picard ancien et moderne, précédé de recherches philologiques et littéraires sur ce dialecte. — 1851, in-8° (chez Techener, rue de l'Arbre-Sec). Prix : 7 fr. 50.

Précis d'archéologie celtique. — 1850.

Des Dictons historiques et populaires de Picardie. — 1850.

Parallèle des traditions mythologiques avec les récits mosaïques. — 1846, in-4°.

Description de l'église et de la chapelle de Saint-Germer de Flay (Oise). — 1842.

Notice sur le prétendu temple romain de Saint-Georges-lès-Roye. — 1842.

Recherches historiques sur la fête de l'âne à Beauvais. — 1841.

Encyclopédie catholique, publiée sous la direction de M. l'abbé Glaire et du vicomte Walsh, avec la collaboration de MM. Ed. Alletz, Audiffret, E. Bavoux, de Belleval, Bonjean, Carrière, J. Corblet, de Coux, de Genoude, B. Julien, de Marlès, du Mersan, du Mége, Fr. Michel, Place, Orse, du Rozoir, Savagner, etc.— Paris, 1840-1848, Parent-Desbarres, 18 vol. in-4°.

Arras, typ. Ve Rousseau-Leroy.